

Document d'Enregistrement Universel 2020



Atos

1

Profil du Groupe RFA

Entretien du Président	4
Entretien avec le Directeur Général	5
Introduction à la raison d'être d'Atos	6
Profil d'Atos	11
Conseil d'Administration	13
Comité de Direction Générale	15
Performance financière : Une année de prise de commandes record	17
Tableau de bord intégré de suivi de la performance	19
Principales réalisations en 2020	20
L'histoire d'Atos	24
Tendances de Marché	25
Taille de Marché et environnement concurrentiel	26
Modèle économique	29
Vision, ambition et stratégie	31
La stratégie RSE d'Atos	33
Matrice de matérialité d'Atos	35
Les défis en matière de RSE et indicateurs de progrès	36
Gestion des risques	39

2

Ventes et développement commercial RFA

2.1 Atos, une organisation sectorielle pour renforcer l'engagement client	42
2.2 Offres sectorielles	45
2.3 Offres horizontales	55
2.4 Innovation et partenariats	64

3

Performance de l'entreprise & Revue financière RFA

3.1 Revue opérationnelle	68
3.2 Objectifs 2021	82
3.3 Revue financière	83

4

Gouvernance d'entreprise RFA

4.1 Information juridique	92
4.2 Gouvernance d'Entreprise	96
4.3 Rémunérations et actionariat des mandataires sociaux	129

3

5

Responsabilité Sociale d'Entreprise RFA

5.1 Responsabilité Sociale d'Entreprise	154
5.2 Environnement	161
5.3 Social	183
5.4 Gouvernance	205
5.5 Indicateurs de performance extra-financiers	234
5.6 Déclaration de performance extra-financière	247
5.7 Information sur le rapport	251

6

Etats financiers RFA

6.1 Etats financiers consolidés	260
6.2 Comptes sociaux de la Société Mère	334

7

Analyse des risques RFA

7.1 Les activités de gestion des risques	362
7.2 Les facteurs de risques	365
7.3 Litiges et réclamations	374
7.4 Le contrôle interne	376

41

8

Evolution du capital et performance boursière

8.1 Informations de base	382
8.2 Répartition du capital	383
8.3 Dividendes	383
8.4 Documentation	384
8.5 Calendrier financier	384
8.6 Contacts	384
8.7 Capital	384
8.8 Performance boursière	391

9

Autres informations RFA

9.1 Personnes responsables	398
9.2 Contacts	399
9.3 Implantations	401
9.4 Glossaire	402
9.5 Table de concordance AMF	407
9.6 Table des matières détaillée	411

Atos

Document d'Enregistrement Universel

2020

incluant **le rapport financier annuel**



Le document d'enregistrement universel a été déposé le 7 avril 2021 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Ce Document d'Enregistrement Universel est disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de l'émetteur (www.atos.net).

Introduction

2020 a été une année exceptionnelle. La pandémie mondiale a changé notre façon de vivre et de travailler. Nous avons concentré nos efforts sur la sécurité et le bien-être de nos 105 000 salariés et sur l'assistance à nos clients pendant cette période.

C'est une période d'accélération mondiale de la connaissance scientifique. La technologie et le numérique ont pris une place prédominante. Tout comme l'acceptation des technologies avancées et la confiance dans leur capacité à améliorer les choses, à résoudre les problèmes et à créer de la valeur.

C'est un changement positif mais qui augmente l'importance de la sécurité et du développement durable dans l'environnement numérique. Chez Atos, cela fait partie de nos valeurs de base et notre ambition est d'être le leader mondial du numérique sécurisé et décarboné.

Cette année, dans un contexte très spécifique, nous avons employé nos capacités exceptionnelles à soutenir nos clients et la société en général, en offrant des outils de collaboration à distance afin d'aider les gens à travailler en toute sécurité, la puissance des supercalculateurs et les Atos Quantum Learning Machines pour chercher un vaccin et permettre aux patients de bénéficier de consultations à distance.

Notre raison d'être, inscrite dans nos statuts depuis 2019, consiste à permettre à tous de vivre, travailler et s'épanouir dans un espace numérique durable, sûr et sécurisé. Garantir notre position d'organisation mondiale ancrée dans la société et travaillant à son service.

Ce document permet au lecteur de comprendre notre vision et notre stratégie. Notre modèle économique est centré sur la création de valeur pour toutes nos parties prenantes via des réalisations financières, environnementales et sociétales. L'un de nos engagements les plus ambitieux consiste à atteindre la neutralité carbone dès 2028 sur les périmètres 1, 2 et 3 et à suivre les principes des Objectifs de développement durable des Nations Unies. Nous sommes leaders de notre secteur pour tous les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

À une époque sans précédent, nous avons profité de l'occasion pour réfléchir, au sein et en dehors de notre entreprise, au rôle que nous jouons dans les communautés où nous opérons et dans la société en général, aujourd'hui et pour l'avenir.

Pour plus d'informations, voir notre site web atos.net.



1

Profil du Groupe

Entretien du Président	4
Entretien avec le Directeur Général	5
Introduction à la raison d'être d'Atos	6
Profil d'Atos	11
Conseil d'Administration	13
Comité de Direction Générale	15
Performance financière : Une année de prise de commandes record	17
Tableau de bord intégré de suivi de la performance	19
Principales réalisations en 2020	20
L'histoire d'Atos	24
Tendances de Marché	25
Taille de Marché et environnement concurrentiel	26
Modèle économique	29
Vision, ambition et stratégie	31
La stratégie RSE d'Atos	33
Matrice de matérialité d'Atos	35
Les défis en matière de RSE et indicateurs de progrès	36
Gestion des risques	39

Entretien du Président



© Romil/REA

“Le Conseil d’Administration se joint à moi pour remercier toutes les équipes d’Atos pour la mise en œuvre de ses plans ambitieux avec énergie et succès.”

Bertrand Meunier

Chairman of Atos SE Board of Directors

Préparer Atos aux défis de demain

Votre Conseil d’Administration détermine et approuve l’orientation stratégique de la société et supervise sa mise en œuvre. Ce rapport démontre la capacité de l’entreprise à mettre en œuvre la stratégie et à produire des résultats records, lors d’une année exceptionnelle.

2020 a sans aucun doute été une année de réalisations significatives. Cela met en évidence la résilience et la pertinence du modèle d’affaires d’Atos dans cet environnement où de nombreux clients de toutes les régions ont dû faire face à de multiples vagues de la crise de la COVID-19 tout au long de 2020.

2020 a également été l’année au cours de laquelle nous avons jeté les bases de notre programme de croissance que nous avons annoncé l’an dernier et présenté lors de l’Assemblée Générale ordinaire des actionnaires le 27 octobre. Nous avons considérablement renforcé notre activité, organiquement et au travers d’acquisitions dans le Digital, le Cloud, la Sécurité et la Décarbonation. La transformation Spring a permis à l’organisation de refléter les secteurs d’activités de nos clients. Cela a accru la valeur qu’Atos peut apporter à ses clients grâce à sa connaissance approfondie de leurs activités. Spring a également permis de renforcer ses opérations et de mettre l’accent sur l’innovation, la compétitivité et la qualité.

Reconnaissance

Je tiens à exprimer ma gratitude envers nos équipes pour les énormes efforts qu’elles ont déployés au cours d’une année qui a comporté de nombreux défis personnels. Au cours de cette période, la sécurité de nos employés a été notre première priorité et nous avons cherché à les accompagner dans les 71 pays dans lesquels nous opérons. L’expérience de chacun a été différente. Comprendre cela et agir concrètement a permis d’améliorer les résultats de notre enquête Great Place to Work pendant cette période, ce qui représente une réalisation remarquable.

Malgré les défis, les collaborateurs d’Atos ont apporté une réelle valeur ajoutée à nos clients et à toutes nos parties prenantes. En réalisant tout ce qu’Atos a accompli cette année, le Conseil d’Administration se joint à moi pour remercier toutes les équipes d’Atos pour la mise en œuvre de ses plans ambitieux avec énergie et succès.

Principales perspectives pour 2021

La stratégie d’Atos de renforcement dans le Digital, le Cloud, la Sécurité et la Décarbonation est pertinente et va encore s’accélérer. Une facteur-clé de son succès tient au fait qu’elle a inscrit l’entreprise dans une raison d’être qui dépasse sa seule activité : permettre à la société dans son ensemble de vivre, de travailler et de se développer de façon durable dans un espace informationnel sûr et sécurisé.

Cela n’a jamais été aussi essentiel. Après presque un an de pandémie de COVID-19, Atos a beaucoup appris en aidant ses clients à traverser la crise. D’une part, on a pu observer des bouleversements majeurs sur les manières de travailler, les modèles d’affaires, la réglementation des déplacements et sur le plan de la sécurité. D’autre part, nous avons initié certaines approches innovantes pour s’adapter aux défis.

J’ai la ferme conviction qu’Atos est parfaitement placé pour accompagner les entreprises et la société au sens large dans leur adoption des nouveaux impératifs technologiques de l’après-COVID-19.

Je suis très heureux de vous présenter notre document d’enregistrement universel pour l’exercice 2020.

Entretien avec le Directeur Général

Cette année a été complexe pour les entreprises du monde entier. Comment Atos s'est-il comporté dans ce contexte ?

Cette année, la sécurité de nos employés et de leurs familles a été ma plus grande préoccupation. Nous avons pu, grâce à notre expertise, adopter pleinement le télétravail dans l'ensemble du Groupe, passant de 20% à 96% en quelques jours.

Cette résilience nous a permis de soutenir pleinement nos clients tout au long de l'année. Nos plans de continuité d'activité et nos capacités en sécurité ont assuré la disponibilité des services pour tous les clients, y compris la poursuite des activités essentielles dans le domaine de la santé, du secteur public et des infrastructures critiques.

Nous nous sommes également joints à la lutte contre la COVID-19 en soutenant la recherche sur les vaccins grâce à nos technologies dans de nombreux centres et laboratoires à travers le monde.

Aujourd'hui nous menons la réflexion sur la façon d'aller de l'avant dans l'ère post-COVID-19 et de préparer le rebond que nous espérons tous. Avec nos clients et notre Communauté Scientifique, nous explorons les manières dont nous pouvons permettre aux entreprises et aux gouvernements de devenir plus résilients et durables à long terme.

Je suis infiniment reconnaissant envers tous mes collègues d'Atos pour leur travail, leur dévouement et leur agilité exceptionnels au cours de cette année.

Quelles étapes importantes Atos a-t-il franchies en 2020 ?

D'abord et avant tout, de plus en plus de clients nous font confiance. 2020 a été une année exceptionnelle en termes de ventes.

La transformation Spring au service de notre ambition d'être le « leader du numérique sécurisé et décarboné » a créé une réponse phénoménale de la part de nos clients et accéléré la dynamique commerciale tout au long de l'année.

Ce n'est pas seulement une question de prise de commandes, avec un ratio sur chiffre d'affaires de 119%. C'est aussi une grande satisfaction que le contenu digital de notre activité s'est accru : 46% de notre chiffre d'affaires en 2020 a été réalisé dans le Digital, le Cloud, la Sécurité et la Décarbonation, après 40% en 2019 et en route vers 65% à moyen terme.

En 2020, nous avons réalisé 10 acquisitions pour accélérer notre stratégie. Nous avons également renforcé nos partenariats et élargi notre écosystème, non seulement avec des acteurs majeurs, mais aussi avec des start-ups qui stimulent l'innovation, grâce à Atos Scaler, notre nouvel accélérateur.

Nous avons lancé Atos OneCloud, avec un investissement de 2 milliards d'euros, la seule solution sur le marché qui allie conseil personnalisé sectoriel et expertise en modernisation applicative dans un ensemble de services bout en bout.

Notre portefeuille de solutions de décarbonation produit déjà des résultats pour nos clients et stimule la croissance. Nous sommes l'organisation qui fait le plus pour notre planète dans notre secteur. Pour ce qui concerne Atos spécifiquement, nous sommes neutres en carbone depuis 2018 et sommes en voie d'atteindre le Net Zéro carbone d'ici 2028.

Quelles sont les perspectives et les priorités pour 2021 ?

Nous réaliserons en 2021 une étape importante de notre programme de croissance et de notre plan à moyen terme. Tout d'abord, il existe une vraie dynamique au sein d'Atos pour réaliser notre transformation vers une croissance beaucoup plus forte. Le niveau élevé d'activité commerciale soutiendra le retour à la croissance en 2021.

Dans ce contexte, la priorité est de maintenir cette dynamique commerciale et le niveau de performance élevé de 2020 tout en se concentrant sur des actions structurelles pour améliorer la rentabilité et pour augmenter la conversion en flux de trésorerie disponible.

Une autre priorité concerne l'amélioration de notre mix d'activité dans le Digital, le Cloud, la Sécurité et la Décarbonation. Ces domaines sont également renforcés par notre stratégie d'acquisitions.

Enfin, nous avons franchi des étapes significatives en matière d'ESG, ce domaine faisant partie intégrante de notre ADN, partagé par l'ensemble de nos collaborateurs au bénéfice de nos clients et de nos actionnaires.



© Romi/REA

“Nous menons la réflexion sur la façon d'aller de l'avant dans l'ère post-COVID-19 et de préparer le rebond que nous espérons tous.”

Elie Girard
Chief Executive Officer

Introduction à la raison d'être d'Atos

La raison d'être d'Atos, telle que formulée dans ses statuts, décrit la façon dont son activité contribue à l'intérêt commun. Sa portée ne se limite pas à son programme de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). La raison d'être inspire l'implication d'Atos auprès de l'ensemble des parties prenantes, soit son « écosystème » : ses collaborateurs, ses clients, ses actionnaires, ses partenaires industriels. Elle aligne fondamentalement les métiers d'Atos sur sa contribution à l'intérêt général.

Le 30 avril 2019, Atos adoptait sa raison d'être lors de l'assemblée générale des actionnaires, qui ont approuvé la formulation suivante à la quasi-unanimité.

« Notre mission est de contribuer à façonner l'espace informationnel. Avec nos compétences et nos services, nous supportons le développement de la connaissance, de l'éducation et de la recherche dans une approche pluriculturelle et contribuons au développement de l'excellence scientifique et technologique. Partout dans le monde, nous permettons à nos clients et à nos collaborateurs, et plus généralement au plus grand nombre, de vivre, travailler et progresser durablement et en toute confiance dans l'espace informationnel. »

La raison d'être d'Atos s'articule autour de la notion d'espace « informationnel » ou « digital » et du fait de le rendre sûr, durable et accessible à tous. Elle est ancrée dans la « responsabilité singulière » d'Atos et déployée à travers une « architecture de contribution » décrite ci-après.

Les origines de la raison d'être d'Atos

La transformation numérique redéfinit la manière de vivre, de travailler et d'interagir. Son avancée continue ouvre des nouveaux champs d'exploration, où les sociétés réinventent leurs manières de produire et d'échanger l'information, de créer de la valeur, de tisser des relations. Cette émancipation des cadres anciens fait surgir des risques inédits et des contradictions nouvelles.

Les acteurs technologiques qui conçoivent ces territoires ou modèles en reçoivent directement une responsabilité : façonner l'espace informationnel, pour le rendre sûr, accessible et habitable par tous et respectueux de l'environnement. L'engagement d'Atos, en tant qu'entreprise digitale mondiale, lui est dicté par son objet même. Il lui appartient, avec l'écosystème de parties prenantes et partenaires qu'elle fédère, de contribuer à une construction sûre et éthique de cet espace numérique.

Les termes de la raison d'être d'Atos traduisent l'ambition de cette contribution. En inscrivant sa raison d'être dans ses statuts, Atos se démarque des autres entreprises digitales opérant à l'échelle mondiale. Atos démontre une capacité réflexive sur ses métiers et son rôle dans la société, choisissant d'assumer les responsabilités qui lui incombent au vu des effets sociaux, économiques et juridiques de la révolution technologique.

Organisations et activités soutenant la raison d'être

Pour veiller au respect de sa raison d'être, Atos s'est dotée d'une organisation multifonctionnelle coordonnée par le Secrétaire Général, sous la supervision du Directeur Général qui rend compte au Conseil d'administration. Cette organisation repose sur un groupe de travail d'une cinquantaine de collaborateurs, issus de différentes fonctions opérationnelles et support, et occupant des postes de direction, de management ou d'expertise au sein d'Atos. Ils sont responsables sur leur périmètre d'activité à la fois du déploiement et de la promotion de la raison d'être. Le Conseil d'administration examine régulièrement l'évolution des travaux de l'entreprise à ce sujet.

Au cours de l'année 2020, en dépit des restrictions liées à la Covid-19, cette équipe multifonctionnelle a organisé plus de 20 réunions par vidéoconférence afin de couvrir toutes les dimensions de la raison d'être d'Atos et de recueillir leur contribution. Les résultats de ces ateliers ont été présentés par la direction au Conseil d'administration lors de sa réunion du 21 octobre 2020 et sont intégrés dans cette section. La raison d'être, des objectifs environnementaux spécifiques ainsi que des contributions non-financières ont également fait l'objet de communications publiques à l'occasion des Journées Analystes de juin 2020 et du « Global Stakeholders Meeting » de juillet 2020.

En 2021, Atos va mettre l'accent sur les axes suivants :



Renforcer l'organisation pour consolider et aligner les actions et les initiatives de l'entreprise et des collaborateurs sur les trois piliers de la raison d'être.



Mettre en place un dispositif approprié permettant de suivre dans le temps les avancées de l'entreprise par rapport à sa finalité ainsi définie.



Améliorer le partage et la communication internes pour s'assurer que tous les collaborateurs s'approprient l'objectif commun décrit par la raison d'être.



Mettre en place un programme donnant aux collaborateurs la possibilité de prendre du temps pour participer à des projets sociaux pertinents au service de la communauté.

Architecture de contribution à la raison d'être

La raison d'être d'Atos est organisée en trois piliers :

- garantir la sécurité, l'inclusion et la confiance dans l'espace informationnel ;
- contribuer à la transition environnementale ;
- promouvoir l'excellence scientifique et technologique.

Ces trois piliers explicitent les engagements d'Atos et permettent aux collaborateurs de partager et mettre en œuvre la même ligne directrice. Bien qu'ils soient distincts, ces piliers sont interdépendants et partagent les trois dimensions suivantes :



Une vision des principaux enjeux

En se dotant d'une raison d'être, Atos institutionnalise sa contribution à trois grands enjeux sociétaux du XXI^e siècle.

Construire un espace informationnel de confiance

Depuis la fin du XX^e siècle, l'espace informationnel a été façonné sans que ses acteurs les plus influents ne prennent toujours en compte les conséquences directes et indirectes de leurs actions sur la société civile. Atos facilite l'entrée de l'espace informationnel dans une nouvelle ère en facilitant des usages en confiance des technologies numériques et en parant aux risques rencontrés par les individus, les entreprises et les États. Le modèle de la transition digitale sous la conduite d'entreprises comme Atos s'est avéré encore plus pertinent dans le contexte de la pandémie de la Covid-19.

Atos aborde les questions de la vie privée, de la transparence des procédés et des algorithmes, de la protection des données et de la souveraineté avec la conviction que façonner l'espace informationnel, c'est bâtir un monde numérique habitable par toutes et tous. À ce titre, Atos inscrit ses actions dans une perspective inclusive, offrant à chacun la possibilité, sans distinction de genre, d'origine, de situation de handicap ou de trajectoire sociale, de travailler et de vivre dans un espace informationnel sûr.

Participer à la transition environnementale

Bien que l'industrie numérique soit responsable d'environ 4% des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) en 2019, Atos est convaincue que le numérique pourrait être un contributeur net à la décarbonation, réduisant potentiellement les GES de 9 à 20% à l'horizon 2030 (source: *Global Enabling Sustainability Initiative*). Afin de faire face à l'urgence climatique et de rendre les technologies numériques résilientes, la performance environnementale des produits et des services numériques doit s'accélérer et il convient de transformer la technologie en levier d'action pour la transition environnementale. Atos estime que ses solutions uniques telles que le calcul haute performance peuvent aider le monde à atteindre des objectifs ambitieux de réduction du volume de données en appui à l'Accord de Paris sur le climat.

Contribuer à l'excellence scientifique et technologique

Les développements spectaculaires de l'informatique distribuée, les avancées incomparables de l'intelligence artificielle au cours de la dernière décennie ou encore le succès des startups numériques les plus innovantes dans les territoires attestent de la force d'entraînement qu'apportent les sciences et les technologies numériques. Atos soutient, avec son écosystème, la recherche scientifique et technologique pour faire en sorte que cette dynamique profite au plus grand nombre et que se réduisent les fractures numériques liées à l'âge, à la géographie et aux situations de handicap. Cela se traduit par les investissements d'Atos en R&D afin d'améliorer les produits et services numériques, sa compréhension des besoins des clients à long terme et le partage des connaissances entre les communautés.

Les engagements uniques d'Atos

En cohérence avec les enjeux identifiés ci-dessus, Atos mobilise ses équipes et ses parties prenantes autour de trois engagements, précisant ainsi les ambitions des trois piliers fondant sa raison d'être.

Offrir les capacités à chacun d'utiliser les technologies numériques en confiance et atténuer l'exposition au risque des individus, des entreprises et des États dans l'espace informationnel

Améliorer la performance environnementale des solutions digitales, et faire des nouvelles technologies des alliées de la lutte contre le réchauffement climatique

Contribuer à l'excellence dans le progrès d'ordre scientifique et technologique et au partage de la connaissance et de la recherche

Actions, objectifs et indicateurs à l'appui de la raison d'être

La raison d'être d'Atos et les engagements associés se reflètent dans ses plans opérationnels, son leadership et sa résilience dans les circonstances exceptionnelles liées à la crise sanitaire, ainsi que dans son organisation et sa stratégie renouvelées dans le cadre du programme Spring. Toutes les communautés qui forment l'écosystème d'Atos sont ainsi alignées. Par ses actions et sa gouvernance, Atos crée de la valeur tout en pilotant et en appliquant des pratiques positives durables, environnementales et sociales.

Sûreté, inclusion et confiance dans l'espace informationnel (plus de détails au paragraphe [2.3.6])

Atos occupe une position unique, avec ses capacités, pour contribuer à la conception et au déploiement de technologies capables de renforcer la sécurité et la confiance pour tous ceux qui naviguent dans l'espace informationnel. Le Groupe a été classé par Gartner en 2020 comme le 3^{ème} prestataire mondial et le premier prestataire européen de services de sécurité (« *Managed Security Services* »). Ses solutions de niveau militaire sont certifiées par les autorités nationales telles que l'ANSSI (Agence nationale française pour la sécurité des systèmes d'information), ainsi que des organismes de certification internationaux. De nombreuses institutions mondiales, dont le Comité International Olympique et l'OTAN, confient la protection de leurs systèmes informatiques à Atos, avec ses 6 000 experts en sécurité et son réseau de 15 « Security Operations Centers » dans le monde. Atos protège également des clients régionaux tels que Asian Paints, en Inde, et la Virginia *Information Technology Authority* aux États-Unis.



Atos contribue à la sécurité

Atos contribue à la sécurité des objets connectés, des personnes, des entreprises et des pouvoirs publics, et plus généralement des flux de données. Une partie significative de l'effort de R&D d'Atos porte sur l'offre en analytique et cybersécurité, s'agissant par exemple des identités digitales ou des solutions de cybersécurité prescriptive s'appuyant sur l'intelligence artificielle et l'automatisation. Atos est un contributeur clé du monde futur des données sécurisées, comme l'illustrent les récentes étapes vers une cryptographie de sécurité quantique (quantum-safe) et une gestion renforcée du cycle de vie des produits :

- la cryptographie quantum-safe est essentielle pour protéger les données contre la menace croissante des cyberattaques utilisant la technologie quantique. En tant que producteur de matériel et prestataire de cybersécurité, Atos a une opportunité unique d'ouvrir une nouvelle voie. Les normes internationales de cryptographie quantum-safe sont publiques et Atos les intègre pour fournir des solutions aux citoyens, aux entreprises et aux gouvernements ;
- en 2021, Atos renforce la gestion du cycle de vie de développement de produits de sécurité pour les produits et les logiciels afin d'intégrer la sécurité dès la conception tout au long du cycle de développement. L'objectif d'Atos est que 100% de ses produits de sécurité intègrent des normes post-quantiques d'ici 2024 (via une évolution de la gamme ou en ajoutant à des équipements existants), et avec la divulgation de ces normes en 2022.

Atos a démontré son engagement au plus haut niveau lorsqu'en février 2018, elle a rejoint Siemens et d'autres grandes entreprises et institutions en tant que membre fondateur de la Charter of Trust (CoT). La CoT est la première charte commune mondiale pour une cybersécurité renforcée. Cette initiative visant à rendre les mondes physiques et numériques plus sûrs vise aussi à contribuer au débat public. Les membres du CoT établissent des relations de confiance basées sur dix principes définis tout en travaillant sur des définitions, des engagements et des indicateurs de performance clés qui deviendront des normes de l'industrie. Atos influence la normalisation numérique en mettant en œuvre les principes de CoT non seulement pour elle-même mais également pour sa chaîne d'approvisionnement (conformément au principe n°2 du CoT). Un premier indicateur a été établi par Atos pour surveiller son application du principe CoT n°2 à partir de 2021. Atos suivra le nombre total de fournisseurs ayant enregistré leur auto-évaluation de sécurité, y compris s'agissant des principaux fournisseurs activement gérés par la fonction achats groupe d'Atos.

Atos continue de faire connaître ses pratiques et ses performances en matière de cybersécurité à travers la transparence des normes, des pratiques et des produits. Atos promeut son propre tableau de bord de sécurité, permettant la publication des indicateurs suivants pour mesurer sa progression en 2020 :

- quatre campagnes anti-phishing aléatoires ont été réalisées par le département sécurité groupe d'Atos (avec la prise de moins de 4,5% des collaborateurs d'Atos lors de ces campagnes) ;
- 25 communications globales internes à tous les collaborateurs concernant la sécurité ;
- 93% de participation des collaborateurs aux formations obligatoires sur la sécurité et la sûreté ;
- dix évaluations des opérations par des équipes d'intervention d'urgence informatique d'Atos (ces équipes opérationnelles ayant recherché les menaces pouvant exister dans l'environnement du groupe) ;
- 97 alertes de sécurité gérées par le centre des opérations de sécurité toutes les 24 heures (soit 35 000 / an) ;
- 47 « audits d'assurance continue » des opérations, soit 2 600 jours d'audit.

Atos a également déployé l'authentification multi-facteurs (MFA) à tous ses collaborateurs en employant sa propre technologie d'authentification par carte à puce. Aujourd'hui, la connexion à 92% des applications de l'entreprise sont accessibles via l'authentification MFA. Atos continuera à investir et à développer sa technologie MFA.

Cependant, cet espace informationnel ne se résume pas à la cybersécurité.



Atos prend en compte la dimension éthique de la civilisation numérique

La réflexion éthique imprègne ses propres pratiques commerciales et celles de ses clients, notamment grâce aux contributions de la « communauté scientifique » d'Atos. De plus, des examens d'éthiques sont intégrés dans les processus décisionnels stratégiques, y compris au niveau le plus élevé. Le « Atos Ethics by Design » établit un ensemble clair de principes, de politiques et de directives pour des opérations commerciales éthiques, qui sont à leur tour évaluées et mesurées au moyen de listes de contrôle et de tableaux de bord éthiques.

Dans le monde en évolution perpétuelle de l'intelligence artificielle, l'application des principes éthiques est essentielle. Atos est l'un des principaux membres du consortium Etami, qui implique des acteurs industriels et académiques, et dont la mission est d'aider à façonner les normes et les pratiques qui mèneront à la certification formelle d'une intelligence artificielle éthique et fiable.

Un espace informationnel sûr et protecteur doit aussi être inclusif, pensé et déployé pour répondre aux besoins spécifiques de chacun de ses utilisateurs. C'est la raison pour laquelle Atos a non seulement été la première entreprise digitale signataire de la charte « Valuable 500 », mais a également développé une expertise unique dans les technologies d'assistance informatique aux personnes porteuses de handicap. Ses programmes internes et externes sont alignés pour façonner la manière dont les entreprises gèrent le handicap. Membre du conseil consultatif du Valuable 500, Atos a développé de nouveaux indicateurs de performance clés mesurant le nombre de partenaires qu'elle fait adhérer au Valuable 500. Ce programme de recrutement fait partie d'une initiative pilote menée par Atos en Espagne [5.2.1.2] concernant ses objectifs d'amélioration permanente visant à encourager tous les types de diversité sur le lieu de travail.

Participer à la transition environnementale (plus de détails au paragraphe [5.2])



Participer à la transition environnementale

La technologie joue un rôle essentiel dans la lutte contre le dérèglement climatique : énergivore et demandeuse en ressources, elle constitue également un des leviers clés pour aider un grand nombre d'entreprises à évoluer vers la neutralité carbone. C'est pourquoi les efforts d'Atos portent sur deux fronts. Premièrement, l'éco-conception, en optimisant la consommation énergétique des applications, des infrastructures informatiques et des serveurs. Deuxièmement, la décarbonation, en optimisant les processus métiers d'une organisation avec des solutions digitales comprenant les réseaux intelligents, l'IOT, la blockchain et le edge computing afin de réduire son intensité carbone. En outre, en 2020, Atos a acquis EcoAct, leader du conseil en stratégies de décarbonation au profit de ses clients. Grâce à de telles initiatives stratégiques dans lesquelles la transformation digitale est essentielle, Atos a réduit de près de 50% ses émissions de CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires depuis 2012.

Les objectifs de réduction des émissions carbone d'Atos comprennent, suivant la méthodologie utilisée par Atos (cf. paragraphe [5.2.3.1]) :

- en 2020, Atos a aligné son objectif de réduction de ses émissions carbone avec l'objectif le plus exigeant de l'initiative Science-Base Target (SBTi) qui ambitionne de maintenir le réchauffement climatique à 1,5°C ;
- dans ce cadre, Atos s'est engagé à réduire ses propres émissions de 50% d'ici 2025 (périmètres 1, 2 et 3, par comparaison avec 2019), soit avec cinq ans d'avance sur les préconisations les plus exigeantes de la SBTi. En outre, toutes les émissions du périmètre opérationnel d'Atos sont compensées depuis 2018 ;
- de plus Atos s'est engagé à atteindre Net Zero émissions dès 2028 (soit avec une avance de 22 ans sur l'Accord de Paris COP 21) en compensant la totalité de ses émissions résiduelles.

Pour prolonger et compléter cet effort, Atos a mis en place en 2020 un prix interne du carbone de 80€/tonne de CO₂. Afin de diriger les décisions métier vers la décarbonation, ce prix du carbone est inclus dans les comptes et les rémunérations variables ou l'intéressement des managers d'Atos. En outre, la performance environnementale est intégrée à la rémunération à long terme des dirigeants d'Atos. Pour le plan 2020 d'actions de performance (pour les premières lignes managériales d'Atos y compris le Directeur Général et les collaborateurs et experts clés) qui intègre des critères RSE, le Conseil d'Administration a ajouté un critère spécifique à la réduction de l'intensité carbone sur une période de trois ans prenant fin en 2022 (cf. paragraphe [4.3.1.4]).

En 2020, Atos s'est classé premier dans le secteur des services informatiques et logiciels dans les indices de développement durable du DJSI Monde et Europe. Entre 2019 et 2020, Atos a réduit les émissions de CO₂ d'environ 37% pour son périmètre carbone opérationnel (atteignant environ 149K CO₂ en valeur absolue) et d'environ 15% pour l'ensemble des émissions de GES (Scopes 1, 2 et 3). Une réduction pleinement conforme à ses nouveaux engagements (-50% entre 2019 et 2025).

Excellence scientifique et technologique (plus de détails au paragraphe C.5)

Depuis sa création, et conformément à ses engagements les plus récents, Atos place l'excellence scientifique et technologique au cœur de son développement tourné vers les besoins de la société, travaillant avec son écosystème pour diffuser les connaissances et répondre aux défis d'aujourd'hui.



Recherche et développement (R&D)

Pour Atos, la recherche et l'excellence scientifique constituent des enjeux collectifs. Ses technologies accompagnent la transformation digitale de ses clients au cœur de laquelle résident les enjeux éthiques, de confiance et sociétaux. Atos s'engage à accroître sa R&D dans ces domaines et à soutenir ses objectifs de décarbonation avec la création de chaires universitaires, de centres de recherche, de laboratoires et le développement de partenariats avec des start-ups et des clients.

Atos renforce son investissement dans le développement à long terme de technologies stratégiques, en s'engageant dans des partenariats technologiques solides en vue de créer de la valeur et d'améliorer la vie des gens. Atos se fait une priorité de résoudre les problèmes les plus urgents au moyen de solutions et de transformations digitales. Par exemple, en personnalisant les soins de santé, en gérant les maladies, en prédisant les événements météorologiques et le changement climatique - ainsi qu'en réduisant l'empreinte carbone de ses clients. Par sa participation aux associations GAIA-X et IDSA, et par son expertise en cybersécurité, Atos s'engage à définir les clouds sectoriel et souverain, et à assurer la sécurité des services cloud full-stack sécurisés ou des plateformes numériques polyvalentes dont les clients ont besoin.

Des pôles d'innovation technologique de renommée mondiale ont été établis : le CEA et Atos codéveloppent le futur supercalculateur Exa1 ouvrant la voie aux calculateurs exaflopiques du futur et le Centre des installations scientifiques et technologiques (STFC) Hartree est équipé du Atos Quantum Learning Machine. Atos renforcera sa culture d'innovation par le codéveloppement, des engagements en faveur de l'open source et le développement de ses communautés d'innovation. Assurer un flux d'innovation dans les technologies les plus innovantes permet à Atos d'anticiper les mutations technologiques et les défis opérationnels auxquels ses clients seront confrontés.

Excellence scientifique et technologique (plus de détails au paragraphe C.5)



Technologie de pointe en R&D avec l'appui du milieu universitaire

Les partenariats universitaires d'Atos stimulent le progrès et apportent d'immenses bénéfices sociétaux ainsi que des opportunités commerciales dans les secteurs d'activité d'Atos.

En 2020, une nouvelle fonction concernant les partenariats technologiques universitaires a été créée pour rehausser ces activités. Atos a développé un cadre de partenariat avec les universités afin de mesurer et reconnaître la valeur de ces activités, qui comprennent (a) une recherche et un développement conjoints alignés sur huit technologies stratégiques définies par la directrice de la technologie d'Atos, (b) des doctorants travaillant au sein des équipes Atos, appliquant des sujets de recherche dans la pratique, (c) des chaires universitaires financées conjointement par les clients, et (d) l'enseignement et autres activités liées aux programmes d'études.

Le prix Atos Joseph Fourier et l'Atos IT Challenge ont attiré des équipes universitaires de premier cycle et de recherche de plus de 35 pays du monde entier, dont Harvard et le MIT aux États-Unis. Le programme d'Atos visant à former des leaders techniques est mené en collaboration avec l'Université de Cambridge au Royaume-Uni et Paderborn en Allemagne. Le parrainage de la recherche doctorale, notamment sur les thèmes de l'informatique quantique, du HPC, des véhicules autonomes et de l'intelligence artificielle, est entrepris avec des universités d'Autriche, des Pays-Bas et de France. Les universités technologiques de Munich et de Passau, ainsi que l'École Normale Supérieure Paris-Saclay sont partenaires de l'université d'été d'Atos sur l'intelligence artificielle. Atos travaille avec l'École Polytechnique, HEC et l'université Ahmedabad sur les sujets de leadership multiculturel. Enfin, le Groupe tisse localement de nombreux liens, comme par exemple à Bydgoszcz (Pologne) et à Nottingham (UK).

Dans sa volonté d'accroître l'excellence des services fournis à ses clients, le groupe a consolidé son programme universitaire, avec le parrainage et l'animation par le Comité de Direction Générale, et ajouté des universités partenaires de premier plan (reconnues dans le monde entier et localement). Cette approche a entraîné une augmentation de plus de 300% depuis 2016 d'embauches de diplômés issus de ce pool d'universités de premier plan sélectionnées comme partenaires, avec plus de 2 410 jeunes diplômés ayant rejoint le groupe en 2020.



Innovation

La recherche génère de l'innovation, et Atos, en tant que leader technologique, encourage ce flux. En identifiant les tendances technologiques qui auront le plus d'impact pour ses clients dans les années à venir, en les appréhendant en profondeur et en assurant des flux d'innovation dans les technologies les plus innovantes, Atos anticipe les évolutions technologiques et les défis commerciaux auxquels ses clients seront bientôt confrontés. Atos alimente ce flux d'innovation, en tirant parti de ses capacités de R&D et de ses feuilles de route par les industries comme catalyseurs de la transformation digitale de ses clients.

Atos conduit une veille technologique concurrentielle, récompense ses inventeurs de brevets et associe les brevets à ses technologies stratégiques pour orienter les investissements et la recherche, supervisant ses inventeurs comme le ferait un campus technologique.

La dynamique d'innovation d'Atos est portée par une relation de bénéfices mutuels avec son écosystème. Avec des partenaires et des start-ups, et son programme d'innovation Scaler, Atos conçoit des solutions uniques pour ses clients. Cela lui permet de trouver des financements et de participer à des consortiums de pointe. Avec des universités de premier plan alignées sur ses domaines technologiques, Atos crée des alliances de moyen et long terme pour mieux comprendre et influencer les tendances technologiques qui auront un impact sur l'avenir.

Atos soutient un engagement plus important de ses collaborateurs en organisant chaque année une semaine de l'innovation (Innovation Week), au cours de laquelle des cas d'usage sont partagés pour promouvoir les stratégies et les meilleures pratiques. La curiosité et la volonté des collaborateurs d'Atos d'anticiper et de comprendre l'avenir sont des facteurs clés de succès pour leur culture de l'innovation. D'autres initiatives internes tirent parti de la diversité d'Atos pour enrichir les résultats. C'est notamment le cas à travers SpringYourIdea, un concours d'idéation interne organisé pour aider à résoudre les défis de l'industrie des clients.



Communautés

Atos capitalise sur les compétences de ses experts technologiques et crée des synergies entre eux, valorisant le partage des connaissances et la diversité pour assurer sa position de leader technologique. Deux communautés se distinguent parmi les nombreuses initiatives exceptionnelles d'Atos visant l'excellence scientifique et technologique :

- **la communauté scientifique d'Atos** qui rassemble environ 160 experts scientifiques chevronnés, issus de l'ensemble du Groupe. Depuis plus de 10 ans, la communauté scientifique s'attache à anticiper les bouleversements technologiques et les défis commerciaux auxquels les clients d'Atos seront confrontés à l'avenir. Cette communauté scientifique partage ses réflexions à travers des publications régulières accessibles à toutes et à tous, notamment le rapport de prospective intitulé Journey. En 2020, Atos a publié son rapport Journey 2024, Redefining Enterprise Purpose. Atos y livre une vision du monde en constante évolution pour les entreprises, la société et la technologie à l'ère post-Covid ;
- **la communauté d'experts d'Atos** est le moteur de l'innovation et de l'expertise technologique au cœur de sa proposition de valeur. Lancée en 2017 avec l'ambition de catalyser et de stimuler la collaboration, l'idéation, la recherche et le développement de l'innovation. La communauté pilote la stratégie commerciale, contribue à la feuille de route technologique d'Atos et stimule l'innovation en anticipant les besoins du marché. Elle est désormais composée de plus de 2 600 experts dans 51 pays. En créant des synergies, en tirant parti de l'expérience et du partage des connaissances pour favoriser une expertise internationale collective dans les domaines technologiques, les industries et les entités opérationnelles (RBU), la communauté d'experts fait partie intégrante du processus d'innovation proposé aux clients d'Atos.

Sophie Proust, directrice de la technologie d'Atos (CTO), estime que la crédibilité, la diversité et le partage sont essentiels pour assurer la position d'Atos en tant que leader technologique. Sous sa direction, ces communautés s'emploient à accroître la communication, à mieux aligner le portefeuille Atos avec la feuille de route du CTO pour le parcours technologique du client et à améliorer l'équilibre femmes-hommes parmi les membres de la communauté. L'expertise est un moteur clé de succès, de performance et de différenciation sur le marché. En offrant aux experts d'Atos un environnement favorable et stimulant, Atos encourage l'innovation, améliore les capacités de R&D et diffuse le savoir-faire lié à l'expertise.

Profil d'Atos

Atos est un leader international du numérique sécurisé et décarboné, avec 105 000 collaborateurs dans 71 pays et un chiffre d'affaires annuel de 11,2 milliards d'euros.

Nous proposons à nos clients toute une gamme de solutions et produits numériques de haute qualité, ainsi que des services de conseil et des offres numériques sécurisées et décarbonées sans faille : une approche de bout en bout au service de nos clients.

Cette année, nous avons modifié notre organisation et continué à développer les compétences de nos collaborateurs pour garantir notre parfaite adaptation à nos clients. Nous avons axé nos activités sur la rationalisation dans tous les secteurs que nous desservons. Nous garantissons ainsi que nos clients bénéficient de solutions numériques qui répondent à leurs enjeux commerciaux. Cela permet à nos clients de travailler de façon unifiée et simplifiée avec nous.

Nous nous focalisons sur la façon dont nous pouvons utiliser les données pour mettre au point et améliorer des services qui créent de la valeur pour nos clients et les leurs, en nous concentrant sur les questions auxquelles ils veulent des réponses en termes :

- de fourniture d'un service basé sur les résultats ;
- d'amélioration de l'expérience clients et salariés ;
- de sécurité et de développement durable, au-delà de la cybersécurité via une sécurité numérique à long terme et la décarbonation.

Nous pensons pouvoir y parvenir grâce à sept avancées numériques reposant sur huit technologies stratégiques.




Nous sommes le partenaire mondial pour la technologie de l'information des Jeux olympiques et paralympiques et nous sommes en route pour Tokyo 2020 en 2021, afin d'assurer toute l'orchestration du cloud, la sécurité numérique, les essais numériques ainsi que les procédures et la technologie supplémentaires nécessaires à la santé et à la sécurité, tout en préparant les Jeux olympiques d'hiver de Pékin en 2022.

Nous visons aussi un plus large objectif qui est de contribuer à façonner l'espace informationnel. Grâce à nos chercheurs, à nos experts et à notre R&D, nous contribuons au développement de l'excellence scientifique et technologique et nous avons publié cette année notre vision des tendances technologiques à venir : « Journey 2024 ». Nous nous efforçons d'être un employeur inclusif qui fait vivre la diversité.

Nous opérons sous les marques Atos et AtosSyntel. Atos est une SE (Société Européenne) cotée sur Euronext Paris et fait partie de l'indice CAC 40.

Maintenir notre leadership en matière de développement durable

 <p>Reconnu leader mondial du secteur des services informatiques et logiciels pour la troisième fois consécutive par le Dow Jones Sustainability Indexes (DJSI) World et Europe.</p>	 <p>Atos est classé dans le top 10% de son secteur par l'agence ISS Oekom.</p>
 <p>Atos figure sur la « liste A » du CDP pour son engagement dans la lutte contre le réchauffement climatique.</p>	 <p>Atos obtient la note RSE triple A décernée par l'agence Morgan Stanley Capital International et se positionne dans les 5 premières entreprises de son secteur.</p>
 <p>Atos a remporté la médaille de platine pour ses performances RSE.</p>	 <p>Le rapport RSE 2020 inclus dans le Document d'Enregistrement Universel est conforme aux normes du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) du secteur des services informatiques et logiciels.</p>

<p>105 000 Professionnels des technologies dans le monde</p> 	<p>45% offshore</p>	<p>Leader mondial dans le Cloud et en Digital Workplace</p>	<p>11,2 Mds € Chiffre d'affaires 2020</p>	<p>65% Great Place to Work Premier quartile du secteur</p>	<p>Numerique, Cloud, Sécurité & Décarbonation</p>
<p>Profil global équilibré sur l'ensemble des industries, des régions et des segments</p>	<p>#3 Acteur mondial en Cybersécurité</p> 	<p>1,0 Mds € Marge opérationnelle 2020</p>	<p>85 216 Nouvelles certifications digitales en 2020 +40% vs 2019</p>	<p>46% du chiffre d'affaires du Groupe (40% en 2019)</p>	
<p>2/3 de contrats pluriannuels</p> 	<p>Présent dans 71 pays</p>	<p>Absence d'endettement Net Notation BBB+</p>	<p>0,5 Mds € Flux de trésorerie disponible 2020</p>	<p>235 M € Dépenses en R&D par an</p>	<p>2 810 098 tonnes Emissions totales de CO₂ (tous les périmètres 1, 2 et 3) -15% vs. 2019</p>

105 000 salariés travaillants dans 71 pays représentants 139 nationalités

Amérique du Nord

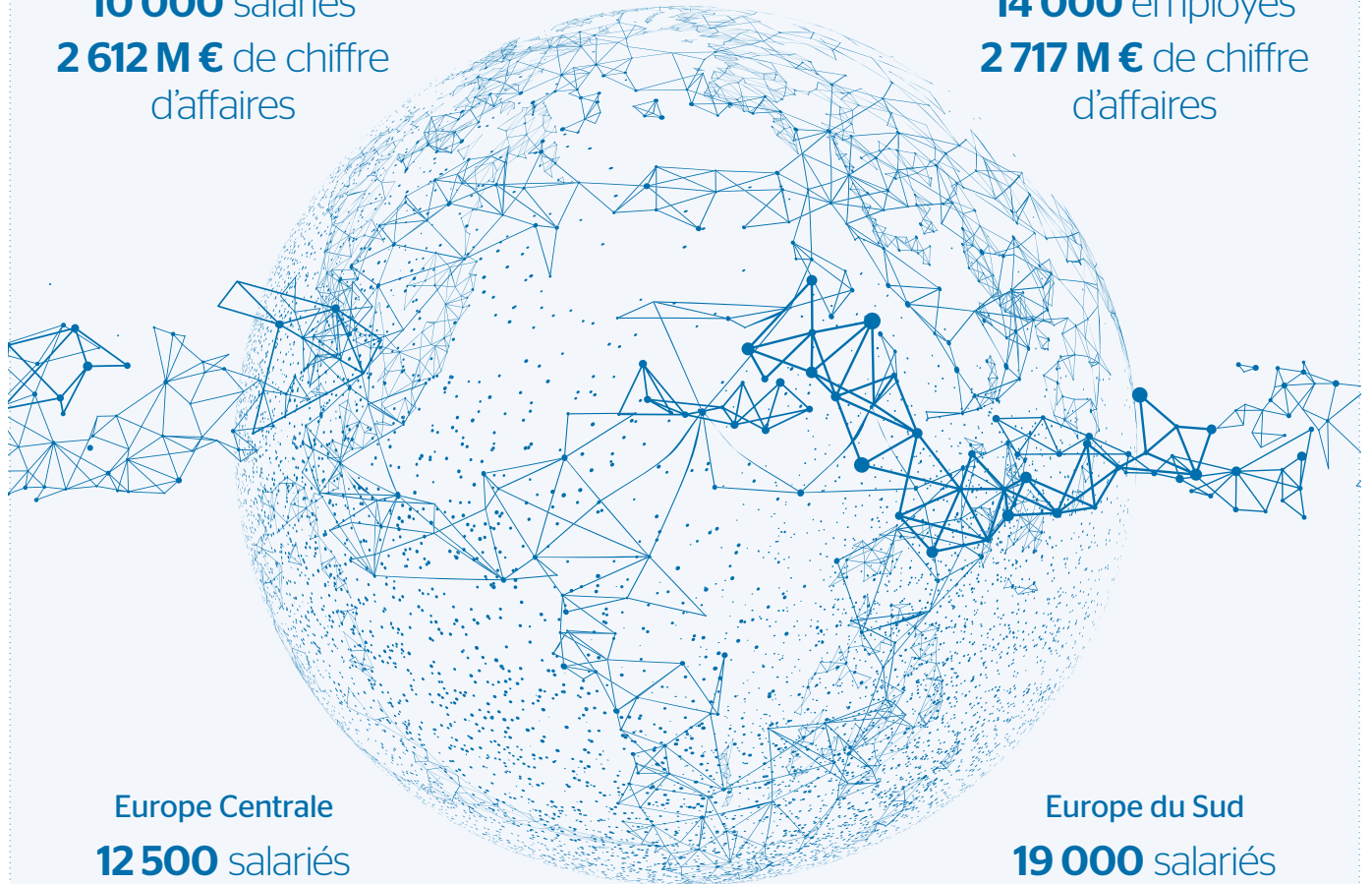
10 000 salariés

2 612 M € de chiffre
d'affaires

Europe du Nord

14 000 employés

2 717 M € de chiffre
d'affaires



Europe Centrale

12 500 salariés

2 699 M € de chiffre
d'affaires

Europe du Sud

19 000 salariés

2 339 M € de chiffre
d'affaires

Marchés en croissance

49 500 salariés

814 M € de chiffre d'affaires

Conseil d'Administration



Bertrand Meunier
Président du Conseil d'Administration d'Atos SE
Président du Comité des Nominations et de Gouvernance



Elie Girard
Directeur Général d'Atos SE



Vesela Asparuhova
Service Delivery Manager
Administrateur salarié



Vivek Badrinath*
Directeur Général de Vantage Towers GmbH
Président du Comité des Comptes



Valérie Bernis*
Mandataire social d'entreprises
Présidente du Comité RSE et membre du Comité des Rémunérations



Jean Fleming¹
Leadership Coach
Administrateur représentant les salariés actionnaires
Membre du Comité des Rémunérations



Farès Louis¹
Business Développeur Produits de Cybersécurité
Administrateur salarié



Cedrik Neike
Membre du Directoire de Siemens AG et Directeur Général de Digital Industries



Colette Neville*
Présidente et fondatrice de l'ADAM
Membre du Comité RSE



Aminata Niane*
Consultante internationale
Présidente du Comité des Rémunérations



Lynn Paine*
Professeur - Baker Foundation, Professeur émérite de gestion et d'administration des affaires - Chaire John G. McLean, Harvard Business School, Vice-Doyenne pour le développement international
Membre du Comité des Comptes, membre du Comité RSE et membre du Comité des Nominations et de Gouvernance



Edouard Philippe*
Maire du Havre
Ancien Premier Ministre de la République Française.
Membre du Comité des Nominations et de Gouvernance

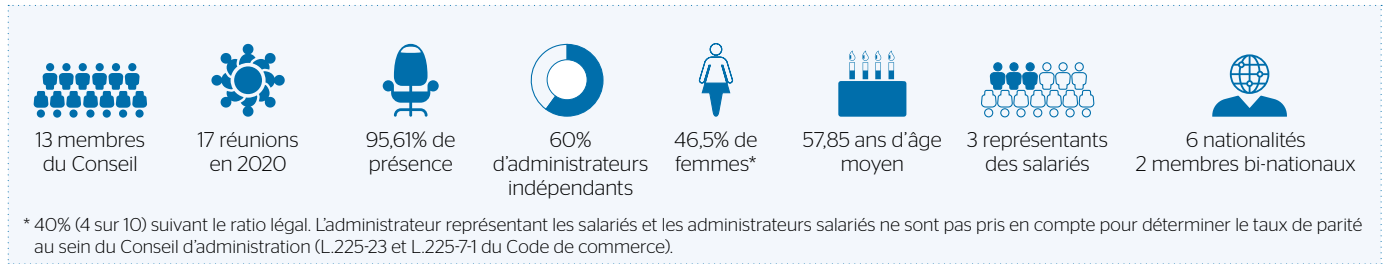


Vernon Sankey
Mandataire social d'entreprises
Membre du Comité des Comptes et membre du Comité RSE

* Administrateur Indépendant.

¹ Conformément aux articles L. 225-23 et L. 225-27-1 du Code de commerce, les administrateurs représentant les salariés actionnaires et l'administrateur salarié ne sont pas pris en compte pour déterminer le taux de parité au sein du Conseil d'Administration.

Conseil d'administration d'Atos



Le Conseil d'Administration détermine la stratégie du Groupe Atos et veille à sa mise en œuvre. Le Conseil d'Administration s'attache à promouvoir la création de valeur à long terme par l'entreprise en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de ses activités.

En 2020, les principales activités du Conseil d'Administration ont été de :

- contrôler et auditer l'intégrité des rapports financiers et d'examiner puis de valider le budget 2021, ainsi que toutes les informations d'ordre financier, les rapports et les prévisions ;
- échanger avec la direction de la Société des ajustements nécessaires et avoir une vision claire étape par étape sur les conséquences de la crise liée au Covid-19 ;
- approuver la mise en place de la nouvelle organisation par industries recentrée sur le client ;
- examiner les projets et objectifs en matière de RSE et suivre le développement de la raison d'être de la Société ;
- examiner et valider la stratégie et les projets d'acquisition du Groupe ;
- proposer, sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, la nomination et la cooptation d'administrateurs en plus des renouvellements de mandats annuels avec l'objectif de renforcer sa gouvernance d'entreprise ;
- décider la scission du Comité des Nominations et des Rémunérations en deux Comités séparés afin de faciliter les travaux du Conseil et favoriser la distribution des activités du Conseil.

Afin de faciliter les travaux du Conseil, le Comité des Nominations et des Rémunérations a été scindé le 1^{er} décembre 2020 en deux Comités séparés :

Le Comité des Comptes	Le Comité des Nominations et de Gouvernance	Le Comité des Rémunérations	Le Comité de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE)
<ul style="list-style-type: none"> Présidé par un administrateur indépendant 3 membres 66,7% d'administrateurs indépendants 6 réunions en 2020 100% d'assiduité 	<ul style="list-style-type: none"> 3 membres 66,7% d'administrateurs indépendants 100% d'assiduité au sein du Comité des Nominations et des Rémunérations en 2020 6 réunions du Comité des Nominations et des Rémunérations en 2020 1 réunion du Comité des Nominations et de Gouvernance en 2020 1 réunion du Comité des Rémunérations en 2020 	<ul style="list-style-type: none"> Présidé par un administrateur indépendant 3 membres 66,7% d'administrateurs indépendants 	<ul style="list-style-type: none"> Présidé par un administrateur indépendant 4 membres 75% d'administrateurs indépendants 3 réunions en 2020 100% d'assiduité

Activités des Comités en 2020

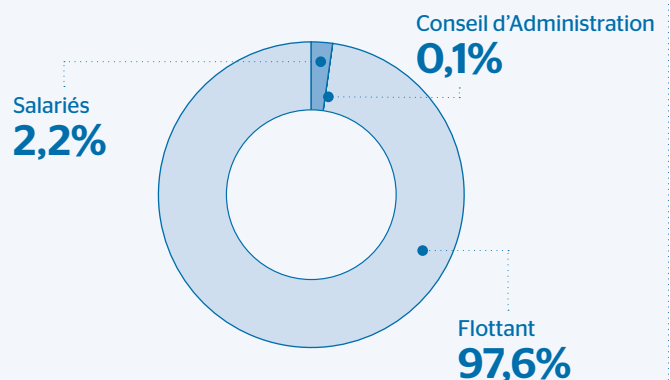
Les Comités soumettent au Conseil d'Administration leurs recommandations dans les domaines relevant du champ de compétences qui leur a été attribué.

En 2020, les principales activités du Comité des Comptes ont été de :	En 2020, les activités principales du Comité des Nominations et des Rémunérations ont été de :	En 2020, les activités principales du Comité RSE ont été de :
<ul style="list-style-type: none"> préparer et faciliter les travaux du Conseil d'Administration dans l'analyse et l'exactitude des comptes sociaux et comptes consolidés ; examiner les rapports financiers trimestriels sur la performance du Groupe ; suivre le processus d'élaboration de l'information financière ; examiner les rapports d'Audit interne. 	<p>En matière de nomination et de gouvernance :</p> <ul style="list-style-type: none"> rechercher et examiner toute candidature à la nomination à un poste de membre du Conseil d'Administration ; mener une revue annuelle de la politique de diversité à appliquer incluant la revue de l'indépendance des membres du Conseil et en faire le compte rendu au Conseil. <p>En matière de rémunérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> formuler des propositions de rémunération pour les administrateurs, le Président du Conseil et le Directeur Général et faire des recommandations au sujet des plans d'incitation à long terme et des plans d'actionnariat salarié. 	<ul style="list-style-type: none"> étudier les initiatives d'Atos en matière de responsabilité sociale de l'entreprise ; examiner et suivre la stratégie d'Atos en matière de décarbonation ; suivre et développer les initiatives en matière de diversité et d'inclusion.

Profil et compétences des administrateurs dans divers domaines et activités



% des droits de vote exerçables Au 31 décembre 2020



Comité de Direction Générale (GMC)

Le Comité de Direction Générale Groupe (GMC) d'Atos est composé du Directeur général, Elie Girard, et des Directeurs Secteurs, Entités Régionales Opérationnelles, Opérations, Performance et Fonctions.

Le rôle du GMC d'Atos consiste à élaborer et à appliquer la stratégie du Groupe dans l'intérêt des clients, des actionnaires, des partenaires et des collaborateurs. Le GMC est en charge de la coordination mondiale de la direction du Groupe.



Pierre Barnabé est Directeur Industries et Directeur Big Data & Cybersécurité.

Il est entré chez Atos après la fusion du Groupe en 2014 avec Bull où Pierre Barnabé était Directeur des Opérations. Il a précédemment occupé les postes de Directeur Général de SFR Business, Directeur Général d'Alcatel Lucent France, et Vice-Président exécutif du groupe Alcatel Lucent HR & Transformation. Pierre Barnabé est chevalier de l'Ordre national du Mérite.

Adrian Gregory est Directeur Services Financiers & Assurance et Directeur d'Atos|Syntel.

Au préalable, Adrian Gregory a été Directeur Général de l'entité opérationnelle Royaume-Uni et Irlande (UK&I), après avoir occupé le poste de Vice-Président principal des opérations dans la région pendant quatre ans. Dans l'entité UK&I, Adrian Gregory a mené de nouvelles activités importantes, fait progressivement évoluer le CSAT (score de satisfaction client) et les taux nets de recommandation, et renforcé la situation des services financiers.

Beth Howen est Directrice Secteur Public & Défense. Beth Howen a plus de 25 ans d'expérience dans le leadership de la technologie de l'information au service de diverses organisations gouvernementales, non lucratives et privées. Elle est notamment Chef du service informatique de la ville d'Indianapolis dans le Comté de Marion.

Jean-Philippe Poirault est Directeur Télécommunications, Médias & Technologies.

Avant de travailler chez Atos, Jean-Philippe Poirault a dirigé le marché des télécommunications américaines d'Amazon Web Services et a occupé des postes de cadre dirigeant chez Alcatel-Lucent et Ericsson dans toute l'Europe et l'Asie.

Giuseppe Di Franco est Directeur Ressources & Services, responsable des secteurs Énergie, Services publics, Accueil, Vente au détail, Transport et Logistique depuis 2020, après avoir occupé pendant cinq ans le poste de Directeur Général d'Atos Italie et Directeur d'Énergie & Services publics au niveau mondial. Giuseppe Di Franco est un ancien élève très influent de l'École Polytechnique de Milan.

Robert Vassoyan est Directeur Santé & Sciences de la Vie et Directeur de la division Communications Unifiées & Collaboration (UCC). Robert Vassoyan rejoint Atos en 2018 en tant que Directeur commercial Groupe et Directeur de Unify. Avant d'entrer chez Atos, Robert Vassoyan était Président de Cisco France. Il a également développé ses compétences en leadership chez Renault, Compaq et HP en occupant différents postes de cadre dirigeant dans le secteur des ventes et du marketing.

Bryan Ireton est Directeur d'Atos en Amérique du Nord. Il dirige une équipe chargée de desservir plus de 200 clients aux États-Unis, au Canada, au Mexique et au Guatemala. Bryan Ireton est arrivé chez Atos après Accenture, fort d'une expérience d'Administrateur des Opérations de services financiers, de Président des services de crédit et de Directeur Général de Mortgage Cadence. Au cours de ses 30 ans passés dans le secteur informatique, il a également occupé des postes de responsable chez AT&T et MCI.

Clay Van Doren est Directeur Europe du Nord. Avant de rejoindre Atos, Clay Van Doren était le Global Lead pour le secteur technologie, communications et activités médias de CSC (1,5 milliard £). Clay a également occupé différents postes chez BT. Il est le fondateur et DG de la société américaine de VoIP, Veritel Corporation.

Udo F. Littke est Directeur d'Atos en Europe Centrale. Après une carrière réussie au sein du groupe Siemens, Udo F. Littke est entré chez Atos en 2011. Il a récemment occupé le poste de Directeur Général et Directeur de l'exploitation pour Atos Allemagne. Udo F. Littke s'intéresse particulièrement à la gestion, l'intégration et le développement des salariés dans des environnements en pleine évolution.

Yannick Tricaud est Directeur d'Atos en Europe du Sud. Yannick Tricaud a rejoint Atos en 2017 en tant que Directeur de la Division Infrastructure & Data Management pour la France. Il possède 20 ans d'expérience dans les meilleures entreprises de technologie et a occupé différents postes dont ceux de Directeur exécutif de Sopra-Steria, Vice-Président de Capgemini Infrastructure Management et différents postes de direction pendant 13 ans chez Hewlett Packard.

Nouridine Bihmane est Directeur des Marchés de croissance et Directeur Marketing international. Nouridine Bihmane est au service du Groupe depuis 18 ans en tant que Directeur d'Iberia Managed Services et Directeur Amérique du Nord. Il a également dirigé la transformation des prestations du plus gros compte américain d'Atos et l'intégration de Xerox ITO.

Jo Debecker est Directeur des Opérations mondiales. Il a précédemment dirigé cette division en tant que Directeur de l'exploitation. Durant les dix années passées chez Atos, Jo Debecker a dirigé la Gestion des services sur le plan international ainsi que les divisions Infrastructure & Data Management en Allemagne et en Amérique du Nord. Avant de travailler chez Atos, il était Directeur senior en charge de la gestion de services pour l'infrastructure de la zone européenne chez Hewlett-Packard et pilotait le processus d'intégration de EDS dans le groupe HP.

Enguerrand de Pontevès est Directeur Performance Groupe. Il a été nommé à ce poste en 2020 après avoir mené la cession d'actions de Worldline et géré la réorganisation sectorielle du programme Spring. Enguerrand de Pontevès avait précédemment géré des clients cadres dans la division Infrastructure & Data Management d'Atos et rempli la fonction de Group Chief Procurement Officer. Enguerrand de Pontevès est entré chez Atos en 2008.

Uwe Stelter est Directeur financier du Groupe. Il a été nommé en novembre 2019 après avoir occupé le poste de Directeur des Opérations de deux divisions : Infrastructure & Data Management (IDM) et Business & Platform Solutions. Uwe Stelter a également géré l'intégration de Syntel et a été Directeur financier d'IDM et d'Atos en Amérique du Nord. Uwe a rejoint Atos en 2011 après une solide expérience en gestion financière chez Siemens et ProSTEP.

Paul Peterson est Directeur des Ressources Humaines et Directeur des cadres dirigeants. Il dirige une équipe de plus de 1500 professionnels des RH répartis dans le monde entier. Au cours des 20 années passées chez Atos, Paul Peterson a été Directeur des RH et des Talents en Amérique du Nord, Directeur des RH pour Global Infrastructure & Data Management, et Directeur adjoint des RH du Groupe. Il a occupé des postes de direction dans les RH, l'informatique et les Opérations depuis 1998, année de son entrée chez Atos en tant que Directeur des RH pour les Événements majeurs.

Philippe Mareine est Directeur Digital et de la Transformation et Directeur Responsabilité sociétale d'entreprise. Chez Atos il a précédemment occupé les postes de Secrétaire général, Directeur des Ressources Humaines et de l'Alliance mondiale avec Siemens. Il est entré chez Atos en 2009. Avant d'entrer chez Atos, Philippe Mareine, ancien ingénieur de l'armement, a occupé des postes de direction dans l'administration française.

Sophie Proust est Directrice de la Technologie et membre du Quantum Advisory Board. Sophie Proust était précédemment Directrice de Recherche & Développement pour la division Big Data & Cybersecurity depuis son entrée chez Atos en 2014. Le poste qu'elle occupait chez Bull lui a permis de diriger le projet Tera100 qui, en 2010, a doté l'Europe du premier calculateur petaflopique.

Alexandre Menais est Secrétaire Général et Directeur Fusions et Acquisitions, Juridique, Conformité et Gestion des contrats. Alexandre Menais a rejoint Atos en 2011 en tant que Directeur juridique après avoir travaillé pour le Cabinet d'avocats Hogan Lovells à Paris et à Londres ; Directeur juridique, France, et Directeur juridique Europe chez eBay ; ainsi que Directeur juridique France et Benelux d'Accenture. Alexandre Menais est également membre de l'Autorité française de la concurrence (antitrust).

Gilles Arditti est Directeur de l'audit interne et Directeur des Relations investisseurs. Au cours des plus de 30 ans passés chez Atos, Gilles Arditti a été Directeur Fusions & Acquisitions, Directeur des Finances et des Ressources Humaines pour Atos Origin en France et Directeur Financier Groupe d'Atos en France, Allemagne et Europe Centrale. Gilles est aussi membre du Conseil d'administration de Worldline.

Anette est Directrice des communications et des affaires publiques. Avant de rejoindre Atos, Anette a été Directrice des Communications pour le réassureur mondial SCOR. Elle a occupé des postes de direction chez Ubisoft, AirLiquide et Bristol-Myers Squibb. Anette a plus de vingt ans d'expérience dans la direction des affaires publiques et des communications internationales.

Performance financière : Une année de prise de commandes record

En 2020, le Groupe a mis en place une stratégie visant à répondre à 3 appels des clients : La valeur, car les clients veulent des services basés sur les résultats ; l'Expérience, car ils veulent des services innovants et flexibles ; la Sécurité, car ils veulent des services sécurisés et décarbonisés. En conséquence, le Groupe a défini son ambition à moyen terme : être le leader du numérique sécurisé et décarbonisé.

Le Groupe a mis en œuvre au début de 2020 une profonde transformation à travers le programme Spring visant à élargir et à industrialiser ses offres, à optimiser son approche commerciale et à mettre en place une organisation par Secteurs d'Activité.

Au cours de cette année sans précédent marquée par la Covid-19, Atos a réalisé en 2020 une année record en termes de prises de commandes, démontrant ainsi la pertinence de sa stratégie et de son modèle centré

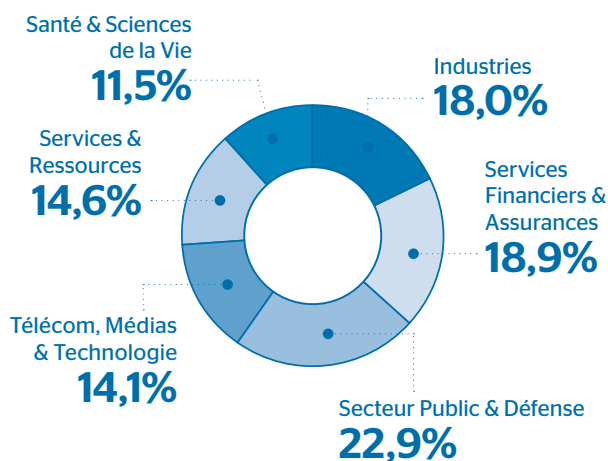
sur le client. Grâce à la résilience de son activité et à un profil de chiffre d'affaires bien équilibré entre les Secteurs d'Activités et les zones géographiques, le Groupe a limité l'évolution organique de son chiffre d'affaires à -3,0%.

Atos pivote avec l'objectif de faire évoluer son mix d'activités dans le numérique, le cloud, la sécurité et la décarbonisation de 40% du chiffre d'affaires en 2019 à 65% à moyen terme.

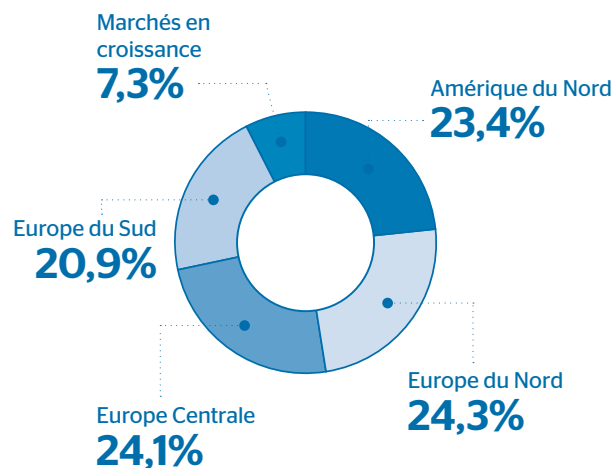
Répartition du chiffre d'affaires en 2020

Chiffres statutaires 2020

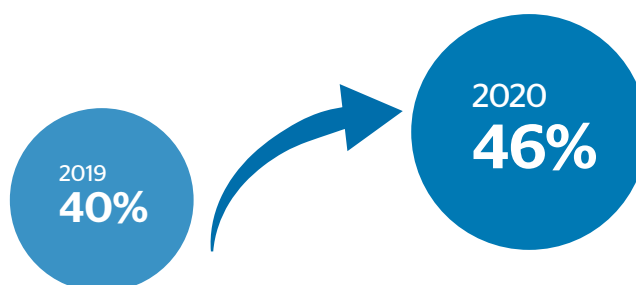
Repartition par Secteur



Répartition par Entité Régionale Opérationnelle



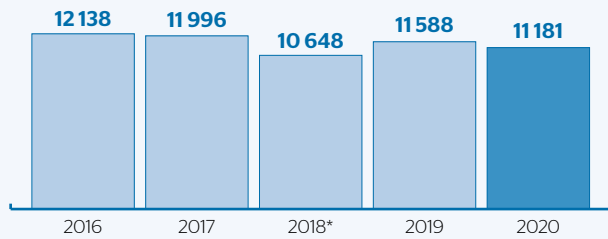
Le profil de chiffre d'affaires évolue vers la Cible à moyen terme : 65% en Cloud, Digital, Sécurité & Décarbonation



Performance financière sur 5 ans

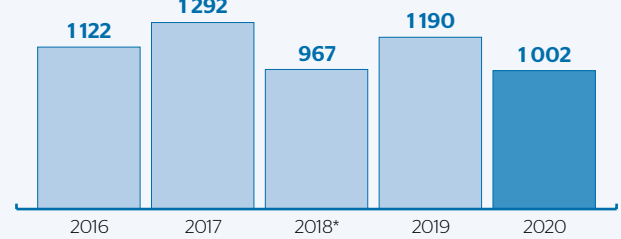
Évolution du chiffre d'affaires sur 5 ans

(en millions d'euros)

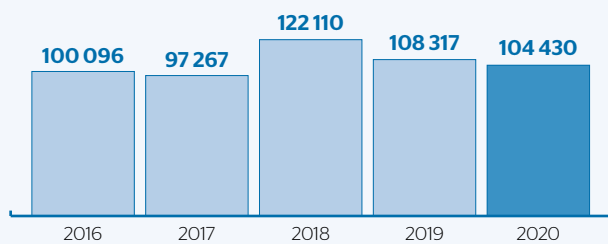


Évolution de la marge opérationnelle sur 5 ans

(en millions d'euros)

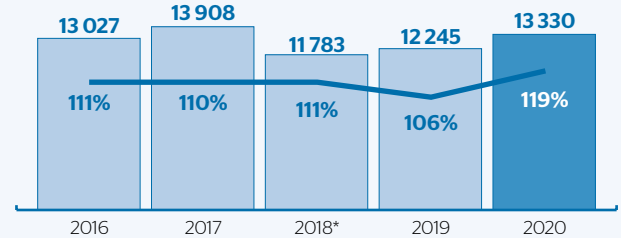


Évolution de l'effectif sur 5 ans



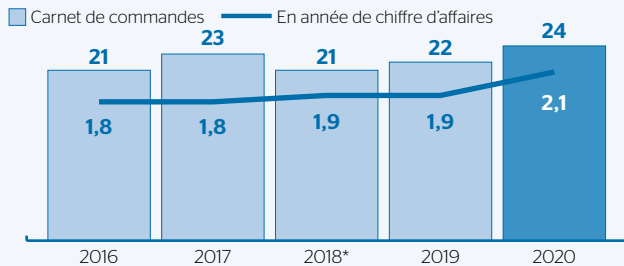
Prises de commandes et ratio prises de commandes sur chiffre d'affaires sur 5 ans (en millions d'euros)

■ Prises de commandes — Prises de commandes sur chiffre d'affaires



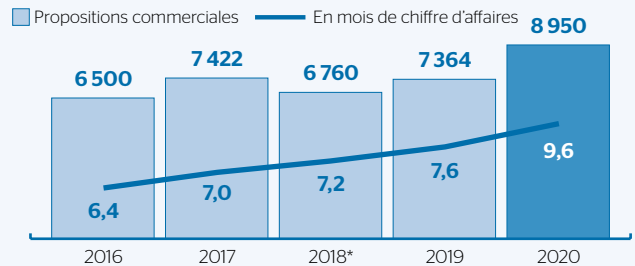
Carnet de commandes sur 5 ans

(en milliards d'euros et en année de chiffre d'affaires)



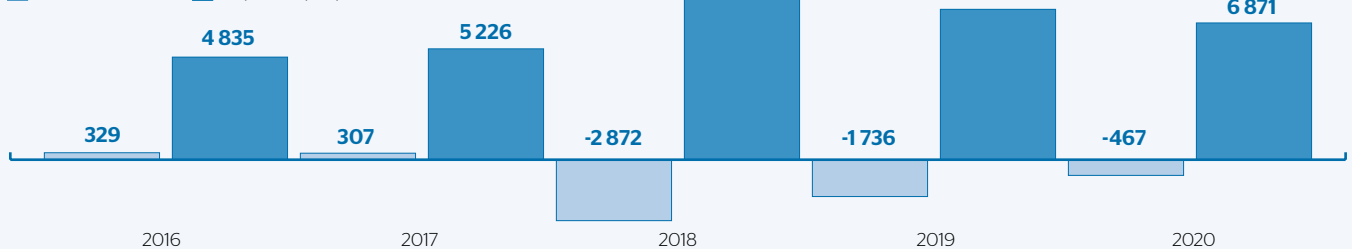
propositions commerciales sur 5 ans

(en millions d'euros et en mois de chiffre d'affaires)



Trésorerie nette et capitaux propres sur 5 ans (en millions d'euros)

■ Trésorerie nette ■ Capitaux propres



Endettement net/capitaux propres et endettement net/ebo sur 5 ans

— Endettement net / Capitaux propres — Endettement net / EBO

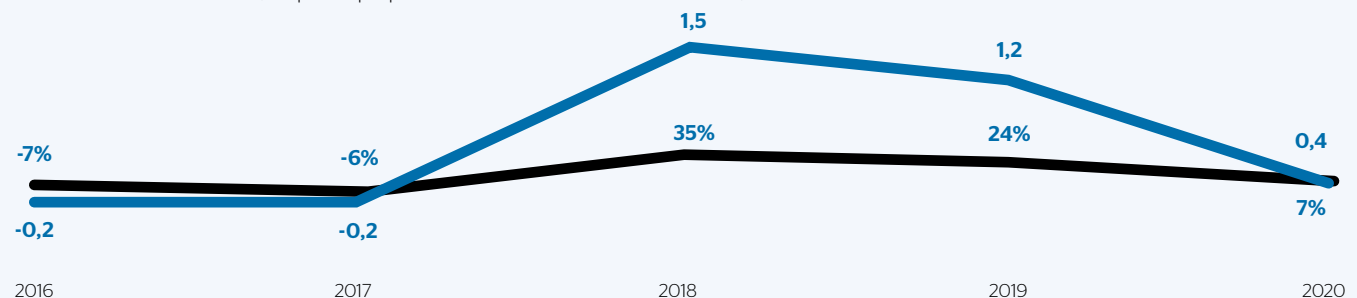








* Retraité-de-Worldline-déconsolidé-des-comptes-consolidés-au-1^{er}-janvier-2019.

Tableau de bord intégré de suivi de la performance

Atos est un acteur mondial de premier plan dans le domaine de la Responsabilité Sociale d'entreprise (RSE). En intégrant les dimensions environnementales, sociétales, éthiques et sécuritaires dans sa stratégie et dès la conception de ses solutions numériques, Atos est idéalement positionné pour façonner un avenir durable, dans un espace informationnel fiable et sécurisé, dans le respect de sa raison d'être.

Un tableau de bord intégré de suivi de la performance est publié chaque année dans le rapport intégré et communiqué lors des réunions stratégiques du Groupe.

Les huit indicateurs sont les suivants :

Informations financières		Informations non-financières	
Finance		Social	
2020		Acquisition et rétention des Talents	
2020		2020	
 Evolution organique du chiffre d'affaires	-3,0%	 Atos Trust Index® établi par l'enquête de l'institut Great Place to Work (GPTW)	65%
 Taux de marge opérationnelle	9,0%	Gouvernance	
 Flux de trésorerie disponible (en million d'euros)	513	Satisfaction client et livraison	
Environnement		2020	
Empreinte carbone des opérations d'Atos		2020	
 Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES) par chiffre d'affaires - Périmètre opérationnel d'Atos (tCO ₂ e par million d'€) y compris travail à domicile	14,93	 Taux net de recommandation pour tous nos clients	65% (60% du périmètre par chiffre d'affaires)
		Respect des lois et des réglementations	
		 Pourcentage des collaborateurs formés au Code d'Ethique	98%
		Chaîne d'approvisionnement	
		 Pourcentage du total des dépenses évaluées par EcoVadis	63%

Principales réalisations en 2020

Janvier

Le Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme (CEPMMT) a acquis un BullSequana XH2000 d'Atos afin d'aider les chercheurs spécialistes du climat dans 30 pays.



Atos figure dans la liste A du Carbon Disclosure Project pour ses efforts majeurs contre le changement climatique.

Février

Atos a approuvé le projet de rapprochement entre Worldline et Ingenico et a vendu 13,1% de sa participation dans Worldline.



Atos a poursuivi sa collaboration avec Microsoft afin de permettre aux plus gros clients de SAP de gérer les volumes de travail critiques de SAP sur Microsoft Azure.

Atos a acquis Maven Wave, société américaine de conseil en technologie spécialisée dans le cloud, renforçant ainsi ses solutions cloud pour les applications, l'analyse de données et le Machine Learning sur des plateformes multi-cloud et hybrides.



Atos fournit sa Codex AI Suite à forte puissance pour analyser les données et prévoir la performance d'attraction du complexe commercial et de divertissement American Dream.

Mars

Atos a été désigné leader du Magic Quadrant de Gartner pour ses services de gestion de l'environnement de travail en Europe et en Amérique du Nord en raison de sa capacité d'exécution et du caractère holistique de sa vision.



Atos va concevoir, fournir et gérer une nouvelle plateforme numérique privée de cloud pour Network Rail, qui soutiendra les opérations de l'infrastructure ferroviaire britannique.

Avril

Le cabinet d'analystes international NelsonHall a désigné Atos leader des Services numériques de fabrication (Digital Manufacturing) pour la solidité de son approche verticale, qui permet une large gamme de services de cet ordre, y compris l'IoT, l'analytique et l'IA.



Atos a acquis Miner & Kasch, cabinet de conseil en IA et science des données, accélérant ainsi son offre de Data Science-as-a-Service et de plateformes de data science Edge de nouvelle génération.

Supprimer l'engorgement de calculs

L'équipe du Centre Hartree travaille en étroite collaboration avec la Washington University School of Medicine qui dirige le projet Folding@home. Ce projet permet à une communauté mondiale de contributeurs de prêter une capacité non utilisée de leurs ordinateurs personnels pour alimenter des simulations d'interactions entre des médicaments cibles. Bien que la puissance de calcul disponible pour mener ces simulations ne manque pas, la création des structures médicamenteuses à simuler met en œuvre des méthodes complexes nécessitant beaucoup de mémoire, donc de superordinateurs.

Atos et la ville de Vienne ont mis en œuvre un système pour la gestion numérique des épidémies et l'ont mis à la disposition d'autres municipalités et provinces en Autriche.

Deux superordinateurs Atos ont été mis à la disposition de chercheurs sur la Covid-19 à l'université VSB-Technical d'Ostrava, en République tchèque.



Le Centre Hartree, au Royaume-Uni, a déployé le superordinateur d'Atos pour la recherche d'un traitement contre le Coronavirus.



Deux superordinateurs Atos ont commencé à soutenir la recherche mondiale sur le coronavirus au Brésil. Ces deux ordinateurs à haute performance, qui appartiennent au Laboratório Nacional de Computação Científica et à SENAI CIMATEC, contribuent au projet Folding@home.

GENCI, CEA, CPU et Atos ont armé les scientifiques européens, dans la lutte contre la Covid-19, d'installations de calcul à haute performance.

Mai

Atos, Siemens et Nexthink ont lancé l'un des déploiements numériques sur l'espace de travail les plus vastes du monde, « Digital Experience Management », pour 300 000 salariés de Siemens répartis dans 111 pays.



Atos a ouvert la voie à un flux d'énergie flexible et durable en Europe en participant au projet FLEXIGRID pour rendre le réseau de distribution plus flexible, plus fiable, plus rentable et plus renouvelable.

Atos et Siemens ont également introduit une solution Process Digital Twin pour la production pharmaceutique mondiale.



La Quantum Learning Machine (QLM) d'Atos est parvenue jusqu'aux chercheurs du Japon et de Finlande.

Juin

Le Department des Ressources en Information de l'État du Texas a signé un contrat pluriannuel avec Atos pour les services Mainframe à destination des agences gouvernementales quelques semaines après avoir choisi Atos pour la transformation du cloud privé, l'intelligence artificielle et les capacités de Machine Learning.



Atos est classé par Gartner à la troisième place du classement mondial pour ses Managed Security Services (MSS), pour la deuxième année consécutive.

Atos signé un accord en vue d'acquérir Paladion, le leader des services gérés de détection et de réponse.

Atos lance un plan d'actionnariat salarié pour 2020, intitulé « Share 2020 ».

Atos présente sa vision, son ambition et sa stratégie à moyen terme : être le leader du numérique sécurisé et décarboné.

Atos est un membre fondateur de la Fondation GAIA-X, organisation à but non lucratif visant à créer la prochaine génération de plateformes de données pour l'Europe, ses États membres, ses entreprises et ses citoyens.



Atos, CSC et IQM se sont associés pour créer le premier écosystème quantique complet, 100% européen qui comprend un simulateur, un environnement de programmation universel et un matériel quantique.



Atos s'est engagé à atteindre la neutralité carbone d'ici 2028, en fixant les plus hautes normes de décarbonation de son secteur.

Le Centre de calcul allemand en climatologie (DKRZ) a choisi un nouveau BullSequana XH2000, multipliant ainsi sa performance par cinq dans le but d'accélérer les prévisions climatiques et les rendre plus précises.

La simulation quantique est passée au niveau suivant avec Atos QLM E, qui offre jusqu'à 12 fois plus de vitesse de calcul et optimise la simulation quantique numérique sur les premiers ordinateurs « noisy intermediate-scale quantum » (NISQ) qui doivent être commercialisés dans les quelques années à venir.

Le double défi des NISQ

En promettant d'appliquer, à court terme, des capacités de calcul qui vont au-delà de la portée des ordinateurs actuels les plus puissants pour résoudre des problèmes complexes de la vie réelle, les machines NISQ joueront un rôle important pour déterminer le potentiel commercial du calcul quantique. Un double défi se présente ici pour le secteur : élaborer des algorithmes optimisés pour la technologie NISQ est aussi important que de construire les machines, dans la mesure où il faut les deux pour identifier des applications concrètes.



L'université de Gand a engagé Atos pour construire un troisième supercalculateur VSC Tier1 dans les Flandres pour la recherche sur des problèmes de calcul de plus en plus complexes : modélisation de la météo et du changement climatique, développement de l'énergie renouvelable, lutte contre la Covid-19.



L'université de Reims Champagne-Ardenne (URCA) a utilisé son supercalculateur Atos pour accélérer la recherche contre la Covid-19.

Juillet

Atos a été désigné leader du Magic Quadrant de Gartner pour ses services d'externalisation des data centers et la gestion de ses infrastructures hybrides pour la 9^e année consécutive en Europe et la 4^e année consécutive en Amérique du Nord.



PestKillerBot de l'université d'Asie-Pacifique a remporté l'Atos IT Challenge 2020.

Atos s'est associé à Total pour combattre le changement climatique à l'aide d'algorithmes quantiques.



Atos et le CIO ont prolongé leur partenariat olympique mondial jusqu'en 2024. Atos continuera à soutenir la transformation numérique des Jeux olympiques, en tant que principal intégrateur, et à sécuriser l'infrastructure informatique pour les Jeux olympiques d'hiver de Beijing 2022 et les Jeux olympiques de Paris 2024.

Atos a mis au point un nouveau Simulateur de Recuit Quantique et devient la première société à offrir des solutions de simulation dans les deux principales voies technologiques du calcul quantique : le recuit quantique et les portes quantiques universelles.



Atos a été nommé leader en Advanced Digital Workplace Services par le cabinet mondial d'analystes NelsonHall pour la deuxième année de suite.

Atos a créé un Centre d'excellence pour les sciences de la vie (Life Sciences Centre of Excellence) afin d'aider les chercheurs en calcul haute performance (HPC), IA et quantique dans le monde depuis le campus Wellcome Genome, dans le Cambridgeshire, au Royaume-Uni.



Atos a signé un accord en vue d'acquérir digital security, filiale du groupe Econocom et acteur indépendant majeur de la cybersécurité en France, en Belgique et au Luxembourg.

Atos a lancé Scaler, un programme accélérateur d'innovation pour les start-ups et les PME (environ 15 par an), en vue de créer conjointement et commercialiser des solutions numériques innovantes pour les clients.



Atos a signé un accord en vue d'acquérir EcoAct, société de conseil en stratégie climatique internationalement reconnue.

Août

Atos s'est associé à l'université d'Oxford sur le plus gros supercalculateur à IA du Royaume-Uni.



Le Centre national espagnol de biotechnologie a commencé à utiliser le calcul haute performance d'Atos pour étudier les mécanismes infectieux de la Covid-19.

Le Ministère de la santé espagnol et l'opérateur aéroportuaire Aena ont choisi Atos pour gérer le contrôle sanitaire numérique pour tous les passagers à destination de l'Espagne.



Septembre

Willis Towers Watson a choisi Atos pour moderniser son espace de travail numérique et son cloud.



RheinEnergie a choisi Atos pour construire son futur espace de travail numérique, transformant ainsi ses modèles opérationnels et métiers afin de développer les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'approvisionnement en chauffage, ainsi que la protection climatique à Cologne et dans ses environs.

Siemens et Atos ont annoncé l'extension pour cinq ans de leur partenariat stratégique pour la modernisation numérique, le cloud et la cybersécurité ainsi que des opportunités de croissance communes.



innocent Drinks a choisi Atos comme partenaire numérique pour sa première usine neutre en carbone, avec une gestion de réseau basée sur le cloud, ainsi que de systèmes de stockage et calcul évolutifs.

Atos a obtenu la note maximale de triple A pour la 4^e année consécutive au classement ESG de Morgan Stanley Capital International, ce qui place le Groupe parmi les 4% des meilleures sociétés du secteur logiciels et services, sur les 139 sociétés évaluées.



Octobre

Atos a obtenu la médaille de platine d'EcoVadis pour sa performance en Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE), avec une note de 82/100.



Atos annonce sa participation au projet européen NEASQC, dont l'ambition est de préparer les entreprises européennes à l'âge du calcul quantique en étudiant une large sélection de cas d'utilisation industrielle et financière compatibles avec les ordinateurs NISQ.



Atos et le CEPMMT lancent le Center of Excellence in Weather & Climate Modelling afin de soutenir les chercheurs et leur offrir des capacités de calcul haute performance, d'IA et de quantique.



Atos engage des négociations exclusives pour acquérir Edifixio et renforcer ainsi sa position dans le Cloud et Salesforce sur le marché français.



Atos a annoncé la signature d'un accord pour l'acquisition d'Eagle Creek Software Services (Eagle Creek), société américaine de conseil en technologie et management spécialisée dans les implémentations Salesforce.



Atos annonce la signature d'un accord pour l'acquisition de SEC Consult Group, prestataire international majeur de conseils en cybersécurité.



Atos a utilisé avec succès sa propre technologie pour l'Assemblée générale de ses actionnaires qui s'est tenue le 27 octobre 2020. Sa plateforme de vote en ligne élaborée en interne « Atos Vote » a été mise à la disposition de ses salariés qui sont des actionnaires inscrits, afin qu'ils expriment leurs suffrages pour l'assemblée. L'application utilise la technologie des blockchains et est disponible sur les smartphones Android et iOS.

Novembre

Atos arrive en tête du Dow Jones Sustainability Index (DJSI) 2020 pour le secteur des services informatiques.



Atos unit ses forces à celles de la start-up Pasqal pour accélérer le calcul haute performance en utilisant la technologie quantique de l'atome neutre.



Atos fournit le supercalculateur le plus rapide d'Europe et le plus économe en énergie du TOP100 à Jülich en Allemagne.



Atos lance Atos OneCloud, une initiative unique pour accélérer de manière pro-active la migration de ses clients vers le Cloud à travers un guichet unique d'offres, des capacités sectorielles spécifiques de mise sur le marché et une organisation dédiée.



Atos annonce la prolongation de sa collaboration avec Amazon Web Services en tant que partenaire d'Atos OneCloud.

TIM et Atos lancent un partenariat stratégique pour le développement du Cloud.

Atos permet aux clients de moderniser les applications et processus dans le cadre de sa stratégie Atos OneCloud.



Atos et Forescout Technologies annoncent le développement conjoint d'une solution de cybersécurité pour l'infrastructure essentielle du Hard Rock Stadium en Floride.

Décembre

Atos figure dans la liste A du CDP pour son effort majeur contre le changement climatique.



Atos annonce Q-score, la seule métrique universelle capable de mesurer la performance et la supériorité quantiques.



Atos et Goli Nutrition, innovateur dans le domaine de la santé et créateur de la première gomme au vinaigre de cidre de pomme (ACV) au monde, annoncent aujourd'hui un contrat de 5 ans afin d'offrir aux clients une nouvelle expérience de vente au détail.



Atos annonce la signature d'un accord pour acquérir Motiv, la principale société de services de cybersécurité.



Atos livre son premier simulateur quantique accéléré par GPU (Quantum Learning Machine ou QLM E) au Centre irlandais pour le calcul intensif.

L'histoire d'Atos

Sous une forme ou une autre, Atos est au service de ses clients depuis plus de cent ans. En effet, le premier ordinateur que nous avons mis au point date de 1919. Un ingénieur norvégien nommé Fredrik Rosing Bull avait alors déposé un brevet pour une machine « trieuse-enregistreuse-tabulatrice de cartes perforées ».

Nous sommes maintenant un leader mondial de la transformation numérique et continuons à grandir aussi bien en interne qu'à travers des fusions et acquisitions stratégiques.

Nous poursuivons notre longue tradition de recherche et d'innovation.

1997

Atos a été créé en 1997 par la fusion de deux sociétés de services numériques basées en France, Axime et Sligos, pour devenir un prestataire européen de services numériques et de paiement.

2011

En 2011, Atos a annoncé l'acquisition de Siemens IT Solutions and Services, puissante combinaison de deux entreprises très complémentaires. Cette acquisition place Atos parmi les dix meilleurs prestataires de services informatiques du monde et à la cinquième place pour l'Infogérance.

2015

En 2015, avec l'acquisition de Xerox ITO, Atos a élargi son empreinte, en passant d'une échelle européenne à une envergure mondiale, les États-Unis devenant la plus large zone géographique.

2019

En 2019, Atos a annoncé son projet de créer deux pure players mondiaux, Atos et Worldline, par la distribution exceptionnelle en nature aux actionnaires d'Atos de 23,5% des actions composant le capital de Worldline sur les 50,8% détenues par le Groupe. Atos est ainsi devenu un véritable acteur du numérique et Worldline un leader incontesté des paiements en Europe gagnant en flexibilité stratégique et financière.

En 2002, Atos a élargi ses activités à la pratique du conseil numérique avec l'acquisition de la société KPMG Consulting au Royaume-Uni et aux Pays-Bas. Cette expansion a permis au Groupe d'être très présent sur ce marché, ce qui est toujours le cas aujourd'hui.

2002

En 2014, Atos est devenu un leader mondial du cloud, de la cybersécurité et du Big Data basé en Europe avec l'acquisition de Bull, renforçant ainsi ses qualifications en recherche et développement.

2014

La portée internationale d'Atos s'est encore consolidée en 2018 avec l'acquisition de Syntel, dont le siège se situe dans le Michigan et servant ses clients depuis d'Inde.

2018

En 2020, un certain nombre d'acquisitions ont visé à aider Atos à réaliser ses ambitions en matière de sécurité, décarbonation et cloud, avec entre autres les acquisitions d'EcoAct, digital security, Paladion et MavenWave.

2020

Tendances de marché

L'élan numérique est le mot d'ordre cette année

Au cours des dernières décennies, la révolution numérique a transformé nos vies en tant que consommateurs. Elle commence maintenant à transformer profondément notre monde économique dans tous les secteurs.

D'ici à 2022, les analystes estiment que plus de 60% du Produit National Brut (PNB) mondial sera lié au digital, conduisant à une mutation profonde des produits et des services, des modes d'exploitation et des écosystèmes métiers dans l'ensemble du tissu économique. Des avancées technologiques notables, telles que l'Internet des objets (IoT), l'intelligence artificielle (IA) ou encore la blockchain accélèrent le changement dans tous les secteurs, présentant à la fois des opportunités et des défis considérables.

Alors qu'un ralentissement économique a eu lieu et devrait se poursuivre pendant et après la pandémie de Covid-19, on a pu noter l'accélération de secteurs clés de la transformation numérique, comme la consommation de services cloud ou le déploiement d'espaces de travail numériques, renforçant encore la tendance.

La vitesse d'acceptation des technologies numériques a augmenté à la fois par désir et par nécessité cette année et nous progressons plus rapidement que jamais.

Croissance et défi

L'accélération de la transformation numérique promet à la fois des perspectives de croissance extraordinaires et des défis considérables. De nouvelles entreprises vont apparaître et connaître un succès extraordinaire, tandis que d'autres vont disparaître. Cette situation sera largement due aux tendances du numérique et à la capacité de s'adapter à un marché et des clients en constante évolution.

L'aventure numérique

Après avoir rationalisé la gestion des processus grâce aux progiciels de gestion intégrée (ERP), renforcé la communication et la collaboration avec Internet, enrichi l'expérience client via les réseaux sociaux, les applications mobiles, l'analytique et le Cloud, le numérique passe à la vitesse supérieure : il investit le quotidien avec l'Internet des objets (IoT) et l'Edge computing, l'intelligence artificielle (IA), l'automatisation et les nombreuses technologies connexes, telles que la réalité augmentée (RA) / la réalité virtuelle (RV), la blockchain, l'informatique quantique et bien plus encore.

IDC prévoit que 55,7 milliards d'appareils seront connectés dans le monde d'ici 2025, dont 75% à une plateforme d'IoT. IDC estime que les données générées par des appareils connectés à l'IoT représenteront 73,1 ZB d'ici 2025, contre 18,3 ZB en 2019. La plupart de ces données proviennent de la sécurité et de la vidéosurveillance, avec des apports d'applications industrielles de l'IoT, des véhicules connectés, des villes intelligentes, des maisons intelligentes, des réseaux intelligents et autres. Cette révolution nécessitera des capacités toujours croissantes en termes d'automatisation intelligente afin de connecter les organisations, les personnes et les objets, de transformer les données en connaissances et en valeur et de garantir la confiance et la conformité.

Les règles de conduite

Dans ce monde plus fluide et réseauté, les règles de conduite changent considérablement, ce qui crée de nombreuses perturbations :

- les générations Y et Z réinventent les comportements des clients et des citoyens ;
- de nouveaux concurrents tirent parti de la désintermédiation et de modèles commerciaux innovants ;
- L'automatisation et la gig economy (l'économie du travail indépendant) bouleversent les modèles d'exploitation ;
- la sécurité, la sûreté et les risques pour la vie privée augmentent.

La transformation numérique occupe une place centrale dans la stratégie des Directions Générales depuis plusieurs années. Cependant, les entreprises et les organismes publics font face à un défi majeur : comment survivre et réussir en territoire inconnu ?

Pour les organisations, l'adaptation à la nouvelle ère numérique nécessitera de transformer le modèle économique, la stratégie et enfin l'objectif. Elles devront :

- devenir totalement centrées sur l'expérience des clients, des salariés et des citoyens en passant d'une pure dynamique « de production et de vente » à une dynamique plus réactive axée sur les besoins du client ;
- assurer une orchestration intelligente des services basée sur les données, pour être capable de s'adapter aux changements du marché et à l'évolution des demandes des clients ou des citoyens en temps réel ;
- s'appuyer sur des plateformes ouvertes et l'automatisation des processus, orchestrant l'ensemble des environnements physiques et numériques, pour offrir les meilleurs produits et services au moindre coût, tout en étant prêt à s'adapter à chaque instant ;
- penser à changer l'état d'esprit des consommateurs et des salariés en cherchant à atteindre leur objectif, tout en tenant compte du développement durable et des nouveaux modèles économiques.

Les questions nécessaires

Du secteur manufacturier aux transports, en passant par le commerce de détail, les services publics, les télécommunications, la finance ou le secteur public et la santé, ces évolutions changent radicalement les enjeux de chaque métier. Dans ce contexte, les principales questions que doit se poser chaque conseil d'administration sont les suivantes :

- comment être un disrupteur plutôt que d'être disrupté ?
- comment se placer dans la meilleure position au sein de nouvelles chaînes de valeur ou de nouveaux écosystèmes engendrés par le numérique ?
- comment adapter les modèles commerciaux, de relations client et de gestion des opérations pour survivre et prospérer dans cette nouvelle économie ?
- comment faire les bons choix stratégiques et tactiques dans un environnement technique extrêmement dynamique ?
- comment fixer un plus large objectif pour votre entreprise, qui attirera les clients et retiendra les salariés ?

Pour répondre à ces questions, plus de 80% des organisations ont mis en place des stratégies numériques au niveau des conseils d'administration et investissent massivement dans les technologies métiers.

Elles ont toutefois besoin de partenaires numériques sur qui s'appuyer pour les aider à résoudre les dilemmes stratégiques et tactiques auxquels elles se trouvent confrontées, et pour concevoir, mettre en place et exploiter les plateformes technologiques métiers dont elles ont besoin pour réussir dans cette ère en pleine mutation.

Ces partenariats alimentent la croissance sur le marché des technologies et des services, notamment autour des solutions spécifiques au secteur qui sont entièrement soutenues par les sept avancées numériques identifiées dans le cadre de notre modèle économique.

La course à l'expertise métiers et aux solutions innovantes

Il existe une forte demande du marché pour des applications métiers et c'est précisément là qu'Atos montre une capacité unique à gérer à la fois les aspects commerciaux et technologiques de la transformation.

En 2020, cette tendance notable a conduit Atos à mettre en place son modèle économique centré sur le client « Spring » pour créer six Secteurs Globaux en vue de mieux servir ses clients. Ces Secteurs sont responsables des ventes, des pré-ventes, des livraisons et enfin de la satisfaction client mais aussi de la présentation d'un portefeuille d'offres spécifique au secteur pour répondre aux besoins les plus importants de nos clients.

Nos communautés de scientifiques et d'experts se tournent également vers les domaines industriels en veillant à ce que les technologies, les produits et les brevets que nous concevons et élaborons répondent aux exigences industrielles spécifiques.

Taille de marché et environnement concurrentiel

Le total des dépenses en matière d'informatique est estimé à 4,3 billions de dollars dans le monde, avec un recul de 2,5% à taux de change constant en 2020. Tous les segments ont enregistré une baisse, à l'exception des systèmes et serveurs pour centres de données. Les chiffres clés sont les suivants :



Les services de communication (services fixes et mobiles pour le grand public et pour les entreprises) représentent aujourd'hui 37% du marché des dépenses informatiques. En 2020, ces services ont enregistré une baisse de 0,7% pour un total de 1,6 billion de dollars.



Les appareils (PC et tablettes, téléphones mobiles et imprimantes) représentent 18% du marché. Ce segment enregistre le plus net déclin, avec -7% pour un montant de 799 milliards de dollars.



Les logiciels d'entreprise (y compris les logiciels de sécurité) représentent 12% du marché. Le segment enregistre une baisse de 2%, pour un montant de 524 milliards de dollars.



Les systèmes de centres de données (y compris les serveurs, le stockage externe basé sur un contrôleur, l'équipement de réseau d'entreprise et les communications unifiées) représentent 6% du marché. C'est le seul segment qui évolue de manière positive en 2020, grâce à sa composante UCC, avec une croissance de 0,9% pour un montant de 246 milliards de dollars.



Les services informatiques (services informatiques d'entreprise et support lié aux produits informatiques) représentent 26% du marché, soit 1,14 billion de dollars. À l'échelle mondiale, les services informatiques ont baissé de 2,5% en 2020. À compter de 2021, ce segment devrait progresser de 4,4% au niveau mondial, au rythme moyen de 6,3% par an jusqu'en 2024. Cela offre au Groupe Atos de solides perspectives de croissance.



Les dépenses informatiques varient d'une région à l'autre. La plus grande région reste l'Amérique du Nord, avec 1,32 billion de dollars et une baisse de 3,1% en 2020. L'Europe de l'Ouest est le deuxième marché le plus important et recule de 4% pour atteindre 853 milliards de dollars. Enfin, avec 2,15 billions de dollars, le reste du monde a accusé une baisse de 1,9% l'an dernier.

Si l'on observe uniquement les services informatiques, segment sur lequel Atos est principalement positionné, l'Amérique et l'Europe sont, de loin, les deux plus grands marchés.

Source: Gartner IT Market Databook in constant currency - Q4 2020

Même si l'Amérique du Nord et l'Europe de l'Ouest réunies représentent la part la plus importante du marché des services informatiques dans le monde, des régions telles que la Chine et l'Asie-Pacifique devraient générer une croissance substantielle avec respectivement 11,9% et 8% de CAGR pour la période comprise entre 2019 et 2024.



Paysage concurrentiel et positionnement prévisionnel d'Atos sur le marché



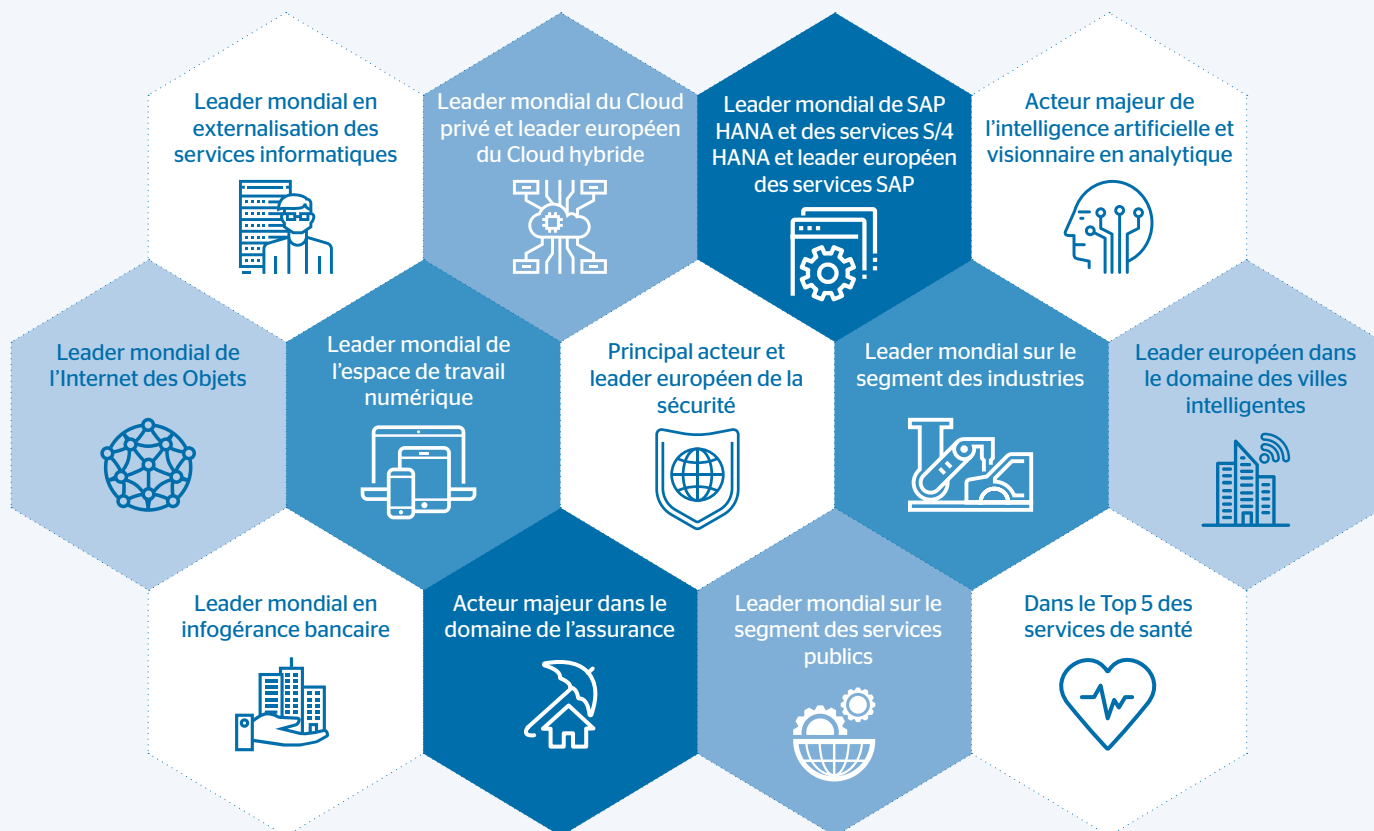
Classée 15^{ème} dans le monde

L'observation du marché global des services informatiques permet de constater qu'Atos occupe le 15^{ème} rang mondial, est un acteur toujours plus important aux États-Unis et est la quatrième société de services informatiques en Europe, juste derrière IBM, Accenture et Capgemini, avec une part de marché d'environ 3%.

Atos est l'une des rares entreprises capables de couvrir l'ensemble des régions européennes. Dans les plus grands pays européens, les principaux concurrents d'Atos sont IBM, Accenture, Capgemini, CGI, DXC et quelques acteurs locaux avec une forte présence régionale comme Capita (Royaume-Uni), T-Systems (Allemagne) et Indra (Espagne). Les acteurs indiens commencent à avoir une présence significative en Europe, mais essentiellement localisée au Royaume-Uni (TCS, Cognizant, Infosys et Wipro).

Source: Gartner IT for Services, part de marché basée sur le chiffre d'affaires 2019

En 2020, les grands analystes industriels ont évalué les capacités d'Atos et l'ont positionné comme suit :



Taille et part de marché d'Atos

Les parts de marché des Entités Régionales Opérationnelles d'Atos sont représentées ci-dessous. Elles reflètent le positionnement d'Atos en tant que leader européen des services informatiques et acteur majeur de ce segment aux États-Unis.

(En milliards de dollars)	Taille du marché		Atos	
	2020	Poids de l'indicateur	2020	Part de marché (%)
Amérique du Nord	459	40%	3,0	0,7%
Europe du Nord	158	14%	3,1	2,0%
Europe Centrale	79	7%	3,1	3,9%
Europe du Sud	85	7%	2,7	3,2%
Marchés de Croissance + Reste du monde	364	32%	0,9	0,3%
TOTAL	1 144	100%	12,9	1,1%

Source: Gartner IT Market Databook in constant currency - Q4 2020

En outre, Atos est également présent sur d'autres marchés où la Société est maintenant perçue comme un acteur clé :



Espace de travail numérique d'Atos : Dans ce monde "new normal", les grandes entreprises connectées requièrent des services de gestion et des modèles de livraison de grande qualité au sein de l'environnement de travail. En ce sens, Atos est reconnu en tant que leader par des cabinets d'analystes tels que Gartner, IDC et NelsonHall. Atos propose une vraie solution de bout en bout qui permet de transformer l'expérience du collaborateur, ce qui lui a valu d'être désigné leader du Magic Quadrant de Gartner en Amérique du Nord et en Europe au cours des 4 et 5 dernières années successivement. IDC, qui classe Atos parmi les leaders mondiaux, recommande de faire appel à l'entreprise lorsqu'une organisation recherche un partenaire capable de fournir des services de conseil de haut niveau à même de satisfaire la direction, tout en proposant des services gérés sur le terrain, en étroite collaboration avec les salariés, afin de réaliser des gains de productivité.



Atos OneCloud : La pandémie de Covid-19 a accéléré l'appétence des clients pour la migration vers le Cloud. Cette tendance est confirmée par les analystes de Gartner, qui prévoient que d'ici 2025, 80% des grandes entreprises auront recours à des prestataires de services externes pour passer d'une infrastructure d'application / de calcul à un environnement basé sur le Cloud. Atos, en tant que leader du Magic Quadrant de Gartner pour ses services d'externalisation des centres de données et la gestion de ses infrastructures hybrides en Europe et en Amérique du Nord, s'est attaché à répondre à la demande de ses clients en créant Atos OneCloud, une offre unique pour le Cloud lancée en novembre 2020 et soutenue par un investissement de 2 milliards d'euros sur les 5 prochaines années. IDC confirme que l'initiative OneCloud d'Atos vise à assurer une transition rapide et en douceur grâce à son solide écosystème de partenaires, à son orchestration multi-Cloud, à la modernisation des applications et aux capacités d'IA combinées à ses solutions de décarbonation axées sur l'environnement.



Calcul haute performance (HPC) et supercalculateurs d'Atos : Les analystes d'Hyperion considèrent Atos comme l'un des principaux acteurs mondiaux sur le marché des serveurs haut de gamme. Selon leurs dernières prévisions, le marché des serveurs HPC (qui comprend les serveurs, le stockage, les logiciels, les intergiciels, les applications et les services) atteindra 37,7 milliards de dollars en 2024 (avec un CAGR de 6,2%). Hyperion affirme qu'Atos est le leader européen en matière de fourniture de systèmes HPC, en grande partie grâce à la performance et la puissance de ses systèmes BullSequana, sa grande expertise, sa démarche d'innovation technologique et sa capacité à gérer efficacement des projets de grande envergure au niveau mondial. Atos a doublé sa présence dans le classement du TOP500 au cours des 5 dernières années et sa part de marché dans le domaine des serveurs ne cesse de croître à l'échelle mondiale.

Selon les analystes d'Hyperion, le segment des supercalculateurs devrait connaître la plus forte croissance avec un CAGR de 10,3% d'ici 2024 pour atteindre 9,4 milliards de dollars. Hyperion considère Atos comme l'un des principaux fabricants de supercalculateurs qui devrait en bénéficier au cours des prochaines années, au gré de l'évolution de la demande de systèmes de type exascale.



La Sécurité Numérique d'Atos : Atos a été classé par NelsonHall comme leader des services de cyber-résilience ayant la plus grande capacité à répondre aux besoins futurs des clients (publié le 3 février 2021). En outre, le cabinet d'analyse indique qu'Atos fournit des services de cybersécurité axés sur le renforcement de la confiance et de la conformité et conçoit et teste des plans de gestion de la continuité des activités et de résilience afin de permettre à ses clients de réagir et de récupérer plus rapidement face aux cyber-menaces. Dans le cadre de cet investissement, visant à répondre aux menaces et à relancer l'activité au plus vite, Atos intègre davantage d'analyses avancées dans ses offres de cybersécurité, notamment des capacités SOAR (Security Orchestration Automation and Response, ou orchestration et automatisation de la sécurité et réponse aux incidents), par le biais de son offre prescriptive SOC et désormais de son service MDR.

Au vu de sa collaboration avec Siemens, des travaux menés par l'organisation dans le domaine du edge computing et la récente acquisition réalisée dans le secteur de la sécurité numérique, NelsonHall estime qu'Atos est l'un des plus importants fournisseurs sur le marché de la sécurité OT/IoT.



Solutions d'informatique quantique d'Atos : Atos est qualifié de leader par les analystes du TBR dans la dernière édition de leur Market Landscape for Quantum Computing (publiée le 18 décembre 2020).

Les analystes du TBR estiment que la recherche soutiendra plus encore le développement et l'enrichissement des offres existantes d'Atos en matière d'informatique quantique et renforcera la capacité d'Atos à fournir des services quantiques.

Les analystes confirment qu'Atos a développé des logiciels, des accélérateurs quantiques et des solutions de sécurité quantique autour de la Quantum Learning Machine (QLM), ce qui souligne l'orientation quantique du portefeuille historique d'Atos.

Atos Quantum Consulting travaille de concert avec d'autres unités, apportant une expertise approfondie du domaine une fois que les domaines d'application ont été identifiés.

Atos compte plus de 20 organisations qui utilisent déjà la QLM.

Modèle économique

Assurer une transformation numérique durable

Pour les entreprises et les organismes publics, qui parviennent à traverser des perturbations incontrôlables et précédemment considérées comme extérieures à leur sphère d'influence ou d'activité, il est devenu obligatoire de faire évoluer leurs organisations.

Ils y parviennent en adoptant une stratégie numérique solide, reposant sur un sens de l'objectif à long terme - que nous étudions dans notre publication d'orientation de la réflexion Journey 2024 - et des partenaires fiables, innovants et durables.

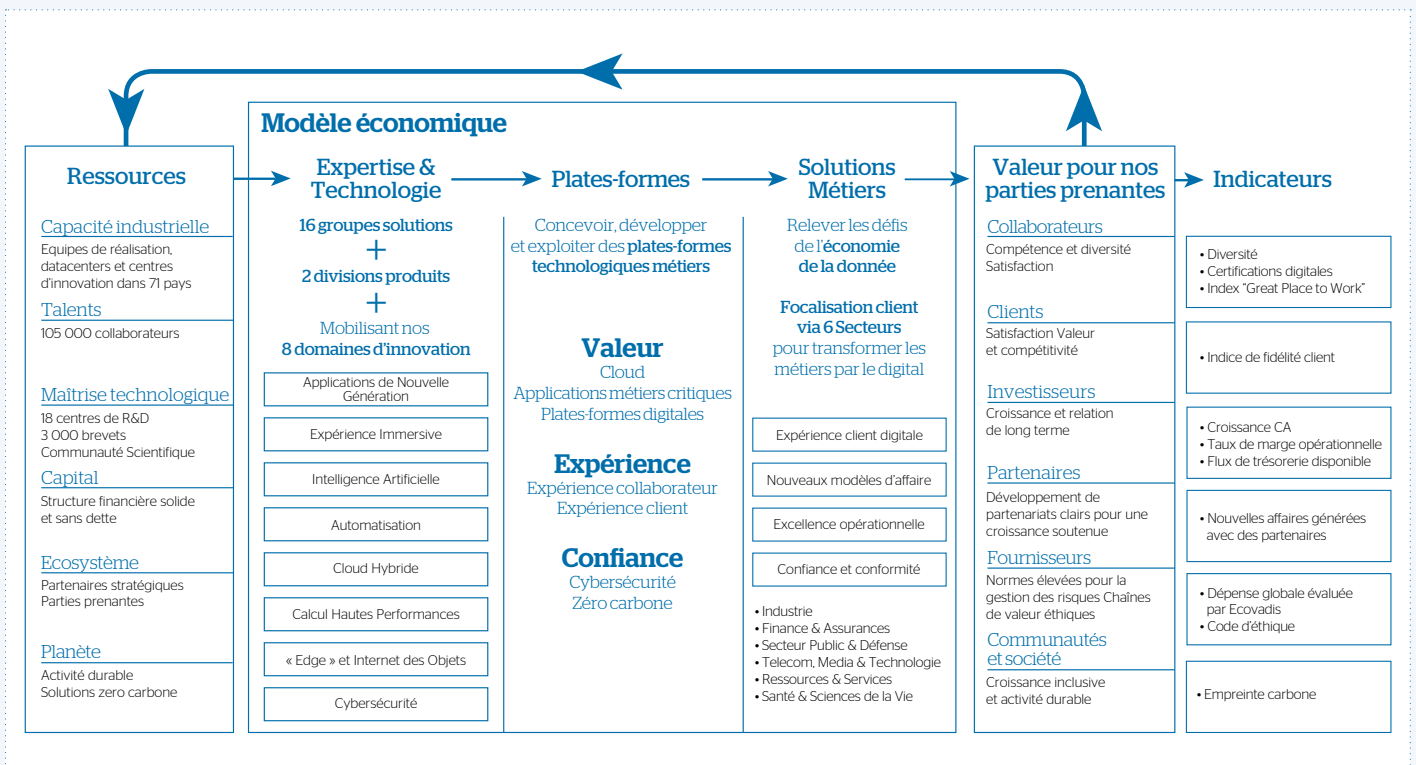
Le Groupe Atos a une forte ambition et une forte raison d'être qui le font avancer. Notre ambition est d'être **le leader du numérique sécurisé et décarboné** et notre objectif est de contribuer à façonner l'avenir de l'espace informationnel. Nous utilisons nos compétences et nos services pour soutenir le développement des connaissances, de l'éducation et de la recherche dans une approche pluriculturelle et contribuer au développement de l'excellence scientifique et technologique.

Cette année, nos technologies et services ont contribué à garantir la sécurité de nos collaborateurs et à lutter contre la Covid-19 au niveau mondial. Nous continuerons à soutenir la recherche scientifique par le biais de nos collaborateurs et de nos technologies.

Partout dans le monde, Atos permet à ses clients et à ses collaborateurs, et plus généralement au plus grand nombre, de vivre, travailler et progresser durablement et en toute confiance dans l'espace informationnel.

À travers sa mission, le Groupe exploite à la fois le capital qu'il a constitué au fil des ans et un modèle économique solide reposant sur une expertise métier, des technologies, des plateformes et des solutions sectorielles uniques.

Le modèle de création de valeur suivant explique la façon dont Atos crée de la valeur pour toutes ses parties prenantes. Le tableau de bord de gestion intégré d'Atos mesure à la fois les performances financières et extra-financières.



Les capitaux

Au fil des années, Atos a créé des actifs puissants qui lui confèrent une position reconnue sur le marché de la transformation numérique et constituent une base solide sur laquelle repose son modèle économique :



Un capital industriel avec des équipes chargées des livraisons, des centres de données et des laboratoires d'innovation pour les clients couvrant 71 pays. Ces centres, qui maîtrisent les technologies de Cloud hybride, les outils de conception, de développement et d'exploitation et appliquent les méthodes de gestion et les meilleures pratiques les plus récentes, permettent à Atos de servir et prendre en charge ses clients 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, en tout lieu, avec la possibilité d'exécuter les services localement, à proximité et à distance ;



Un capital humain de 105 000 professionnels des technologies. Parmi les experts d'Atos figurent des consultants, des développeurs, des intégrateurs et des spécialistes des opérations provenant des meilleures universités du monde entier. Les collaborateurs d'Atos possèdent des compétences approfondies dans toutes les technologies numériques et tirent parti des investissements réguliers réalisés dans les tendances technologiques les plus récentes grâce à des programmes de formation intensifs et dédiés. Les acquisitions supplémentaires permettent également à Atos d'intégrer et de retenir des professionnels reconnus dans des domaines clés comme le cloud, le numérique, la cybersécurité, et la décarbonation ;



Un capital intellectuel avec 235 millions d'euros de dépenses en R&D par an, tirant profit de l'innovation de 18 centres de R&D en se focalisant sur les technologies stratégiques. L'excellence d'Atos en R&D s'illustre par un portefeuille d'envergure mondiale de solutions informatiques et 3 000 brevets. Elle est favorisée dans l'ensemble du Groupe par une communauté de 2 600 experts et par une communauté scientifique exceptionnelle, composée de 160 scientifiques, qui façonne la vision du Groupe pour l'avenir de la technologie dans le secteur et anticipe les tendances du marché et les technologies à venir ;



Un capital financier solide soutenu par des actifs financiers et des processus de gestion des flux de trésorerie robustes. La discipline financière avérée d'Atos lui permet de réaliser en toute transparence les investissements à court, moyen et long termes nécessaires aux services, au développement de produits et à l'exploitation. Elle offre à toutes les parties prenantes une base solide pour le développement et la croissance ;



Un capital social et relationnel étendu, reposant sur un réseau solide de partenaires, notamment des prestataires technologiques de premier plan (Amazon Web Services, Cisco, Dell Technologies, Google Cloud, Microsoft, Oracle, Red Hat, SAP, Siemens, Worldline, et bien d'autres), des clients, des instituts de recherche et des consortiums industriels. En tant que leader de la transformation numérique, le groupe Atos s'engage à soutenir la société, avec de fortes contributions aux programmes de diversité et d'inclusion sociale ;



Un fort capital naturel qui repose sur l'engagement profond d'Atos dans le développement durable. L'engagement d'Atos en faveur du développement durable se reflète dans le programme environnemental novateur et ambitieux du Groupe, qui vise à réduire ses émissions carbone par des mesures, des rapports, une optimisation, la compensation et l'utilisation de sources d'énergie décarbonées. Atos a décidé de se conformer entièrement à l'initiative Science Based Targets la plus exigeante qui limite le réchauffement climatique à 1,5 °C (périmètre 1, 2, 3) et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2028.

La valeur que nous créons pour nos parties prenantes

Sur la base de ses actifs et de son modèle économique, Atos s'attache à générer une forte valeur ajoutée pour toutes ses parties prenantes :



Les collaborateurs : Ils sont au cœur de la stratégie de croissance d'Atos. Le Groupe s'engage à attirer et fidéliser les meilleurs experts et à leur permettre d'œuvrer efficacement à la construction du monde numérique de demain. Atos est un employeur responsable qui favorise le travail collaboratif, la diversité, l'inclusion et le bien-être au travail. Avec des programmes spécialement destinés à ses collaborateurs à fort potentiel, le Groupe offre de nombreuses possibilités d'avancement professionnel rapide. De nombreux programmes destinés à favoriser la diversité sont également actifs, comme « Women in Atos », dont l'objectif est de développer la présence des femmes dans le secteur technologique ;



Les clients : Atos vise à être le partenaire de confiance de ses clients dans leur parcours de transformation numérique et est la première entreprise du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) à avoir obtenu l'approbation de ses processus d'entreprise par les autorités européennes chargées de la protection des données personnelles, qui reconnaissent que le Groupe envisage la protection des données comme un élément clé de sa culture d'entreprise, au service de ses clients, partenaires et fournisseurs. Le Groupe s'engage à fournir aux clients le meilleur éventail de services et de solutions pour anticiper leurs besoins, co-innover avec eux et les aider à créer l'Entreprise du Futur ;



Les investisseurs : Associant croissance organique et savoir-faire avéré en matière d'acquisitions, la stratégie d'Atos se caractérise par une discipline financière stricte et une forte culture de la crédibilité et de l'engagement. Atos est pleinement résolu à générer une valeur élevée à long terme pour ses investisseurs et ses parties prenantes grâce à une croissance continue de son activité et de ses bénéfices, permettant une augmentation durable de la valeur des actions et la distribution des dividendes ;



Les partenaires : Atos offre des opportunités de forte croissance et de co-innovation à son vaste écosystème de partenaires issus de groupes importants et de start-ups et fortement soutenus par Atos Labs et des Business Technology Innovation Centers. En 2020, Atos a lancé « Atos Scaler », programme visant à accélérer la libre innovation entre Atos et des start-ups dans tous les secteurs d'activité ;



Les fournisseurs : Atos s'engage à offrir une valeur élevée à son réseau de fournisseurs. Le Groupe a élaboré une gouvernance solide fondée sur l'éthique et la conformité, qui constituent les fondements de sa gestion de son activité et de ses processus organisationnels, et lui permettent de garantir une chaîne d'approvisionnement durable ;



La communauté et la société : Atos vise l'excellence dans la contribution à sa communauté et à la société. En 2020, Atos est numéro 1 du classement mondial DJSI pour sa performance de développement durable dans le secteur des services informatiques. En 2020, Atos a également annoncé son intention d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2028, soit 22 ans en avance sur l'accord de Paris sur le changement climatique, renforçant ainsi encore sa position de leader du numérique sécurisé et décarboné.

Vision, ambition et stratégie

La transformation numérique n'a dévoilé qu'une partie de son potentiel. Alors que le déluge de données de la dernière décennie va encore s'accélérer, il se traduira désormais par une profusion de services axés sur les données.

Priorité aux résultats et à la valeur des clients

En cette ère nouvelle, les clients demandent de la valeur ajoutée. Ils veulent des services fondés sur les résultats, de l'expérience et de la sécurité. Ils veulent des services sûrs et décarbonés. Ces demandes des clients se focalisent sur sept avancées numériques majeures qui constituent des leviers de croissance pour Atos en tirant parti de ses compétences et de ses capitaux :

1. Full Stack Cloud

Le passage au cloud s'accélère vers le cloud hybride (privé et public), le multi-cloud (utilisant plusieurs clouds publics), et des stratégies convergentes de cloud (migration et modernisation des données, plateformes et applications regroupées) aboutissant à la construction d'une approche holistique, de bout en bout du cloud, le full stack cloud. Cette perspective nécessite une fonction d'orchestration accrue.

De plus, les environnements applicatifs les plus complexes commencent seulement à migrer dans le Cloud. Atos s'appuiera sur son nouveau profil (expertise en modernisation des applications grâce au savoir-faire de Syntel), son expertise de longue date dans les applications critiques et avec SAP, et sa forte proximité avec les « hyperscalers » pour être un acteur clé du Full Stack Cloud et de son accélération.

Le 16 novembre, Atos a lancé son offre Atos OneCloud, initiative unique pour accélérer de manière pro-active la migration de ses clients vers le cloud. Financé par un investissement dédié d'environ 2 milliards d'euros sur les cinq prochaines années, Atos OneCloud regroupe une série exceptionnelle de dix offres sur un guichet unique performant. La force d'Atos OneCloud repose sur sa capacité à orchestrer toute combinaison de ces offres individuelles et les adapter par secteur, en profitant de l'expertise et des avantages de l'approche sectorielle que lui permet Spring.

Cette série comprend les dix offres suivantes :

1. services de conseil sectoriels ;
2. orchestration Multi-Cloud à travers le Cloud privé et public, ainsi qu'à travers tous les grands fournisseurs de Cloud public ;
3. un environnement de gestion et une architecture hautement standardisés et automatisés ;
4. une plateforme de Cloud privé et souverain de nouvelle génération ;
5. développement, modernisation et redéploiement vers d'autres plateformes des applications Cloud ;
6. intelligence artificielle & Machine Learning dans le Cloud ;
7. des solutions Bare Metal de classe mondiale (serveurs à hautes capacités de traitement et de mémoire) ;
8. des solutions Cloud Edge & Far Edge de premier plan (serveurs locaux / terrain) combinées à de nouvelles solutions de connectivité 5G ;
9. services de supervision de la cybersécurité ;
10. des offres de décarbonation qui garantissent une réduction de l'empreinte carbone des infrastructures Cloud, des données et des applications d'une année sur l'autre.

L'initiative Atos OneCloud est fournie par Atos en étroite collaboration avec un écosystème de partenaires de classe mondiale comprenant Amazon Web Services, Dell Technologies (dont Dell EMC et VMware), Google Cloud, IBM - Red Hat, Microsoft Azure, SAP, ServiceNow et Salesforce.

2. Applications Critiques

La numérisation s'accélère dans le domaine des applications critiques (business critical applications), ce qui requiert une intensification de la « cloudification », de l'analyse des données, de l'Internet des objets, du traitement local des données et de la 5G. Le caractère critique de la continuité des activités mis en avant pendant la crise de la Covid-19 a encore renforcé cette tendance. Atos emploie son expertise interne dans les applications critiques verticales, renforcée par la transformation Spring en cours, et ses capacités de traitement local des données (edge computing) pour saisir cette perspective offerte sur un marché significatif.

3. Les Plateformes Numériques

Pour les années à venir, les Plateformes Numériques constituent désormais la première priorité pour les Directions d'entreprises dans la transformation de leurs activités, et seront à l'origine d'environ 70% de la nouvelle valeur créée dans l'économie. Les Plateformes Numériques, qui visent à partager les données des entreprises au sein ou au travers des chaînes de valeur sont une tendance majeure de cette transformation avec d'énormes opportunités dans le monde du B2B. Avec ses compétences numériques sur l'ensemble de la chaîne de valeur et une profonde connaissance sectorielle, Atos, reconnu comme leader dans la sécurité et le Big Data, se positionne idéalement comme un opérateur de confiance des plateformes numériques pour les entreprises.

4. L'Expérience Client

Dans cette nouvelle ère numérique, l'Expérience Client sera majeure pour étendre la portée des nouveaux services axés sur les données. Celle-ci quittera le seul domaine de l'interface utilisateur pour embarquer à la fois l'expérience immersive, l'innovation en temps réel et le multi-canal, ainsi que les logiques « NO UI » (sans Interface Utilisateur). Atos s'appuiera sur des solutions technologiques propriétaires pour apporter dans le domaine de l'expérience client des technologies telles que l'intelligence artificielle / Machine Learning, l'Internet des objets / edge (traitement local), et les architectures cloud et d'applications en temps réel afin de libérer toute la puissance du numérique.

5. L'Expérience des Salariés

À la suite de la crise de la Covid-19, Atos, déjà leader sur le marché du digital workplace, considère que les organisations passeront de 10% à plus de 40% de télétravail dans le « new normal ». Au-delà des solutions rapidement mises en œuvre pendant la crise, la période à venir verra le Digital Workplace évoluer vers une approche holistique de l'expérience des salariés, y compris une refonte pour un travail plus collaboratif et flexible. Fort de ses offres en Communication Unifiée et en sécurité, de son écosystème de partenaires et de son « design thinking and personas », Atos entend devenir le leader incontesté de l'expérience des salariés dans le « new normal ».

6. La Sécurité Numérique

La sécurité numérique va au-delà de la cybersécurité, en englobant les activités liées aux systèmes critiques, la sécurité de l'Internet des objets et la sécurité économique, avec la volonté des clients de ne pas dépendre d'un seul fournisseur de technologies.

L'accent sur la Cybersécurité évolue vers un univers de cybermenaces en constante et rapide évolution, un environnement de données omniprésentes et d'attaques accrues à partir du « Digital hybride ».

Atos est aujourd'hui le numéro 3 mondial des services de cybersécurité et a développé une expérience unique en matière d'innovation en cybersécurité afin de protéger les utilisateurs finaux, l'Internet des objets et des données, ainsi que de détecter et de répondre aux menaces depuis ses Centres opérationnels de sécurité prescriptives. Atos entend compléter ses technologies par la gestion de la détection et de l'intervention, la gestion des accès privilégiés et la cryptographie dans le Cloud.

Le Groupe ambitionne d'atteindre plus de 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires dans la sécurité numérique à moyen terme.

7. Décarbonation

Ces dix dernières années, Atos a développé une expertise unique dans le domaine de la décarbonation, reconnue par tous les classements en matière de développement durable. Cette année, Atos a annoncé son engagement de neutralité carbone d'ici à 2028, renforçant ainsi son leadership.

La décarbonation devient une préoccupation majeure au plus haut niveau chez les clients soutenus par des politiques publiques et des aspirations sociétales sans précédent. Atos, renforcé en 2020 par l'acquisition d'EcoAct, utilise son savoir-faire unique pour élaborer de nouvelles offres de décarbonation pour ses clients, aussi bien dans le domaine des technologies de l'information de base que dans celui des processus métiers, et saisir des opportunités de marchés qui devraient atteindre près de 25 milliards d'euros (30 milliards de dollars).

La perspective d'Atos est de générer plus de 500 millions d'euros de chiffre d'affaires à moyen terme dans le domaine de la décarbonation.

Sur la base des avancées numériques ci-dessus, de ses compétences et de ses atouts uniques, Atos a pour ambition de devenir le leader du numérique sécurisé et décarboné.

Cinq principaux facteurs de réussite :

1

Spring : une organisation sectorielle avec un portefeuille d'offres et une approche commerciale verticale, qui se concentre sur six Secteurs d'activité clés.

2

Mobiliser et développer les ressources humaines et les compétences clés, pour attirer les grands talents des meilleures universités et les aider à se développer.

3

Technologie et innovation ouverte, avec des dépenses dans la R&D d'environ 235 millions d'euros par an / Quantum / Scaler : l'accélérateur de start-up d'Atos.

4

Alliances et partenariats : alliances internationales avec, par exemple, Dell EMC et Siemens et des alliances prometteuses avec les hyperscalers.

5

Fusions et acquisitions : acquisitions ciblées pour renforcer le portefeuille d'offres, en particulier dans le domaine de la décarbonation et de la sécurité numérique.

Cette vision, cette ambition et cette stratégie aideront le Groupe à atteindre les objectifs suivants à moyen terme :

Une augmentation du chiffre d'affaires à taux de change constant entre **+5%** et **+7%**

Un taux de marge opérationnelle de **11%** à **12%** du chiffre d'affaires

Conversion du flux de trésorerie disponible supérieur à **60%** de la marge opérationnelle

Le profil du futur d'Atos

À moyen terme, Atos sera **reconfiguré** :

- en assurant une croissance durable solide de son chiffre d'affaires ;
- en rééquilibrant les activités du Groupe, le numérique, le cloud, la sécurité et la décarbonation représentant 65% du Groupe, contre 40% en 2019 ;
- en améliorant l'innovation technologique et en accélérant la montée en compétences de ses collaborateurs ;
- enfin et surtout, son engagement en faveur de la décarbonation et de la diversité sera une première dans le secteur.

La stratégie RSE d'Atos

Chez Atos, le programme de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) fait partie de sa raison d'être.

Pendant toute l'année 2020, la sécurité des salariés d'Atos et la continuité des opérations avec ses clients ont été la priorité numéro 1. La distanciation sociale et la mise en place du télétravail autant que possible, favorisés par les outils de collaboration et de communication, ont permis de travailler de façon efficace dans les meilleures conditions.

En 2020, Atos a renforcé son engagement en faveur de la RSE dans le cadre de sa stratégie commerciale, accélérant ainsi un programme initié il y a 12 ans.

2020	<ul style="list-style-type: none"> • Atos s'engage à devenir leader du numérique sécurisé et décarboné et à atteindre la neutralité carbone dès 2028. • Atos s'engage à respecter la recommandation la plus exigeante de l'initiative « Science-based Targets » qui limite le réchauffement climatique à 1,5 °C. • Atos continue d'être reconnue parmi les leaders du secteur des services numériques par les agences de notation les plus prestigieuses : CDP, DJSI, MSCI ESG, EcoVadis, ISS ESG, FTSE4Good, Vigeo-Eiris, Carbone 4, SEAL.
2019	<ul style="list-style-type: none"> • Atos publie sa raison d'être, qui a été approuvée par ses actionnaires en avril 2019.
2018	<ul style="list-style-type: none"> • Les émissions absolues d'Atos ont diminué de 50% entre 2012 et 2018. • Le périmètre opérationnel d'Atos devient neutre en carbone en compensant toutes les émissions résiduelles de CO₂ sous son contrôle et son influence directe.
2017	<ul style="list-style-type: none"> • L'initiative « Science Based Targets » (SBTi) valide l'objectif de réduction des émissions carbone d'Atos pour 2050. • Atos entre au CAC 40 et figure parmi les 10 premières entreprises du « CAC 40 Governance Index ». • Atos met en œuvre des plans d'action détaillés en réponse aux nouvelles réglementations, telles que la loi Sapin II en France et le RGPD (Règlement général sur la protection des données) de l'UE.
2016	<ul style="list-style-type: none"> • Atos engage une approche intégrée et présente, dans son plan stratégique à 3 ans, des objectifs financiers et extra-financiers, incluant des objectifs de réduction carbone.
2015	<ul style="list-style-type: none"> • Atos prend des engagements relatifs au changement climatique dans le cadre de la COP 21 « Accord de Paris sur le Climat ».
2014	<ul style="list-style-type: none"> • Atos est la première société informatique à obtenir l'approbation des autorités européennes de protection des données pour ses Binding Corporate Rules (BCR ou Règles d'entreprise contraignantes) concernant le traitement des données personnelles au nom de ses clients et pour le Groupe lui-même. • Tous les principaux sites d'Atos doivent suivre le processus de certification à la norme ISO 14001.
2013	<ul style="list-style-type: none"> • Atos figure dans deux agences de notations importantes en matière de RSE : le CDP et le Dow Jones Sustainability Indexes (DJSI). • Atos lance une formation en ligne pour tous les salariés sur le Code d'éthique.
2012	<ul style="list-style-type: none"> • Le concept Smart Campus d'Atos est mis en place sur le site de Pune en Inde. • Atos crée les Ateliers d'innovation à destination des clients.
2011	<ul style="list-style-type: none"> • Atos organise sa première réunion annuelle mondiale du Cercle des parties prenantes à la RSE.
2010	<ul style="list-style-type: none"> • Atos initie son évaluation de la matérialité et souscrit au Pacte mondial des Nations Unies. • Atos lance le programme mondial de transformation de l'espace de travail « WellBeing@Work »
2008	<ul style="list-style-type: none"> • Atos crée son programme de Responsabilité Sociale d'Entreprise et lance son programme environnemental.

En 2020, d'un point de vue environnemental, Atos s'engage à atteindre la neutralité carbone d'ici 2028, renforçant ainsi considérablement ses ambitions de décarbonation. Cet engagement multiplie par 10 le périmètre de son programme de décarbonation qui englobe les émissions de CO₂ sous son influence (Scope 3 : chaîne d'approvisionnement, produits vendus). Atos accélère la cadence avec un programme de décarbonation ambitieux (-50% de CO₂ d'ici 2025) et un élargissement des projets compensation.

Afin d'engager les équipes sur ce programme de décarbonation, Atos a introduit une initiative interne de tarification du carbone (80 € /tonne CO₂) ainsi que de nouvelles conditions de performance de décarbonation (pondérée à 20%) dans son plan d'incitation à long terme 2020 destiné au top management. Atos intensifie également ses activités de recherche sur la décarbonation. Ainsi, ses recherches sur le programme quantique aident à mettre au point le développement de matériaux capables de capturer le CO₂ de l'atmosphère.

En outre, Atos a étendu ses capacités de décarbonation en faisant l'acquisition d'EcoAct en octobre 2020, ce qui lui a permis d'accueillir des experts en climatologie pour des services de conseil et de compensation carbone. Atos a par ailleurs développé une gamme complète de mesures de décarbonation ainsi que la mise en place dans les contrats d'un « Decarbonization Level Agreements » (DLA) qui lui permet de prendre des engagements contraignants vis-à-vis de ses clients.

Sur le plan social, Atos a lancé un nouveau manifeste intitulé « Work from Home / Work from the Office » (Télétravail / travail au bureau), pour créer une expérience harmonieuse du travail numérique, en tirant les leçons de la crise de la Covid-19. Le Groupe a accéléré son effort de formation au numérique en remettant des certificats de nouvelles compétences informatiques à plus de 34 000 salariés. Il a également continué à développer ses programmes de diversité et d'inclusion, 30% de femmes faisant désormais partie de son équipe de direction (« Top 450 »). En outre, son indice de satisfaction des salariés a atteint un niveau record. À titre d'exemple de l'engagement des salariés, le nombre d'actions achetées dans le cadre de « Share 2020 », le plan d'actionnariat des salariés, a été multiplié par trois par rapport aux plans précédents. Dans le cadre de ce plan, et pour soutenir les objectifs de décarbonation du Groupe, Atos s'est engagé à planter un arbre pour chaque participant, soit près de 16 000 arbres au total.

En ce qui concerne la gouvernance, tout en respectant les meilleures normes d'entreprise, Atos a renforcé son engagement en tant que partenaire fiable sur le plan du numérique et des données, en contribuant à la « Charte de confiance » pour la sécurité des données, en participant à l'initiative européenne GAIA-X en tant que membre fondateur et en lançant, avec plusieurs partenaires, l'initiative « Ethical Trustworthy Artificial and Machine Intelligence » (ETAMI).

En reconnaissance de ses engagements en matière de RSE et selon les critères Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG), Atos est devenu leader dans son secteur comme le témoigne le classement parmi les principales agences internationales de notation en matière de RSE :



85/100

Secteur #1



Triple A

Top 5%



A

Top 5%



C+

Top 10%



FTSE4Good

4,8/5

Top 1%



61/100

Top 3/83



82/100

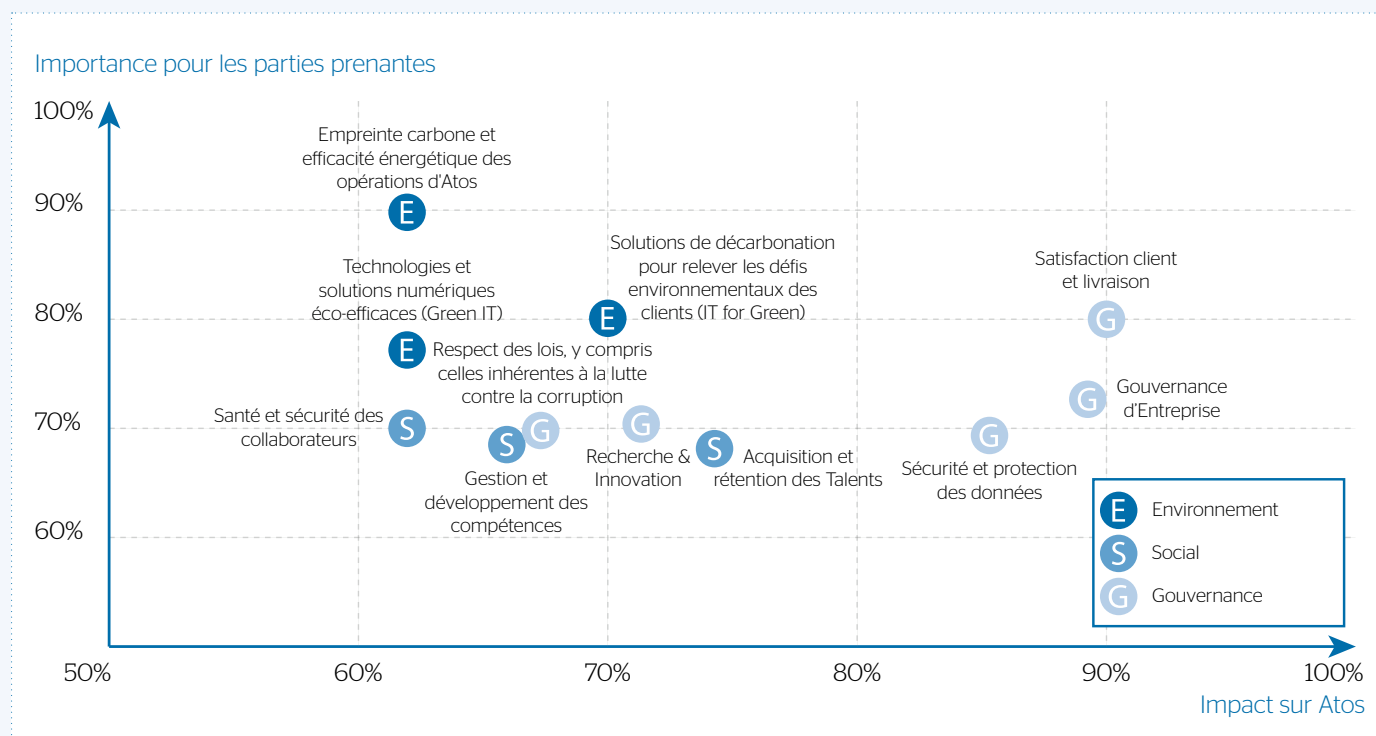
Top 1%

Matrice de matérialité d'Atos

L'approche d'Atos en matière de Responsabilité Sociale d'Entreprise repose sur l'analyse des défis majeurs de la RSE pour le Groupe, en tenant compte à la fois des attentes des parties prenantes et de l'impact sur ses activités.

Alors que le programme de RSE aborde un large éventail de sujets, l'analyse de matérialité permet à la Société de se concentrer principalement sur les enjeux ESG qui sont réellement critiques pour atteindre ses objectifs, consolider son business model et améliorer son impact positif sur la société.

Depuis 2010, le Groupe réalise des évaluations régulières en termes de matérialité. En 2020, l'évaluation de la matérialité a été réalisée par un cabinet de conseil externe, soutenue par le Comité RSE du Conseil d'Administration. Pour la première fois, cette évaluation a été ouverte à toutes les contributions publiques par le biais du site web d'Atos. Si cette évaluation a suivi la même méthodologie, elle a cependant choisi de présenter les enjeux RSE selon les critères ESG couvrant les domaines de l'Environnement, du Social et de la Gouvernance. Cette évaluation effectuée en 2020 présente aussi la contribution directe à huit des 17 Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies* pour les 11 défis majeurs présentés dans la matrice ci-dessous.

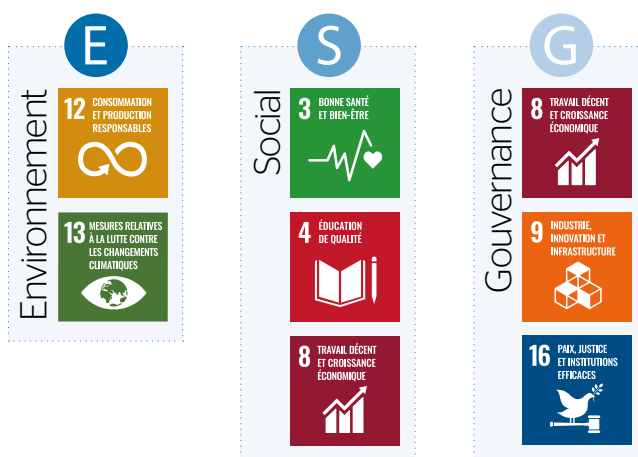


Contribution d'Atos aux ODD pour les 11 principaux défis majeurs

La matrice de matérialité met en avant les 11 principaux défis mais le programme RSE dans son ensemble couvre bien d'autres enjeux et initiatives. Atos est ainsi engagé en faveur de l'inclusion numérique et la diversité. Les activités d'Atos dans les marchés émergents soutiennent par exemple les pays en redéfinissant de nouveaux modes de fonctionnement via la numérisation et l'innovation, avec un impact direct sur l'emploi local, le développement social et technique et la mise à profit des compétences dans leurs communautés.

Le programme RSE d'Atos, qui fait partie intégrante de sa raison d'être, contribue directement ou indirectement aux 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations Unies, venant défendre l'importance de la durabilité dans la performance de la stratégie d'entreprise.

* <https://sdgs.un.org/>






Les défis en matière de RSE et indicateurs de progrès

À la suite de l'évaluation de la matérialité, les défis suivants ont été identifiés venant ancrer le programme de Responsabilité Sociale du Groupe pour 2020 et les années à venir.

Défis environnementaux







Atos a pleinement conscience de sa responsabilité envers la planète et s'efforce d'être un précurseur en matière d'environnement dans le numérique. Atos a décidé de se conformer à l'initiative « Science Based Targets » la plus exigeante qui vise à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C. Conformément à ses nouveaux engagements, Atos a réduit de 15% ses émissions carbone entre 2019 et 2020 (Scopes complets 1, 2 et 3). Ce résultat confirme que le Groupe est également en marche vers son nouvel engagement en faveur d'une neutralité carbone d'ici 2028.

Défi majeurs	Résultats 2020	Ambition
 Solutions de décarbonation pour relever les défis environnementaux des clients (IT for Green)	<ul style="list-style-type: none"> A travers la nouvelle organisation Spring et sur la base de l'excellence d'Atos en matière de performance en RSE, soutenue par l'acquisition d'EcoAct, un programme dédié à la décarbonation a été créé. 	<ul style="list-style-type: none"> Avec ses clients, Atos va plus loin et s'engage à atteindre des objectifs de décarbonation dans ses contrats. Si l'objectif n'est pas entièrement réalisé, Atos paiera la compensation des émissions résiduelles.
 Empreinte carbone et efficacité énergétique des opérations d'Atos	<ul style="list-style-type: none"> Atos est passé d'un objectif de réduction de 2 °C à l'objectif plus exigeant de 1,5 °C (Science-Based Target) Les émissions de CO₂ d'Atos sous son contrôle et son influence directe (Scope 1, 2, 3a) représentent 149 Ktonnes CO₂ en 2020, et 167 Ktonnes si l'on inclut le télétravail, soit une diminution de 31% par rapport à 2019. Les émissions mondiales de CO₂ d'Atos (Scopes 1, 2 et 3 en totalité) ont diminué de 15% en 2020, du fait notamment d'activités spécifiques visant à leur réduction, de progrès structurels et en raison de l'impact de la Covid-19. 	<ul style="list-style-type: none"> Atos s'engage à diminuer toutes ses émissions de carbone de 50% d'ici 2025 (par rapport à 2019) et à atteindre la neutralité carbone dès 2028. Pour ce faire, Atos poursuivra l'objectif de 1,5 °C et compensera 100% de ses émissions résiduelles (toutes les émissions de carbone sous son contrôle ou sous son influence).
 Technologies et solutions numériques éco-efficaces (Green IT)	<ul style="list-style-type: none"> Deux supercalculateurs Atos figurent parmi les 5 premiers de la liste Green 500 (novembre 2020) et 15 parmi les 100 premiers. 	<ul style="list-style-type: none"> Atos continue d'investir dans la R&D sur les supercalculateurs à hydrogène et sur les technologies quantiques.

Défis sociaux

La culture d'entreprise d'Atos encourage l'éducation, la diversité, l'inclusion et l'entrepreneuriat.

La nouvelle stratégie du Groupe concernant l'espace de travail compte offrir aux collaborateurs une expérience numérique unique qui garantira aussi un espace de travail physique sécurisé et collaboratif. Atos souhaite permettre à ses salariés de travailler de n'importe quel endroit afin d'accompagner ses clients de la façon la plus agile, la plus productive et la plus innovante.






Défis majeurs	Résultats 2020	Ambition
 Acquisition et rétention des Talents	<ul style="list-style-type: none"> 11 495 salariés recrutés dont : <ul style="list-style-type: none"> 48% étaient jeunes diplômés Taux de rétention des collaborateurs clés : 95% 	<ul style="list-style-type: none"> L'ambition d'Atos est d'axer le recrutement sur les diplômés et de retenir chaque année au moins 95% de ses meilleurs talents et experts
 Gestion et développement des compétences	<ul style="list-style-type: none"> 85% des collaborateurs bénéficient d'un Plan de Développement Individuel 85 216 certifications numériques 	<ul style="list-style-type: none"> Atos a pour ambition d'obtenir 500 000 certifications numériques d'ici à moyen-terme
 Santé et sécurité du personnel	<ul style="list-style-type: none"> Politique de santé et sécurité en place, 98% des salariés se sentant « en sécurité » et 90% « soutenus » pendant la crise de la Covid-19 95% des salariés sont en télétravail pendant la crise de la Covid-19 Déploiement de l'espace de travail numérique d'Atos Création d'une équipe de gestion de la crise mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> La stratégie du nouveau mode de travail d'Atos aidera les salariés à travailler en toute sécurité dans un environnement numérique sans faille au bureau ou en télétravail
 Engagement des salariés	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'actions achetées dans le cadre du plan d'actionnariat salariés « Share 2020 » multiplié par 3 par rapport aux campagnes précédentes, ce qui prouve le soutien des salariés en faveur de la stratégie d'Atos et des objectifs de décarbonation via la campagne associée de plantation d'arbres Résultats de l'enquête GPTW (Great Place to Work) sur la qualité de vie au travail en 2020 : taux de participation record et 9% d'augmentation pour la question générale. Les salariés expriment leur soutien aux réactions face à la Covid-19, au programme de transformation « Spring » 	<ul style="list-style-type: none"> Nouvelle offre du plan d'actionnariat des salariés conforme à la stratégie de décarbonation d'Atos Meilleurs engagement et motivation des salariés
 Inclusion digitale	<ul style="list-style-type: none"> Création de la « Global Accessibility Practice » dans le cadre de l'évolution du programme Spring, sur le plan de l'organisation Atos récompensé par les « Disability Matters Europe Awards » dans les catégories Workplace & Marketplace Participation à des événements internationaux pour l'inclusion (ILO, GAAD, Purple Light Up) 	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir un lieu de travail numérique inclusif pour ses clients
 Diversité	<ul style="list-style-type: none"> 31% de femmes chez Atos Pourcentage de femmes dans les postes de Direction (Top 450) : 30% Nombre de nationalités dans les postes de Direction : 27 	<ul style="list-style-type: none"> Equilibre hommes-femmes au recrutement

Défis liés à la gouvernance

Atos s'engage à entretenir une relation de confiance dans la gestion de sa gouvernance d'entreprise, dans l'application de ses modèles commerciaux numériques et dans la gestion des données. Le Groupe applique les normes les plus strictes en matière de gouvernance, d'engagement avec ses parties prenantes, d'éthique, de sécurité des données, de recherche et d'innovation.

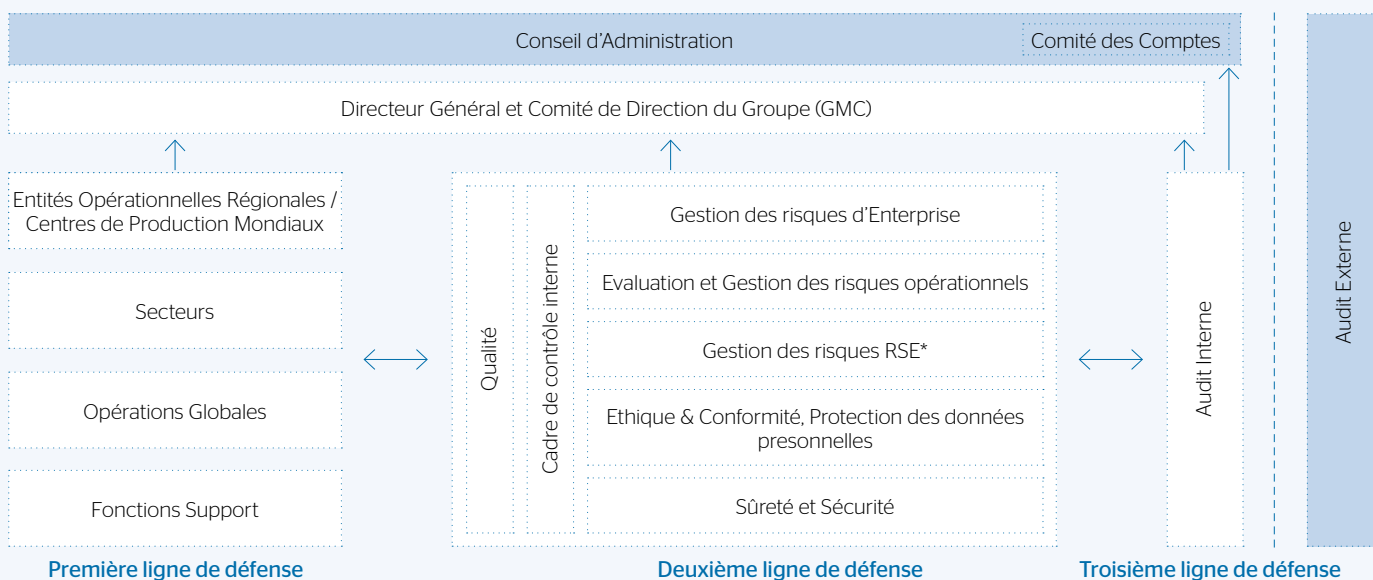
En 2020, la politique d'Atos en matière d'éthique et de compliance a été actualisée, un accent particulier étant mis sur la gouvernance.

Malgré les circonstances exceptionnelles de cette année, Atos a organisé un nombre record d'Ateliers Innovation Clients, à distance pour la plupart afin de préserver la santé et la sécurité des participants.

Défis majeurs	Résultats 2020	Ambition
 Satisfaction client et livraison	<ul style="list-style-type: none"> Le taux net de recommandation pour tous les clients d'Atos a atteint 65% 	<ul style="list-style-type: none"> Continuer d'accroître le taux net de recommandation pour l'ensemble de ses clients et pour tous les Secteurs
 Gouvernance d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> Conformité aux recommandations AFEP-MEDEF en matière de gouvernance d'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la représentation des femmes au-delà du seuil défini par les recommandations AFEP-MEDEF
 Sécurité et protection des données personnelles	<ul style="list-style-type: none"> 100% de couverture des certifications ISO 27001 Aucune réclamation pour atteinte à la vie privée et pertes de données clients entraînant des poursuites judiciaires (avec un montant d'au moins 300K€) 	<ul style="list-style-type: none"> Continuer à couvrir 100 % de la norme ISO 27001 lors de l'intégration des nouvelles acquisitions dès que possible
 Recherche et innovation	<ul style="list-style-type: none"> 424 Ateliers d'innovation à destination des clients organisés au cours de l'année 235 M€ d'investissements en R&D et 82 dépôts de brevets 	<ul style="list-style-type: none"> Atteindre 450 ateliers d'innovation client en 2021
 Conformité (respect des lois et réglementations, y compris celles inhérentes à la lutte contre la corruption)	<ul style="list-style-type: none"> 98% des collaborateurs ont suivi la formation en ligne du Code d'éthique Aucune amende significative pour défaut de conformité (aucune en 2019 et 2018) 	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter le pourcentage d'employés ayant suivi avec succès l'apprentissage en ligne dédié au code d'éthique et mener une campagne de communication mondiale pour lancer la nouvelle version du code d'éthique

Gestion des Risques

Atos évolue dans un environnement qui change à un rythme soutenu. Cela expose par essence la société à divers risques. Si ces risques devaient se matérialiser, ils pourraient nuire aux activités de la société, affaiblir ses résultats financiers, amoindrir sa réputation et, plus généralement, compromettre la concrétisation de ses objectifs à court et moyen terme. Afin d'atténuer l'exposition aux risques et, au-delà, pour réussir et se développer de manière sûre et durable, Atos a mis en place un système de gestion des risques multifactoriels, dont la gouvernance peut être définie comme suit :



* La Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) rapporte aussi au Comité RSE du Conseil d'Administration

La **première ligne de défense** est assurée par tous les employés d'Atos dans leur travail quotidien, sous la supervision des managers. Ils définissent et mettent en œuvre des processus opérationnels, des systèmes et des contrôles de façon à assurer la résilience et la conformité à la législation, à la réglementation, aux obligations contractuelles ainsi qu'aux politiques et aux normes du groupe. La première ligne assure également l'identification, l'évaluation, la gestion et le reporting des risques au quotidien.

La **deuxième ligne de défense** assure la surveillance et le contrôle. À la lumière d'analyses de risques menées selon des approches complémentaires, elle établit des exigences en matière de gouvernance des risques et de résilience à l'échelle de l'entreprise. Elle définit les politiques fonctionnelles, les limites de l'autorité et maintient le cadre de contrôle interne tout en surveillant l'efficacité des contrôles effectués par la première ligne avec le soutien des responsables du contrôle interne et des coordinateurs du contrôle interne et des risques. La gestion des contrats d'assurance fait partie de la deuxième ligne de protection.

Constituant la **troisième ligne de défense**, l'équipe d'audit interne travaille selon un plan annuel approuvé par la direction du groupe et le Comité des Comptes. Elle réalise des audits, des investigations et des missions de conseil afin de fournir une assurance indépendante de l'efficacité des première et deuxième lignes de défense.

Le Directeur Général et le Comité de Direction du Groupe sont régulièrement informés sur le contrôle interne, l'audit interne et les risques. Le Comité des Comptes reçoit un rapport sur les activités d'audit interne au moins six fois par an, des rapports trimestriels sur les contrats présentant des risques importants ainsi que des mises à jour périodiques sur le contrôle interne et la gestion des risques.

Sur la base de la cartographie de la Gestion des Risques d'Entreprise (ERM), le tableau ci-dessous énumère les principaux risques identifiés, décomposés par catégorie, ainsi que les enjeux RSE (CSR) correspondants.

Ces risques, qui pourraient également représenter des opportunités, sont détaillés dans la section 7 du présent document.

Risques stratégiques*				
Risques liés aux collaborateurs : <ul style="list-style-type: none"> Bien-être des collaborateurs Fidélisation et acquisition des collaborateurs clés Amélioration des compétences et de la performance Marché du travail 	Risques de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> Cyber-attaques Sécurité des systèmes Protection des données 	Risques opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> Qualité délivrée Relation client (gestion des contrats/Satisfaction) Risque de crédit / créances 	Risques liés à la commercialisation des services et produits : <ul style="list-style-type: none"> Transformation numérique du client Environnement de marché (concurrents, évolution du modèle économique) Innovation 	Risques croissants : <ul style="list-style-type: none"> Réglementation et conformité Impact sur l'environnement
Défis RSE				
Social	Gouvernance	Gouvernance	Gouvernance	Gouvernance Environnement
Références à la section 7				
7.2.1	7.2.2	7.2.3	7.2.4	7.2.5

* Un facteur de risque spécifique a été inclus dans la section 7, en lien avec la réserve pour limitation des travaux d'audit émise le 1^{er} avril 2021 par les Commissaires aux comptes portant sur deux filiales américaines ».

1

Profil du Groupe



2

Ventes et développement commercial

2.1	Atos, une organisation sectorielle pour renforcer l'engagement client	42
2.1.1	L'engagement client au cœur de la démarche Atos	42
2.1.2	Le modèle d'exploitation d'Atos au service d'une organisation Sectorielle	42
2.1.3	L'approche commerciale et de mise sur le marché d'Atos	44
2.2	Offres sectorielles	45
2.2.1	Industries	45
2.2.2	Services Financiers & Assurance	46
2.2.3	Secteur Public & Défense	48
2.2.4	Télécommunications, Médias & Technologies	49
2.2.5	Ressources & Services	51
2.2.6	Santé & Sciences de la Vie	52
2.3	Offres horizontales	55
2.3.1	Atos OneCloud	55
2.3.2	Applications critiques	56
2.3.3	Plateformes numériques	57
2.3.4	Expérience Client	58
2.3.5	Expérience des salariés	59
2.3.6	Sécurité numérique	60
2.3.7	Décarbonation	62
2.4	Innovation et partenariats	64
2.4.1	Recherche et Développement	65
2.4.2	Un écosystème unique de partenaires	66
2.4.3	Atos Scaler, The Accelerator, la valeur de l'innovation ouverte et sectorielle	66

2.1 Atos, une organisation sectorielle pour renforcer l'engagement client

2.1.1 L'engagement client au cœur de la démarche Atos

Les attentes des clients d'Atos changent, car ils doivent de plus en plus faire évoluer leurs modèles économiques pour offrir de nouvelles expériences et interagir différemment avec leurs propres clients à travers chaque secteur d'activité. Dans la perspective de la prochaine vague de données intelligentes, la technologie joue un rôle encore plus important dans la construction de ces nouveaux modèles économiques. Anticipant ces besoins, Atos a mis en place un programme de transformation baptisé « SPRING » aux fins de saisir les opportunités qui se présentent sur le marché en pleine expansion des services de transformation numérique.

Lancé en février 2020, le programme « **SPRING** » s'attache à **transformer Atos** en une **organisation dont l'axe premier devient le Secteur d'activité**, en développant et **en industrialisant son portefeuille d'offres et de solutions et**

en remaniant son approche commerciale afin de répondre à trois ambitions :

- **favoriser une croissance durable** pour **Atos** et ses **clients** ;
- **répondre aux besoins de transformation numérique de ses clients propre à leur secteur d'activité** en proposant des services et solutions portés par une **expertise sectorielle spécifique et l'écoute du client** ;
- **offrir davantage d'opportunités aux salariés** d'Atos.

Par conséquent, **Atos est bien placé et dispose d'une grande flexibilité aux fins d'aider ses clients** à relever les défis liés aux avancées majeures réalisées dans l'ensemble des domaines technologiques.

2.1.2 Le modèle d'exploitation d'Atos au service d'une organisation Sectorielle

Le parcours d'Atos vers un **modèle d'organisation Sectorielle** repose sur quatre **grands axes** intégrés au modèle d'exploitation :

- **six Secteurs mondiaux** en adoptant une nouvelle approche commerciale qui permet de renforcer la croissance de chaque Secteur d'activité grâce à une expertise verticale et des offres sectorielles spécifiques (consultez la section 2.2 Offres sectorielles spécifiques), en tirant parti de la gamme complète des compétences d'Atos ;
- **cinq Entités Opérationnelles Régionales** qui garantissent la proximité client et soutiennent les objectifs de croissance de chaque Secteur d'activité ;
- **des Opérations Globales** qui sont chargées de l'innovation, des offres horizontales, de l'excellence des services et de la compétitivité des coûts ;
- **des Fonctions globales** qui s'attachent à soutenir la mission et la performance d'Atos dans toutes ses dimensions.

Le programme « SPRING » concentre la stratégie commerciale d'Atos autour de **six Secteurs mondiaux** en :

- **mettant l'accent sur l'engagement client** via une expertise et des connaissances spécifiques au secteur ;
- **soutenant la croissance commerciale**, en augmentant la part de marché sur les principaux comptes clients et en développant conjointement de **nouvelles offres sectorielles** avec les clients ;
- **développant des connaissances sectorielles** et une expertise dans le domaine du conseil afin de **vendre des projets de transformation numérique de bout en bout** ;

- **établissant une responsabilité Sectorielle du compte de résultat au nom du Groupe** et en rapprochant le processus de prise de décision du client.

Puisque chaque client est unique, Atos a adapté son approche aux stratégies de transformation numérique spécifiques, adaptées à chaque contexte et défi commercial. A travers ses Secteurs d'activité, Atos prend notamment en considération les éléments suivants :

- **Industries** : Digital Factory, Internet des Objets (IoT)/Edge, R&D de nouvelle génération **pour passer d'une approche « produit » à une approche « expérience »** ;
- **Services Financiers & Assurance** : nouveaux modèles d'exploitation, modernisation des applications existantes et plateformes ouvertes **afin de numériser l'expérience client et les opérations** ;
- **Secteur Public & Défense** : modernisation des processus, services de nouvelle génération au profit des citoyens, confiance et sécurité **pour réaliser les promesses d'e-Etat** ;
- **Télécommunications, Médias & Technologies** : virtualisation (NFV), plateformes de nouvelle génération (BSS, OSS), 5G et analyses avancées afin **de proposer une hyper-personnalisation et de sécuriser l'architecture HyperScale** ;
- **Ressources & Services** : services intelligents, réseau intelligent et expérience client **pour numériser et décarboner les activités essentielles au numérique** ;
- **Santé & Sciences de la Vie** : chaîne de soins numérique, soins en temps réel, cycle d'innovation rapide et génomique **pour ouvrir la voie à la médecine de précision**.

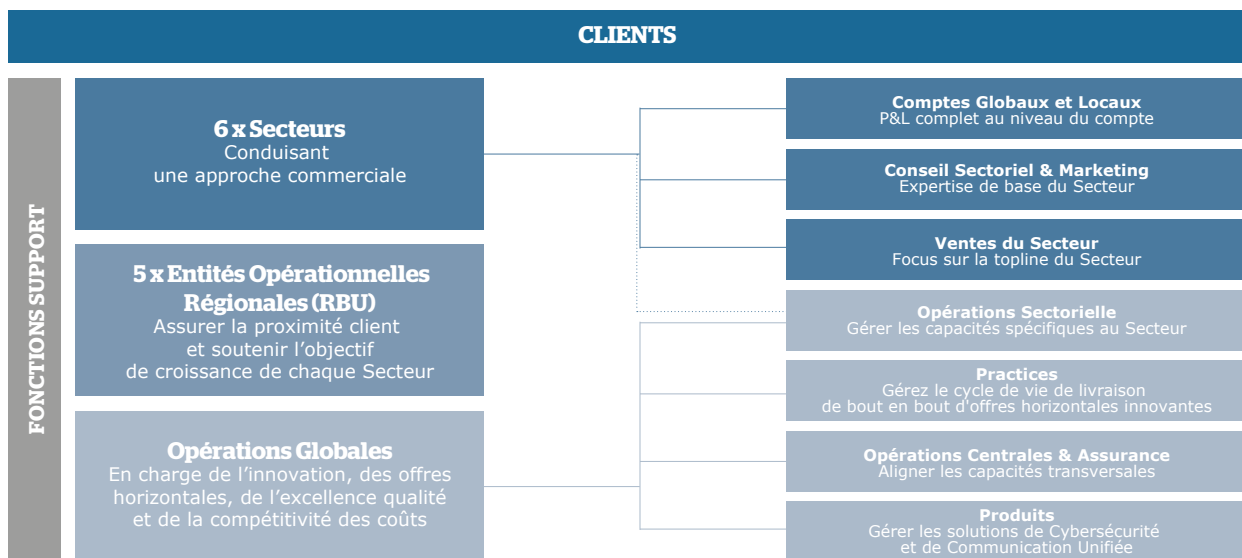
Afin de soutenir les Secteurs dans leur démarche commerciale, le modèle d'exploitation d'Atos est soutenu par deux autres dimensions :

- les **cinq Entités Opérationnelles Régionales**, qui garantissent la proximité client et soutiennent les objectifs de croissance de chaque Secteur d'activité ;
- les **Opérations Globales**, basées sur une expertise Sectorielle solide et un portefeuille horizontal innovant (consultez la section 2.3 Offres horizontales) et qui sont chargées de l'excellence des prestations et de la compétitivité des coûts :
- les **six Opérations Sectorielles**, qui gèrent les capacités de livraison spécifiques au Secteur reflétant la nouvelle configuration verticalisée et sont chargées de l'excellence des prestations inhérentes au projet/service, des coûts et de la satisfaction client. Chacune de ces Opérations dispose d'un Centre de Compétences Verticales qui gère la R&D, la démonstration de faisabilité, le test et le développement d'offres de pointe à destination des clients;

- les **seize Practices/deux Divisions Produits**, qui contribuent au développement d'offres horizontales leaders sur le marché en combinant l'innovation à grande échelle et les connaissances spécifiques verticales et sont chargées de l'excellence des prestations, de la compétitivité des coûts et de la satisfaction client au regard des projets et services;
- les **six Opérations Centrales & Assurance**, qui harmonisent les capacités transversales de l'ensemble des Opérations Sectorielles et des Practices/Divisions Produits afin de favoriser les meilleures pratiques et d'assurer la conformité au regard des exigences du client.

Dans le cadre de son parcours vers un modèle d'organisation Sectorielle, Atos réaffirme plus que jamais son engagement à être le partenaire de choix de ses clients dans le cadre de leur transformation numérique en tirant à la fois parti de son expertise sectorielle et de l'innovation à grande échelle.

ZOOM SUR LES SECTEURS, ENTITÉS OPÉRATIONNELLES RÉGIONALES ET OPÉRATIONS GLOBALES



2.1.3 L'approche commerciale et de mise sur le marché d'Atos

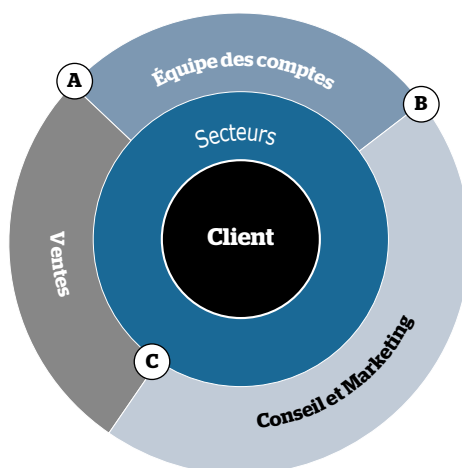
[A12]

Atos a renforcé son approche centrée sur le client grâce à une stratégie de commercialisation renforcée, en étendant son champ d'action vertical de quatre marchés à six Secteurs, en tirant parti des capacités d'Atos et en mobilisant les compétences humaines et les talents clés. Le Groupe a élaboré un catalogue complet d'offres combinant des connaissances spécifiques du Secteur et s'appuyant sur l'ensemble des compétences d'Atos.

Chaque Secteur a mis en place trois équipes aux fins de promouvoir l'engagement client :

- des équipes de gestionnaires de compte qui mettent l'accent sur la planification des comptes, la gestion des relations avec les clients et les objectifs de vente ;
- des équipes de conseil et de marketing du Secteur qui s'attachent à résoudre les défis spécifiques des clients d'Atos en amont ;
- une organisation commerciale dédiée qui soutient la croissance durable et l'excellence en matière de commercialisation.

STRUCTURE DE L'APPROCHE COMMERCIALE



La stratégie axée sur le client s'appuie sur les fonctions suivantes, qui visent à renforcer la connaissance du client et à soutenir la croissance :

- les **Partenaires Client**, qui tiennent le rôle de « Directeur Général du compte » en gérant les relations commerciales avec les clients et en développant les comptes clients d'Atos dans l'ensemble des Secteurs d'activité ;
- les **Responsables Livraison Client**, qui tiennent le rôle de « Directeur opérationnel du compte » en favorisant l'excellence des prestations, en gérant l'exécution des contrats et des projets et en coordonnant les parties prenantes clés, y compris les équipes Opérations Sectorielles et Practices/Divisions Produits ;
- les **Responsables de Ventes Sectorielles**, qui garantissent une croissance durable au sein du Secteur d'activité spécifique :
 - les ventes sectorielles se concentrent sur le développement commercial stratégique afin d'obtenir de nouveaux comptes, de retenir et renouveler les projets des gros clients existants et, en collaboration avec les Partenaires Client, de développer les comptes des clients ;

- une équipe de spécialistes commerciaux se focalisent sur la vente et la livraison d'un portefeuille de produits spécifiques en collaboration avec les Partenaires Client.
- **les Responsables Sectoriels Consulting & Marketing :**
 - cette fonction dispose d'une connaissance approfondie du Secteur afin de soutenir le développement commercial. Elle tire en outre parti d'une solide expérience en matière de conseil sectoriel afin d'aider l'équipe commerciale et les Partenaires Client à développer les comptes des clients d'Atos ;
 - elle est responsable de l'ensemble du cycle de vie du portefeuille de solutions sectorielles, en collaboration avec les équipes Opérations Globales qui assurent la promotion du portefeuille sectoriel d'Atos et sa pertinence dans le Secteur.

En adaptant son modèle d'exploitation, Atos démontre sa volonté d'accompagner ses clients dans leur transformation numérique tout au long de leur parcours.

2.2 Offres sectorielles

2.2.1 Industries

Chez Atos, le Secteur Industries, soutenu par ses 18 000 experts, est au service des clients des sous-secteurs Automobile, Aérospatiale, Biens de Consommation Emballés (BCE) et Assemblage & Transformation dans 55 pays. Aujourd'hui, le plus grand défi auquel ses clients sont confrontés est l'impact de la pandémie de coronavirus, même si ce dernier varie selon les sous-secteurs : les clients des secteurs Aérospatiale, Ressources Naturelles (pâtes et papiers, bois) et Automobile ont été particulièrement touchés, tandis que les clients du secteur des Biens de Grande Consommation ont mieux

résisté, en raison de l'adoption massive de l'achat en ligne plutôt qu'en magasin.

Certaines conséquences de la pandémie sont communes à tous les clients des sous-secteurs Industriels. Les conséquences les plus évidentes sont, d'une part, la nécessité d'équiper les salariés afin qu'ils puissent travailler plus facilement et de manière plus efficace depuis leur domicile et d'autre part, de garantir la sécurité de ceux qui doivent être présents sur site (par exemple le personnel des usines, des entrepôts, des laboratoires de R&D).

Décarbonation dans le Secteur Industries

Le développement durable est un défi et un objectif que le secteur Industries partage avec ses clients. Il est désormais essentiel que les clients comprennent leur impact en termes d'émissions de CO₂, ainsi que la dimension éthique plus large, afin d'articuler et de mettre en œuvre des programmes visant à

améliorer la base de référence actuelle. Atos s'engage à respecter les normes les plus strictes en matière de développement durable dans ses propres activités. En outre, le Groupe dispose d'un portefeuille de services pour aider ses clients industriels à réaliser leurs ambitions.

Expertise et offres dans le Secteur Industries

Atos est un leader mondial dans le domaine de la fourniture de services informatiques traditionnels, tels que les infrastructures, les applications et les solutions de sécurité à destination des entreprises industrielles. Par ailleurs, le portefeuille de services d'Atos couvre l'ensemble de la chaîne de valeur industrielle : R&D, conception de produits et gestion du cycle de vie, ingénierie de fabrication, exécution de la fabrication, chaîne d'approvisionnement, ventes et marketing, services à la clientèle et services après-vente. Pour les entreprises multinationales, chaque étape de la chaîne de valeur repose sur des applications commerciales et Atos dispose de l'expertise sectorielle, des processus et des technologies nécessaires à cet égard. Ses clients cherchent plus que jamais à connecter les produits, les usines et les chaînes d'approvisionnement pour stimuler l'innovation en matière de conception des produits, de services, de production et d'efficacité de la chaîne d'approvisionnement. L'Internet des Objets (IoT) industriel, l'analyse des données, les plateformes Edge et Cloud sont au cœur même des solutions connectées et ce domaine est ancré dans la stratégie de portefeuille d'Atos dans le secteur industriel.

Les offres dédiées au Secteur Industries sont décrites plus en détail ci-dessous ainsi qu'un état concernant la capacité globale d'Atos :

- feuille de route : services de conseil permettant de définir un programme de changement et une analyse de rentabilité afin de répondre aux ambitions de transformation numérique et de développement durable des organisations sectorielles. Capacité globale : **environ 250 salariés Equivalent Temps Plein (ETP)** ;
- fondation de données sur le Secteur : services de conseil et de mise en œuvre autour des applications commerciales de base du secteur Industries, comme la gestion du cycle de vie du produit (PLM), le système de gestion des processus industriels (MES), la connectivité des usines, ou le système de gestion des entrepôts (WMS). Capacité globale : **environ 2 800 salariés ETP** ;
- usines plus intelligentes : services de conseil et d'ingénierie pour le déploiement de l'Internet des Objets (IoT), de l'IA et des technologies Edge et Cloud afin de créer des solutions pour améliorer les performances de la chaîne de valeur industrielle. Capacité globale : **environ 160 salariés ETP** ;
- secteur axé sur le client : services de conseil et d'ingénierie pour redéfinir l'expérience client et fournir des solutions pour l'engagement client, le commerce et le service après-vente. Capacité globale : **environ 1 400 salariés ETP** ;
- produits & services connectés : des services de conseil et d'ingénierie pour proposer des solutions de gestion de stock connectées ou encore d'appareils et de véhicules connectés. Capacité globale : **environ 270 salariés ETP** ;
- développement durable : services technologiques et de conseil pour réduire les émissions de CO₂ dans le domaine de l'informatique tout au long de la chaîne de valeur industrielle.

Enfin, les partenaires sont un élément essentiel de la stratégie, du portefeuille et de la démarche de commercialisation d'Atos dans le Secteur Industries. Grâce à ses nombreuses années d'expérience, le Groupe a instauré des partenariats avec les principaux acteurs

de chaque offres listées ci-dessus. Citons notamment Siemens, SAP, PTC, Google Cloud, Microsoft, AWS, Pega, Salesforce et bien d'autres encore disposant d'une expérience spécifique en lien avec le portefeuille d'Atos.

2.2.2 Services Financiers & Assurance

Au niveau mondial, le Secteur est présent dans 44 pays et compte plus de 25 000 experts. Ce nombre évolue chaque année et le secteur a récemment accueilli plus de 1 000 nouveaux experts dans le domaine de l'assurance au sein d'Atos. Ces nouveaux collègues sont des spécialistes des services financiers et de l'assurance pour les PME (risques, sinistres, souscripteurs, actuaires, spécialistes du changement, architectes). Le Secteur Services Financiers & Assurance tire parti de leur expertise afin de procéder à une transformation numérique profonde des parcours de ses clients et des processus commerciaux sous-jacents. Le Secteur tisse et entretient des relations privilégiées à long terme en fonction de la complexité des services qu'il fournit – qu'il s'agisse d'intervenir en qualité d'administrateur de services financiers réglementés pour l'assurance-vie ou la retraite ou de travailler avec une caisse d'épargne, domaine pour lequel il gère plus de 180 milliards d'euros de fonds sous gestion. C'est pourquoi les 23 principaux clients représentent 67% de son chiffre d'affaires.

Au cours de l'année 2019, le Secteur a enregistré une forte croissance et remporté quelques victoires. La Covid-19 a freiné cette croissance au premier semestre 2020, mais le Secteur Services Financiers & Assurance a continué à enregistrer une performance supérieure à la moyenne du marché cette année.

Au cours des dernières années, le Secteur Services Financiers & Assurance d'Atos a subi une transformation notable. Il y a cinq ans, l'activité était essentiellement basée en Europe et la majeure partie du chiffre d'affaires provenait du secteur bancaire. Aujourd'hui, la répartition des activités est très

différente. Cette évolution est le résultat d'initiatives à la fois organiques et inorganiques.

D'un point de vue organique, le Secteur s'est efforcé de remporter des contrats de premier plan en fournissant des propositions de valeur basées sur les « résultats commerciaux ». Par exemple, en liant sa rémunération aux résultats commerciaux, comme les primes nettes ou les fonds sous gestion, et en partageant le risque réglementaire en tant que proposition de valeur de ses services de transformation des entreprises.

Outre les activités actuelles, le Secteur a investi dans le cadre de plusieurs partenariats, acquisitions et cessions. L'acquisition la plus importante est celle de Syntel. Worldline constitue la séparation la plus notable réalisée récemment. Les résultats de ces initiatives stratégiques sont les suivants :

- L'Amérique du Nord représente aujourd'hui la plus importante zone géographique au même titre que l'Europe du Nord ;
- l'activité Assurance a enregistré une croissance à deux chiffres et couvre environ 25% du Secteur Services Financiers & Assurance ;
- son mix de chiffre d'affaires a également beaucoup évolué au cours des cinq dernières années, passant d'une structure orientée infrastructure à une répartition équilibrée composée pour moitié d'infrastructure et de solutions Cloud, l'autre moitié provenant des applications, du conseil et de l'intégration de systèmes.

Sous-secteurs du marché

Les deux sous-secteurs Banque et Assurance voient se dessiner des thèmes et exigences communs. Du fait du passage aux canaux numériques et, de fait, à la conception de produits numériques, la connaissance du client est plus que jamais au centre des préoccupations. L'Intelligence Artificielle a accéléré l'automatisation des interactions avec le client et favorise le principe de flux tendu (Straight Through Processing ou STP) et les améliorations opérationnelles. La réduction des coûts et le respect des règles de sécurité occupent désormais une place prépondérante. La Covid-19 a accéléré cette tendance : même les centres de contact sont aujourd'hui exploités virtuellement et à distance, ce qui génère de nouvelles exigences en matière de sécurité et de conformité.

La mission d'Atos consiste à aider les organisations du Secteur Services Financiers & Assurance à transformer l'expérience client et les opérations – en se concentrant notamment sur la décarbonation – via le recours aux technologies numériques afin d'obtenir de meilleurs résultats pour les utilisateurs finaux et ainsi permettre aux organisations de prospérer.

A cet effet, il est possible de prendre en charge les opérations critiques et de les transformer (comme pour NS&I, Aegon, State Street Corporation), de mettre en place des projets d'innovation individuels (comme la blockchain pour le reporting MiFID II, la sélection de campagnes de marketing axées sur l'Intelligence Artificielle pour Amex) et d'associer le tout aux services d'infrastructure et d'application grâce aux puissantes capacités d'Atos et d'Atos Syntel.

Décarbonation dans le Secteur Services Financiers & Assurance

L'accent mis sur la décarbonation intervient à deux niveaux. Premièrement, la réglementation va désormais dans le sens d'un financement durable. Par exemple, l'objectif du Pacte Vert pour l'Europe est de s'imposer en tant que premier continent neutre sur le plan climatique d'ici 2050. Le déficit de financement annuel pour atteindre cet objectif est estimé à 180 milliards d'euros et ne peut être comblé par le seul Secteur Public. Le Plan

d'investissement du Pacte Vert pour l'Europe vise à mobiliser au moins 1 000 milliards d'euros d'investissements durables au cours de la prochaine décennie. Deuxièmement, la numérisation de l'expérience client et des opérations supprime les infrastructures physiques telles que les bâtiments et réduit les déplacements et la consommation de papier, rendant ainsi le Secteur plus écologique.

Expertise et offres du Secteur Services Financiers & Assurance

- **Plus de 280 clients** dans le monde font confiance à Atos pour délivrer de la valeur. Le Secteur travaille avec certains des plus grands acteurs du marché, dont 15 des 20 premières banques et 11 des 15 premiers assureurs au monde. De plus, Atos est l'un des plus importants fournisseurs tiers de services de marchés de capitaux ;
- Comptant **25 000 experts**, soit 10 000 dans le domaine de la banque de détail, 5 000 dans le domaine des marchés de capitaux et 10 000 dans le domaine de l'assurance. Le Groupe développe, maintient et gère activement des environnements de services financiers critiques pour les entreprises, couvrant des millions de clients finaux ;
- Atos investit dans **les droits de propriété intellectuelle de ses propres services financiers**, y compris plus de 20 accélérateurs et plateformes, tels que :
 - Atos SyntBots, une plateforme d'automatisation de l'Intelligence Artificielle de nouvelle génération ;
 - Exit Legacy qui s'appuie sur Atos SyntBots pour une transformation plus rapide, moins coûteuse et moins risquée de l'existant ;
 - facilitateurs PSD2 ;
 - Atos ATOM pour offrir une Plateforme Numérique Intelligente permettant de développer des applications de pointe avec intelligence et automatisation intégrées ;
 - centres d'excellence basés en Europe, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et en Inde.
- La **Communauté scientifique réunissant des leaders d'opinion du Secteur** aide les acteurs du Secteur à mieux cerner l'impact des technologies émergentes comme l'informatique quantique, l'Intelligence Artificielle et l'Internet des Objets (IoT). A travers ses initiatives de réflexion et de recherche, elle partage sa vision et sa pensée novatrice ;
- **La co-innovation est au centre de tout ce que fait le Secteur**, ce qui lui permet de générer des idées et de développer des plateformes, comme :
 - son outil de reporting MIFID II basé sur la blockchain, destiné aux gestionnaires de fonds britanniques ;
 - sa plateforme de paiement prête à l'emploi qui combine le calcul haute performance et l'intelligence artificielle vocale pour automatiser les opérations ;
 - ses offres dédiées à la transformation des prêts de détail et au passage à la banque ouverte.
- Le **Programme d'Engagement FinTech d'Atos** accélère les propositions conjointes de mise sur le marché entre les banques, les assureurs et les FinTech pré-contrôlées, telles que :
 - outil de prévention de la fraude par carte conforme à la norme KYC (Know Your Customer) et basé sur l'Intelligence Artificielle, qui comprend la vérification de la carte d'identité, de la biométrie et des médias sociaux avec Hooyu ;
 - expérience client et plateforme de chat « My Financial Pal 2.0 », qui permet aux clients de choisir des services de gestion des finances personnelles (PFM) de pointe sur n'importe quel appareil avec Backbase ;
 - plateforme bancaire hyper-agile pour les prêts et les dépôts basés sur une architecture Cloud, qui crée des produits de façon dynamique pour générer des revenus depuis les nouveaux segments de marché avec Mambu ;
 - groupe de cinq leaders d'opinion se concentrant sur cinq thèmes de recherche FinTech du programme FINDER (« Fostering Innovation Networks in a Digital Era ») – il s'agit d'un programme de doctorat qui permet à Atos d'accéder à la recherche de pointe sur les réseaux FinTech collaboratifs.

2.2.3 Secteur Public & Défense

Le Secteur Public & Défense doit montrer la voie de la transformation numérique alors même que la communauté mondiale est confrontée à des problématiques majeures telles que la pandémie de Covid-19 et le changement climatique.

Deux tiers des citoyens votants sont issus des générations Y et Z. Ces natifs du numérique souhaitent que les services publics numériques répondent à toutes leurs demandes, une exigence qu'ils considèrent comme la « nouvelle normalité ». Ils attendent des services publics le même niveau d'expérience utilisateur que celui offert par les entreprises du secteur privé. Bon nombre de gouvernements, d'autorités locales et d'autres organisations publiques ont commencé à investir et remettent en question leur rôle, leur structure et leurs processus.

Dans le monde hyperconnecté dans lequel nous vivons, les données sont au centre des stratégies et actions publiques et témoignent des changements importants qui s'opèrent :

- d'ici 2022, les analystes estiment que 65% des gouvernements nationaux auront déployé des plateformes de données ouvertes ;
- la conception numérique centrée sur le citoyen peut entraîner des gains d'efficacité allant jusqu'à 50% ;
- d'ici 2023, 50% des salariés de la fonction publique occuperont des postes qui n'existent pas aujourd'hui ;
- les budgets alloués à la transformation numérique dans le secteur de la défense augmenteront de plus d'un tiers d'ici 2026.

Ces changements doivent être planifiés et accompagnés du niveau d'expertise et d'expérience approprié. Les nouvelles infrastructures numériques, les plateformes de données et les sources de données exigeront une conformité et une sécurité supplémentaires et renouvelées. Chacune devra refléter les réglementations des différents pouvoirs publics (par exemple, territoires connectés, administration électronique, éducation, santé et avantages sociaux, contrôle des frontières, sécurité publique).

En tant que leader européen en High Performance Computing, de l'intelligence artificielle, de la cybersécurité et de la défense intelligente, Atos occupe une position unique pour piloter le changement numérique demandé par les pays et les communautés.

La vision de Secteur Public & Défense : faciliter la chaîne de valeur des données de la décision et de l'action publiques

L'ambition de Secteur Public & Défense est d'aider ses clients à résoudre les six enjeux numériques majeurs auxquels ils sont confrontés :

- créer l'expérience numérique qu'exigent les jeunes citoyens, les électeurs et les contribuables ;
- traduire les actions publiques en objectifs et réalisations visibles et mesurables, en accordant la priorité au développement durable et à la décarbonation ;
- fournir les plateformes et les services permettant aux représentants et aux institutions de se connecter numériquement avec la population, tout en luttant contre les désordres numériques et la manipulation de l'information ;
- protéger les actifs numériques des institutions et les informations numériques des personnes, de la même manière que les Etats protègent leurs actifs physiques, leurs territoires et leur population ;
- aider les pouvoirs publics à trouver le juste équilibre entre la surveillance numérique et la liberté des personnes, alors même que la population souhaite bénéficier des deux ;
- déployer des outils numériques et d'information pour détecter et réagir rapidement aux crises mondiales et contrer leur propagation rapide.

Expertise et offres de Secteur Public & Défense

Atos dispose des compétences et des ressources nécessaires afin de concevoir, d'élaborer et d'exploiter les architectures complexes permettant la production, l'analyse, la communication et la protection des données personnelles dont ses clients ont besoin, depuis les communautés locales jusqu'aux gouvernements et entreprises internationales.

L'expertise d'Atos en Secteur Public & Défense s'appuie sur l'expérience de plus de 10 000 Business Technologists, qui accompagnent les clients du conseil à la livraison, en passant par les opérations.

Porté par son ambition et désireux de soutenir ses clients, Atos est devenu membre fondateur de la Fondation GAIA-X, une initiative européenne destinée à fournir une infrastructure de données basée sur le Cloud, qui reflète les règles et réglementations des institutions européennes et des différents pays en matière de confidentialité, sécurité et protection des données personnelles. Il s'agit là d'une initiative majeure en matière de souveraineté des données.

Atos contribue également dans une large mesure au programme EuroHPC, qui vise à mettre en place des structures stratégiques européennes pour les futures capacités en High Performance Computing. Cela permettra de garantir l'indépendance numérique de l'Union européenne tout en se préparant à l'arrivée de l'Exascale : une révolution au terme de laquelle les plateformes informatiques passeront d'une capacité actuelle de millions de milliards d'opérations par seconde (le petascale) à une capacité d'un milliard de milliards d'opérations par seconde.

Secteur Public & Défense a migré plus de 190 organismes publics vers le Cloud et accompagne ses clients dans 50 pays répartis sur l'ensemble des cinq continents. Ses partenaires comptent tous les acteurs majeurs du marché, couvrant les

principaux fournisseurs hyperscale du Cloud comme Google Cloud, Microsoft Azure et Amazon Web Services, des éditeurs de logiciel comme Oracle ou Red Hat et des fournisseurs de matériel, en particulier Dell Technologies et bien plus encore. L'écosystème des partenaires du Secteur profite également de la participation de fondations et d'organisations, telles que FIWARE, un réseau axé sur les villes intelligentes et les solutions connectées, qui sont les leaders des plateformes open source dans leurs domaines respectifs. Atos est également membre de l'International Data Spaces Association qui a développé une infrastructure de données permettant à ses utilisateurs de conserver la propriété des données et qui fait également partie de l'initiative GAIA-X.

2.2.4 Télécommunications, Médias & Technologies

Le Secteur Télécommunications, Médias & Technologies est au cœur d'une convergence technologique rapide qui aura un impact sur tous les autres Secteurs. Les progrès réalisés dans le domaine de l'Intelligence Artificielle changent déjà la donne en proposant des opérations toujours plus prédictives, adaptatives et préventives et des interactions et expériences client plus personnalisées. L'avènement de la 5G, qui va permettre une explosion de l'utilisation des données et des capteurs via l'Internet des Objets, sera un moteur essentiel et une véritable opportunité pour tous les acteurs du Secteur Télécommunications, Médias & Technologies. Les perspectives de croissance de la 5G dans les entreprises sont énormes : en effet, le nombre d'abonnements mobiles professionnels 5G à l'échelle mondiale devrait passer de 500 000 fin 2019 à 175 millions fin 2024¹. Dans ce contexte, on s'attend donc à ce que les opérateurs de télécommunications investissent massivement dans les réseaux, qui constituent leur actif principal, d'ici 2025. Dans le même temps, la transition vers le Cloud se poursuit, portée par le besoin vital, pour les entreprises, de virtualiser et de conteneuriser leur infrastructure afin de gagner en agilité et en rapidité dans le domaine de l'innovation tout en réduisant les coûts. Les technologies informatiques Edge, boostées par la 5G, évoluent également très rapidement. Le marché Edge devrait enregistrer une forte croissance au cours des prochaines années. A titre d'exemple, le chiffre d'affaires mondial des dispositifs et réseaux Edge déployés pour l'Intelligence Artificielle devrait atteindre 827,6 milliards de dollars en 2025¹. Cette tendance devrait contribuer à façonner l'évolution du Cloud : actuellement, 80% de toutes les données Cloud sont traitées de manière centralisée et 20% sur site ou à proximité du client final. D'ici 2025, 80% de tous les calculs Cloud interviendront sur le réseau Edge.

Du fait de la convergence de la 5G, de l'Internet des Objets, du Cloud et du Edge Computing, les investissements d'infrastructure les plus importants réalisés par les opérateurs de télécommunications, les fournisseurs hyperscale (Google, Microsoft, Amazon) et les fournisseurs d'infrastructure traditionnels se concentreront sur le réseau Edge. La fusion entre les sous-secteurs des Télécommunications, Médias & Technologies est déjà amorcée : le géant de la vente au détail, Amazon, fournit aujourd'hui des services Cloud et des contenus médiatiques ; les leaders du secteur des télécommunications,

tels qu'AT&T, interviennent désormais dans le domaine de la fourniture de services informatiques axés sur le Cloud et la Cybersécurité, mais aussi de médias et de contenu. Les opérateurs de télécommunications saisissent à présent les opportunités de diversification et de monétisation offertes par la 5G, en offrant par exemple de nouveaux services aux clients, comme la télévision IP. Les investissements dans l'Intelligence Artificielle et l'engagement client connaîtront une forte croissance en 2021. En 2021, 58% des prestataires de services entendent augmenter leurs dépenses en matière d'outils d'Intelligence Artificielle et 53% dans le domaine de l'engagement client¹. Au sein du sous-secteur Médias & Divertissement, les entreprises traditionnelles sont en concurrence avec les acteurs de l'OTT, car les transferts de valeur vers les plateformes et les technologies convergent avec le passage aux protocoles IP. Tous rivalisent d'audace pour attirer les recettes publicitaires et satisfaire l'état d'esprit d'un public qui attend des expériences toujours plus riches, plus personnalisées, plus diverses, plus mobiles et plus connectées.

Les effets liés à la pandémie de Covid-19 ont été contrastés au sein de Télécommunications, Médias & Technologies : alors que les entreprises de médias traditionnelles ont connu concomitamment des difficultés en termes de revenus, les diffuseurs OTT ont augmenté leur nombre d'abonnés et leur empreinte commerciale ; le secteur des télécommunications a connu, quant à lui, des fortunes diverses mais parvient toutefois à résister. La plupart des segments du secteur Télécommunications, Médias & Technologies devraient, selon nous, retrouver des sources de création de revenus². La Covid-19 a accéléré la transformation numérique ; 81%³ des entreprises du secteur des médias et 83%⁴ des opérateurs de télécommunications considèrent que la transformation numérique est bien plus importante aujourd'hui qu'avant l'arrivée de la Covid-19. Les entreprises du secteur des télécommunications⁴, des médias et du divertissement³ s'attachent à renforcer la résilience opérationnelle et mettent davantage l'accent sur le découplage des volumes d'affaires et de transactions à partir du nombre de collaborateurs opérationnels. La transformation opérationnelle via la numérisation et l'automatisation se poursuit, avec notamment le passage au libre-service.

¹ 5G and beyond: Connecting the dots at MWC20, Omdia, (2020, <https://pages.ovum.informa.com/MWC2020-5G-report>).

² How Media and Entertainment CIOs Can Successfully Address Pandemic-Triggered Disruptions, Gartner, 2020.

³ The Impact of Covid-19 on the Media Sector, Nelson Hall, août 2020.

⁴ The Impact of Covid-19 on Telecoms Enterprises, Nelson Hall, août 2020.

Expertise et offres du Secteur Télécommunications, Médias & Technologies

Atos permet aux clients du Secteur Télécommunications, Médias & Technologies non seulement d'accéder à des infrastructures solides, flexibles et agiles grâce à des services de Cloud Computing hybrides avancés et un écosystème de partenaires, mais également d'exploiter les données pour bénéficier d'une expérience et de contenu client toujours plus riches et personnalisés. En leur fournissant tous les composants de l'infrastructure du futur, Atos jouit d'un positionnement unique afin de soutenir et de permettre aux clients du Secteur Télécommunications, Médias & Technologies de saisir les opportunités et les défis du progrès technologique et de la convergence. Atos associe ses offres de transformation à son expertise et ses capacités en matière d'Edge Computing, de réseaux de nouvelle génération, de cybersécurité et de souveraineté des données. Atos a beaucoup investi dans la virtualisation des fonctions médias et des fonctions réseau. Ces deux domaines d'expertise marquent le point de rencontre des médias et des télécommunications pour la fourniture de services à la demande et mobiles.

Atos est positionné dans les investissements de la 5G au cours des cinq prochaines années pour permettre aux clients du Secteur Télécommunications, Médias & Technologies de jouer un nouveau rôle dans l'économie numérique. Par exemple :

- sur le marché des télécommunications, Atos a travaillé avec les principales entreprises nationales de télécommunications afin d'offrir des services B2B en marque blanche, en Italie avec une offre de centre de contact qui permet de travailler à distance et en Croatie avec une plateforme IoT qui permet d'accélérer les opportunités 5G pour les clients professionnels à l'échelle de tous les secteurs ;
- au sein du sous-secteur Médias & Divertissement, Atos a permis à une chaîne de télévision nationale italienne de mieux comprendre, prévoir et satisfaire les goûts et préférences des téléspectateurs grâce à une plateforme d'authentification, de personnalisation du contenu et de recommandation. Atos a également permis à une importante société de médias et à un exploitant de parc à thème d'améliorer la satisfaction client, la résilience opérationnelle et la rentabilité en utilisant des analyses recueillies à partir de capteurs installés sur les manèges, combinés à d'autres sources de données afin de parvenir à une maintenance et une gestion prédictives des actifs ;
- dans le sous-secteur Technologies, Atos a innové en instaurant des partenariats stratégiques afin de permettre aux clients ayant des charges de travail spécifiques (Oracle, SAP, VMware) de bénéficier d'un Cloud public flexible, sécurisé et conforme, ceci grâce à un Bare Metal « as a Service » entièrement géré et transparent.

Atos continue à investir dans son écosystème de partenaires unique, avec des fournisseurs hyperscale tels que Google, Microsoft et Amazon ainsi que des fournisseurs leaders en matière d'engagement client tels que Salesforce, MetaSwitch et Velocity.

Les solutions proposées par Atos dans le Secteur Télécommunications, Médias & Technologies incluent la cybersécurité, la décarbonation sécurisée par la conception, ainsi que la transformation et la modernisation de l'infrastructure via le Cloud hybride avancé et le Bare Metal « as a Service ». En outre, les solutions d'Atos permettent aux clients du secteur Télécommunications, Médias & Technologies :

- d'améliorer, d'enrichir et de personnaliser les expériences et les contenus pour le public, les fans et les clients grâce à des plateformes d'engagement client, des stratégies omni-canal, des contenus personnalisés, des médias numériques et des moteurs de recommandation ;
- d'exploiter et de monétiser les données grâce à des solutions d'analyse, d'intelligence artificielle et de Machine Learning, ainsi qu'à des plateformes d'intelligentes et de gestion des données ;
- de déverrouiller la puissance de la 5G et du réseau Edge grâce à une nouvelle latence ultra-faible ;
- de lancer la transformation des applications via le déploiement d'une Digital Factory et de DevOps ;
- d'accélérer le commerce B2B grâce à des solutions numériques en marque blanche et des catalogues de produits B2B ;
- de réaliser des gains d'efficacité et d'améliorer la performance grâce à l'automatisation des processus et de la chaîne d'approvisionnement, ainsi qu'à des solutions de maintenance prédictive.

Dans le sous-secteur Télécommunications, les solutions d'Atos fournissent des réseaux de télécommunications de nouvelle génération et permettent aux opérateurs fixes et mobiles du Secteur de relever les défis de la convergence fixe et mobile, de renforcer l'expérience client, de réduire les coûts, de générer de nouveaux revenus et de commercialiser les produits plus rapidement. Les solutions de consolidation, d'harmonisation et de transformation des systèmes CRM, BSS, OSS, ERP permettent aux entreprises de télécommunications de tirer rapidement parti des avantages des fusions et acquisitions. Dans le sous-secteur Médias & Divertissement, les solutions d'Atos permettent aux diffuseurs, aux sociétés de sport et de divertissement, aux sociétés d'édition et aux sociétés de médias numériques de rivaliser et d'engager les fans et les membres dans de nouvelles voies, telles que la réalité augmentée, la vidéo et la gamification post Covid-19, afin de créer de nouvelles sources de revenus et de nouveaux modèles commerciaux et d'améliorer l'efficacité et la flexibilité de leurs opérations. Le système de contrôle des réseaux de diffusion d'Atos (BNCS+) offre aux diffuseurs un contrôle et un suivi complets des réseaux de médias complexes à mesure que le paysage numérique évolue. Dans le sous-secteur Technologies, Atos possède et fait évoluer ses propres technologies, notamment la plateforme de High Performance Computing Atos Bull Sequana S, qui offre une flexibilité maximale en termes d'interconnexion, de puissance et de refroidissement et qui couvre le plus large spectre possible d'applications en fournissant une performance élevée et un volume important de transactions en mémoire et en s'appuyant sur un Bare Metal « as a Service » pour les charges de travail spécialisées.

2.2.5 Ressources & Services

Le Secteur Ressources & Services est présent dans 50 pays et compte un large champ d'application qui s'étend sur une grande variété de sous-marchés : Energie & Services Publics, Commerce de détail, Transport & Logistique. Il est soutenu par 18 000 experts.

L'ambition du secteur est de proposer des solutions numériques pour une économie rationalisée et plus durable, en renforçant la proximité client et en générant de nouvelles sources de revenus, en accélérant le développement de réseaux compétitifs et en stimulant l'excellence opérationnelle grâce à la gestion des infrastructures et des actifs.

Energie & Services Publics

Selon le World Resource Institute en 2020, la production d'énergie, tous types confondus, représente 73% de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre. Ce constat incite les fournisseurs d'énergie et de services publics à adopter de nouvelles méthodes de production et de distribution pour, en fin de compte, modifier la façon dont les utilisateurs finaux consomment l'énergie. Les perturbations continues qui affectent l'industrie ont amené les fournisseurs d'énergie et les services publics à s'appuyer davantage sur les technologies numériques afin de s'adapter, transformer leur chaîne de valeur et répondre simultanément au besoin de décarbonation.

Bénéficiant de 40 ans d'expérience dans ce secteur, Atos est bien placé pour aider les entreprises du secteur de l'énergie et des services publics à prospérer sur ce marché en constante évolution. Dans le cadre de son ambition de devenir le leader du numérique sécurisé et décarboné, Atos propose des solutions qui couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur de l'énergie et des services publics. Le Groupe aide ses clients à tirer parti de la puissance des services numériques pour réinventer leurs activités, fournir des services innovants à leurs propres clients et créer de nouveaux modèles commerciaux impliquant des réseaux intelligents, des compteurs intelligents et des technologies d'énergie renouvelable telles que l'énergie éolienne, solaire et hydraulique.

L'intégration de l'informatique et de l'OT aux fins de fournir des solutions de maintenance proactives et prédictives fait partie de

l'ADN d'Atos. Fort d'une expérience variée et pertinente, Atos fournit chaque année 800 millions d'euros de services au secteur de l'énergie et des services publics. Ressources & Services a mis en place plus de 300 systèmes SCADA et fournit un soutien continu pour un grand nombre de ces solutions. Outre sa connaissance du secteur des services publics, l'un des éléments de différenciation d'Atos dans le domaine des services technologiques opérationnels et d'ingénierie réside dans la relation à très long terme que le Groupe a établie avec ses clients. Ces relations privilégiées se traduisent par exemple par un contrat de plus de 30 ans dédié à la maintenance de solutions critiques.

Enfin, Ressources & Services accompagne les clients dans le cadre d'une démarche d'approvisionnement en énergie neutre en CO₂. Atos propose des évaluations des émissions de carbone et travaille avec ses clients aux fins d'élaborer conjointement une feuille de route visant à atteindre un objectif zéro émission. Les énergies renouvelables sont essentielles pour les plans de décarbonation et de développement durable, mais elles posent de nouveaux défis pour les réseaux de transport et de distribution. Pour soutenir ce segment, Atos a développé une plateforme évolutive qui organise et coordonne l'échange de données nécessaire entre les fournisseurs et les opérateurs de réseau aux fins de gérer l'impact sur le réseau.

Commerce de détail & Hôtellerie

L'industrie de consommation, avec les dépenses de consommation représentant environ 60% du PIB mondial selon le Forum économique mondial en 2020, connaît des mutations qui revitalisent le commerce. Les consommateurs d'aujourd'hui attendent un choix exhaustif et une flexibilité omnicanale partout et à tout moment. Ils veulent bénéficier d'une expérience émotionnelle, sans effort et personnalisée. De plus, ils sont de plus en plus concernés par la transparence, la traçabilité et le développement durable. Ils veulent tout maintenant et ne sont plus prêts à attendre.

La pandémie de Covid-19 a eu un impact supplémentaire sur le comportement des consommateurs en réduisant considérablement le revenu disponible et, selon une tendance plus durable, en accélérant l'adoption du commerce électronique pour les segments de consommateurs qui préféreraient auparavant faire leurs achats hors ligne. Avec plus de 6 000 Business Technologists et 3 000 experts sectoriels au service de plus de 350 clients du commerce de détail et de l'hôtellerie dans le monde, Atos est bien placé pour aider les

détaillants et les organisations de l'hôtellerie à s'adapter et à se transformer.

Pour passer du commerce omnicanal au commerce omniprésent, Atos s'appuie sur plus de 35 ans d'expérience dans ce secteur aux fins d'offrir des expériences d'achat de nouvelle génération grâce aux progrès réalisés en matière d'expérience client, d'omnicanal et de personnalisation basée sur les données avec des partenaires tels que Salesforce, SAP et Worldline. Grâce à son réseau de partenaires, notamment son alliance stratégique avec Siemens, Atos est à même de réduire les coûts, d'accroître la transparence et la conformité et de décarboner les chaînes d'approvisionnement et de livraison grâce notamment à la livraison du dernier kilomètre et à des solutions de chaîne d'approvisionnement intelligentes. Enfin, Atos s'impose en tant que moteur de l'innovation et de l'efficacité opérationnelle dans le domaine du merchandising de détail avec des offres telles que l'analyse des prix et des promotions et la gestion de l'inventaire permanent.

Transport & Logistique

Le tourisme de masse, la mondialisation, l'évolution des chaînes d'approvisionnement complexes à flux tendus et l'essor du commerce électronique ont contribué à la croissance rapide du secteur. Cependant, les crises économiques successives, suivies par la pandémie de Covid-19, reçoivent aujourd'hui les voyages et les échanges commerciaux. En ce sens, le transport aérien est presque au point mort et les détaillants et les entreprises de logistique tendent au raccourcissement des chaînes d'approvisionnement.

Atos aide plus de 200 entreprises de transport et de logistique dans le monde à gagner en résilience en mettant constamment l'accent sur la création de valeur, la réduction des coûts et la décarbonation. Le Forum international des transports de l'OCDE estime que les avancées technologiques pourraient réduire les émissions liées au transport de passagers de 76% et les émissions liées au fret de 44% en 2050. Grâce son réseau de plus de 5 000 Business Technologists et plus de 30 ans d'expérience, Atos ouvre la voie à des réseaux de transport et de logistique plus sûrs, plus efficaces et plus durables.

2.2.6 Santé & Sciences de la Vie

Alors même que le marché mondial de la santé et des sciences de la vie est ébranlé par la pandémie de Covid-19, il convient tout d'abord de comprendre les défis auxquels était confronté le marché ex ante. Dans le domaine des soins de Santé, la capacité de la demande était déjà insuffisante et nul doute que la situation va s'aggraver. La population des plus de 60 ans devrait doubler en nombre au cours des 30 prochaines années, tandis que celle des plus de 80 ans devrait tripler dans le même laps de temps. Le coût des soins de santé pour les plus de 80 ans est actuellement cinq fois plus élevé que pour les trentenaires. Les données actuelles des systèmes de santé occidentaux indiquent que plus de 40% du budget des soins de santé est consacré aux plus de 60 ans. Ainsi, si cette population va doubler, il est fort à parier que le coût aussi. Pour preuve, environ un adulte sur trois dans le monde souffre de maladies chroniques multiples (MCC) et on estime que le nombre de patients atteints de quatre maladies ou plus dans les pays développés va quasiment doubler entre 2015 et 2035. Les dépenses de santé augmentent considérablement, parfois de manière exponentielle, avec chaque nouvelle maladie chronique, du fait de la gestion fréquente par le biais de rendez-vous à l'hôpital, de l'accès accru aux médecins spécialistes et, lorsque la situation s'aggrave ou se détériore, de l'admission aux urgences et d'une éventuelle hospitalisation. A cela s'ajoute le fait que les maladies chroniques sont en général directement liées à la situation socio-économique. Pour résumer, dans les zones démographiques ou géographiques où les familles ont de faibles revenus, la prévalence des soins de longue durée est nettement plus élevée, le coût annuel des soins dépassant souvent la capacité financière d'accès aux soins.

L'effet net de l'état actuel et prévu de la santé de la population est un fardeau épidémiologique, économique, préjudiciable et insoutenable pour les patients et il est ressenti par toutes les parties prenantes – les payeurs, les fournisseurs de soins et les patients. Pour résoudre ce problème, il convient de changer la manière dont les soins de santé sont financés et dispensés et la responsabilité qu'a le patient de préserver sa propre santé – se transposer dans un état futur, dans lequel le bien-être est

Dans le secteur des transports, Atos renforce la connaissance client et génère de nouvelles sources de revenus grâce à un engagement client à 360°, à la billetterie numérique et aux *Marketplaces*. Atos accélère le développement et la compétitivité des opérateurs de transport grâce à des solutions numériques de gestion de flotte et d'actifs, telles que la solution de navires intelligents connectés, développée dans le cadre de son alliance stratégique avec Siemens, qui permet d'économiser jusqu'à 5% de carburant et de réduire l'empreinte carbone. Enfin, Atos améliore l'excellence opérationnelle et contribue à mettre en place de nouveaux modèles commerciaux pour les infrastructures de transport.

Grâce à ses relations de longue date avec les principaux opérateurs de logistique et de services postaux, Atos est un partenaire de confiance qui réalise des opérations intégrées, intelligentes et durables. Atos renforce l'engagement et la connaissance client et favorise la compétitivité et l'agilité afin que les clients puissent s'adapter à la fluctuation de la demande, tout en participant à la décarbonation de leurs réseaux.

maintenu de manière proactive et la maladie est évitée. Il s'agit d'un avenir où toutes les parties prenantes participent activement au passage d'un système d'engagements épisodiques où les patients sont traités lorsqu'ils déclarent une maladie, à un système de soins de santé privilégiant le bien-être, la prévention et l'intervention en amont.

Le domaine des Sciences de la Vie est confronté à des défis similaires et doivent répondre à la population vieillissante souffrant de multiples maladies chroniques. Cependant, elles doivent également relever d'autres défis. L'augmentation des coûts de développement des médicaments, associée au besoin de récupérer les investissements avant l'expiration des brevets, entraîne une collaboration accrue avec des écosystèmes et des chaînes d'approvisionnement complexes – ce qui, en soi, pose des problèmes d'intégrité et de sécurité des données. La réglementation et la conformité de plus en plus strictes ajoutent à la complexité et aux coûts, en particulier au regard des essais cliniques qui doivent, en outre, être menés à distance.

La Covid-19 a eu pour effet d'amplifier les problèmes existants posés par la demande supérieure à la capacité et de lancer de nouveaux défis, y compris la nécessité urgente d'identifier de nouveaux traitements, vaccins et modèles de soins qui permettent aux patients vulnérables d'être traités et suivis à distance afin d'éviter les contacts en face-à-face.

S'agissant de l'impact du Covid-19, on note un coût humain et économique potentiellement plus élevé suite au grand nombre de procédures de soins "non-essentiels" annulées durant le confinement afin de libérer des lits d'hôpitaux pour les patients infectés par le virus. Du fait de ces annulations, les patients souffrant de pathologies (comme les maladies cardiovasculaires et le cancer) n'ont pas pu bénéficier d'une intervention clinique, une situation qui entraîne un préjudice important dans 50% des cas. Ainsi, la liste d'attente pour les procédures de soins "non-essentiels" ne cesse de s'allonger et pose, pour la vie humaine, une réelle menace qui devrait dépasser celle directement associée aux cas diagnostiqués de Covid-19.

Atos envisage le monde avec un système de santé mondial durable et de haute qualité, où les gens peuvent entretenir leur santé et jouir d'un certain bien-être. Pour réaliser cette vision, Atos travaille en collaboration avec les prestataires de soins de santé, les organismes payeurs et les organisations des Sciences de la Vie afin de permettre une transformation technologique vers un état futur qui transite du traitement des patients au bien-être de la population, à la fois dans le cadre hospitalier et, de plus en plus, en dehors de l'hôpital ou du laboratoire.

Aujourd'hui plus que jamais, pour relever les défis causés par la Covid-19 et les autres virus à venir, les prestataires de soins de santé, les organismes payeurs et les organisations des sciences de la vie doivent travailler ensemble afin de proposer de nouveaux modèles de soins durables, personnalisés et préventifs, fondés sur des valeurs. Le paiement des soins de santé par les organismes payeurs doit avoir une corrélation directe avec le résultat, contrairement au modèle actuel de rémunération à l'acte, selon lequel la récompense intervient sans tenir compte du résultat. Le coût doit être supprimé du système en traitant les patients avec des médicaments dont on sait qu'ils agissent sur leur génome. Dernière chose et non des moindres, toutes les parties prenantes de l'écosystème doivent trouver des moyens de gérer les patients atteints de maladies chroniques à long terme dans des structures de soins externes afin de permettre la stratification des risques et de déterminer quand une intervention clinique est nécessaire et quand elle ne l'est pas, de réduire les épisodes de soins inappropriés et de concentrer les ressources disponibles sur les interventions qui présentent un avantage clinique et économique important pour toutes les parties prenantes, y compris le patient. La technologie numérique est un catalyseur essentiel de tous ces changements : autrement dit, il serait impossible de s'en passer. La liquidité des données est l'élément sous-jacent de toutes ces stratégies. Les organisations doivent d'abord numériser leurs données et ensuite les rendre disponibles et faire en sorte qu'elles puissent être échangées avec d'autres organisations de l'écosystème. Pour que les processus cliniques vitaux puissent s'appuyer sur des méthodes de travail numériques, il est d'abord essentiel de bâtir des « fondations » numériques appropriées pour toutes les organisations afin de leur garantir un haut niveau de disponibilité, une infrastructure robuste et des services d'aide au personnel et aux patients. Une fois ces deux étapes franchies – une base numérique solide sur laquelle on

peut construire une numérisation de bout en bout des processus avec des données standardisées et normalisées – alors, et seulement alors, les organisations pourront commencer à collaborer efficacement pour utiliser et partager les données en interne et à l'extérieur, pour ensuite transformer les modèles et les parcours de soins.

Les concepts de « libre-service » et de « conception centrée sur l'utilisateur » ont été exploités dans le cadre de la transformation numérique de bon nombre de secteurs d'activité au cours des dernières années, permettant aux consommateurs de s'engager de manière transparente avec les marques, quel que soit le moment de la journée ou le lieu, créant ainsi une meilleure expérience et une plus grande fidélité des clients, à moindre coût. L'approche d'Atos permettra de passer d'un système de soins épisodiques réactif, axé sur le traitement de la maladie, où la charge des soins pèse sur le système, à un nouveau paradigme de soins centrés sur le patient, où les personnes ont la possibilité, grâce à la technologie, de gérer leur état de santé. Cela permettra d'améliorer le bien-être, les résultats cliniques et l'expérience du citoyen et d'abaisser la demande de services et le coût des soins.

En tant qu'intégrateur de systèmes numériques, Atos est idéalement placé pour s'engager avec toutes les organisations de l'écosystème, à la fois individuellement et collectivement, aux fins de concevoir, déployer et gérer les nouveaux systèmes et services numériques requis. Grâce à ses capacités de bout en bout dans les domaines du conseil, de la gestion des transformations, de l'infrastructure informatique, des plateformes numériques, de l'Internet des Objets, de l'Intelligence Artificielle, de l'automatisation et du conseil, adossées à ses services de cybersécurité de premier plan, Atos va créer les bases, numériser et intégrer les données, puis transformer l'écosystème. Dans un système de soins intégré, les composantes clés des services centrés sur le patient ne peuvent pas fonctionner de manière isolée. Tout comme le corps, tout est connecté et il convient d'adopter une approche holistique. Atos sera la cheville ouvrière de l'écosystème des soins de santé et des sciences de la vie de demain, en permettant une transformation numérique globale, efficace, accélérée et sûre vers de nouveaux modèles de soins durables, fondés sur des valeurs, personnalisés et préventifs.

Expertise et offres du Secteur Santé & Sciences de la Vie

Santé & Sciences de la Vie offre à ses clients répartis dans 46 pays une expertise, une expérience et des offres spécifiques au Secteur inégalées, soutenues par 12 000 experts.

Son équipe de 250 consultants permet au Secteur de mener des entretiens stratégiques avec ses clients afin de les aider à relever tous les défis auxquels ils sont confrontés aujourd'hui, d'élaborer, avec eux, des analyses de rentabilité, de concevoir des feuilles de route pour la transformation numérique et de leur apporter des solutions sectorielles qui les aideront à créer de la valeur.

Sur le marché des prestataires de soins de santé, le Secteur fournit des services d'externalisation et de gestion informatique qui jettent les bases de la prestation de soins en temps réel par le biais du Dossier de Santé Electronique (DSE) et des plateformes commerciales. Les investissements dans le numérique favorisent la télésanté et les solutions de soins virtuels, améliorant l'expérience des médecins et des patients.

Ils sont devenus de plus en plus importants. Nous passons de la santé de la population à la santé personnelle et à la médecine de précision et intégrons la génomique dans les soins grâce à la solution OMICS d'Atos.

Sur le marché des organismes payeurs, le Secteur aide ses clients à passer du statut d'acteurs traditionnels de la gestion des sinistres et des assurances à de véritables passerelles numériques vers l'écosystème des soins de santé et du bien-être. A l'instar du marché des prestataires, Atos encourage l'établissement de bases numériques solides et rentables et met en place une organisation axée sur les données afin d'obtenir des résultats commerciaux et de réinventer les activités, ce qui se traduit par une baisse du coût des soins, une meilleure qualité des soins et un engagement accru des consommateurs et des membres, favorisant ainsi le bien-être des membres grâce à des interventions ciblées.

Sur le marché des Sciences de la Vie, Atos s'engage à chaque étape du processus de mise sur le marché de nouveaux médicaments. En accélérant la recherche et les phases précliniques, en assurant la conformité réglementaire des essais cliniques et en maximisant l'efficacité dans la phase de fabrication.

Pour soutenir son portefeuille de solutions de classe mondiale, Atos s'engage à développer et maintenir l'écosystème de partenaires le plus diversifié et le plus précieux qui soit dans le

domaine de la santé. Cela est particulièrement important car Atos croit profondément en une approche écosystémique globale de la transformation et en sa stratégie de neutralité vis-à-vis des fournisseurs, qui lui permettra de créer des plateformes de données intégrées et une infrastructure sur lesquelles reposeront les systèmes de soins connectés. L'écosystème Santé & Sciences de la Vie d'Atos compte des alliances multinationales telles que Microsoft, Dell & Siemens, ainsi que des spécialistes du marché tels que Cerner, Epic, Medidata, Teladoc & Huma.

2.3 Offres horizontales

2.3.1 Atos OneCloud

Les organisations sont aujourd'hui confrontées à d'immenses défis, notamment la demande des clients en matière d'agilité concurrentielle, les interactions commerciales de plus en plus virtuelles et l'impératif social qui pousse à réduire l'empreinte carbone. L'économie de la monétisation des biens laissera bientôt place à l'économie de la monétisation des données. Cette tendance inévitable a accéléré la numérisation, la consolidation des centres de données, la migration vers le Cloud et a suscité l'émergence de nouvelles réglementations liées au stockage des données et à la confidentialité. La prochaine décennie sera le témoin d'un mouvement vers le Cloud public. Comme la consommation devient de plus en plus personnalisée, se fait en temps réel et profite de l'émergence de la 5G, les données seront traitées au plus près de la source, à la périphérie voire à la limite des réseaux du Cloud.

Cependant, la plupart des grandes organisations ne se sont pas construites dans le Cloud. Ainsi, elles utiliseront une suite de technologies hybrides dans les années à venir. Pour réussir, les leaders commerciaux et technologiques doivent embrasser le changement et l'innovation face à une inertie organisationnelle souvent justifiée par les risques, les problématiques de technologie ou les préoccupations budgétaires. Les entreprises centrées sur le Cloud qui surmonteront cet écueil deviendront plus numériques, innovantes, orientées vers les données et socialement responsables et créeront alors d'énormes opportunités.

En prévision de ce changement, Atos a investi dans diverses capacités qui sont maintenant rassemblées dans un programme unique d'intégration au Cloud. Les architectures numériques des entreprises évoluent vers un Cloud hybride, combinant centres de données privés, nœuds informatiques Edge et Cloud public ainsi que des services Bare Metal. En tant que leader mondial de l'exploitation de plateformes d'applications hybrides et multi-technologiques, Atos est particulièrement bien placé pour aider ses clients. Son expertise approfondie en matière d'applications, de données, de sécurité et d'infrastructure est ancrée dans l'expérience du monde réel. Le Groupe conçoit et gère des applications pour des milliers de clients et exploite plus de 50 centres de données dans le monde.

Soutenue par un investissement d'environ 2 milliards d'euros au cours des cinq prochaines années, la solution **Atos OneCloud** guide les organisations dans leur parcours vers le Cloud, centré sur le client et « Future Ready », en tirant profit des services

d'applications modernes. Le programme combine les capacités uniques d'Atos dans une puissante offre de Cloud Computing, notamment :

- des compétences en matière de modernisation des applications pour les environnements applicatifs les plus exigeants ;
- une approche globale DevSecOps à grande échelle, en utilisant un Centre d'excellence Digital Factory dédié ;
- des outils d'orchestration multi-Cloud, une automatisation du Cloud hybride et des capacités en matière d'opérations financières ;
- une expertise dans le domaine de l'intelligence artificielle et du Machine Learning, soutenue par des capacités de migration vers des bases de données natives du Cloud ;
- un leadership de classe mondiale en matière d'externalisation des centres de données et de services gérés dans le Cloud hybride numérique ;
- des solutions uniques en matière de calcul haute performance et de Cloud Edge Computing, combinées à des réseaux 5G sécurisés ;
- une capacité Bare Metal unique, profondément intégrée dans de nombreuses plateformes de Cloud public ;
- une bonne compréhension de la future réglementation européenne sur le Cloud en tant que membre fondateur de Gaia-X ;
- l'accent mis sur la décarbonation mesurable et continue des plateformes numériques ;
- les talents d'Atos, titulaires de plus de 10 000 certifications numériques, offrant un vaste vivier d'expertise ;
- des partenariats avec tous les principaux fournisseurs de services Cloud, tant privé que public ;
- la cyberprotection grâce à un ensemble complet de fonctions de conformité et de sécurité natives du Cloud ;
- des conseils axés sur les entreprises et les résultats, fournis par des experts de l'industrie.

Offre Atos OneCloud

Atos reconnaît que la plupart des entreprises d'aujourd'hui auront besoin d'une approche hybride du Cloud dans les années à venir. Pour reconnaître et gérer cette réalité, **Atos OneCloud** combine le conseil en matière de Cloud Computing, l'expertise en transformation des applications, des accélérateurs de Cloud pré-conçus et des talents d'innovation dans un ensemble de services de bout en bout destinés à aider les clients à naviguer et à accélérer leur parcours Cloud en toute sécurité. A travers le programme **Atos OneCloud**, le Groupe investit aux côtés de clients qui veulent être à l'avant-garde du Cloud, centrés sur le client et « Future Ready ». Atos et ses clients ont conçu **Your**

OneCloud Journey, une étude de cas personnalisée pour le Cloud, une architecture de référence Cloud spécifique au Secteur et une feuille de route pour la modernisation des applications, des données et des infrastructures. Atos travaille avec ses clients dans l'optique de développer de nouveaux scénarios d'utilisation et de réduire le coût de la migration vers le Cloud. Tout aussi important, Atos soutient le programme et a la capacité de l'exécuter de bout en bout. **Atos OneCloud** transforme et modernise les applications d'entreprise pour qu'elles soient agiles, mobiles, ancrées dans l'analyse et intégrées dans le Cloud. De la configuration sur site au Cloud privé et public.

Avantages pour le client

Les clients de la solution **Atos OneCloud** bénéficieront d'une empreinte numérique de pointe optimisée sur site et sur les plateformes de Cloud privé et public, conçue sur mesure afin de répondre aux besoins spécifiques des entreprises, notamment :

- une feuille de route axée sur les résultats pour intégrer le Cloud ;
- une approche novatrice du Cloud hybride numérique adaptée aux grandes entreprises ;
- la rapidité de mise sur le marché grâce à l'utilisation d'outils technologiques préfabriqués ;
- une plus grande agilité pour donner en permanence la priorité aux changements à forte valeur ajoutée ;

- Un investissement axé sur le rendement qui permet d'éviter des coûts uniques exorbitants ;
- la sécurité des données et des systèmes ;
- une empreinte carbone réduite.

Atos est convaincu que ses clients seront simultanément dans et hors du Cloud dans les années à venir, car toutes les charges de travail ne sont pas adaptées au Cloud. Atos s'engage à soutenir ses clients via la mise en place de mesures pragmatiques et de leur apporter une boîte à outils exhaustive et une expertise approfondie.

Partenariats Cloud

Atos OneCloud est fourni par Atos en étroite collaboration avec un écosystème de partenaires de classe mondiale comprenant Google Cloud, Microsoft Azure, Amazon Web Service, SAP, Dell – VMware et IBM – Red Hat. Cet écosystème permet aux clients de mettre rapidement en œuvre les nouvelles technologies et de réduire les risques associés. Tous les partenaires soutiennent activement l'initiative **Atos OneCloud** et sont prêts à fournir leur technologie de pointe en matière de Cloud Computing et leurs solutions commerciales. Les clients bénéficieront de l'intégration étroite de

ces capacités de pointe en matière de Cloud Computing. Le fait de réunir les principaux fournisseurs de services Cloud permet à Atos de concevoir et d'intégrer une plateforme Cloud à même de relever tous les défis commerciaux. Notre écosystème de partenaires **Atos OneCloud** s'engage à réduire les investissements initiaux nécessaires et à apporter des solutions pour former le personnel informatique aux fins d'utiliser les nouvelles technologies de manière optimale.

2.3.2 Applications critiques

Les applications critiques sont plus que jamais essentielles au succès des clients d'Atos.

Parfois aussi considérées comme des applications critiques dans l'exercice de la mission et ayant des conséquences sur l'activité globale d'une entreprise, elles font partie du paysage numérique de nos clients depuis de nombreuses années. En effet, les applications dédiées à la gestion des guichets automatiques dans le secteur Services Financiers & Assurance, l'ERP dans le secteur Industries ou les systèmes de réservation pour les compagnies aériennes sont de bons exemples d'applications critiques en place depuis longtemps.

En d'autres termes, une application critique est une application dont la défaillance peut entraîner une perte financière, une exposition juridique, un mécontentement des clients, un impact sur la réputation de l'entreprise ou une perte importante en termes de productivité.

Cette criticité est, bien entendu, spécifique à chaque client et à chaque entreprise. Par exemple, un système de suivi des véhicules en temps réel sera essentiel pour les affaires et la mission d'une société d'ambulance, moins pour les transports publics. On observe toutefois des tendances et des schémas qui se répètent dans les Secteurs couverts par Atos.

La gestion des applications critiques a toujours été fastidieuse pour les organisations numériques. Elle implique souvent des problématiques liées aux temps d'arrêt et donc à la mise en œuvre de techniques telles que la tolérance aux pannes des logiciels et du matériel ou la planification de la reprise après sinistre.

Aujourd'hui, avec la place qu'occupe Internet dans la gestion des activités (ainsi que les technologies associées telles que la

téléphonie mobile, l'intelligence artificielle ou l'Internet des Objets), les applications critiques ont gagné du terrain et, au-delà de la fiabilité qui reste un attribut majeur, de nouvelles exigences telles qu'une performance prévisible ou un accès généralisé sur un grand nombre de dispositifs sont devenues tout aussi importantes.

Au-delà des systèmes de gestion du trafic aérien et de réservation traditionnelle, dont la criticité n'a pas diminué, de nombreuses nouvelles applications ont rejoint le segment des applications critiques.

Dans le domaine des télécommunications, il est essentiel d'augmenter le nombre de clients et de les conserver. En ce sens, la maîtrise de tous les processus d'activation des contrats clients est une application critique.

Dans le domaine de l'assurance, des innovations telles que le paiement à la conduite permettent de mettre en place des contrats d'assurance basés sur le comportement et d'attirer ainsi de nouveaux clients ou d'améliorer leur expérience.

Comptant parmi les principaux segments de marché contribuant au développement des applications critiques, le segment de l'Internet des Objets devrait passer de 385 milliards de dollars en 2019 à 687 milliards de dollars en 2025, soit un CAGR de 10,1% (source : Technology Business Research, 2020).

La prise en charge de la nouvelle génération d'applications critiques requiert plusieurs capacités clés.

L'une des exigences les plus importantes réside dans la capacité à suivre en permanence le comportement des services aux entreprises, afin de pouvoir prendre des mesures correctives ou proactives.

Il s'agit d'une tâche de plus en plus difficile car les applications impliquent souvent une combinaison complexe de services distribués en amont et en aval, parfois exploités par des tiers. Il faut donc faire abstraction du processus informatique afin de suivre le processus opérationnel réel à travers les KPIs qui sont essentiels à l'entreprise.

C'est une approche progressive, de type partenaire, étroitement liée au parcours de transformation numérique de ses clients qu'Atos exécute en reliant le paysage applicatif de ses clients à sa plateforme de suivi stratégique. Cela permet de suivre les comportements prévisibles, normaux ou anormaux grâce à de puissants modèles de Machine Learning. Atos offre ainsi à ses clients une visibilité totale sur leurs résultats commerciaux, mais aussi l'occasion unique d'imaginer de nouvelles façons de fonctionner et de se réinventer.

Conformément à cette approche, la stratégie d'Atos consiste à élaborer des solutions de bout en bout pour créer des applications critiques innovantes.

Ses offres dans l'Internet des Objets numériques packagées permettent aux entreprises d'obtenir des résultats commerciaux essentiels dans plusieurs secteurs. Basées sur le concept du jumeau numérique, elles fournissent un retour d'information et des données par le biais de la simulation et de l'Intelligence Artificielle pour une amélioration continue des processus.

Autre contributeur clé, le serveur BullSequana Edge permet à Atos de configurer et de gérer des jumeaux numériques tout en fournissant une capacité de calcul proche des données, élargissant ainsi le champ des applications critiques. En effet, d'ici 2025, 75% des données générées par les entreprises seront créées et traitées en dehors des centres de données et des infrastructures Cloud, contre 10% aujourd'hui (source : Smarter with Gartner, What Edge Computing Means for Infrastructure and Operations, 3 octobre 2018).

2.3.3 Plateformes numériques

Les écosystèmes de plateformes numériques contribuent à la création et à l'échange de valeur des entreprises numériques. Elles créent un environnement permettant à des réseaux de fournisseurs, de partenaires et de clients de coopérer et de monétiser les interactions basées sur les données.

Dans les écosystèmes B2B, le potentiel des plateformes numériques est similaire à celui du monde B2C, mais la valeur qu'elles apportent peut-être plus nuancée. Le défi consiste à créer de l'échelle et de la valeur commerciale grâce à la proximité et à l'alignement client, mais la propriété intellectuelle, la propriété des données, la confiance et le partage des valeurs restent des sujets sensibles.

Les utilisateurs de la plateforme peuvent être à la fois collaborateurs et concurrents – chaque partie doit être traitée de manière équitable. Les entreprises veulent généralement des garanties contractuelles quant à la manière dont leurs données seront utilisées, protégées et monétisées. Tout échange est généralement assorti de limites et de conditions spécifiques qui doivent pouvoir être vérifiées de manière transparente.

Les plateformes sont un facteur de croissance et de création d'agilité et de résilience au sein de chaînes d'approvisionnement étendues – des attributs d'une importance capitale pour la reprise de l'industrie après la pandémie.

On estime que les écosystèmes numériques émergents pourraient représenter plus de 60 000 milliards de dollars de recettes d'ici

Ce genre de solutions de bout en bout a permis à une grande entreprise pharmaceutique d'améliorer de 14% le processus de certification des vaccins et à une importante société de transport maritime de réaliser d'importantes économies de carburant, de bénéficier d'une utilisation et d'une disponibilité accrues des actifs et de réduire encore ses coûts grâce à l'optimisation des trajets des navires et à la maintenance prédictive.

Atos est idéalement positionné pour répondre aux besoins croissants en matière d'applications critiques :

- grâce à sa configuration sectorielle, Atos maîtrise parfaitement les processus de ses clients ;
- l'approche de bout en bout adoptée par Atos lui permet de combiner l'ensemble des technologies nécessaires à la création d'applications critiques avancées, notamment l'Intelligence Artificielle/l'apprentissage machine, le Edge, le Cloud et la connectivité ;
- Atos se concentre sur la résilience et la performance : ces applications, lorsqu'elles sont déployées à grande échelle, nécessitent un niveau de performance exceptionnel, compte tenu de leur criticité. L'expérience du Groupe en matière de services gérés, adossée à la plateforme de suivi stratégique mise en place, répond pleinement à ce besoin ;
- Atos fournit des solutions sécurisées dès la conception et qui répondent aux besoins croissants de décarbonation, hissant le faible niveau d'émissions de CO₂ au rang des principaux KPIs des applications critiques ;
- l'écosystème de partenariats d'Atos joue un rôle essentiel car il lui permet d'acquérir et d'intégrer tous les composants nécessaires d'architectures souvent complexes.

2025, soit plus de 30% des recettes mondiales (McKinsey). Les plateformes de l'écosystème transformeront les engagements numériques B2B avec un impact encore plus important que leurs équivalents B2C.

L'ambition d'Atos est de s'imposer en tant qu'opérateur neutre et sécurisé des plateformes de données d'entreprise. Sa stratégie d'écosystème de plateformes numériques (ApeX) consiste à aider ses clients à répondre à l'exigence d'échelle et de proximité client dans leurs écosystèmes numériques émergents respectifs.

L'expérience éprouvée d'Atos dans la gestion de plateformes commerciales et technologiques pour des clients tels que le NS&I et les Jeux olympiques montre sa capacité à développer rapidement les opérations à la demande et à maintenir la sécurité et l'intégrité des activités – des conditions essentielles pour instaurer la confiance entre les participants à la plateforme. Deuxièmement, dans un contexte sectoriel, Atos est considéré comme un acteur neutre. Cela est extrêmement positif car le Groupe n'est pas perçu comme un concurrent des partenaires industriels qui cherchent à s'engager dans de nouveaux écosystèmes de plateforme. A l'inverse, Atos s'impose comme un fournisseur de services de confiance dans le domaine de l'échange des données sensibles et de valeur. Ce facteur est important et permet d'équilibrer les relations de coopération et de concurrence afin d'établir une masse critique d'adhésion à la plateforme. Troisièmement, Atos a fait ses preuves en matière d'accompagnement collaboratif dans le cadre de la conception de stratégies de transformation innovantes.

Le programme régulier et continu d'ateliers sur l'innovation client démontre la capacité d'Atos à travailler en étroite collaboration avec ses clients afin de proposer des solutions numériques de rupture positives qui apporteront de la valeur ajoutée. Dans le cadre de cette collaboration permanente, Atos fait appel à des

innovateurs technologiques et à des start-up (par le biais de son programme « Scaler ») afin de créer de nouvelles opportunités à forte valeur ajoutée. L'exploitation de ce type d'approche au niveau de l'écosystème industriel est particulièrement puissante.

2.3.4 Expérience Client

L'Expérience Client (CX) est une discipline essentielle pour les entreprises d'aujourd'hui. Elle couvre tous les points de contact entre le consommateur et les produits et services. Chaque clic sur un site Web, consultation d'une application mobile ou conversation avec un représentant du service client contribue au bon positionnement d'une marque ou, au contraire, l'affaiblit.

Les entreprises natives du numérique partagent toutes un facteur de réussite commun : leur capacité à offrir une expérience client simple, intuitive et personnalisée. Les entreprises traditionnelles sont généralement en retard dans le domaine de l'expérience client, après des décennies d'endettement technique, de processus anciens et d'une approche « descendante », qui limite la visibilité du point de vue du client.

Si l'on ajoute à cela la complexité de l'intégration de nouvelles technologies comme la réalité augmentée, l'Intelligence Artificielle et les données en temps réel, les problèmes ne font que s'aggraver.

L'ambition d'Atos est de mettre sa connaissance approfondie du Secteur, ses produits innovants et ses prouesses technologiques au service de l'expérience client afin de permettre à ses clients de libérer le plein potentiel de la numérisation. Grâce à des outils tels que le « Design Thinking », les « personas » et la cartographie du parcours, Atos permet à ses clients de créer des expériences numériques sur mesure pour répondre aux besoins de chaque utilisateur final. Atos donne vie aux expériences, grâce à des solutions bâties autour :

- d'innovations technologiques qui tirent parti des solutions informatiques d'Atos dans le domaine du calcul haute performance, du Edge et de l'Intelligence Artificielle ;
- de services d'expérience client qui intègrent l'Internet des Objets, les données, l'Intelligence Artificielle, le Machine Learning et les plateformes numériques ;
- de services de conception d'expérience client qui répondent aux besoins des personnes et des entreprises.

Atos adopte une approche globale de l'expérience client, en la considérant non pas comme une compétence de niche ou un domaine spécialisé, mais comme faisant partie intégrante du parcours de transformation numérique de toute entreprise. Atos fournit des services d'expérience client dans trois grands domaines que sont la conception de l'expérience client numérique, la connaissance client de nouvelle génération et la mise en place d'une technologie de bout en bout :

- Les **services de conception d'expérience client numérique** permettent aux clients de traduire rapidement et précisément les besoins humains en idées et en valeur ajoutée afin de créer de nouveaux modèles commerciaux numériques et de nouvelles sources de revenus ;
- La **connaissance client de nouvelle génération** combine nos forces en matière d'analyse, de sciences du

comportement et de technologies de visualisation pour créer une expérience personnalisée pour les utilisateurs finaux. Elle permet également aux clients de cibler un public unique au regard de leurs produits et services ;

- La mise en œuvre de toute initiative en matière d'expérience client nécessite **des solutions technologiques de bout en bout robustes** qui font office d'épine dorsale numérique et permettent à l'entreprise d'offrir une expérience client à grande échelle.

Atos a beaucoup investi dans la mise en place de ses laboratoires d'expérience client et dans le développement de solutions basées sur la technologie IP qui lui permettent de rester leader en termes de capacité et d'exploiter les technologies émergentes comme le « NO UI » (sans Interface Utilisateur) et le calcul Edge mobile pour développer des solutions d'expérience client futuristes pour ses clients.

Le Groupe aide ses clients à tirer parti de l'expérience client dans bon nombre de secteurs pour :

- fidéliser les clients ;
- développer de nouvelles sources de revenus à partir des canaux numériques ;
- maximiser le retour sur investissement de la technologie et des plateformes numériques pour concurrencer avec succès les entreprises nées sous l'ère du numérique.

Les services de transformation de l'expérience client d'Atos apportent une valeur commerciale hors normes aux clients. Le Groupe s'est associé à la NS&I, une banque publique basée au Royaume-Uni, pour l'aider à passer d'une organisation basée sur le papier à une banque centrée sur le client et privilégiant le numérique - en transférant 78%¹ de toutes les interactions avec les clients vers les canaux numériques et en accélérant considérablement le délai de commercialisation des nouveaux services.

Atos a également mis en place un écosystème « maison intelligente » basé sur l'Internet des Objets pour un grand fabricant d'appareils électroménagers afin de renforcer son engagement auprès des clients, d'acquérir de nouvelles connaissances sur le comportement des consommateurs et de créer de nouvelles sources de revenus grâce à son écosystème de partenaires.

Le Groupe a également créé, pour un important détaillant américain de pièces automobiles, une nouvelle branche d'activité numérique afin de desservir un nouveau segment de marché et générer de nouvelles sources de revenus par le biais du canal numérique. En modernisant et en procédant à la refonte d'un large éventail de systèmes et de processus, nous avons réussi à augmenter le taux de conversion de commandes de 45% et à réduire l'empreinte carbone du client en optimisant la logistique de livraison.

1 2020 Analyst Day (Customer experience) :

<https://atos.net/content/investors-documents/2020/investor-day/atos-analyst-day-customer-experience-jppoirault-rkhanna.pdf>

Le Groupe a également permis à un grand détaillant américain d'augmenter ses ventes de 200 millions de dollars sur trois ans dans le segment B2B, grâce à la refonte de l'expérience client et du service en utilisant les parcours client, les « personas » et le design des interactions, adossés à une stratégie mobile.

Notre quotidien passant aujourd'hui de plus en plus par les canaux numériques et les appareils connectés, le Groupe estime

que l'expérience client représente une véritable opportunité. Alors que les nouvelles technologies entrent dans l'arène de l'expérience client, Atos est bien placé pour capitaliser sur son expertise de classe mondiale en matière de conseil et d'intégration de systèmes afin d'aider ses clients à naviguer dans la future évolution de l'expérience client.

2.3.5 Expérience des salariés

L'Expérience des salariés est une priorité stratégique pour les organisations qui reconnaissent l'importance de l'engagement des effectifs dans la croissance du chiffre d'affaires. Les solutions numériques actuelles doivent améliorer directement la qualité de la vie professionnelle, le bien-être et la productivité de l'ensemble des collaborateurs, dans le cadre d'un mode de travail inclusif, accessible et décarboné.

Atos a mis en place une stratégie d'Expérience Numérique des Salariés destinée à répondre aux exigences de la "nouvelle normalité", en apportant un changement radical en termes d'expérience numérique, grâce à la combinaison d'un lieu de travail numérique innovant et de services de communication et de collaboration harmonisés. Il en résulte un lieu de travail optimisé qui est à la fois attrayant pour les salariés, personnalisé, efficace et rentable.

En 2020, la pandémie a catalysé le changement mondial, impliquant du jour au lendemain de travailler à distance ou depuis le domicile. A partir sur nos recherches et de notre base clientèle nous constatons que 10% des employés des entreprises travaillaient à distance avant la crise. En quelques jours seulement, ils étaient plus de 90%. Tandis que les organisations et les personnes s'adaptent cette "nouvelle normalité", Atos s'attend à ce que le travail à distance et le télétravail fassent partie du futur « ADN » des méthodes de travail, établissant une future norme de 40% de la future norme, selon le secteur et l'implantation géographique.

Du jour au lendemain, les organisations ont dû repenser la façon dont leurs salariés se connectent, collaborent, communiquent et accèdent en toute sécurité aux applications et aux données de l'entreprise. Atos a aidé de nombreuses organisations à déployer des solutions d'urgence qui leur ont permis de passer rapidement au travail à distance. Atos a contribué à définir des programmes stratégiques essentiels dans le but d'accélérer la transformation du lieu de travail, en mettant l'accent sur l'expérience globale des collaborateurs, leur bien-être et leur productivité, quel que soit l'endroit où ils travaillent.

Alors que les entreprises se tournent vers l'expérience numérique des salariés et répondent aux exigences de la "nouvelle normalité", le Groupe investit afin d'adapter son portefeuille de services via la création d'une plateforme d'expérience numérique destinée à fournir des composantes de service essentielles à l'expérience des salariés :

- communication et collaboration réinventées : permettre des modes de connexion, de collaboration et de communication inclusifs, accélérer l'adhésion des utilisateurs grâce à une gestion du changement organisationnel combinée à l'adoption massive, par ces derniers, de nouvelles méthodes de travail plus productives ;
- solutions UCaaS basées sur le Cloud et centres de contact adaptés au Cloud : transformer les plateformes vocales, permettre la vidéoconférence et réimaginer l'environnement du lieu de travail et de la salle de réunion ;

- Centre de Prise en Charge Intelligent : modifier la prise en charge des utilisateurs finaux, en exploitant l'intelligence artificielle, les technologies basées sur les sentiments et le Cloud pour offrir une expérience de prise en charge personnalisée et omnicanal qui améliore l'expérience et la productivité des utilisateurs ;
- Centres d'Expérience Proactifs d'Atos : utiliser les données pour modifier la prise en charge des clients grâce à des modèles de service modernes étayés par des accords de niveau d'expérience (XLA) et des contrats basés sur les résultats, qui reflètent mieux l'expérience des utilisateurs que les indicateurs informatiques traditionnels ;
- lieu de travail moderne & sécurisé : permettre aux utilisateurs de travailler en toute sécurité, où qu'ils se trouvent, en intégrant des solutions Zero Trust et des outils modernes basés sur le Cloud et en supprimant les dépendances à l'égard des infrastructures existantes et sur site ;
- services d'expérience et de bien-être des salariés : simplifier les méthodes de travail, les expériences quotidiennes et les trajets des utilisateurs (par exemple, dans le cadre de l'intégration), ce qui se traduit par une amélioration mesurable de la productivité, tout en se concentrant sur le bien-être et la santé des collaborateurs ;
- expériences de lieu de travail décarbonées : aider les organisations à réduire l'impact carbone des modes de travail et des technologies, réduire l'impact de la technologie sur le lieu de travail en particulier mais aussi modifier la façon dont les gens travaillent, en réduisant l'empreinte carbone de chaque salarié.

Atos est bien placé pour aider les organisations à considérer l'expérience des salariés comme la nouvelle norme, en réfléchissant aux nouvelles exigences à venir suite aux événements sans précédent qui se sont produits en 2020. En tant que leader mondial des services de travail numérique, à la pointe de l'innovation technologique et fournissant des prestations d'excellence à l'échelle mondiale, Atos a mis en place les capacités nécessaires pour répondre aux besoins de ses entreprises clientes :

- investissement dans les offres Expérience des salariés et Digital Workplace qui génèrent des capacités standardisées de bout en bout afin de soutenir le cycle de vie complet de l'Expérience des salariés ;
- plus de 15 000 experts dans le domaine de l'Expérience des salariés et Digital Workplace dans le monde entier, prêts à soutenir les clients où qu'ils se trouvent, du conseil à la consultation, de la conception à la mise en œuvre, en passant par les services gérés et l'assistance. Les compétences spécialisées et l'expertise en matière d'inclusion et d'accessibilité font partie intégrante de l'Expérience des salariés d'Atos ;

- un écosystème de partenaires qui contribuent à la plateforme numérique Expérience des salariés d'Atos, notamment Microsoft, Google, Dell, VMWare, Nexthink et, surtout, dans le cadre de la collaboration et de la communication, la mise en place de partenariats stratégiques avec Ring Central et Nice InContact ;
- des offres spécifiques au Secteur, qui visent à transformer la façon dont les employés interagissent au sein d'environnements de travail spécifiques, en commençant par le « Design Thinking », les « personas » et la cartographie du parcours dédiés au Secteur. Atos accélère déjà dans ce domaine en se concentrant sur la création de solutions commerciales spécifiques pour les clients, notamment en

soutenant les travailleurs de première ligne dans le domaine de la production et en fournissant des solutions de collaboration spécifiques pour les professionnels des soins de santé.

Les services Expérience des salariés et Digital Workplace devraient représenter un secteur de croissance pour les trois à cinq prochaines années et sont devenus une priorité stratégique pour la plupart des organisations. Atos est bien placé pour capitaliser sur cette opportunité, en passant de sa position actuelle de leader du Digital Workplace à celle de leader de l'Expérience des salariés dans le domaine du travail à distance, une priorité stratégique claire et sans nul doute un moteur de croissance.

2.3.6 Sécurité numérique

Garantir la résilience numérique dans le monde réel

La résilience est un défi majeur pour les organisations publiques et privées, les systèmes sur lesquels elles s'appuient et les sociétés auxquelles elles appartiennent. En 2020, la pandémie de Covid-19 a impacté les personnes et les organisations, tant dans la sphère privée que professionnelle. Pour beaucoup d'entreprises, ce virus a causé d'importants dégâts. Lorsqu'une catastrophe s'abat sur les personnes et les infrastructures, les calculs traditionnels deviennent vite obsolètes. Le manque de résilience a un effet désastreux sur la coordination et la réactivité, empêchant l'accomplissement de missions essentielles. De plus, les attaques opportunistes ne font qu'aggraver la situation – les attaques de phishing ont augmenté de 350%¹ depuis le début de l'année. Même les fondements de la cohésion nationale tels que la défense et la sécurité publique vacillent, le volume des appels d'urgence ayant augmenté pour atteindre 40%, entraînant une augmentation de +19% du temps de réponse dans certaines grandes villes au cours du premier trimestre 2020.

En outre, le paysage numérique est en constante évolution. Le monde numérique et physique s'imbrique de plus en plus avec les villes intelligentes, les bâtiments intelligents, les voitures connectées, les véhicules autonomes. Par conséquent, les risques numériques ont un impact sur le monde physique et nous voyons apparaître des incidents de sécurité cyberphysique (CPS). Selon Gartner, 75% des dirigeants seront tenus personnellement responsables et redevables des incidents liés au CPS. Dans le même rapport, Gartner prévoit que l'impact financier des attaques CPS entraînant des décès atteindra plus de 50 milliards de dollars d'ici 2023.

Dans ce contexte, la protection efficace des systèmes et des infrastructures ne peut plus être envisagée uniquement sous l'angle purement « virtuel » des technologies de l'information. En matière de défense, la cybersécurité est à la fois une exigence au

regard des systèmes militaires connectés et une classe d'armes émergente, qui fait partie intégrante des offensives disponibles. La sécurité publique se veut de plus en plus numérique avec des systèmes NG911/NG112 coordonnés et réactifs. Dans tous les domaines de l'industrie, du fait de l'explosion de l'Internet des objets et des objets connectés, mais aussi de la convergence des mondes OT et IT, la distinction physique/numérique n'a plus lieu d'être. Dans le secteur industriel, la technologie opérationnelle est désormais connectée, directement ou non, au réseau externe.

Le besoin de résilience ne s'arrête donc plus aux activités nécessaires pour protéger d'une part les systèmes de réseau et d'information, et d'autre part les utilisateurs de ces systèmes contre les cybermenaces. Il faut aller bien plus loin.

Atos considère que le changement radical qui s'opère à l'échelle mondiale nécessite de concevoir et de mettre en œuvre une sécurité numérique globale, basée sur des solutions intégrées et des systèmes de sécurité imposants, à la hauteur de ces défis cyberphysiques.

Pour Atos, la sécurité numérique implique d'abord de prendre les mesures nécessaires aux fins de protéger les biens et de garantir le bon déroulement de notre quotidien, en utilisant des moyens à la fois cybernétiques et physiques. Il convient ensuite de mettre en place des systèmes résistants qui s'avèrent essentiels pour l'économie, la Société et les infrastructures critiques.

Cela nécessite des équipes pluridisciplinaires et des solutions permettant d'anticiper les scénarios complexes de risques réels pour assurer la protection, en utilisant des technologies avancées, des compétences et des connaissances industrielles.

¹ <https://transparencyreport.google.com/safe-browsing/overview>

Tendances et défis de la Sécurité Numérique

Avec le développement de la **transformation numérique** des organisations et la croissance globale du marché de la cybersécurité estimée à 10%, Atos a identifié les **cinq grands piliers de croissance suivants** :

- Managed Security Services : ce segment devrait augmenter de 15% entre 2020 et 2025 ;
- sécurité de l'Internet des Objets : avec la croissance exponentielle des objets connectés, le marché de la sécurité de l'IoT devrait connaître une croissance de 44% ;
- sécurité de l'Outsourcing Technology (OT) : au vu du nombre croissant de cyber-attaques et de l'adoption de la technologie de l'Internet des Objets (IoT), ce marché promet d'afficher une croissance spectaculaire au cours des cinq prochaines années, à environ 42% ;
- sécurité du Cloud : dans le cadre de la transformation numérique, toutes les entreprises sont passées au Cloud ou envisagent de le faire. Le Groupe prévoit une forte croissance (plus de 30%) dans le domaine de la fourniture d'infrastructures Cloud dans les années à venir ;

- sécurité des données : l'activité de protection des données devrait croître d'environ 16%. Comme les données comptent parmi les actifs les plus importants d'une entreprise, il est essentiel de les protéger lors de leur transfert vers le Cloud ou lorsqu'elles sont stockées sur site.

Inversement, les organisations chargées de la protection des actifs critiques déploient des systèmes de plus en plus élaborés, qui doivent offrir une certaine résilience et se montrer réactifs. Il en résulte une forte augmentation du nombre de systèmes numériques, dont la complexité peut potentiellement créer de nouvelles vulnérabilités. Les achats, par les organes de défense, de systèmes C4ISR (qui permettent d'obtenir des informations de localisation des forces déployées), devraient atteindre 119 milliards de dollars en 2022, avec un CAGR de 3,5%¹. La refonte des systèmes de sécurité publique, qui font l'objet d'un renouvellement mondial de nouvelle génération, devrait entraîner une augmentation du marché de la sécurité intérieure de l'ordre de 846 milliards de dollars en 2025, avec un CAGR de 6,3%².

La sécurité, un outil d'aide aux entreprises

En 2019, 69%³ des dirigeants se préoccupaient de la cyber-résilience. Ils estiment qu'une cyber-stratégie solide est essentielle pour obtenir la confiance des principales parties prenantes, contre 55% en 2018.

71% des dirigeants estiment que leur organisation considère la sécurité de l'information comme une fonction stratégique et une source d'avantage concurrentiel.

Dans ce contexte, il est vital pour les organisations de veiller à intégrer la sécurité numérique à leurs processus et leurs méthodes de travail dès la phase de conception et non en aval.

Cela offre aux organisations un avantage concurrentiel et leur permet de développer une forte cyber-résilience à long terme. Pour ce faire, la sécurité numérique doit être spécialement conçue pour l'organisation afin de répondre aux défis commerciaux, aux processus et aux décisions stratégiques auxquels elle peut être confrontée. C'est pourquoi une approche sectorielle sur mesure est essentielle.

Compétences et actifs d'Atos

Atos est le seul Groupe à pouvoir fournir une sécurité numérique, basée sur des solutions intégrées et des systèmes exhaustifs, grâce à son vaste portefeuille de compétences et de technologies, déjà déployées dans le monde entier aux fins de protéger un grand nombre d'actifs critiques.

L'expertise d'Atos en matière de sécurité de bout en bout, renforcée par une R&D très active dans la gestion des identités et des accès, le cryptage et la sécurité de l'Internet des Objets, ainsi qu'un savoir-faire dans le domaine des technologies analytiques, permet au Groupe de mettre en place des solutions d'analyse prédictive et prescriptive de sécurité inédites sur le

marché. Atos gère l'ensemble du processus de sécurité de ses clients, depuis le conseil jusqu'à l'exploitation, et s'impose comme un partenaire de confiance auprès des organisations. En effet, le Groupe bénéficie de ses propres technologies et répond aux préoccupations des spécialistes de la sécurité, de la Direction et des fonctions commerciales. En s'appuyant sur ses propres compétences et technologies et en faisant appel à un réseau de partenaires, Atos peut concevoir et mettre en œuvre des systèmes de protection complexes, comprenant des éléments physiques, logiques et de communication, à l'échelle d'une organisation, d'une région ou d'un pays entier.

¹ <https://www.marketsandmarkets.com/Market-Reports/c4isr-market-1315.html>

² <https://www.marketsandmarkets.com/Market-Reports/homeland-security-emergency-management-market-575.html>

³ <https://assets.kpmg/content/dam/kpmg/llk/pdf/ceo-outlook2019-sl.pdf>

Une maîtrise unique de la cyberprotection, via des moyens logiques et physiques.

L'offre d'Atos s'articule autour de trois valeurs piliers afin d'accompagner les entreprises dans leur parcours à l'ère du numérique : sécurité, transparence et confiance. Ses produits se complètent et s'intègrent les uns aux autres pour créer une plateforme de sécurité exhaustive autour de trois aspects clés : l'identité, l'accès et les données. Avec ses produits de gestion des identités et des accès Evidian et ses solutions IDnomic for Digital Identities, Atos assure l'intégrité et la fiabilité en termes d'identité des personnes, des objets et des transactions. Il est essentiel de s'assurer que les bonnes personnes accèdent à la bonne application au bon moment et de garder le contrôle des identités. Evidian permet de contrôler et de simplifier l'accès au lieu de travail. Les solutions de cryptage Trustway protègent les données des entreprises – un des actifs les plus importants pour les organisations aujourd'hui. Tous les produits d'Atos sont développés et fabriqués par ses propres équipes situées en Europe. Dotés d'un haut niveau de certification, ils garantissent la protection des actifs critiques des organisations.

Une connaissance approfondie de la composante humaine et physique de la protection des systèmes.

Reconnu par les analystes du secteur comme le numéro 1 en Europe et le numéro 3 dans le monde dans le domaine Managed Security Services (MSS), Atos anticipe et répond aux cyberattaques au nom de ses clients. Atos a également élargi

ses capacités en matière de cybersécurité en 2020 avec l'acquisition de Paladion et de digital.security. Le Groupe compte désormais plus de 6 000 experts dans le monde. Ces derniers aident les entreprises à mettre en œuvre et exploiter des solutions de sécurité constantes et efficaces afin qu'elles puissent se concentrer sur leur cœur de métier. Grâce à ses 15 centres d'opérations de sécurité (SOC), Atos aide ses clients à suivre leurs environnements informatiques et OT tout en anticipant les menaces qui pèsent sur la sécurité avant qu'elles surviennent.

Expérience en matière de protection intégrale des personnes et des actifs pour les scénarios les plus exigeants.

Atos fournit des technologies et des systèmes conçus pour les environnements « exigeants » de la défense, de la sécurité intérieure, des services publics et de l'industrie. Le Groupe conçoit et déploie des infrastructures de communication privées critiques, notamment des systèmes 5G de nouvelle génération, que les ingénieurs déploient ensuite selon une configuration sans fil partout dans le monde. Atos conçoit des composants de haute technologie robustes pour une utilisation embarquée, tant pour des véhicules civils que militaires. Ces solutions permettent de traiter et d'analyser les signaux pour garantir une réaction rapide sur le terrain. Enfin, Atos conçoit une gamme de logiciels de commandement et de contrôle pour les missions militaires de combat, de sécurité publique et de renseignement.

2.3.7 Décarbonation

Le marché IT for Green pesait 8,7 milliards de dollars à l'échelle mondiale en 2019. La taille du marché disponible pour le portefeuille de décarbonation d'Atos représente 18 milliards de dollars (13 milliards de dollars pour la modernisation informatique, le lieu de travail numérique et la transformation du Cloud ; 5 milliards de dollars pour les villes intelligentes, la maintenance prédictive des éoliennes, l'optimisation des ressources de la flotte) et jusqu'à 23 milliards de dollars en 2024. Les facteurs les plus importants dans ce contexte sont les suivants :

- des initiatives politiques sans précédent, telles que le « Green Deal » européen et le Fonds européen de relance post-Covid, qui stimulent les investissements publics visant à décarboner l'économie ;
- une accélération des réglementations écologiques, le dernier exemple en date étant la taxonomie européenne pour l'activité durable, qui doit entrer en vigueur en 2022 et à laquelle Atos est déjà préparé ;

- les régulateurs du monde entier fixent des objectifs de réduction des émissions de carbone, non seulement au niveau national, mais aussi pour les secteurs clés, afin d'atteindre les objectifs de réduction des émissions fixés dans l'Accord de Paris sur le changement climatique ;
- les institutions financières ainsi que les assureurs ont commencé à « verdir » leurs portefeuilles en adoptant des objectifs de prêts propres. En 2020, 373 signataires d'investissements se sont engagés à collaborer avec les plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre du monde afin d'améliorer leur performance climatique et de garantir un reporting transparent des émissions. Ainsi, 161 entreprises mondiales ont été identifiées comme produisant 80% des émissions industrielles à l'échelle de la planète. 72 de ces entreprises sont des clients d'Atos ;
- les clients de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement veulent avoir accès à des produits de base à faible teneur en carbone ;
- de nombreux salariés souhaitent travailler pour des entreprises qui créent un avenir meilleur et non pour celles susceptibles d'être perçues comme polluantes ou dangereuses.

Ambition d'Atos

L'ambition d'Atos est de devenir le leader du numérique sécurisé et décarboné. Le Groupe a développé un portefeuille haut de gamme dans ce domaine, qui a été pleinement adopté tant en interne que par ses clients et parties prenantes. La récente acquisition d'EcoAct, un cabinet de conseil de premier plan dans le domaine de la décarbonation et de la compensation carbone,

accélère son programme en renforçant sa vision commerciale, qui consiste à réduire les émissions, des compétences numériques d'Atos. La combinaison des deux dépasse la somme de ses différentes composantes, apportant de nouvelles ressources, un portefeuille exhaustif, des opportunités de marché et une différenciation sectorielle.

Compétences d'Atos

- Centre d'excellence pour la décarbonation mondiale avec plus de 140 experts et consultants en climat ;
- Atos s'est associé avec le Groupe Total pour imaginer des solutions plus efficaces et ainsi créer un monde écoénergétique décarboné, à l'aide des technologies quantiques ;
- Atos construit son écosystème de décarbonation à travers ses alliances mondiales, ses « scalars » (start-up) et ses acteurs de niche pour répondre aux besoins de décarbonation de ses clients.

Offres Décarbonation

- Les Evaluations de Décarbonation Numérique d'Atos analysent l'état de maturité actuel des clients en matière de carbone et permettent de créer une feuille de route afin d'atteindre leurs objectifs et de réaliser leur ambition carbone ;
- Atos conçoit et développe les solutions technologiques du futur en plaçant la décarbonation au centre des préoccupations ;
- Atos réduit le carbone dans les processus industriels de ses clients grâce aux services de conseil d'EcoAct, une société du Groupe, leader sur le marché du conseil ;
- Dans nombre de ses contrats, Atos s'engage à respecter un Accord de Niveau de Décarbonation (DLA) qui garantit un objectif de réduction et/ou de compensation des émissions de carbone ;
- Atos compense le carbone que ses clients n'ont pas éliminé de leurs propres activités en déployant des projets mondiaux de compensation/collecte du carbone menés par EcoAct, une société du Groupe, leader sur le marché du conseil.

2.4 Innovation et partenariats

Atos continue à investir massivement dans la R&D et l'innovation, en anticipant les nouvelles tendances et en développant des solutions numériques qui répondent aux attentes des clients et des parties prenantes. Atos a également renforcé sa position de leader mondial dans les services numériques en acquérant des entreprises disposant d'un état d'esprit et d'un savoir-faire technologique solides, notamment dans le domaine du Cloud, du Big Data, de la mobilité, de la Cybersécurité et, plus récemment, de la Décarbonation. Les clients d'Atos peuvent ainsi transformer leurs activités à l'échelle mondiale en ayant recours à des technologies numériques. Les dépenses en R&D d'Atos, qui s'élèvent à environ 235 millions d'euros par an, permettent de mettre au point des solutions orientées marché qui s'articulent autour de huit technologies stratégiques. Elles permettent également de gérer un portefeuille comprenant 3 000 brevets et un écosystème unique de partenaires.

La stratégie d'Atos en matière d'innovation est pilotée par le Directeur Technique du Groupe et repose sur deux organisations clés : la Communauté scientifique créée en 2009 et la Communauté des experts créée en 2017.

La Communauté scientifique réunit plus de 160 des meilleurs Business Technologists de tous les sites d'Atos. Riches de leurs diverses compétences et venus d'horizons variés, les membres de la communauté travaillent ensemble pour anticiper les bouleversements sociétaux, commerciaux et technologiques à venir. Ils créent la vision d'Atos au regard des futurs enjeux économiques et technologiques que ses clients devront affronter. La Communauté scientifique réunit les « créateurs de changement » du Groupe.

Les membres de la Communauté scientifique d'Atos participent à toute une série d'activités :

- façonnage de la vision du Groupe quant à l'avenir de la technologie dans le domaine économique et anticipation des tendances et méthodes qui contribueront à remodeler les entreprises et la Société dans les années à venir, via la publication de son rapport Journey Thought Leadership. L'édition Journey 2024 – Redefining Enterprise Purposes est la publication la plus récente de la série, accessible sur le site Web d'Atos ;
- contribution à d'autres documents de réflexion, notamment le magazine Ascent, le rapport sur les tendances du secteur Look Out et les livres blancs disponibles sur le site Web d'Atos ;
- sponsoring de l'Atos IT Challenges, un concours annuel encourageant la nouvelle génération de talents numériques des universités du monde entier. Lors de la phase finale, 15 équipes se sont démarquées sur le thème 2020 de l'Intelligence Artificielle Coopérative. Le lauréat, PestKillerBot, de l'Université Asie-Pacifique de Kuala Lumpur, a soumis un projet visant à éliminer les parasites dans les champs de floriculture à l'aide de drones ;
- soutien à la création de brevets, participation à des ateliers d'innovation avec des clients et partenaires et mise au point de preuves de concepts de pointe.

La vision de la Communauté scientifique sur trois à cinq ans a évolué en une perspective technologique de un à trois ans élaborée par la Communauté des experts, qui analyse les

technologies clés émergentes et développe des stratégies d'adhésion à court et long terme. La Communauté des experts compte plus de 2 600 spécialistes répartis dans plus de 51 pays et répertoriés selon quatre niveaux d'expertise (Expert, Senior Expert, Distinguished Expert et Fellow). Tous les experts appartiennent à un domaine technologique spécifique, aligné sur les huit technologies stratégiques d'Atos. La Communauté des experts développe l'expertise, les talents et l'expérience de nos principaux experts, en leur offrant un environnement de travail au sein duquel ils peuvent apprendre et collaborer, ce qui donne lieu à des innovations de rupture au-delà des limites de l'organisation.

Les relations d'Atos avec le monde universitaire contribuent à dynamiser sa R&D et ses activités. Ces progrès technologiques se traduisent par de profonds avantages sociétaux et des opportunités commerciales dans les Secteurs dans lesquels Atos opère.

Ces partenariats créent de la valeur ajoutée dans trois domaines :

- amélioration de la réputation d'Atos sur le marché grâce à des engagements universitaires en R&D de classe mondiale ;
- augmentation du chiffre d'affaires grâce au développement de capacités et de produits différenciants ;
- renforcement des compétences et de l'expertise grâce au recrutement de nouveaux collaborateurs de talent au sein du Groupe.

Atos a développé un cadre d'engagement universitaire pour mesurer et identifier la valeur de ces activités, notamment les suivantes :

- R&D conjointe alignée sur huit technologies stratégiques d'Atos ;
- doctorants travaillant au sein des équipes Atos et mettant en pratique des sujets de recherche ;
- chaires universitaires avec financement client conjoint ;
- enseignement et autres activités liées aux programmes d'études.

Avec plus de 100 engagements à travers le monde et une présence géographique croissante, ce programme soutient les ambitions technologiques du Groupe.

Le portefeuille mondial d'Atos est alimenté par sa vision à long terme, telle que détaillée dans le Journey 2024. Le programme de transformation SPRING crée un écosystème de portefeuille combinant des solutions et des produits dédiés et intersectoriels alignés sur les huit technologies stratégiques. Même durant la phase de transformation, cette approche, qui inclut une vision claire en matière de technologies, a donné lieu à des innovations concrètes, lancées et mises à la disposition de ses clients en 2020 :

- le recuit quantique permet de résoudre les problèmes d'optimisation combinatoire plus rapidement que les algorithmes classiques et peut être utilisé dans un large éventail de secteurs, tels que l'optimisation des portefeuilles financiers, la planification et la navigation logistique, l'arrimage moléculaire et la gestion des réseaux ;

- la nouvelle offre Atos Data Sanctuary renforce la confiance dans le Cloud public, en fournissant un ensemble complet de fonctions de sécurité améliorées, dont l'Identité en tant que service (IDaaS) qui offre à la fois des capacités multi-clients et une prise en charge Cloud aux fins de gérer l'identité dans le Cloud public ;
- L'Atos Cognitive Data Center est un centre de données autonome et intelligent. Il combine une analyse en temps réel des signaux faibles et une recherche efficace des causes profondes pour anticiper les problèmes afin d'améliorer la disponibilité et la performance des applications et des infrastructures. Il reçoit des données provenant du réseau, du stockage, des serveurs, des applications, ainsi que des données sur le refroidissement et la consommation d'énergie. Il analyse en temps réel tous les événements et affiche des graphiques prédictifs (avec une cote de confiance) sur les pannes éventuelles et les éléments du centre de données qui sont affectés ;
- Atos est à l'origine d'autres innovations majeures dans le domaine du Cloud, notamment le lancement d'une nouvelle offre de services de Cloud numérique avec Google, Microsoft et AWS. Le Groupe a, de plus, renforcé sa collaboration avec

Google pour inclure des services tels qu'Atos DB Hotel et les services gérés Anthos ;

- en lançant son programme de décarbonation, Atos s'est engagé à ne plus émettre de carbone d'ici 2028 et à réduire de 50% ses émissions sous contrôle direct d'ici 2025, fixant ainsi les normes de décarbonation les plus élevées du secteur.

Malgré les restrictions liées au Covid-19, Atos a maintenu ses événements institutionnels et annuels tout au long de l'année 2020, en célébrant l'innovation :

- lors des Atos Technology Days 2020, le 5^e événement externe de ce type qui s'est déroulé virtuellement, Atos a révélé sa vision et sa stratégie, a élaboré sa feuille de route technologique et a présenté ses applications sur le terrain, des cas d'utilisation spécifiques à l'industrie et les méthodes permettant de répondre aux nouveaux défis de transformation des clients dans le nouveau paysage économique qui va bientôt émerger ;
- sa première conférence interne de l'Innovation Week, qui s'est déroulée une nouvelle fois de façon virtuelle, a permis à plus de 350 experts d'Atos de présenter à leurs pairs tous les aspects de l'innovation déployés à l'échelle de l'entreprise.

2.4.1 Recherche et Développement

La pierre angulaire de la stratégie d'innovation d'Atos réside dans le développement de solutions orientées marché, alignées sur ses huit technologies stratégiques au sein des 18 laboratoires R&D d'Atos répartis dans huit pays, selon une approche caractérisée par l'éthique, la cybersécurité et la décarbonation dès la conception.

Ces dépenses créent de la valeur pour ses clients dans le cadre de leur parcours de transformation numérique, en mettant sur le marché des services et des solutions pilotés par le secteur, étayés par des solutions technologiques et des produits ciblés.

Les huit technologies stratégiques du Groupe sont les suivantes :

- **Advance Computing** : systèmes matériels avancés (calcul de haute performance, Entreprise, Edge), stack logiciel associé et Atos Quantum ;
- **IA** : intelligence artificielle liée à des programmes, dont des modèles, algorithmes et Machine Learning ;
- **automatisation** : conception de tous les outils d'automatisation et de la technologie permettant l'automatisation des opérations informatiques ;
- **Edge** : conception et gestion de dispositifs Edge, y compris de capteurs IoT et de capacités informatiques locales (matérielles, logicielles) ;
- **expérience immersive** : élaboration de solutions qui tiennent compte de l'évolution de l'espace de travail

numérique, y compris pour la communication, la collaboration et les logiciels permettant les interactions humaines et qui s'avèrent déterminantes pour l'avenir ;

- **Cloud hybride** : gestion agnostique multi-Cloud et mise en place de solutions dédiées avec les partenaires HyperScale d'Atos ;
- **applications de pointe** : regroupement des étapes de conception, développement, déploiement et gestion des applications « Cloud native » pour une mise sur le marché plus rapide, en tirant pleinement parti des infrastructures et des plateformes basées sur le Cloud ;
- **cybersécurité** : technologies permettant de gérer les menaces E2E dans les domaines du SOC, de la gestion des identités et des accès et du chiffrement IT/OT.

Les développements R&D sont soutenus par un écosystème de partenaires et de start-up alignés sur les huit technologies stratégiques. Un certain nombre de projets R&D d'Atos s'inscrivent également dans le cadre d'initiatives gouvernementales ou européennes, ce qui montre bien sa capacité à fédérer les écosystèmes et le caractère prospectif de ses thèmes de recherche. Les dépenses continues dans le domaine de la R&D ont également permis à Atos de proposer à ses clients les meilleures technologies qui soient.

Les dépenses en R&D permettent à Atos d'apporter une forte valeur ajoutée à ses clients et de l'exploiter de concert avec son écosystème de partenaires technologiques et de start-up.

2.4.2 Un écosystème unique de partenaires

Avec SPRING, Atos s'oriente encore plus vers les alliances et les partenariats, qui constituent un levier de croissance stratégique clé pour le Groupe.



Dans le cadre de ses 16 alliances Globales, Atos a instauré des engagements stratégiques en terme d'approche commerciale qui constituent la catégorie la plus élevée de partenariats.

Son modèle de partenariat est structuré selon des axes spécifiques, à la fois technologiques et Sectoriels, et s'appuie sur ses Entités Opérationnelles Régionales.

Ses priorités communes de mise sur le marché se concentrent sur le renforcement des solutions spécifiques au Secteur et l'enrichissement de ses offres technologiques transversales.

Atos mise sur ses Partenaires & Alliances afin d'accélérer la création de valeur pour ses clients selon les trois axes définis ci-dessous :

- **accélérer l'existant** : gérer les programmes de croissance haute performance sur les offres existantes d'Atos en intégrant les technologies de ses Partenaires & Alliances ;
- **permettre une croissance progressive** : stimuler une croissance progressive grâce à de nouvelles offres synergiques en utilisant l'expertise de ses Partenaires & Alliances ;
- **explorer les innovations transformationnelles** : utiliser un écosystème plus innovant et créer des propositions de valeur différenciée communes entièrement nouvelles.

Quels que soient le type et la nature du partenariat, Atos est prêt à accélérer efficacement la croissance conjointe et la création de valeur dans tous les domaines couverts par son offre.

2.4.3 Atos Scaler, The Accelerator, la valeur de l'innovation ouverte et sectorielle

Offrant l'innovation, l'esprit d'entreprise, la vision et l'anticipation des besoins et des tendances de l'industrie numérique, le programme Scaler vise à accélérer l'innovation ouverte entre les « Technologists » d'Atos et les start-up dans tous les Secteurs d'activité. Il s'agit de co-crée une nouvelle génération de solutions et de services numériques innovants pour les clients.

Scaler accélère une collaboration fructueuse entre les experts d'Atos et les entrepreneurs de start-up. Il s'agit d'une relation « gagnant-gagnant ». Les start-up bénéficient d'un développement accéléré, ont accès aux clients et partenaires d'Atos et profitent de la puissance et de la visibilité de la marque. Scaler se nourrit de l'esprit d'innovation qui résulte de cette collaboration et qui inspire l'agilité, la créativité et le changement. Le portefeuille d'Atos intègre ainsi des solutions

optimales et génère de nouveaux engagements de la part des clients.

Soutenant ses programmes de décarbonation durable et d'exécution commerciale sectorielle dès la conception, Atos Scaler vise à libérer la valeur de l'innovation du concept à l'application sectorielle en réduisant le délai de commercialisation.

Chaque année, plus de 15 start-up sont sélectionnées pour développer leurs projets en fonction d'intérêts client spécifiques. Elles contribuent à enrichir les offres d'Atos. Scaler sera un atout clé pour soutenir le développement d'Atos et enrichir l'innovation de ses principaux clients.

Scaler est la dernière des nombreuses innovations qui font de l'entreprise le leader du numérique décarboné et un partenaire de confiance.



3

Performance de l'entreprise & Revue financière

3.1	Revue opérationnelle	68
3.1.1	Réconciliation du chiffre d'affaires et de la marge opérationnelle à périmètre et taux de change constants	68
3.1.2	Performance par secteur	70
3.1.3	Performance par Entité Régionale Opérationnelle	73
3.1.4	Performance par Division	77
3.1.5	Prise de commandes	79
3.1.6	Ressources Humaines	80
3.2	Objectifs 2021	82
3.3	Revue financière	83
3.3.1	Compte de résultat	84
3.3.2	Tableau de flux de trésorerie	88
3.3.3	Politique de financement	89

3.1 Revue opérationnelle

3.1.1 Réconciliation du chiffre d'affaires et de la marge opérationnelle à périmètre et taux de change constants

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2020 s'est élevé à 11 181 millions d'euros, soit -2,3% à taux de change constant et -3,0% en organique. La marge opérationnelle s'est établie à 1 002 millions d'euros, soit 9,0% du chiffre d'affaires, en baisse de -112 points de base à taux de change et périmètre constants.

(en millions d'euros)	2020	2019	variation %
Chiffre d'affaires statutaire	11 181	11 588	-3,5%
Effet de change		-145	
Chiffre d'affaires à taux de change constants	11 181	11 443	-2,3%
Effet des changements de périmètre		86	
Effet de change sur les périmètres acquis ou cédés		-0	
Chiffre d'affaires à périmètre et taux de change constants	11 181	11 529	-3,0%
Marge opérationnelle statutaire	1 002	1 190	-15,8%
Effet des changements de périmètre		-7	
Effet de change		-20	
Marge opérationnelle à taux de change et périmètre constants	1 002	1 163	-13,8%
en % du chiffre d'affaires	9,0%	10,1%	

Les tableaux ci-dessous présentent les effets sur le chiffre d'affaires 2019 des acquisitions et des cessions, des transferts internes, reflétant la nouvelle organisation du Groupe et les variations de taux de change.

Chiffre d'affaires 2019

(en millions d'euros)	2019 Publié	Périmètre	Transferts internes	Taux de change*	Périmètre et taux de change constants
Industries	2 241	7		-25	2 224
Services Financiers & Assurance	2 207	27		-38	2 196
Secteur Public & Défense	2 400	2		-14	2 387
Télécommunications, Médias & Technologies	1 661	26		-25	1 662
Ressources & Services	1 792	15		-25	1 782
Santé & Sciences de la Vie	1 288	8		-18	1 278
TOTAL GROUPE	11 588	86		-145	11 529
Amérique du Nord	2 725	112	1	-57	2 781
Europe du Nord	2 715	-20	30	-28	2 697
Europe Centrale	2 784	-30	6	3	2 763
Europe du Sud	2 447	25	6	0	2 478
Marchés de Croissance	917	-2	-42	-63	810
TOTAL GROUPE	11 588	86		-145	11 529
Infrastructure & Data Management	6 321	57	4	-81	6 301
Business & Platform Solutions	4 216	13	-14	-56	4 159
Big Data & Cybersecurity	1 050	15	10	-7	1 068
TOTAL GROUPE	11 588	86		-145	11 529

* Aux taux de change 2020.

MARGE OPÉRATIONNELLE 2019

(en millions d'euros)	2019 publié	Périmètre	Transferts internes	Taux de change*	2019 à périmètre et taux de change constants
Industries	126	-0		-2	124
Services Financiers & Assurance	307	1		-10	299
Secteur Public & Défense	244	-0		-2	242
Télécommunications, Médias & Technologies	142	-8		-2	132
Ressources & Services	205	1		-2	203
Santé & Sciences de la Vie	166	0		-2	164
TOTAL GROUPE	1 190	-7		-20	1 163
Amérique du Nord	343	9	71	-11	412
Europe du Nord	253	-5	22	-4	266
Europe Centrale	209	-8	-1	0	200
Europe du Sud	228	-0	-19	0	209
Coûts des structures globales	-42		0		-42
TOTAL GROUPE	1 190	-7		-20	1 163
Infrastructure & Data Management	614	-6		-9	599
Business & Platform Solutions	492	1	-2	-11	481
Big Data & Cybersecurity	149	-2	2	-0	149
Coûts centraux	-65				-65
TOTAL	1 190	-7		-20	1 163

* Aux taux de change 2020.

Les effets de périmètre s'élevaient à +86 millions d'euros sur le chiffre d'affaires et de -7 millions d'euros sur la marge opérationnelle. Ils sont principalement liés :

- aux acquisitions consolidées soit au quatrième trimestre 2019 (IDnomic, X-PERION) soit au cours de l'année 2020 (Maven Wave, Miner & Kasch, Alia Consulting, Paladion, digital.security, EcoAct et Edifixio) pour un montant total de +149 millions d'euros de chiffre d'affaires et +9 millions d'euros sur la marge opérationnelle ;
- à la vente de certaines activités spécifiques d'Unified Communication & Collaboration, ainsi que les anciennes activités ITO au Royaume-Uni au début du second semestre 2019 et la vente et le décommissionnement d'activités non stratégiques chez CVC, pour un montant total de -63 millions d'euros pour le chiffre d'affaires et -16 millions d'euros pour la marge opérationnelle.

Remarques :

- le 15 décembre 2020, Atos a annoncé avoir finalisé l'acquisition d'Eagle Creek. L'entreprise sera consolidée dans les états financiers du Groupe au premier trimestre 2021. Par conséquent, aucun retraitement n'est nécessaire au niveau du chiffre d'affaires et de la marge opérationnelle de l'exercice 2019 ;
- le 18 décembre 2020, Atos a annoncé avoir finalisé l'acquisition de SEC Consult. L'entreprise sera consolidée dans

les états financiers du Groupe au premier trimestre 2021. Par conséquent, aucun retraitement n'est nécessaire au niveau du chiffre d'affaires et de la marge opérationnelle de l'exercice 2019 ;

- l'acquisition de Motiv devrait être finalisée en 2021. Par conséquent, aucun retraitement n'est nécessaire au niveau du chiffre d'affaires et de la marge opérationnelle de l'exercice 2019.

Les transferts internes ont concerné essentiellement les services de conseil en Cybersécurité auparavant inclus dans l'activité Business & Platform Solutions, et désormais intégrés sous Big Data & Cybersecurity depuis le deuxième semestre 2019, le chiffre d'affaires lié à un contrat auparavant conclu entre Worldline et la région Marchés de Croissance et liant désormais Worldline et la France (Europe du Sud) depuis le 1^{er} janvier 2020, et enfin le transfert de contrats réalisés par Syntel India en Europe qui étaient précédemment rattachés à la région Marchés de Croissance.

L'effet de change a contribué négativement au chiffre d'affaires de -145 millions d'euros et à la marge opérationnelle de -20 millions d'euros provenant principalement de la dépréciation du dollar américain, du real brésilien et de la livre sterling par rapport à l'euro au cours de la période.

3.1.2 Performance par secteur

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires				Marge opérationnelle		Marge opérationnelle %	
	2020	2019*	% organique	% à taux de change constant	2020	2019*	2020	2019*
Industries	2 010	2 224	-9,6%	-9,3%	67	124	3,3%	5,6%
Services Financiers & Assurance	2 116	2 196	-3,6%	-2,5%	261	299	12,3%	13,6%
Secteur Public & Défense	2 565	2 387	+7,5%	+7,5%	259	242	10,1%	10,1%
Télécommunications, Médias & Technologies	1 574	1 662	-5,3%	-3,7%	134	132	8,5%	7,9%
Ressources & Services	1 627	1 782	-8,7%	-7,9%	121	203	7,4%	11,4%
Santé & Sciences de la Vie	1 288	1 278	+0,7%	+1,4%	160	164	12,4%	12,8%
TOTAL	11 181	11 529	-3,0%	-2,3%	1 002	1 163	9,0%	10,1%

* A périmètre et taux de change constants.

3.1.2.1 Industries

(en millions d'euros)	2020	2019*	% organique	% à taux de change constant
Chiffre d'affaires	2 010	2 224	-9,6%	-9,3%
Marge opérationnelle	67	124		
Taux de marge opérationnelle	3,3%	5,6%		

* A périmètre et taux de change constants.

Représentant 18% du chiffre d'affaires du Groupe, le Secteur Industries a enregistré un **chiffre d'affaires** de 2 010 millions d'euros, soit une baisse organique de -9,6% par rapport à l'an dernier.

En raison pour l'essentiel de la pandémie de Covid-19, le Secteur a été confronté à une baisse importante de son activité dans les domaines de l'automobile, de l'aéronautique et des services industriels, notamment en Europe du Sud, en Amérique du Nord et en Europe Centrale.

Le Secteur a également été impacté par des volumes en baisse avec Siemens, principalement en Amérique du Nord, par l'effet de base de certains contrats qui ont pris fin en 2019 en Europe du Nord et par la résiliation de certains contrats en Europe du Sud.

Le démarrage de nouvelles activités avec un grand constructeur automobile allemand au cours du premier trimestre, la hausse de l'activité enregistrée au profit de clients du secteur agroalimentaire et le lancement de nouveaux projets de Digital Workplace en Amérique du Nord ont permis de limiter cet impact.

Les activités réalisées avec les dix principaux clients représentent 52% du Secteur Industries.

Malgré les mesures fortes mises en place tout au long de l'année, les réductions de volumes ont pesé sur la **marge opérationnelle** qui s'est établie à 67 millions d'euros, soit 3,3% du chiffre d'affaires, en baisse de 225 points de base.

3.1.2.2 Services Financiers & Assurance

(en millions d'euros)	2020	2019*	% organique	% à taux de change constant
Chiffre d'affaires	2 116	2 196	-3,6%	-2,5%
Marge opérationnelle	261	299		
Taux de marge opérationnelle	12,3%	13,6%		

* A périmètre et taux de change constants.

Le **chiffre d'affaires** du Secteur Services Financiers & Assurance s'est élevé à 2 116 millions d'euros au cours de l'exercice 2020, soit 19% du chiffre d'affaires total du Groupe. Le Secteur a enregistré une baisse organique de -3,6% par rapport à 2019 à taux de change et périmètre constants. Cette baisse résulte des nombreux défis rencontrés par les clients du segment Services Bancaires, ainsi que de l'Assurance, aggravés par les effets de la pandémie de Covid-19. Le secteur Externalisation des Processus Métiers, a quant à lui progressé.

En Amérique du Nord, plusieurs institutions bancaires ont décidé de continuer à réduire le volume des projets afin de s'adapter au contexte économique. Le Secteur a également été impacté par l'effet de base des ventes réalisées l'an dernier et qui n'ont pu être renouvelées en 2020.

En Europe, le Secteur a dû faire face aux différentes stratégies adoptées par les clients. Plusieurs institutions bancaires, basées

en Europe du Sud et en Europe Centrale, ont décidé de reporter le lancement de nouveaux projets. Cette tendance n'a pas pu être compensée par la montée en charge d'un important contrat avec un client du segment Assurance au Royaume-Uni.

Les Marchés de Croissance ont souffert du non-renouvellement des ventes de produits réalisées l'an dernier en Asie et du ralentissement de l'activité en Afrique.

Les dix principaux clients du Secteur Services Financiers & Assurance ont réalisé 51% du chiffre d'affaires total annuel du secteur.

La **marge opérationnelle** a atteint 261 millions d'euros, soit 12,3% du chiffre d'affaires. Malgré la baisse du chiffre d'affaires, le Secteur a profité de la contribution des activités Syntel et des synergies de coûts, ainsi que des mesures de réduction des coûts mises en place.

3.1.2.3 Secteur Public & Défense

(en millions d'euros)	2020	2019*	% organique	% à taux de change constant
Chiffre d'affaires	2 565	2 387	+7,5%	+7,5%
Marge opérationnelle	259	242		
Taux de marge opérationnelle	10,1%	10,1%		

* A périmètre et taux de change constants.

Le Secteur Public & Défense, qui a réalisé la meilleure performance de l'exercice, a généré 2 565 millions d'euros de **chiffre d'affaires**, soit 23% du chiffre d'affaires total du Groupe. Il a affiché une croissance de +7,5% à taux de change et périmètre constants.

Cette performance a été portée par l'Europe du Nord, alimentée par la poursuite d'un important projet de Big Data avec une institution de prévisions météorologiques, par la hausse des volumes avec des institutions de l'Union européenne dans le domaine des solutions Cloud et par une forte activité réalisée pour le compte de diverses agences gouvernementales.

L'Europe Centrale a également contribué à cette croissance, grâce à différents projets en Big Data et à la montée en charge d'un nouveau projet en Allemagne.

En Amérique du Nord, le Secteur a progressé grâce à la montée en charge du projet NG911 avec l'Etat de Californie et au développement de nouveaux projets avec l'Etat d'Oklahoma.

Malgré l'impact lié au report des Jeux Olympiques de Tokyo et à la fin des Jeux Panaméricains, les Marchés de Croissance ont également évolué de manière positive, grâce aux contrats signés avec un ministère de l'Intérieur africain et au développement des activités en Big Data en Inde.

En Europe du Sud, le chiffre d'affaires a reculé suite au ralentissement des projets et à la baisse du niveau de ventes de produits réalisées auprès de plusieurs ministères français et d'une agence de météorologie. Un nouveau projet en Big Data a été lancé pour le compte d'un consortium de recherche italien.

Dans ce Secteur, les dix principaux clients représentaient 39% du chiffre d'affaires.

La **marge opérationnelle** a atteint 259 millions d'euros, soit 10,1% du chiffre d'affaires, stable par rapport à l'an dernier. La croissance du chiffre d'affaires, un meilleur mix d'activités et les actions de réduction des coûts ont compensé les investissements techniques réalisés afin de soutenir durablement la croissance du chiffre d'affaires du Secteur.

3.1.2.4 Telecommunications, Medias & Technologies

(en millions d'euros)	2020	2019*	% organique	% à taux de change constant
Chiffre d'affaires	1 574	1 662	-5,3%	-3,7%
Marge opérationnelle	134	132		
Taux de marge opérationnelle	8,5%	7,9%		

* A périmètre et taux de change constants.

Le **chiffre d'affaires** du Secteur Télécommunications, Médias & Technologies a représenté 14% du chiffre d'affaires du Groupe avec 1 574 millions d'euros, en baisse de -5,3% par rapport à 2019 à périmètre et taux de change constants.

L'activité High Tech & Ingénierie a reculé en Europe Centrale et dans la région Marchés de Croissance du fait des réductions de volumes de Unified Communication & Collaboration et le ralentissement des missions réalisées pour le compte d'une multinationale de télécommunications. L'Europe du Nord a enregistré de bons résultats, grâce à des contrats avec de nouveaux logos et la montée en charge de projets existants. En Amérique du Nord, la hausse résulte des offres Digital Workplace, de la croissance organique de Maven Wave (entreprise nouvellement acquise) et de la montée en charge de projets.

Le segment Médias a évolué de manière positive sur l'ensemble des Entités Opérationnelles Régionales, avec des montants plus importants en Amérique du Nord, dans les Marchés de Croissance et en Europe du Nord grâce aux nouvelles activités avec une multinationale américaine spécialisée dans le domaine

de la technologie, ainsi qu'en Europe Centrale avec une holding du secteur des médias.

Le segment Télécommunications a été impacté par la baisse des ventes de produits, notamment auprès de deux grands opérateurs allemands, mais aussi par le recul des volumes en Europe du Sud. A l'inverse, des développements positifs moins importants ont été enregistrés sur les Marchés de Croissance et en Europe du Sud.

Les dix principaux clients représentaient 44% du chiffre d'affaires total du Secteur Télécommunications, Médias & Technologies.

La **marge opérationnelle** s'est établie à 134 millions d'euros, soit 8,5% du chiffre d'affaires, ce qui représente une hausse de +60 points de base par rapport à l'an dernier à taux de change et périmètre constants. Les programmes d'amélioration de projet, couplés aux mesures de réduction des coûts mises en place, ont permis de compenser l'impact de la baisse des volumes.

3.1.2.5 Ressources & Services

(en millions d'euros)	2020	2019*	% organique	% à taux de change constant
Chiffre d'affaires	1 627	1 782	-8,7%	-7,9%
Marge opérationnelle	121	203		
Taux de marge opérationnelle	7,4%	11,4%		

* A périmètre et taux de change constants.

En 2020, le **chiffre d'affaires** du Secteur Ressources & Services s'est élevé à 1 627 millions d'euros, soit 15% du chiffre d'affaires total du Groupe. Le Secteur a reculé de -8,7% comparé à 2019 et a affiché des tendances très différentes par segment du fait de l'impact de la pandémie de Covid-19.

L'activité avec les clients du segment Energie & Services Publics a alimenté la croissance. En particulier, le segment a bénéficié de la hausse de l'activité en Amérique du Nord, avec la montée en charge d'un projet de Digital Workplace pour National Grid et dans la Région Marchés de Croissance, qui a mené à bien de nouveaux projets en Big Data au Brésil. En Europe Centrale, l'activité de projets applicatifs a été soutenue par la montée en charge de solutions de communication critiques pour le compte de parcs éoliens offshore et la fourniture de services de transformation et d'exploitation de l'espace de travail numérique au profit de RheinEnergie. En Europe du Sud, une hausse de l'activité grâce à de nouvelles offres a été enregistrée en Italie, tandis que certains projets avec d'autres grandes entreprises européennes de services publics ont été reportés.

La situation avec les clients intervenant sur le segment Distribution, Transport & Logistique s'est avérée plus difficile du fait de la Covid-19. En Amérique du Nord, un nouveau contrat important a été signé avec Goli Nutrition dans le domaine de l'IoT au cours du dernier trimestre.

En Europe du Nord, la montée en charge des projets avec Network Rail visant à migrer les centres de données vers un nouveau Cloud numérique privé a partiellement compensé la baisse des volumes réalisés pour le compte d'une importante entreprise britannique de services postaux. En Europe du Sud, la hausse des volumes avec la SNCF en France a permis de pallier certaines baisses avec d'autres clients.

Enfin, en Europe Centrale, les volumes supplémentaires effectués avec plusieurs clients ont partiellement compensé l'impact lié à l'arrêt des activités avec Thomas Cook (suite à l'insolvabilité de l'entreprise) et aux difficultés rencontrées par les activités de Unified Communication & Collaboration.

Les dix principaux clients représentaient 40% du chiffre d'affaires total du Secteur Ressources & Services.

La **marge opérationnelle** a atteint 121 millions d'euros, soit 7,4% du chiffre d'affaires, en recul de -395 points de base à taux de change et périmètre constants. Malgré le plan drastique

de réduction des coûts mis en place dès le deuxième trimestre, la marge a été fortement impactée par l'effet de chiffre d'affaires dans les sous-secteurs les plus touchés par la pandémie, comme le segment Distribution (non alimentaire), Transport & Logistique.

3.1.2.6 Santé & Sciences de la Vie

(en millions d'euros)	2020	2019*	% organique	% à taux de change constant
Chiffre d'affaires	1 288	1 278	+0,7%	+1,4%
Marge opérationnelle	160	164		
Taux de marge opérationnelle	12,4%	12,8%		

* A périmètre et taux de change constants.

Représentant 12% du chiffre d'affaires total du Groupe, le **chiffre d'affaires** du Secteur Santé & Sciences de la Vie s'est élevé à 1 288 millions d'euros, en hausse de +0,7% par rapport à 2019 à taux de change et périmètre constants.

La performance enregistrée en Amérique du Nord a été alimentée par la montée en charge d'un important projet d'Advanced Computing ainsi que le développement des activités aux Etats-Unis, bien que les ventes de produits réalisées l'an dernier n'aient pas été renouvelées en 2020.

L'Europe du Nord a été confrontée à une situation difficile et a été impactée par la réduction des volumes avec certains clients et la décélération au Royaume-Uni.

En Europe Centrale, le Secteur a été porté par la montée en charge de deux contrats de Digital Workplace avec Bayer, ainsi qu'avec une société biopharmaceutique basée en Suisse.

De même, le Secteur a bénéficié, en Europe du Sud, d'une forte activité des projets numériques et en Big Data, du démarrage d'un nouveau contrat avec une importante société pharmaceutique européenne, ainsi que de la montée en charge d'un contrat avec l'Australian Public Agency dans la Région Marchés de Croissance.

Les dix principaux clients représentaient 61% du chiffre d'affaires total du Secteur Santé & Sciences de la Vie.

La **marge opérationnelle** s'est élevée à 160 millions d'euros, soit 12,4% du chiffre d'affaires, pratiquement stable par rapport à l'exercice précédent à données comparables.

3.1.3 Performance par Entité Régionale Opérationnelle

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires				Marge opérationnelle		Marge opérationnelle %	
	2020	2019*	% organique	% à taux de change constant	2020	2019*	2020	2019*
Amérique du Nord	2 612	2 781	-6,1%	-2,2%	393	412	15,1%	14,8%
Europe du Nord	2 717	2 697	+0,7%	+1,1%	226	266	8,3%	9,8%
Europe Centrale	2 699	2 763	-2,3%	-3,2%	123	200	4,6%	7,2%
Europe du Sud	2 339	2 478	-5,6%	-4,4%	182	209	7,8%	8,4%
Marchés de Croissance	814	810	+0,5%	-4,3%	119	118	14,6%	14,6%
Coûts des structures globales	-	-	-	-	-42	-42	-0,4%	-0,4%
TOTAL	11 181	11 529	-3,0%	-2,3%	1 002	1 163	9,0%	10,1%

* A périmètre et taux de change constants.

3.1.3.1 Amérique du Nord

(en millions d'euros)	2020	2019*	% organique	% à taux de change constant
Chiffre d'affaires	2 612	2 781	-6,1%	-2,2%
Marge opérationnelle	393	412		
Taux de marge opérationnelle	15,1%	14,8%		

* A périmètre et taux de change constants.

Le **chiffre d'affaires** s'établit à 2 612 millions d'euros, soit une baisse organique de -6,1%. L'évolution du chiffre d'affaires en organique ne s'est pas améliorée au quatrième trimestre compte tenu de ventes non récurrentes réalisées l'an dernier. L'Amérique du Nord a connu des situations contrastées entre ses différents Secteurs. La forte contraction économique amorcée au deuxième trimestre du fait de la Covid-19 a entraîné une baisse des volumes sur les activités Time & Material dans certains Secteurs, compensée par une demande favorable, de nouvelles solutions et de nouveaux logos dans d'autres Secteurs comme le Secteur Public & Défense et le Secteur Télécommunications, Médias & Technologies.

Le Secteur Industries a chuté de -21,8% en organique. Cela s'explique essentiellement par des réductions de périmètre et des baisses de volumes suite à la pandémie de Covid-19, ainsi que par les moindres volumes en Digital Workplace livrés à Siemens ainsi qu'à une entreprise dans l'industrie chimique. Ce déclin résulte également des ventes de produits réalisées en fin d'année dernière et non renouvelées. Les projets Digital Workplace lancés pour le compte d'un nouveau logo ont partiellement compensé cette réduction.

Le Secteur Services Financiers & Assurance a clôturé l'année avec une baisse de -5,4%. Le Secteur a été impacté par l'effet de base d'un important contrat historique ayant pris fin en 2019. Il a, de plus, subi le contrecoup des décisions prises par des clients du secteur bancaire de réduire les dépenses d'externalisation informatique. Un premier signe de rebond a été noté au quatrième trimestre. En effet, l'Industrie a réussi à augmenter les volumes et à mettre en place de nouveaux projets avec Wells Fargo, Willis Towers Watson et de nouveaux logos, comme une société financière américaine et une compagnie d'assurance canadienne.

Le Secteur Public & Défense a enregistré une croissance à deux chiffres de +13,5%. Cette performance découle principalement de la montée en charge du projet NG911 en Californie et dans

d'autres états américains et de nouveaux projets de Digital Workplace avec un nouveau logo. Le Secteur a également bénéficié de la hausse des volumes sur les ventes de matériel développé par Atos, ce qui a compensé certaines réductions.

Le Secteur Télécommunications, Médias & Technologies a enregistré une solide croissance de +4,6%, bénéficiant des volumes supplémentaires en Digital Workplace pour le compte de plusieurs clients et la montée en charge de projets avec un nouveau logo aux Etats-Unis. Le Secteur a également été alimenté par la contribution positive des services de Cloud de Maven Wave, société nouvellement acquise, et par la bonne performance de la Division Big Data & Cybersecurity.

Le Secteur Ressources & Services a reculé de -20,7%, du fait essentiellement des ventes de produits réalisées l'an dernier et non renouvelées et des réductions de volumes liées à la Covid-19.

Le Secteur Santé & Sciences de la Vie a enregistré une baisse organique de -3,0%. Cette tendance baissière résulte notamment du non-renouvellement des ventes de produits réalisées en 2019 et de la baisse des volumes dans le domaine des soins de santé. Cette situation a été partiellement compensée par l'importante montée en charge du projet d'Advanced Computing déployé pour le compte d'une compagnie d'assurance américaine, et par la bonne performance enregistrée avec Bayer.

La **marge opérationnelle** s'élève à 393 millions d'euros, soit 15,1% du chiffre d'affaires. La rentabilité a augmenté de +25 points de base par rapport à l'exercice précédent, malgré la baisse du chiffre d'affaires. L'amélioration de la rentabilité a été portée par des programmes d'optimisation des effectifs, des mesures strictes de réduction des coûts et la contribution positive de l'acquisition de Maven Wave.

3.1.3.2 Europe du Nord

(en millions d'euros)	2020	2019*	% organique	% à taux de change constant
Chiffre d'affaires	2 717	2 697	+0,7%	+1,1%
Marge opérationnelle	226	266		
Taux de marge opérationnelle	8,3%	9,8%		

* A périmètre et taux de change constants.

Au cours de l'année 2020, le **chiffre d'affaires** de l'Europe du Nord a atteint 2 717 millions d'euros, soit une légère croissance organique de +0,7% par rapport à la même période l'an dernier à taux de change et périmètre constants. Ces résultats sont issus de situations très différentes en fonction des Secteurs.

Le Secteur Industries a reculé d'un point de vue organique, pour l'essentiel sous l'effet des contrats ayant pris fin en 2019. Cette baisse de performance a été compensée en partie par les nouveaux projets mis en place au second semestre 2020, principalement dans les domaines de l'Edge et de l'Internet des Objets.

Le Secteur Services Financiers & Assurance s'est trouvé confronté à une situation difficile, pour l'essentiel en raison de la baisse des volumes liée à un projet au Benelux.

Le Secteur Public & Défense a enregistré une croissance à deux chiffres, essentiellement portée par les livraisons réalisées au profit des institutions de l'Union européenne, par la fourniture de solutions en Big Data, ainsi que par l'augmentation des volumes pour le compte de plusieurs institutions gouvernementales dans la région. La montée en charge a principalement été alimentée par les solutions Cloud, Digital Workplace, Advanced Computing et Infrastructure & Foundation Services.

En 2020, le Secteur Télécommunications, Médias & Technologies a progressé par rapport à l'exercice précédent. La forte reprise

observée au cours du second semestre 2020 a été alimentée par les ventes de solutions Cloud.

Le Secteur Ressources & Services a enregistré une baisse organique de son chiffre d'affaires, essentiellement du fait de la décélération de projets avec une entreprise britannique de services postaux et une compagnie aérienne au Royaume-Uni. Ceci a été partiellement compensé par l'augmentation des volumes de certains projets et la conclusion d'un nouveau contrat avec une multinationale américaine de services de livraison, ainsi que par les montées en charge de l'activité Infrastructure & Foundation Services au Royaume-Uni.

Le Secteur Santé & Sciences de la Vie a également marqué une baisse d'un point de vue organique, en grande partie du fait de la décélération progressive des projets de Customer Experience, des solutions Cloud et des solutions verticales au Royaume-Uni. Cette situation a été quelque peu atténuée par la signature de nouveaux contrats et la montée en charge de contrats existants.

La **marge opérationnelle** a atteint 226 millions d'euros, soit +8,3% du chiffre d'affaires, représentant une baisse de -154 points de base à taux de change et périmètre constants par rapport à l'année dernière, du fait essentiellement de la baisse des volumes sur les contrats Industries et Santé.

3.1.3.3 Europe Centrale

(en millions d'euros)	2020	2019*	% organique	% à taux de change constant
Chiffre d'affaires	2 699	2 763	-2,3%	-3,2%
Marge opérationnelle	123	200		
Taux de marge opérationnelle	4,6%	7,2%		

* A périmètre et taux de change constants.

Le **chiffre d'affaires** s'est élevé à 2 699 millions d'euros, soit une baisse organique de -2,3% comparé à l'exercice précédent à taux de change et périmètre constants. Les bons résultats obtenus par les Secteurs Public & Défense et Santé & Sciences de la Vie ont été atténués par des situations plus difficiles dans les autres Secteurs.

Le chiffre d'affaires du Secteur Industries a baissé, entamé par la réduction des volumes dans le secteur aéronautique allemand. Le secteur automobile allemand a enregistré une reprise grâce à une montée en charge avec Rheinmetall, ce qui a permis de compenser les réductions de volumes auprès de grands constructeurs. Le secteur Agroalimentaire a également progressé, grâce à Philip Morris et Japan Tobacco.

Le Secteur Services Financiers & Assurance a reculé du fait des moindres ventes de produits réalisées au cours du premier semestre et de la Covid-19.

Le Secteur Public & Défense a enregistré une forte croissance, principalement portée par les ventes de solutions de Big Data au profit d'un centre de recherche en Allemagne et par un nouveau contrat signé avec une institution gouvernementale qui est montée pleinement en charge au second semestre 2020.

Télécommunications, Médias & Technologies a reculé par rapport à l'exercice précédent, subissant des réductions de volume dans la plupart des gammes de services de grands opérateurs de télécommunications et la décélération des activités de gestion des applications avec un fournisseur de télécommunications nordique. Les volumes ont également diminué sur les solutions historiques de Unified Communication & Collaboration, en raison

essentiellement de la réduction des commandes de stock dans le contexte de la pandémie de Covid-19. Cependant, de nouveaux contrats avec une multinationale américaine spécialisée dans le domaine de la technologie, un partenaire logiciel de premier plan et une holding du secteur des médias ont permis d'atténuer les difficultés rencontrées.

Le Secteur Ressources & Services a progressé grâce à une solide performance au cours du second semestre – liée à la signature de nouveaux contrats en Big Data avec un leader mondial de l'éolien offshore, un leader de la distribution de matériel électrique et une entreprise ferroviaire publique allemande – qui s'est maintenue tout au long de l'année. La faillite de Thomas Cook a pesé sur ces bons résultats.

Le Secteur Santé & Sciences de la Vie a également enregistré une croissance à deux chiffres, portée par le lancement d'un nouveau contrat de Digital Workplace avec Bayer, ainsi que par la montée en charge de nouveaux contrats avec une société biopharmaceutique basée en Suisse.

La **marge opérationnelle** s'est élevée à 123 millions d'euros, représentant +4,6% du chiffre d'affaires, en recul de -268 points de base par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse résulte de la réduction des volumes avec de gros clients, compensée en partie seulement au niveau de la base de coûts.

3.1.3.4 Europe du Sud

(en millions d'euros)	2020	2019*	% organique	% à taux de change constant
Chiffre d'affaires	2 339	2 478	-5,6%	-4,4%
Marge opérationnelle	182	209		
Taux de marge opérationnelle	7,8%	8,4%		

* A périmètre et taux de change constants.

Le **chiffre d'affaires** s'établit à 2 339 millions d'euros, soit une baisse organique de -5,6%. Alors que l'activité a bien progressé dans le Secteur Santé & Sciences de la Vie, la situation s'est avérée plus difficile en Industries et dans les Secteurs Public & Défense et Ressources & Services.

Le Secteur Industries a reculé essentiellement sur le segment Automobile, sous l'effet majeur de la décélération d'un contrat de Big Data de 2019, de la fin d'un contrat de solutions logicielles avec un fabricant multinational de pneus français et la décélération d'un contrat avec un grand constructeur automobile français. Le segment Services Industriels a été touché par le non-renouvellement de ventes de produits réalisées l'an dernier, tandis que l'activité Aéronautique est restée stable grâce à l'Italie portée par les ventes supplémentaires de solutions de Big Data permettant d'atténuer la diminution de l'activité constatée en France.

Le Secteur Services Financiers & Assurance a enregistré une légère baisse organique du fait du segment Assurance, malgré la montée en charge d'un nouveau contrat de Digital Workplace en Italie pour le compte d'une compagnie d'assurance. Dans le segment Banque & Services Financiers, l'activité est restée stable, l'augmentation des volumes avec Worldline en France, avec Syntel et un nouveau contrat en solutions Cloud avec une banque ont atténué la diminution des activités au profit d'autres clients dans la Péninsule ibérique.

Le Secteur Public & Défense a enregistré une baisse organique de son chiffre d'affaires de -8,1% en 2020. Cette situation difficile résulte essentiellement de la fin d'un important contrat de Big Data avec agence météorologique, ainsi que de la diminution des volumes de contrats internationaux de Big Data & Cybersecurity en France. Au cours du second semestre, ces tendances négatives ont été partiellement compensées par la montée en puissance d'un nouveau contrat de Big Data en Italie.

Le Secteur Télécommunications, Médias & Technologies a été impacté par une forte baisse de l'activité dans les télécommunications (notamment du fait de la décision d'un client de ré-internaliser ses activités) et par l'effet du non-renouvellement des ventes de produits réalisées en 2019. L'activité High Tech & Ingénierie et Médias est restée stable, malgré la croissance observée en Big Data & Cybersecurity, sous l'effet notamment des ventes de solutions Big Data.

Le Secteur Ressources & Services a été principalement impacté par les segments Distribution et Transport, avec de moindres volumes pour le compte d'une compagnie aérienne française malgré une montée en charge en Espagne auprès d'une société d'autorité aéroportuaire, ainsi que par le segment Distribution. Ce Secteur a néanmoins préservé le dynamisme de ses activités avec la SNCF via le développement de nouvelles offres. Le secteur Energie & Services Publics a reculé du fait de la réduction des volumes avec les principaux services publics européens.

Le Secteur Santé & Sciences de la Vie a enregistré une forte croissance sur le segment Santé grâce au développement de nouveaux projets avec un leader de l'industrie pharmaceutique, à la forte activité auprès de plusieurs hôpitaux, et notamment l'APHP dans le cadre de la crise liée à la Covid-19.

La **marge opérationnelle** s'établit à 182 millions d'euros, soit 7,8% du chiffre d'affaires, en baisse de -62 points de base à taux de change et périmètre constants. La marge opérationnelle des Secteurs Industries et Télécommunications, Médias & Technologies a augmenté grâce aux mesures de réduction des coûts mises en place dans un contexte de moindres volumes d'activité. La réduction des volumes dans le Secteur Services Financiers & Assurance Financiers principalement en France n'a pas été compensée par le renforcement de l'activité avec Worldline. Le Secteur Ressources & Services a été principalement impacté par les segments Distribution et Transport, avec de moindres volumes pour le compte d'une compagnie aérienne française et la baisse des activités auprès de services publics européens.

3.1.3.5 Marchés de Croissance

(en millions d'euros)	2020	2019*	% organique	% à taux de change constant
Chiffre d'affaires	814	810	+0,5%	-4,3%
Marge opérationnelle	119	118		
Taux de marge opérationnelle	14,6%	14,6%		

* A périmètre et taux de change constants.

Le **chiffre d'affaires** a atteint 814 millions d'euros, un chiffre stable comparé à 2019.

Le Secteur Industries a enregistré une croissance à un chiffre, portée par l'Asie avec un renforcement de l'activité Automobile, une hausse des ventes de produits, une nouvelle mise en œuvre de SAP dans le domaine des industries de transformation (partiellement compensée par l'achèvement du projet de mise en œuvre de Swire SAP), ainsi que de nouvelles ventes de produits. L'augmentation des volumes et la hausse des prix sur le segment Automobile ont également contribué à l'embellie de l'activité en Amérique du Sud.

Le Secteur Services Financiers & Assurance s'est trouvé confronté à une situation difficile, du fait de la baisse des volumes et du non-renouvellement des ventes de produits réalisées en 2019 en Afrique et en Inde.

Le chiffre d'affaires du Secteur Public & Défense a augmenté, notamment en Afrique, du fait d'un nouveau contrat avec des ministères et d'un autre conclu avec un fournisseur de services de messagerie algérien. L'Inde a également progressé, avec le développement des activités en Big Data. Cela a permis de compenser le report des Jeux Olympiques de Tokyo à 2021, ainsi que la fin des Jeux Panaméricains l'an dernier.

Le Secteur Télécommunications, Médias & Technologies a connu un recul sur le segment High Tech & Ingénierie en Amérique du Sud, dans le domaine des activités Unified Communication & Collaboration. Il a en outre réalisé moins de ventes de produits à

travers Syntel en Inde, baisse partiellement compensée par les nouveaux projets lancés dans le domaine du Cloud et par la hausse des volumes avec MTN.

Le chiffre d'affaires du Secteur Ressources & Services a également évolué à la hausse comparé à l'an dernier, alimenté par le développement du segment Energie & Services Publics avec de nouveaux projets en Big Data au Brésil auprès d'une société multinationale de l'industrie pétrolière, ainsi que par une augmentation des volumes de fertilisation réalisés avec ENEL. Cela a plus que compensé le ralentissement observé en Inde. L'activité a été en déclin dans le segment Distribution, Transport & Logistique, en particulier en Asie.

Le Secteur Santé & Sciences de la Vie a connu une croissance à deux chiffres, avec la montée en charge du ministère de la Santé d'Australie occidentale (un nouveau client), ainsi qu'un nouveau projet dans le secteur pharmaceutique en Amérique du Sud (Bayer).

La **marge opérationnelle** a atteint 119 millions d'euros, soit 14,6% du chiffre d'affaires, une augmentation de +4 points de base par rapport à 2019. La hausse enregistrée en Amérique du Sud, résultant des mesures de réduction des coûts mises en place dans le Secteur Télécommunications, Médias & Technologies et l'évolution marquée des activités en Big Data en Inde ont compensé l'impact lié au report des Jeux Olympiques de Tokyo.

3.1.3.6 Structures globales

Les coûts afférents aux structures globales sont restés stables par rapport à l'année 2019, l'impact négatif de la pandémie de Covid-19 ayant été compensé par la poursuite des efforts d'optimisation des coûts dans la plupart des fonctions.

3.1.4 Performance par Division

Les bons résultats récurrents enregistrés dans la Division Big Data & Cybersecurity n'ont pas permis de couvrir la baisse de l'activité Business & Platform Solutions, fortement impactée par la pandémie de Covid-19 et, dans une moindre mesure, de l'activité Infrastructure & Data Management.

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires			
	2020	2019*	% organique	% à taux de change constant
Infrastructure & Data Management	6 112	6 301	-3,0%	-2,1%
Business & Platform Solutions	3 832	4 159	-7,9%	-7,9%
Big Data & Cybersecurity	1 237	1 068	+15,8%	+18,6%
TOTAL	11 181	11 529	-3,0%	-2,3%

* A périmètre et taux de change constants.

3.1.4.1 Infrastructure & Data Management

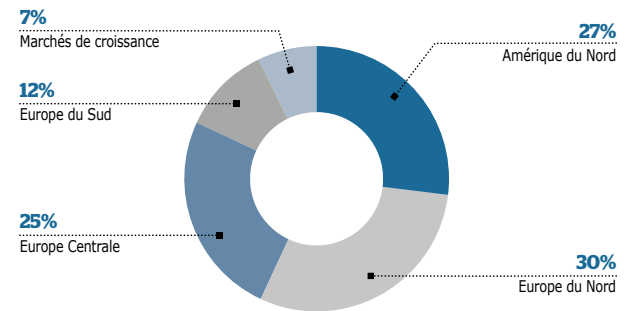
Le **chiffre d'affaires** de la Division Infrastructure & Data Management s'est élevé à 6 112 millions d'euros en 2020, en baisse organique de -3,0% à taux de change et périmètre constants.

Une croissance a été enregistrée en Europe du Nord grâce à un important contrat de solutions Cloud, à la montée en charge de projets avec les institutions européennes et le nouveau logo Bell, en Amérique du Nord, au renforcement de l'activité pour le compte d'une société de soins de santé, et enfin sur les Marchés de Croissance avec de nouveaux services fournis à un prestataire de soins de santé en Australie. Le partenariat avec une multinationale américaine spécialisée dans le domaine de la technologie s'est également concrétisé via la livraison de certains projets dans diverses régions. L'activité Digital Workplace a progressé dans toutes les régions, sauf en Europe du Nord où elle est restée proche du niveau de l'an dernier. L'activité Internet des Objets s'est également bien développée, principalement et fortement en Europe du Nord.

Cependant, cela n'a pas permis de compenser l'effet des moindres volumes réalisés avec Siemens et les partenaires intermédiaires de Unified Communication & Collaboration et du non-renouvellement des ventes de produits réalisées en 2019.

La baisse enregistrée au niveau des grands comptes, en particulier sur les secteurs Services Financiers & Assurance, Ressources & Services et Industries, liée à la pandémie de Covid-19, a fortement pesé sur les résultats.

CHIFFRE D'AFFAIRES EN INFRASTRUCTURE & DATA MANAGEMENT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



3.1.4.2 Business & Platform Solutions

Le **chiffre d'affaires** de la Division Business & Platform Solutions s'est élevé à 3 832 millions d'euros, en baisse organique de -7,9%, avec une meilleure performance au quatrième trimestre. La Division a été fortement impactée par les conséquences de la pandémie de Covid-19, l'adoption accrue de modèles d'abonnement en lieu et place d'achats uniques par les clients, la réduction des activités basées sur le Time & Material et le report de certains projets par nos clients. Cependant, la Division a réussi à lancer de nouveaux projets et à limiter la baisse au cours du quatrième trimestre par rapport au troisième trimestre 2020.

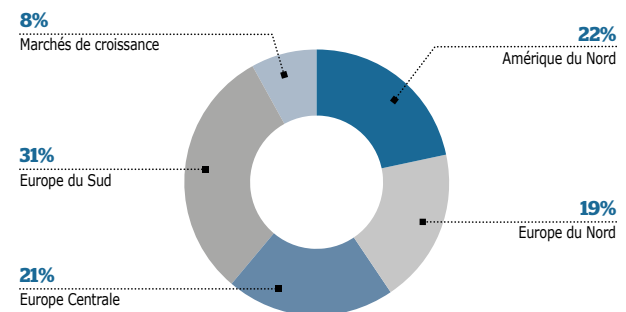
En Amérique du Nord, l'évolution des activités a reflété les décisions de report des projets prises par nos clients.

En Europe, la Division a connu des difficultés dans les Secteurs Industries, Télécommunications, Médias & Technologies et Ressources & Services. Dans le Secteur Industries, l'activité a été impactée par la fin de certains contrats et les décélérations essentiellement liées à l'impact négatif de la Covid-19. Le Secteur Télécommunications, Médias & Technologies a souffert de l'effet de base inhérent au non-renouvellement des activités réalisées l'an dernier, notamment dans les régions Benelux et Pays Nordiques ainsi qu'en France, combiné à la décision de plusieurs opérateurs de télécommunications d'internaliser leurs activités en Espagne et à la décélération avec un important opérateur de télécommunications. Le secteur Ressources & Services a été principalement impacté par les segments Distribution et Transport, avec de moindres volumes auprès

d'une compagnie aérienne française, malgré une montée en charge en Espagne avec une société d'autorité aéroportuaire. Enfin, le report des Jeux Olympiques de Tokyo 2020 et la fin des Jeux Panaméricains l'an dernier ont fortement pesé sur la performance des Marchés de Croissance.

Ces effets négatifs n'ont pas été compensés par le lancement de nouveaux projets dans plusieurs régions et secteurs. La Division a notamment contribué au nouveau projet SAP HANA avec Autobahn en Europe Centrale et à la hausse des volumes avec Worldline en Europe du Sud.

CHIFFRE D'AFFAIRES EN BUSINESS & PLATFORM SOLUTIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



3.1.4.3 Big Data & Cybersecurity

Le chiffre d'affaires de Big Data & Cybersecurity a atteint 1 237 millions d'euros, maintenant ainsi une forte croissance de +15,8% par rapport à l'année dernière. Cette performance a été alimentée d'une part par le développement et la livraison de projets en Big Data et d'autre part par la croissance à deux chiffres des services et produits de Cybersecurity.

En Amérique du Nord, la croissance organique a été alimentée par la montée en charge de nouveaux services et les ventes de produits.

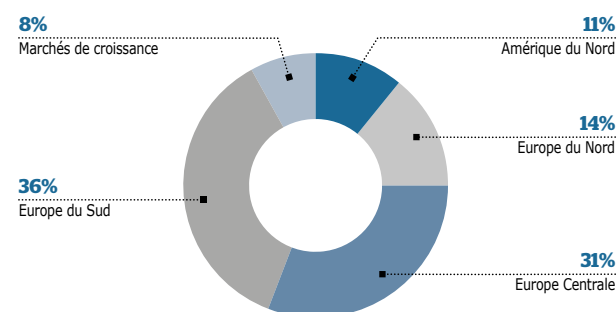
En Europe du Nord, la croissance a été portée par deux projets en Big Data majeurs.

En Europe Centrale, la croissance résulte essentiellement des ventes de solutions en Big Data réalisées auprès d'un centre de recherche basé en Allemagne.

L'Europe du Sud a enregistré une baisse organique, la bonne performance de l'Italie à la faveur de nouveaux contrats en Big Data n'ayant pas complètement compensé la décélération des projets dans ce domaine en France et d'un projet d'Advanced Computing avec une agence météorologique.

La Région Marchés de Croissance a profité de la montée en charge du contrat en Big Data en Inde et d'un nouveau contrat avec un fournisseur de services de messagerie algérien.

CHIFFRE D'AFFAIRES EN BIG DATA & CYBERSECURITY PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



3.1.5 Prise de commandes

3.1.5.1 Prise de commandes et ratio de prise de commande

Au cours de l'année 2020, les **prises de commandes du Groupe** se sont élevées à **13 330 millions d'euros**, soit un **taux de prises de commandes sur chiffre d'affaires de 119%**, dont 127% au second semestre.

La prise de commandes et le ratio prise de commandes sur chiffre d'affaires par secteur se décomposaient ainsi :

(en millions d'euros)	Prises de commandes			Prises de commande sur chiffre d'affaires		
	S1 2020	S2 2020	2020	S1 2020	S2 2020	2020
Industries	786	735	1 521	77%	74%	76%
Services Financiers & Assurance	1 289	2 089	3 378	120%	201%	160%
Secteur Public & Défense	1 799	1 609	3 408	145%	121%	133%
Télécommunications, Médias & Technologies	1 057	607	1 664	129%	81%	106%
Ressources & Services	886	888	1 774	107%	111%	109%
Santé & Sciences de la Vie	463	1 123	1 586	73%	173%	123%
TOTAL	6 280	7 050	13 330	112%	127%	119%

Le ratio prise de commandes sur chiffre d'affaires a été particulièrement élevé dans le Secteur Services Financiers & Assurance, s'établissant à 160%, dans le Secteur Public & Défense, à 133%, et dans le Secteur Santé & Sciences de la Vie, à 123%.

Les principales signatures en 2020 comprenaient d'importants contrats comme avec un fabricant spécialisé allemand (Industries), avec Willis Administrative Services Corp (Services Financiers & Assurance), avec un ministère de l'Industrie (Secteur Public & Défense) ainsi qu'avec Goli (Ressources & Services).

Les principaux renouvellements de contrats ont concerné Siemens pour 3 milliards d'euros sur cinq ans, un important contrat de gestion d'applications dans l'automobile (Industries), avec la Commission européenne et Texas Department of Information Ressources (Secteur Public & Défense) ainsi qu'avec Conduent (Télécommunications, Média & Technologies).

Les prises de commandes et le ratio prise de commandes sur chiffre d'affaires par Entité Opérationnelle Régionale se décomposaient ainsi :

(en millions d'euros)	Prises de commandes			Prises de commande sur chiffre d'affaires		
	S1 2020	S2 2020	2020	S1 2020	S2 2020	2020
Amérique du Nord	1 893	1 932	3 826	140%	154%	146%
Europe du Nord	1 239	2 038	3 276	91%	150%	121%
Europe Centrale	1 322	1 246	2 569	96%	94%	95%
Europe du Sud	1 482	1 425	2 907	130%	119%	124%
Marchés de Croissance	345	408	753	86%	98%	92%
TOTAL	6 280	7 050	13 330	112%	127%	119%

3.1.5.2 Carnet de commandes

En ligne avec une activité commerciale dynamique, le **carnet de commandes** à fin décembre 2020 s'est élevé à **23,7 milliards d'euros**, contre 21,7 milliards d'euros à fin décembre 2019, représentant **2,1 années de chiffre d'affaires**.

3.1.5.3 Propositions commerciales

Le **montant total pondéré des propositions commerciales** était de **9,0 milliards d'euros**, en forte hausse par rapport aux 7,3 milliards d'euros enregistrés fin décembre 2019, reflétant la dynamique commerciale du Groupe. Il représentait **9,6 mois de chiffres d'affaires**.

3.1.6 Ressources Humaines

L'effectif total du Groupe était de 104 430 salariés fin décembre 2020, en baisse de -2,4% par rapport aux 106 980 salariés à fin juin 2020 et de -3,6% par rapport à décembre 2019. Au cours de l'année, le Groupe a intégré 1 837 nouveaux salariés issus des acquisitions de Maven Wave, Miner & Kasch, Alia, Paladion, Econocom, EcoAct et Edifixio.

En excluant cet effet de périmètre, l'effectif du Groupe a diminué de -5,4%, compte tenu de la situation liée à la Covid-19 et pour accompagner et anticiper l'effet des mesures d'automatisation et de robotisation. En 2020, le Groupe a engagé 11 802 collaborateurs, contre 18 516 en 2019. Les recrutements ont principalement été réalisés dans les pays offshore/nearshore tels que l'Inde et la Pologne. Le taux d'attrition s'est établi à 10,9% au niveau du Groupe (15,1% en 2019) avec une forte réduction au second semestre, dont 14,9% dans les pays offshore/nearshore.

En 2020, l'évolution de l'effectif par entité opérationnelle régionale et par Division se présentait comme suit :

	Fin décembre 2019	Périmètre	Recrutements	Départs, licenciements, réorganisation & transferts	Fin décembre 2020
Infrastructure & Data Management	43 638	166	5 007	-6 235	42 576
Business & Platform Solutions	50 619	542	5 154	-10 002	46 313
Big Data & Cybersecurity	5 489	916	728	-349	6 784
Coûts centraux	160	-	163	220	543
Total des effectifs directs	99 906	1 624	11 052	-16 366	96 216
Amérique du Nord	9 953	285	1 054	-2 089	9 203
Europe du Nord	13 707	-15	1 445	-2 207	12 930
Europe Centrale	11 512	-1	431	-619	11 323
Europe du Sud	16 399	696	1 118	-1 991	16 222
Marchés de Croissance	47 759	659	6 957	-9 471	45 904
Structures globales	577	-	47	10	634
Total des effectifs directs	99 906	1 624	11 052	-16 366	96 216
Total des effectifs indirects	8 411	213	750	-1 160	8 214
TOTAL GROUPE	108 317	1 837	11 802	-17 526	104 430

3.2 Objectifs 2021

En 2021, le Groupe vise les objectifs suivants pour ses trois critères financiers clés, sur la base du scénario macroéconomique actuel de reprise progressive sur l'année :

- **chiffre d'affaires** à taux de change constant : +3,5% à 4,0% ;
- **flux de trésorerie disponible** : 550 millions d'euros à 600 millions d'euros.
- **taux de marge opérationnelle** : amélioration de +40 à +80 points de base par rapport à 2020 ;

Le 24 juin 2020, le Groupe a organisé une journée Analystes au cours de laquelle il a présenté au marché son plan à moyen terme et notamment des cibles à moyen terme. Les objectifs pour l'année 2021 s'inscrivent dans le cadre de ce plan à moyen-terme. Les hypothèses sous-jacentes figurent à la section Vision, ambition et stratégie du présent Document d'Enregistrement Universel, ainsi que dans la présentation publiée le 18 février 2021 à l'occasion de l'annonce des résultats annuels 2020 et sont disponibles sur le site internet d'Atos.

En outre, les objectifs 2021 résultent des processus budgétaires du Groupe; ils ont été établis sur une base comparable aux informations financières historiques et conformément aux méthodes comptables appliquées aux états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 décrites dans les états financiers consolidés.

3.3 Revue financière

Il est précisé qu'à la suite de leurs diligences d'audit des comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, les Commissaires aux Comptes ont émis le 1er avril 2021 une réserve pour limitation de travaux portant sur deux filiales américaines représentant 11% du chiffre d'affaires consolidé qui nécessitent des travaux supplémentaires.

A l'exception de la réserve incluse dans le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et disponible dans la section 6.1.1 de ce document, les comptes consolidés du

Groupe sont certifiés et les états financiers figurant dans ce document à la section 6.1 sont inchangés par rapport à la version publiée par la Société le 18 février 2021. À ce jour, aucune anomalie n'a été identifiée par la Société sur les deux entités américaines qui serait significative pour les comptes consolidés.

Atos réaffirme son attachement au respect des standards les plus élevés et, dans ce cadre, est déterminé à renforcer ses contrôles et processus préventifs au travers d'un plan d'actions détaillé.

Opérations sur les titres Worldline en 2019 et 2020

A la suite de la décision du 29 janvier 2019 des administrateurs d'Atos de soumettre à l'Assemblée Générale le projet de distribuer 23,5% de l'ensemble des actions de Worldline aux actionnaires d'Atos et l'approbation de la transaction par les actionnaires d'Atos à l'Assemblée Générale Annuelle du 30 avril 2019, les actions Worldline ont été distribuées aux actionnaires d'Atos le 7 mai 2019, date de mise en paiement des dividendes. Conformément à la norme IFRS 5, le résultat de Worldline jusqu'au 30 avril 2019 (au lieu du 7 mai 2019 pour des raisons pratiques) a été reclassé en « Résultat net des activités abandonnées ». Le gain résultant de la transaction a été reconnu dans le compte de résultat consolidé en « Résultat net des activités abandonnées ». A l'issue de cette distribution, le Groupe a considéré qu'il conservait une influence notable sur Worldline. Ainsi, Worldline a été comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à compter de mai 2019.

De plus, Atos a cédé en novembre 2019, une partie des actions de Worldline et a émis une obligation échangeable en actions de la manière suivante :

- vente de 14,7 millions d'actions Worldline par le biais d'un placement par voie de construction accélérée du livre d'ordres (ABO) ;

- transfert d'actions Worldline pour 198 millions de livres sterling (230 millions d'euros) au fonds de pension d'Atos au Royaume-Uni en échange de l'absence de versement en trésorerie à ce fonds durant les quinze prochaines années, et

- émission d'une obligation échangeable en actions (OEB) d'une maturité de cinq ans pour une valeur nominale de 500 millions d'euros.

Le 4 février 2020, Atos a cédé une partie de sa participation résiduelle en vendant 23,9 millions d'actions par le biais d'un placement par voie de construction accélérée du livre d'ordres (ABO) sur le marché pour un montant de 1 402 millions d'euros, net de coûts de cession et d'impôt. Ce gain de cession a été reconnu dans le compte de résultat consolidé en « Autres produits et charges opérationnels » conformément aux principes de présentation du Groupe.

A l'issue de cette dernière opération de cession, le Groupe a considéré qu'il n'exerçait plus aucune influence sur Worldline. De ce fait, à la date de cession, les titres conservés ont été présentés en actifs financiers mesurés en juste valeur par résultat selon les dispositions de la norme IFRS 9. Les opérations liées à Worldline sont décrites au sein de la Note 1.

Impact de la crise pandémique sur les états financiers consolidés

En lien avec la crise pandémique liée à la Covid-19, Atos a mis en œuvre un ensemble de mesures visant à assurer la santé de ses employés et la continuité des activités stratégiques de ses clients, en accord avec les directives des instances nationales et internationales de santé.

A la date d'émission des états financiers consolidés, aucun imprévu en lien avec la pandémie n'a eu pour conséquence la résiliation anticipée d'un contrat, un litige avec un client ou un fournisseur, ou des concessions matérielles accordées par le Groupe.

Les événements induits par la crise de la Covid-19 ont conduit le Groupe à prendre en considération le ralentissement de l'économie mondiale et les conditions actuelles de marché dans

les jugements et hypothèses retenus pour la préparation des comptes consolidés.

Les estimations relatives aux contrats à long terme ont été revues pour prendre en compte les éventuelles situations de pertes à terminaison, ainsi que la recouvrabilité des actifs et coûts de contrats. L'évaluation des pertes de crédit attendues a également été revue afin de prendre en considération l'éventuel accroissement des risques de faillite des clients.

En accord avec les recommandations des régulateurs européen et français, le Groupe a décidé de présenter les effets de la Covid-19 au sein de la « Marge Opérationnelle » et non pas au sein des « Autres produits et charges opérationnels ».

3.3.1 Compte de résultat

Le Groupe a réalisé un résultat net des activités poursuivies (attribuable aux propriétaires de la Société Mère) de 550 millions d'euros en 2020, représentant 4,9% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Le résultat net des activités poursuivies a été impacté par divers événements non récurrents tels que les opérations sur les titres Worldline de février 2020, le plan de réorganisation en

Allemagne et les coûts d'intégration de Syntel encourus pour générer des synergies.

Le résultat net normalisé, retraité des produits et charges inhabituels, anormaux et peu fréquents (nets d'impôts), s'est élevé à 725 millions d'euros, représentant 6,5% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2020.

(en millions d'euros)	Exercice 2020	%	Exercice 2019	%
Activités poursuivies				
Marge opérationnelle	1 002	9,0%	1 190	10,3%
Autres produits et charges opérationnels	-352		-530	
Résultat opérationnel	650	5,8%	660	5,7%
Résultat financier	-51		-208	
Charge d'impôt	-51		-82	
Part des participations ne donnant pas le contrôle	-3		-3	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	5		47	
Résultat net des activités poursuivies – attribuable aux propriétaires de la Société Mère	550	4,9%	414	3,6%
Résultat net normalisé des activités poursuivies – attribuable aux propriétaires de la Société Mère*	725	6,5%	834	7,2%
Activités abandonnées				
Résultat net des activités abandonnées – attribuable aux propriétaires de la Société Mère	-		2 986	

* Le résultat net normalisé est défini ci-après.

3.3.1.1 Marge opérationnelle

Afin de mieux appréhender les spécificités de son activité, le Groupe présente un état du résultat global consolidé par nature. En dessous de la ligne présentant le chiffre d'affaires, les charges opérationnelles liées aux activités courantes sont séparées entre les charges de personnel et les autres charges opérationnelles.

L'ensemble de ces deux postes, déduit du chiffre d'affaires, permet d'obtenir la marge opérationnelle, un des principaux indicateurs de performance du Groupe.

La marge opérationnelle représente la performance opérationnelle sous-jacente des activités courantes et est expliquée dans la revue opérationnelle.

3.3.1.2 Autres produits et charges opérationnels

Le poste « Autres produits et charges opérationnels » comprend les produits et charges qui sont inhabituels, anormaux et peu fréquents et a représenté une charge nette de 352 millions d'euros en 2020. Le détail par nature de ce poste est le suivant :

(en millions d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2019
Réorganisation des effectifs	-127	-100
Rationalisation et frais associés	-36	-34
Coûts d'intégration et d'acquisition	-42	-41
Amortissement des immobilisations incorporelles relatives à l'allocation du prix d'acquisition	-153	-157
Charges relatives à des paiements fondés sur des actions	-74	-73
Autres	80	-125
TOTAL	-352	-530

Les **dépenses de réorganisation** des effectifs se sont élevées à 127 millions d'euros et sont principalement la conséquence de l'effort d'adaptation des effectifs du Groupe dans plusieurs pays, particulièrement en Allemagne. L'augmentation en 2020 provient principalement de mesures spécifiques prises en Allemagne et dans d'autres pays européens.

Les **coûts de rationalisation et frais associés** se sont élevés à 36 millions d'euros et ont été engendrés essentiellement par la fermeture de sites dans le cadre des plans de réorganisation et de regroupement de datacenters, principalement en France.

Les **coûts d'intégration et d'acquisition** se sont élevés à 42 millions d'euros et ont concerné principalement les coûts d'intégration de Syntel encourus pour générer des synergies. Les autres coûts sont relatifs à la migration et la standardisation des plateformes informatiques des entreprises précédemment acquises.

L'amortissement au titre de l'exercice 2020 des immobilisations incorporelles reconnues dans le cadre de l'**allocation des prix d'acquisitions** s'est élevé à 153 millions d'euros dont :

- 65 millions d'euros de charge d'amortissement de la relation clients et des technologies apportées par Syntel, amorties à partir du 1^{er} novembre 2018 sur 12 ans ;
- 19 millions d'euros de charge d'amortissement correspondant à la relation clients apportée par SIS, amortie sur 12 ans à partir du 1^{er} juillet 2011 ;
- 19 millions d'euros de charge d'amortissement de la relation clients apportée par Xerox ITO, amortie à partir du 1^{er} juillet 2015 de 6 ans à 12 ans ;
- 16 millions d'euros de charge d'amortissement de la relation clients et de technologies apportées par Unify, amorties à partir du 1^{er} février 2016, de 2 à 10 ans ;
- 16 millions d'euros de charge d'amortissement de la relation clients et des brevets apportés par Bull, amorties à partir du 1^{er} septembre 2014, respectivement sur 9 ans et entre 7 et 10 ans.

En 2020, la baisse de la charge d'amortissement passant de 157 millions à 153 millions est principalement due au faible montant d'amortissement généré par les acquisitions de 2020, tandis que certains actifs liés à d'anciennes acquisitions sont désormais totalement amortis.

La charge au titre des **paiements fondés sur des actions** s'est élevée à 74 millions d'euros en 2020 contre une charge de 73 millions d'euros en 2019.

En 2020, le poste « **Autres** » a fortement diminué en passant d'une charge de 125 millions d'euros à un produit net de 80 millions d'euros incluant les éléments non récurrents suivants :

- la transaction sur les actions Worldline réalisée en février 2020, telle que décrite ci-dessous :
 - la cession d'actions Worldline dans le cadre d'un placement privé par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres, au prix de 61,50 euros par action, a entraîné la reconnaissance d'une plus-value de cession de 120 millions d'euros avant impôt et après sortie des actifs incorporels identifiés lors de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition réalisé lors de l'opération du 7 mai 2019. Ces actifs incorporels étaient inclus à l'origine dans la valeur des titres mis en équivalence,
 - la participation résiduelle d'Atos dans Worldline (environ 3,8%) a été réévaluée à la juste-valeur à la date de cession, conduisant à comptabiliser une plus-value supplémentaire de 54 millions d'euros incluse dans le résultat net de cession ;
- à l'exclusion de la transaction décrite ci-dessus totalisant 171 millions (y compris les coûts de transaction), les autres charges se sont élevées à 91 millions d'euros. Elles se sont principalement composées de plans anticipés de départs à la retraite en Allemagne, en France et au Royaume-Uni, de coûts liés à la résolution de litiges et à un nombre limité de défaillances clients. Elles intégraient également les coûts de mise en œuvre de programmes de transformation.

3.3.13 Résultat financier

Le résultat financier du Groupe s'est soldé par une charge de 51 millions d'euros sur l'exercice (contre une charge de 208 millions d'euros en 2019). Il est composé d'un coût de l'endettement financier net de 33 millions d'euros et de coûts financiers non opérationnels pour 18 millions d'euros.

Le coût de l'endettement financier net s'est élevé à 33 millions d'euros sur l'exercice (contre 64 millions d'euros en 2019), et a résulté des éléments suivants :

- en excluant l'OEB, l'endettement brut moyen sur la période pour un montant de 3 585 millions d'euros (contre 5 371 millions d'euros en 2019) au taux moyen de 1,17% (contre 1,56% en 2019). Le coût de l'endettement brut moyen s'explique principalement par :
 - la portion utilisée du crédit syndiqué combinée au programme « Negotiable Européen Commercial Papers » (NEU CP) et au programme « Negotiable EUropean Medium Term Note » (NEU MTN) pour une moyenne de 1 318 millions d'euros (comparé à 1 478 millions d'euros en 2019) portant intérêts à hauteur de 0,33%, bénéficiant du taux attractif du programme NEU CP,
 - l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 600 millions d'euros en juillet 2015 portant intérêt au taux fixe de 2,375% et remboursé en avril 2020,
 - l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 300 millions d'euros en octobre 2016 portant intérêt au taux fixe de 1,444%,
 - l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 700 millions d'euros en novembre 2018 portant intérêt au taux fixe de 0,750%,
 - l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 750 millions d'euros en novembre 2018 portant intérêt au taux fixe de 1,750%,
 - l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 350 millions d'euros en novembre 2018 portant intérêt au taux fixe de 2,500%,
 - d'autres sources de financement, incluant la titrisation, pour un montant moyen de 51 millions d'euros portant intérêt au taux effectif de 1,03% ;
- une trésorerie moyenne brute de 1 441 millions d'euros en 2019 comparée à 2 090 millions d'euros en 2020 et

portant intérêt au taux moyen de 0,61% contre 1,58% en 2019.

La baisse du coût de l'endettement financier net comparé à 2019 s'explique principalement par le remboursement anticipé en avril 2020 de l'obligation de 600 millions d'euros et par le remboursement anticipé en novembre 2019 de l'emprunt à terme de 1,9 milliard de dollars souscrit pour financer l'acquisition de Syntel.

Les coûts financiers non opérationnels se sont élevés à 18 millions d'euros, contre 144 millions d'euros en 2019 et étaient principalement composés de :

- un produit net généré par la variation de la juste valeur du dérivé de l'OEB et des actions Worldline sous-jacentes pour un montant de 56 millions d'euros ;

- la charge financière liée à la dette de loyers pour 27 millions d'euros (stable par rapport à 2019) ;
- le coût financier des pensions pour 12 millions d'euros contre 31 millions en 2019. Cette variation est liée à la baisse des taux d'actualisation sur l'ensemble des pays/zones et de la hausse des actifs de couverture fin 2019 du fait de la contribution exceptionnelle en actions Worldline au régime « UK 2019 » pour 198 millions de livres sterling ;
- la perte de change nette (incluant les couvertures de devises) pour 6 millions d'euros contre une perte de 4 millions en 2019.

3.3.14 Impôt

La charge d'impôt en 2020 était de 51 millions d'euros, rapportée à un résultat avant impôt des activités poursuivies de 599 millions d'euros. Le taux effectif d'impôt (TEI) était de 8,6%, bénéficiant d'événements non récurrents, dont principalement les opérations sur les titres de Worldline et la diminution des passifs d'impôts liés aux activités de Syntel.

3.3.15 Participations ne donnant pas le contrôle

La part des intérêts ne donnant pas le contrôle s'est élevée à 3 millions d'euros, comme en 2019.

3.3.16 Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence

La quote-part des sociétés mises en équivalence s'est élevée à 5 millions d'euros en 2020 contre 47 millions d'euros en 2019. Cette baisse est liée au changement de mode de comptabilisation des titres Worldline à la suite de la cession des titres intervenue en février 2020.

3.3.17 Résultat net normalisé

Le résultat net normalisé attribuable aux propriétaires de la Société Mère est défini comme le résultat net attribuable aux propriétaires de la Société Mère excluant les éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents (attribuables aux propriétaires de la Société Mère) nets d'impôt calculé sur la base

du taux effectif d'impôt par pays. En 2020, le résultat net normalisé attribuable aux propriétaires de la Société Mère s'est élevé à 725 millions d'euros, représentant 6,5% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

(en millions d'euros)

	Exercice 2020	Exercice 2019
Résultat net des activités poursuivies – attribuable aux propriétaires de la Société Mère	550	414
Autres produits et charges opérationnels nets d'impôt	-213	-380
Variation de valeur des instruments dérivés et des actions Worldline sous-jacentes, nette d'impôt	38	-40
Résultat net normalisé des activités poursuivies – attribuable aux propriétaires de la Société Mère	725	834

3.3.1.8 Résultat net par action

(en millions d'euros et en unités)

	Exercice 2020	%	Exercice 2019	%
Activités poursuivies				
Résultat net des activités poursuivies – attribuable aux propriétaires de la Société Mère [a]	550	4,9%	414	3,6%
Impact des instruments dilutifs	-		-	
Résultat net des activités poursuivies retraité des instruments dilutifs – attribuable aux propriétaires de la Société Mère [b]	550	4,9%	414	3,6%
Résultat net normalisé des activités poursuivies – attribuable aux propriétaires de la Société Mère [c]	725	6,5%	834	7,2%
Impact des instruments dilutifs	-		-	
Résultat net dilué normalisé des activités poursuivies – attribuable aux propriétaires de la Société Mère [d]	725	6,5%	834	7,2%
Nombre moyen pondéré d'actions [e]	109 003 866		107 669 930	
Impact des instruments dilutifs	-		4 659	
Nombre moyen dilué d'actions [f]	109 003 866		107 674 589	
<i>(en euros)</i>				
RNPA (Résultat Net Par Action) des activités poursuivies [a]/[e]	5,05		3,84	
RNPA dilué des activités poursuivies [b]/[f]	5,05		3,84	
RNPA normalisé des activités poursuivies [c]/[e]	6,65		7,74	
RNPA dilué normalisé des activités poursuivies [d]/[f]	6,65		7,74	
Activités abandonnées				
Résultat net des activités abandonnées – attribuable aux propriétaires de la Société Mère [a]	-	-	2 986	25,8%
Impact des instruments dilutifs	-		-	
Résultat net des activités abandonnées retraité des instruments dilutifs – attribuable aux propriétaires de la Société Mère [b]	-	-	2 986	25,8%
Nombre moyen pondéré d'actions [e]	109 003 866		107 669 930	
Impact des instruments dilutifs	-		4 659	
Nombre moyen dilué d'actions [f]	109 003 866		107 674 589	
<i>(en euros)</i>				
RNPA des activités abandonnées [a]/[e]	-		27,74	
RNPA dilué des activités abandonnées [b]/[f]	-		27,73	

En 2019, les instruments dilutifs étaient constitués d'options de souscription d'actions acquises (équivalant à 4 659 options).

3.3.2 Tableau de flux de trésorerie

Le **flux de trésorerie disponible** représenté par la variation de trésorerie nette ou de l'endettement net, corrigée des acquisitions/cessions sur la période, des variations de capital et des dividendes versés aux actionnaires a atteint 513 millions d'euros contre 605 millions d'euros en 2019 (i.e. 642 millions d'euros excluant l'élément non récurrent positif de 37 millions d'euros relatif à l'émission de l'OEB).

(en millions d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2019 ¹
Excédent Brut Opérationnel (EBO)	1 661	1 802
Investissements opérationnels	-320	-324
Paiements des loyers	-361	-345
Variation du besoin en fonds de roulement	-63	-130
Flux de trésorerie opérationnel	916	1 004
Impôts payés	-113	-99
Coût de l'endettement financier net payé	-33	-64
Réorganisation provenant des autres produits et charges opérationnels	-124	-92
Rationalisation & frais associés provenant des autres produits et charges opérationnels	-35	-40
Coûts d'intégration et d'acquisition	-32	-40
Autres variations ²	-66	-25
Flux de trésorerie disponible	513	642
(Acquisitions)/cessions (solde net)	932	625
Augmentation/(diminution) de capital	36	18
Programme de rachat d'actions collectives	-45	-113
Dividendes versés aux actionnaires	-5	-58
Flux de trésorerie net	1 431	1 114
Trésorerie/(Endettement) net(te) d'ouverture	-1 736	-2 872
Variation nette de trésorerie/(endettement)	1 431	1 114
Incidence de cours de monnaies étrangères sur la trésorerie/(endettement)	-162	-14
Trésorerie/(Endettement) net(te) de clôture	-467	-1 736

1 En 2019, le flux de trésorerie disponible contient un effet non récurrent positif de 37 millions d'euros relatif à l'émission de l'OEB.

2 Les « Autres variations » correspondent aux autres éléments opérationnels décaissés (excluant la réorganisation, la rationalisation et frais associés, les coûts d'intégration et d'acquisition), aux autres éléments financiers décaissés, aux investissements financiers nets à long terme hors acquisitions et cessions et à la participation des salariés transférée en fonds d'emprunt.

Le **flux de trésorerie opérationnel** s'est élevé à 916 millions d'euros, en baisse de 88 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Ceci s'est expliqué par l'effet combiné des trois éléments suivants :

- l'EBO net des paiements locatifs (-157 millions d'euros) ;
- des investissements opérationnels (+4 millions d'euros) ;
- la variation du besoin en fonds de roulement (+67 millions d'euros).

L'**EBO** d'un montant de 1 661 millions d'euros a atteint 14,9% du chiffre d'affaires, contre 15,5% en 2019 :

(en millions d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2019
Marge opérationnelle	1 002	1 190
+ Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	332	334
+ Amortissement du droit d'utilisation	352	336
+ Valeur nette des immobilisations cédées/mises au rebut	15	24
+/- Dotations/(Reprises) nettes aux provisions pour retraite	-41	-60
+/- Dotations/(Reprises) nettes aux provisions	1	-23
EBO	1 661	1 802

Les **investissements opérationnels** ont atteint 320 millions d'euros, soit 2,9% du chiffre d'affaires, en baisse de 4 millions d'euros comparé à 2019.

La **variation du besoin en fonds de roulement** a augmenté de 67 millions d'euros. Le délai de règlement client est passé de 47 jours en 2019 à 46 jours à fin décembre 2020. Le niveau des créances cédées sans recours aux banques avec transfert des risques de non-paiement, comme défini par la norme IFRS 9, était stable comparé au 31 décembre 2019.

Les **impôts payés** se sont élevés à 113 millions d'euros.

Le **coût de l'endettement financier net** a baissé à 33 millions d'euros (64 millions d'euros en 2019), principalement du fait du remboursement anticipé en avril 2020 de l'obligation de 600 millions d'euros et du remboursement anticipé en novembre 2019 de l'emprunt à terme de 1,9 milliard de dollars souscrit pour financer l'acquisition de Syntel.

Les décaissements liés à la **réorganisation, à la rationalisation et frais associés et aux coûts d'intégration et d'acquisition** se sont élevés à 191 millions d'euros en 2020 contre 173 millions d'euros en 2019. Ils ont représenté 1,7% du chiffre d'affaires et incluent les coûts d'intégrations de Syntel pour générer des synergies et ceux relatifs au plan de transformation allemand.

Ils étaient principalement constitués de dépenses de réorganisation en relation avec l'effort d'adaptation des effectifs du Groupe dans plusieurs pays, particulièrement en Allemagne et d'autres pays européens; les coûts de rationalisation sont principalement liés à la fermeture de certains sites ainsi que le regroupement de data centers. Les coûts d'intégration et d'acquisition ont concerné principalement les coûts d'intégration de Syntel encourus pour générer des synergies. Les autres coûts sont relatifs à la migration et la standardisation des plateformes informatiques des entreprises précédemment acquises.

La ligne « **autres variations** » s'est élevée à -66 millions d'euros contre -25 millions d'euros en 2019. Retraité des éléments non récurrents positifs de 37 millions d'euros liés à l'émission de l'OEB (instrument dérivé net de frais) en 2019, les « autres variations » sont stables par rapport à 2019. En 2020, elles incluent en particulier les décaissements liés aux plans anticipés de départs à la retraite, aux plans de transformation globaux et aux effets de change.

3.3.3 Politique de financement

Atos a mis en place une politique de financement rigoureuse, revue par le Comité d'Audit du Groupe, dans l'optique de sécuriser et d'optimiser la gestion de ses liquidités. En application de cette politique, toutes les activités de trésorerie du Groupe, notamment la gestion de la trésorerie, les investissements à court terme, les opérations de couverture et

Par conséquent, le **flux de trésorerie disponible** du Groupe en 2020 s'est élevé à 513 millions d'euros.

L'impact positif sur l'endettement net provenant des **acquisitions nettes de cessions** s'est élevé à 932 millions d'euros dont l'origine est liée principalement à l'ABO sur les titres Worldline sur le marché pour 1 402 millions d'euros, réduit des coûts de cession et d'impôts. Cet impact est en partie compensé par les contreparties en cash transférées dans le cadre des acquisitions de l'année, dont principalement Maven Wave, EcoAct, Paladion et Digital Security.

Les **augmentations de capital** se sont élevées à 36 millions d'euros en 2020. Elles sont principalement liées au succès du programme d'actionnariat salarié Share 2020 en 2020.

Le programme de **rachat d'actions** s'est élevé à 45 millions d'euros en 2020 contre 113 millions d'euros en 2019. Ces rachats d'actions ont eu lieu afin de livrer aux salariés des actions acquises dans le cadre des plans d'actions de performance sans dilution pour les actionnaires. La baisse s'explique par le fait qu'en 2019 Atos a racheté des actions au titre de deux plans d'actions de performance au lieu d'un (plan d'actions de performance 2016 avec une période d'acquisition de trois ans et plan d'actions de performance 2015 avec une période d'acquisition de 4,5 ans).

Dans le contexte de la crise de la Covid-19, il a été décidé de ne pas distribuer de dividendes aux actionnaires de la Société Mère en 2020. En 2019, la distribution s'est élevée à 55 millions d'euros (1,70 euro par action).

L'**effet de la variation de change**, provenant de l'exposition des éléments de dette ou de trésorerie aux devises étrangères, a eu un effet négatif sur la dette nette de -162 millions d'euros essentiellement dû aux taux de change du dollar américain et de la Roupie indienne contre l'euro.

En conséquence, la position de **dette nette du Groupe** s'est élevée à 467 millions d'euros à fin décembre 2019 contre une dette nette de 1 736 millions d'euros à fin décembre 2019. Cette dette inclut l'obligation échangeable en actions pour 500 millions d'euros tandis que le Groupe détient toujours 3,8% des actions de Worldline qui sont échangeables à maturité de l'Obligation.

de change, ainsi que les opérations financières par l'intermédiaire de contrats de location, sont confiées au service de Trésorerie du Groupe, qui en centralise la gestion. Dans l'optique d'une politique de financement prudente, le Groupe n'a pas investi à court terme dans des actifs à risque.

3.3.3.1 Structure de financement

La politique du Groupe Atos est de couvrir complètement ses besoins de liquidités estimés par des emprunts à long terme ou d'autres instruments financiers à long terme. Ces emprunts sont caractérisés par des maturités et des ratios bancaires laissant suffisamment de flexibilité au Groupe pour financer ses opérations et ses développements futurs.

Le 2 avril 2020, Atos a remboursé par anticipation l'obligation de 600 millions d'euros d'une maturité initiale et cinq ans et arrivant à échéance le 2 juillet 2020. Le taux du coupon était de 2,375%.

Le 4 février 2020, Atos a cédé une partie de sa participation résiduelle dans Worldline en vendant environ 23,9 millions de titres sur le marché pour un montant de 1 402 millions d'euros, net de coût de cession et d'impôt.

Le 30 octobre 2019, Atos a annoncé la cession d'actions Worldline (780 millions d'euros par le biais d'un placement par voie de construction accélérée du livre d'ordres (ABO)) et l'émission d'une obligation échangeable en action Worldline (OEB) à coupon zéro de 500 millions d'euros d'une maturité de cinq ans incluant une prime d'échange de 35%. Le gain total pour Atos s'élève à 1 280 millions d'euros pour les deux opérations.

Le 5 novembre 2018, Atos a annoncé le placement, réalisé avec succès, d'une émission obligataire de 1,8 milliard d'euros. Cette émission obligataire se décompose en trois tranches :

- 700 millions d'euros à 3,5 ans avec un coupon de 0,75% ;
- 750 millions euros à 6,5 ans avec un coupon de 1,75% ;
- 350 millions euros à 10 ans avec un coupon de 2,50%.

Il n'y a pas de covenants financiers attachés à ces obligations. L'agence de notation Standard and Poor's a attribué la note de BBB+ aux trois tranches, à la suite de la notation d'Atos ci-dessous. Le 17 décembre 2020, l'agence de notation Standard and Poor's a confirmé sa notation de BBB+/Stable pour le Groupe.

Le 11 octobre 2018, Atos a signé avec un syndicat d'établissements financiers de premier rang une facilité de crédit renouvelable (la "Facilité") pour un montant de 2,4 milliards d'euros, à échéance novembre 2023. Atos dispose d'une option d'extension de la maturité de la facilité de crédit jusqu'en novembre 2025 en deux temps. Atos a exercé la deuxième option en 2020 d'étendre la maturité de la facilité de crédit jusqu'au 6 novembre 2025. La facilité est disponible à des fins

opérationnelles. La facilité de crédit renouvelable inclut un ratio financier défini comme le ratio de levier financier consolidé (endettement net divisé par la marge opérationnelle avant dépréciations et amortissements) ne devant pas être supérieur à 2,5.

Le 4 mai 2018, Atos a émis un programme « Negotiable European Medium Term Note » (NEU MTN) afin d'optimiser ses charges financières et d'améliorer la gestion des liquidités du Groupe pour un montant initial maximum de 600 millions d'euros.

Le 2 juin 2017, Atos a émis un programme « Negotiable European Commercial Papers » (NEU CP) afin d'optimiser ses charges financières et d'améliorer la gestion des liquidités du Groupe pour un montant initial maximum de 900 millions d'euros qui a été augmenté à 1,8 milliard d'euros en octobre 2018. Le 10 décembre 2019, le montant maximum de 1,8 milliard d'euros a été augmenté à 2,4 milliards d'euros.

Le 29 septembre 2016, Atos a émis un placement privé obligataire d'un montant de 300 millions d'euros et d'une durée de sept ans. L'emprunt obligataire porte intérêt au taux fixe de 1,444% et n'inclut pas de ratio financier.

Le 2 juillet 2015, Atos a émis un emprunt obligataire d'un montant de 600 millions d'euros et d'une durée de cinq ans. L'emprunt obligataire portait intérêt au taux fixe de 2,375%. Il a été remboursé en avril 2020.

Le 29 mai 2018, Atos avait renouvelé son programme de titrisation pour une période de cinq ans pour un montant maximum de créances titrisées de 500 millions d'euros et une limite au montant maximum de financement passant de 200 millions d'euros à 100 millions d'euros. Ce programme a été restreint à deux entités françaises du Groupe. Ce programme a été arrêté en octobre 2020.

3.3.3.2 Ratios bancaires

Le Groupe a largement respecté les limites de son ratio bancaire défini dans la facilité de crédit renouvelable multidevise. Le ratio de levier financier (endettement net/EBO) afférent à la facilité de crédit renouvelable multidevise s'est élevé à 0,36 à fin décembre 2020.

Selon les documents de crédit de la facilité de crédit renouvelable multidevise, le ratio de levier financier est calculé

en excluant les impacts d'IFRS 16 depuis 2019. Le calcul du ratio au 31 décembre 2020 inclut un ajustement de 369 millions relatif à l'annulation de la charge de loyers IFRS 16.

Le ratio d'endettement net/EBO ne doit pas être supérieur à 2,5 en vertu de la facilité de crédit renouvelable multidevise.

3.3.3.3 Politique d'investissement

Atos a pour politique de louer ses espaces de bureaux et ses centres de traitement informatique. Certains actifs immobilisés, tels que le matériel informatique ou les véhicules de société, peuvent faire l'objet d'un financement par le biais de contrats de

location. Le service de Trésorerie du Groupe détermine et approuve le type de financement en fonction de chaque nouvel investissement.

3.3.3.4 Politique en matière de couverture

Atos a également pour objectif de se protéger des fluctuations de taux d'intérêt en échangeant une part de sa dette financière existante assortie de taux variables contre des instruments à taux fixes (SWAP). Les accords de SWAP, conclus avec les plus grands établissements financiers, dont la gestion centralisée est confiée au service de Trésorerie du Groupe, figurent parmi les

instruments dérivés que le Groupe est autorisé à utiliser pour couvrir sa dette.

En 2018, le Groupe avait souscrit un contrat de couverture de taux d'intérêts.



4

Gouvernance d'entreprise

4.1	Information juridique	92
4.1.1	Forme sociale	92
4.1.2	Objet social et autres informations	92
4.1.3	Dispositions statutaires	93
4.2	Gouvernance d'Entreprise	96
4.2.1	Conformité au Code AFEP-MEDEF - Référentiel en matière de gouvernance d'entreprise	96
4.2.2	Mode de direction	96
4.2.3	Composition et principes d'organisation du Conseil d'Administration	98
4.2.4	Fonctionnement du Conseil d'Administration et des comités	118
4.2.5	Evaluation des travaux du Conseil d'Administration	125
4.2.6	Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise	126
4.3	Rémunérations et actionnariat des mandataires sociaux	129
4.3.1	Politique de rémunération des mandataires sociaux	129
4.3.2	Eléments de la rémunération due ou attribué au titre de l'exercice 2020 aux mandataires sociaux de la Société, soumis au vote des actionnaires	137
4.3.3	Plans d'options de souscription d'actions et plans d'attribution d'actions de performance	145

4.1 Information juridique

4.1.1 Forme sociale

[GRI102-5]

La Société a été transformée en société européenne (Societas Europaea ou « SE ») en 2012. Elle est régie par les dispositions européennes et françaises en vigueur sur les sociétés européennes et, dans la mesure où elles ne sont pas contraires

à ces dispositions spécifiques, par les dispositions légales françaises applicables aux sociétés anonymes ainsi que par les statuts.

4.1.2 Objet social et autres informations

- **Objet social** : aux termes de l'article 2 des statuts, la Société a pour objet en France et tous autres pays :
 - le traitement de l'information, l'ingénierie de systèmes, les études, le conseil et l'assistance, plus particulièrement dans les domaines financiers et bancaires ;
 - la recherche, les études, la réalisation et la vente de produits ou services qui participent à la promotion ou au développement de l'automatisation et la diffusion de l'information en particulier : la conception, l'application et la mise en place de logiciels, de systèmes informatiques télématiques et bureautiques ;
 - elle pourra en outre, faire toute exploitation, soit par elle-même, soit par tous autres modes, sans aucune exception, créer toute société, faire tous apports à des sociétés existantes, fusionner ou s'allier avec elles, souscrire, acheter ou revendre tous titres et droits sociaux, prendre toutes commandites et faire tous prêts, crédits et avances ;
 - et généralement toutes opérations industrielles ou commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus.
- **Raison d'être** : L'article 2 des statuts prévoit également depuis le 30 avril 2019 que la mission de la Société est de contribuer à façonner l'avenir de l'espace informationnel. Avec ses services et ses expertises, elle supporte le développement de la connaissance, de l'éducation et de la recherche dans une approche pluriculturelle et contribue au développement de l'excellence scientifique et technologique. Partout dans le monde, elle permet à ses clients, ses collaborateurs et plus généralement au plus grand nombre, de vivre, travailler et progresser durablement et en toute confiance dans l'espace informationnel.
- **Dénomination sociale** : « Atos SE » (article 3 des statuts).
- **Loi applicable à l'émetteur** : française.
- **Siège social** : aux termes de l'article 4 des statuts, le siège social d'Atos SE est fixé 80 quai Voltaire – 95870 Bezons, France – +33 (0)1 73 26 00 00.
- **RCS** : Siren 323 623 603 RCS Pontoise avec pour activité principale exercée (code APE) : 7010Z.
- **LEI (Legal Entity Identifier)** : 5493001EZ00A66PTBR68 ;
- **Date de constitution et durée** : la Société a été constituée en 1982 pour une durée de 99 ans, soit jusqu'au 2 mars 2081.

4.1.3 Dispositions statutaires

4.1.3.1 Gouvernance, conventions réglementées

Membres du Conseil d'Administration

La Société est administrée par un Conseil d'Administration de sept membres au moins et de dix-huit membres au plus, nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire. Le Conseil d'Administration est renouvelé annuellement, de façon telle que ce roulement porte sur le tiers des membres du Conseil d'Administration. La durée des fonctions des administrateurs est de trois ans. Le nombre des membres du Conseil d'Administration ayant dépassé l'âge de 70 ans, ne peut être supérieur au tiers des membres en fonction. Le Conseil d'Administration comprend jusqu'à deux administrateurs représentant les salariés. Il peut également comprendre un administrateur représentant les salariés actionnaires (articles 13, 14, 15 et 16 des statuts).

Président

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président. Les missions du Président du Conseil d'Administration sont présentées à la section **4.2.2 Mode de Direction** ci-dessous.

Directeur Général

La Direction Générale est assurée, à la discrétion du Conseil d'Administration, soit par le Président, soit par une personne nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général. Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi, les statuts de la Société et le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration attribuent expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'Administration. Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Convocations et délibérations du Conseil d'Administration

Conformément à l'article 18 des statuts, le Conseil d'Administration est réuni aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, et au minimum tous les trois mois. Le Président convoque les réunions du Conseil d'Administration. Lorsque le Conseil d'Administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du Conseil d'Administration peut demander au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé. Le Directeur Général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas d'égalité, la voix du Président de séance est prépondérante.

Pouvoirs du Conseil d'Administration

Conformément à l'article 17 des statuts, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'Administration fixe les limitations des pouvoirs du Directeur Général, le cas échéant, aux termes de son Règlement Intérieur, en indiquant les décisions qui font l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration.

Conventions réglementées

Toute convention intervenant (directement ou indirectement ou par personne interposée) entre la Société et son Directeur Général, l'un de ses Directeurs Généraux Délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration. Sont également soumises à autorisation préalable, les conventions intervenant entre la Société et une entreprise, si le Directeur Général, l'un des Directeurs Généraux Délégués ou l'un des administrateurs de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du Conseil de Surveillance, ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise.

Cette autorisation préalable n'est applicable ni aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ni aux conventions conclues entre deux sociétés dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du capital de l'autre, le cas échéant déduction faite du nombre minimum d'actions requis pour satisfaire aux exigences de l'article 1832 du Code civil ou des articles L. 225-1 et L. 226-1 du Code de commerce.

Rémunération des administrateurs

Les membres du Conseil d'Administration peuvent recevoir à titre de jetons de présence une rémunération dont le montant global, déterminé par l'Assemblée Générale, est réparti librement par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut notamment allouer une part supérieure aux administrateurs membres des Comités.

4.1.3.2 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

Droits de vote

Conformément à l'article 33 des statuts, chaque action donne droit à une voix. Il n'existe pas d'action à droit de vote double. Le 28 mai 2015, les actionnaires de la Société ont exclu l'application de la loi dite « Florange » (loi du 29 mars 2014) concernant les droits de vote double et en conséquence, maintenu des droits de vote simples aux Assemblées Générales de la Société.

Participation aux Assemblées Générales

Conformément à l'article 28 des statuts, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire. Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint, par un autre actionnaire, ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut en outre se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix, le mandataire devant justifier de son mandat. Le droit de participer aux Assemblées Générales de tout actionnaire est subordonné à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte conformément à la réglementation en vigueur. Pour les propriétaires de titres au porteur, l'attestation constatant la propriété de leurs titres sera délivrée par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte, leur permettant de participer à l'Assemblée Générale. Les actionnaires, sur décision du Conseil d'Administration de la Société, peuvent participer aux Assemblées Générales par visioconférence ou par des moyens de télécommunication, y compris Internet. L'article 28 des statuts prévoit les modalités de cette participation des actionnaires aux Assemblées, notamment au moyen d'un formulaire électronique de vote proposé sur le site Internet de la Société.

Titres aux porteurs identifiables

Conformément à l'article 9 par. 3 des statuts, la Société peut procéder à tout moment à l'identification des détenteurs des titres au porteur.

Modifications des droits des actionnaires

Toute modification des statuts qui énoncent les droits attachés aux actions, doit être approuvée en Assemblée Générale Extraordinaire à la majorité des deux tiers. Seul un vote à l'unanimité peut augmenter la responsabilité des actionnaires.

Convocation et conduite des Assemblées Générales Ordinaires et Assemblées Générales Extraordinaires

Conformément aux articles 34 et 35 des statuts, les Assemblées Générales sont dites « extraordinaires » lorsque leur objet est d'apporter une modification aux statuts de la Société ou à sa nationalité, ou lorsque la loi le prévoit, et « ordinaires » dans tous les autres cas. L'Assemblée Générale Extraordinaire statue aux deux tiers des voix exprimées, et l'Assemblée Ordinaire statue à la majorité des voix exprimées ; les voix exprimées ne comprennent pas les votes blancs ou nuls des actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance. Les Assemblées Générales sont convoquées et conduites conformément à la législation française.

Franchissement de seuils statutaires

Outre les seuils prévus par les dispositions législatives et réglementaires applicables, conformément à l'article 10 des statuts, toute personne physique ou morale qui, agissant seule ou de concert, vient à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant une proportion du capital ou des droits de vote supérieure ou égale à 2%, puis à tout multiple de 1%, doit informer la Société du nombre total d'actions, de droits de vote ou de titres donnant accès au capital ou de droits de vote de la Société qu'elle possède, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement du ou desdits seuil(s) de participation. A la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital ou des droits de vote de la Société, le non-respect de cette obligation d'information est sanctionné, pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, par la privation du droit de vote pour toute Assemblée Générale qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration. La même obligation d'information s'impose, dans le même délai et selon les mêmes modalités, à chaque fois que la fraction du capital social ou des droits de vote possédée par un actionnaire devient inférieure à l'un des seuils mentionnés ci-dessus.

Contrôle de l'émetteur

Il n'existe aucune disposition dans les statuts de la Société, ni dans aucune charte ou Règlement Intérieur, pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle de la Société.

4.1.3.3 Comptes sociaux (article 37, 38 et 39 des statuts)

Réserve légale

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5% pour constituer le fonds de réserve légale, ce prélèvement cessant d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social mais reprenant si, pour une cause quelconque, la réserve légale devient inférieure à ce dixième.

Approbation de dividendes

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont votées par l'Assemblée Générale conformément aux articles L. 232-12 à L. 232-18 du Code de commerce. L'Assemblée Générale peut ouvrir aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions nouvelles de la Société dans les conditions fixées par la loi.

Répartition des actifs de la Société

L'Assemblée Générale peut décider de distribuer des actifs inscrits au bilan de la Société et notamment des valeurs mobilières négociables en prélevant des sommes sur les bénéfices, le report à nouveau, les réserves ou les primes.

4.2 Gouvernance d'Entreprise

[GRI 102-10][GRI 102-18][GRI 102-22][GRI 102-23][GRI 102-24][GRI 102-26]

4.2.1 Conformité au Code AFEP-MEDEF - Référentiel en matière de gouvernance d'entreprise

Les dispositions législatives françaises ainsi que les règles édictées par les autorités de régulation des marchés financiers s'appliquent à la gouvernance d'entreprise de la Société.

La Société se réfère au Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées (version révisée de janvier 2020) et a décidé d'appliquer ce code comme référentiel en matière de gouvernement d'entreprise, et en assurer le suivi, à travers une séance annuelle du Conseil d'Administration entièrement dédiée à ces questions.

Dans ce cadre, et à l'instar des années précédentes, le Conseil d'Administration s'est réuni le 14 décembre 2020 pour l'examen annuel du suivi de la bonne application par la Société de ces principes de gouvernance. A l'issue de cette réunion, à laquelle ont participé les salariés membres du Comité Participatif (émanation du Conseil d'Entreprise Européen) ayant participé activement aux débats, le Conseil d'Administration a considéré que les pratiques de gouvernance de la Société sont pleinement conformes au Code AFEP-MEDEF.

L'appréciation du Conseil sur l'application du Code AFEP-MEDEF est consultable dans son intégralité sur le site Internet d'Atos www.atos.net. Le Code AFEP-MEDEF est consultable sur le site Internet de l'AFEP : www.afep.com, dans la rubrique « Gouvernance ».

Par ailleurs, les questions de gouvernance sont régulièrement abordées au cours des réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil a ainsi manifesté de façon constante sa volonté de prendre en compte les recommandations d'amélioration de la gouvernance des sociétés cotées lorsqu'elles sont conformes aux intérêts de la Société et de ses actionnaires, voire d'anticiper de telles tendances. C'est le cas de la pratique innovante de la Société consistant à consulter régulièrement ses actionnaires au sujet des orientations à moyen terme (dernièrement à l'Assemblée Générale tenue le 27 octobre 2020). De même, Atos a été la première entreprise du CAC40 à ancrer sa raison d'être dans ses statuts dès le 30 avril 2019, anticipant l'entrée en vigueur de la loi PACTE le 22 mai 2019.

4.2.2 Mode de direction

La gouvernance statutaire de la Société a été convertie vers un système à Conseil d'Administration en 2009. Depuis le 31 octobre 2019, en application du plan de succession à la suite de la démission de l'ancien Président-Directeur Général, et conformément aux meilleures pratiques de gouvernance, le Conseil d'Administration a décidé de modifier la structure de gouvernance de la Société à compter du 1^{er} novembre 2019, et ainsi de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Le Conseil d'Administration a nommé M. Bertrand MEUNIER en qualité de Président du Conseil d'Administration et M. Elie GIRARD en qualité de Directeur Général. Cette structure de gouvernement d'entreprise est largement reconnue comme la meilleure pratique pour assurer une transition fluide dans le contexte de la succession du Président-Directeur Général.

En complément de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général et en conformité avec les meilleures pratiques de gouvernance, les mécanismes suivants sont mis en œuvre afin d'assurer un équilibre des pouvoirs :

- le Conseil d'Administration est composé de 60% d'administrateurs indépendants ;
- le Conseil d'Administration a constitué en son sein quatre Comités, composés majoritairement ou entièrement d'administrateurs indépendants. Le 1^{er} décembre 2020, le Conseil d'Administration a décidé de séparer les missions auparavant attribuées au Comité des Nominations et des Rémunérations entre deux comités : le Comité des Nominations et de Gouvernance, et le Comité des Rémunérations. Le Comité des Nominations et de

Gouvernance a également été chargé de la revue régulière du plan de succession du Directeur Général ;

- au moins deux fois par an, des administrateurs tiennent des réunions, hors la présence du Directeur Général, pendant lesquelles ils discutent des affaires de la Société, et abordent tout sujet pertinent ;
- le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration précise les matières réservées au Conseil d'Administration qui requièrent l'autorisation préalable du Conseil ainsi que les missions du Président du Conseil d'Administration (voir ci-dessous).

Missions du Président du Conseil d'Administration

Les missions légales du Président du Conseil d'Administration d'Atos SE (conformément aux statuts de la Société et au Règlement Intérieur du Conseil d'Administration) sont les suivantes :

- le Président organise et dirige les travaux du Conseil ;
- le Président convoque les réunions du Conseil d'Administration, détermine l'ordre du jour et préside les réunions ;
- le Président veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission ;
- le Président préside les Assemblées Générales des actionnaires et rend compte des travaux du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Annuelle.

Sur les recommandations d'un comité ad hoc composé de quatre administrateurs indépendants suivant la nomination de M. Bertrand Meunier aux fonctions de Président du Conseil, le Conseil d'Administration a décidé en 2020 de confier au Président du Conseil d'Administration les missions supplémentaires suivantes, telles que reflétées dans le Règlement Intérieur du Conseil :

- consulter ou être consulté et s'entretenir avec le Directeur Général sur certains événements significatifs et stratégiques pour la Société ;
- représenter la Société dans ses relations de haut niveau avec les pouvoirs publics et les parties prenantes stratégiques de la Société, en concertation avec le Directeur Général ;
- participer à certaines réunions internes avec les dirigeants et les équipes de la Société et, le cas échéant, à certaines réunions des comités du Conseil ;
- maintenir la qualité des relations avec les actionnaires ;
- participer au processus de recrutement de nouveaux administrateurs et à l'élaboration du plan de succession ;
- garantir l'équilibre du Conseil (en plus de son bon fonctionnement) ;
- arbitrer d'éventuels conflits d'intérêts.

Limitations des pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil d'Administration a défini, dans son Règlement Intérieur, les matières réservées requérant l'autorisation préalable du Conseil :

- acquisition ou vente de participations excédant 100 millions d'euros ;
- acquisition ou vente d'actifs excédant 100 millions d'euros ;
- acquisition d'actifs ou de participations au-delà de l'activité habituelle du Groupe ;
- acquisition ou vente de biens immobiliers excédant 100 millions d'euros ;
- alliance stratégique ou partenariat qui pourrait avoir un impact structurant pour le Groupe ;

- garanties de maison mère excédant la délégation octroyée au Directeur Général ;
- toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée de l'entreprise.

Dialogue avec les actionnaires

Conformément au Code AFEP-MEDEF, la Société a des contacts directs réguliers avec ses actionnaires et investisseurs tout au long de l'année pour comprendre leurs attentes et les prendre en compte.

Dans ce contexte, les mesures suivantes, en faveur d'un dialogue harmonieux avec les actionnaires, ont été mises en œuvre :

- Atos a régulièrement communiqué sa stratégie au moyen de plans triennaux. En juin 2020, dans le cadre d'une « Journée Analyste », Atos a présenté son ambition et sa stratégie à moyen-terme. Ces orientations ont été soumises au vote consultatif des actionnaires lors de l'Assemblée Générale tenue le 27 octobre 2020. Elles ont été approuvées à plus de 99,99% des voix ;
- lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 30 avril 2019, les actionnaires d'Atos ont décidé à 99,93% des voix d'ancrer la raison d'être de la Société dans ses statuts ;
- les présentations établies pour les rapports financiers, les journées investisseurs ou les Assemblées Générales sont mises en ligne sur le site Internet de la Société ;
- la Société échange avec ses actionnaires tout au long de l'année, mais elle organise depuis de nombreuses années une tournée de présentation sur la gouvernance avant chacune de ses Assemblées Générales Annuelles.

Plan de succession du dirigeant mandataire social exécutif

Les administrateurs peuvent tenir des réunions hors la présence du Directeur Général, pendant lesquelles ils discutent des affaires de la Société, et abordent, parmi d'autres sujets, le plan de succession du Directeur Général, conformément à la recommandation du Code AFEP-MEDEF.

4.2.3 Composition et principes d'organisation du Conseil d'Administration

[GRI 102-5][GRI 102-22][GRI 102-23]

4.2.3.1 Composition du Conseil d'Administration

Evolution de la composition du Conseil d'Administration et des comités

En 2020 et jusqu'à la date de publication du présent Document d'Enregistrement Universel, la composition du Conseil d'Administration et de ses comités a été modifiée à la suite des événements suivants :

	Conseil d'Administration	Comité des Comptes	Comité des Nominations et de Gouvernance ¹	Comité des Rémunérations ¹	Comité RSE
Départ	Roland Busch (17/01/2020) Jean-Louis Georgelin (18/02/2020) Nicolas Bazire (16/06/2020)	Roland Busch (17/01/2020) Bertrand Meunier (01/12/2020)	–	–	–
Nomination	Cedrike Neike (28/01/2020) Vesela Asparuhova (21/10/2020) Edouard Philippe (27/10/2020)	Vivek Badrinath ² (18/02/2020)	Bertrand Meunier ² Lynn Paine Edouard Philippe (01/12/2020)	Aminata Niane ² Valérie Bernis Jean Fleming (01/12/2020)	Colette Neuville (01/12/2020)
Renouvellement	Elie Girard Cedrik Neike Valérie Bernis Jean Fleming Farès Louis Colette Neuville (16/06/2020)	–	–	–	–

¹ Le 1^{er} décembre 2020, le Conseil d'Administration a décidé de séparer les missions auparavant attribuées au Comité des Nominations et des Rémunérations entre deux comités : le Comité des Nominations et de Gouvernance, et le Comité des Rémunérations.

² Président du Comité.

Composition du Conseil d'Administration

A la date de publication du présent Document d'Enregistrement Universel, le Conseil d'Administration était constitué de 13 membres comme indiqué ci-dessous :

		INFORMATIONS PERSONNELLES			EXPERIENCE		POSITION AU CONSEIL			PARTICIPATION COMITES ³	
		Age	Sexe	Nationalité	Nombre d'actions	Nombre de mandats dans des sociétés cotées ¹	Indépendance	Date de première nomination ²	Echéance de mandat		Ancienneté au Conseil
Président	Bertrand MEUNIER	65	M	Franco-Britannique	14 000	1	NON	03/07/2008	AGM 2021	12	N&G *
Directeur Général	Elie GIRARD	42	M	Française	70 398	0	NON	16/12/2019	AGM 2022	1	N/A
Administrateurs (L. 225-17 CCom)	Vivek BADRINATH	51	M	Française	500	1	OUI	30/04/2019	AGM 2021	1	C♦
	Valérie BERNIS	62	F	Française	505	2	OUI	15/04/2015	AGM 2022	5	Rem, RSE*
	Cedrik NEIKE	48	M	Franco-Allemande	500	1	NON	28/01/2020	AGM 2023	1	N/A
	Colette NEUVILLE	83	F	Française	1012	0	OUI	13/04/2010	AGM 2022	10	RSE
	Aminata NIANE	64	F	Sénégalaise	1012	0	OUI	27/05/2010	AGM 2021	10	Rem*
	Lynn PAINE	71	F	Américaine	1 000	0	OUI	29/05/2013	AGM 2021	7	C♦, N&G, RSE
	Edouard PHILIPPE	50	M	Française	501	0	OUI	27/10/2020	AGM 2023	0	N&G
	Vernon SANKEY	71	M	Britannique	1296	0	NON	10/02/2009	AGM 2022	12	C♦, RSE
Administrateur représentant les salariés actionnaires (L. 225-23 CCom)	Jean FLEMING	52	F	Britannique	1718	0	NON	26/05/2009	AGM 2022	11	Rem
Administrateur salarié (L. 225-27-1 CCom)	Vesela ASPARUHOVA	38	F	Bulgare	0	0	NON	15/10/2020	AGM 2023	0	N/A
	Farès LOUIS	58	M	Française	0	0	NON	25/04/2019	AGM 2023	1	N/A

1 Autres mandats exercés dans des sociétés cotées (en dehors du Groupe Atos). Les mandats exercés dans des sociétés appartenant au même groupe sont comptabilisés comme un seul mandat.

2 Date de première nomination au Conseil d'Administration d'Atos.

3 N&G : Comité des Nominations et de Gouvernance, Rem : Comité des Rémunérations, C : Comité des Comptes, RSE : Comité RSE.

* Président du Comité

♦ Vivek Badrinath, Lynn Paine et Vernon Sankey possèdent les compétences financières et comptables requises en vertu de leur formation et de leur parcours professionnel aux fins de leur participation en qualité de membre du Comité des Comptes.

Biographies des administrateurs

Bertrand MEUNIER

Président du Conseil d'Administration	Biographie - Expérience professionnelle	
Président du Comité des Nominations et de Gouvernance	Président du Conseil d'Administration d'Atos SE	
	Bertrand Meunier est diplômé de l'Ecole polytechnique et de l'Université de Paris-VI. Il rejoint PAI Partners de 1982 à 2010 et CVC Capital Partners Ltd en 2012, en qualité de Managing Partner. Il est devenu Président du Conseil d'Administration d'Atos en novembre 2019.	
	Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères	
Adresse professionnelle :	Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020	Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années
River Ouest – 80 quai Voltaire 95870 Bezons, France	Au sein du Groupe Atos Aucun	Au sein du Groupe Atos Aucun
Nombre d'actions :	A l'extérieur du Groupe Atos	A l'extérieur du Groupe Atos
14 000	France :	France :
Date de naissance :	• Administrateur : Suez**	• Administrateur : Parex, Vedici, Elsan Holding
10 mars 1956	Etranger :	Etranger :
Nationalité :	Aucun	• Managing Partner : CVC Capital Partners Ltd (Royaume-Uni)
Française, Britannique		• Administrateur : Continental Foods (Belgique), CVC Capital Partners (Luxembourg), CVC Group Ltd (Luxembourg), PDC Brands (USA)
Date de la première nomination :		
10 février 2009 (administrateur) – 3 juillet 2008 (membre du Conseil de Surveillance) ratifié lors de l'AG du 10 février 2009		
Date du dernier renouvellement :		
24 mai 2018		
Date de fin du mandat :		
AG statuant sur les comptes de l'exercice 2020		

** Société cotée.

Elie GIRARD

<p>Adresse professionnelle : River Ouest – 80 quai Voltaire 95870 Bezons, France</p> <p>Nombre d'actions : 70 398</p> <p>Date de naissance : 12 avril 1978</p> <p>Nationalité : Française</p> <p>Date de la première nomination : 16 décembre 2019 (en tant qu'administrateur)</p> <p>Date de fin du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice 2021</p>	<p>Biographie - Expérience professionnelle</p> <p>Directeur Général d'Atos SE Elie Girard est diplômé de l'Ecole centrale de Paris et de l'Université de Harvard. Il débute sa carrière chez Andersen en tant qu'auditeur, avant de rejoindre le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie à la Direction Générale du Trésor. De 2004 à 2007, il travaille notamment au cabinet du ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. En 2007, il rejoint Orange et devient Directeur de Cabinet du Président-Directeur Général. De 2010 à 2014, il est Directeur Exécutif, en charge de la Stratégie et du Développement du groupe Orange, membre du Comité Exécutif du Groupe. En avril 2014, Elie Girard a rejoint Atos en tant que Directeur Financier Adjoint du Groupe Atos. Nommé Directeur Financier du Groupe en février 2015, il est promu en février 2018 Directeur Général Adjoint. En mars 2019, il est nommé Directeur Général Délégué. Il devient Directeur Général d'Atos en novembre 2019.</p> <p>Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères</p> <table border="0"> <tr> <td data-bbox="363 750 901 1809"> <p>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020</p> <p>Au sein du Groupe Atos</p> <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil de Surveillance : Atos Information Technology GmbH <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <p>France :</p> <p>Aucun</p> <p>Etranger :</p> <p>Aucun</p> </td> <td data-bbox="901 750 1444 1809"> <p>Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</p> <p>Au sein du Groupe Atos</p> <p>France :</p> <ul style="list-style-type: none"> Directeur Général Délégué : Atos SE Président : Atos Investissement 10, Atos Investissement 12, Atos Investissement 19, Atos Investissement 20 - Israël branch, Atos Investissement 21, Atos Investissement 22, Atos Investissement 23, Atos Investissement 24, European Silicon Technologies SAS, Bull International SAS, Atos Participation 2 Directeur Général : Bull SAS Représentant permanent d'Atos Investissement 10, Président : BlueKiwi Software SAS <p>Etranger :</p> <p>Pays-Bas :</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur et Directeur Général : Atos International BV, Atos International Global Functions BV, Unify Holdings BV, Unify Germany Holdings BV, Unify Overseas Holdings BV <p>Royaume-Uni :</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur : Bull Holdings Ltd, Bull ND Holdings Ltd, Canopy the Open Cloud Company Ltd <p>Etats-Unis :</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur : Syntel Inc., Atos Syntel Inc. <p>Allemagne :</p> <ul style="list-style-type: none"> Membre du Conseil de Surveillance : Atos IT Solutions and Services GmbH <p>Pologne :</p> <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil de Surveillance : Atos Polska SA <p>Chine :</p> <ul style="list-style-type: none"> Superviseur : Atos Worldgrid Information Technology (Beijing) Co., Ltd. <p>Luxembourg :</p> <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil d'Administration : St Louis RE <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <p>Aucun</p> </td> </tr> </table>	<p>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020</p> <p>Au sein du Groupe Atos</p> <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil de Surveillance : Atos Information Technology GmbH <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <p>France :</p> <p>Aucun</p> <p>Etranger :</p> <p>Aucun</p>	<p>Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</p> <p>Au sein du Groupe Atos</p> <p>France :</p> <ul style="list-style-type: none"> Directeur Général Délégué : Atos SE Président : Atos Investissement 10, Atos Investissement 12, Atos Investissement 19, Atos Investissement 20 - Israël branch, Atos Investissement 21, Atos Investissement 22, Atos Investissement 23, Atos Investissement 24, European Silicon Technologies SAS, Bull International SAS, Atos Participation 2 Directeur Général : Bull SAS Représentant permanent d'Atos Investissement 10, Président : BlueKiwi Software SAS <p>Etranger :</p> <p>Pays-Bas :</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur et Directeur Général : Atos International BV, Atos International Global Functions BV, Unify Holdings BV, Unify Germany Holdings BV, Unify Overseas Holdings BV <p>Royaume-Uni :</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur : Bull Holdings Ltd, Bull ND Holdings Ltd, Canopy the Open Cloud Company Ltd <p>Etats-Unis :</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur : Syntel Inc., Atos Syntel Inc. <p>Allemagne :</p> <ul style="list-style-type: none"> Membre du Conseil de Surveillance : Atos IT Solutions and Services GmbH <p>Pologne :</p> <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil de Surveillance : Atos Polska SA <p>Chine :</p> <ul style="list-style-type: none"> Superviseur : Atos Worldgrid Information Technology (Beijing) Co., Ltd. <p>Luxembourg :</p> <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil d'Administration : St Louis RE <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <p>Aucun</p>
<p>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020</p> <p>Au sein du Groupe Atos</p> <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil de Surveillance : Atos Information Technology GmbH <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <p>France :</p> <p>Aucun</p> <p>Etranger :</p> <p>Aucun</p>	<p>Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</p> <p>Au sein du Groupe Atos</p> <p>France :</p> <ul style="list-style-type: none"> Directeur Général Délégué : Atos SE Président : Atos Investissement 10, Atos Investissement 12, Atos Investissement 19, Atos Investissement 20 - Israël branch, Atos Investissement 21, Atos Investissement 22, Atos Investissement 23, Atos Investissement 24, European Silicon Technologies SAS, Bull International SAS, Atos Participation 2 Directeur Général : Bull SAS Représentant permanent d'Atos Investissement 10, Président : BlueKiwi Software SAS <p>Etranger :</p> <p>Pays-Bas :</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur et Directeur Général : Atos International BV, Atos International Global Functions BV, Unify Holdings BV, Unify Germany Holdings BV, Unify Overseas Holdings BV <p>Royaume-Uni :</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur : Bull Holdings Ltd, Bull ND Holdings Ltd, Canopy the Open Cloud Company Ltd <p>Etats-Unis :</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur : Syntel Inc., Atos Syntel Inc. <p>Allemagne :</p> <ul style="list-style-type: none"> Membre du Conseil de Surveillance : Atos IT Solutions and Services GmbH <p>Pologne :</p> <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil de Surveillance : Atos Polska SA <p>Chine :</p> <ul style="list-style-type: none"> Superviseur : Atos Worldgrid Information Technology (Beijing) Co., Ltd. <p>Luxembourg :</p> <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil d'Administration : St Louis RE <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <p>Aucun</p>		

Vesela ASPARUHOVA

Administrateur salarié Adresse professionnelle : Business Park Sofia Build.1B, 1766 Sofia, Bulgaria Nombre d'actions : 0 Date de naissance : 22 septembre 1982 Nationalité : Bulgare Date de première nomination : 15 octobre 2020 Date de fin du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice 2022	Biographie - Expérience professionnelle	
	Service Delivery Manager (Bulgarie) Vesela Asparuhova est diplômée d'un Master of Science en Ingénierie des systèmes de communications (MSc in Engineering in Communication Technology) au sein de la Technical University de Sofia (Bulgarie) et a obtenu une certification délivrée par l'organisme Harvard Business Publishing Corporate sur le thème « Leading in the Digital Age ». Elle est également diplômée de L'ESCP Europe Business school en Global Service Management. Vesela Asparuhova a plus de 15 ans d'expérience dans le secteur de l'informatique et a occupé des rôles de premier plan et a piloté de nombreux projets. En 2006, elle commence sa carrière auprès de Siemens où elle a co-dirigé la mise en place et le développement de GDC (Global Delivery Centers) en Europe de l'Est. Elle a aussi travaillé pour la Division Global Solution Design au sein de Siemens Enterprise Communications. Depuis 2012, elle occupe le poste de Service Delivery Manager au sein d'Atos en Bulgarie. Elle est reconnue pour son expertise dans la gestion d'infrastructures et d'applications d'entreprise critiques. Elle fournit également des solutions complètes à de grands clients dans la Division Manufacturing et Energies & Services Publics. Vesela Asparuhova est une experte certifiée ITIL, ITIL v.4 et elle est auditrice ISO/IEC 20 000. Avant d'être élue en 2020 au poste d'administrateur salariée au sein du Conseil d'Administration d'Atos SE, elle était membre du Conseil d'Entreprise Européen du Groupe.	
Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères		
Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020 Au sein du Groupe Atos Aucun A l'extérieur du Groupe Atos <ul style="list-style-type: none"> • Membre de la CCI France Bulgarie 	Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années Au sein du Groupe Atos France : Aucun Etranger : <ul style="list-style-type: none"> • Membre de la Communauté d'Expert • Membre du Conseil d'Entreprise Européen • Auditrice Group ISO 20 000 A l'extérieur du Groupe Atos France : Aucun Etranger : <ul style="list-style-type: none"> • Membre PNI Bulgaria Chapter 	

Vivek BADRINATH*

<p>Président du Comité des Comptes</p> <p>Adresse professionnelle : Vantage Towers AG, Prinzenallee 11-13, D-40549 Düsseldorf Amtsgericht Düsseldorf, HRB 92244</p> <p>Nombre d'actions : 500</p> <p>Date de naissance : 27 juin 1969</p> <p>Nationalité : Française</p> <p>Date de première nomination : 30 avril 2019</p> <p>Date de fin du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice 2020</p>	<p>Biographie - Expérience professionnelle</p> <p>Président du Directoire de Vantage Towers</p> <p>Vivek Badrinath est titulaire d'un diplôme d'Ingénieur de l'Ecole polytechnique et est diplômé de l'Ecole nationale supérieure des télécommunications (ENST). Il est également titulaire d'un DEA de Modélisation Stochastique et Statistique de l'Université Paris-Sud.</p> <p>Il débute sa carrière en 1992 au sein du ministère français de l'Industrie.</p> <p>En octobre 2016, Vivek Badrinath a rejoint Vodafone en qualité de Directeur Général en charge de la zone Afrique, Moyen-Orient, Asie et Pacifique (AMAP) et membre du Comité Exécutif. Il supervise les opérations de Vodafone au sein du groupe Vodacom, en Inde, Australie, Egypte, Ghana, Kenya et Nouvelle-Zélande. Il a également assuré la fonction de CEO par intérim de Vodafone Business en 2019.</p> <p>Il rejoint Orange en 1996, dans des fonctions techniques au sein de la Direction des Réseaux Longue Distance, avant d'occuper les fonctions de Directeur Général chez Thomson India en 2000. De retour chez Orange en 2004, il est nommé Directeur Technique des activités mobiles puis intègre le Comité Exécutif du Groupe en 2009 en tant que Directeur de la Division Réseaux et Opérateurs. Il est ensuite Directeur Exécutif en charge d'Orange Business Services entre avril 2010 et avril 2012 puis nommé Directeur Général Adjoint en charge de l'Innovation, du Marketing et des Technologies à partir du 1^{er} mai 2013. Il occupe de mars 2014 à octobre 2016 les fonctions de Directeur Général Adjoint Marketing, Digital, Distribution et Systèmes d'information de AccorHotels. Il rejoint le groupe Vodafone en 2016 et occupe les fonctions de Directeur Général de Vodafone Rest of the World jusqu'à mars 2020. Depuis mars 2020, il occupe les fonctions de Président du Directoire de Vantage Towers.</p> <p>Vivek Badrinath est chevalier au sein de l'Ordre national du mérite et chevalier de la Légion d'Honneur.</p> <p>Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="363 936 901 1319">Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020</th> <th data-bbox="901 936 1442 1319">Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="363 996 901 1319"> <p>Au sein du Groupe Atos Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <p>France :</p> <p>Aucun</p> <p>Etranger :</p> <p>(toutes ses fonctions se rattachant à sa fonction principale au sein du groupe Vodafone)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Administrateur : • Vodafone Idea Limited** (Inde) • Vodafone Egypt** </td> <td data-bbox="901 996 1442 1319"> <p>Au sein du Groupe Atos Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur et membre du Comité d'Audit : Nokia (2014-2016) • Administrateur : Accor (2016-2018) • Administrateur : Vodafone Qatar (2016-2018), Vodacom** (Afrique du Sud), Vodafone Idea Limited** (Inde), Safaricom** (Kenya), Vodafone Hutchison Australia (Joint-Venture avec Hutchison Whampoa en Australie) • Directeur Général : Vodafone Towers Europe </td> </tr> </tbody> </table>	Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020	Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années	<p>Au sein du Groupe Atos Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <p>France :</p> <p>Aucun</p> <p>Etranger :</p> <p>(toutes ses fonctions se rattachant à sa fonction principale au sein du groupe Vodafone)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Administrateur : • Vodafone Idea Limited** (Inde) • Vodafone Egypt** 	<p>Au sein du Groupe Atos Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur et membre du Comité d'Audit : Nokia (2014-2016) • Administrateur : Accor (2016-2018) • Administrateur : Vodafone Qatar (2016-2018), Vodacom** (Afrique du Sud), Vodafone Idea Limited** (Inde), Safaricom** (Kenya), Vodafone Hutchison Australia (Joint-Venture avec Hutchison Whampoa en Australie) • Directeur Général : Vodafone Towers Europe
Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020	Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années				
<p>Au sein du Groupe Atos Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <p>France :</p> <p>Aucun</p> <p>Etranger :</p> <p>(toutes ses fonctions se rattachant à sa fonction principale au sein du groupe Vodafone)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Administrateur : • Vodafone Idea Limited** (Inde) • Vodafone Egypt** 	<p>Au sein du Groupe Atos Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur et membre du Comité d'Audit : Nokia (2014-2016) • Administrateur : Accor (2016-2018) • Administrateur : Vodafone Qatar (2016-2018), Vodacom** (Afrique du Sud), Vodafone Idea Limited** (Inde), Safaricom** (Kenya), Vodafone Hutchison Australia (Joint-Venture avec Hutchison Whampoa en Australie) • Directeur Général : Vodafone Towers Europe 				

* Administrateur indépendant.
** Société cotée.



Valérie BERNIS*

Présidente du Comité RSE Membre du Comité des Rémunérations Adresse professionnelle : River Ouest – 80 quai Voltaire 95870 Bezons, France Nombre d'actions : 505 Date de naissance : 9 décembre 1958 Nationalité : Française Date de première nomination : 15 avril 2015, ratifiée par l'AG du 28 mai 2015 Date du dernier renouvellement : 16 juin 2020 Date de fin du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice 2021	Biographie - Expérience professionnelle Mandataire social d'entreprises Valérie Bernis est diplômée de l'Institut supérieur de Gestion et de l'Université de Sciences Economiques de Limoges. En 1996, après deux ans passés comme Conseiller Presse et Communication du Premier Ministre, elle rejoint la Compagnie de Suez en tant que Vice-Président Exécutif en charge de la Communication puis, en 1999, en tant que Directeur Délégué en charge de la Communication Corporate et du Développement Durable. A la même époque, elle a passé cinq ans comme Président-Directeur Général de la chaîne de télévision Paris Première. Valérie Bernis est actuellement membre des Conseils d'Administration de l'Occitane et de France Télévisions. Elle est également membre du Conseil de Surveillance de Lagardère SCA.	
	Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020 Au sein du Groupe Atos Aucun A l'extérieur du Groupe Atos France <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur : France Télévision • Membre du Conseil de Surveillance : Lagardère SCA** (également membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la RSE) • Secrétaire Général du Conseil d'Administration : AROP (Opera de Paris) • Membre du Conseil : Fondation contre Alzheimer Etranger : <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur indépendant et membre du Comité des Nominations : l'Occitane International SA (Luxembourg)** 	Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années Au sein du Groupe Atos Aucun A l'extérieur du Groupe Atos <ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil de Surveillance : Euro Disney SCA** • Administrateur : Suez SA** • Vice-Présidente : Fondation Engie • Membre du Conseil d'Administration : Palais de Tokyo SAS

* Administrateur indépendant.

** Société cotée.

Jean FLEMING

<p>Administrateur représentant les salariés actionnaires Membre du Comité des Rémunérations Adresse professionnelle : Midcity Place 71 High Holborn London WC1V6EA UK Nombre d'actions : 1 718 Date de naissance : 4 mars 1969 Nationalité : Britannique Date de première nomination : 26 mai 2009 Date du dernier renouvellement : 16 juin 2020 Date de fin du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice 2021</p>	<p>Biographie - Expérience professionnelle</p> <p>Leadership Coach (Royaume-Uni) Jean Fleming est titulaire d'un MSc en Human Resources obtenu à la South Bank University de Londres et d'un BA de Business Administration obtenu à Brunel University. Après avoir été Client Executive, Business Process Services, elle est aujourd'hui Leadership Coach. Jean Fleming exerce le mandat d'administratrice représentant les salariés actionnaires. Elle a été accréditée en tant que <i>Global Leadership Coach</i> par l'<i>International Coaching Federation</i>.</p>				
	<p>Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020</th> <th>Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Aucun</td> <td>Aucun</td> </tr> </tbody> </table>		Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020	Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années	Aucun
Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020	Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années				
Aucun	Aucun				



Farès LOUIS

<p>Administrateur salarié</p> <p>Adresse professionnelle : River Ouest – 80 quai Voltaire 95870 Bezons, France</p> <p>Nombre d'actions : 0</p> <p>Date de naissance : 23 mai 1962</p> <p>Nationalité : Française</p> <p>Date de première nomination : 25 avril 2019</p> <p>Date de fin du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice 2022</p>	Biographie - Expérience professionnelle		
	<p>Business Développeur Produits de Cybersecurité</p> <p>Farès Louis a intégré le groupe Bull en 1991 comme ingénieur commercial, ensuite il a exercé différentes fonctions d'« Account Manager » auprès des grands comptes en France, de Directeur de la filiale Bull Moyen Orient, de développement d'offres à l'international. Il occupe actuellement un poste de « Business Développeur » de produits de sécurité pour la région Moyen Orient & Afrique au sein de la Ligne de Service BDS.</p>		
	Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères		
	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="370 600 906 945"> <p>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020</p> <p>Au sein du Groupe Atos</p> <p>Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseiller Prud'homal • Défenseur syndical • Membre du bureau CFDT/Symetal Francilien </td> <td data-bbox="912 600 1442 945"> <p>Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</p> <p>Au sein du Groupe Atos</p> <ul style="list-style-type: none"> • Délégué syndical • Délégué du personnel sur le site des Clayes sous-bois • Comité Européen Bull • Comité d'Entreprise Bull <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <p>Aucun</p> </td> </tr> </table>	<p>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020</p> <p>Au sein du Groupe Atos</p> <p>Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseiller Prud'homal • Défenseur syndical • Membre du bureau CFDT/Symetal Francilien 	<p>Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</p> <p>Au sein du Groupe Atos</p> <ul style="list-style-type: none"> • Délégué syndical • Délégué du personnel sur le site des Clayes sous-bois • Comité Européen Bull • Comité d'Entreprise Bull <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <p>Aucun</p>
<p>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020</p> <p>Au sein du Groupe Atos</p> <p>Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseiller Prud'homal • Défenseur syndical • Membre du bureau CFDT/Symetal Francilien 	<p>Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</p> <p>Au sein du Groupe Atos</p> <ul style="list-style-type: none"> • Délégué syndical • Délégué du personnel sur le site des Clayes sous-bois • Comité Européen Bull • Comité d'Entreprise Bull <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <p>Aucun</p>		

Cedrik NEIKE

<p>Adresse Professionnelle : Siemens AG Werner-von-Siemens -Straße 1 80333 Munich, Germany</p> <p>Nombre d'actions : 500</p> <p>Date de naissance : 7 mars 1973</p> <p>Nationalité : Allemand, Français</p> <p>Date de première nomination : 28 janvier 2020</p> <p>Date de fin du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice 2022</p>	Biographie - Experience Professionnelle	
	Membre du Directoire de Siemens AG et Directeur Général de Smart Infrastructure	
	<p>Cedrik Neike est diplômé de University College London et London School of Economics où il a obtenu un Bachelor in Engineering and Business Finance. Il est également titulaire d'un MBA de l'Insead (France).</p> <p>Cedrik Neike est engagé par Siemens en 1997 en qualité de chef de produit pour l'Internet sans fil. En 2001, il rejoint ensuite Cisco Systems où il exerce plusieurs postes de direction en Allemagne et aux Etats-Unis, incluant notamment les fonctions de SVP, Global Service Provider, Service Delivery Worldwide, et SVP, Global Service Provider, Sales, EMEA, Russia and APJ.</p> <p>En avril 2017, il est nommé Membre du Directoire de Siemens AG**.</p>	
	Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères	
	<p>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020</p> <p>Au sein du Groupe Atos Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <ul style="list-style-type: none"> • Siemens France Holding SA, France 	<p>Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</p> <p>Au sein du Groupe Atos Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <ul style="list-style-type: none"> • Siemens Ltd., India • Siemens Pte. Ltd., Singapore • Siemens Schweiz AG, Switzerland (Président)

** Société cotée



Colette NEUVILLE*

Membre du Comité RSE	Biographie - Expérience professionnelle	
Adresse professionnelle :	Présidente (fondatrice) de l'ADAM	
River Ouest – 80 quai Voltaire 95870 Bezons, France	Colette Neuville est licenciée en droit, lauréate de la Faculté de droit, diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, et diplômée d'études supérieures (DES) d'économie politique et de sciences économiques. Elle a occupé les fonctions d'économiste au secrétariat international de l'OTAN, puis à l'ONI (Office national des irrigations au Maroc) et à l'agence de bassin de Loire-Bretagne. Madame Neuville est Présidente fondatrice de l'ADAM (Association de défense des actionnaires minoritaires) et membre de la commission « Epargnants et Actionnaires Minoritaires » de l'AMF. Elle est membre du Conseil d'Administration de la FAIDER et de l'ARCAF.	
Nombre d'actions :	Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères	
1 012		
Date de naissance :	Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020	
21 janvier 1937		
Nationalité :	Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années	
Française		
Date de la première nomination :	Au sein du Groupe Atos	Au sein du Groupe Atos
30 mai 2012 (administrateur) – 12 juin 2008 (membre du Conseil de Surveillance) – 13 avril 2010 (Censeur) ratifié lors de l'AG du 27 mai 2010	Aucun	Aucun
Date du dernier renouvellement :	A l'extérieur du Groupe Atos	A l'extérieur du Groupe Atos
16 juin 2020	France :	<ul style="list-style-type: none"> Administrateur (et membre du Comité d'Audit) : Numericable – SFR** (du 27 novembre 2014 au 12 janvier 2016) Membre : Conseil de Gouvernance de l'Ecole de Droit & Management de l'Université Paris II Panthéon-Assas Administrateur : groupe Getlink SE** jusqu'au 30 avril 2020 (également membre du Comité d'Audit et Présidente du Comité des Rémunérations, membre du Comité des Nominations, et administrateur référent depuis février 2014), ARCAF (Association des fonctionnaires épargnants pour la retraite), FAIDER (Fédération des associations indépendantes de défense des épargnants pour la retraite)
Date de fin du mandat :	France :	
AG statuant sur les comptes de l'exercice 2021	<ul style="list-style-type: none"> Membre : Commission consultative Epargnants de l'AMF, Club des Présidents de Comités de Rémunérations de l'Institut français des administrateurs. 	

* Administrateur indépendant.

** Société cotée

Aminata NIANE*

<p>Présidente du Comité des Rémunérations</p> <p>Adresse professionnelle : BP 29 495 – DAKAR, Sénégal</p> <p>Nombre d'actions : 1 012</p> <p>Date de naissance : 9 décembre 1956</p> <p>Nationalité : Sénégalaise</p> <p>Date de la première nomination : 27 mai 2010</p> <p>Date du dernier renouvellement : 30 avril 2019</p> <p>Date de fin du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice 2020</p>	<p>Biographie - Expérience professionnelle</p> <p>Consultante Internationale</p> <p>Aminata Niane est titulaire d'un Diplôme d'Ingénieur en Sciences et Technologies des Industries alimentaires (Montpellier, France) et d'un Master en Business Administration (Birmingham, UK).</p> <p>Elle a ensuite démarré sa vie professionnelle en 1983 en tant qu'ingénieur dans de grandes entreprises sénégalaises de l'agro-alimentaire (Société Industrielle des Produits laitiers/SIPL et SONACOS).</p> <p>Cette expérience s'est poursuivie en 1987 dans l'administration sénégalaise (ministère du Commerce, Institut sénégalais de Normalisation), puis à partir de 1991 dans les premières structures d'appui au secteur privé, financées par la Coopération française et la Banque mondiale (Cellule d'Appui à l'Environnement des Entreprises et Fondation secteur privé).</p> <p>Enfin, après quelques années d'expérience entrepreneuriale dans le conseil en stratégie, Aminata Niane a été nommée en 2000 Directeur Général de l'APIX, Agence nationale chargée de la Promotion des Investissements et des Grands Travaux, dont la création et la gestion lui ont été confiées jusqu'en mai 2012. Ensuite elle a occupé le poste de Conseiller spécial du Président de la République du Sénégal jusqu'en mai 2013.</p> <p>Aujourd'hui, elle est Consultante Internationale, après avoir occupé, à la Banque Africaine de Développement, les postes de Conseiller du Vice-Président Infrastructure, Secteur Privé et Intégration régionale et Directeur chargée du Retour de la Banque à son siège à Abidjan.</p>				
	<p>Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020</th> <th>Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> <p>Au sein du Groupe Atos</p> <p>Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <p>France :</p> <p>Aucun</p> <p>Etranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur : groupe Envol Immobilier Sénégal (Sénégal), Banque Atlantique Sénégal (Sénégal) Présidente de l'association « Social Change Factory » </td> <td> <p>Aucun</p> </td> </tr> </tbody> </table>		Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020	Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années	<p>Au sein du Groupe Atos</p> <p>Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <p>France :</p> <p>Aucun</p> <p>Etranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur : groupe Envol Immobilier Sénégal (Sénégal), Banque Atlantique Sénégal (Sénégal) Présidente de l'association « Social Change Factory »
Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020	Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années				
<p>Au sein du Groupe Atos</p> <p>Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <p>France :</p> <p>Aucun</p> <p>Etranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur : groupe Envol Immobilier Sénégal (Sénégal), Banque Atlantique Sénégal (Sénégal) Présidente de l'association « Social Change Factory » 	<p>Aucun</p>				

* Administrateur indépendant.



Lynn PAINE*

<p>Membre du Comité des Comptes</p> <p>Membre du Comité des Nominations et de Gouvernance</p> <p>Membre du Comité RSE</p> <p>Adresse professionnelle : Harvard Business School, Soldiers Field Road, Boston, Massachusetts 02163</p> <p>Nombre d'actions : 1 000</p> <p>Date de naissance : 17 juillet 1949</p> <p>Nationalité : Américaine</p> <p>Date de la première nomination : 29 mai 2013</p> <p>Date du dernier renouvellement : 30 avril 2019</p> <p>Date de fin du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice 2020</p>	<p>Biographie - Expérience professionnelle</p> <p>Professeur – Baker Foundation, Professeur émérite de gestion et d'administration des affaires – Chaire John G. Mclean, Harvard Business School, Vice-Doyenne pour le Développement International</p> <p>Lynn Paine est Professeur au sein de la Baker Foundation et Professeur émérite de gestion et d'administration des affaires et Vice-Doyenne pour le Développement International à Harvard Business School. Elle a précédemment assuré les fonctions de Vice-Doyenne pour le Développement de la faculté. Elle est ancienne responsable de l'unité Direction Générale de l'établissement, et intervient en qualité de spécialiste en matière de gouvernance d'entreprise. De nationalité américaine et de renommée mondiale, elle enseigne aujourd'hui la gouvernance d'entreprise au sein du MBA et d'<i>executive programs</i>.</p> <p>Elle a cofondé et dirigé le programme « Management et Responsabilité Sociale d'Entreprise » (<i>Leadership and Corporate Accountability</i>) dispensé au sein des MBA et <i>Advanced Management Program</i> d'Harvard. Mme Paine a également enseigné dans de nombreux <i>executive programs</i> incluant le <i>Senior Executive Program</i> consacré à la Chine, et actuellement le programme <i>Leading Global Business</i>, le <i>Senior Executive Program</i> consacré à l'Afrique, <i>Preparing to Be a Corporate Director</i>, <i>Women on Boards</i>, et <i>Making Corporate Boards More Effective</i>.</p> <p>En complément de son activité de formation et de consultante pour de nombreuses entreprises, elle a siégé dans plusieurs comités consultatifs, notamment au sein de la commission du <i>Conference Board</i> sur la transparence financière dans les entreprises privées, et au sein de l'équipe du <i>Conference Board</i> relatif à la rémunération des dirigeants. Elle a également siégé à l'Academic Advisory Council du programme Hills sur la gouvernance au <i>Center for Strategic and International Studies</i> (CSIS), à Washington D.C. ; au sein du <i>Governing Board</i> du <i>Center for Audit Quality</i> à Washington D.C., ainsi qu'au sein de l'<i>Advisory Board</i> du <i>Conference Board's Governance Center</i> à New York. Elle a été administratrice de RiskMetrics Group (NYSE) préalablement à la fusion de la société avec MSCI.</p>				
	<p>Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="379 976 901 1021">Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020</th> <th data-bbox="909 976 1428 1021">Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="379 1023 901 1310"> <p>Au sein du Groupe Atos Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <p>Etranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> Global Advisory Council, Odebrecht SA, São Paulo (Brésil) Selection Panel, Luce Scholars Program, Henry Luce Foundation, NYC (USA) <p>France : Aucun</p> </td> <td data-bbox="909 1023 1428 1348"> <p>Au sein du Groupe Atos Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <ul style="list-style-type: none"> Vice-Doyenne, Harvard Business School, Boston, Massachusetts (USA) (2010-2016) Membre du Governing Board, Center for Audit Quality, Washington, D.C. (USA) (2007-2016) Academic Advisory Council, Hills Program on Governance – Center for Strategic and International Studies, Washington, D.C. (USA) (2001-2017) Senior Advisor to Independent Monitor pour Volkswagen AG** (Allemagne) (2017 – 2020) </td> </tr> </tbody> </table>	Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020	Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années	<p>Au sein du Groupe Atos Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <p>Etranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> Global Advisory Council, Odebrecht SA, São Paulo (Brésil) Selection Panel, Luce Scholars Program, Henry Luce Foundation, NYC (USA) <p>France : Aucun</p>	<p>Au sein du Groupe Atos Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <ul style="list-style-type: none"> Vice-Doyenne, Harvard Business School, Boston, Massachusetts (USA) (2010-2016) Membre du Governing Board, Center for Audit Quality, Washington, D.C. (USA) (2007-2016) Academic Advisory Council, Hills Program on Governance – Center for Strategic and International Studies, Washington, D.C. (USA) (2001-2017) Senior Advisor to Independent Monitor pour Volkswagen AG** (Allemagne) (2017 – 2020)
Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020	Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années				
<p>Au sein du Groupe Atos Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <p>Etranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> Global Advisory Council, Odebrecht SA, São Paulo (Brésil) Selection Panel, Luce Scholars Program, Henry Luce Foundation, NYC (USA) <p>France : Aucun</p>	<p>Au sein du Groupe Atos Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <ul style="list-style-type: none"> Vice-Doyenne, Harvard Business School, Boston, Massachusetts (USA) (2010-2016) Membre du Governing Board, Center for Audit Quality, Washington, D.C. (USA) (2007-2016) Academic Advisory Council, Hills Program on Governance – Center for Strategic and International Studies, Washington, D.C. (USA) (2001-2017) Senior Advisor to Independent Monitor pour Volkswagen AG** (Allemagne) (2017 – 2020) 				

* Administrateur indépendant.

** Société cotée.

Edouard PHILIPPE*

<p>Membre du Comité des Nominations et de Gouvernance</p> <p>Adresse professionnelle : River Ouest 80 Quai Voltaire 95870 Bezons France</p> <p>Nombre d'actions : 501</p> <p>Date de naissance : 28 novembre 1970</p> <p>Nationalité : Française</p> <p>Date de la première nomination : 27 octobre 2020</p> <p>Date de fin du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice 2022</p>	<p>Biographie - Expérience professionnelle</p> <p>Maire du Havre, ancien Premier Ministre</p> <p>Edouard Philippe est ancien Premier Ministre : il a été chef du gouvernement français du 15 mai 2017 au 3 juillet 2020. Il est réélu maire du Havre lors des élections municipales de juin 2020.</p> <p>Edouard Philippe est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'École nationale d'administration (ENA).</p> <p>Après sa sortie de l'ENA en 1997, Edouard Philippe devient membre du Conseil d'Etat affecté à la section du contentieux.</p> <p>En 2004, il a intégré le cabinet d'avocats Debevoise & Plimpton au sein du département droit public.</p> <p>Edouard Philippe a ensuite rejoint Areva, en 2007, en tant que Directeur des Affaires publiques (2007-2010).</p> <p>Après plusieurs mandats locaux, il est élu maire du Havre et Président de la communauté d'agglomération havraise en 2010, et 2014. Il est élu député en 2012.</p>		
	<p>Liste des mandats et autres fonctions</p> <table border="1"> <tr> <td> <p>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020</p> <p>Au sein du Groupe Atos Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <p>France :</p> <p><i>(mandats liés aux fonctions de Maire du Havre et de Président de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Maire du Havre • Président de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole • Membre du Conseil de Surveillance du Grand port maritime du Havre • Président du Conseil de Surveillance du groupe hospitalier du Havre • Président du Centre communal d'action sociale du Havre • Président de l'EPCC, Le Volcan – Scène nationale du Havre • Président du Conseil d'Administration de l'EPCC, Ecole supérieure d'Art et Design Le Havre-Rouen • Président de l'association Le Havre Seine Développement • Président de l'Office du Tourisme du Havre • Président de l'Agence d'urbanisme de la région havraise et de l'estuaire de la Seine <p>Etranger : Aucun</p> </td> <td> <p>Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</p> <p>Au sein du Groupe Atos Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <ul style="list-style-type: none"> • Premier Ministre du 15 mai 2017 au 3 juillet 2020 (France) • Député du Parlement français (2012-2017) • Membre du Conseil d'Administration de l'Association internationale des Villes et Ports • Membre du Conseil d'Administration de l'Etablissement public foncier de Normandie • Membre du Conseil d'Administration de la Société hénouvillaise d'économie mixte pour l'Aménagement </td> </tr> </table>		<p>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020</p> <p>Au sein du Groupe Atos Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <p>France :</p> <p><i>(mandats liés aux fonctions de Maire du Havre et de Président de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Maire du Havre • Président de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole • Membre du Conseil de Surveillance du Grand port maritime du Havre • Président du Conseil de Surveillance du groupe hospitalier du Havre • Président du Centre communal d'action sociale du Havre • Président de l'EPCC, Le Volcan – Scène nationale du Havre • Président du Conseil d'Administration de l'EPCC, Ecole supérieure d'Art et Design Le Havre-Rouen • Président de l'association Le Havre Seine Développement • Président de l'Office du Tourisme du Havre • Président de l'Agence d'urbanisme de la région havraise et de l'estuaire de la Seine <p>Etranger : Aucun</p>
<p>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020</p> <p>Au sein du Groupe Atos Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <p>France :</p> <p><i>(mandats liés aux fonctions de Maire du Havre et de Président de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Maire du Havre • Président de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole • Membre du Conseil de Surveillance du Grand port maritime du Havre • Président du Conseil de Surveillance du groupe hospitalier du Havre • Président du Centre communal d'action sociale du Havre • Président de l'EPCC, Le Volcan – Scène nationale du Havre • Président du Conseil d'Administration de l'EPCC, Ecole supérieure d'Art et Design Le Havre-Rouen • Président de l'association Le Havre Seine Développement • Président de l'Office du Tourisme du Havre • Président de l'Agence d'urbanisme de la région havraise et de l'estuaire de la Seine <p>Etranger : Aucun</p>	<p>Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</p> <p>Au sein du Groupe Atos Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <ul style="list-style-type: none"> • Premier Ministre du 15 mai 2017 au 3 juillet 2020 (France) • Député du Parlement français (2012-2017) • Membre du Conseil d'Administration de l'Association internationale des Villes et Ports • Membre du Conseil d'Administration de l'Etablissement public foncier de Normandie • Membre du Conseil d'Administration de la Société hénouvillaise d'économie mixte pour l'Aménagement 		

* Administrateur indépendant.



Vernon SANKEY*

Membre du Comité des Comptes Membre du Comité RSE Adresse professionnelle : 51 Walnut Court, St Mary's Gate, London W85UB, UK Nombre d'actions : 1 296 Date de naissance : 9 mai 1949 Nationalité : Britannique Date de la première nomination : 10 février 2009 (administrateur) – 16 décembre 2005 (membre du Conseil de Surveillance) ratifié lors de l'AG du 23 mai 2006 Date du dernier renouvellement : 30 avril 2019 Date de fin du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice 2021	Biographie - Expérience professionnelle Mandataire social d'entreprises Vernon Sankey est diplômé de l' <i>Oriel College</i> à l'Université d'Oxford (Royaume-Uni). Il rejoint Reckitt and Colman plc en 1971, et devient Directeur Général au Danemark, en France, aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. Il est Directeur Général du Groupe sur la période 1992-1999. Il a depuis occupé plusieurs postes non exécutifs avec la fonction de Président ou membre du Conseil (Pearson plc, Zurich Insurance AG, Taylor Woodrow plc, Thomson Travel plc, Gala plc, Photo-Me plc, Firmenich SA, etc.) et a été un membre du Directoire de la FSA (Food Standards Agency) au Royaume-Uni.	
	Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères	
	Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020 Au sein du Groupe Atos Aucun A l'extérieur du Groupe Atos Etranger : <ul style="list-style-type: none"> Président, anciennement administrateur : Harrow School Entreprises Ltd (Royaume-Uni) Membre : Pi Capital (Royaume-Uni) 	Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années Au sein du Groupe Atos Aucun A l'extérieur du Groupe Atos Aucun

* Administrateur indépendant.

Politique de diversité du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration réuni le 14 décembre 2020, sur recommandation du Comité des Nominations et de Gouvernance, a examiné la composition du Conseil d'Administration et approuvé la politique de diversité applicable au Conseil.

A cet égard, après avoir soigneusement analysé la composition du Conseil au regard de critères tels que l'âge, le sexe, les compétences, l'expérience professionnelle, la nationalité et l'indépendance, et compte tenu de l'évolution de la composition du Conseil au cours des dernières années, il a fixé les objectifs suivants :

- **âge des administrateurs** : Le 14 décembre 2020, les administrateurs avaient entre 38 et 83 ans avec une moyenne de 57,9 ans contre 62,8 ans en 2019. Le Conseil a estimé que la moyenne d'âge était satisfaisante et a décidé de rester attentif à la limite statutaire d'un tiers des administrateurs dépassant l'âge de 70 ans ;
- **parité** : Le 14 décembre 2020, le Conseil d'Administration était composé de 46,2% de femmes (6 sur les 13)¹. Le Conseil a estimé que le ratio était satisfaisant mais a envisagé la nomination de nouvelles femmes administratrices ;
- **diversité des compétences et d'expérience professionnelle** : Le Conseil d'Administration a reconnu que

(i) les administrateurs possèdent une vaste expérience professionnelle dans divers secteurs d'activité et à des postes de haut niveau, ils exercent ou ont exercé des fonctions d'administrateur ou de mandataire social dans d'autres sociétés françaises ou étrangères, dont certaines sont cotées en bourse, (ii) la diversité des compétences est manifestée par la variété des profils des membres du Conseil qui rassemblent de nombreuses expériences et formations en technologie, ingénierie, finance, gouvernance, RSE, gestion des risques, certains ayant été Directeur Général par le passé, etc., et (iii) le Conseil d'Administration compte trois administrateurs représentant les salariés (les salariés et les salariés actionnaires) qui enrichissent le panel d'expérience et de perspectives professionnelles ;

- **diversité en termes de nationalités** : Au 14 décembre 2020, la proportion d'administrateurs de nationalité non française était de 53,8%, en ligne avec la dimension internationale du Groupe. En conséquence, le Conseil a considéré le ratio comme très satisfaisant et reflétait la dimension internationale du Groupe ;
- **indépendance des administrateurs** : Au 14 décembre 2020, la proportion d'administrateurs indépendants était de 60%. Le Conseil a estimé que ce pourcentage était satisfaisant et que la Société devrait rester au-dessus du ratio préconisé par le Code AFEP-MEDEF (soit au moins la moitié des membres du Conseil).



¹ 40% (4 sur 10) suivant le ratio légal. Conformément aux articles L. 225-23 et L. 225-27-1 du Code de commerce, l'administrateur représentant les salariés actionnaires et les administrateurs salariés ne sont pas pris en compte pour déterminer le taux de parité au sein du Conseil d'Administration.

4.2.3.2 Indépendance des administrateurs

Définition de la notion d'administrateur indépendant

Conformément au Code AFEP-MEDEF

Le Code AFEP-MEDEF définit un administrateur comme indépendant « lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ».

Le Code AFEP-MEDEF, adopté par le Conseil en tant que code de référence, prévoit également un certain nombre de critères qui doivent être examinés afin de déterminer si un administrateur peut être qualifié d'indépendant :

Critère 1	Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes : <ul style="list-style-type: none"> • salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société ; • salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la Société consolide ; • salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la Société ou d'une société consolidée par cette société mère.
Critère 2	Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire exécutif social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.
Critère 3*	Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil : <ul style="list-style-type: none"> • significatif de la Société ou de son Groupe ; • ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité. L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la Société ou son groupe est débattue par le Conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) explicités dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.
Critère 4	Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.
Critère 5	Ne pas avoir été Commissaire aux comptes de la Société au cours des 5 années précédentes.
Critère 6	Ne pas être administrateur de la Société depuis plus de douze ans. La perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date des douze ans.
Critère 7	Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société ou du groupe.
Critère 8	Des administrateurs représentant des actionnaires importants de la Société ou sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la Société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10% en capital ou en droits de vote, le Conseil, sur rapport du Comité des Nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

* Dans le cadre de l'appréciation du caractère significatif ou non de la relation d'affaires (Critère 3), le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Nominations et Rémunérations, a retenu les mêmes critères que ceux utilisés l'année dernière :

- un critère quantitatif, en l'espèce le chiffre d'affaires consolidé de 1% réalisé par la Société avec un groupe au sein duquel un administrateur exerce une fonction et/ou un mandat. Ce critère a été fixé au regard des spécificités de l'activité du Groupe Atos, en particulier des procédures rigoureuses de soumission aux appels d'offres ;
- des critères qualitatifs, à savoir : (i) la durée et la continuité de la relation commerciale (ancienneté de la relation ou impact d'éventuels renouvellements de contrats...), (ii) l'importance ou l'intensité de la relation (éventuelle dépendance économique), et (iii) l'organisation de la relation (liberté d'intérêts de l'administrateur...).

Revue de l'indépendance des administrateurs

L'évaluation détaillée de l'indépendance des administrateurs effectuée le 14 décembre 2020 et sur le fondement des critères mentionnés ci-dessus, est reproduite ci-après :

	Bertrand Meunier	Elie Girard	Vesela Asparuhova	Vivek Badrinath	Valérie Bernis	Jean Fleming	Farès Louis	Cedrik Neike	Colette Neuville	Aminata Niane	Lynn Paine	Edouard Philippe	Vernon Sankey
Critère 1	✓	✗	✗	✓	✓	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 2	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 3	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 4	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 5	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 6	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗
Critère 7	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 8	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Indépendance	NON	NON	NON	OUI	OUI	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	NON

Dans ce tableau, ✓ représente un critère d'indépendance satisfait et ✗ représente un critère d'indépendance non satisfait.

Le Conseil d'Administration a, le 14 décembre 2020, examiné l'indépendance de chacun de ses membres au regard des critères mentionnés ci-dessus, et considéré que 60% de ses administrateurs sont indépendants :

7 administrateurs considérés comme non indépendants

- M. Elie Girard, en tant que Directeur Général.
- M. Bertrand Meunier et M. Vernon Sankey en raison de leur présence au Conseil depuis plus de 12 ans
- M. Cedrik Neike en raison de son mandat au sein de Siemens, société avec laquelle Atos entretient des relations commerciales significatives.
- Mme Vesela Asparuhova, Mme Jean Fleming et M. Farès Louis administrateurs salariés, en raison de leur qualité de salariés d'une filiale de la Société¹.

6 administrateurs considérés comme indépendants

- Mme Colette Neuville et Mme Aminata Niane ont également été qualifiées d'indépendantes en ce qu'aucun critère ne les concerne.
- 4 administrateurs qui exercent des mandats ou des fonctions dans des sociétés ayant des relations d'affaires avec la Société pouvaient néanmoins être considérés comme indépendants, compte tenu du faible chiffre d'affaires, en dessous du seuil de 1% fixé par le Conseil, réalisé par Atos avec toutes ces sociétés : M. Vivek Badrinath, Mme Valérie Bernis, Mme Lynn Paine et M. Edouard Philippe.

¹ Conformément à l'article 9.3 du Code AFEP-MEDEF, les administrateurs représentant les salariés actionnaires et les administrateurs salariés ne sont pas pris en compte pour les ratios d'administrateurs indépendants.

4.2.3.3 Participation des salariés au Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration comprend un administrateur représentant les salariés actionnaires nommés par l'Assemblée Générale. La nomination de cet administrateur a été volontairement soumise aux Assemblées Générales de 2013, 2017 et 2020.

Le Conseil d'Administration comprend également deux administrateurs salariés au sens de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce, nommé conformément à la procédure prévue par les statuts. Conformément à la loi « PACTE », la Société a soumis à l'Assemblée Générale Annuelle tenue en 2020 une modification des statuts visant à abaisser de 12 à 8 administrateurs le seuil déclenchant la nomination d'un second administrateur salarié. A la suite de l'adoption de cette modification, un second administrateur salarié a été nommé et a rejoint le Conseil le 21 octobre 2020.

Les administrateurs représentant les salariés actionnaires et ceux représentant les salariés sont expressément désignés dans le Règlement Intérieur comme membres du Conseil

d'Administration. A ce titre, ils participent aux réunions et délibérations du Conseil. Ils ont les mêmes obligations que tout autre administrateur, notamment de confidentialité, à l'exception de l'obligation de détenir au moins 500 actions de la Société.

De plus, en vertu d'un accord conclu le 14 décembre 2012, la Société a mis en œuvre un dispositif innovant de participation des salariés au travers de la création du Conseil d'Entreprise Européen d'Atos SE et de la désignation, parmi ses membres ou des salariés d'Atos, d'un Comité Participatif composé de quatre personnes, ayant pour objet de se réunir avec des membres du Conseil d'Administration et d'échanger sur les sujets figurant à l'ordre du jour des réunions du Conseil. Une fois par an, le Comité Participatif est invité à une réunion plénière du Conseil d'Administration, qui correspond à la séance relative à la revue de la conformité des pratiques de la Société avec les règles de gouvernement d'entreprise.

4.2.3.4 Formation des administrateurs

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, lors de la nomination d'un nouvel administrateur, diverses sessions sont proposées avec les principaux cadres dirigeants du Groupe sur l'activité, l'organisation et la gouvernance de celui-ci. Les nouveaux administrateurs ont reçu la documentation de la Société en matière de gouvernance (notamment les statuts, le Règlement intérieur du Conseil et la Charte de l'Administrateur d'Atos) ainsi qu'une formation spécifique portant sur la gouvernance d'entreprise. Ils ont été sensibilisés aux obligations issues de la réglementation boursière qui s'appliquent aux administrateurs des sociétés cotées.

En outre, des formations externes spécifiques sont prévues ponctuellement pour les administrateurs.

Une formation spécifique est également dispensée aux administrateurs nommés au Comité des Comptes. Les membres du Comité des Comptes ont l'expertise nécessaire en raison de leur formation initiale et de leur parcours professionnel. Les nouveaux membres du comité ont été formés par le Directeur Général, le Président du Comité des Comptes, le Directeur Financier du Groupe et le Directeur Juridique Groupe sur les particularités comptables, financières ou opérationnelles et la gouvernance de l'entreprise.



4.2.3.5 Obligations de détention

En application des Statuts, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins 500 actions. Cette obligation ne s'applique cependant pas à l'Administrateur salarié ni à l'Administrateur représentant les salariés actionnaires.

4.2.3.6 Déclarations relatives aux membres du Conseil d'Administration

A la connaissance de la Société, les membres du Conseil d'Administration n'ont fait l'objet d'aucune incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ni n'ont été empêchés par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans

la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins, ni n'ont fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins. Aucun de ces membres n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années.

4.2.3.7 Conflits d'intérêts potentiels et accords

[GRI102-25]

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de contrat de service liant les membres du Conseil d'Administration à Atos SE ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

A la connaissance de la Société, hors le cas de M. Cedrik NEIKE dont la nomination a été proposée par Siemens Pension-Trust e.V., conformément aux accords conclus avec Siemens dans le cadre de l'opération d'acquisition de Siemens Information Technology Services, qui prévoyaient la possibilité pour Siemens de proposer un candidat au poste d'administrateur de la Société, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord quelconque conclu avec les actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres en vertu duquel l'un quelconque des membres du Conseil d'Administration a été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la Direction Générale de la Société.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de lien familial entre les mandataires sociaux de la Société.

Enfin, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de restrictions acceptées par les membres du Conseil d'Administration concernant la cession de leurs éventuelles participations dans le capital social de la Société autre que la disposition statutaire selon laquelle chaque administrateur, à l'exception de l'Administrateur salarié et de l'Administrateur représentant les salariés actionnaires, doit être propriétaire d'au moins 500 actions de la Société et des obligations de conservation définies par le Conseil d'Administration pour le dirigeant mandataire social.

4.2.3.8 Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration d'Atos SE a approuvé un Règlement Intérieur qui encadre les travaux du Conseil d'Administration. Le Règlement intérieur du Conseil a été mis à jour lors des réunions du Conseil tenues les 18 février 2020, 21 octobre 2020 et 1^{er} décembre 2020 afin de prendre en compte la nouvelle structure de Gouvernance de la Société. Sont annexés au Règlement Intérieur la Charte de l'Administrateur d'Atos et le Guide de prévention des délits d'initiés.

Le Règlement Intérieur précise les règles relatives à la composition, le fonctionnement et le rôle du Conseil ; la rémunération des administrateurs ; l'évaluation des travaux du Conseil ; l'information des administrateurs ; le rôle, les attributions, et les règles de fonctionnement des comités du Conseil ; les missions du Président du Conseil ; les missions spécifiques pouvant être confiées à un administrateur et les obligations de confidentialité des administrateurs.

Dès leur nomination, un exemplaire du Règlement intérieur, de la Charte de l'Administrateur et du Guide de prévention des délits d'initiés sont remis aux administrateurs qui accusent réception de ces documents. Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration est disponible sur le site Internet de la Société, à l'adresse suivante : www.atos.net, rubrique « Investisseurs ».

Dernières modifications apportées au Règlement intérieur

Au cours de la réunion tenue le 18 février 2020, sur la recommandation d'un comité ad hoc, le Conseil d'Administration a adopté une nouvelle version du Règlement Intérieur ayant pour objet de modifier et de détailler les missions du Président du Conseil à l'article 2.3.1 – Présidence du Conseil d'Administration, à la suite de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général. Les missions du Président du Conseil sont détaillées à la Section 4.2.2 du présent document.

Au cours de la réunion tenue le 21 octobre 2020, le Conseil d'Administration a approuvé la modification du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration afin de refléter les modifications des statuts approuvées durant l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 16 juin 2020. Les modifications apportées au Règlement Intérieur sont les suivantes :

- Article 2.4.6 – Consultation écrite : insertion d'une nouvelle disposition autorisant la consultation écrite du Conseil d'Administration pour certaines décisions conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts ;

- Articles 3.1, 4 et 9.3.1 – Rémunérations des Administrateurs et Censeurs : adaptation de la formulation de la rémunération des administrateurs et Censeurs aux articles 20 et 26 des statuts, afin de refléter le changement d'appellation légale de cette rémunération.

Au cours de la réunion tenue le 1^{er} décembre 2020, le Conseil d'Administration a approuvé la modification du Règlement Intérieur dans le cadre de la séparation entre deux nouveaux comités des missions auparavant attribuées au Comité des Nominations et des Rémunérations : le Comité des Nominations et de Gouvernance, et le Comité des Rémunérations. Les missions de ces deux comités sont décrites aux sections 4.2.4.5 et 4.2.4.6 du présent document. Lors de cette même réunion tenue le 1^{er} décembre 2020, le Conseil d'Administration a également décidé de supprimer la fonction d'administrateur référent et de confier au Comité des Nominations et de Gouvernance nouvellement créé les tâches et missions auparavant attribuées à l'administrateur référent qui n'avaient pas encore été attribuées au Président du Conseil en vertu du Règlement Intérieur.

Acceptation de nouveaux mandats sociaux

Conformément au Règlement Intérieur, le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général et le Président-Directeur Général, selon le cas, ainsi que le Directeur Général Délégué, sollicitent l'avis du Conseil avant d'accepter un nouveau mandat social dans une société cotée, française ou étrangère, extérieure au Groupe.

Conflits d'intérêts [GRI 102-25]

Conformément au Règlement Intérieur, l'administrateur s'efforce d'éviter tout conflit pouvant exister entre ses intérêts moraux et matériels et ceux de la Société. L'administrateur a l'obligation d'informer le Président du Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts, même potentiel, dans lequel il ou elle pourrait être, directement ou indirectement, impliqué. Dans les cas où il ou elle ne peut éviter de se trouver en conflit d'intérêts, il ou elle s'abstient de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les matières concernées, et le Président peut lui demander de ne pas participer aux délibérations. Il y a notamment conflit d'intérêts dans le cas où un administrateur ou un membre de sa famille pourrait bénéficier à titre personnel de la conduite des affaires de la Société, ou pourrait entretenir une relation ou un lien de quelque nature que ce soit avec la Société, ses filiales ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de la liberté de jugement de l'administrateur (notamment en qualité de client, fournisseur, banquier d'affaires, mandataire).

Négociation lors des fenêtres négatives

Conformément au Guide d'Atos de prévention des délits d'initiés, les administrateurs et collaborateurs d'Atos, susceptibles d'avoir accès sur une base régulière ou occasionnelle à des informations privilégiées ne doivent pas négocier, directement ou indirectement des titres Atos SE durant une « fenêtre négative ». Une fenêtre négative s'entend des six semaines précédant la publication des résultats financiers annuels, des trente jours précédant la publication des résultats financiers semestriels et des quatre semaines précédant la publication des informations financières au titre du premier et du troisième trimestre.



4.2.3.9 Charte interne du Conseil d'Administration sur les conventions et engagements réglementés et libres

Le Conseil d'Administration a adopté une Charte interne sur les conventions réglementées et les engagements réglementés et libres.

Considérant l'organisation du Groupe Atos et, en particulier, le principe de séparation des fonctions de son système de contrôle interne, la Charte interne met en place une procédure impliquant à la fois la Direction Juridique Groupe et le Département Contrôle Interne du Groupe selon laquelle :

- la Direction Juridique Groupe est chargée de qualifier les conventions soit de conventions réglementées ou de conventions libres, et de superviser la procédure d'autorisation des conventions réglementées ; et
- le Département du Contrôle Interne du Groupe est chargé d'évaluer régulièrement si les conventions relatives aux transactions ordinaires conclus dans des conditions normales remplissent effectivement ces conditions. Il communique les résultats de ses travaux au Comité des Comptes d'Atos SE.

4.2.4 Fonctionnement du Conseil d'Administration et des comités

4.2.4.1 Assiduité aux réunions du Conseil d'Administration et des comités en 2020

Taux d'assiduité individuel

	Elie Girard	Bertrand Meunier	Vesela Asparuhova	Vivek Badrinath	Nicolas Bazire	Valérie Bernis	Jean Fleming	Farès Louis	Cedrik Neike	Colette Neuville	Aminata Niane	Lynn Paine	Edouard Philippe	Vernon Sankey
Conseil d'Administration	100%	100%	100%	100%	66,67%	100%	88,24%	100%	94,12%	100%	100%	88,24%	100%	100%
Comité des Comptes	N/A	100%	N/A	100%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	100%	N/A	100%
Comité des Nominations et des Rémunérations	N/A	100%	N/A	N/A	100%	N/A	100%	N/A	N/A	100%	N/A	N/A	N/A	N/A
Comité des Nominations et de Gouvernance	N/A	100%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	100%	100%	N/A
Comité des Rémunérations	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	100%	100%	N/A	N/A	N/A	100%	N/A	N/A	N/A
Comité RSE	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	100%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	100%	N/A	100%

Taux d'assiduité global

Taux d'assiduité moyen au Conseil d'Administration	Taux d'assiduité moyen au Comité des Comptes	Taux d'assiduité moyen au Comité des Nominations et Rémunérations	Taux d'assiduité moyen au Comité des Nominations et de Gouvernance	Taux d'assiduité moyen au Comité des Rémunérations	Taux d'assiduité moyen au Comité RSE
95,61%	100%	100%	100%	100%	100%

4.2.4.2 Activités du Conseil d'Administration

Mission

La mission du Conseil d'Administration est de déterminer la stratégie et les orientations de l'activité de la Société et de veiller à leur mise en œuvre. De plus, le Conseil d'Administration nomme les dirigeants mandataires sociaux, et statue chaque année sur l'indépendance des administrateurs, fixe les éventuelles limitations aux pouvoirs du Directeur Général, émet le rapport sur la gouvernance d'entreprise, convoque et fixe l'ordre du jour des Assemblées Générales, procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns, au contrôle de gestion et de la sincérité des comptes, à l'examen et à l'arrêté des comptes, à la communication aux actionnaires ainsi qu'à la revue de la qualité des informations fournies aux marchés financiers. Le Conseil d'Administration s'attache à promouvoir la création de valeur à long terme par l'entreprise en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de ses activités. Il examine régulièrement, en lien avec la stratégie qu'il a définie, les opportunités et les risques tels que les risques financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux ainsi que les mesures prises en conséquence.

Modalités de fonctionnement

Conformément au Règlement Intérieur du Conseil, le Conseil d'Administration se réunit au moins cinq fois par an et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président. Les administrateurs peuvent participer aux réunions du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent suivant l'ordre du jour arrêté par le Président et notifié aux administrateurs. Chaque fois que les circonstances le permettent, les éléments et

documents nécessaires à leur réflexion sont adressés aux administrateurs concomitamment à l'ordre du jour. Le Conseil d'Administration nomme en fixant la durée de ses fonctions un secrétaire qui peut être choisi soit parmi les administrateurs soit en dehors d'eux. Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil d'Administration par un autre administrateur. Chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul des autres administrateurs au cours d'une même séance du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Travaux en 2020

Au cours de l'exercice 2020, le Conseil d'Administration a tenu 17 réunions. Le taux de présence global des administrateurs aux réunions s'est élevé à 95,61% en moyenne.

Le Conseil d'Administration s'est réuni pour traiter notamment des sujets suivants :

En matière d'informations financières, budget et engagements financiers :

- revue et approbation du budget pour 2021 ;
- revue des informations financières et rapports trimestriels et des informations de nature prévisionnelle ;
- revue et arrêté des comptes consolidés semestriels et annuels ;
- revue des présentations et communiqués financiers ;

- approbation de garanties maison mère et l'examen des engagements hors bilan.

En matière de projets stratégiques et opérations :

- approbation des ambitions et de la stratégie à moyen terme de la Société ;
- points périodiques de la direction portant sur les discussions engendrées par la crise engendrée de la Covid-19 et débats autour des adaptations nécessaires et revue des divers réponses à apporter d'un point de vue commercial ;
- vente de 13,1% d'actions Worldline en février 2020 dans le cadre d'un placement privé par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres ;
- soutien du rapprochement entre Worldline et Ingenico ;
- examen régulier des activités de fusions-acquisitions, et en particulier sur plusieurs acquisitions complémentaires.

En matière de rémunérations :

- Politique de rémunération :
 - définition de la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'Administration, aux administrateurs et au Directeur Général ;
 - revue de la conformité de la politique de rémunération des dirigeants avec le Code AFEP-MEDEF ;
 - revue des mises à jour concernant un ratio de rémunération réglementaire introduit par la loi PACTE.
- Rémunération variable :
 - confirmation des résultats pour la rémunération variable du Directeur Général au titre du second semestre 2019 ;
 - confirmation des résultats au titre du premier semestre 2020 applicables à la rémunération variable du Directeur Général et extension des courbes d'élasticité applicables aux valeurs plancher qui ne donneraient lieu à aucun paiement ;
 - fixation des objectifs associés à la partie variable de la rémunération du Directeur Général au titre du second semestre 2020 ;
 - fixation des objectifs associés à la partie variable de la rémunération du Directeur Général au titre du premier semestre 2021.
- Rémunération des administrateurs :
 - approbation de la structure inchangée de la rémunération des administrateurs.
- Plans d'incitation à long terme :
 - mise en place d'un plan d'actions de performance en faveur des salariés du groupe et des mandataires sociaux ;
 - confirmation de la réalisation des conditions de performance, y compris la réalisation des conditions de performance RSE, et fixation de nouveaux objectifs annuels pour celles-ci en relation avec les plans d'actions de performance en cours ;
 - révision des conditions de performance des plans d'actions de performance au regard des circonstances sans précédent dues à la crise liée à la Covid-19 ;
 - revue des caractéristiques d'un plan d'actionnariat salarié.

• Programmes de rachat d'actions :

- mise en œuvre de programmes de rachat d'actions dans le cadre de l'acquisition d'actions de performance.

S'agissant de la raison d'être d'Atos et de RSE :

- approbation des initiatives et des objectifs du groupe en matière de RSE dans le cadre de l'approbation des lignes directrices à moyen terme ;
- revue des initiatives de la Société et définition des orientations s'agissant de la mise en œuvre de la raison d'être de la Société ;
- prise en considération des enjeux sociaux et environnementaux, notamment au travers des rapports du Comité RSE et élaboration de lignes directrices en ce qui concerne notamment l'environnement, l'équilibre hommes/femmes, la diversité et l'accessibilité ;
- revues des résultats de l'enquête « Great Place to Work ».

En matière de gouvernance :

- Assemblée Générale :
 - convocation de l'Assemblée Générale Annuelle, et re-convocation en lien avec le contexte du Covid-19 ;
 - suppression de la proposition de dividende avec le contexte de la pandémie ;
 - revue et approbation du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Annuelle ;
 - convocation d'une Assemblée Générale en octobre 2020 afin de soumettre aux actionnaires l'ambition et la stratégie de la Société à moyen terme pour avis et voter la nomination d'un nouvel Administrateur.
- Gouvernance de la Société :
 - précision des missions du Président du Conseil ;
 - création de deux comités en séparant les missions auparavant attribuées au Comité des Nominations et des Rémunérations entre deux Comités : le Comité des Nominations et de Gouvernance et le Comité des Rémunérations ;
 - suppression de la fonction d'Administrateur Référent ;
 - revue de la composition du Conseil d'Administration au regard de la politique établie par le Conseil ;
 - confirmation de la composition des Comités après l'Assemblée Générale Annuelle et révision de la composition des Comités après la scission du Comité des Nominations et des Rémunérations.
- Documentation relative à la gouvernance :
 - revue et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gouvernance d'entreprise ;
 - modification du Règlement intérieur du Conseil d'Administration à la suite de la modification de la gouvernance du Conseil et de l'entrée en vigueur de nouveaux textes législatifs ;
 - revue du Document d'Enregistrement Universel 2019 et du rapport de Conformité 2019 ;
 - revue de l'Amendement au Document d'Enregistrement Universel 2019 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 juillet 2020 ;
 - revue du projet révisé du Code d'Ethique de la Société.

● Fonctionnement des organes sociaux :

- renouvellement ou approbation de certaines délégations de pouvoirs aux cadres supérieurs ;
- approbation de la mise en œuvre de la nouvelle organisation par industries ayant pour objet de renforcer l'engagement client ;
- propositions relatives au renouvellement du mandat des administrateurs ou à la nomination de nouveaux membres du Conseil d'Administration ;
- évaluation des travaux du Conseil ;
- revue de l'indépendance des membres du Conseil d'Administration ;
- revue de la conformité des pratiques de la Société avec le Code AFEP-MEDEF ;
- approbation de trois conventions réglementées conclues avec Siemens AG, Siemens Energy AG et Siemens Healthineers AG dans le cadre d'une extension de cinq ans du partenariat stratégique entre Atos et Siemens ;

- revue annuelle des conventions réglementées autorisées au cours des exercices précédents.

● Risques :

- approbation de garanties parentales ;
- communication de l'exercice de cartographie des risques après son examen par le Comité des Comptes ;
- revue des principaux litiges en cours.

Le Conseil a régulièrement entendu les rapports des Commissaires aux comptes ainsi que ceux des trois puis des quatre Comités.

Les Comités sont régis par le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration. Les Comités ont un rôle uniquement consultatif dans le seul but de préparer les travaux du Conseil, seul organe décisionnaire et responsable. Ils rendent compte de leurs travaux au Conseil d'Administration. Leurs recommandations sont discutées longuement en séance, le cas échéant sur la base de la documentation produite par les Comités.

4.2.4.3 Activité du Comité des Comptes

Mission

Le Comité des Comptes prépare et facilite le travail du Conseil d'Administration dans les domaines relevant de sa compétence. Il assiste à ce titre le Conseil d'Administration dans son analyse de l'exactitude et de la sincérité des comptes sociaux et consolidés de la Société. Le Comité formule avis et recommandations au Conseil d'Administration conformément aux missions confiées par le Conseil :

En ce qui concerne les comptes :

- de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et le cas échéant, formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- de procéder à l'examen préalable et donner son avis sur les projets de comptes sociaux et consolidés, annuels, semestriels et, le cas échéant, trimestriels de la Société préparés par la Direction Financière ;
- d'examiner la pertinence et la permanence des principes et règles comptables ;
- de se faire présenter l'évolution du périmètre des sociétés consolidées ;
- d'entendre, lorsqu'il l'estime nécessaire, les Commissaires aux comptes, la Direction Générale, la Direction Financière, comptable et la trésorerie, l'Audit interne ou tout autre personne du management, le cas échéant, hors la présence des membres de la Direction Générale ;
- d'examiner les documents financiers diffusés par la Société lors de l'approbation des comptes annuels ainsi que les documents et communiqués financiers importants ;
- de rendre compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle que le comité a joué dans le processus.

En ce qui concerne le contrôle externe de la Société :

- d'examiner les questions relatives à la nomination ou au renouvellement des Commissaires aux comptes de la Société ;
- de suivre la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission ;
- d'approuver la fourniture des services, autres que la certification des comptes et les services requis du Commissaire aux comptes par la loi, par les Commissaires aux comptes ou les membres de leur réseau, au profit de la Société et de ses filiales. Il se prononce après avoir analysé les risques pesant sur l'indépendance du ou des Commissaires aux comptes et les mesures de sauvegarde appliquées par ceux-ci ;
- de s'assurer du respect par les Commissaires aux comptes de leurs conditions d'indépendance.

En ce qui concerne le contrôle interne et le suivi des risques de la Société :

- d'évaluer, avec les personnes responsables au niveau du Groupe, l'efficacité et la qualité des systèmes et procédures de contrôle interne du Groupe, d'examiner les risques et engagements hors bilans significatifs, d'entendre le responsable de l'Audit interne, de donner son avis sur l'organisation de son service et d'être informé de son programme de travail. Le comité est destinataire des rapports d'Audit interne ou d'une synthèse périodique de ces rapports ;
- d'apprécier la fiabilité des systèmes et procédures qui concourent à l'établissement des comptes, d'examiner les méthodes et procédures de reporting et de traitement des informations comptables et financières ;
- de prendre connaissance régulièrement de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements et risques significatifs, notamment au travers d'une revue des litiges, et d'examiner les procédures retenues pour évaluer et gérer ces risques ;
- de contrôler l'efficacité de l'Audit interne concernant les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable financière et extra-financière.

Modalités de fonctionnement

Aux termes du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, les membres du Comité des Comptes bénéficient, lors de leur nomination, d'une information sur les particularités comptables, financières ou opérationnelles de la Société. Le Comité des Comptes entend les Commissaires aux comptes, mais également les Directeurs Financiers, comptables et de la trésorerie. L'examen des comptes par le Comité des Comptes doit être accompagné d'une présentation des Commissaires aux comptes soulignant les points essentiels non seulement des résultats de l'audit légal, notamment les ajustements d'audit et les faiblesses significatives du contrôle interne identifiées durant les travaux, mais aussi des options comptables retenues. Il doit être accompagné d'un rapport complémentaire destiné au Comité des Comptes prévu par les dispositions légales applicables et d'une présentation du Directeur Financier décrivant l'exposition aux risques, incluant les risques sociaux et environnementaux, et les engagements hors bilan significatifs de l'entreprise. S'agissant de l'Audit interne et du contrôle des risques, le Comité entend le responsable de l'Audit interne. Il doit être informé du programme d'Audit interne et être destinataire des rapports d'Audit interne ou d'une synthèse périodique de ces rapports. Le Comité peut recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin.

En 2020, le Comité des Comptes, dans son fonctionnement, s'est appuyé sur les compétences internes de la Société, notamment le Directeur Financier Groupe, le Secrétaire Général, le Directeur de l'Audit Interne, le Directeur de la Gestion des Risques et des procédures Rainbow (contrôle et suivi de la gestion des appels d'offres), le Directeur des Relations Investisseurs & Communication Financière du Groupe, le Directeur de la Comptabilité, de la Fiscalité et de la Restructuration du Groupe ainsi que les Commissaires aux comptes qui ont assisté, en tant que de besoin et sur demande du Président du Comité, aux réunions du Comité des Comptes. L'ensemble de la documentation présentée au Comité des Comptes a été transmis

par le Directeur Financier Groupe au Comité des Comptes plusieurs jours avant la tenue des réunions.

Travaux en 2020

Au cours de l'exercice 2020, le Comité des Comptes a tenu six réunions. Le taux de présence des membres aux réunions s'est élevé à 100% en moyenne.

Au cours de l'exercice 2020, le Comité des Comptes a examiné les documents comptables et financiers, avant leur présentation au Conseil d'Administration ; il a également revu les principales positions comptables et les méthodes utilisées. Il a examiné les rapports financiers trimestriels portant sur la performance du Groupe, les comptes consolidés pour 2019, les comptes semestriels pour 2020, et les projets de communiqués financiers, avant leur transmission au Conseil d'Administration.

Le Comité des Comptes a été régulièrement informé des conclusions des principales missions réalisées et a revu les rapports de synthèse des activités de l'Audit interne. Il a été régulièrement informé du suivi de la gestion des risques des contrats significatifs et examiné les mises à jour de la cartographie des risques présentée par le Directeur de l'Audit Interne. Il a également revu régulièrement l'état des réclamations et litiges déclarés et des provisions. Le comité a revu les rubriques pertinentes du Document d'Enregistrement Universel. Il a été régulièrement tenu informé de la situation de trésorerie et des besoins de financement du Groupe et a revu les engagements hors-bilan significatifs. Il a entendu les rapports intermédiaires et finaux des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et semestriels, ainsi que le compte rendu de leurs autres travaux réalisés dans le cadre de leur mission d'audit générale.

Il a également examiné la rémunération et l'indépendance des Commissaires aux comptes.

4.2.4.4 Activité du Comité des Nominations et des Rémunérations

[GRI102-36][GRI102-37]

Le 1^{er} décembre 2020, le Conseil d'Administration a décidé de séparer les missions auparavant attribuées au Comité des Nominations et des Rémunérations entre deux Comités : le Comité des Nominations et de Gouvernance, et le Comité des Rémunérations. S'agissant de l'année 2020, le présent document présente les activités du Comité des Nominations et des Rémunérations. Les missions et modalités de fonctionnement des deux nouveaux comités sont détaillées dans les sections dédiées ci-dessous.

Travaux en 2020

Au cours de l'exercice 2020, le Comité des Nominations et des Rémunérations a tenu six réunions. Le taux de présence des membres aux réunions était de 100%.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations s'est réuni en 2020 pour traiter notamment des sujets suivants, en vue de formuler des avis et recommandations au Conseil d'Administration :

En matière de rémunération :

- **Politique de rémunération :**
 - propositions relatives à la définition de la politique de rémunération applicable au Président du Conseil, aux Administrateurs et au Directeur Général ;
 - revue des mises à jour et des propositions relatives au ratio de rémunération réglementaire introduit par la loi PACTE.
- **Rémunération variable :**
 - propositions dans le cadre de la confirmation des résultats de la rémunération variable du Directeur Général au titre du second semestre 2019 ;
 - propositions dans le cadre de la confirmation des résultats au titre du premier semestre 2020 applicables à la rémunération du Directeur Général ;
 - propositions relatives à la fixation d'objectifs pour la partie variable de la rémunération du Directeur Général au titre du second semestre 2020.

- Plans d'incitation à long terme :

- propositions dans le cadre de la mise en place d'un plan d'actions de performance en faveur des salariés du Groupe et du Directeur Général ;
- propositions relatives à la confirmation de la réalisation des conditions de performance, y compris la réalisation des conditions de performance en matière de RSE, et à la fixation de nouveaux objectifs annuels pour la réalisation de ces conditions de performances dans le CADRE des plans d'actions de performance en cours ;
- propositions relatives à un projet de plan d'actionnariat salarié.

- Programmes de rachat d'actions :

- propositions relatives à la mise en œuvre de programmes de rachat d'actions dans le cadre de l'attribution d'actions de performance.

En matière de nomination :

- propositions relatives à la composition des comités après le renouvellement des mandats décidé par l'Assemblée Générale Annuelle et l'expiration des mandats, conformément à la politique définie par le Conseil ;
- propositions relatives à la séparation des missions auparavant attribuées au Comité des Nominations et des Rémunérations entre deux comités : le Comité des Nominations et de Gouvernance, et le Comité des Rémunérations ;
- propositions relatives à la suppression de la fonction d'Administrateur Référent et à la réattribution de ses missions ;
- propositions relatives à la composition des comités après la création du Comité des Nominations et de Gouvernance et du Comité des Rémunérations.

4.2.4.5 Activité du Comité des Nominations et de Gouvernance

[GRI102-36]

Le 1^{er} décembre 2020, le Conseil d'Administration a décidé de séparer les missions auparavant attribuées au Comité des Nominations et des Rémunérations entre deux comités, avec pour conséquence la création du Comité des Nominations et de Gouvernance.

Mission

Le Comité des Nominations et de Gouvernance a pour mission de préparer et de faciliter les décisions du Conseil d'Administration dans les domaines relevant de sa compétence, conformément aux missions confiées par le Conseil :

- rechercher et examiner, pour le Conseil d'Administration, toute candidature à la nomination à un poste de membre du Conseil d'Administration ou à une fonction de dirigeant devant exercer un mandat social et de formuler sur ces candidatures un avis et/ou une recommandation auprès du Conseil d'Administration en tenant compte notamment de l'équilibre souhaitable de la composition du Conseil d'Administration au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société et d'apprécier l'opportunité des renouvellements de mandats ; et revoir et formuler des recommandations s'agissant du plan de succession des mandataires sociaux exécutifs.

Procédure de sélection des candidats administrateurs indépendants

Le Comité des Nominations et de Gouvernance identifie et sélectionne les candidats au poste d'administrateur indépendant selon la procédure suivante :

- identification des profils manquants au travers de l'analyse des objectifs de la politique de diversité définie par le Conseil et des commentaires et suggestions émis par les membres du Conseil d'Administration en répondant au questionnaire relatif à l'évaluation annuelle des travaux du Conseil ;

- identification par le comité des candidats potentiels remplissant les critères identifiés, avec l'aide, le cas échéant, d'un consultant externe ;
- présélection de candidats par le Comité des Nominations et de Gouvernance après examen approfondi de leur compétence, expérience, parcours professionnel, indépendance et capacité à remplir les devoirs de la Charte de l'Administrateur d'Atos SE ;
- le Président ou un autre membre du Comité des Nominations et de Gouvernance contacte les candidats présélectionnés et s'enquiert de leur intérêt à faire acte de candidature ;
- les candidats présélectionnés ayant confirmé leur intérêt à faire acte de candidature s'entretiennent avec les membres du comité au cours d'une réunion du comité et remplissent un questionnaire avec des déclarations et les engageant à respecter les règles du Conseil ;
- après ces entretiens, le Comité des Nominations et de Gouvernance émet une recommandation au Conseil d'Administration ;
- examiner les opérations importantes comportant un risque de conflits d'intérêts entre la Société et les membres du Conseil d'Administration, formuler des recommandations en matière d'évaluation de l'indépendance des administrateurs et superviser l'évaluation annuelle des travaux du Conseil.

Modalités de fonctionnement

Le Comité des Nominations et de Gouvernance est soumis aux mêmes modalités de fonctionnement que celles applicables aux autres comités du Conseil d'Administration. Le comité peut recourir à des consultants externes si nécessaire.

Activités en 2020

A la suite à sa création, le Comité des Nominations et de Gouvernance a tenu une réunion. Le taux de présence des membres à la réunion était de 100%.

Le Comité des Nominations et de Gouvernance s'est réuni en 2020 pour traiter notamment des sujets suivants, en vue de formuler des avis et recommandations au Conseil d'Administration :

- propositions relatives à l'élaboration d'un plan de renouvellement de la composition du Conseil d'Administration

conformément à la revue d'une combinaison équilibrée entre des profils non exécutifs et à la politique de diversité définie par le Conseil ;

- propositions relatives à l'examen de l'indépendance des membres du Conseil ;
- revue de l'évaluation annuelle des travaux du Conseil en 2020.

4.2.4.6 Activité du Comité des Rémunérations

[GRI102-37]

Le 1^{er} décembre 2020, le Conseil d'Administration a décidé de séparer les missions auparavant attribuées au Comité des Nominations et des Rémunérations entre deux comités avec pour conséquence la création du Comité des Rémunérations.

Mission

Le Comité des Rémunérations a pour mission de préparer et de faciliter les décisions du Conseil d'Administration dans les domaines relevant de sa compétence, conformément aux missions confiées par le Conseil :

- formuler des propositions s'agissant de la rémunération du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général (montant de la rémunération fixe et définition des règles de détermination d'une rémunération variable, en veillant à la cohérence de ces règles avec l'évaluation faite annuellement des performances et avec la stratégie à moyen terme de la Société et en contrôlant l'application annuelle de ces règles) et des membres du Conseil d'Administration ;
- revoir et formuler des recommandations au Conseil d'Administration de la politique de rémunération annuelle des mandataires sociaux ;
- participer à l'élaboration de la politique d'intéressement du personnel de la Société et de ses filiales. Il a notamment pour mission de formuler des propositions sur les décisions d'octroi d'options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société, ou d'actions de performance au bénéfice des mandataires sociaux et de tout ou partie du personnel salarié de la Société et des filiales ;
- émettre des observations et/ou recommandations relatives au régime de retraite et de prévoyance, aux avantages en nature et droits pécuniaires des mandataires sociaux de la Société et de ses filiales.

Modalités de fonctionnement

Le Comité des Rémunérations se réunit hors la présence des dirigeants mandataires sociaux pour la fixation de la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'Administration et au Directeur Général, la détermination des objectifs y afférents applicables au Directeur Général, ainsi que l'appréciation de la performance de ce dernier à l'occasion de

l'attribution de sa rémunération variable. Le Comité des Rémunérations formule auprès du Conseil d'Administration une appréciation sur la performance du Directeur Général. Le Directeur Général est associé aux travaux du comité se rapportant aux nominations d'Administrateurs et aux propositions relatives à la politique d'incitation à long terme des salariés. Si nécessaire, le comité peut faire appel à des experts externes.

Activités en 2020

A la suite de sa création, le Comité des Rémunérations a tenu une réunion. Le taux de présence des membres aux réunions était de 100%.

Le Comité des Rémunérations s'est réuni en 2020 pour traiter notamment des sujets suivants, en vue de formuler des avis et recommandations au Conseil d'Administration :

- Politique de rémunération :
 - propositions dans le cadre de la revue de la conformité avec le Code AFEP-MEDEF des rémunérations respectives du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général.
- Rémunération variable :
 - propositions relatives à la fixation d'objectifs pour la partie variable de la rémunération du Directeur Général au titre du premier semestre 2021.
- Rémunération des administrateurs :
 - propositions de répartition de la rémunération des administrateurs pour 2020 ;
 - propositions de renouvellement de la rémunération des administrateurs pour 2021.
- Plans d'incitation à long terme :
 - propositions dans le cadre de la mise en place d'un plan d'attribution d'actions de performance en faveur des salariés du Groupe et du Directeur Général ;
 - propositions relatives à un projet de plan d'actionnariat salarié en 2021.

4.2.4.7 Activité du Comité RSE

Afin de renforcer la prise en compte des enjeux de responsabilité sociale des entreprises, le Conseil a créé un Comité dédié aux questions de responsabilité sociale et environnementale, effectif depuis janvier 2020.

Mission

Le Comité RSE a pour mission de préparer et de faciliter les décisions du Conseil d'Administration dans les domaines relevant de sa compétence. A ce titre, le Comité formule tout avis et recommandations au Conseil d'Administration conformément aux missions confiées par le Conseil :

- examen de la stratégie du Groupe en matière de responsabilité sociale et environnementale et de la mise en œuvre des projets liés à cette stratégie ;
- revue des engagements du Groupe en matière de responsabilité sociale et environnementale, au regard des enjeux propres à son activité et à ses objectifs, notamment en matière de bien-être au travail, de diversité et d'environnement ;
- appréciation des risques et des opportunités en matière de performance sociale et environnementale ;
- revue des politiques de responsabilité sociale et environnementale en prenant en compte leur impact en termes de performance économique ;
- examen de la déclaration annuelle de performance extra-financière ; et
- examen de la synthèse des notations réalisées sur le Groupe par les agences de notation et par les analyses extra-financières.

Modalités de fonctionnement

Le Comité RSE est soumis aux mêmes règles générales de fonctionnement que celles applicables aux autres comités du Conseil. Le Comité RSE se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Le Comité peut, dans l'exercice de ses attributions, prendre contact avec les principaux dirigeants de la Société après en avoir notifié le Président du Conseil d'Administration ou le Conseil d'Administration lui-même et à charge d'en rendre compte au Conseil d'Administration. Le comité peut recourir à des experts externes en tant que de besoin.

Activités en 2020

Au cours de l'exercice 2020, le Comité RSE s'est réuni trois fois. Le taux de participation des membres aux réunions a été de 100%.

Le Comité RSE s'est réuni en 2020 afin de traiter notamment les sujets suivants afin de formuler des avis et des recommandations au Conseil d'Administration :

- revue des initiatives du Groupe en matière de responsabilité sociale et environnementale, de leur mise en œuvre et des résultats ;
- examen et suivi de la stratégie de décarbonation de la Société, dans le cadre des nouveaux objectifs annoncés lors des Journées Analystes ;
- suivi et soutien des initiatives de la Société en matière de diversité, incluant l'équilibre hommes/femme ;
- Revue des initiatives liées à la raison d'être de la Société.

4.2.5 Evaluation des travaux du Conseil d'Administration

[GRI102-28]

Conformément au Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, celui-ci doit évaluer sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires en analysant périodiquement sa composition, son organisation et son fonctionnement, ainsi que la composition, l'organisation et le fonctionnement de ses Comités.

L'évaluation vise trois objectifs :

- faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil ;
- vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ; et
- apprécier la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil.

Une fois par an, le Conseil d'Administration doit consacrer un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement et informer les actionnaires chaque année dans le Document d'Enregistrement Universel de la réalisation de ces évaluations et des suites données.

Conformément au Code AFEP-MEDEF, le Conseil d'Administration effectue depuis 2009 une évaluation annuelle formalisée, sous la supervision de l'Administrateur Référent et de son Comité des Nominations et de Gouvernance à compter de 2020 en raison de la disparition des fonctions d'Administrateur Référent.

Sous la supervision du Comité des Nominations et de Gouvernance, l'étude a été conduite selon la procédure suivante :

- chaque administrateur a répondu à un questionnaire portant sur les sujets suivants :
 - la pertinence de la composition du Conseil et des comités,
 - la pertinence de l'ordre du jour et des informations fournies à cet égard, ainsi que le temps consacré à des sujets spécifiques,
 - s'agissant des membres de comités, la pertinence des travaux des comités et moyens fournis aux comités afin de mener à bien leur mission,
 - la qualité des recommandations formulées par les comités,
 - la qualité des procès-verbaux des réunions et des documents/informations fournies,
 - le caractère satisfaisant de la participation effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil,
 - les améliorations à apporter, et
 - la pertinence des travaux du Conseil d'Administration en 2020, incluant ceux concernant la raison d'être récemment adoptée ;

- au cours de la réunion tenue le 14 décembre 2020, le Conseil d'Administration a, suivant le rapport du Président du Comité des Nominations et de Gouvernance sur les conclusions de son évaluation, mené une réflexion sur les améliorations à retenir. Les réponses ont été recueillies, consolidées et analysées dans un rapport au Conseil, après revue par le Comité des Nominations et de Gouvernance. A l'issue de ces travaux, un point a été inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 14 décembre 2020 afin de permettre au Président du Comité des Nominations et de Gouvernance, avec le soutien de l'ancien administrateur référent, de rapporter les conclusions de cette évaluation, et de mener une réflexion sur les points d'amélioration à retenir.

La tonalité de l'évaluation est, comme les années précédentes, très positive et plusieurs améliorations ont été reconnues : la qualité des débats et des réunions informelles entre administrateurs. Il ressort des analyses, partagées avec l'ensemble des administrateurs, les points suivants :

- **composition du Conseil d'Administration :** les administrateurs ont formulé plusieurs suggestions sur les profils devant être recherchés s'agissant des candidats aux fonctions d'administrateur afin de renforcer sa composition. Ils étaient satisfaits de la diversité de la composition du Conseil, tout en maintenant l'équilibre requis entre hommes et femmes ;
- **activités du Conseil d'Administration :** les administrateurs ont perçu de façon positive les effets de la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général à compter de novembre 2019 ;
- **séminaire stratégique annuel :** l'organisation d'un séminaire stratégique annuel a été suggérée lorsque la situation sanitaire le permettra ;
- **Comité RSE :** les administrateurs ont proposé que le Comité RSE présente également au Conseil d'Administration les initiatives de la Société en matière de responsabilité sociale et environnementale ;
- **risques :** les administrateurs ont jugé utile d'approfondir les discussions sur les risques auxquels le Groupe est confronté, avec des réunions du Conseil d'Administration consacrées à cette question.

En plus d'être abordée par le biais du questionnaire (notamment dans le cadre de l'évaluation de la participation effective de chaque administrateur) l'évaluation de l'action du Directeur Général est intervenue deux fois en 2020, au cours des réunions du Conseil d'Administration ayant statué en février et en juillet sur la réalisation des critères de performance de la rémunération variable du Directeur Général, s'agissant respectivement du deuxième semestre 2019 et du premier semestre 2020.



4.2.6 Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise

4.2.6.1 Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise

Le Document d'Enregistrement Universel 2020 comprend l'ensemble des éléments relatifs au gouvernement d'entreprise prévus par les dispositions du Code de commerce et du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF devant être inclus dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement

d'entreprise adoptés au cours de la réunion tenue le 17 février 2021. En conséquence, le tableau suivant permet d'identifier dans le Document d'Enregistrement Universel 2020 les informations requises.

Informations requises en application du Code de commerce	Section du Document d'Enregistrement Universel 2020
Gouvernance (L. 22-10-10 du Code de commerce)	
La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice	4.2.3.1
Les conventions conclues entre une filiale et un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote	N/A
Un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées dans le domaine des augmentations de capital	8.7.7
Le choix des modalités d'exercice de la Direction Générale de la Société	4.2.2
La composition, ainsi que les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	4.2.3, 4.2.4
La politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif et résultats en matière de mixité dans les 10% de postes à plus forte responsabilité au sein de la Société	4.2.3.1, 5.3.1, 5.3.5
Les limitations aux pouvoirs du Directeur Général	4.2.2
Les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise qui ont été écartées ainsi que le lieu où ce code peut être consulté	4.2.1
Les modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale	4.1.3.2
La description de la procédure relative aux Conventions réglementées et engagements réglementés et libres mise en place par la Société et de sa mise en œuvre	4.2.3.9
La rémunération des dirigeants (L. 22-10-8 et L. 22-10-9 du Code de commerce)	
Présentation de la politique de rémunération des mandataires sociaux à soumettre à l'Assemblée Générale dans le cadre du vote ex ante	4.3.1
La rémunération des mandataires sociaux versée au cours de l'exercice clos ou attribuée à raison de celui-ci.	4.3.2
La proportion relative de la rémunération fixe et variable	4.3.1, 4.3.2.3
L'utilisation de la possibilité de demander la restitution de la rémunération versée	N/A
Les engagements en faveur des mandataires sociaux à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions.	4.3.1
Rémunération versée ou attribuée par une entreprise consolidée	4.3.2
Ratios entre la rémunération des dirigeants de l'entreprise et la rémunération moyenne des salariés	4.3.2.2, 4.3.2.3
L'évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société, de la rémunération moyenne des salariés et les ratios mentionnés ci-dessus au cours des cinq dernières années d'une manière permettant la comparaison	4.3.2.2, 4.3.2.3
Une explication sur la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris la manière dont elle contribue aux performances à long terme de la Société et la manière dont les critères de performance ont été appliqués	4.3.1, 4.3.2
La manière dont le vote lors de la dernière Assemblée Générale Ordinaire prévue à l'article L. 22-10-34 paragraphe I a été pris en compte	4.3.1
Tout écart par rapport à la politique de rémunération et toute dérogation appliquée conformément au paragraphe III de l'article L. 22-10-8, y compris l'explication de la nature des circonstances exceptionnelles et l'indication des éléments spécifiques auxquels il est dérogé.	N/A
La mise en œuvre des dispositions légales concernant la suspension du versement de la rémunération des administrateurs, le cas échéant	N/A
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (L. 22-10-11 Code de commerce)	
La structure du capital de la Société	8.1.2, 8.2, 8.7.3, 8.7.5
Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions	4.1.3.2, 8.7.4, 8.7.5
Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société	8.1.2, 8.2, 8.7.3
La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux	N/A
Les mécanismes de contrôle prévus dans un système d'actionariat du personnel	8.7.5
Les accords entre actionnaires qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	8.7.5

Informations requises en application du Code de commerce	Section du Document d'Enregistrement Universel 2020	
Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société		4.1.3.1, 4.1.3.2
Les pouvoirs du Conseil d'Administration (en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions)	4.1.3.1, 4.2.2, 4.2.4.2, 8.7.6, 8.7.7	
Les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société		8.7.5
Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange		4.3.1, 8.7.5

Informations recommandées en application du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF	Section du Code AFEP-MEDEF	Section du Document d'Enregistrement Universel 2020
L'activité du Conseil d'Administration	1.8	4.2.4.2
Règlement Intérieur du Conseil d'Administration	2.2	4.2.3.8
Critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à l'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la Société ou son Groupe	9.5.3	4.2.3.2
Evaluation des travaux du Conseil d'Administration	10.3	4.2.5
Nombre de séances du Conseil d'Administration et des comités du Conseil tenus au cours de l'exercice écoulé et informations sur la participation individuelle des administrateurs à ces séances et réunions	11.1	4.2.4
Dates de début et d'expiration du mandat de chaque administrateur, leur nationalité, leur âge et leur principale fonction, la composition nominative de chaque comité du Conseil	14.3	4.2.3.1, 4.2.4
Exposé sur l'activité des comités au cours de l'exercice écoulé	15.2	4.2.4
Nombre d'actions détenues par les administrateurs	20	4.2.3.1
Règles de répartition de la rémunération des administrateurs et les montants individuels des versements effectués à ce titre aux administrateurs	21.4	4.3.
Quantité minimum d'actions que les dirigeants mandataires sociaux doivent conserver au nominatif	23	4.3.1
Recommandations du Haut Comité et les raisons pour lesquelles la Société aurait décidé de ne pas y donner suite	27.1	N/A

4.2.6.2 Etat récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société

Les transactions suivantes ont été réalisées au cours de l'exercice 2020 sur les actions de la Société par les personnes visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier :

Nom	Nombre d'actions achetées	Nombre d'actions vendues	Date d'achat	Prix de vente (en euros)
Jean Fleming	393		31/07/2020	0,0000 ¹
		171	31/07/2020	73,0679 ²
Cedrik Neike	500		12/03/2020	52,0000
Elie Girard	6 500		13/03/2020	53,1904
	606		18/03/2020	46,0000
	2 894		19/03/2020	44,7649
	12 766		31/07/2020	0,0000 ¹
	3 000		26/10/2020	65,1695
Eric Grall	18 331		02/01/2020	0,0000 ³
		1 979	02/01/2020	75,2167 ⁴
Bertrand Meunier	10 000		13/03/2020	52,0986
Edouard Philippe	501		02/11/2020	58,9623
Uwe Stelter	400		20/03/2020	46,9300
	2 161		31/07/2020	0,0000 ¹
		655	31/07/2020	73,0679 ²

¹ Acquisition d'actions gratuites de performance dans le cadre d'un plan mis en place par la Société (Plan du 25 juillet 2017).

² Actions vendues par la Société dans le cadre du plan d'actions de performance du 25 juillet 2017 pour financer les impôts dus par le bénéficiaire lors de l'acquisition des actions.

³ Acquisition d'actions gratuites de performance dans le cadre d'un plan mis en place par la Société (Plan du 28 juillet 2015).

⁴ Actions vendues par la Société dans le cadre du plan d'actions de performance du 28 juillet 2015 pour financer les impôts dus par le bénéficiaire lors de l'acquisition des actions

4.3 Rémunérations et actionnariat des mandataires sociaux

4.3.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux

4.3.1.1 Principes généraux de la rémunération des mandataires sociaux

1. Détermination, révision et mise en œuvre de la politique de rémunération

La politique de rémunération de l'ensemble des mandataires sociaux est proposée par le Comité des Rémunérations, approuvée par le Conseil d'Administration et soumise au vote de l'Assemblée Générale.

Le 1^{er} décembre 2020, le Conseil d'Administration a décidé de répartir les missions auparavant attribuées au Comité des Nominations et des Rémunérations entre deux comités, aboutissant à la création du Comité des Rémunérations. Le rôle et les missions du Comité des Rémunérations dans le cadre de la détermination, révision et mise en œuvre de la politique de rémunération sont précisés dans le Règlement intérieur du Conseil d'Administration 4.2.4.6.

Détermination de la politique de rémunération

La politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des administrateurs est fixée par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations, et soumise au vote de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration définit les éléments d'analyse qu'il souhaite se voir présenter par le Comité des Rémunérations à l'appui de ses recommandations et détermine l'horizon de temps à prendre en compte pour fixer la rémunération des dirigeants.

Les principes qui régissent la détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux sont établis dans le cadre du Code AFEP-MEDEF auquel la Société se réfère.

La rémunération doit en particulier avoir pour objectif de promouvoir la performance et la compétitivité de la Société, pour assurer sa croissance et la création de valeur durable pour ses actionnaires, ses employés, et toutes ses parties prenantes.

Le Comité des Rémunérations veille ainsi à la compétitivité de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, en pratiquant régulièrement des enquêtes de rémunération, et recommande une structure de rémunération dans le respect de l'intérêt social de la Société, en veillant à ce qu'aucun élément la composant ne soit disproportionné. Les éléments ainsi définis sont motivés et appréciés de manière cohérente avec les éléments de rémunération des dirigeants et salariés du Groupe.

Conformément à l'intérêt social de la Société, la structure de la rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux exécutifs est conçue selon une approche de « pay-for-performance », privilégiant une part variable significative associée à des horizons annuels et pluriannuels.

La rémunération variable est subordonnée à la réalisation d'objectifs précis, exigeants et mesurables, qui sont en lien direct avec les objectifs du Groupe tels que régulièrement communiqués aux actionnaires, et en lien avec la stratégie sociétale et environnementale de la Société. Aucun minimum de

versement n'est garanti et, en cas de surperformance, la rémunération variable due ou attribuée est plafonnée.

L'approche retenue en matière de structure de rémunération offre au dirigeant mandataire social un cadre transparent, compétitif et motivant pour réaliser les ambitions du Groupe, et permet à la Société de n'être engagée que sur une part limitée de la rémunération globale dans le cas où la performance de la Société, à court ou moyen terme, s'avérerait insuffisante.

La politique de rémunération contribue ainsi à la stratégie et à la pérennité de Société dans le respect de l'intérêt social.

Révision de la politique de rémunération

La politique de rémunération est revue au moins tous les trois ans pour notamment évaluer son efficacité.

Lors de cette revue, le Comité des Rémunérations prend en compte l'évolution des conditions de rémunération et d'emploi des salariés de la Société pour formuler ses recommandations et ses propositions au Conseil d'Administration.

La politique de rémunération des mandataires sociaux peut également être réévaluée chaque année par le Conseil d'Administration. A cet effet, il a régulièrement recours à des études de sociétés comparables et des opinions juridiques préparées notamment par des tiers, conformément au Règlement intérieur du Conseil qui l'y autorise. Cette pratique permet de prévenir les conflits d'intérêts qui pourraient éventuellement survenir dans le cadre de la préparation des réunions du Comité des Rémunérations et du Conseil d'Administration.

La dernière réévaluation de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs a été réalisée en décembre 2019, sur proposition du Comité des Rémunérations, qui a pris acte des conséquences résultant de l'ordonnance n° 2019-697 du 3 juillet 2019 conduisant au gel et à la fermeture du régime de retraite supplémentaire à prestations définies.

Mise en œuvre de la politique de rémunération

La politique de rémunération est mise en œuvre par le Conseil d'Administration conformément aux résolutions votées par l'Assemblée Générale. Sur les recommandations du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration fixe, au début de chaque semestre, les objectifs associés à chacun des critères de performance sous-tendant la rémunération variable annuelle des dirigeants mandataires sociaux exécutifs et définit les courbes d'élasticité permettant d'accélérer à la hausse comme à la baisse le montant de la rémunération variable due en fonction des trajectoires définies pour l'atteinte des cibles à moyen terme du Groupe. Sur les recommandations du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration fixe également la rémunération pluriannuelle en titres au regard de la performance de la Société et des ambitions du Groupe.

2. Méthode d'évaluation des critères de performance

Les critères de performance retenus pour la rémunération variable annuelle en numéraire et la rémunération variable pluriannuelle en titres sont tous mesurables. Aucun critère ne requiert ainsi une appréciation subjective du Conseil d'Administration. La rémunération variable repose en effet sur des critères financiers ou des critères RSE dont la réalisation est auditée dans le cadre de la publication du Document d'Enregistrement Universel ou dans le cadre des publications des organismes externes.

3. Gestion des conflits d'intérêts

La Société respecte les conditions édictées par le Code AFEP-MEDEF relatives à la gestion des conflits d'intérêts. Ainsi, la Charte de l'administrateur de la Société précise les devoirs et obligations de l'administrateur qui visent aussi à prévenir tout conflit d'intérêts dans l'exercice de sa mission (cf. paragraphe 4.2.3.8). Il y est notamment prévu que le mandataire social ou l'administrateur s'efforce d'éviter tout conflit pouvant exister entre ses intérêts moraux et matériels et ceux de la Société. Sans préjudice des formalités d'autorisation préalable et de contrôle prescrites par la loi et les statuts, il informe le Président de tout conflit d'intérêts, même potentiel, dans lequel il pourrait être, directement ou indirectement, impliqué. Dans les cas où il ne peut éviter de se trouver en conflit d'intérêts, il s'abstient de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les matières concernées. Le Président peut lui demander de ne pas assister à la délibération. Le Président du Conseil d'Administration, en application du Règlement Intérieur du Conseil, arbitre tout conflit d'intérêts susceptible de concerner un administrateur.

En cas de survenance d'un sujet de gouvernance ou d'éthique concernant le dirigeant mandataire social exécutif, qui pourrait concerner notamment sa rémunération, qui mérite un examen approfondi, la Société peut avoir recours à l'avis d'un Collège de déontologues extérieurs à l'entreprise. Ce collège est composé de deux magistrats honoraires et un professeur de droit agissant en toute indépendance, et peut être consulté, conformément à sa charte, par le Président du Conseil d'Administration ou le Secrétaire Général sur des sujets de gouvernance, de conformité et d'éthique. Un rapport du Collège des déontologues est ensuite présenté au Conseil d'Administration de la Société.

En outre, le Conseil d'Administration de la Société veille au respect du nombre suffisant d'administrateurs indépendants composant son Conseil d'Administration, en particulier au regard du Code AFEP-MEDEF.

4. Critères de répartition de la somme annuelle allouée aux membres du Conseil d'Administration

Conformément à la résolution votée par les actionnaires au cours de l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2019, l'enveloppe annuelle des rémunérations d'administrateur (termes qui se substituent à ceux de « jetons de présence ») a été fixée à 800 000 euros pour les membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2019 et pour les exercices suivants jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale. Les règles de répartition des rémunérations d'administrateur sont établies par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations. Les règles de répartition du montant global des rémunérations des administrateurs obéissent aux règles suivantes :

- pour le Conseil d'Administration :

- une rémunération fixe annuelle de 20 000 euros par administrateur, ainsi qu'une rémunération variable de 2 500 euros par réunion à laquelle l'administrateur assiste,
- l'Administrateur Référent, si le Conseil d'Administration décide d'en nommer un parmi ses membres, reçoit une rémunération fixe supplémentaire de 20 000 euros par an ;
- pour les comités, la rémunération est uniquement fonction de la participation aux réunions :
 - Président du Comité des Comptes : 3 000 euros par réunion,
 - Présidents des autres comités : 2 000 euros par réunion,
 - autres membres des comités : 1 000 euros par réunion ;
- le Conseil pourra considérer que les réunions successives tenues le même jour équivalent à une seule réunion pour le calcul des rémunérations d'administrateur ;
- le Conseil pourra considérer l'existence d'une seule réunion pour le calcul des rémunérations d'administrateur dans l'hypothèse où plusieurs réunions, tenues des jours différents mais dans des délais rapprochés, sont connexes ;
- les consultations écrites ne sont pas rémunérées ;
- le ou les administrateurs représentant les salariés ne reçoivent pas de rémunération à ce titre ;
- les administrateurs bénéficient des remboursements des frais exposés dans le cadre de leur mandat, notamment de déplacement et d'hébergement.

La politique de rémunération des administrateurs applicable en 2019 a été renouvelée en 2020 lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 16 juin 2020. Au cours de la réunion du Conseil d'Administration du 14 décembre 2020, le Conseil a ainsi décidé que :

- le maintien de l'enveloppe globale de 800 000 euros. Cette enveloppe annuelle est renouvelée tacitement eu égard à la résolution adoptée lors de l'Assemblée Générale Annuelle 2019 ;
- les règles de rémunération continueront à s'appliquer notamment pour les nouveaux comités créés à la suite de la dissociation du Comité des Nominations et des Rémunérations en deux comités distincts intervenue le 1^{er} décembre 2020 ;
- le renouvellement pour 2021 de la politique de rémunération applicable sur 2020.

5. Modification de la politique de rémunération

Les politiques de rémunération applicables aux administrateurs, au Président du Conseil d'Administration et au Directeur Général, votées lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 16 juin 2020, sous les 19^e, 20^e et 21^e résolutions sont reconduites pour l'année 2021. Ces politiques de rémunérations ont en effet été approuvées par les actionnaires à plus de 94% des voix.

6. Politique de rémunération des mandataires sociaux nouvellement nommés

Si un nouveau Président du Conseil d'Administration est nommé, la politique de rémunération applicable à l'actuel Président non-exécutif du Conseil d'Administration sera appliquée, en tenant compte des missions supplémentaires que le Conseil d'Administration pourrait lui confier notamment au titre du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration.

Si un Directeur Général est nommé, la politique de rémunération applicable à l'actuel Directeur Général sera appliquée.

Si un nouvel administrateur est nommé, la politique de rémunération applicable aux actuels administrateurs sera appliquée.

Toutefois, la situation particulière de chaque mandataire social et les responsabilités de sa fonction pourront être prises en compte par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations.

Pour toute autre nomination, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations, tiendra compte de la

situation particulière de l'intéressé et des responsabilités conférées par sa fonction.

En cas de recrutement externe d'un nouveau dirigeant mandataire social et notamment un Directeur Général Délégué, le Conseil d'Administration pourra décider d'accorder un montant (en numéraire ou en titres) visant à compenser le nouveau dirigeant mandataire social de la perte de rémunération liée au départ de son précédent poste. Dans tous les cas, le versement ou l'attribution d'une telle rémunération sera conditionné à l'approbation préalable par l'Assemblée Générale ou soumis à une clause de remboursement notamment en cas de départ anticipé.

4.3.1.2 Politique de rémunération des administrateurs

1. Principes généraux et mandat

Le mandat des administrateurs est confié pour une durée de trois années, sous réserve des dispositions statutaires concernant la limite d'âge et la mise en place du renouvellement par tiers chaque année des mandats d'administrateurs qui peut justifier des mandats d'un ou deux ans. Les administrateurs sont rééligibles sous les mêmes réserves.

Le mandat des administrateurs représentant les salariés est confié pour une durée de trois années renouvelables une seule fois. Le mandat des administrateurs représentant les salariés actionnaires est confié pour une durée de trois années.

Les administrateurs sont révocables à tout moment par l'Assemblée Générale. En revanche, les administrateurs représentant les salariés sont révocables pour faute dans l'exercice de leur mandat. La fonction d'administrateur représentant les salariés prend fin automatiquement par anticipation en cas de rupture de son contrat de travail ou en cas de sortie du Groupe Atos de la Société qui l'emploie.

Les contrats de travail dont bénéficient certains administrateurs peuvent être rompus conformément aux dispositions applicables en droit du travail (démission, rupture conventionnelle ou licenciement ou toute autre mesure équivalente) en respectant les durées de préavis et les indemnités régies par les dispositions du Code du travail et les conventions collectives.

2. Rémunération au titre de l'exercice 2021

Pour l'année 2021, les membres du Conseil d'Administration percevront :

- une rémunération fixe annuelle de 20 000 euros par administrateur ;
- une rémunération variable de 2 500 euros par réunion à laquelle l'administrateur assiste.

En ce qui concerne les comités, la rémunération est uniquement fonction de la participation aux réunions :

- Le Président du Comité des Comptes perçoit 3 000 euros par réunion ;
- les Présidents des autres comités (Comité des Nominations et de Gouvernance, le Comité des Rémunérations, Comité RSE) reçoivent 2 000 euros par réunion ;
- les autres membres des comités perçoivent 1 000 euros par réunion.

Les administrateurs salariés ne reçoivent pas de rémunération à ce titre.

Les administrateurs bénéficient des remboursements des frais exposés dans le cadre de leur mandat, notamment de déplacement et d'hébergement.

Aucun administrateur ne perçoit une rémunération au titre de ses mandats éventuels exercés dans d'autres sociétés du Groupe que la société mère Atos SE, à l'exception des administrateurs salariés ou représentant les salariés actionnaires. Ces derniers perçoivent en effet au titre de leur contrat de travail de la part de la filiale de la Société, un salaire qui n'a pas de lien avec l'exercice de leur mandat d'administrateur de la Société.

4.3.1.3 Politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration

1. Principes généraux et mandat de Président du Conseil d'Administration

Monsieur Bertrand Meunier a été nommé Président du Conseil d'Administration avec effet au 1^{er} novembre 2019, à la suite de la décision du Conseil d'Administration de dissocier les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général.

Le mandat du Président du Conseil d'Administration est d'une durée de deux années qui prendra fin à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2021 pour statuer sur les états financiers de l'année 2020.

Il peut être mis fin au mandat du Président du Conseil d'Administration à tout moment par le Conseil d'Administration.

Monsieur Bertrand Meunier n'est lié par aucun contrat de travail avec la Société ou toute autre société du Groupe.

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 16 décembre 2019 et le 18 février 2020 et a approuvé sur les recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations la politique de rémunération applicable au Président non-exécutif du Conseil d'Administration, laquelle a été soumise à l'approbation de

l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 16 juin 2020. Le Conseil d'Administration a tenu compte des missions supplémentaires, qu'il a confiées au Président du Conseil d'Administration au titre de son Règlement Intérieur après avoir recueilli l'avis d'un Comité Ad Hoc du Conseil d'Administration.

La politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration a pour objectif d'offrir une rémunération globale lisible et transparente, compétitive et motivante en cohérence avec les pratiques de marché. Pour préserver son indépendance de jugement sur l'action de la Direction Générale de la Société, sa rémunération ne comprend aucune composante variable en fonction de la performance à court ou long terme.

Après examen des mandats comparables parmi les sociétés du CAC 40, le Conseil d'Administration a tenu compte pour la détermination de la structure et du montant de la rémunération du Président :

- de l'absence de mandat de dirigeant mandataire social exécutif préexistant ;
- des missions particulières confiées au Président du Conseil en complément de ses missions légales.

Conformément aux objectifs de la politique de rémunération, les principes suivants ont été arrêtés par le Conseil d'Administration sur recommandation de son comité chargé des sujets de rémunérations :

Ce que nous faisons

- Une rémunération annuelle fixe unique fondée sur les pratiques de marché comparables
- Mise à disposition d'un secrétariat et d'un bureau
- Remboursement des frais exposés dans le cadre de sa mission

Ce que nous ne faisons pas

- Pas de rémunération d'administrateur supplémentaire
- Pas de rémunération exceptionnelle
- Pas d'indemnité ou avantage dû ou susceptible d'être dû à raison de la cessation ou du changement de fonction des dirigeants mandataires sociaux
- Pas d'engagement correspondant à des indemnités en contrepartie d'une clause de non-concurrence.
- Pas de rémunération au titre des fonctions et mandats exercés dans des sociétés du Groupe
- Pas de régime de retraite supplémentaire au-delà des régimes de base et complémentaires obligatoires

2. Rémunération du Président du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2021

En application des principes généraux de la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration, réuni le 14 décembre 2020, sur recommandation du Comité des Rémunérations a renouvelé pour 2021 la rémunération du Président du Conseil d'Administration applicable au titre de l'exercice 2020.

Rémunération fixe

Une rémunération fixe annuelle brute d'un montant de 400 000 euros, versée en douze mensualités.

Rémunération variable

Le Président du Conseil d'Administration ne percevra pas de rémunération variable.

Rémunération long terme

Le Président du Conseil d'Administration ne percevra pas de rémunération long terme.

Avantages accordés

Le Président du Conseil d'Administration disposera d'un secrétariat et d'un bureau ainsi que du remboursement des frais exposés dans le cadre de sa mission.

Rémunération au titre du mandat d'administrateur

Le Président du Conseil d'Administration ne percevra pas de rémunération au titre de son mandat d'administrateur en 2021.

Autres éléments de rémunération

Le Président du Conseil d'Administration ne bénéficie d'aucun régime de protection sociale complémentaire en vigueur au sein d'Atos.

Indemnité de cessation de fonction

Le Président du Conseil d'Administration ne bénéficie d'aucune indemnité de cessation de fonction.

Indemnité de non-concurrence

Le Président du Conseil d'Administration ne percevra pas d'indemnité de non-concurrence.

4.3.1.4 Politique de rémunération du Directeur Général

La politique de rémunération du Directeur Général s'applique au Directeur Général actuel, Monsieur Elie Girard, ainsi qu'à tout nouveau dirigeant mandataire social exécutif qui serait nommé (en qualité de Directeur Général ou de Directeur Général Délégué).

1. Principes généraux et mandat du Directeur Général :

Monsieur Elie Girard a été nommé Directeur Général le 1^{er} novembre 2019 et administrateur le 16 décembre 2019. Son mandat d'administrateur a été ratifié par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 16 juin 2020 sous la 4^e résolution, pour une durée qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2022, statuant sur les états financiers de l'exercice 2021. La durée de son mandat de Directeur Général est alignée sur la durée de son mandat d'administrateur. Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Monsieur Elie Girard n'est lié par aucun contrat de travail avec la Société ou toute autre société du Groupe.

La politique de rémunération du Directeur Général a pour objectif d'accompagner la stratégie de l'entreprise et d'aligner ses intérêts avec ceux des actionnaires en :

- offrant une rémunération globale transparente, compétitive et motivante en cohérence avec les pratiques de marché ;
- établissant un lien étroit entre la performance et la rémunération à court terme et à long terme ;
- intégrant des critères RSE, participant directement à la stratégie sociétale et environnementale de l'entreprise, dans la rémunération variable à long terme ;
- fidélisant et impliquant les collaborateurs dans la performance à long terme de l'entreprise.

La structure de la rémunération globale est ainsi conçue selon une approche de « pay-for-performance », privilégiant une part variable significative associée à des horizons annuels et pluriannuels.

Conformément aux objectifs de la politique de rémunération, les principes suivants ont été arrêtés par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Rémunérations :

Ce que nous faisons

- Prépondérance d'éléments variables à court terme et à long terme
- Nature et pondération des critères de performance en fonction des priorités stratégiques
- Critères précis, simples et en ligne avec les objectifs de la Société communiqués aux actionnaires
- Pas de rémunération variable lorsque les seuils minimaux de réalisation ne sont pas atteints
- Plafonnement de la rémunération variable en cas de surperformance
- Equilibre entre rémunération en numéraire et rémunération en titres
- Association des premières lignes managériales, collaborateurs clés et experts aux plans d'incitation à long terme dont les dirigeants mandataires sociaux bénéficient
- Règle de conservation, pendant toute la durée du mandat, d'une partie des actions Atos acquises ou des actions issues de la levée d'options, définie à chaque attribution d'une rémunération en titres
- Interdiction de conclure toute opération financière de couverture sur les titres faisant l'objet d'une attribution, durant toute la durée du mandat

Ce que nous ne faisons pas

- Pas de rémunération exceptionnelle
- Pas d'indemnité ou avantage dû ou susceptible d'être dû à raison de la cessation ou du changement de fonction des dirigeants mandataires sociaux
- Pas d'engagement correspondant à des indemnités en contrepartie d'une clause de non-concurrence.
- Pas de rémunération d'administrateur supplémentaire au titre des fonctions et mandats exercés dans des sociétés du Groupe
- Pas de régime de retraite supplémentaire au-delà des régimes de base et complémentaires obligatoires
- Pas de cumul mandat/contrat de travail

La rémunération globale du Directeur Général comprend ainsi exclusivement une rémunération en numéraire, incluant une partie fixe et une partie variable, une rémunération variable pluriannuelle en titres et des avantages en nature.

Pour la fixation de la structure cible de la rémunération globale et du niveau des éléments qui la composent, les recommandations du Comité des Rémunérations s'appuient sur des études de positionnement marché, pour des fonctions similaires dans les sociétés du CAC 40 et prennent également en compte les pratiques des principaux concurrents du Groupe en France et à l'étranger ainsi que les pratiques internes applicables aux cadres supérieurs et dirigeants. Les études de positionnement marché sont réalisées par des cabinets internationaux spécialisés en rémunération des dirigeants.

Rémunération fixe

La rémunération fixe a pour objectif de reconnaître l'importance et la complexité des responsabilités ainsi que l'expérience et le parcours de carrière du Directeur Général.

Rémunération variable

La rémunération variable annuelle a pour objectif d'inciter le Directeur Général à atteindre les objectifs annuels de performance qui lui sont fixés par le Conseil d'Administration en lien étroit avec les ambitions du Groupe telles que régulièrement présentées aux actionnaires. Elle repose sur des critères de performances opérationnels lisibles et exigeants, de nature exclusivement quantitative et financière.



Le niveau cible est exprimé en pourcentage de la rémunération fixe. Afin de suivre au plus près les performances de l'entreprise et de l'accompagner d'une façon proactive dans le suivi de son ambition et de sa stratégie, la sélection et la pondération des critères de performance peuvent être revus chaque année dans le cadre de la revue et de l'approbation annuelles de la politique de rémunération. La fixation par le Conseil d'Administration des objectifs associés à chacun de ces critères et la revue qui en découle sont réalisées sur une base semestrielle. Ainsi, les objectifs du premier semestre sont fixés sur la base du budget approuvé par le Conseil d'Administration en décembre et les objectifs du second semestre sur la base du budget actualisé « Full Year Forecast 2 » approuvé en juillet.

Pour chaque indicateur de performance, le Conseil d'Administration fixe :

- un objectif cible en ligne avec le budget, dont l'atteinte constitue un taux de réalisation de 100% permettant l'obtention de la rémunération variable cible liée à cet indicateur ;
- une valeur plancher qui détermine le seuil en-deçà duquel aucune rémunération variable liée à cet indicateur n'est due ;
- une valeur plafond qui détermine le seuil à partir duquel le montant de la rémunération variable liée à cet indicateur est plafonné à 130% de son montant cible ;
- une courbe d'élasticité permettant d'accélérer à la hausse comme à la baisse le montant de la rémunération variable due en fonction de la trajectoire définie pour l'atteinte de la cible à moyen terme du Groupe.

Les objectifs budgétaires sous-jacents sont établis par le Conseil d'Administration afin de conduire à bien la réalisation des objectifs financiers communiqués au marché.

En application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, le versement de la rémunération variable au titre du premier et du second semestre est conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos.

Rémunération variable pluriannuelle en titres

Atos s'est engagé dans une démarche qui vise à associer ses collaborateurs à la performance et aux résultats financiers à long terme de l'entreprise, par l'intermédiaire notamment de plans d'incitation long terme. Ces derniers bénéficient généralement aux premières lignes managériales et aux experts d'Atos, y compris le Directeur Général.

La rémunération en titres totale du Directeur Général, telle qu'évaluée à partir de la juste valeur déterminée selon la norme IFRS 2 reconnue dans les comptes consolidés, est limitée à environ 50% de la rémunération globale.

La rémunération en titres s'opère au travers de plans d'actions de performance et/ou de plans de souscription ou d'achat d'actions. Les dispositifs utilisés ne garantissent pas d'attribution ou de gain minimum au profit des bénéficiaires.

L'acquisition des titres dans le cadre de plans d'actions de performance est intégralement subordonnée à l'atteinte de conditions de performance, à remplir sur une période d'au moins trois ans, fondées sur les facteurs clés de la stratégie du Groupe et portant sur des critères simples et mesurables. Les indicateurs de performance retenus incluent la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise.

L'acquisition des titres dans le cadre de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions est intégralement subordonnée à l'atteinte de conditions de performance externe et boursière sur une période d'au moins trois ans.

L'acquisition des titres (actions et/ou options de souscription ou d'achat d'actions) est, de plus, conditionnée par la présence continue du dirigeant mandataire social jusqu'à la date d'acquisition, à l'exception des cas de décès, d'invalidité ou de retraite. En cas de retraite, l'acquisition des titres reste soumise à la réalisation des conditions de performance.

Obligation de conservation

Lors d'une décision d'attribution, le Conseil d'Administration fixe le pourcentage de titres acquis que le dirigeant mandataire social exécutif doit conserver pour une période expirant à la date de cessation de leurs fonctions de dirigeant mandataire social exécutif. Ce pourcentage ne peut être inférieur à 15% de l'attribution. Le Conseil a également fixé une règle générale de conservation des titres Atos SE applicable au Directeur Général à hauteur de 15% des actions lui ayant été attribuées depuis le début de son mandat, indépendamment des règles habituellement fixées lors de chaque attribution.

Opérations de couverture

Lors d'une décision d'attribution, le Directeur Général doit prendre acte de l'interdiction faite par la Société de conclure toute opération financière de couverture sur les titres faisant l'objet de l'attribution durant toute la durée de son mandat social, et s'engager à la respecter. Les opérations financières visées par cette interdiction sont notamment les ventes à terme, les ventes à découvert, l'achat d'options de vente ou la vente d'options d'achat.

Avantages de toute nature

Le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec chauffeur. Par ailleurs, les dirigeants mandataires sociaux exécutifs bénéficient des régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé en vigueur dans l'entreprise dans les mêmes conditions que celles applicables aux salariés.

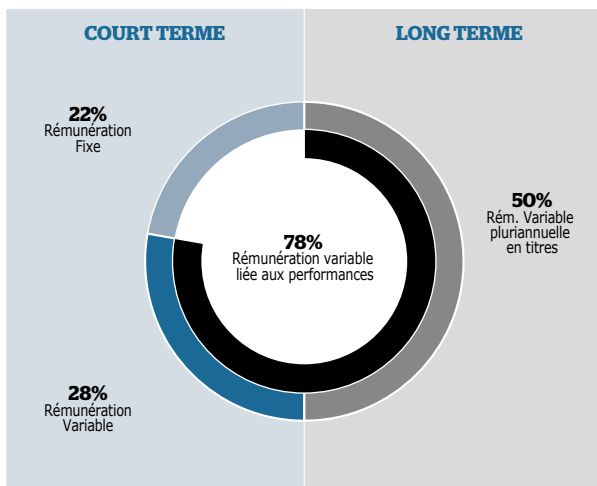
Autres éléments de rémunération

Le Directeur Général ne perçoit pas de rémunération exceptionnelle ou d'autres éléments de rémunération ou avantages attribuables en raison de son mandat en provenance d'Atos SE ou d'autres sociétés du Groupe. Il n'est lié par aucun contrat de travail et ne bénéficie d'aucune indemnité de départ ni d'aucune indemnité relative à une clause de non-concurrence en cas de cessation de son mandat. Le Directeur Général ne bénéficie pas de régime de retraite supplémentaire et doit faire son affaire personnelle de la constitution d'une retraite au-delà des régimes de base et complémentaires obligatoires.

2. Rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2021

La rémunération du Directeur Général applicable au titre de l'exercice 2020 est reconduite pour l'exercice 2021.

La structure cible de la rémunération du Directeur Général reste ainsi la suivante :



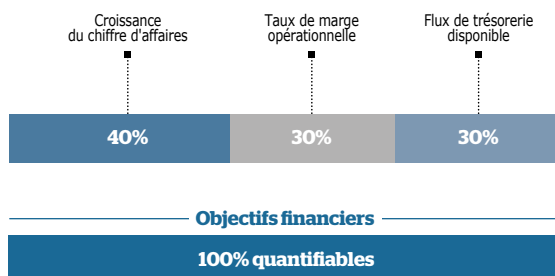
Rémunération fixe

Une rémunération fixe annuelle brute d'un montant de 950 000 euros, versée en douze mensualités.

Rémunération variable

Une rémunération variable annuelle, selon objectifs, dont la cible est égale à 125% de la rémunération fixe (soit une rémunération variable annuelle cible de 1 187 500 euros), avec un paiement maximum limité à 130% de la rémunération variable annuelle cible en cas de surperformance et sans paiement minimum.

Pour l'année 2021, le Conseil d'Administration a retenu, pour la détermination de la rémunération variable du Directeur Général, les trois indicateurs clés pour lesquels les cibles à moyen terme traduisant l'ambition du Groupe ont été fixées : croissance du chiffre d'affaires ; taux de marge opérationnelle ; flux de trésorerie disponible, avec les pondérations suivantes :



Les objectifs budgétaires sous-jacents à cette rémunération variable seront établis par le Conseil d'Administration sur une base semestrielle, afin de conduire à bien la réalisation des objectifs financiers communiqués au marché (cf. paragraphe 3.2 du Document d'Enregistrement Universel).

Le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, définit, au début de chaque semestre, les courbes d'élasticité permettant d'accélérer à la hausse comme à la baisse le montant de la rémunération variable due en fonction du niveau d'atteinte de chacun des objectifs.

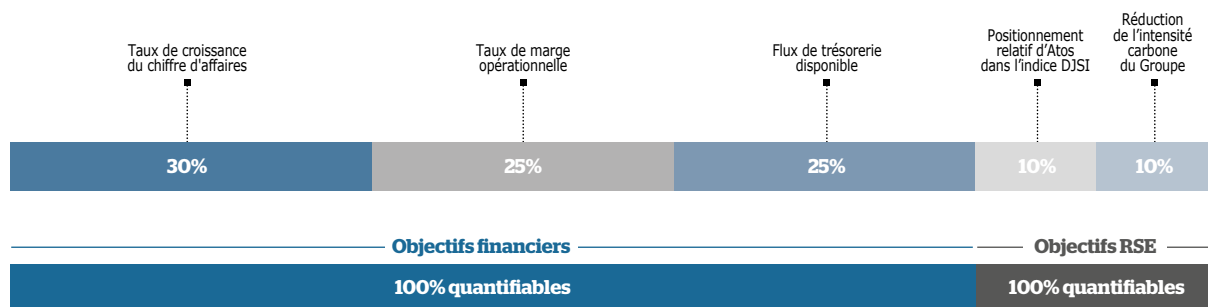
Rémunération variable pluriannuelle en titres

La rémunération en titres totale, telle qu'évaluée à partir de la juste valeur déterminée selon la norme IFRS 2 reconnue dans les comptes consolidés, est limitée à environ 50% de la rémunération globale.

Après avoir consulté le Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration envisage l'attribution d'actions de performance au Directeur Général et à une sélection d'environ 1% des salariés du Groupe, dans un objectif de croissance et de création de valeur durable pour les actionnaires, les employés, et toutes les parties prenantes, selon les mêmes modalités que celles approuvées par l'Assemblée Générale Annuelle réunie le 16 juin 2020. Précisément, l'attribution 2021 d'actions de performance, prévue en juillet 2021, serait régie par les caractéristiques et conditions suivantes :

- une durée d'acquisition maintenue à trois ans, à compter de la date d'attribution ;
- trois indicateurs internes de performance financière et deux conditions de performance, une externe et une interne, liées à la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise, dont la réalisation mesurée sur trois années conditionne l'acquisition de tout ou partie des titres ;
- l'obligation de conserver la qualité de mandataire social par le bénéficiaire pendant la période d'acquisition, sauf en cas de décès, d'invalidité ou de retraite.

Les indicateurs seraient en lien avec les facteurs clés de la stratégie du Groupe :



Les indicateurs financiers seraient calculés sur une base consolidée en tenant compte des variations de taux de change.

L'indicateur RSE externe serait fondé sur le positionnement relatif de l'Entreprise dans l'indice DJSI pendant la période de performance. L'indicateur RSE interne mesurerait la réduction de l'intensité carbone du Groupe rapportée au chiffre d'affaires, à la fin de la période de performance.

Une courbe d'élasticité relative à chaque indicateur de performance en fonction de son niveau d'atteinte à l'issue de la période de trois ans permettrait d'accélérer à la hausse comme à la baisse le pourcentage de l'attribution définitive des actions de performance. Le nombre final de titres acquis ne pourrait en aucun cas être supérieur au nombre initialement attribué.

Les cibles financières seraient alignées sur les objectifs financiers à moyen terme définis par le Conseil d'Administration, communiqués au marché lors de la Journée Analystes 2020 et approuvés par les actionnaires au cours de l'Assemblée Générale du 27 octobre 2020.

Le Conseil d'Administration pourrait, s'il y a lieu, modifier les conditions de performance susvisées, pour tenir compte des conséquences qui resteraient non mesurables de la crise économique provoquée par la pandémie de Covid-19 et des mesures sanitaires déployées dans les Etats où les activités du

Groupe Atos sont présentes ; toutefois, les conditions de performance resteraient exigeantes et en lien avec les objectifs du Groupe, et les autres éléments (condition de présence, période d'acquisition et règle de conservation) demeureraient applicables en tout état de cause.

Lors de la décision d'attribution, le Conseil d'Administration fixera le pourcentage (au moins 15%) d'actions acquises que le Directeur Général devra conserver jusqu'à la fin de son mandat. Il sera demandé au Directeur Général de prendre acte de l'interdiction faite par la Société de conclure toute opération financière de couverture sur les titres faisant l'objet de l'attribution durant toute la durée de son mandat social, et de s'engager lui-même à s'y conformer.

Avantages de toute nature

Le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec chauffeur ainsi que des régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé applicables aux salariés français. Il ne bénéficie plus d'aucun engagement de retraite supplémentaire de la Société depuis la décision du Conseil d'Administration du 16 décembre 2019.

A titre informatif, le montant des avantages de toute nature pour l'année 2021 est estimé à environ 23 000 euros.

4.3.2 Eléments de la rémunération due ou attribué au titre de l'exercice 2020 aux mandataires sociaux de la Société, soumis au vote des actionnaires

En application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, les montants et éléments présentés ci-dessous, résultant de la mise en œuvre des politiques de rémunération approuvées par l'Assemblée Générale Annuelle de la Société le 16 juin 2020,

sont soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2020. Ils font partie intégrante du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise.

4.3.2.1 Eléments de la rémunération due ou attribuée aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2020

Les rémunérations d'administrateur dues au titre de l'exercice 2020 et celles payées en 2020 au titre de l'exercice 2019 aux membres du Conseil d'Administration sont présentées ci-après.

(en euros)	2020	
	Payée ^a	Due ^b
Vesela Asparuhova ¹	N/A	N/A
Vivek Badrinath	25 979	57 000
Nicolas Bazire	47 500	27 680
Cedrik Neike	N/A	46 025
Roland Busch	36 000	929
Valérie Bernis	43 500	57 000
Elie Girard	-	-
Jean Fleming ²	38 000	52 000
Jean-Louis Georgelin	14 240	3 842
Farès Louis ³	N/A	N/A
Bertrand Meunier	98 333 ⁴	-
Colette Neuville	37 500	53 000
Aminata Niane	62 500	72 000
Lynn Paine	49 000	55 000
Edouard Philippe	N/A	9 607
Vernon Sankey	66 500	69 000
TOTAL	519 052	503 083

N/A: Non applicable.

a Rémunération payée au cours de l'exercice 2020, au titre de l'année 2019.

b Rémunération due au titre de l'année 2020.

1 Madame Vesela Asparuhova, administrateur salarié depuis le 21 octobre 2020 est salariée du Groupe Atos. L'administrateur salarié ne perçoit pas de rémunération à ce titre.

2 Madame Jean Fleming, administrateur représentant les salariés actionnaires, est salariée du Groupe Atos.

3 Monsieur Farès Louis, administrateur salarié, est salarié du Groupe Atos. L'administrateur salarié ne perçoit pas de rémunération à ce titre.

4 Le montant alloué à M. Meunier tient compte de son mandat d'administrateur, membre du Comité des Comptes, membre du Comité des Nominations et des Rémunérations et de son mandat de Président du Conseil d'Administration.

Messieurs Elie Girard et Bertrand Meunier ont renoncé à percevoir leurs rémunérations d'administrateur pour l'année 2020.

La part variable de la rémunération des administrateurs représente en 2020 la majorité de celle-ci (61,5%), ce qui est conforme à l'article 21.1 du Code AFEP-MEDEF.

Les membres du Conseil d'Administration n'ont reçu, en 2020, aucune autre rémunération de la part d'Atos SE ou de ses filiales à l'exception de :

- M. Bertrand Meunier, Président du Conseil d'Administration ;
- M. Elie Girard, Directeur Général ;
- Mme Jean Fleming, administrateur représentant les salariés actionnaires, et Mme Vesela Asparuhova et M. Farès Louis en qualité d'administrateurs salariés, qui ont chacun perçu en 2020 une rémunération au titre de leur contrat de travail avec le Groupe.

4.3.2.2 Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2020 à Monsieur Bertrand Meunier, Président du Conseil d'Administration

Monsieur Bertrand Meunier a été nommé Président du Conseil d'Administration avec effet au 1^{er} novembre 2019, à la suite de la décision du Conseil d'Administration de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

La politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'Administration a été approuvée par l'Assemblée Générale Annuelle le 16 juin 2020 sous la 20^e résolution.

Les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Bertrand Meunier sont conformes à cette politique qui prévoit pour seule

composante une rémunération fixe annuelle brute d'un montant de 400 000 euros.

Compte tenu de la crise sanitaire inédite liée à la pandémie de Covid-19 et de ses conséquences sociales et économiques, Monsieur Bertrand Meunier a décidé, en accord avec le Conseil d'Administration, de réduire sa rémunération fixe de 30% pendant une période de trois mois de mars à mai 2020. La rémunération fixe annuelle brute versée pour l'année 2020 s'est ainsi élevée à 370 000 euros.

	2020
Rémunération fixe	370 000
Rémunération variable	0
Avantages de toute nature	0
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	0
TOTAL	370 000
Part relative de la rémunération fixe	100%
Part relative de la rémunération variable	0%
Autres éléments de rémunération et indemnités ou avantages dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	n/a

Taleau récapitulatif AFEP

Eléments de la rémunération soumis au vote	Montants attribués au titre de l'exercice 2020 ou valorisation comptable	Montants versés au cours de 2020 ou valorisation comptable
Rémunération fixe*	370 000 €	413 833 €**
Rémunération variable annuelle	0	0
Actions de performance	0	0
Rémunération variable pluriannuelle, rémunération exceptionnelle	0	0
Rémunération des administrateurs (anciennement intitulée « jetons de présence »)	0	54 500 €***
Avantages accessoires à la rémunération	0	0

* Cf. supra en 4.3.2.2

** soit la somme de 370 000 € correspondant à sa rémunération fixe au titre de 2020 et 43 833 € au titre de sa rémunération de Président du Conseil d'Administration pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2019

***54 500 € versés au titre de la rémunération d'administrateur pour 2019

Ratio de rémunération et autres indicateurs

Les informations présentées dans le tableau ci-dessous ont été établies conformément aux lignes directrices de l'AFEP-MEDEF actualisées en février 2021. Le périmètre et la méthodologie

retenus sont détaillés dans la section « Ratio de rémunération et autres indicateurs » afférente au Directeur Général.

Informations complémentaires sur le périmètre élargi

	2020
Evolution (en %) de la rémunération du Président du Conseil d'Administration*	n/a
Evolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés	+1,7%
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	7,1
Evolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent	n/a
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	9,2
Evolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent	n/a
Performance de la Société	
Profitabilité : Marge opérationnelle du Groupe en pourcentage de son chiffre d'affaires	9,0%
Création de valeur : Variation annuelle de la moyenne mobile à 3 ans de la valeur d'entreprise - Evolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	-10,8%

* Le Conseil d'Administration en date du 31 octobre 2019 n'ayant pas pris de décision sur la rémunération du Président du Conseil d'Administration, aucune rémunération théorique au titre de 2019 n'a pu être établie à des fins de comparaison. Aucune comparaison sur 5 ans n'est présentée en raison de la création du poste de Président du Conseil d'Administration au 1^{er} novembre 2019.

4.3.2.3 Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2020 à Monsieur Elie Girard, Directeur Général

Monsieur Elie Girard a été nommé Directeur Général à compter du 1^{er} novembre 2019 à la suite de la mise en œuvre du plan de succession du dirigeant mandataire social exécutif de la Société. La politique de rémunération applicable au Directeur Général a été approuvée par l'Assemblée Générale Annuelle le 16 juin 2020 sous la 21^e résolution.

Les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Elie Girard sont conformes à cette politique.

Compte tenu des circonstances exceptionnelles induites par la crise sanitaire du Covid-19, le Conseil d'Administration de la Société a décidé lors de sa réunion du 21 avril 2020 de réviser les objectifs financiers 2020 de la Société, lesquels ont été communiqués par la Société dès le 22 avril 2020 à l'occasion de la publication de son chiffre d'affaires du premier trimestre, malgré les incertitudes qui demeuraient quant à l'étendue et à la durée des mesures sanitaires prises par les autorités contre la pandémie susceptibles d'impacter la reprise des affaires. Néanmoins, afin de partager les efforts consentis par les différentes parties prenantes, le Conseil d'Administration a maintenu les cibles budgétaires définies avant impact du Covid-19 pour la détermination de la rémunération variable du Directeur Général au titre du premier semestre. Les objectifs annuels ainsi révisés ont été atteints comme confirmé lors de la publication des résultats 2020 le 18 février 2021.

Mesures de solidarité: Monsieur Elie Girard a décidé, en accord avec le Conseil d'Administration, de réduire sa rémunération fixe et sa rémunération variable de 30% pendant une période de trois mois de mars à mai 2020, et de renoncer à 3 000 droits à actions, soit 9,4% de l'attribution 2020 d'actions de performance initialement octroyée. Cet effort supplémentaire, réalisé à l'initiative de Monsieur Elie Girard, se combine aux effets, sur sa rémunération, de la décision de maintenir les cibles budgétaires définies avant impact du Covid-19, pour la détermination de sa rémunération variable du premier semestre ainsi que pour la détermination de sa rémunération pluriannuelle en titres.

Au global, **l'effort consenti sur sa rémunération totale annuelle est estimé à environ 1 million d'euros**, soit 27% de la rémunération totale attendue si le Conseil d'Administration avait révisé les cibles de la rémunération du Directeur Général du premier semestre 2020 sur la base des objectifs annuels mis à jour le 22 avril 2020, lesquels ont été atteints. Cette estimation est fondée sur un taux de paiement de sa rémunération variable cible, pour le premier semestre, conforme au taux constaté pour le second semestre et sur une rémunération en titres en suivant le pourcentage de sa rémunération globale décidée par le Conseil d'Administration.

(en euros)

2020

Rémunération fixe	878 750
Rémunération variable	683 525
Avantages de toute nature	18 997
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	1 378 339
TOTAL	2 959 611
<i>Part relative de la rémunération fixe</i>	30%
<i>Part relative de la rémunération variable</i>	70%
Autres éléments de rémunération et indemnités ou avantages dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	n/a

Rémunération fixe

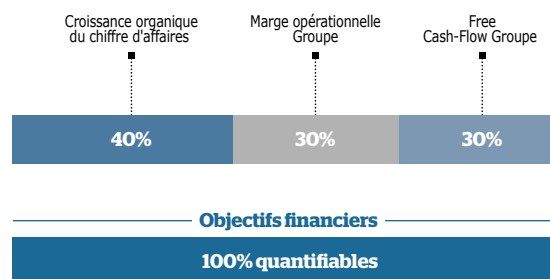
Compte tenu de la réduction de 30% décidée par Monsieur Elie Girard sur les mois de mars à avril, la rémunération fixe annuelle brute versée pour l'année 2020 s'élève à 878 750 euros.

Rémunération variable

Compte tenu de la réduction de 30% décidée par Monsieur Elie Girard sur les mois de mars à avril, la rémunération variable annuelle cible s'élève à 1 098 438 euros : 504 688 euros pour le premier semestre et 593 750 euros pour le second semestre.

La rémunération variable totale due au titre de 2020 (683 525 euros) représente ainsi 62,2% de la rémunération variable cible.

Pour rappel, la nature et la pondération de chacun des indicateurs composant la rémunération variable 2020 du Directeur Général sont les suivantes :



La réalisation de ces critères et le montant de rémunération variable qui en découle ont été validés au cours des réunions du 24 juillet 2020 et du 17 février 2021 par le Conseil d'Administration. La rémunération variable du Directeur Général, s'est établie à 115 069 euros au titre du premier semestre 2020 (soit 22,8% de sa rémunération variable cible) et à 568 456 euros au titre du deuxième semestre 2020, soit 95,7% de sa rémunération variable cible.

Indicateurs	Premier semestre 2020		Second semestre 2020	
	Poids	Paie ment*	Poids	Paie ment*
Croissance organique du chiffre d'affaires	40%	< 100%	40%	< 100%
Marge opérationnelle Groupe	30%	< 100%	30%	< 100%
Flux de trésorerie disponible Groupe ¹	30%	< 100%	30%	< 100%
Paie ment en % de la rémunération variable cible du semestre		22,8%		95,7%

* Après application des courbes d'élasticité plafonnées à 130% pour chaque indicateur.

¹ Flux de trésorerie disponible, avant dividende et résultat acquisitions/ventes.

Les réalisations budgétaires sont indiquées ci-dessous :

Budget « Full Year Forecast 2 »	2020
Croissance organique du chiffre d'affaires	99,9%
Marge opérationnelle Groupe	97,2%
Flux de trésorerie disponible Groupe*	95,1%

* Flux de trésorerie disponible, avant dividende et résultat acquisitions/ventes.

Les objectifs budgétaires fixés chaque semestre sont en ligne avec les objectifs financiers annuels annoncés par la Société à chaque début d'année. Les objectifs 2020 publiés le 19 février 2020 étant intervenus avant l'impact du Covid-19, le Groupe a mis à jour à l'occasion de la publication de son chiffre d'affaires du premier trimestre, le 22 avril 2020, ses objectifs pour l'année 2020.

Les objectifs budgétaires fixés pour le premier semestre sont restés inchangés et en ligne avec ceux publiés le 19 février. Dans un objectif de motivation et suivant une approche similaire à celle retenue pour les salariés éligibles à une rémunération variable, le Conseil d'Administration a décidé de prolonger les courbes initialement définies jusqu'aux valeurs planchers correspondant à un paiement nul.

Les objectifs budgétaires fixés pour le second semestre sont quant à eux en ligne avec les objectifs 2020 post-Covid publiés le 22 avril 2020.

Le versement de la rémunération variable au titre du premier et du second semestre est conditionné à un vote favorable au cours de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Avantages de toute nature

Monsieur Elie Girard a bénéficié d'une voiture de fonction avec chauffeur ainsi que des régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé applicables aux salariés français. Le montant annuel de la contribution patronale au titre du régime de prévoyance complémentaire s'élève à 2 481 euros. Le montant annuel de la contribution patronale au titre du régime de frais de santé s'élève à 2 842 euros. L'avantage en nature au titre de la voiture de fonction avec chauffeur est évalué à 13 674 euros.

Rémunération variable pluriannuelle en titres

Le Conseil d'Administration, lors de la réunion du 24 juillet 2020, a décidé sur la recommandation du Comité des Rémunérations, d'attribuer 31 800 actions de performance au profit du Directeur Général. Monsieur Elie Girard ayant volontairement renoncé à 3 000 actions de performance, l'attribution finale s'élève à 28 800 actions de performance.

Le Directeur Général devra conserver 15% des actions ainsi acquises pendant toute la durée de ses fonctions et ne pourra conclure d'opération financière de couverture sur les actions faisant l'objet de l'attribution durant toute la durée de son mandat de Directeur Général.

Cette attribution a été décidée conformément à l'approbation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2020 sous la 21^e résolution (« Politique de rémunération applicable au Directeur Général »), dans le cadre de l'autorisation donnée par cette même Assemblée Générale Mixte sous la 32^e résolution.

Elle représente 3,7% du nombre total d'actions de performance attribuées et 0,03% du capital social à la date de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale.

Pour rappel, l'acquisition définitive au 24 juillet 2023 de tout ou partie des actions de performance est conditionnée par la réalisation de conditions de performance sur une période de trois ans ainsi que par la présence du bénéficiaire à cette date en tant que mandataire social, sauf en cas de départ à la retraite, d'invalidité ou de décès.

Le nombre d'Actions de Performance définitivement acquises par chaque bénéficiaire sera fonction du « taux d'acquisition moyen » calculé suivant les réalisations et niveaux d'atteinte de chacun des indicateurs de performance, et de leur pondération respective, tels que ressortant du tableau de synthèse suivant :

Indicateur de performance	Poids de l'indicateur	% attribution selon niveau d'atteinte		
Taux moyen de croissance organique du chiffre d'affaires sur 3 ans (2020-2022) (« A »)	30%	Valeur plancher 30%	Cible 100%	Valeur plafond 150%
Taux moyen de marge opérationnelle sur 3 ans (2020-2022) (« B »)	25%	Valeur plancher 50%	Cible 100%	Valeur plafond 130%
Montant cumulé du FCF à la fin du plan à 3 ans (en 2022) (« C »)	25%	Valeur plancher 50%	Cible 100%	Valeur plafond 130%
Moyenne des résultats annuels d'Atos dans le DJSI (Monde ou Europe) comparés aux autres entreprises, sur la période de 3 ans (« D »)	10%	Valeur plancher 50%	Cible 100%	Valeur plafond 150%
Pourcentage de variation des émissions de CO ₂ rapporté au chiffre d'affaires (tCO ₂ /million d'euros) sur la période 3 ans (« E »)	10%	Valeur plancher 50%	Cible 100%	Valeur plafond 150%
A * 30% + B * 25% + C * 25% + D * 10% + E * 10% = Taux d'Acquisition Moyen.				
(Le Taux d'Acquisition Moyen ne pourra excéder 100%).				

Sur recommandation du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration a décidé de mettre en adéquation les niveaux d'atteinte cible des indicateurs financiers avec les objectifs à moyen-terme définis par le Conseil d'Administration et présentés le 24 juin à l'occasion de la Journée Analystes 2020, sous l'hypothèse d'un retour à la normale de l'activité économique à horizon mi-2021.

Le Conseil d'Administration pourrait, s'il y a lieu, modifier les conditions de performance susvisées, pour tenir compte des conséquences non mesurables, à la date de fixation des objectifs, de la crise économique provoquée par la pandémie de Covid-19 et des mesures sanitaires déployées dans les Etats où les activités du Groupe Atos sont présentes ; toutefois, les conditions de performance resteraient exigeantes et en lien avec les objectifs du Groupe, et les autres éléments (condition de présence, période d'acquisition et règle de conservation) demeureraient applicables en tout état de cause.

Le Conseil se prononcera sur la réalisation des indicateurs de performance et la détermination du Taux d'Acquisition Moyen après avoir recueilli l'avis du Comité des Rémunérations. Les taux d'atteinte des différents indicateurs et le pourcentage final d'acquisition seront rendus publique dans le Document d'Enregistrement Universel pour l'exercice clos au 31 décembre

2022, mis à disposition des actionnaires à l'occasion de l'Assemblée Générale Annuelle.

La valorisation des actions de performance est déterminée, à la date d'attribution, conformément à la norme IFRS 2, et reconnue dans les comptes consolidés. Cette valorisation correspond ainsi à une valeur historique à la date d'attribution calculée à des fins comptables. Elle ne représente ni une valeur actuelle de marché, ni la valeur qui pourrait être reçue par le bénéficiaire lors de l'acquisition définitive éventuelle de ces actions.

Autres éléments de rémunération

Pour rappel, Monsieur Elie Girard ne perçoit pas de rémunération exceptionnelle ni d'autre élément de rémunération ou avantages attribuables en raison de son mandat en provenance d'Atos SE ou d'autres sociétés du Groupe. Il n'est lié par aucun contrat de travail et ne bénéficie d'aucune indemnité de départ ni d'aucune indemnité relative à une clause de non-concurrence en cas de cessation de son mandat. Il ne reçoit pas de rémunération d'administrateur (jetons de présence).

Par ailleurs, Monsieur Elie Girard ne bénéficie plus d'aucun engagement de retraite supplémentaire de la Société depuis la décision du Conseil d'Administration du 16 décembre 2019.

Tableau récapitulatif AFEP

Eléments de la rémunération soumis au vote	Montants attribués au titre de l'exercice 2020 ou valorisation comptable	Montants versés au cours de 2020 ou valorisation comptable
Rémunération fixe*		878 750 €
Rémunération variable annuelle*	683 525 €	499 660 €**
Actions de performance*	1 378 339 €	
Rémunération variable pluriannuelle, rémunération exceptionnelle et rémunération des administrateurs (anciennement intitulée « jetons de présence »)		0
Avantages accessoires à la rémunération*		18 997 €

* Cf. supra en 4.3.2.3

** A la suite de l'approbation par l'Assemblée Générale du 16 juin 2020 de la 16^e résolution, une rémunération variable a été versée pour un montant total de 316 230 € au titre de son mandat de Directeur Général Délégué durant la période du 2 avril au 31 octobre 2019. A la suite de l'approbation par l'Assemblée Générale du 16 juin 2020 de la 17^e résolution, une rémunération variable a été versée pour un montant total de 183 430 € au titre de son mandat de Directeur Général durant la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2019.

Ratio de rémunération et autres indicateurs

Le Conseil d'Administration de la Société, sur la recommandation du Comité des Rémunérations, a souhaité présenter les informations en matière de comparaison et d'évolution de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs en retenant un périmètre plus large que la seule société Atos SE, qui n'emploie aucun salarié.

Les informations présentées dans le tableau ci-dessous ont été établies conformément aux lignes directrices de l'AFEP-MEDEF actualisées en février 2021.

Le périmètre retenu pour le calcul du ratio inclut l'ensemble des sociétés du Groupe Atos basées en France, ainsi que l'ensemble des sociétés Atos International (Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suisse) qui regroupent les Fonctions globales du Groupe Atos en Europe. Ainsi, le périmètre considéré représente environ 8 000 salariés du Groupe Atos, dont 95% situés en France et constitue un périmètre représentatif cohérent et légitime de la société Atos SE dont l'ancrage est profondément européen avec deux sièges à Bezons (France) et Munich (Allemagne).

Les rémunérations sous-jacentes à la détermination des ratios correspondent aux rémunérations brutes totales versées au cours de l'exercice. Elles incluent l'ensemble des éléments de rémunération en numéraire (salaire de base, primes d'objectifs, primes exceptionnelles, avantages en nature) ainsi les éléments de rémunération en titres valorisés à partir de leur juste valeur, à la date d'attribution, telle que reconnue dans les comptes consolidés conformément à la norme IFRS 2. Cette valorisation correspond ainsi à une valeur historique à la date d'attribution calculée à des fins comptables. Elle ne représente ni une valeur actuelle de marché, ni la valeur qui pourrait être reçue par le bénéficiaire lors de l'acquisition définitive éventuelle de ces titres.

Le périmètre des salariés retenu inclut uniquement les salariés présents de manière continue au cours des exercices concernés. Pour les salariés à temps partiel, les rémunérations ont été établies sur la base d'équivalents temps plein.

Informations complémentaires sur le périmètre élargi

	2019	2020
Evolution (en %) de la rémunération du Directeur Général ¹	n/a	-15,8%
Evolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés	n/a	+1,7%
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	51,1	42,3
Evolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent	n/a	-17,2%
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	65,7	54,7
Evolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent	n/a	-16,7%
Performance de la Société		
Profitabilité : Marge opérationnelle du Groupe en pourcentage de son chiffre d'affaires	10,3%	9,0%
Création de valeur : Variation annuelle de la moyenne mobile à 3 ans de la valeur d'entreprise - Evolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	6,6%*	-10,8%

* La valeur d'entreprise pour 2019 tient compte de la distribution en nature d'une partie du capital social de Worldline aux actionnaires Atos pour un montant de 2,3 milliards d'euros.

¹ Les rémunérations au titre de l'exercice 2020 du Directeur Général, correspondent à la somme (a) de la rémunération versée telle que présentée au paragraphe 4.3.2.5 dans le tableau AMF n° 2 et (b) de la valeur des actions de performance attribuées au cours de l'exercice telle que présentée dans le tableau AMF n° 1 figurant au même paragraphe.

Comme Monsieur Elie Girard a été nommé Directeur Général à compter du 1^{er} novembre 2019, sa rémunération théorique au titre de l'exercice 2019, établie à des fins de comparaison, correspond à (a) la rémunération fixe annuelle brute telle qu'arrêtée par le Conseil d'Administration en date du 31 octobre 2019, (b) à laquelle ont été ajoutées (i) la rémunération variable théorique qui lui aurait été allouée au titre de l'année complète 2019 sur la base de la rémunération variable annuelle cible arrêtée par le Conseil d'Administration le 31 octobre 2019 et du taux de paiement en pourcentage de la rémunération variable au titre de l'exercice

2018 (79,1%), et (ii) la valeur d'une attribution théorique d'actions de performance sur la base du montant de l'attribution décidée par le Conseil d'Administration en 2020 (en l'absence d'attribution d'actions de performance au titre de son mandat de Directeur Général en 2019). Aucune comparaison n'est présentée avec les années 2016, 2017 et 2018 en raison de la création du poste de Directeur Général au 1^{er} novembre 2019 (date de la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général).

4.3.2.4 Conformité de la rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux aux recommandations du Code AFEP-MEDEF

La Société s'est engagée en 2008 à mettre en œuvre les recommandations du Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, relatif notamment aux conditions de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, et à en assurer le suivi. Le Conseil d'Administration s'est réuni le 14 décembre 2020 pour l'examen annuel du suivi de la bonne application par la Société de ces principes de gouvernance. A l'issue de cette réunion à laquelle ont été invités à participer des représentants salariés du SEC (*Societas Europaea Council*) de la

Société, le Conseil d'Administration a considéré que les pratiques de gouvernance de la Société, notamment en ce qui concerne la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, sont conformes aux recommandations du Code AFEP-MEDEF. Le détail des éléments d'appréciation du Conseil sur l'application des recommandations AFEP-MEDEF, tel que revu et mis à jour par le Conseil, est consultable dans son intégralité sur le site internet d'Atos.

4.3.2.5 Détail des rémunérations dues ou versées aux dirigeants mandataires sociaux - Tableaux AMF n° 1 et n° 2

Tableau AMF n° 1 (en euros)	2020	2019
Bertrand Meunier, Président du Conseil d'Administration depuis le 1^{er} novembre 2019		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	370 000	98 333
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	370 000	98 333
Elie Girard, Directeur Général depuis le 1^{er} novembre 2019		
Directeur Général Délégué du 2 avril au 31 octobre 2019*		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 581 272	1 001 860
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	106 101
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	1 378 339	751 180
TOTAL	2 959 611	1 859 141

* Pour l'année 2019, les montants correspondent à la période du 2 avril au 31 décembre 2019. Ces montants n'incluent pas la rémunération versée à M. Elie Girard au titre de ses fonctions salariées dans le Groupe Atos pour la période du 1^{er} janvier au 1^{er} avril 2019. A titre d'information, M. Elie Girard a perçu sur cette période, au titre de 2019, une rémunération fixe de 102 478 euros, une rémunération variable de 70 000 euros et un montant d'avantages en nature de 1 612 euros. Lors de la démission de son contrat de travail, une indemnité compensatrice de congés payés, acquis au titre de 2019 et d'années antérieures, d'un montant de 37 016 euros lui a par ailleurs été versée.

A la date de chaque attribution, la juste valeur des actions de performance et/ou des options de souscription d'actions est déterminée conformément à la norme IFRS 2 et reconnue dans les comptes consolidés. Les actions de performance et options de souscription d'actions attribuées sont valorisées à partir de cette juste valeur. Cette valorisation correspond ainsi à une

valeur historique à la date d'attribution calculée à des fins comptables. Elle ne représente ni une valeur actuelle de marché, ni le montant qui pourrait être reçu par le bénéficiaire lors de l'acquisition définitive éventuelle de ces actions de performance ou options de souscription d'actions.

Tableau AMF n° 2 (en euros)	2020		2019	
	Dues	Versées	Dues	Versées
Bertrand Meunier, Président du Conseil d'Administration depuis le 1^{er} novembre 2019				
Rémunération fixe	370 000	370 000	-	-
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	43 833	43 833	-
Rémunération d'administrateur	-	54 500	54 500	49 250
Avantages de toute nature	-	-	-	-
TOTAL	370 000	468 333	98 333	49 250
Elie Girard, Directeur Général depuis le 1^{er} novembre 2019 – Directeur Général Délégué du 2 avril au 31 octobre 2019				
Rémunération fixe	878 750	878 750	497 727	497 727
Rémunération variable	683 525	499 660	499 660	0
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Rémunération d'administrateur	-	-	-	-
Avantages de toute nature	18 997	18 997	4 473	4 473
TOTAL	1 581 272	1 397 407	1 001 860	502 200

4.3.2.6 Tableau AMF n° 11

Dirigeant Mandataire Social	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou de changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Bertrand Meunier Président du Conseil d'Administration depuis le 1 ^{er} novembre 2019	NON	NON	NON	NON
Elie Girard Directeur Général depuis le 1 ^{er} novembre 2019	NON	NON	NON	NON

4.3.3 Plans d'options de souscription d'actions et plans d'attribution d'actions de performance

[GRI102-35]

4.3.3.1 Historique des attributions d'actions de performance - Tableau AMF n° 10

Les 2 432 145 droits à actions de performance restants, présentés sous deux tableaux distincts ci-après compte tenu de la modification importante de leurs caractéristiques en 2019, représentaient 2,2% du capital social d'Atos au 31 décembre 2020.

PLANS D' ACTIONS DE PERFORMANCE ANTÉRIEURS À 2019

	Plan du 28/07/2015	Plan du 25/07/2017	Plan du 27/03/2018	Plan du 22/07/2018
Date d'autorisation par l'Assemblée Générale	27/05/2014	24/07/2017	24/07/2017	24/05/2018
Date du Conseil d'Administration	28/07/2015	25/07/2017	27/03/2018	22/07/2018
Nombre de bénéficiaires	851	1 088	1	1 231
Plan France	241			
Plan International	610			
Nombre total d'actions de performance attribuées	868 000	777 910	8 500	891 715
dont mandataires sociaux	55 000	-	-	51 350
Président-Directeur Général	55 000	-	-	51 350
Plan France	393 400			
Plan International	474 600			
Date d'acquisition				
Plan France	02/01/2018			
Plan International	02/01/2020	31/07/2020	27/03/2021	31/07/2021
Fin de période de conservation	02/01/2020	31/07/2020	27/03/2021	31/07/2021
Conditions de performance	Oui	Oui	Oui	Oui
Réalisation des conditions de performance	Oui	Oui	Oui	Oui
Ajustement des droits à actions*	131 428	163 587	1 972	207 703
Nombre d'actions acquises au 31/12/2020	864 621	628 223	-	-
Plan France	322 060			
Plan International	542 561			
Nombre d'actions annulées ou radiées au 31/12/2020	134 807	313 274	2 125	367 163
Plan France	28 840			
Plan International	105 967			
Changement de plan suite à mobilité internationale	-	-	-	-
Plan France	-42 500			
Plan International	42 500			
Actions de performance restantes au 31/12/2020	-	-	8 347	731 715
Plan France	-			
Plan International	-			

* Ajustement des droits à actions après la réalisation de l'opération de distribution exceptionnelle en nature d'actions Worldline, intervenue le 7 mai 2019.

Depuis 2016, les caractéristiques du plan France et du plan International mis en place chaque année sont en tous points identiques (mêmes dates d'acquisition).

Conditions de performance	Plan du 28/07/2015
Free Cash-Flow Groupe (Flux de trésorerie disponible), avant dividende et résultat acquisitions/ventes pour l'année concernée, est au moins égal à :	(i) 85% du montant du Free Cash-Flow Groupe (Flux de trésorerie disponible), avant dividende et résultat acquisitions/ventes, figurant dans le budget de la Société pour l'année concernée, ou bien (ii) le montant du Free Cash-Flow Groupe (Flux de trésorerie disponible), avant dividende et résultat acquisitions/ventes, de l'année précédente, augmenté de 10%.
Et	
Marge opérationnelle Groupe pour l'année concernée est au moins égale à :	(i) 85% du montant de la marge opérationnelle Groupe figurant dans le budget de la Société pour l'année concernée, ou bien (ii) le montant de la marge opérationnelle Groupe de l'année précédente, augmenté de 10%.
Et	
Croissance du chiffre d'affaires pour l'année concernée est au moins égale à :	(i) Taux de croissance figurant dans le budget de la Société pour l'année concernée moins un pourcentage fixé par le Conseil d'Administration, ou (ii) Taux de croissance annuel par référence aux objectifs de croissance du Groupe.
Et	
Condition externe liée à la performance sociale et environnementale.	Au titre de chacune des années concernées, Atos doit au moins obtenir la qualification « GRI Standards Comprehensive » ou faire partie du Dow Jones Sustainability Index (Europe ou World) (évaluation annuelle).
Années concernées	2015, 2016 et 2017

Conditions de performance	Plan du 25/07/2017 ¹	Plan du 27/03/2018 ¹	Plan du 22/07/2018
Bénéfice net par action pour l'année concernée est au moins :	En ligne avec les objectifs financiers annuels annoncés par la Société en début d'année, et pour l'année 2018, en augmentation d'au moins 10% au second semestre (en excluant les coûts liés à l'acquisition de Syntel Inc.), en accélération après une hausse de 7% au premier semestre		
	Ajustement pour l'année 2020 dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19 : En ligne avec les objectifs financiers révisés tels que communiqués par la Société, le 22 avril 2020, à l'occasion de la publication de son chiffre d'affaires du premier trimestre		
Et			
Marge opérationnelle Groupe pour l'année concernée est au moins :	En ligne avec les objectifs financiers annuels annoncés par la Société en début d'année		
	Ajustement pour l'année 2020 dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19 : En ligne avec les objectifs financiers révisés tels que communiqués par la Société, le 22 avril 2020, à l'occasion de la publication de son chiffre d'affaires du premier trimestre		
Et			
Taux de croissance organique du chiffre d'affaires pour l'année concernée est au moins :	En ligne avec les objectifs financiers annuels annoncés par la Société en début d'année, et pour l'année 2018, mais pour 75% seulement des actions de performance attribuées à chaque bénéficiaire, en ligne avec l'objectif financier annuel révisé pour 2018 ²		
	Ajustement pour l'année 2020 dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19 : En ligne avec les objectifs financiers révisés tels que communiqués par la Société, le 22 avril 2020, à l'occasion de la publication de son chiffre d'affaires du premier trimestre		
Et			
Condition externe liée à la performance sociale et environnementale	Atos doit faire partie du Dow Jones Sustainability Index (World ou Europe) ou recevoir d'Ecovadis au moins la certification Silver		
Années concernées	2017, 2018 et 2019	2018, 2019 et 2020	2018, 2019 et 2020

- 1 Dans le contexte d'acquisitions significatives décidées en 2018, en particulier la signature le 20 juillet 2018 de l'acquisition de Syntel Inc., le Conseil d'Administration de la société Atos SE, réuni le 22 juillet 2018, a décidé de remplacer dans le cadre de ces deux plans d'actions de performance, à compter de 2018, la condition de performance relative au taux de conversion de la marge opérationnelle en flux de trésorerie disponible par une nouvelle condition de performance portant sur le bénéfice net par action, sous réserve de la réalisation de l'acquisition de Syntel Inc. L'acquisition de Syntel Inc., en particulier, a été financée par recours à l'emprunt bancaire et obligataire, pour un montant supérieur à 3 milliards d'euros. Le Conseil d'Administration, sur le conseil de la Direction Générale, a jugé indispensable un engagement fort des principaux cadres du Groupe bénéficiaires du plan (au nombre de 1 230) pour s'assurer que cette transaction se traduise par une augmentation nette du bénéfice par action pour les actionnaires. C'est pour cette raison que l'indicateur de performance financière Bénéfice par Action s'est substitué au taux de conversion de la marge opérationnelle en flux de trésorerie disponible dès lors que l'acquisition de Syntel Inc. a été réalisée le 9 octobre 2018. Néanmoins, il est précisé que le Groupe a réalisé en 2018 un taux de conversion supérieur à 57% de la marge opérationnelle en flux de trésorerie disponible, en ligne avec la cible. Pour l'année 2017, le plan du 25 juillet 2017 est resté soumis à la condition de performance relative au taux de conversion de la marge opérationnelle en flux de trésorerie disponible ; l'atteinte de cette condition de performance avait été vérifiée par le Conseil d'Administration réuni le 20 février 2018.
- 2 Pour tenir compte de la révision à la baisse de l'objectif financier annuel de chiffre d'affaires, ressortant du communiqué de presse relatif à la performance du troisième trimestre 2018, le Conseil d'Administration, réuni le 22 octobre 2018, a décidé de modifier, pour l'année 2018, mais pour 75% seulement du nombre total d'actions de performance attribuées à chaque bénéficiaire, le libellé du taux d'atteinte de cet indicateur de performance interne.

% de l'attribution en cas de présence du bénéficiaire à la date d'acquisition

Plan du 28/07/2015	100% si au moins deux des conditions de performance internes sont atteintes pour chacune des années, sachant que la condition qui ne serait éventuellement pas réalisée en 2015 deviendrait obligatoire pour l'année suivante, et que la condition externe est validée pour au moins deux années. 0% autrement
Plan du 25/07/2017	75%* si toutes les conditions de performance sont atteintes pour la dernière année. 0% autrement
Plan du 27/03/2018	75%* si toutes les conditions de performance sont atteintes pour chacune des deux dernières années.
Plan du 22/07/2018	0% autrement

* En raison de la constatation par le Conseil d'Administration du 20 février 2019 de la non-atteinte de la condition initiale de chiffre d'affaires au titre de 2018 s'appliquant à 25% des actions attribuées, le nombre d'actions maximum pouvant être définitivement attribué à l'issue de la durée d'acquisition du plan s'est trouvé réduit à 75%.

PLANS D' ACTIONS DE PERFORMANCE DÉCIDÉS À PARTIR DE 2019

	Plan du 24/07/2019	Plan du 23/10/2019	Plan du 24/07/2020
Date d'autorisation par l'Assemblée Générale	30/04/2019	30/04/2019	16/06/2020
Date du Conseil d'Administration	24/07/2019	23/10/2019	24/07/2020
Nombre de bénéficiaires	1 249	1	1 155
Nombre total d'actions de performance attribuées	907 500	12 000	870 630
dont mandataires sociaux	56 200	-	28 800
Président-Directeur Général	40 300		n/a
Directeur Général Délégué	15 900		n/a
Directeur Général	n/a		28 800
Date d'acquisition	25/07/2022	23/10/2022	24/07/2023
Fin de période de conservation	25/07/2022	23/10/2022	24/07/2023
Conditions de performance	Oui	Oui	Oui
Réalisation des conditions de performance			
Nombre d'actions acquises au 31/12/2020	1 000*	-	-
Nombre d'actions annulées ou radiées au 31/12/2020	75 377	-	18 670
Actions de performance restantes au 31/12/2020	831 123	12 000	848 960

* Actions acquises par anticipation à la suite d'un décès ou d'une invalidité.

Conditions de performance	Plan du 24/07/2019 et Plan du 23/10/2019	Plan du 24/07/2020
Taux moyen de croissance organique du chiffre d'affaires sur la période de 3 ans	Cibles initialement définies : En ligne avec les objectifs financiers annoncés par la Société dans le cadre du plan « Advance 2021 »	En ligne avec les objectifs financiers à moyen terme tels qu'annoncés le 24 juin 2020, lors de la Journée Analystes et approuvés par les actionnaires au cours de l'Assemblée Générale du 27 octobre 2020, sous l'hypothèse d'un retour à la normale de l'activité économique à horizon mi-2021
Taux moyen de marge opérationnelle sur la période de 3 ans	Cibles ajustées dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19 : En ligne avec les objectifs financiers à moyen terme tels qu'annoncés le 24 juin 2020, lors de la Journée Analystes et approuvés par les actionnaires au cours de l'Assemblée Générale du 27 octobre 2020, sous l'hypothèse d'un retour à la normale de l'activité économique à horizon mi-2021	
Montant cumulé du Free Cash-Flow à la fin de la période de 3 ans		
Moyenne des résultats annuels d'Atos dans le DJSI (Monde ou Europe) comparés aux autres entreprises, sur la période de 3 ans	La moyenne relative des rangs attribués par l'institut RobecoSam AG : Valeur plancher : 70 ^e percentile – Valeur cible : 80 ^e percentile – Valeur plafond : 90 ^e percentile	
Pourcentage de variation des émissions de CO ₂ rapporté au chiffre d'affaires (tCO ₂ /million d'euros) sur la période 3 ans		Valeur plancher : 0% Valeur cible : -10% Valeur plafond : -15%
Période concernée	2019-2021	2020-2022

% DE L'ATTRIBUTION EN CAS DE PRÉSENCE DU BÉNÉFICIAIRE À LA DATE D'ACQUISITION

Chaque indicateur de performance conditionne un pourcentage de l'attribution initiale. Des courbes d'élasticité permettent d'accélérer à la hausse comme à la baisse le pourcentage de l'attribution relative à chaque indicateur de performance en fonction de son niveau d'atteinte à l'issue de la période de trois

ans. Le pourcentage d'acquisition final dépend ainsi du « Taux d'Acquisition Moyen » calculé suivant les réalisations et niveaux d'atteinte de chacun des indicateurs de performance, et de leur pondération. Il est plafonné à 100%.

	Indicateur de performance	Poids de l'indicateur	% attribution selon niveau d'atteinte		
			Valeur plancher	Cible	
Plan du 24/07/2019 et Plan du 23/10/2019	Taux moyen de croissance organique du chiffre d'affaires sur 3 ans (2019-2021) (« A »)	30%	Valeur plancher	-0,7%	30%
			Cible	0,0%	100%
			Valeur plafond	+0,5%	150%
	Taux moyen de marge opérationnelle sur 3 ans (2019-2021) (« B »)	25%	Valeur plancher	9,3%	50%
Cible			9,6%	100%	
Valeur plafond			9,9%	130%	
Montant cumulé du FCF à la fin du plan à 3 ans (en 2021) (« C »)	25%	Valeur plancher	1 522 k€	50%	
		Cible	1 693 k€	100%	
		Valeur plafond	1 827 k€	130%	
Moyenne des résultats annuels d'Atos dans le DJSI (Monde ou Europe) comparés aux autres entreprises, sur la période de 3 ans (« D »)	20%	Valeur plancher	70 ^e percentile	50%	
		Cible	80 ^e percentile	100%	
		Valeur plafond	90 ^e percentile	150%	
A * 30% + B * 25% + C * 25% + D * 20% = Taux d'Acquisition Moyen					
<i>(Le Taux d'Acquisition Moyen ne pourra excéder 100%)</i>					

	Indicateur de performance	Poids de l'indicateur	% attribution selon niveau d'atteinte		
			Valeur plancher	Cible	
Plan du 24/07/2020	Taux moyen de croissance organique du chiffre d'affaires sur 3 ans (2020-2022) (« A »)	30%	Valeur plancher	-0,6%	30%
			Cible	+0,2%	100%
			Valeur plafond	+0,7%	150%
	Taux moyen de marge opérationnelle sur 3 ans (2020-2022) (« B »)	25%	Valeur plancher	9,2%	50%
Cible			9,5%	100%	
Valeur plafond			9,8%	130%	
Montant cumulé du FCF à la fin du plan à 3 ans (en 2022) (« C »)	25%	Valeur plancher	1 435 k€	50%	
		Cible	1 688 k€	100%	
		Valeur plafond	1 821 k€	130%	
Moyenne des résultats annuels d'Atos dans le DJSI (Monde ou Europe) comparés aux autres entreprises, sur la période de 3 ans (« D »)	10%	Valeur plancher	70 ^e percentile	50%	
		Cible	80 ^e percentile	100%	
		Valeur plafond	90 ^e percentile	150%	
Pourcentage de variation des émissions de CO ₂ rapporté au chiffre d'affaires (tCO ₂ /million d'euros) sur la période 3 ans (« E »)	10%	Valeur plancher	0%	50%	
		Cible	-10%	100%	
		Valeur plafond	-15%	150%	
A * 30% + B * 25% + C * 25% + D * 10% + E * 10% = Taux d'Acquisition Moyen					
<i>(Le Taux d'Acquisition Moyen ne pourra excéder 100%)</i>					

4.3.3.2 Ajustement des conditions de performance des plans d'attribution d'actions du 22 juillet 2018 et du 24 juillet 2019

Compte tenu des circonstances exceptionnelles induites par la crise sanitaire du Covid-19, le Conseil d'Administration de la Société a décidé lors de sa réunion du 21 avril 2020 de réviser les objectifs financiers 2020, lesquels ont été communiqués par la Société dès le 22 avril 2020 à l'occasion de la publication de son chiffre d'affaires du premier trimestre, malgré les incertitudes qui demeuraient quant à l'étendue et à la durée des mesures sanitaires prises par les autorités contre la pandémie susceptibles d'impacter la reprise des affaires. En outre, de nouveaux objectifs à moyen terme définis par le Conseil d'Administration ont été présentés par le Directeur Général le 24 juin 2020 à l'occasion de la Journée Analystes 2020, suivant une hypothèse d'un retour à la normale de l'activité économique à horizon mi-2021. Conformément à la pratique de la Société consistant à consulter régulièrement ses actionnaires au sujet des orientations à moyen terme, l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 octobre 2020 s'est prononcée à 99,99% en faveur de ces orientations à moyen terme.

Le Conseil d'Administration de la Société a décidé, sur la recommandation de son comité chargé des rémunérations, de réviser les objectifs financiers des plans d'attribution d'actions de performance du 22 juillet 2018 et du 24 juillet 2019 dans l'intérêt social de la Société. Le Conseil d'Administration a en effet considéré qu'il était crucial de maintenir, sur la population des bénéficiaires, un niveau élevé de motivation pour la réalisation des ambitions du Groupe ainsi que des mécanismes de rétention dans un contexte de « guerre des talents ».

Plan d'attribution d'actions de performance du 22 juillet 2018

Le Conseil d'Administration a décidé, sur la recommandation de son comité chargé des rémunérations, de mettre en adéquation les objectifs du plan pour l'année 2020 avec les objectifs 2020 révisés tels que communiqués par la Société, le 22 avril 2020, à l'occasion de la publication de son chiffre d'affaires du premier trimestre.

Plan d'attribution d'actions de performance du 24 juillet 2019

Le Conseil d'Administration a décidé sur la recommandation de son comité chargé des rémunérations de mettre en adéquation les niveaux d'atteinte cible des indicateurs financiers avec les objectifs à moyen terme définis par le Conseil d'Administration et présentés le 24 juin à l'occasion de la Journée Analystes 2020, suivant une hypothèse d'un retour à la normale de l'activité économique à horizon mi-2021. Ces nouveaux objectifs à moyen terme remplacent les objectifs du précédent plan stratégique ADVANCE 2021, comportant les mêmes indicateurs clés financiers sous-jacents au plan d'actions de performance mis en place le 24 juillet 2019 : (i) le taux de croissance organique du chiffre d'affaires conditionnant 30% de l'attribution, (ii) le taux de marge opérationnelle conditionnant 25% de l'attribution, et (iii) le montant de flux de trésorerie disponible conditionnant 25% de l'attribution. Les nouvelles cibles ressortent dans le tableau au paragraphe 4.3.3.1, en ligne avec les nouvelles orientations à moyen terme de la Société.

4.3.3.3 Validation des conditions de performance des plans d'attribution d'actions de performance en cours d'acquisition ou acquis au cours de l'exercice

Pour rappel, les conditions de performance du plan d'attribution d'actions du 25 juillet 2017 avaient été vérifiées pour l'année 2017, pour l'année 2018 sur la base du taux de croissance organique révisé, et pour l'année 2019. L'acquisition définitive

de 75% des actions de performance attribuées dans le cadre de ce plan demeurerait soumise à la vérification de la condition de présence à la date d'acquisition, soit le 31 juillet 2020.

Flux de trésorerie disponible Groupe	2019	2018	2017
Réalisation de l'objectif (en %)	n/a	n/a	103,6%
Validation du Critère	n/a	n/a	OUI
Bénéfice net par action	2019	2018	2017
Réalisation de l'objectif (en %)	101,9%	105,5%	n/a
Validation du critère	OUI	OUI	n/a
Marge opérationnelle Groupe	2019	2018	2017
Réalisation de l'objectif (en %)	102,6%	100,5%	102,8%
Validation du critère	OUI	OUI	OUI
Croissance du chiffre d'affaires Groupe	2019	2018	2017
Réalisation de l'objectif (en %)	100,6%	118,7%	100,9%
Validation du critère	OUI	OUI	OUI
Condition externe liée à la performance sociale et environnementale	2019	2018	2017
Validation du critère*	OUI	OUI	OUI
Validation des conditions de performance	OUI		

* En 2019, Atos est classé numéro 1 du secteur des services informatiques et logiciels dans les indices du Dow Jones Sustainability Index (DJSI World & Europe en 2019) et s'est vu décerner par EcoVadis le niveau « Gold » dans son évaluation annuelle des performances de responsabilité sociale d'entreprise (RSE).

Les conditions de performance des plans d'attribution d'actions du 27 mars 2018 et du 22 juillet 2018 ont été vérifiées pour l'année 2018 sur la base du taux de croissance organique révisé, pour l'année 2019 et pour l'année 2020 sur la base des objectifs 2020, mis à jour pour tenir compte de l'impact du Covid-19, et communiqués par la Société, le 22 avril 2020, à l'occasion de la

publication de son chiffre d'affaires du premier trimestre. L'acquisition définitive de 75% des actions de performance attribuées dans le cadre de ces plans demeure soumise à la vérification de la condition de présence aux dates d'acquisition respectives, soit le 27 mars 2021 et le 30 juillet 2021.

Flux de trésorerie disponible Groupe	2020	2019	2018
Réalisation de l'objectif (en %)	n/a	n/a	n/a
Validation du Critère	n/a	n/a	n/a
Bénéfice net par action	2020	2019	2018
Réalisation de l'objectif (en %)	100,0%	101,9%	105,5%
Validation du critère	OUI	OUI	OUI
Marge opérationnelle Groupe	2020	2019	2018
Réalisation de l'objectif (en %)	105,9%	102,6%	100,5%
Validation du critère	OUI	OUI	OUI
Croissance du chiffre d'affaires Groupe	2020	2019	2018
Réalisation de l'objectif (en %)	101,0%	100,6%	118,7%
Validation du critère	OUI	OUI	OUI
Condition externe liée à la performance sociale et environnementale	2020	2019	2018
Validation du critère*	OUI	OUI	OUI
Validation des conditions de performance	OUI		

* En 2020, Atos a été classé Numéro 1 du secteur des services informatiques dans les indices de développement durable DJSI Monde et Europe (DJSI World & Europe), pour la seconde année consécutive et a remporté la médaille de platine d'EcoVadis pour ses performances exceptionnelles en matière de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE), avec un score de 82/100

Les conditions de performance des plans d'attribution d'actions du 24 juillet 2019 et du 23 octobre 2019, ainsi que du plan d'options d'achat ou de souscription d'actions du 24 juillet 2019, sont fondées sur des indicateurs mesurés sur trois ans. Les taux d'atteinte de ces indicateurs et le pourcentage final d'acquisition seront communiqués dans le Document d'Enregistrement Universel pour l'exercice clos au 31 décembre 2021.

De même, les conditions de performance du plan d'attribution d'actions du 24 juillet 2020 sont fondées sur des indicateurs mesurés sur trois ans. Les taux d'atteinte de ces indicateurs et le pourcentage final d'acquisition seront communiqués dans le Document d'Enregistrement Universel pour l'exercice clos au 31 décembre 2022.

4.3.3.4 Actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux ou devenues disponibles durant l'exercice - Tableaux AMF n 6 et n 7

Le tableau ci-dessous présente les actions de performance qui ont été attribuées au Directeur Général durant l'exercice clos. Les conditions de performance du plan indiqué ci-dessous sont résumées dans le paragraphe précédent relatif à l'historique des attributions d'actions de performance.

Tableau AMF n° 6	Date du plan	Nombre d'actions	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Valorisation des actions (en euros)*
Elie Girard	24 juillet 2020	28 800	24 juillet 2023	24 juillet 2023	1 378 339

* Valeur des actions lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application d'IFRS 2, après prise en compte notamment d'une éventuelle décote liée à des critères de performance et à la probabilité de présence dans la Société à l'issue de la période d'acquisition, mais avant étalement au titre d'IFRS 2 de la charge sur la période d'acquisition.

Au cours de l'année 2020, les actions de performance attribuées le 25 juillet 2017 sont devenues définitivement acquises et disponibles durant l'exercice. Les conditions de performance du plan indiqué ci-dessous sont résumées dans le paragraphe supra « Historique des attributions d'actions de performance ».

Tableau AMF n° 7	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles*	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Elie Girard	25 juillet 2017	12 766	31 juillet 2020	31 juillet 2020

* Après ajustement pour préservation des droits à actions à la suite de la réalisation de l'opération de distribution exceptionnelle en nature d'actions Worldline telle qu'approuvée par l'Assemblée Générale Annuelle du 30 avril 2019.

4.3.3.5 Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions au 31 décembre 2020 - Tableau AMF n° 8

Le tableau ci-dessous reprend l'historique des attributions d'options accordées au cours des dix dernières années.

	Plan du 24/07/2019
Date d'autorisation par l'Assemblée Générale	30/04/2019
Date du Conseil d'Administration	24/07/2019
Nombre de bénéficiaires	23
Nombre d'options consenties	209 200
dont mandataires sociaux	56 200
<i>Président-Directeur Général</i>	<i>40 300</i>
<i>Directeur Général Délégué</i>	<i>15 900</i>
Date de début d'exercice	25/07/2022
Date d'expiration	24/07/2029
Prix d'exercice	79,86 euros
Nombre d'options exercées au 31/12/2020	-
Nombre d'options annulées ou expirées au 31/12/2020	46 300
Options de souscription d'actions restantes au 31/12/2020	162 900

Les conditions de performance et règles d'acquisition du plan du 24 juillet 2019 sont résumées ci-dessous :

Indicateur

Performance relative du titre Atos SE par rapport à la performance d'un panier*, composé d'actions et d'indices, mesurée à partir de la moyenne des cours d'ouverture (dividendes réinvestis) observés sur les jours de bourse du trimestre civil précédant la date d'attribution et la date d'acquisition du droit d'exercice des options.

* Panier : 20% indice CAC 40 +20% indice STOXX Europe 600 Technology +10% IBM +10% DXC +10% Capgemini +10% Accenture +10% Sopra Steria +10% CGI Group.

% de l'attribution en cas de présence du bénéficiaire à la date d'acquisition

- Aucune stock-option ne sera acquise si la performance relative de l'action Atos SE est inférieure à 100% de la performance moyenne du panel sur une période de trois ans ;
- 80% des stock-options seront acquises si la performance relative de l'action Atos SE est égale à 100% ;
- 100% des stock-options seront acquises si la performance relative de l'action Atos SE est égale à 115%.

Pour une performance relative entre ces points : le pourcentage de stock-options acquis sera déterminé par interpolation linéaire.

4.3.3.6 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à, ou levées par les dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice - Tableaux AMF n° 4 et n° 5

Aucun droit à options de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribué au Directeur Général en 2020. Le Directeur Général ne détenait par ailleurs aucune option exerçable en 2020.

4.3.3.7 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers durant l'exercice - Tableau AMF n° 9

Aucun droit à options de souscription ou d'achat d'actions n'a été consenti aux salariés en 2020. Les salariés ne détenaient par ailleurs aucune option exerçable en 2020.



5

Responsabilité Sociale d'Entreprise

5.1	Responsabilité Sociale d'Entreprise	154
5.1.1	Vision	154
5.1.2	Stratégie	155
5.1.3	L'approche et l'engagement d'Atos envers ses parties prenantes	157
5.1.4	Défis et Matrice de matérialité	158
5.2	Environnement	161
5.2.1	Performance environnementale extra-financière	161
5.2.2	Gouvernance environnementale	164
5.2.3	Risques et opportunités liés à l'environnement	166
5.2.4	Le Numérique au service de la décarbonation pour relever les défis des clients (IT for Green)	170
5.2.5	Empreinte carbone et efficacité énergétique des opérations d'Atos	173
5.2.6	Solutions numériques décarbonées (Green IT)	178
5.2.7	Autres enjeux environnementaux	180
5.3	Social	183
5.3.1	Performance sociale extra-financière	183
5.3.2	Santé et sécurité du personnel	185
5.3.3	Gestion et développement des compétences	186
5.3.4	Attirer et retenir des collaborateurs clés	189
5.3.5	Diversité	192
5.3.6	Inclusion numérique	194
5.3.7	Reconnaissance et fidélisation	196
5.3.8	Programme « We are Atos »	198
5.3.9	Evaluation de la performance RSE des fournisseurs	201
5.3.10	Contribution sociale/Investissements communautaires (valeur économique distribuée)	203
5.4	Gouvernance	205
5.4.1	Performance de gouvernance extra-financière	205
5.4.2	Satisfaction client et livraison	206
5.4.3	Recherche et innovation	209
5.4.4	Sécurité et protection des données	212
5.4.5	Gestion éthique des données	216
5.4.6	Ethique et Compliance	219
5.4.7	Plan de Vigilance	223
5.4.8	Droits Humains	232
5.4.9	Respect des lois et réglementations	232
5.4.10	Stratégie fiscale	233
5.4.11	Politique d'influence	233
5.5	Indicateurs de performance extra-financiers	234
5.6	Déclaration de performance extra-financière	247
5.7	Information sur le rapport	251
5.7.1	Périmètre du rapport	251
5.7.2	Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2020	256

5.1 Responsabilité Sociale d'Entreprise

[GRI 102-18], [GRI 102-19], [GRI 102-20], [GRI 102-21], [GRI 102-26], [GRI 102-27], [GRI 102-29], [GRI 102-30],
[GRI 102-31], [GRI 102-32], [GRI 103-2 Performance économique], [GRI 103-2 Anti-Corruption], [GRI 103-2 Energie],
[GRI 103-2 Emissions], [GRI 103-2 Emploi], [GRI 103-2 Santé et sécurité au travail], [GRI 103-2 Formation et éducation],
[GRI 103-2 Vie privée des clients], [GRI 103-2 Compliance socio-économique], [GRI 103-2 Indicateurs spécifiques
à Atos]

5.1.1 Vision

[GRI 103-2 Performance économique], [GRI 103-2 Anti-Corruption], [GRI 103-2 Energie], [GRI 103-2 Emissions],
[GRI 103-2 Emploi], [GRI 103-2 Santé et sécurité au travail], [GRI 103-2 Formation et éducation], [GRI 103-2 Vie
privée des clients], [GRI 103-2 Compliance socio-économique], [GRI 103-2 Indicateurs spécifiques à Atos]

Chez Atos, la Responsabilité Sociale d'Entreprise fait partie intégrante de notre raison d'être à travers laquelle « partout dans le monde, nous permettons à nos clients et à nos collaborateurs, et plus généralement au plus grand nombre, de vivre, travailler et progresser durablement et en toute confiance dans l'espace informationnel. »

Atos est pleinement conscient de sa responsabilité envers la Société et est convaincu que le numérique peut contribuer au développement durable et social, en particulier à la lutte contre

le changement climatique, la confiance dans la gestion des données ou l'inclusion numérique.

La stratégie d'Atos en matière de RSE est parfaitement alignée sur les objectifs de développement durable des Nations Unies.

Aujourd'hui, Atos est reconnu par les classements des agences ESG comme un véritable leader dans son secteur d'activité. Parmi les agences de notation, Atos a été classé numéro 1 du secteur des services informatiques par l'indice « Dow Jones Sustainability Indexes » (DJSI) en 2020.

Classement ESG du marché	Score Atos	Position d'Atos
DJSI	85/100	N° 1 du secteur
MSCI	Triple A	Top 4%
CDP CLIMATE	A	Top 7%
ISS-OEKOM	C+	Top 10%
FTSE4GOOD	4,8/5	Top 1%
VIGEO-EIRIS	61/100	Top 3/83
ECOVADIS	82/100	Top 1%

Note: informations au 1^{er} décembre 2020.

S'efforçant de se conformer aux normes de transparence les plus élevées, Atos émet un rapport extra-financier conforme aux normes du GRI (Global Reporting Initiative) depuis 2012 et publie, depuis 2018, son rapport intégré dans le strict respect des recommandations du Global Reporting Initiative (GRI), option « compréhensive », de l'IIRC (International Integrated Reporting Council) et du groupe de travail TCFD (Task Force on Climate related Financial Disclosures).

5.12 Stratégie

[GRI 103-2 Performance économique], [GRI 103-2 Anti-Corruption], [GRI 103-2 Energie], [GRI 103-2 Emissions], [GRI 103-2 Emploi], [GRI 103-1 Santé et sécurité au travail], [GRI 103-2 Formation et éducation], [GRI 103-2 Vie privée des clients], [GRI 103-2 Compliance socio-économique], [GRI 103-2 Indicateurs spécifiques à Atos]

L'ambition d'Atos, communiquée lors de la Journée Analystes 2020, est de devenir le leader du numérique sécurisé et décarboné.

A travers sa stratégie commerciale, Atos est convaincu de générer un impact positif significatif pour la société :

- d'un point de vue environnemental, sa stratégie commerciale de décarbonation contribue à réduire les émissions mondiales liées au numérique, qui sont estimées à 4% du total des émissions de CO₂, mais également à accélérer la décarbonation d'autres entreprises, car les solutions numériques intelligentes offrent un potentiel de réduction de 15% de l'empreinte carbone globale de la planète soit un tiers de la réduction de 50% requise d'ici 2030 ;
- d'un point de vue social, sa stratégie numérique est inclusive : elle propose un ensemble de produits et de services offrant une expérience numérique de pointe et améliore donc la productivité, ainsi que la motivation et l'engagement des salariés ;
- du point de vue de la gouvernance, sa stratégie commerciale aide à renforcer la confiance dans le numérique, dans une perspective de sécurité, en protégeant les entreprises et la Société contre les risques de cyberattaque, tout en promouvant l'éthique dans la gestion des données, ce qui permet de capitaliser sur la valeur des données, en créant par exemple des écosystèmes verticaux de données.

Dans ce contexte, la stratégie de Responsabilité Sociale d'Entreprise d'Atos est au cœur même de ses activités et fait l'objet de discussions au plus haut niveau de gouvernance (Comité RSE du Conseil d'Administration et le Conseil d'Administration lui-même). Plus généralement, Atos encourage un dialogue ouvert avec l'ensemble des parties prenantes par le biais de réunions régulières, en particulier avec les représentants du personnel, au sein d'un comité spécifique mis en place par le Comité d'Entreprise Européen (SEC).

Une évaluation de la matérialité réalisée régulièrement permet d'examiner les défis RSE d'Atos. C'est l'occasion de hiérarchiser les domaines sur lesquels le Groupe doit s'attacher à intégrer les meilleures pratiques du marché, les tendances du secteur du numérique et la conformité avec la réglementation et les normes internationales en vigueur. Atos a également mis en place des systèmes et des procédures solides afin de s'assurer que les questions de responsabilité sociale d'entreprise sont mesurées et rapportées, conformément aux principes de transparence et de reporting intégrés d'Atos.

Le programme de Responsabilité Sociale d'Entreprise est ancré dans la stratégie d'Atos et s'articule autour de trois grands axes, Environnement, Social et Gouvernance (ESG), associés à un ensemble d'objectifs de performance extra-financiers :

E - Environnement

Atos s'engage à atteindre Net Zero émissions (neutralité carbone) d'ici 2028, soit 22 ans plus tôt que l'objectif de l'accord de Paris sur le changement climatique fixé à 2050 (COP 21). De plus, Atos se conforme pleinement aux objectifs scientifiques les plus exigeants de l'initiative « Science-Based Targets » (SBTi) qui vise à maintenir le réchauffement climatique à 1,5 °C. En tant que leader dans le domaine des technologies numériques à faible teneur en carbone, Atos s'est en outre fixé pour objectif d'atteindre le seuil intermédiaire de -50% d'émissions d'ici 2025 (émissions de gaz à effet de serre des Scopes 1, 2 et 3, base de référence : 2019), soit cinq ans avant les recommandations les plus exigeantes de la SBTi. Enfin, chaque année depuis 2018, Atos compense toutes les émissions de son périmètre opérationnel.

Atos positionne la décarbonation comme une dimension à forte valeur ajoutée de la numérisation qui sera bénéfique à ses clients et partenaires. En 2020, l'une des étapes majeures de notre ambition de décarbonation s'est matérialisée par l'acquisition d'EcoAct, un projet destiné à soutenir la stratégie de nos clients vers la neutralité carbone. Atos investit également dans la R&D, en menant notamment des recherches sur les supercalculateurs fonctionnant à l'hydrogène, les technologies Blockchain pour le recyclage des performances ou les technologies quantiques visant à créer de nouveaux matériaux permettant d'absorber le CO₂ de l'atmosphère.

S - Social

La crise sanitaire que nous traversons, a mis en évidence la forte culture de responsabilité sociale d'Atos, matérialisée par une gestion de crise et guidée par le bien-être, la santé et la sécurité des collaborateurs. Depuis le début de la pandémie, le Groupe a adopté le télétravail afin de permettre à son personnel de travailler de manière efficace et en toute sécurité grâce aux outils collaboratifs. En particulier, l'inclusion numérique est devenue un élément essentiel de la responsabilité sociétale.

Atos continue à encourager l'ouverture et la diversité des conditions de travail par le biais de nombreuses initiatives. Agissant en tant qu'employeur responsable et inclusif, qui inspire ses collaborateurs afin de les amener à innover pour ses clients, guidé par les principes de son programme « We are Atos », le Groupe œuvre à la création d'un environnement de travail flexible, et attractif.

En tant qu'entreprise multiculturelle, présente dans 71 pays, Atos est un employeur inclusif qui compte des collaborateurs de 139 nationalités. Atos entend faire du lieu de travail un espace d'épanouissement ce qui est corroboré par la progression de 9 points dans l'enquête faite annuellement via l'institut « Great Place to Work » pour laquelle, 63% des employés ont répondu positivement à la question : « Dans l'ensemble, je peux dire que c'est une entreprise où il fait vraiment bon travailler ».

La mission d'Atos consiste à concevoir et déployer une technologie qui fonctionne pour tous, maintenant et pour l'avenir. Afin de garantir l'accessibilité numérique, Atos doit pouvoir faire face aux enjeux que chaque individu peut rencontrer lorsqu'il souhaite rejoindre l'espace numérique c'est-à-dire, en soutenant la capacité à se connecter à Internet et à utiliser les services associés, la connectivité (comme le haut débit fixe et le mobile), l'accessibilité et l'interopérabilité avec les technologies d'assistance.

G - Gouvernance

Atos considère les sujets liés à la gouvernance comme une priorité pour mettre en œuvre la stratégie du Groupe et garantir une forte valeur ajoutée à tous les niveaux.

La satisfaction client est l'un des principaux facteurs de la stratégie de croissance et de création de valeur d'Atos. Atos a pour ambition de maintenir le taux net de recommandation (NTR) au-delà de 50% pour tous ses clients d'ici 2021.

S'appuyant sur un écosystème mondial de partenaires, Atos investit dans des solutions innovantes afin de fournir une réelle valeur ajoutée à ses clients, tout en garantissant les plus hauts niveaux de sécurité et de protection des données personnelles, et en favorisant une culture de la soutenabilité digitale. Créé en 2020, le programme "Atos Scaler" vise à accélérer la collaboration avec des start-up et d'atteindre l'excellence en matière d'innovation dans la fourniture de solutions et de services numériques.

Atos maintient un dialogue constant avec ses parties prenantes afin de garantir une communication transparente sur son programme de responsabilité sociale d'entreprise et de répondre aux attentes du marché et des investisseurs. En 2020, trois réunions ont été organisées par le Comité de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) d'Atos, au niveau du Conseil d'Administration, qui est directement impliqué dans la définition de la stratégie et des priorités RSE.

Atos respecte les cadres réglementaires et les lois en vigueur dans les différents pays et se comporte comme un acteur éthique et équitable au sein de sa sphère d'influence. Sur les dimensions de l'éthique et de la protection des données personnelles, le Groupe forme ses collaborateurs au Code d'éthique et a mené une campagne de communication globale sur la nouvelle version du Code d'éthique. Par ailleurs, le Groupe s'engage à évaluer chaque année ses fournisseurs stratégiques via la société EcoVadis et d'atteindre 70% du total des dépenses évaluées en 2021.

5.1.3 L'approche et l'engagement d'Atos envers ses parties prenantes

[GRI 102-13], [GRI 103-1 Performance économique], [GRI 103-1 Anti-Corruption], [GRI 103-1 Energie], [GRI 103-1 Emissions], [GRI 103-1 Emploi], [GRI 103-1 Formation et éducation], [GRI 103-1 Santé et sécurité au travail], [GRI 103-1 Vie privée des clients], [GRI 103-1 Compliance socio-économique], [GRI 103-1 Indicateurs spécifiques à Atos]

Le programme de responsabilité sociale d'entreprise s'appuie sur un dialogue permanent avec toutes les parties prenantes, y compris ses clients, collaborateurs, représentants du personnel, partenaires et fournisseurs, ainsi qu'avec les communautés et les pouvoirs publics.

Ce processus de relations établi avec les parties prenantes a pour objectif de répertorier les attentes des parties prenantes; de prioriser les questions de responsabilité sociale d'entreprise selon leur importance pour les parties prenantes, leur probabilité de survenance et leur impact au regard des activités de l'entreprise et de définir des indicateurs clés de performance à

utiliser pour évaluer la performance d'Atos en matière de responsabilité sociale.

Cette approche est définie à l'aune de plusieurs normes et référentiels internationaux, comme les normes AA1000 et les lignes directrices du « Global Reporting Initiative »

Depuis 2017, Atos revoit son évaluation de la matérialité avec pour objectif de mesurer les externalités les plus pertinentes. Une nouvelle évaluation de la matérialité, réalisée en 2020, représente pour la première fois le programme RSE sous l'optique des critères Environnement, Social et Gouvernance (ESG).

Répertoire des attentes des parties prenantes

[GRI 203-2], [GRI 102-40], [GRI 102-42], [GRI 102-43], [GRI 102-44]

En 2020, le Comité RSE (Responsabilité Sociale d'Entreprise) au niveau du Conseil d'Administration s'est réuni trois fois en évoquant les sujets suivants: défis actuels et futurs en matière de RSE, stratégie du Groupe en la matière et plan d'actions pour déployer les initiatives correspondantes.

En interne, dans le même temps, le Comité RSE du Comité d'Entreprise Européen (Societas Europaea Council – SEC), incluant neuf représentants de salariés, a continué à enrichir le programme RSE et à partager les actualités sur les activités du Groupe.

De plus, le 1^{er} juillet 2020, Atos a tenu sa réunion annuelle du cercle des parties prenantes afin de faire le point sur le

programme RSE et la stratégie d'Atos et rappeler son rôle dans l'importance de lutter contre le changement climatique et stimuler la performance des entreprises. A cette occasion, des intervenants internes et externes ont mis l'accent sur les résultats obtenus et les ambitions dans le domaine de la lutte contre le changement climatique, favorisant ainsi la réflexion et les échanges.

Les points de vue exprimés par les parties prenantes sur ces enjeux RSE clés contribueront au développement par Atos de ses futures initiatives et politique relatives à la responsabilité sociale d'entreprise.

Nos Clients

- **Attentes :** Nos clients exigent des outils et solutions numériques innovants qui créent de la valeur ajoutée en les aidant à relever leurs propres enjeux et optimiser leur performance. Ces solutions doivent également s'accompagner de niveaux élevés et garantis de sécurité et de protection des données.
- **Défis :** Satisfaction du client. Confiance du client. Anticipation des besoins futurs des clients. Sécurité et protection des données. Innovation.
- **Valeur créée par Atos :** Atos fonde son modèle d'activité sur la création de valeur, pour ses clients et partenaires, via des solutions à la fois innovantes et durables, capables de satisfaire leurs besoins dans cette nouvelle économie numérique.
- **ODD concernés :** 8, 9, 12, 16.

Nos collaborateurs

- **Attentes :** Nos collaborateurs s'attendent à pouvoir évoluer dans le meilleur environnement possible. Ils souhaitent pouvoir s'épanouir et réaliser pleinement leurs ambitions, que leur travail soit reconnu, par le biais d'opportunités de formation et de développement au sein de l'entreprise. Ils accordent une grande importance à la protection de leurs données personnelles.
- **Défis :** Implication, engagement et satisfaction des collaborateurs. Attrait de la marque. Rétention des talents. Garantie du bien-être au travail. Promotion de la diversité.
- **Valeur créée par Atos :** Atos est un employeur responsable qui offre un environnement diversifié, inclusif et gratifiant, résolument tourné vers l'avenir. Des programmes sont en place pour former et perfectionner les collaborateurs, mais aussi pour encourager le recrutement et la promotion en interne. Dans le même temps, Atos a noué des partenariats forts avec de grandes universités dans le monde entier, dans le but d'attirer de jeunes talents.
- **ODD concernés :** 3, 4, 5, 10.

Nos partenaires

- **Attentes** : La collaboration avec nos partenaires est essentielle pour faire face aux enjeux du secteur informatique et assurer le développement de technologies innovantes.
- **Défis** : Anticipation des besoins du client pour les années à venir, innovation, sécurité et confiance.
- **Valeur créée par Atos** : L'écosystème unique de partenariats d'Atos comprend des acteurs majeurs du secteur informatique ainsi que des start-up, soutenus par les laboratoires et les BTIC (Business Technology Innovation Centers) permettant d'offrir à ses clients des technologies de pointe combinées à une approche.
- **ODD concernés** : 8, 9, 12, 16.

Nos investisseurs et analystes

- **Attentes** : Nos investisseurs exigent rentabilité, efficacité et transparence. Atos les tient informés de sa stratégie, mais aussi de ses réalisations et objectifs en matière de responsabilité sociale d'entreprise, tout en répondant à leurs exigences de clarté et de transparence en matière de création de valeur et de gestion des ressources.
- **Défis** : Réflexion intégrée. Stratégie articulée autour d'un reporting efficace. Transparence. Crédibilité.
- **Valeur créée par Atos** : En communiquant ses ICP (Indicateurs Clés de Performance) RSE et en intégrant des informations financières et extra-financières, Atos fournit des informations pertinentes aux investisseurs. De par la croissance de son activité et de ses bénéfices, Atos génère de la valeur à long terme pour les investisseurs et les actionnaires.
- **ODD concernés** : 8, 9, 12, 16.

Nos fournisseurs

- **Attentes** : Nos fournisseurs veulent tirer profit de l'accès à de nouveaux marchés, de la croissance du chiffre d'affaires et de marges équitables. Ils s'attendent à ce que les relations s'établissent sur le long terme et soient fondées sur un dialogue continu, garant du respect des contrats, de valeurs éthiques partagées et d'une confiance mutuelle.
- **Défis** : Éthique et responsabilité sur la chaîne de valeur. Collaboration. Partage des connaissances. Efficacité.
- **Valeur créée par Atos** : Première entreprise spécialisée dans les services numériques à obtenir l'approbation de ses règles d'entreprise contraignantes (Binding Corporate Rules - BCR) pour le traitement des données à caractère personnel par les autorités européennes compétentes, Atos continue d'en faire un pilier de sa culture d'entreprise. Son cadre de gouvernance pilote les activités et les processus organisationnels en mettant l'accent sur l'éthique et la conformité, garantissant ainsi une chaîne logistique durable. En collaborant étroitement avec ses fournisseurs, Atos garantit un respect strict des normes requises portant sur l'environnement, le droit du travail et les droits humains, l'éthique et l'approvisionnement durable.
- **ODD concernés** : 5, 16.

Les communautés et la société

- **Attentes** : Les communautés locales et la société au sens large attendent d'Atos que l'entreprise ait une influence socio-économique positive, en créant des emplois, des solutions intelligentes et des technologies novatrices. Atos doit également réduire son impact environnemental et aider ses clients et fournisseurs à en faire de même. Les organismes publics délivrent les autorisations administratives et déterminent le contexte réglementaire dans lequel Atos conduit ses activités.
- **Défis** : Gains. Performance. Licence d'exploitation. Education et accès au savoir. Autonomisation des jeunes. Inclusion digitale.
- **Valeur créée par Atos** : Atos s'engage à produire une plus-value économique qui, à son tour, crée de la valeur pour la société en répondant à ses besoins et enjeux. Atos est un leader reconnu en matière de RSE dans le secteur informatique et, à ce titre, minimise et compense ses impacts environnementaux tout en générant des profits durables, à même d'encourager l'innovation. En soutenant des programmes de bénévolat, mais aussi grâce à ses relations avec les universités et à des actions de citoyenneté d'entreprise, le Groupe souhaite avoir un impact positif et durable sur les économies locales, soutenir le développement social et réduire la fracture numérique.
- **ODD concernés** : 5, 10, 12, 13, 16.

5.1.4 Défis et Matrice de matérialité

[GRI 102-46], [GRI 102-47], [GRI 103-1 Performance économique], [GRI 103-1 Anti-Corruption], [GRI 103-1 Energie], [GRI 103-1 Emissions], [GRI 103-1 Emploi], [GRI 103-1 Santé et sécurité au travail], [GRI 103-1 Formation et éducation], [GRI 103-1 Vie privée des clients], [GRI 103-1 Compliance socio-économique], [GRI 103-1 Indicateurs spécifiques à Atos]

Alors que le programme RSE d'Atos aborde un large éventail de sujets, l'analyse de matérialité permet à la Société de se concentrer sur les enjeux ESG (Environnement, Social, Gouvernance) réellement critiques et ainsi atteindre ses objectifs, consolider son business model et améliorer son impact positif sur la société.

Depuis 2010, le Groupe a réalisé des évaluations régulières en termes de matérialité. En 2020, Atos a procédé à une refonte de l'analyse de matérialité, soutenue par le Comité RSE du Conseil d'Administration. Si cette évaluation a suivi la même

méthodologie, elle a cependant choisi de présenter nos enjeux RSE selon les critères ESG couvrant les domaines de l'Environnement, du Social et de la Gouvernance.

Les principales étapes de cette nouvelle analyse de matérialité sont les suivantes :

- examen des normes et réglementations internationales, ainsi que des publications du secteur en termes de risques et d'opportunités, d'impacts, de défis et de tendances en matière de RSE ;

- étude comparative des principaux concurrents d'Atos dans le secteur informatique afin d'identifier les meilleures pratiques en matière de stratégies et de reporting de développement durable ;
- mise à jour des questions RSE devant être abordées lors de l'analyse des principaux enjeux d'Atos ;
- entretiens avec un panel de parties prenantes internes et externes (membres du Comité de Direction Générale et du Comité RSE, membres indépendants du Conseil d'Administration, salariés, clients, partenaires, etc.) ;
- analyse de l'impact de chaque enjeu majeur en termes de risques et d'opportunités pour les activités commerciales d'Atos ;
- examen des conclusions de l'analyse en vue de l'intégration future des domaines d'amélioration dans le programme RSE d'Atos.

Ainsi, Atos est aujourd'hui en mesure de présenter la nouvelle matrice de matérialité en suivant les dimensions ESG :

Environnement : Le numérique est essentiel pour faire face au changement climatique et d'autres défis environnementaux, grâce à l'apport de solutions efficaces et innovantes. En tant que leader du numérique, Atos considère également qu'il est de sa responsabilité d'aider l'ensemble du secteur (y compris les fournisseurs, partenaires, etc.) à se transformer vers un modèle

durable. Le développement de solutions numériques efficaces sur le plan environnemental permettra à Atos de soutenir la transition vers une économie sans carbone à l'échelle mondiale, tant pour le Groupe et ses clients que pour la société en général.

Social : Privilégiant le bien-être des collaborateurs, Atos s'efforce d'être un employeur responsable et investit beaucoup afin d'attirer, de retenir et de former ses salariés. Dans le sillage de la pandémie de Covid-19, la perception du rôle et des responsabilités d'un employeur subit une transformation radicale. Aujourd'hui, Atos continue de placer la santé et la sécurité de ses collaborateurs au centre de ses préoccupations, tout en prenant des mesures pour renforcer la culture de l'entreprise et donner du sens aux salariés. En interne, la diversité, l'inclusion et l'accessibilité numérique font partie intégrante des missions du département des Ressources Humaines. En externe, Atos contribue fortement à l'impact sociétal dans la société.

Gouvernance : La gouvernance, la conformité et l'éthique doivent aider à la mise en place d'une stratégie globale de RSE et être influencés par cette dernière. En tant qu'entreprise internationale, Atos se doit de garantir une gouvernance solide et des normes éthiques élevées qui s'appliquent à l'ensemble de la chaîne de valeur. S'appuyant sur un écosystème mondial de partenaires, Atos conçoit des solutions innovantes et décarbonées pour fournir une réelle valeur ajoutée à ses clients, tout en garantissant les plus hauts niveaux de sécurité et de protection des données, et en favorisant une culture de la responsabilité digitale.

Matrice de matérialité d'Atos

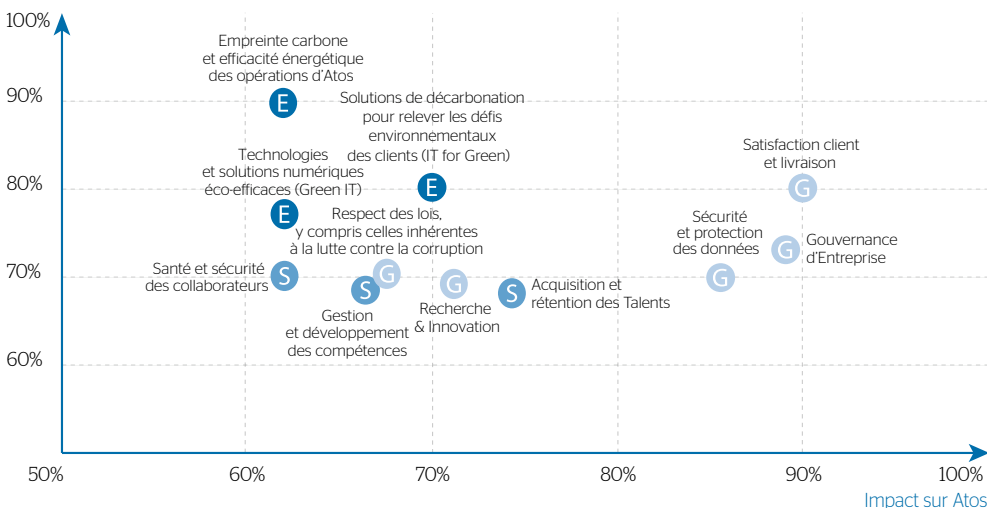
[GRI 102-14], [GRI 102-15], [GRI 102-47], [GRI 102-44], [GRI 103-1 Performance économique], [GRI 103-1 Energie], [GRI 103-1 Emissions], [GRI 103-1 Emploi], [GRI 103-1 Santé et sécurité au travail], [GRI 103-1 Formation et éducation], [GRI 103-1 Anti-corrupcion], [GRI 103-1 Vie privée des clients], [GRI 103-1 Compliance socio-économique], [GRI 103-1 Indicateurs spécifiques à Atos]

Les principaux enjeux RSE identifiés lors de l'analyse de matérialité réalisée en 2020, correspondant aux attentes des parties prenantes, sont présentés dans la matrice ci-dessous, suivant les dimensions ESG.

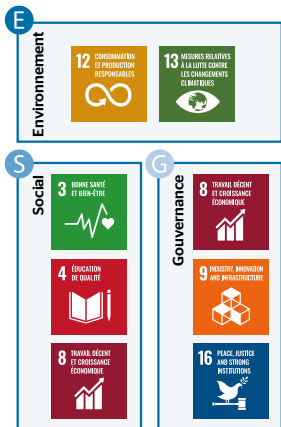
Ces onze priorités contribuent directement à huit des dix-sept Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations Unies.

Matrice de matérialité d'Atos

Importance pour les parties prenantes



Contribution d'Atos aux ODD pour les 11 principaux défis majeurs



La matrice de matérialité met en avant les 11 principaux défis mais le programme RSE dans son ensemble couvre bien d'autres enjeux et initiatives. Les activités d'Atos dans les marchés émergents soutiennent par exemple les pays en redéfinissant de nouveaux modes de fonctionnement via la numérisation et l'innovation, avec un impact direct sur l'emploi local, le développement social et technique et la mise à profit des compétences dans leurs communautés.

Le programme RSE d'Atos, qui fait partie intégrante de sa raison d'être, contribue directement ou indirectement aux 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations Unies, venant défendre l'importance de la durabilité dans la performance de la stratégie d'entreprise

Environnement

Soutenir la transition vers une économie sans carbone à l'échelle mondiale pour le Groupe, ses clients et la société.

Les principaux enjeux pour Atos liés à l'environnement sont :

- soutenir les solutions de décarbonation pour relever les défis environnementaux des clients (IT for Green) – Solutions pour aider les clients à relever leurs défis environnementaux, y compris la décarbonation ;
- réduire l'empreinte carbone et améliorer l'efficacité énergétique des opérations d'Atos ;
- des technologies et solutions numériques éco-efficaces (Green IT) – Les solutions numériques ont déjà un impact important sur l'environnement et leurs usages vont continuer à s'accroître.

Les principaux ODD liés à l'Environnement sont les suivants : « Changement climatique » (ODD 13) et « Consommation et production responsables » (ODD 12).

Social

Être un employeur responsable et créer un environnement de travail qui permet de répondre aux besoins et attentes des salariés.

Les principaux enjeux pour Atos liés au social sont :

- gérer l'attraction et la rétention de talents ;
- assurer la gestion et le développement adéquat des compétences ;
- garantir la santé et la sécurité du personnel.

Les principaux ODD liés au social sont les suivants : « Travail décent et croissance économique » (ODD 8), « Education de qualité » (ODD 4) et « Santé et bien-être » (ODD 3).

Gouvernance

Être un acteur éthique et équitable dans la sphère d'influence et générer de la valeur pour les clients et les partenaires grâce à des solutions sûres et innovantes.

Les principaux enjeux pour Atos liés à la gouvernance sont :

- assurer la satisfaction client et la livraison ;
- établir une solide gouvernance d'entreprise ;
- garantir la sécurité et la protection des données ;
- encourager la recherche et l'innovation ;
- garantir le respect des lois, y compris celles inhérentes à la lutte contre la corruption.

Les principaux ODD liés à la gouvernance sont les suivants : « Paix, justice et institutions efficaces » (ODD 16), « Travail décent et croissance économique » (ODD 8), « Industrie, innovation et infrastructure » (ODD 9).

5.2 Environnement

5.2.1 Performance environnementale extra-financière

[GRI 103-1 Energie], [GRI 103-2 Energie], [GRI 103-3 Energie], [GRI 103-1 Emissions], [GRI 103-2 Emissions], [GRI 103-3 Emissions], [GRI 302-1], [GRI 302-2], [GRI 302-3], [GRI 302-4], [GRI 302-5], [GRI 305-1], [GRI 305-2], [GRI 305-3], [GRI 305-4], [GRI 305-5]

5.2.1.1 Aperçu des ambitions d'Atos

La principale ambition d'Atos est de contribuer pleinement à un monde plus décarboné et plus durable en réduisant et en compensant ses propres émissions carbone et en proposant des solutions numériques destinées à accompagner ses clients dans leur propre parcours de décarbonation.

Pour réaliser cette ambition, le Groupe aborde de nombreuses questions environnementales et entend couvrir de manière globale l'ensemble des opportunités, impacts et risques potentiels liés à son modèle économique et à ses principales activités.

Les liens qui prédominent entre les grandes questions environnementales d'un côté, et le modèle économique et les principales activités d'Atos de l'autre, concernent les centres de données, les bureaux, la chaîne d'approvisionnement, les

déplacements professionnels et les solutions, services et technologies commercialisés par le Groupe.

Les principaux impacts, risques et opportunités du Groupe sont régulièrement évalués par des travaux et des activités spécifiques et sont décrits plus en détail dans un prochain chapitre.

Par son Programme environnemental, Atos contribue directement aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies N°12 (Consommation et production responsables) et 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) et indirectement aux ODD N°7 (Énergie propre), 8 (Travail décent et croissance économique), 9 (Industrie, innovation et infrastructure) et 15 (Vie terrestre).

5.2.1.2 Aperçu des principaux enjeux d'Atos tels que perçus par ses parties prenantes

Atos met régulièrement à jour son processus « d'évaluation de la matérialité » dans les domaines de la RSE et de l'environnement afin d'intégrer le point de vue de ses parties prenantes et de mieux identifier certains problèmes ou enjeux existants ou émergents qui pourraient progressivement devenir critiques pour le Groupe.

La dernière mise à jour, réalisée en 2020, a permis de mettre en avant les problèmes/enjeux suivants, classés par ordre de priorité :

Domaine	Thèmes spécifiques	Voir chapitre :
Changement climatique	Empreinte carbone et efficacité énergétique des opérations d'Atos	5.2.5
Contribution de l'informatique	Le numérique au service de la décarbonisation pour répondre aux défis des clients (IT for Green)	5.2.4
Empreinte de l'informatique	Solutions numériques décarbonisées (Green IT)	5.2.6

5.2.1.3 Aperçu des principaux plans d'action liés à l'environnement

La Politique Environnementale, le Système de Management Environnemental (SME) et la Certification ISO 14001, qui représentent le cœur de du Programme Environnemental, ont été mis en place dans le monde entier et permettent de faire des progrès importants aux niveaux local et mondial.

Les plans d'action suivants étaient déployés en 2020 :

- plans d'action à la fois au niveau du Groupe et des sites dans le cadre du SME et de la Certification ISO 14001 ;
- plans d'action destinés à renforcer la participation des collaborateurs dans toutes les entités (Exemple : Prix interne du carbone (ICP) – 80 euros par tonne de CO₂) ;

- plans d'action pour « en faire plus en consommant moins », réduire la consommation et l'intensité énergétiques, limiter les impacts liés aux déplacements et prendre en compte d'autres enjeux environnementaux (biodiversité, eau, économie circulaire, déchets, plastiques, etc.) ;
- plans d'action pour réduire l'ensemble des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) d'Atos (GES Scopes 1, 2 et 3) de 50% d'ici 2025 (soit cinq ans avant l'objectif le plus exigeant de la Science-Based Target initiative (SBT 1,5 °C) et pour atteindre Net Zero émissions (neutralité carbone) dès 2028 (soit 22 ans plus tôt que l'objectif associé à l'Accord de Paris sur le changement climatique – COP21) ;

- plan d'action pour compenser 100% des émissions du « Périmètre carbone opérationnel » d'Atos ;
- plans d'action pour encourager les fournisseurs d'Atos à rapidement décarboner leurs propres activités (-50% d'ici 2025) ;
- plan d'action pour réduire à nouveau la consommation énergétique et l'empreinte carbone des solutions et technologies d'Atos (technologies éco-efficaces) ;
- plans d'action pour aider les clients d'Atos à relever les défis auxquels ils sont confrontés en matière de développement durable, décarboner leurs activités et atteindre la neutralité en matière de carbone (solutions de décarbonation).

Plans d'action déployés dans le cadre des Scopes de Gaz à Effet de Serre (GES)

Les principaux plans d'action mis en œuvre par Atos pour réduire ses émissions de GES dites sous contrôle et sous influence directe (« Périmètre carbone opérationnel » d'Atos – Scopes 1, 2 et 3a) visent les objectifs suivants :

- améliorer l'efficacité énergétique et réduire la consommation d'énergie des centres de données (l'un des KPI d'Atos est l'indicateur d'efficacité énergétique (PUE) et bon nombre de plans d'action sont en cours afin de l'améliorer) ;
- optimiser les bureaux du Groupe (un programme immobilier visant cet objectif est déjà en place à l'échelle mondiale) ;
- renforcer le programme de mobilité verte (développer les outils de communication à distance, MIEUX faire respecter les règles en matière de déplacement et passer à un parc automobile électrique ou hybride) ;
- basculer vers des sources d'énergie à faible teneur en carbone et renouvelables (l'objectif d'Atos est d'atteindre 75% d'énergies vertes d'ici 2025 et 100% d'ici 2028)¹.

Les principaux plans d'action mis en œuvre par Atos pour réduire ses émissions de GES d'Atos dites sous influence (« Périmètre toutes autres émissions carbone » d'Atos – Scope 3b) incluent :

- le renforcement des actions auprès des fournisseurs et tout au long de la chaîne d'approvisionnement (objectifs de réduction du CO₂, critères CO₂, classement, plan de progression spécifique) ;
- la réduction constante de la consommation énergétique/des émissions de CO₂ des produits et solutions qu'Atos vend à ses clients (meilleures pratiques en matière d'informatique verte, évaluations écologiques du cycle de vie, écoconception, directives en matière de label écologique, investissements R&D dédiés dans les domaines de l'énergie et du carbone, sélection de sous-composants à faible consommation d'énergie, adoption des principes de l'économie circulaire, etc.).

En 2020, Atos a procédé à l'acquisition d'EcoAct, une société de conseil en stratégie de réduction des émissions carbone, reconnue au niveau international. EcoAct et Atos ont, ensemble, créé un Pôle d'excellence en matière de décarbonation doté de solides capacités pour aider les organisations à réaliser leurs ambitions en matière de climat².

Les plans d'action détaillés triés par Scopes de GES (1, 2 et 3) figurent dans les chapitres suivants :

Scope de GES	Emissions sous contrôle ou influence	Principales sources d'émissions	Détail au chapitre :
Scope 1	« Périmètre carbone opérationnel » d'Atos (Emissions sous contrôle ou sous influence directe)	Emissions carbone sous contrôle direct : consommation d'énergies fossiles et parc automobile d'Atos	5.1.10 Section 2
Scope 2		Emissions carbone sous contrôle direct : consommation d'électricité et chauffage urbain	
Scope 3a		Emissions carbone sous influence directe : consommation énergétique (énergies fossiles et électricité) et déplacements professionnels	
Scope 3b	« Périmètre toutes autres émissions carbone » d'Atos (Emissions sous influence)	Emissions carbone sous influence : Scope 3, catégories 1 à 15. Emissions de la chaîne d'approvisionnement d'Atos, émissions des produits vendus et autres émissions	5.1.10.1 Section 3

¹ En avance par rapport au RE100 (<https://www.there100.org/technical-guidance>) et aligné sur le Pacte pour les centres de données climatiquement neutres (<https://www.climateneutraldatacentre.net/>).

² Pour plus d'informations sur EcoAct, voir le chapitre 5.2.4.3.

5.2.14 Aperçu des principaux engagements et objectifs en matière de changement climatique

En 2016, dans le cadre de l'Accord de Paris¹, le Président-Directeur Général d'Atos a approuvé quatre initiatives clés :

- suivre les objectifs scientifiques de réduction des émissions ;
- fixer un prix interne du carbone (ICP) ;
- s'engager dans une politique climatique anticipant les risques et les opportunités ;
- communiquer publiquement des informations relatives au changement climatique.

En 2020, Atos a délaissé son objectif de réduction des émissions carbone de 2 °C pour adopter l'objectif le plus ambitieux de la Science-Based Target initiative (1,5 °C). Atos s'est alors engagé à diviser par deux l'ensemble de ses émissions carbone d'ici 2025 (par rapport à 2019), soit cinq ans avant les recommandations de la SBTi et à atteindre Net Zero émissions (neutralité carbone) dès 2028 (soit avec 22 ans d'avance sur les recommandations associées à l'Accord de Paris – COP 21).

Pour atteindre ces nouveaux objectifs, Atos a instauré un Prix Interne du Carbone (Internal Carbon Price – ICP) exigeant au sein de ses activités (fixé à 80 euros la tonne de CO₂). L'ICP couvre plusieurs grands domaines : les émissions directes générées par les centres de données d'Atos, les déplacements, les matériels informatiques, les achats réalisés auprès de fournisseurs verts ou moins verts et enfin l'activité de projets en décarbonation.

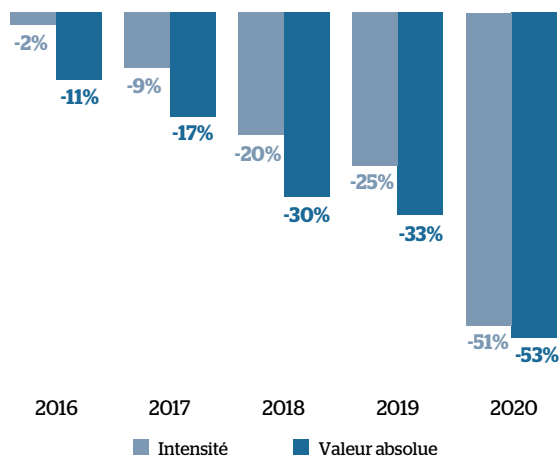
Tout en garantissant la maîtrise du processus d'activité de décarbonation, l'ICP permet également de réunir différents services clés, comme l'Immobilier et la Logistique, les Achats et les Ventes, autour de cibles et d'engagements liés à la réduction des émissions carbone. Ainsi, les grandes lignes de la stratégie de décarbonation d'Atos sont répercutées des instances dirigeantes jusqu'aux différents services qui prennent ainsi des décisions au quotidien en matière de gestion de l'énergie, de politiques d'achat et de plans d'action commerciaux. Pour plus d'informations sur le classement des fournisseurs en matière de performance environnementale, voir le chapitre 5.3.9 Evaluation de la performance RSE des fournisseurs.

5.2.15 Aperçu des principaux résultats concernant le changement climatique

Pour suivre les progrès réalisés par Atos en matière de changement climatique, 60 indicateurs clés de performance sont mesurés à travers le monde dans plus de 400 sites, entre bureaux et centres de données. Les progrès réalisés par Atos au regard de ses objectifs environnementaux sont publics.

Entre 2015 et 2020, Atos a réduit ses émissions carbone d'environ 50%, tant en intensité (tCO₂e/million d'euros de chiffre d'affaires) qu'en valeur absolue (tCO₂e).

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CARBONE EN INTENSITÉ ET EN VALEUR ABSOLUE



- Entre 2019 et 2020, Atos a réduit ses émissions de CO₂e d'environ 27% au niveau de son « Périmètre carbone opérationnel » (atteignant 149 KtCO₂e en valeur absolue) et d'environ 15% au niveau de l'ensemble de ses émissions de GES (Scopes 1, 2 et 3). Cette réduction tout à fait conforme à ses nouveaux engagements (-50% entre 2019 et 2025).

- Un Système de Management Environnemental (SME) couvre l'ensemble du Groupe et actuellement, 89% des principaux sites d'Atos (centres de données et bureaux) sont déjà certifiés ISO 14001 ou sont engagés dans le processus de certification.

- En 2020, Atos a continué à s'orienter vers de l'énergie décarbonée : environ 55% de l'énergie consommée par l'organisation dans le monde provenaient de sources décarbonées et 46% provenaient de sources d'énergies renouvelables (32% en 2019). L'énergie décarbonée représentait plus de 90% dans ses centres de données stratégiques². Atos a également augmenté le pourcentage d'électricité renouvelable ou bas carbone utilisé dans l'ensemble de ses centres de données, passant de 35% à 58%. En 2020, les plans d'action mis en œuvre afin de réduire les consommations et passer à une énergie décarbonée ont entraîné une baisse des consommations d'électricité carbonée (-44%) et une hausse des consommations d'électricité renouvelable (+40%).

- Depuis 2018, le Groupe compense 100% des émissions de son « Périmètre carbone opérationnel » (émissions sous contrôle ou influence directe provenant des centres de données, des bureaux et des déplacements) via des programmes de compensation dédiés (50% projets de parcs éoliens pour produire de l'énergie propre et 50% projets de protection des forêts pour capturer les émissions).

¹ L'Accord de Paris : <https://unfccc.int/process-and-meetings/the-paris-agreement/the-paris-agreement>

² Atos gère la capacité et l'efficacité de son portefeuille de centres de données de manière stratégique en sélectionnant des centres de données ciblés. Ces centres de données sont appelés « centres de données stratégiques ». Pour ces centres de données, Atos fixe également des exigences plus strictes en termes de conception et de fonctionnement.

- Atos a fabriqué la machine la plus écologique de sa catégorie qui se classe parmi les 100 supercalculateurs les plus puissants au monde et qui est aujourd'hui exploitée par le Jülich Supercomputing Centre en Allemagne.
- Atos a positionné son prix interne du carbone (ICP) à 80 euros par tonne de CO₂ afin d'orienter les processus décisionnels vers une décarbonation qui impacte les bonus de tous les managers.
- Des clauses contractuelles spécifiques en lien avec la stratégie de décarbonation de l'entreprise et liées à la gestion de

l'énergie et aux certifications ont été rédigées et seront intégrées dans les prochains contrats immobiliers.

- Atos a renforcé son expertise en matière de décarbonation via l'acquisition d'EcoAct et la mise en place de partenariats avec des start-up spécialisées (tier One, GreenSpector, Plan A) dans le cadre de son Programme Scaler.
- Atos s'est engagé sur des accords de décarbonation (Decarbonization Level Agreements – DLA) de ses clients.

5.2.16 Perception des résultats par de grands acteurs externes

En 2019-2020, Atos a été reconnu par de nombreux acteurs majeurs pour ses actions visant à réduire ses impacts environnementaux et ses émissions carbone, à intégrer les défis commerciaux liés au changement climatique, mais aussi pour la qualité et la transparence de sa communication.

Atos a remporté le Grand Prix 2020 du Business et de la Gouvernance Responsables pour son engagement à réduire l'empreinte carbone de ses clients tout en instaurant des accords de décarbonation (Decarbonization Level Agreements – DLA). Pour consulter la liste des prix et récompenses obtenus en 2020, voir le chapitre 5.1.1 Vision.

5.2.2 Gouvernance environnementale

[GRI 103-2 Energies], [GRI 103-3 Energies], [GRI 103-2 Emissions], [GRI 103-3 Emissions]

5.2.2.1 Gouvernance pour la gestion de l'énergie et des émissions carbone

Le Directeur Général Adjoint, Responsable du Numérique, de la Transformation et de la RSE, fait partie du Comité de Direction Générale Groupe. Rendant compte directement au Directeur Général d'Atos, il supervise l'intégralité du Programme de Responsabilité Sociale des Entreprises et informe de façon régulière le Comité de Direction Générale des derniers objectifs, initiatives et résultats environnementaux du Programme. Aussi, en 2018, le Conseil d'Administration d'Atos a mis en place un comité dédié à la Responsabilité Sociale et Environnementale de l'Entreprise (RSE).

Le Comité de Direction Générale et le Conseil d'Administration d'Atos s'informent de l'état d'avancement des objectifs environnementaux. De plus, Atos propose des programmes d'incitation destinés aux cadres supérieurs afin de les encourager à atteindre ces objectifs, notamment un prix interne du carbone (ICP) ayant un impact direct sur les résultats du

Groupe. Par conséquent, les enjeux environnementaux globaux de la Société sont pleinement intégrés à la stratégie d'Atos.

Bien qu'ils soient gérés dans le cadre de la gouvernance mise en place pour le programme RSE, les enjeux environnementaux font également l'objet d'un suivi par le Responsable du Programme Environnemental du Groupe et par une équipe dédiée. Au sein des Entités Opérationnelles Régionales (RBU), les responsables RSE sont chargés du suivi des enjeux environnementaux aux niveaux régional et local. Les représentants RSE/environnement agissent également au niveau des fonctions support et des industries. Grâce à cette structure, l'ensemble des questions locales et mondiales liées à l'environnement sont couvertes par le Groupe.

5.2.2.2 Politique environnementale, grands principes et directives opérationnelles

La version actuelle de la Politique Environnementale du Groupe peut être consultée sur le site Internet d'Atos. Cette politique est conforme aux ambitions stratégiques du Groupe et à son programme de Responsabilité Sociale d'Entreprise.

Elle vise au respect de principes de haut niveau, à court et long termes, et couvre les principaux enjeux environnementaux du Groupe. Elle est applicable à toutes les entités et toutes les opérations d'Atos, tous les sites de bureaux et tous les centres de données, où qu'ils soient implantés. L'ensemble de

l'organisation Atos (100%) est couverte, y compris ses fournisseurs et sous-traitants.

Cette politique est complétée par un livre de directives et d'objectifs opérationnels pour chaque enjeu environnemental. Il contient des informations régulièrement mises à jour sur le contexte, des instructions concrètes et des précisions sur les ambitions, objectifs et cibles au niveau du Groupe et/ou au niveau local.

5.2.2.3 Système de management environnemental et certification ISO 14001

[A14]

Un SME (Système de Management Environnemental) est en place au niveau du Groupe et dans toutes les RBU. Tous les collaborateurs d'Atos sont couverts par le SME. Tous les sites certifiés ISO 14001 ont mis en œuvre leur propre SME local. Atos a pour objectif qu'à la fin de chaque année, au moins 80% de ses principaux sites (centres de données stratégiques exploités par Atos et sites de bureaux comptant plus de 500 salariés internes) soient certifiés ou en cours de certification.

Le SME et la certification ISO 14001 des principaux sites du Groupe sont deux outils opérationnels qui permettent :

- de mettre en œuvre et gérer le Programme Environnemental, sa politique et ses directives opérationnelles au sein du Groupe ;
- d'assurer un suivi des principaux enjeux du Groupe (énergie, déplacements, émissions carbone) et des enjeux locaux (eau, déchets, biodiversité, etc.) par l'adoption de plans d'action cohérents et par le contrôle des opérations ;
- d'éviter les risques de non-conformité avec les réglementations et les exigences des parties prenantes ;
- de conserver ou gagner de nouvelles parts de marchés, étant donné que la certification ISO 14001 est de plus en plus recherchée par les clients.

En 2020, les principaux sites d'Atos Syntel représentant 22 868 collaborateurs ont officiellement intégré son certificat global multisites ISO 14001. Fin 2020, environ 89% des principaux sites d'Atos étaient certifiés ISO 14001 ou en cours de certification (89% en 2019, 85% en 2018, 80% en 2017) et environ 81 850 salariés travaillaient sur l'un de ces sites (77 600 sur des sites déjà certifiés et 4 250 sur des sites en cours de certification). A la fin de l'année 2020, 99 bureaux et centres de données étaient certifiés. Un site est officiellement entré dans le « processus de certification » lorsqu'un budget a été alloué ou que le responsable EMS a été nommé.

Outre le SME et la certification ISO 14001, Atos s'appuie sur la veille juridique environnementale et les auditeurs internes pour soutenir le Programme et la Politique Environnementale. Aux fins de répondre spécifiquement aux exigences légales, de prévenir tout problème environnemental et d'échanger avec les parties prenantes locales, chaque RBU et ses pays respectifs ont instauré une veille juridique environnementale, qui est exécutée localement et contrôlée de manière globale. Tout défi environnemental important au niveau local est alors discuté lors des revues de direction et les mesures requises sont ensuite mises en œuvre. Enfin, les auditeurs internes de l'entreprise, avec l'aide du SME global, soutiennent la Politique Environnementale du Groupe et contribuent aux processus de contrôle interne.

5.2.2.4 Processus de communication, d'information et de formation

Atos déploie un plan de communication annuel qui couvre l'ensemble de ses principaux défis environnementaux et communique largement et régulièrement en interne et en externe via des flyers, des vidéos, des rapports, des messages, des blogs, des notes de synthèse, ses sites Internet, des notations externes, des communiqués de presse, des espaces d'information, des réunions dédiées, des applications mobiles (application Atos Green) et des formations.

Le processus interne de reporting global est soutenu par une formation spécifique sur les défis environnementaux et les indicateurs. Par exemple, le programme de certification SME/ISO 14001 s'accompagne d'une formation obligatoire en ligne, pour impliquer tous les collaborateurs et promouvoir un comportement écologique au niveau international. Plusieurs communautés numériques collaboratives traitent de sujets liés au développement durable, comme les enjeux

environnementaux, les tendances du marché, les attentes des parties prenantes, les innovations, les défis commerciaux et les bonnes pratiques.

Parmi les actions mises en œuvre en 2020 :

- application : En 2020, le déploiement intégral de l'application « Atos Green », lancée en 2019, a permis à tous les salariés de suivre les progrès réalisés par le Groupe au regard des principaux enjeux environnementaux et de contribuer à cette démarche de manière individuelle. (Voir la section dédiée à l'application « Atos Green ») ;
- programme d'actionnariat salarié d'Atos : en complément d'une grande campagne de sensibilisation, 16 000 arbres ont été plantés par Atos pour chaque action achetée par un salarié du Groupe ;

- communautés en ligne : l'une des communautés les plus actives, menée par la jeune génération d'Atos dans le monde entier, « Atos Green Network », encourage des pratiques plus écologiques et mène divers projets, notamment l'abandon du plastique pour tous les achats et les produits promotionnels. Elle publie également des bulletins d'information dédiés et organise des webinaires de sensibilisation à l'environnement, comme la Journée mondiale des océans, la Journée de la Terre ou une session de sensibilisation au changement climatique ;
- webinaires : des intervenants externes hautement qualifiés sont invités à une série de webinaires afin d'aborder plusieurs thèmes liés au changement climatique ;
- blogs et livres blancs : Atos communique sur divers sujets, notamment l'écologie urbaine ou comment rendre les villes plus écologiques et conformes aux ODD ; comment passer à une économie circulaire grâce au numérique ; les technologies pour des tissus et vêtements intelligents ou encore dans quelle mesure les données satellitaires peuvent aider les autorités locales à mettre en œuvre leurs programmes écologiques ;
- Atos Journey 2024 : cette publication très attendue, qui traite de challenges tels que l'économie réparatrice utilisant les technologies pour réparer les écosystèmes ou tels que le concept de micro-réseaux numériques comme élément essentiel des systèmes de décarbonisation ;
- événements : plusieurs événements spéciaux ont été organisés tels que l'« Atos IT Challenge » qui traite du thème de la décarbonation ; l'édition annuelle de la Semaine de l'innovation avec des conférences sur des sujets comme « Quand la fabrication rencontre l'énergie » ; la réunion internationale annuelle des parties prenantes de la RSE qui a ouvert le débat sur une économie post-Covid plus responsable ; les Digital Industry Infrastructure Awards qui encouragent les start-up proposant des solutions visant à résoudre des problèmes environnementaux ou encore le E-World 2020 qui s'est tenu en Allemagne et qui a présenté les solutions qui existent pour des villes plus vertes ;
- engagements externes : Atos a signé le « Planet Tech Care Manifesto », le « Climate Pledge » et la « Responsible Digital Charter » et a renouvelé son engagement envers le « French Business Climate Pledge 2020 » ;
- collaborations : de nombreuses collaborations ont lieu chaque année avec des organismes, groupes de réflexion, syndicats professionnels, clients, partenaires et start-up pour discuter et diffuser les bonnes pratiques technologiques et environnementales.

5.2.3 Risques et opportunités liés à l'environnement

[GRI 103-2 Energie], [GRI 103-2 Emissions], [GRI 201-2], [A7], [A20]

Ce chapitre couvre les risques et opportunités liés aux enjeux environnementaux majeurs et au changement climatique. Ces derniers peuvent générer de nouvelles opportunités, créer de la valeur ajoutée et des débouchés commerciaux ou au contraire, impacter négativement l'activité du Groupe.

5.2.3.1 Demandes concernant les informations relatives au changement climatique

[GRI 305-1], [GRI 305-2], [GRI 305-3], [GRI 305-4], [GRI 305-5]

S'alignant sur les attentes d'acteurs majeurs comme la Commission européenne, la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), les ONG, les clients ou des groupes d'étudiants, Atos favorise **une approche double de la matérialité** qui tient compte à la fois des impacts potentiels du changement climatique sur les entreprises (risques et opportunités) et des impacts possibles des entreprises sur le climat. Atos soutient officiellement l'initiative TCFD.

L'identification et le suivi des principaux **risques et opportunités environnementaux** sont réalisés par des experts internes issus des fonctions support internes, au moyen d'analyses, d'outils et de processus et avec l'appui d'experts externes. Les principaux outils et processus sont mentionnés ci-dessous.

Les outils et processus d'identification et d'évaluation : évaluations de la matérialité et des risques, comprenant des entretiens avec les parties prenantes menés avec l'aide de cabinets de conseil externes ; évaluations de l'impact et des

risques aux niveaux local et mondial réalisées par Atos dans le cadre du SME ; évaluations afin de décider de l'implantation de nouveaux sites et/ou lors de l'acquisition de nouvelles entités par le Groupe (emplacement géographique) ; évaluations annuelles des risques réalisées par la compagnie d'assurance d'Atos (comprenant les dangers/risques naturels, les éventuels impacts sur l'environnement et des visites sur site) ; « Cartographie des inondations » couvrant tous les sites d'Atos (centres de données et bureaux) ; « Indice de résilience » (RiskMark Score) et « Cartographie des risques de sécheresse » (comprenant des conseils en matière de résilience et les plans d'action recommandés) ; évaluation de la maturité des principaux fournisseurs et partenaires stratégiques dans le domaine des risques liés au climat ; prise en compte de modèles de changement climatique (risques de transformation, aigus, chroniques) et de scénarios macro et microéconomiques pour identifier les impacts commerciaux potentiels ; comparaisons par rapport à la concurrence ; suivi juridique et recherches documentaires.

Les outils et processus de suivi et d'atténuation : le Programme Environnemental global, le SME (Système de management environnemental) et la certification ISO 14001 des principaux sites d'Atos ; la Procédure de gestion des risques d'entreprise qui contrôle les principaux risques susceptibles de nuire à la réalisation des objectifs du Groupe ; le Manuel de contrôle interne (BIC) ; la cartographie des risques juridiques et politiques qui encadrent l'ensemble des activités ; la « Politique de gestion de crise » globale et les stratégies de « continuité d'activité » incluant les « scénarios de crise locaux » et les « plans de continuité »/« procédures de recouvrement » locaux ; les plans d'action dédiés pour les RBUs et les fonctions opérationnelles et de support mondiales ; les outils de sécurité et de réaction en cas d'urgence (ex : Le Safety and Emergency Response Tool ou SERT).

Pour chaque risque opérationnel spécifique (et chaque opportunité), les dimensions suivantes ont été examinées : type ; positionnement du facteur de risque dans la chaîne de valeur ; principaux facteurs de risque liés au climat ; description spécifique du risque pour l'entreprise ; horizon prévisionnel ; probabilité ; ampleur de l'impact ; impact financier potentiel ; explication de l'impact financier ; méthode de gestion ; coûts de gestion ; impact sur les activités et niveau de prise en compte dans le processus de planification financière.

Concrètement, Atos utilise les données des modèles climatiques du World Resources Institute (WRI) et de FM Global Assurance et d'autres projections micro et macroéconomiques (notamment, le Global Adaptation Index Score et les études de la Banque mondiale) et les compare avec la géographie et les lieux spécifiques où sont basés ses principales activités et ses principaux sites. Atos analyse dans quelle mesure les changements prévus en matière de température, de précipitations, de sécheresse, de tempêtes ou de niveau de la mer, mais aussi comment les perturbations économiques prévisibles ou celles affectant les chaînes d'approvisionnement pourraient avoir un impact sur ses activités.

Pour évaluer la résilience de ses activités, Atos envisage à la fois les risques physiques et les risques de transformation, mais également différentes zones géographiques, différents horizons prévisionnels et différents scénarios climatiques, notamment des scénarios tablant sur des augmentations de température de 2 °C et 4 °C.

Atos favorise les modèles climatiques à faible réchauffement (2DS et RCP 2.6¹), car ils sont approuvés par la SBTi et ont été utilisés afin de fixer les objectifs scientifiques d'Atos. Le Groupe souhaite assurer la cohérence entre ses propres scénarios liés au changement climatique et ces objectifs et comprendre comment il fonctionnera dans un monde qui se réchauffe de 2 °C. Cette analyse couvre les problèmes physiques aigus, physiques chroniques et de transition.

En outre, les scénarios de changement climatique d'Atos sont alignés sur les horizons temporels à court, moyen et long terme pris en compte pour les évaluations des risques/opportunités et alignés avec ses objectifs de réduction des émissions validés par la SBTi (2021, 2025, 2030, 2040 et 2050).

L'analyse d'Atos prévoit les impacts du changement climatique (risque physique aigu, risque physique chronique et risque de transition) et plus particulièrement en matière d'énergie et carbone. Tous les domaines de l'organisation sont pris en compte. A ce stade, Atos suppose que d'ici 2050, ses implantations géographiques et ses activités principales (services numériques y compris les activités d'hébergement) seront les mêmes.

Au sein des principaux sites opérationnels d'Atos, l'analyse des scénarios de changement climatique (physique aigu, physique chronique) n'a pas identifié de sites qui seraient exposés à un risque important d'ici 2030 et/ou qui ne présenteraient pas une résilience suffisante. Atos intervient toutefois dans certaines régions où l'on prévoit un changement notable du climat (par exemple, en Inde, aux Etats-Unis...) et il se peut que la Société soit tenue de planifier des changements au niveau de ces implantations entre 2030 et 2050.

L'analyse des scénarios de changement climatique (risque de transition/opportunités) a, en revanche, permis à la Société de constater que les technologies/solutions numériques tiendront une place de plus en plus prépondérante dans la lutte contre le changement climatique et l'atténuation de ses conséquences. Par conséquent, le plan de « décarbonation » mondial déployé en 2020 est considéré comme l'un des scénarios d'évolution ou de transition parmi les plus crédibles pour Atos.

Ce plan de « décarbonation » a été approuvé et préparé fin 2019. Il impacte à la fois la stratégie et les objectifs commerciaux du Groupe et doit renforcer sa croissance interne à hauteur de 1%. Les principaux résultats de l'analyse ayant conduit à ce plan sont les suivants :

- risque accru de taxation et coûts du carbone. Pour pallier ce risque, Atos a accéléré son plan de décarbonation, en passant d'un objectif SBTi de 2 °C à 1,5 °C (et en visant la neutralité carbone d'ici à 2028) ;
- les clients de l'entreprise ont besoin d'aide pour réduire leurs propres impacts. Dans le cadre de son plan de décarbonation, Atos a développé un portefeuille exhaustif de solutions à faible teneur en carbone, y compris son nouveau service « d'Evaluation de Décarbonation Numérique » (voir section 5.2.4.2) ;
- risque d'interruption des activités en raison d'événements climatiques. Atos a identifié des risques immédiats ou à moyen terme et a instauré un processus de suivi continu ;
- risque de perturbation au niveau de la chaîne d'approvisionnement. Pour limiter ce risque, Atos a mis en place une politique de diversification des sources d'approvisionnement et des critères basés sur l'évaluation de la maturité de ses principaux fournisseurs.

1 Suivant les recommandations de la TCFD (<https://www.tcfddhub.org/>)

5.2.3.2 Principaux risques environnementaux et climatiques

Les trois principaux risques environnementaux et climatiques d'Atos concernent : les modifications éventuelles des réglementations liées au changement climatique (capacité d'anticipation et de réduction des risques) ; des catastrophes et phénomènes naturels plus fréquents et plus extrêmes (niveau de résilience) ; et l'énergie et le carbone (nouvelles contraintes, nouvelles limites, nouvelles taxes).

Changements possibles des réglementations liées au changement climatique

En matière de respect des réglementations environnementales, la certification ISO 14001 de tous les principaux sites d'Atos permet un suivi juridique et un accès constant aux informations sur d'éventuels changements. Un suivi juridique est également mis en œuvre au niveau des Entités Opérationnelles Régionales, afin de signaler les problèmes que tous les sites, certifiés ou non, devront peut-être résoudre. Grâce à cette surveillance étroite, aucune amende environnementale significative et aucune sanction extra-financière n'a été répertoriée en 2020 (ni en 2019, 2018 et 2017). A court et moyen terme, de nouvelles modifications seront très probablement apportées aux réglementations. Chez Atos, l'ampleur des impacts résiduels potentiels est perçue comme faible compte tenu du suivi permanent et des mesures d'atténuation qui sont prises pour anticiper les changements à venir.

Des catastrophes et des phénomènes naturels plus fréquents et plus extrêmes [GRI 201-2], [A20]

Atos analyse à la fois la résilience des activités et la sécurité de ses collaborateurs :

- **sécurité des salariés** : depuis 2017, Atos gère son propre outil de sécurité et de réaction en cas d'urgence le Safety and Emergency Response Tool (SERT). Cet outil est activé dans les régions où une catastrophe naturelle s'est produite et risque de mettre en danger la sécurité des employés d'Atos. A la suite d'une catastrophe naturelle, d'une attaque terroriste ou de tout type d'urgence, les employés identifiés comme faisant partie du périmètre géographique en danger reçoivent un e-mail d'Atos Security and Safety. Grâce à cet outil en ligne accessible 7j/7 et 24h/24, tous les collaborateurs peuvent signaler leur statut, le statut d'un (de) collègue(s) et également demander de l'aide. En 2020 le SERT a été utilisé en Croatie, Autriche, France, Italie, USA, Pérou et Philippines ;

- **continuité d'activité** : des stratégies complètes de continuité d'activité ont été mises en œuvre et permettent de fournir des services à partir de sites différents. Par exemple, les grands centres de données sont des centres jumeaux qui disposent d'une capacité totale de duplication (données synchrones et reproduction de l'infrastructure informatique). A moyen terme, des phénomènes naturels plus fréquents et extrêmes vont très probablement se produire. Du fait de la localisation géographique actuelle des principaux sites d'Atos et des outils et processus en place, l'ampleur de l'impact potentiel concret est perçue comme allant de faible à moyen.

Energie et émissions carbone (nouvelles contraintes, nouvelles limites, nouvelles taxes). [GRI 201-2]

Les plans d'action permanents visant à réduire la consommation d'énergie, améliorer l'efficacité, limiter l'impact sur les déplacements et réduire les émissions carbone améliorent progressivement la capacité du Groupe à opérer dans une économie bas carbone. Le prix interne du carbone mis en place au niveau des RBUs contribue aussi à préparer le Groupe à des taxes carbone progressivement plus élevées dans les années à venir.

Des évaluations d'impacts (externalités) sont réalisées sur une base annuelle depuis 2017. En 2020, sur la base d'un coût social du carbone allant de 60 € à 83 € par tonne de carbone (basé sur le rapport Stern et des métaenquêtes), l'impact des émissions brutes de gaz à effet de serre d'Atos (périmètre opérationnel) était évalué entre 9 M€ et 12 M€ et à environ 3 M€ pour un prix de marché fixé à 20 euros la tonne de carbone. Pour la première fois en 2020, Atos publie ses résultats financiers intégrant le prix de marché de ses externalités carbone. En 2020, en considérant la compensation de 100% des émissions résiduelles de son Scope opérationnel carbone (compensation et captage), le volume et le coût social des émissions d'Atos étaient nuls. Risque résiduel : à moyen terme, des problèmes spécifiques (coût, taxes, régulation) concernant l'énergie et les émissions de GES vont très probablement se poser. Chez Atos, l'ampleur de l'impact potentiel concret est perçue comme faible, grâce aux activités à long terme qui aident à préparer le Groupe à opérer dans une économie bas carbone.

APERÇU DES PRINCIPAUX RISQUES

Risque	Probabilité'	Horizon prévisionnel'	Ampleur de l'impact'	Défi/mesure d'atténuation
Changements possibles des réglementations liées au changement climatique	Très probable	Court à moyen terme	Faible	Capacité à anticiper et à s'adapter aux changements réglementaires
Augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes et événements naturels#	Probable	Moyen terme	Faible à moyenne	Localisation géographique du site et capacité à maintenir le niveau de résilience approprié
Energie et émissions carbone (nouvelles contraintes, nouvelles limites, nouvelles taxes)#	Très probable	Moyen terme	Faible	Capacité à réduire la consommation, les émissions de GES et les niveaux d'exposition

* Probabilité : chances pour que l'événement/le risque se matérialise (de peu certain à pratiquement sûr).

* Horizon prévisionnel : court terme (0-3 ans), moyen terme (3-10 ans) et long terme (plus de 10 ans).

* Ampleur de l'impact pour la marge opérationnelle d'Atos : Très faible = < 10 M€, Faible = < 50 M€, Moyenne = < 200 M€, Élevé = Supérieur.

plus d'informations sur le site Web du CDP.

Dans le cadre de ce travail, les opportunités et les risques opérationnels spécifiques liés au changement climatique ont été décrits en détail dans la réponse du Groupe au questionnaire 2020 du CDP (Carbon Disclosure Project) sur le changement climatique et sont accessibles en ligne¹.

5.2.3.3 Aperçu des principales opportunités environnementales et climatiques

Les principales opportunités environnementales d'Atos concernent : ses propres progrès en termes d'efficacité opérationnelle et de réduction des coûts ; le haut niveau de résilience de ses sites et de ses activités pour héberger des services informatiques stratégiques ; l'attrait d'offres plus respectueuses de l'environnement et la promotion de solutions de décarbonation qui aident ses clients à résoudre leurs propres problèmes de développement durable.

- **Efficacité opérationnelle et réduction des coûts :** Atos met en place des plans d'action aux niveaux mondial et local pour améliorer son efficacité opérationnelle et réduire sa consommation d'énergie, ses émissions carbone et les frais associés. Pour plus d'information, voir le chapitre 5.2.5.4.
- **Résilience des sites et activités pour héberger des services informatiques stratégiques :** Atos met en place des plans d'action spécifiques qui contribuent à pérenniser ses sites et ses activités. Ces plans contribuent à renforcer l'attractivité du Groupe pour des clients qui cherchent des services d'hébergement résilients face aux phénomènes naturels extrêmes. Pour plus d'information, voir le chapitre 5.2.6.4.

- **Attrait d'offres éco-responsables et décarbonées :** Atos investit dans le développement de nouveaux produits et services (**Green IT**) qui, via la R&D et l'innovation, réduisent autant que possible leur impact environnemental et reflètent l'évolution des préférences des clients. Citons par exemple des services d'hébergement aux émissions carbone compensées (voir le chapitre 5.2.6.4) ou des supercalculateurs qui comptent parmi les plus efficaces au monde sur le plan énergétique (voir le chapitre 5.2.6.4). Ces offres contribuent à l'attractivité du Groupe pour des clients à la recherche de solutions numériques éco-responsables.

Atos innove et offre de nouvelles technologies et solutions (**IT for Green**) qui aident ses clients à relever leurs propres défis commerciaux et environnementaux. Cet effort contribue à rendre Atos plus attractif pour des clients qui veulent réduire leurs impacts environnementaux ou améliorer leur contribution positive envers la planète (voir chapitre 5. 2.4.5). En 2020, le chiffre d'affaires total correspondant à ces offres (indicateur A7) s'élevait à 3 114 millions d'euros (dont environ 20% avec un impact direct sur l'environnement).

Les deux sujets, « Green IT » et « IT for green », sont traités en détail dans les chapitres suivants.

¹ <https://www.cdp.net/en/climate>

APERÇU DES PRINCIPALES OPPORTUNITÉS

Opportunité	Probabilité'	Horizon prévisionnel'	Ampleur de l'impact'	Défi/capacité à saisir l'opportunité
Efficacité opérationnelle et réduction des coûts#	Certaine	Courantes	Faible	Capacité à déployer des programmes mondiaux/locaux (programmes d'optimisation continue des bureaux et des centres de données d'Atos)
Résilience des sites et des activités pour accueillir des services informatiques stratégiques#	Probable	Moyen terme	Moyenne	Capacité à proposer des sites et des activités manifestement plus sûrs et plus résistants au regard des événements liés au changement climatique
Attractivité d'offres eco-responsables et promotion de solutions favorables au développement durable#	Certaine	Courantes	Elevée	Développement de nouveaux produits ou services via la R&D et innovation afin de s'adapter à l'évolution des préférences du consommateur

* Probabilité : chances pour que l'événement/l'opportunité se matérialise (de peu certain à pratiquement sûr).

* Horizon prévisionnel : court terme (0-3 ans), moyen terme (3-10 ans) et long terme (plus de 10 ans).

* Ampleur de l'impact pour la marge opérationnelle (opportunité 1) et pour le chiffre d'affaires d'Atos (opportunités 2 et 3) : Très faible = < 10 M€, Faible = < 50 M€, Moyenne = < 200 M€, Elevée = Supérieure.

plus d'informations sur le site Web du CDP.

5.2.4 Le Numérique au service de la décarbonation pour relever les défis des clients (IT for Green)

5.2.4.1 Portefeuille de solutions de décarbonation d'Atos

Dans le cadre de l'ambition d'Atos qui consiste à progresser vers une économie neutre en carbone à l'aide de solutions numériques, le Groupe reconnaît la nécessité de développer une approche complète à 360 degrés afin d'accompagner ses clients à travers toutes les étapes de leur parcours de décarbonation.

Le portefeuille vise à accélérer le parcours de ses clients vers Net Zero émissions et à les soutenir tout au long de leur démarche, notamment au travers les actions suivantes :

- définir une base de référence pour les émissions et élaborer une stratégie et des objectifs scientifiques ;
- mettre l'accent sur la réduction des émissions à l'échelle de la chaîne de valeur conformément aux dernières préconisations scientifiques. Cela peut se faire à travers des mesures d'efficacité, l'engagement des parties prenantes, les énergies renouvelables, les investissements dans la transformation des entreprises ;
- atteindre et maintenir la neutralité carbone en réduisant les émissions des entreprises à zéro (ou au plus près de zéro) et éliminer l'équivalent en carbone de toutes les émissions résiduelles ;
- accroître l'impact positif sur la planète et la société en maintenant Net Zero émissions, tout en continuant à investir dans le développement durable et les solutions écologiques. Compenser les émissions historiques, afin de poursuivre la démarche visant à lutter contre le changement climatique et protéger notre avenir.

Le portfolio offre un parcours entièrement modulable de A à Z sous la forme de cinq modules. Comme chaque entreprise est unique et se trouve à une étape différente de son parcours de réduction des émissions, il se peut que toutes les actions et initiatives ne soient pas pertinentes (notamment si elles sont déjà en cours), mais les principes fondamentaux du programme et la manière d'atteindre et de maintenir avec succès la neutralité carbone (Net Zero) sont identiques pour l'ensemble des organisations. Même si la tâche paraît immense, l'ambition reste d'atteindre la neutralité carbone.

Le portfolio Net Zero émissions d'Atos comprenant cinq modules est résumée ci-dessous :

- plan Net Zero – Définir les intentions, comprendre l'impact climatique et convenir d'une ambition Net Zero émissions ;
- prévisions Net Zero – Comprendre les risques et les opportunités grâce à la planification et à l'analyse de scénarios ;
- mesure Net Zero – Veiller à ce que les données et les systèmes, les objectifs et les rapports appropriés soient en place afin de mesurer la performance ;
- changement Net Zero – Mettre en place des initiatives de transformation allant des systèmes de gestion de l'énergie à la tarification carbone, des énergies renouvelables à la chaîne d'approvisionnement en passant par des solutions industrielles et numériques permettant d'atteindre les objectifs ;
- contribution Net Zero – Capturer les émissions résiduelles grâce à des projets de séquestration.

Les principales solutions industrielles et numériques du portfolio :

- solutions numériques, avec par exemple, mais de façon non exhaustive :
 - évaluations de Décarbonation Numérique pour avoir un aperçu de l'état de maturité actuel et pour créer une feuille de route vers l'état de décarbonation numérique souhaité,
 - accords de Niveau de Décarbonation (Decarbonization Level Agreements – DLA) par lequel le signataire s'engage à réduire les émissions liées aux infrastructures et services informatiques,
 - solutions dédiées au lieu de travail, par exemple, collaboration intelligente pour renforcer le travail d'équipe et réduire les déplacements, agent virtuel et solutions en libre-service pour réduire les interventions sur site,
 - modernisation des centres de données et de l'infrastructure, depuis la migration des charges de travail existantes vers une nouvelle infrastructure de Cloud privé jusqu'au passage au Cloud privé dans les centres de données d'Atos, ou bien au Cloud public, ou encore à la consolidation des centres de données des clients,
 - solutions de Cloud hybride numériques pour consolider l'infrastructure et l'énergie requises par les charges de travail et réduire l'empreinte carbone,
 - solutions Digital Twin qui offrent des répliques de processus, de systèmes et de dispositifs de biens physiques potentiels ou réels ;
- solutions industrielles, avec par exemple, mais de façon non exhaustive :
 - solutions de Fabrication Durable, avec par exemple la Green Factory, les achats durables et la maintenance prédictive en tant que service,

- solutions Energie & Services Publics, avec par exemple opérations durables pour les services d'eau, drones pour l'inspection des actifs pétroliers et gaziers, optimisation des compteurs,
- solutions Secteur Public, avec par exemple Urban Green, Smart Mobility et Smart buildings,
- solutions Transport & Logistique, avec par exemple gestion de la flotte et des actifs mobiles, gestion des entrepôts logistiques,
- solutions Santé, avec par exemple suivi du patient à distance et consultation électronique.

Depuis le mois d'octobre 2020, Atos propose – à travers EcoAct – des services de compensation carbone, afin d'aider ses clients à obtenir des crédits carbone en finançant des projets à impact positif en termes de réduction des émissions dans des régions du monde en voie de développement. Ces projets visent des réductions d'émissions réelles, mesurables, permanentes, supplémentaires, vérifiées de manière indépendante et uniques. Ainsi, grâce à EcoAct, l'organisation dispose d'une sélection préétablie de projets mondiaux dans lesquels elle peut puiser. Atos a également mis en place une matrice unique des risques des projets de compensation (Project Risk Matrix 2.0), basée sur la norme de gestion des risques ISO 31000, qui évalue sept facteurs de risques clés : politiques, juridiques, industriels, financiers, sociaux, environnementaux et de communication, décomposés en 30 sous-facteurs. L'outil EcoScore permet, grâce à son modèle d'évaluation, de sélectionner les projets les plus pertinents pour les ODD. Les éco-bénéfices des projets sont comptabilisés en termes de contribution au regard des ODD.

5.2.4.2 Evaluation de Décarbonation Numérique (DDA)

[GRI 302-5]

Les technologies numériques représentent 10% de la consommation mondiale d'électricité et sont responsables de 4% des émissions globales de gaz à effet de serre (diffusion vidéo comprise)¹. Lorsque nous échangeons avec nos clients, les organisations sous-estiment souvent l'effet des technologies de l'information sur le changement climatique. Elles n'ont parfois pas conscience de cet impact négatif ou ne savent pas comment réagir face à ce problème. Selon Atos, la décarbonation des services et des solutions numériques est un enjeu crucial associé à la numérisation. Par conséquent, la Société aide les organisations à identifier les pistes de décarbonation liées aux technologies de l'information (TI) grâce à l'Evaluation de Décarbonation Numérique (Digital Decarbonation Assessment – DDA) que le Groupe a mise en place.

La DDA est une offre d'Atos qui donne aux organisations un aperçu de leur niveau de maturité actuel en matière de pratiques de décarbonation des technologies numériques, ainsi que de leur ambition et du niveau de maturité souhaité en la matière. Sur la base de l'écart identifié entre l'état actuel et

l'état futur, Atos propose une feuille de route qui montre comment passer progressivement d'un état à l'autre.

Pour la fiche d'auto-évaluation comme pour le questionnaire d'évaluation global, il convient de répondre à différentes questions en évaluant le niveau de maturité sur une échelle de 0 à 5. Les évaluations reposent sur neuf catégories afin de couvrir l'ensemble du spectre informatique, par exemple l'impact de la gestion des données, les logiciels et solutions ou le matériel informatique.

Durant la troisième phase de la DDA, Atos valide les niveaux de maturité sur la base de l'analyse de la documentation et calcule les émissions carbone liées à l'environnement informatique évalué. Sur la base du niveau de maturité et des émissions carbone calculées, ainsi que de l'ambition indiquée, Atos communique une feuille de route qui illustre ce qu'il faut faire pour passer du niveau de maturité actuel à l'état de maturité souhaité. Cette feuille de route, organisée sous la forme d'un plan structuré, présente les actions de manière progressive sur la base des catégories informatiques définies.

¹ Selon The Shift Project, un groupe de réflexion sur la transition énergétique basé à Paris.

5.2.4.3 Développer un portefeuille de décarbonation

En juin 2020, Atos a communiqué son objectif de générer une croissance progressive de 1% grâce à des solutions numériques favorisant la décarbonation¹. Pour atteindre cet objectif, le portefeuille a fait l'objet d'une analyse détaillée et les solutions ont été réparties entre les offres qui contribuent directement et qui contribuent indirectement à la réduction des émissions carbone. Les offres directes participent à la réduction des émissions carbone à hauteur de 100%. Les offres indirectes permettent également une réduction des émissions carbone, sans que celle-ci ne soit leur objectif premier.

Les offres directes comptent, par exemple, des services EcoAct Advisory, des solutions EcoAct Carbon Offsetting, des Evaluations de Décarbonation Numérique et la participation de start-up au programme Scaler (Atos Scaler est un programme qui vise l'accélération de l'innovation ouverte entre les « technologists » d'Atos et les start-up dans tous les secteurs d'activité et partout dans le monde). Elles sont toutes axées sur la décarbonation et/ou engagent explicitement le client à réduire ses émissions carbone dans le cadre de ses exigences commerciales. Les offres indirectes correspondent à des services tels que les solutions de collaboration intelligente qui induisent naturellement une diminution des déplacements et des émissions carbone associées ou encore les solutions de Cloud hybride qui contribuent à limiter l'empreinte carbone des infrastructures.

Toutes les opportunités commerciales comportant un engagement clair des clients en faveur d'une réduction de leurs émissions carbone sont identifiées, marquées et suivies via le système CRM. Chaque opportunité de décarbonation est clairement fléchée par l'intermédiaire de codes d'offre spécifiques afin de faciliter la gestion du cycle de vie commercial de A à Z.

Atos Scaler soutient le portefeuille de solutions de décarbonation de l'entreprise

En 2020, Atos a lancé un nouveau programme dédié aux start-up et aux PME, « Scaler, the Accelerator ».

Scaler vient à l'appui de la volonté d'Atos de s'imposer comme le leader de la transformation numérique décarbonée. L'un des critères de sélection des candidats est la façon dont ils contribuent à un monde numérique décarboné. En collaboration avec les start-up Scaler, Atos développe de nouvelles solutions qui érigent la décarbonation en avantage concurrentiel.

Plus de 50% des membres du programme Scaler 2020 enrichissent déjà le portefeuille de décarbonation de l'entreprise. En voici quelques exemples :

- *DreamQuark*, une start-up de premier plan dans le domaine des Fintech qui donne aux gestionnaires de patrimoine des informations client basées sur l'intelligence artificielle. Atos a

développé avec cette entreprise une solution dont l'objectif est d'aider les gestionnaires à identifier les investisseurs les plus susceptibles d'opter pour des investissements durables et de créer des recommandations très personnalisées afin d'augmenter les revenus orientés ESG ;

- *Plan A*, qui a mis au point un logiciel B2B pour aider les entreprises à calculer, suivre, réduire et compenser leur empreinte carbone, tout en créant des plans d'action de durabilité exclusifs ;
- *GreenSpector* qui, avec l'aide d'EcoAct, permet à Atos d'offrir à ses clients une stratégie bas carbone et une conception éco-responsable durable. EcoAct apporte son expertise en matière de carbone tandis que GreenSpector utilise son savoir-faire dans le domaine de l'éco-conception ;
- *Sentient Science*, qui vient compléter le portefeuille Services Publics d'Atos avec des solutions de maintenance prédictive pour parcs éoliens ;
- *Tier1*, fournisseur de solutions centrales pour l'effacement et le recyclage des données, qui renforce de façon durable les solutions pour les espaces de travail numériques.

Les technologies quantiques au service du captage du carbone

En juillet 2020, **Atos** a annoncé la conclusion d'un partenariat pluriannuel avec le Groupe Total en vue d'imaginer des solutions effectives pour faire progresser l'efficacité énergétique et construire le monde décarboné de demain, à l'aide des technologies quantiques. Ce partenariat, qui repose sur le **Centre d'Excellence en Programmation Parallèle (CEPP)**² d'Atos et son programme de **R-D quantique**³, a pour but d'utiliser les calculs quantiques pour identifier de nouveaux matériaux et les molécules d'avenir qui accéléreront la transition vers une société neutre en carbone.

Cette annonce est intervenue suite à l'**acquisition, par Total**, du simulateur quantique le plus performant au monde, l'**Atos Quantum Learning Machine (Atos QLM)** en 2019⁴. Atos et Total utilisent l'Atos QLM pour tester et accélérer les algorithmes quantiques existants ou en créer de nouveaux afin de réaliser des percées décisives dans divers domaines, notamment l'identification de nouveaux matériaux pour le captage du carbone ou le stockage de l'énergie.

En capitalisant sur l'Atos Quantum Learning Machine et en s'appuyant sur son expertise unique dans le domaine du développement d'algorithmes, Atos coordonne le projet européen NEASQC⁵ – NExt ApplicationS of Quantum Computing – l'un des projets les plus ambitieux qui vise à renforcer la place des applications quantiques à court terme et démontrer la supériorité de la discipline.

¹ Selon ce qui a été communiqué lors de la Journée Analystes 2020 entièrement globale et numérique où le Groupe a présenté sa Vision, son Ambition et sa Stratégie à moyen terme. Veuillez consulter le communiqué de presse à l'adresse

https://atos.net/en/2020/_press-release_2020_06_24/

[atos-presents-today-its-mid-term-ambition-the-leader-in-secure-and-decarbonized-digital](https://atos.net/en/solutions/high-performance-computing-hpc/hpc-services/cepp)

² <https://atos.net/en/solutions/high-performance-computing-hpc/hpc-services/cepp>

³ <https://atos.net/en/insights-and-innovation/quantum-computing/atos-quantum>

⁴ https://atos.net/en/2019/press-release/general-press-releases_2019_05_16/

[atos-delivers-worlds-highest-performing-quantum-simulator-to-multinational-energy-company-total](https://atos.net/en/2019/press-release/general-press-releases_2019_05_16/)

⁵ <https://www.neasqc.eu/>

Application Atos Green

L'application Atos Green constitue un moyen très intéressant de sensibiliser à la décarbonation en permettant aux utilisateurs de mesurer leur propre impact carbone (utilisation de leur adresse e-mail, de leur téléphone portable, de sites Web et déplacements domicile-travail). Atos Green encourage les collaborateurs à réduire leur empreinte carbone en adaptant leurs comportements. Initialement déployée chez Atos, Atos Green est actuellement utilisée dans plusieurs grandes entreprises. Elle fait partie des multiples initiatives de décarbonation prévues dans la feuille de route.

Pour dresser le profil de l'utilisateur, Atos Green dispose de calculateurs de carbone qui aident à calculer une empreinte

initiale et à suivre les progrès mensuels accomplis. Atos Green emprunte également des voies ludiques pour stimuler l'engagement en lançant des défis à l'utilisateur et en lui posant des questions au quotidien dans le cadre de son parcours vers la neutralité carbone. L'application propose également un système de notation qui permet d'organiser des défis entre les équipes pour désigner le « gagnant vert » du mois. D'autres services peuvent être activés sur demande en fonction des besoins du client. Par exemple, des fonctionnalités d'enquête, de calendrier ou de collecte automatique de données (utilisation du courrier électronique ou temps de fonctionnement des serveurs) peuvent être ajoutées sur demande afin d'améliorer le bilan carbone total.

5.2.5 Empreinte carbone et efficacité énergétique des opérations d'Atos

Ce chapitre traite en détail des plans d'action et des résultats relatifs aux principaux enjeux environnementaux du Groupe : émissions carbone, énergie, déplacements et impact des solutions numériques.

Tous les KPI se trouvent dans la section présentant un panorama des indicateurs clés de performance à la fin du chapitre 5.5 Indicateurs de performance extra-financiers.

5.2.5.1 Réduction des émissions carbone

Objectifs passés et futurs en termes d'émissions carbone

[GRI 305-1], [GRI 305-2], [GRI 305-3], [GRI 305-4], [GRI 305-5]

Entre 2012 et 2019, Atos a réduit les émissions de son Périmètre carbone opérationnel d'environ 50%, tant en intensité qu'en valeur absolue. Par conséquent, à fin 2019 et poursuivant une trajectoire 2 °C, les émissions d'Atos se situaient déjà à un niveau seulement attendu en 2030.

En 2020, Atos a modifié son objectif de réduction des émissions carbone de 2 °C pour adopter l'objectif le plus ambitieux de la Science-Based Target initiative (la trajectoire 1,5 °C).

Atos s'est ainsi engagé à diviser par deux l'ensemble de ses émissions carbone d'ici 2025 (versus 2019), et donc avec une avance de cinq ans sur les recommandations de la SBT. En complément, Atos s'est engagé à atteindre Net Zero émissions (neutralité carbone) dès 2028 (soit avec 22 ans d'avance sur les recommandations alignées avec l'Accord de Paris signé lors de la COP 21).

Aperçu des émissions d'Atos (tous Scopes – émissions en valeur absolue – en tCO₂e) :

Périmètre de GES	Périmètre	Source d'émissions	2020	2019
Scopes 1, 2, 3a	« Périmètre carbone opérationnel » d'Atos	Toutes les sources d'émissions carbone sous contrôle et influence directe : consommation énergétique (énergies fossiles et électricité) et déplacements professionnels.	149 K. tCO ₂ e (167 en incluant le télétravail)	243 K. tCO ₂ e
Scopes 3b	« Périmètre toutes autres émissions carbone » d'Atos	Les 15 catégories Scope 3. Décarbonation de la chaîne d'approvisionnement d'Atos, utilisation des produits vendus et autres émissions.	2,65 millions de tCO ₂ e	3,06 millions de tCO ₂ e
Tous	Toutes les émissions	Toutes les émissions des Scopes 1, 2 et 3.	2,80 millions de tCO ₂ e	3,30 millions de tCO ₂ e

Concrètement, Atos s'engage à réduire de 50% l'ensemble de ses émissions de GES (Scopes 1, 2 et 3) d'ici 2025 (versus 2019). En valeur absolue, cet objectif se traduira par une réduction des émissions carbone d'Atos, d'environ 10% chaque année. Des objectifs à plus long terme, qui suivent la trajectoire 1,5 °C de la SBTi, sont définis pour 2030, 2040 et 2050 (-86% d'ici 2050).

A fin 2020, le volume d'émissions d'Atos a enregistré une baisse de 15%. Au regard des Scopes 1 et 2, ces émissions ont respectivement reculé d'environ 42% et 38% tandis que les émissions du Scope 3 ont baissé d'environ 14%.

Entre 2019 et 2020, l'évolution des émissions provenait en partie d'actions mises en œuvre afin de réduire les rejets et de progrès structurels et en partie de l'impact lié au Covid-19. L'impact global lié au Covid-19 est estimé à environ 5% du montant de l'évolution totale.

Périmètre carbone opérationnel d'Atos

Le « Périmètre carbone opérationnel » d'Atos regroupe toutes les émissions carbone liées aux déplacements et à la consommation d'énergie dans les bureaux et les centres de données d'Atos. Il s'agit de l'ensemble des émissions sous contrôle direct (GES Scopes 1, 2) ou sous influence directe (GES Scope 3- Partie A).

Les émissions d'Atos peuvent varier en fonction des acquisitions ou des cessions réalisées par le Groupe. Pour comparer différentes années sur des périmètres équivalents, il peut s'avérer nécessaire de réintégrer ou d'exclure les émissions en valeur absolue associées à ces transformations.

Le « Périmètre carbone opérationnel » couvrait 100% du chiffre d'affaires d'Atos et 99% des sources d'émissions ont été validées par des auditeurs externes (98% en 2019).

En 2020, le « Périmètre carbone opérationnel » d'Atos représentait 149 K. tonnes d'émissions carbone (243 en 2019), soit 5% environ du total des émissions du Groupe (tous Scopes confondus).

Entre 2019 et 2020, la réduction des émissions provenait, à nouveau et pour partie, des progrès structurels réalisés et des actions mises en œuvre afin de réduire les rejets carbone et pour partie, du Covid-19. L'impact global lié au Covid-19 a été estimé à environ 50% de la réduction totale. En intégrant le télétravail dans le « Périmètre carbone opérationnel » de 2020 (environ 17 K. tCO₂e), le total s'élevait à 167 K. tCO₂e (soit -30% par rapport à 2019).

En 2020, le Scope 1 représentait environ 8% du « Périmètre carbone opérationnel » total d'Atos, le Scope 2 environ 34% et le Scope 3 – Partie A environ 58%. En termes d'activités commerciales, les centres de données représentaient 54%, les bureaux 32% et les déplacements 14%.

Pour le Scope 2, en raison de l'utilisation massive d'énergies renouvelables ou à faible teneur en carbone, la différence est minime entre les émissions équivalentes avec des facteurs de conversion « market-based » ou des facteurs de conversion « location-based » et l'impact sur les émissions absolues du Groupe se situe en dessous de 1%.

En 2020, les émissions du « Périmètre carbone opérationnel » d'Atos, en intensité, totalisaient 13,4 tonnes de CO₂e par millions d'euros de chiffre d'affaires (20,8 en 2019), 14,9 tonnes de CO₂e par millions d'euros de chiffre d'affaires, télétravail inclus, et 1,5 tonne par salarié (2,3 en 2019).

Périmètre toutes autres émissions carbone d'Atos

Le « Périmètre toutes autres émissions carbone » d'Atos regroupe toutes les autres émissions carbone du Scope 3 qui ne sont pas déjà incluses dans le « Périmètre carbone

opérationnel » d'Atos. Ce périmètre regroupe toutes les émissions du Scope 3 sous influence.

En 2019 et en 2020, le « Périmètre toutes autres émissions carbone » couvrait 100% du chiffre d'affaires d'Atos et les méthodologies utilisées par le Groupe pour évaluer ses émissions ont été validées par des auditeurs externes.

Atos fait tout son possible pour comptabiliser et déclarer ses émissions de GES. Cependant, comme indiqué dans le Protocole des GES au regard des émissions du Scope 3¹, il reste des niveaux d'incertitude importants. Même si les résultats gagnent en précision, ils doivent être considérés avec le recul nécessaire.

Dans les années à venir, des méthodologies plus précises, des facteurs de conversion affinés et des données réelles issues des évaluations carbone permettront d'améliorer progressivement le degré de précision et les volumes des GES communiqués à Atos par ses nombreux fournisseurs. De même, en ce qui concerne Atos, les émissions carbone du Scope 3 ont déjà évolué et continueront à le faire à la lumière de différents facteurs :

- impact des crises ou événements spécifiques (par exemple, la Covid-19 et son incidence sur le télétravail et les déplacements domicile-travail) ;
- géolocalisation des facteurs d'émissions carbone (par exemple, la prise en compte des lieux d'achat et d'utilisation des produits et services) ;
- développement de nouvelles bases de données spécialisées ou sectorielles ou mise à jour de bases de données existantes offrant des facteurs d'émissions plus précis ;
- progrès réalisés dans les méthodologies de comptabilisation des rejets carbone permettant de réduire les niveaux d'incertitude et d'améliorer la qualité des données ;
- utilisation de substituts (proxy) intelligents avec des données d'émissions plus précises permettant de mieux représenter des catégories cohérentes de biens et services ;
- utilisation des dernières données annuelles carbone publiées par les fournisseurs (à savoir les données auditées et publiées dans leur propre rapport annuel) ;
- capacité des fournisseurs à fournir des données spécifiques sur les biens et services achetés par Atos (par exemple, transmission de nouvelles évaluations CO₂ suite à de nouvelles analyses du cycle de vie) ;
- remplacement progressif des produits et services qu'Atos utilise par de nouveaux produits et services à faible empreinte carbone.

En 2020, le « Périmètre toutes autres émissions carbone » d'Atos s'élevait à 2,65 millions de tonnes de CO₂e (3,06 millions de tonnes en 2019) et représentait environ 95% du total des émissions du Groupe (tous Scopes confondus).

¹ Protocole des GES <https://ghgprotocol.org/>

Synthèse de toutes les autres émissions significatives d'Atos (15 catégories du Scope 3 – émissions en valeur absolue – en % du total du Scope 3b) :

Scope GES	Catégories	Sources d'émissions (% du total du Scope 3b)	2020	2019
3b	Catégories 1 et 2	Toutes les sources d'émissions des biens et services achetés et des biens d'équipement.	58,4%	75,2%
3b	Catégorie 3	Activités liées aux combustibles et à l'énergie (non déjà inclus dans les Scopes 1, 2 et 3a).	1%	0,7%
3b	Catégorie 4 (et C.9)	Transport en amont et en aval, fret et entrepôts (non déjà inclus dans les Scopes 1, 2 et 3a).	0,8%	0,7%
3b	Catégorie 5 (et C.12)	Déchets générés par les opérations et fin de vie des produits vendus.	0,1%	0,1%
3b	Catégorie 6	Déplacements des salariés (non déjà inclus dans les Scopes 1, 2 et 3a).	0%	0%
3b	Catégorie 7	Trajets domicile-travail des salariés/télétravail.	1,1%	4,3%
3b	Catégorie 8	Actifs loués (non déjà inclus dans les Scopes 1, 2 et 3a).	0%	0%
3b	Catégorie 9	Déjà comptabilisée en catégorie 4.	Inclus en C4	Inclus en C4
3b	Catégorie 10	Traitement des produits vendus (non significatif pour Atos)	0%	0%
3b	Catégorie 11	Utilisation des produits vendus (produits d'Atos et de fournisseurs)	38,6%	19,0%
3b	Catégorie 12	Déjà comptabilisée en catégorie 5.	Inclus en C5	Inclus en C5
3b	Catégorie 13	Actifs loués en aval (non significatif pour Atos)	0%	0%
3b	Catégorie 14	Franchises (non significatif pour Atos)	0%	0%
3b	Catégorie 15	Investissements (non significatif pour Atos)	0%	0%

En 2020, dans le « Périmètre toutes autres émissions carbone » d'Atos (Scope 3 – Partie B), les trois catégories les plus importantes représentant environ 97% du Périmètre total ont été les catégories amont 1 et 2 (Biens et services et Biens d'équipement) représentant environ 58% (75% en 2019) et la catégorie aval 11 (Utilisation des produits vendus) représentant environ 38% (19% en 2019).

Pour les catégories 1 et 2, les émissions ont été calculées en utilisant une combinaison de sources : informations de l'Ademe¹ et facteurs de conversion géolocalisés de l'Ademe, émissions issues des substituts (proxy) intelligents pour des catégories de

matériel cohérentes et si disponibles, les données réelles des fournisseurs. Les activités de réduction des émissions carbone au sein de la chaîne d'approvisionnement d'Atos sont décrites ci-dessous.

Pour la catégorie 11, les émissions sont liées à la phase d'utilisation du matériel informatique. Les progrès sont liés aux taux d'efficacité énergétique, mais dépendent également du lieu d'exploitation du matériel et du mixte énergétique sur place. Les activités de réduction des émissions carbone liées au matériel commercialisé par Atos sont décrites au chapitre 5.2.6.1.

5.2.5.2 Décarbonation de la chaîne d'approvisionnement d'Atos

Comme indiqué précédemment, en 2020, les catégories 1 et 2 du Scope 3b (toutes les sources d'émissions provenant des biens et services achetés et des biens d'équipement) représentaient environ 58% des émissions du Scope 3b. Ces émissions sont liées à la chaîne d'approvisionnement d'Atos.

Les activités de réduction des émissions carbone au sein de la chaîne d'approvisionnement d'Atos incluent notamment :

- les travaux en cours avec les fournisseurs actuels et la négociation de plans d'avancement spécifiques ;
- les nouveaux critères de sélection des fournisseurs qui mettent l'accent sur les risques liés à la RSE et les questions environnementales ;
- la prise en compte renforcée de la consommation d'énergie et des émissions carbone en tant que critères d'achat clés pour tous les biens et services ;
- l'inclusion du coût énergétique et du prix interne du carbone dans les études de cas et les calculs du coût total de possession (TCO) ;

- les améliorations en cours concernant les indicateurs clés de performance (KPI) exploitables afin de suivre les progrès effectifs au fil des ans.

Comme déjà mentionné, Atos a mis en place un prix interne du carbone (ICP) (voir section 5.2.1.4) afin de favoriser un changement de comportement sur de nombreux sujets et en particulier sur les fournisseurs sélectionnés par le Groupe dans le cadre d'un partenariat. A cet effet, les fournisseurs sont classés dans la catégorie verte ou rouge en fonction de leur maturité carbone. Selon la classification du fournisseur, il est conseillé ou déconseillé (crédit ou facturation) aux parties prenantes d'Atos de travailler avec eux. L'évaluation EcoVadis est la première source utilisée à des fins de classification du fournisseur. Il est toutefois possible d'utiliser un autre système de notation RSE incluant des critères carbone. Le classement d'un fournisseur dans la catégorie rouge signifie que les programmes de réduction des émissions carbone qu'il a mis en place ne sont pas suffisants. Dans un tel cas de figure, l'objectif du fournisseur est de s'améliorer et de passer dans la catégorie verte.

1 www.ademe.fr

5.2.5.3 Compensation carbone

[GRI 305-5]

Depuis 2015, Atos compense toutes les émissions de ses centres de données. De plus, 100% des émissions de son « Périmètre carbone opérationnel » (Scopes 1, 2 et 3 – Partie A) sont intégralement compensées depuis 2019.

Cette compensation passe par des projets éoliens et des projets de protection des forêts, selon une répartition en proportion égale (à 50/50). Les projets éoliens génèrent une électricité propre et évitent aux consommateurs locaux d'émettre de nouvelles émissions en utilisant des énergies fossiles. Les projets de protection des forêts permettent une élimination

naturelle par le captage du carbone et la compensation intégrale des émissions.

Grâce à ce programme de compensation, et tous projets de compensation confondus, les émissions carbone nettes équivalentes d'Atos dans le cadre de son « Périmètre carbone opérationnel » sont égales à zéro. Les services informatiques et les services d'hébergement d'Atos font l'objet d'une compensation carbone dans le monde entier. Les clients d'Atos peuvent déclarer zéro (0) émission carbone pour leurs solutions hébergées dans les centres de données d'Atos.

5.2.5.4 Consommation d'énergie

[GRI 302-1], [GRI 302-2], [GRI 302-3], [GRI 302-4], [GRI 302-5], [SASB TC-SI-130a.1]

En 2020, la consommation d'énergie d'Atos s'est élevée à 579 140 MWh. (702 376 MWh en 2019).

L'intensité énergétique d'Atos a été d'environ 52 MWh par million d'euros de chiffre d'affaires (61 en 2019) et 5,7 MWh par salarié (6,5 en 2019).

Aligné sur notre Science Based Targets, notre objectif de réduction des consommations d'énergie carbonée pour les années à venir est d'environ 10% par an (versus 2019).

Tous les KPI liés à l'énergie et la répartition par type d'activité (centres de données, bureaux) et par type de combustible se trouvent dans le chapitre 5.5 Indicateurs de performance extra-financiers.

Energies renouvelables et décarbonées

[GRI 305-5]

En 2020, environ 55% de l'électricité consommée par Atos dans le monde provenaient de sources d'énergies décarbonées (environ 42% en 2019) et 46% de sources d'énergies renouvelables (environ 32% en 2019). Plus de 88% de l'électricité consommée dans tous les centres de données stratégiques IDM exploités par Atos provenaient de sources décarbonées. Et à la fin de 2020, plusieurs grands pays hébergeant les principaux centres de données et bureaux étaient déjà alimentés en électricité décarbonée à hauteur de 80 à 100% (Espagne, France, Allemagne, Danemark, Finlande, Luxembourg, Pays-Bas et Royaume-Uni). Pour accentuer cette démarche, Atos a lancé un programme visant à passer progressivement d'une électricité carbonée à une électricité renouvelable ou décarbonée. L'objectif est de tendre vers le 100% d'électricité renouvelable et décarbonée afin de soutenir l'objectif de 1,5 C défini par la SBTi et visé par le Groupe.

Les objectifs et prévisions de consommation électrique d'Atos pour les années à venir tablent sur une augmentation de la part des énergies renouvelables d'environ 52% en 2021, 58% en 2022 et 64% en 2023 (par rapport au niveau de référence de 2019).

Optimisation de la consommation d'énergie dans les bureaux

[GRI 302-5]

En 2020, la consommation d'énergie globale dans les bureaux s'est élevée à 174 193 MWh (-24% versus 2019) et l'intensité énergétique à 1,7 MWh par salarié (2,2 en 2019).

Depuis 2014, un programme mondial de consolidation et d'optimisation est en place dans les bureaux. En 2020, il a permis d'économiser l'équivalent d'environ 10% des dépenses liées à l'immobilier (11% en 2019).

La politique mondiale pour la gestion de l'immobilier, de la logistique et de l'hébergement énonce des règles et des procédures strictes pour la gestion du parc immobilier que toutes les Entités Opérationnelles doivent respecter. Cette politique préconise la mise en œuvre de critères d'efficacité énergétique dans le choix des nouvelles implantations ou dans le cadre des projets d'agrandissement et de rationalisation. Sont pris en compte des critères tels que la conception intelligente, les techniques de construction basse consommation, les certifications et les normes « label d'efficacité » (LEED ; BREEAM ; HPE ; THPE ; DGNB), ainsi que les appareils à haute efficacité énergétique ou la disponibilité des transports publics.

Au fil des années, de nombreuses actions ont été menées sur les sites loués par Atos aux fins de l'optimisation énergétique : chauffage, climatisation, isolation, éclairage et optimisation de l'espace. Les résultats de ces actions peuvent être observés dans la réduction de l'empreinte environnementale d'Atos au fil des années.

Par ailleurs, le concept de Smart Campus déployé par Atos prévoit de nouvelles méthodes de travail comme les open-spaces, les bureaux partagés, le travail à domicile, les outils numériques, le travail mobile et collaboratif. Ces nouveaux modes de travail contribuent à réduire l'empreinte environnementale des locaux et des salariés. Ils gagneront encore en efficacité avec l'évolution vers un lieu de travail inclusif lors du retour à la normale après la pandémie de Covid-19.

Les principaux bureaux d'Atos bénéficient également du programme de certification ISO 14001. Leur consommation d'énergie fait l'objet d'un suivi régulier. En 2020, des actions dont la contribution à la réduction de la consommation d'énergie a pu être isolée et mesurée précisément ont concouru à réduire la consommation d'énergie des bureaux d'Atos de 54 591 MWh, soit une économie totale d'environ 5,7 millions d'euros.

En 2020, le centre de production technologique d'Atos de Pune en Inde, qui compte plus de 12 000 collaborateurs, s'est lancé dans un vaste projet d'installation de panneaux solaires. Le potentiel de production, estimé à environ 1,5 MW, permettra de générer sur place une électricité renouvelable et de réduire fortement la consommation d'électricité locale très carbonée. D'autres sites majeurs, comme ceux de Chennai et Tirunelveli, suivront. Une initiative similaire a été engagée, avec l'installation de panneaux solaires sur les toits de centres de données afin de générer une électricité renouvelable et accroître l'autonomie locale.

En 2020, Atos a lancé une campagne systématique auprès des propriétaires de ses bureaux pour les sensibiliser à la question et convertir l'électricité qu'ils lui fournissent en énergie verte.

Optimisation de la consommation d'énergie dans les centres de données

[GRI 302-5], [SASB TC-SI-130a.3]

En 2020, la consommation d'énergie mondiale dans les centres de données était de 404 974 MWh (-15% versus 2019).

Depuis 2014, un programme mondial de consolidation et d'optimisation est en cours dans les centres de données. Les Entités Régionales considèrent l'« efficacité énergétique », les facteurs environnementaux liés à l'emplacement, les réglementations et les normes environnementales comme des critères prioritaires lors des processus décisionnels concernant le choix de nouvelles implantations ou lors des projets d'agrandissement et de rationalisation. Ce programme est axé sur l'optimisation du nombre de centres de données au regard de nos activités. En réduisant le nombre de sites et en privilégiant ses centres de données stratégiques dans le cadre de son développement, Atos réduit son empreinte carbone et sa consommation d'énergie. [SASB TC-SI-130a.3].

Pour accroître l'efficacité énergétique de ses centres de données, Atos investit sans relâche dans des technologies et de meilleures pratiques qui réduisent la puissance consommée, tout en optimisant la performance énergétique du matériel informatique et des autres installations électriques. Les directives et processus inhérents aux Opérations Mondiales d'IDM abordent les thèmes de la consommation d'énergie, l'efficacité énergétique et les initiatives en matière d'économie d'énergie. Au fil des ans, de nombreuses actions ont été mises en place. Les meilleures pratiques comprennent : la rationalisation des installations électriques ; le confinement des rack en couloirs pour créer des zones d'air froid ; l'installation de panneaux d'obturation empêchant les mélanges d'air froid et d'air chaud ; l'augmentation de la température ; la capacité d'utiliser de l'air frais ou de l'eau pour le refroidissement ; le refroidissement adiabatique ; l'optimisation de la vitesse des ventilateurs en

temps réel ; l'introduction de systèmes pour économiser les réfrigérants, la mise à jour des systèmes de refroidissement et d'onduleurs pour être plus efficace sur le plan énergétique ; la réutilisation de la chaleur perdue pour de nouvelles utilisations ; l'utilisation d'outils de gestion pour la mesure régulière du PUE ; l'adoption de nouvelles solutions informatiques éco-efficaces pour optimiser le matériel et son utilisation (consolidation, virtualisation, Cloud) ou l'installation de panneaux solaires sur les toits pour générer de l'électricité renouvelable et accroître l'autonomie locale.

Tous les centres de données stratégiques exploités par Atos bénéficient également du programme de certification ISO 14001. Leur consommation d'énergie fait l'objet d'un suivi régulier.

L'efficacité énergétique des centres de données est mesurée au travers de l'évolution à long terme de l'indicateur d'efficacité énergétique (Power Usage Effectiveness ou PUE). A la fin de 2020, l'indicateur d'efficacité énergétique moyen était estimé à 1,70 (1,72 en 2019) pour l'ensemble des centres de données Atos et à 1,48 (1,52 en 2019) pour les centres de données stratégiques d'Atos exploités directement. Les prévisions pour 2023 tablent autour de 1,45 pour les centres de données stratégiques et autour de 1,63 pour tous les centres de données (périmètre : centres de données dédiés à la gestion des données d'infrastructure).

En 2020, l'énergie économisée grâce à l'amélioration du PUE dans les centres de données était estimée à plus de 3,5 MWh environ (13 en 2019).

A titre d'exemple, depuis 2017, le centre de données le plus économe en énergie d'Atos est celui de Longbridge près de Birmingham. Il affiche un PUE théorique de 1,12 (très proche du minimum théorique de « 1 ») obtenu grâce à un refroidissement indirect à l'air libre et au renouvellement de ses infrastructures.

Dans les centres de données britanniques d'Atos basés à Andover, Birmingham et Livingston, les 67 unités de traitement de l'air ont été remplacées par une technologie éco-efficace (système d'économiseur de réfrigérant pompé) qui permet d'économiser 85% de l'énergie consommée par rapport à la situation précédente. Sur un an, la réduction de la consommation d'électricité est estimée à plus de 5 MWh et le PUE diminué de 0,3 à 0,4.

Ainsi, depuis 2020, le centre de données stratégique de Fürth (Bavière, Allemagne) bénéficie d'un équipement innovant de réutilisation de la chaleur dissipée, qui contribue à réduire la facture énergétique du site. Basée sur les principes de l'échange thermique, cette technologie dissipe la chaleur générée par les opérations du centre de données, en transformant la chaleur de l'air ambiant en liquide. Le fluide chaud produit par l'échangeur thermique permet, dans un second temps, de chauffer les bureaux. Outre le fait que le système chauffe les locaux au besoin en extrayant l'air chaud du site, il contribue également à réduire la consommation énergétique des climatiseurs situés dans la salle des ordinateurs. Le système de Fürth produira au total 320 kW de chaleur. Selon les estimations, le nouvel équipement permettra d'économiser 374 tonnes de CO₂ par an – sans compter les économies indirectes en frais de climatisation.

5.2.5.5 Impact lié aux déplacements professionnels

[GRI 302-2], [GRI 305-5]

Atos entend limiter l'empreinte environnementale liée aux déplacements avec une série d'initiatives dont :

- de nouvelles méthodes de travail, notamment des outils de collaboration numérique à distance, tels que Circuit Unify, qui permettent aux collaborateurs de réduire leur empreinte environnementale et de gagner en flexibilité ;
- des politiques ou instructions, d'application mondiale et locale, qui limitent le nombre de déplacements et favorisent les moyens de transport moins polluants et moins émetteurs de carbone (le train plutôt que la voiture ou l'avion pour les voyages d'affaires, par exemple) ;
- des plans d'action pour accroître le plus possible le nombre de véhicules électriques et hybrides. En France, le parc de véhicules électriques MyCar est à la disposition des salariés, pour leurs déplacements professionnels, depuis 2012. En Italie, Atos a installé des bornes de recharge (une à Milan, une à Rome), permettant aux voitures électriques partagées et à la disposition de l'équipe italienne de visiter ses clients sans aucune émission carbone ;
- à fin 2020, les émissions moyennes du parc de véhicules d'Atos (environ 5 500 voitures) s'élevaient à 101 gCO₂e/km environ (contre 105,5 en 2019) ;
- par ailleurs, de bonnes pratiques sont en place dans certains pays : l'utilisation du vélo est encouragée moyennant des aides financières, la location et l'installation de garages à vélos (en Allemagne, en France et en Belgique) ; le covoiturage est privilégié comme en France où, depuis 2017, tous les collaborateurs peuvent utiliser une application prévue à cet effet, pour les trajets domicile-travail ; sur certains sites, des places de parking sont réservées au covoiturage ; enfin, des indemnités sont versées pour favoriser la mobilité multimodale comme alternative à la voiture.

A la fin de 2020, l'intensité des déplacements internationaux était de 1 500 km par an et par employé (environ 4 000 km en 2019). 2020 aura toutefois été une année très particulière sur le plan des déplacements du fait de l'impact du Covid-19.

5.2.6 Solutions numériques décarbonées (Green IT)

5.2.6.1 Ecoconception des supercalculateurs

Fruit d'un flux constant d'innovations éco-responsables, chaque nouvelle génération de supercalculateurs est plus économe en énergie que la précédente.

Enjeux liés à la consommation d'énergie du matériel

Des progrès constants sont nécessaires en matière de conception, de matériaux, d'alimentation électrique, de batteries, d'emballage, de démontage, de recyclage. De même, des innovations spécifiques s'imposent afin d'améliorer l'efficacité énergétique, comme la solution brevetée de refroidissement direct par liquide (DLC) pour minimiser la consommation d'énergie, les solutions de refroidissement par porte froide active et passive, le supercondensateur des supercalculateurs d'Atos pour réduire la consommation électrique ou l'aménagement de centres de données dans des conteneurs moins consommateurs d'énergie que les centres de données conventionnels. La Division Big Data & Cybersecurity prolonge la durée de vie de ses produits avec des innovations facilitant leur maintenance (notamment via les fonctions plug & play) et favorisant leur évolutivité.

C'est ainsi que le système breveté de refroidissement liquide direct contribue à placer les supercalculateurs d'Atos parmi les machines les plus économes en énergie avec un indice d'efficacité de 1,01 à 1,02. En d'autres termes, ils ne consomment que de 1 à 2% de leur énergie pour le refroidissement, contre 10 à 20% avec des systèmes classiques à refroidissement par air.

Une efficacité énergétique renforcée

En novembre 2020, le supercalculateur d'Atos Europe basé à Jülich en Allemagne était le plus efficace de sa catégorie au

monde d'un point de vue énergétique. Il occupe la première place du classement des 100 ordinateurs les plus efficaces au plan énergétique grâce à la solution brevetée de refroidissement liquide direct (DLC) d'Atos et l'utilisation d'eau chaude (jusqu'à 40 °C).

La nouvelle suite logicielle d'Atos dédiée à la gestion des supercalculateurs d'Atos a été spécialement développée pour offrir des fonctions d'efficacité énergétique¹.

En 2020, le passage de simulations numériques purement informatiques à une combinaison équilibrée entre calcul et simulation numérique basée sur les données et associée à l'utilisation de l'IA, a débouché sur des résultats probants : pour l'application NEMO (Nucleus for European Modeling of the Ocean), l'économie d'énergie est de 16% pour un temps d'exécution de seulement +4% ; et pour le HPCG (High-Performance Conjugate Gradient) l'économie d'énergie est de 15% pour un temps d'exécution de seulement +3% ; enfin pour une application Météo France, le gain de performance généré a été de 5%.

Depuis plusieurs années, les supercalculateurs d'Atos figurent sur la liste mondiale du Green 500², qui répertorie les supercalculateurs les plus économes en énergie. Leur efficacité énergétique a été clairement attestée par les résultats (en Mégaflops/W) du test Linpack utilisé pour classer les supercalculateurs. A la fin de 2020, 15 machines d'Atos figuraient dans le Top 100 des supercalculateurs les plus efficaces au plan énergétique au monde, dont deux dans le Top 5 (Voir : Green 500 List). JUWELS, aux côtés de 31 autres supercalculateurs d'Atos, a rejoint la liste Green 500 du mois de novembre dernier, soulignant l'engagement d'Atos à soutenir ses clients dans leurs objectifs de décarbonation.

¹ https://atos.net/en/2020/press-release_2020_11_19/new-hpc-software-suites

² <https://www.top500.org/green500/lists>

En octobre 2020, Atos a signé un accord avec Hydrogène de France (HDF) pour développer des solutions de bout en bout alliant de la production d'énergie totalement renouvelable, des centres de données combinant des solutions de piles à hydrogène HDF et les dernières technologies d'Atos telles que les supercalculateurs.

Au cours des dix dernières années, Atos a également développé la gamme de supercalculateurs Sequana dont le rendement énergétique atteint 1,02. Il suffit de 20 kW pour refroidir une machine de 1 MW. De loin la meilleure performance au monde. Atos a été le premier à envisager un avenir décarboné et à mettre en œuvre une feuille de route pour diminuer la consommation des calculateurs les plus énergivores.

Autres enjeux environnementaux liés au matériel

En tant que fournisseur de matériel informatique (produits, serveurs), Atos Big Data & Cybersecurity (BDS) doit faire face à d'autres enjeux environnementaux spécifiques : se conformer à des lois et réglementations spécifiques ou aux meilleures normes ; limiter l'impact des produits fabriqués en appliquant des principes d'écoconception ; être attentif à l'origine des matières premières tout en minimisant leur usage ; réfléchir aux enjeux et meilleures pratiques de l'économie circulaire ; mettre en œuvre de bonnes pratiques en matière de qualité, sécurité et environnement (QSE), veiller à une production sans gaspillage dans les usines ; minimiser les risques sur la chaîne logistique en évaluant régulièrement la RSE des fournisseurs ; favoriser des transports et un fret éco-efficaces pour réduire l'empreinte de la logistique ; assurer un suivi de la fin de vie conformément à la directive européenne WEEE relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques.

Les processus de conception intègrent notamment les directives européennes comme la norme CE, la directive REACH sur

l'élimination des polluants, la directive RoHS sur l'élimination des substances dangereuses ainsi que les normes de l'American Society of Heating, Refrigerating and Air-Conditioning Engineers (ASHRAE) sur les conditions de température et d'humidité maximales pour le fonctionnement des serveurs.

La norme ECMA 370 est mise en œuvre au stade de la conception pour contribuer à l'amélioration des produits sur le plan environnemental. En s'appuyant sur des autodéclarations environnementales précises et vérifiables, cette norme spécifie les caractéristiques environnementales et les méthodes de mesure conformément à des réglementations, normes et directives connues et à des pratiques couramment acceptées. Au fil des ans, l'écoconception a été au cœur de nombreuses actions entreprises par BDS, en prenant en compte l'évolution des obligations réglementaires environnementales et les attentes des clients. Ces actions concernent les fonctionnalités des produits, leur livraison, leur qualité et la gestion de leur fin de vie.

Depuis début 2013, le Groupe a initié un processus de consultation auprès de ses principaux fournisseurs sur l'origine des matières premières qu'ils utilisent. Ce processus s'attelle à la question des minerais provenant de zones de conflit et aux risques potentiels qu'ils font encourir par BDS.

Atos considère que les enjeux spécifiques susvisés font l'objet d'un suivi adapté. Leurs impacts potentiels sont également marginaux comparés à l'activité globale du Groupe. Au titre des enjeux évoqués ci-dessus et au cours de l'exercice 2020, il n'y a pas eu d'amende, de procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance et pourrait être menacé) pour non-respect des lois et règlements concernant la fourniture et l'utilisation de produits BDS qui aient eu ou auraient pu avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe [GRI 419-1].

5.2.6.2 Ecoconception du matériel de communication

La Division Global Operation UCC (Unified Communication & Collaboration) d'Atos fournit des solutions de communication et de collaboration numériques pour les espaces de travail. En tant que fournisseur de produits (téléphones et serveurs de communication), UCC doit relever plusieurs défis. Pour démontrer ses réalisations à cet égard, elle s'est engagée dans

des programmes de label éco-responsable. UCC a choisi deux labels largement reconnus : le label allemand Blue Angel et le label américain Energy Star. Plusieurs produits téléphoniques d'UCC ont déjà obtenu ces labels. De plus, UCC contribue activement au programme Energy Star concernant les serveurs d'entreprise.

5.2.6.3 Optimisation de la production et laboratoire de test de calcul

Depuis 2019, Atos exploite un nouveau Centre mondial d'Essais des Supercalculateurs à Angers. Ce centre possède une infrastructure équipée d'un système de refroidissement qui utilise un fluide frigorigène à faible PRP (potentiel de réchauffement planétaire) et fait appel au refroidissement naturel (free cooling) pour réaliser jusqu'à 75% d'économies d'énergie. Un système de récupération réutilise l'énergie générée par le fonctionnement du centre pour chauffer ou refroidir les bureaux. Ce système fonctionne avec un COP (coefficient de performance) énergétique de 6, soit deux fois plus efficace qu'un système standard, le COP étant le ratio chauffage/refroidissement correspondant au fonctionnement. Le

site est également doté d'un toit végétalisé, de bornes de recharge pour véhicules électriques et de panneaux photovoltaïques.

Big Data & Cybersecurity figure parmi les 100 plus grandes entreprises en France à avoir développé un système intégré de gestion de la qualité QSE pour son principal site de production. Dans le cadre de cette certification QSE, le site exerce une veille réglementaire qui permet de garantir que ses activités sont conformes aux dispositions environnementales, techniques et juridiques applicables. Depuis 2018, le site compense ses émissions carbone et y compris le fret entrant et sortant.

5.2.6.4 Centres de données et solutions d'hébergement éco-responsables

Atos Global Operation IDM (Infrastructure & Data Management) fournit des services d'hébergement en centres de données. Comme expliqué en détail au chapitre 5.2.5, les principaux centres de données d'IDM sont alimentés à près de 90% en énergie décarbonée et 100% des émissions carbone résiduelles

de tous les centres de données d'Atos dans le monde sont compensées. Les clients du Groupe peuvent ainsi inscrire un zéro (0) dans leurs propres rapports sur leurs émissions carbone équivalentes pour toutes les solutions informatiques hébergées par Atos.

5.2.7 Autres enjeux environnementaux

Au niveau du Groupe, les analyses de matérialité et d'impact effectuées par des experts externes ont permis d'identifier d'autres enjeux environnementaux moins importants à l'échelle de l'ensemble du Groupe ou du fait de la nature des principales

activités d'Atos. Ces enjeux ont néanmoins leur importance en termes d'impact environnemental et de conséquences potentielles et ils sont par conséquent traités dans le présent chapitre.

5.2.7.1 Déchets et déchets électroniques

[A19]

Les déchets des bureaux d'Atos se composent principalement de carton, papier, tasses, bouteilles en plastique ou autres déchets du secteur tertiaire. La politique immobilière d'Atos privilégie la location de bureaux, souvent partagés avec d'autres locataires. Les déchets sont globalement gérés par le propriétaire ou par des sous-traitants externes, conformément aux obligations légales en vigueur localement.

Plusieurs initiatives sont en cours au niveau des RBU pour réduire ou supprimer l'utilisation de plastique dans les restaurants d'entreprise et les bureaux d'Atos (bouteilles et verres en plastique à usage unique, vaisselle jetable, pailles, mélangeurs, emballage). Ces initiatives visent également les protocoles de traitement des déchets afin, le cas échéant, d'encourager le recyclage, le réemploi et la revalorisation.

Des informations et des recommandations sont envoyées régulièrement aux collaborateurs pour les inciter à réduire les déchets et optimiser le tri. Des initiatives locales sont menées afin de réduire les déchets : journées de sensibilisation, journées spéciales zéro déchet, collecte d'anciens téléphones, poubelles dédiées au recyclage des mégots de cigarettes, etc. En 2020, sur la base des estimations mises à la disposition du public sur le volume de déchets par collaborateur dans le secteur tertiaire, le volume mondial des déchets des bureaux d'Atos a été estimé à environ 12 300 tonnes pour tous les collaborateurs. En ce qui concerne les déchets électroniques, compte tenu des pratiques de location globalement mises en œuvre au sein du Groupe, conformément aux législations locales et comme indiqué dans la Charte d'Intégrité que les fournisseurs doivent signer et qui est annexée aux contrats, les fournisseurs restent responsables de la fin de vie de leurs matériels informatiques.

Désireux de mobiliser l'attention sur un autre concept majeur, Atos mesure l'importance des solutions informatiques pour l'économie circulaire. En mettant son expérience et son expertise en matière d'innovations numériques au service d'un système économique en boucle fermée – au sein duquel les matières premières, les composants et les produits perdent le

moins de valeur possible et qui fait la part belle aux sources d'énergie renouvelables – Atos aide ses clients à évoluer vers un modèle d'économie plus circulaire. L'économie circulaire contribue à réduire l'empreinte environnementale des activités économiques. Elle limite la pression sur les ressources naturelles et réduit les déchets. Articulée autour de sept concepts (éco-conception, utilisation plutôt que possession, optimisation des ressources, réutilisation, réparation, recyclage), l'économie circulaire permet de décorrélérer la croissance économique de l'utilisation des ressources naturelles et des écosystèmes.

Aux fins de favoriser l'économie circulaire et conformément à la Directive européenne relative aux déchets concernant les appareils électriques et électroniques (Directive WEEE 2012/19/EU), depuis juillet 2013, la Division Big Data & Cybersecurity en France utilise EcoLogic, un système de collecte certifié par le ministère de l'Environnement français. Pour les besoins propres d'Atos, les produits non-Atos sont principalement loués et retournés aux bailleurs à l'échéance de la période de location et les produits Atos suivent les processus décrits ci-dessus pour les activités BDS et IDM. Dans les sites et centres de données certifiés ISO 14001, le volume des déchets, déchets électroniques, batteries, piles et accumulateurs fait l'objet d'un suivi au même titre que les autres indicateurs environnementaux. En 2020, sur l'ensemble des sites certifiés ISO 14001, environ 176 006 kg de WEEE ont été collectés et 90% ont été éliminés par une filière professionnelle.

Economie circulaire/activités en matière de recyclage : Atos a reçu un prix pour son engagement socio-écologique à Vienne en 2020. Atos a en effet remis 440 anciens appareils à l'AfB (Work for people with disabilities), contribuant ainsi à économiser 10 421 kilos de matières premières, 34 895 kilowattheures d'énergie et 127 171 kilos de carbone qui auraient été produits lors de la fabrication de nouveaux appareils. 243 de ces appareils ont pu être remis sur le marché après suppression des données, tests, achat de pièces de rechange, réparation, mise à niveau et nettoyage par l'AfB.

5.2.7.2 Plastique et emballages

En tant que prestataire de services, Atos ne considère pas le plastique et les emballages sont pour lui un enjeu majeur. Cependant, pour certaines Divisions et pour certaines activités spécifiques, le Groupe a développé de nouvelles approches afin de promouvoir la réduction du plastique au sein de ces activités.

Notamment, au sein des usines de fabrication BDS, qui abritent les activités liées aux supercalculateurs, le plastique et les emballages ont toujours été pris en compte dans le cadre de l'évaluation de l'empreinte environnementale d'Atos. Aussi, la réduction de l'utilisation du plastique dans les emballages d'Atos est l'un des nombreux défis environnementaux relevés par l'équipe de la chaîne d'approvisionnement.

Atos étudie actuellement des solutions alternatives qui permettraient d'éviter d'utiliser du plastique dans les emballages. Un premier essai destiné à identifier des solutions industrielles permettant de remplacer les polymères chimiques par des alternatives organiques à base de maïs et d'algues marines est en cours. Le deuxième vise à éliminer les films plastiques des palettes utilisées pour le transport. Les alternatives disponibles font l'objet d'une évaluation comparative. Face aux premiers succès remportés par ces deux projets, l'ambition est de réduire d'au moins 8% les déchets plastiques mondiaux impliqués dans les processus de la chaîne d'approvisionnement des opérations de fabrication d'Atos.

Outre les initiatives d'éco-conception déjà mentionnées et menées durant la phase de conception par les départements de R-D aux fins de produire le moins de déchets possible, il est également essentiel d'éviter ou de recycler les déchets lors des étapes suivantes de la chaîne de production. A ce stade, les déchets et le transport sont responsables de 96% des émissions carbone associées aux activités dans les usines de fabrication de la Société. Plus de 85% des déchets produits sont recyclés ou réutilisés tandis que les 15% restants sont recyclés thermiquement (à savoir qu'ils sont utilisés dans des installations de valorisation énergétique des déchets).

Quant aux initiatives destinées à bannir l'usage du plastique, les sites de production ne sont pas les seuls à repenser leur comportement en la matière. Dans le cadre du programme de gestion des talents d'Atos, un groupe de jeunes talents a compris l'importance de réduire l'utilisation du plastique au sein de l'entreprise et s'est emparé du sujet pour amorcer le changement. Ce programme a donné naissance au projet « Marchandises zéro plastique ». Son objectif : changer les comportements qui poussent la Société vers le plastique et sélectionner des alternatives qui ont du sens, sont plus en accord avec sa stratégie de décarbonation et préservent l'environnement. Les services Marketing, Achats et Communication sont donc à pied d'œuvre, ensemble, pour chercher des alternatives durables sans plastique qui seront utilisées dans les années à venir.

5.2.7.3 Eau et restauration d'entreprise

[SASB TC-SI-130a.2]

En ce qui concerne la Division Big Data & Cybersecurity d'Atos, bien que les opérations comportent des activités d'ingénierie (R&D, conception et assemblage de composants), la Division ne fabrique pas de composants, ou très peu. Les principales sources d'utilisation d'eau se trouvent en amont, chez les fabricants de cartes et de processeurs électroniques.

Dans les centres de données, l'eau sert principalement à refroidir les serveurs, mais l'eau consommée à cet effet circule dans un circuit fermé spécifique. Durant les vagues de chaleur, l'eau peut également être utilisée pour alimenter des unités de refroidissement. De même, la pulvérisation d'eau peut réduire la consommation électrique de pointe des unités. Dans les bureaux, la consommation d'eau d'Atos est celle du secteur tertiaire. Des informations et des recommandations sont envoyées régulièrement aux collaborateurs afin de réduire leur consommation d'eau. Dans les sites de bureaux et les centres de données certifiés ISO 14001, le volume d'eau fait l'objet d'un suivi, au même titre que les autres indicateurs environnementaux.

En 2020, sur la base des données relatives à la consommation réelle par collaborateur collectées chez Atos au Royaume-Uni et conformément aux dépenses mondiales en eau du Groupe, la consommation d'eau globale a été estimée à environ 0,38 million de m³ pour l'ensemble des salariés (0,40 million en 2019).

Les prestataires de services de restauration travaillant sur les sites d'Atos ont l'obligation d'optimiser l'utilisation des ressources (eau, électricité, etc.), de lutter contre le gaspillage

alimentaire et, dans la mesure du possible, de mettre en œuvre des pratiques de récupération et recyclage de déchets. Sur de nombreux sites, des plats végétariens sont proposés.

L'approvisionnement et la traçabilité des denrées alimentaires sont soigneusement tracés (poisson certifié MSC, labels, produits bio et locaux, etc.). Créé en 2019, un groupe de travail veille à renforcer la mise en œuvre des principales recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du GIEC dans les cafétérias d'Atos. Atos recommande de suivre les conseils de l'OMS sur une alimentation saine, de se conformer aux recommandations du GIEC afin de réduire les impacts environnementaux liés à l'alimentation et de limiter les émissions carbone associées. Ces recommandations concernent également les emballages, les déchets alimentaires ainsi que le traitement et le bien-être des animaux.

Les « nouveaux modes de travail » promus par Atos font intensivement appel aux outils de collaboration numérique. Ces outils réduisent progressivement l'utilisation du papier au sein du Groupe. De plus, la politique d'impression, les imprimantes partagées et « l'impression sécurisée » donnent à chacun un sens des responsabilités pour réduire sa consommation de papier. Dans les principales Entités Opérationnelles comme la France, le papier provient essentiellement de sources renouvelables ou gérées de manière durable. En 2020, sur la base des estimations mises à la disposition du public sur la consommation de papier par collaborateur dans le secteur tertiaire, la consommation mondiale d'Atos a été estimée à environ 9 860 tonnes pour tous les employés (10 446 en 2019).

5.2.7.4 Biodiversité et utilisation des terres, émissions atmosphériques et pollution

[GRI 305-6], [GRI 305-7]

Comme c'est le cas pour les autres enjeux environnementaux mentionnés précédemment, les impacts sur la biodiversité ne sont pas directs ou significatifs. Il en va de même concernant le traitement et le bien-être des animaux. Néanmoins, les plans d'action d'Atos concernant les émissions, la consommation d'énergie et les déplacements, la diffusion de pratiques éco-responsables, la certification ISO 14001 et le système de gestion environnementale ont un impact positif sur l'ensemble des écosystèmes. Ainsi, dans les sites certifiés ISO 14001, des kits de décontamination sont présents pour prévenir la détérioration des sols et de la biodiversité. Du fait de ses activités et du programme d'optimisation continue de ses sites (voir chapitre 5.2.1), Atos minimise son utilisation des surfaces. De même, lors de l'évaluation de la matérialité, les substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO), les oxydes de soufre

(SOx) et les oxydes d'azote (NOx) n'ont pas été identifiés comme significatifs compte tenu des principales activités du Groupe. Atos ne produit pas d'émissions carbone biogéniques. Toutefois, en matière de biodiversité, plusieurs initiatives locales ont été menées dans différents pays. Elles incluent notamment l'installation de ruches sur les toits dans différents sites pour lutter contre le déclin de la population d'abeilles, ainsi que d'hôtels à abeilles sauvages et à insectes ; l'organisation de « Bee-Days » pour sensibiliser à l'environnement ; les jardins collaboratifs permettant aux salariés de cultiver des légumes ; un soutien financier à la recherche scientifique sur la faune, le changement climatique et la préservation des océans. Depuis 2019, le programme de compensation carbone d'Atos, qui inclut la protection des forêts primaires, favorise également la protection de la biodiversité.

5.3 Social

5.3.1 Performance sociale extra-financière

En 2020, la crise de la Covid-19 a placé la santé des employés au cœur des préoccupations de la Direction d'Atos. Atos a commencé à faire face à de nouveaux défis et a dû s'adapter rapidement et de manière coordonnée à de nouvelles méthodes de travail afin d'assurer à toutes les parties prenantes un minimum de perturbations dans leurs opérations, tout en privilégiant une sécurité maximum.

Atos a créé une structure de gouvernance mondiale et locale afin de coordonner la réaction du Groupe et garantir l'adoption et l'alignement des mesures. L'objectif étant d'assurer la santé et le bien-être de ses salariés ainsi que de ses différentes parties prenantes, tout en garantissant un minimum de perturbation pour les clients et les autres engagements commerciaux. L'équipe de gestion de crise du Groupe (CMT) a été soutenue au plus haut niveau par la Direction des Ressources Humaines. Celle-ci témoigne de la forte culture d'Atos en matière de responsabilité sociale et de ses principes directeurs en matière de bien-être, santé et sécurité de ses collaborateurs. Cette équipe, qui est encore en place depuis le début de la crise, est composée de hauts responsables en RH, Sécurité, Communications, Qualité, Logistique, Informatique, ERM & Contrôle interne, Compliance et Assurance ainsi que de représentants de toutes les opérations et autres entités. Chacune de ces fonctions et opérations se répercute ensuite en aval et coordonne les sous-CMT au niveau national ainsi que sur le plan régional. L'équipe de gestion de la crise du Groupe s'est réunie tous les jours dès le début de la crise, puis à une fréquence variable au fur et à mesure de l'évolution de la pandémie, afin de soutenir, surveiller, ajuster ses mesures face à une situation changeante. Les principales mesures adoptées ont été les suivantes :

- faciliter le télétravail et la flexibilité du travail ;
- faciliter le suivi et le traçage pour la protection et la prévention ;
- applications déployées pour la gestion de la présence sur les sites ;
- adaptation de la capacité informatique ;
- adaptation des mesures permettant la poursuite des activités en adéquation avec les clients ;
- enquête auprès des collaborateurs et mesures de suivi ;
- protocole sanitaire dans les bureaux : réduction de la capacité des sites, gestes barrières et distanciation, matériel de désinfection, information des salariés ;
- soutien individualisé pour les salariés susceptibles d'être testés positifs, ayant besoin d'une aide médicale, ayant des symptômes ou qui se sentent simplement plus en sécurité en quarantaine (en raison de leur vulnérabilité ou d'une exposition au virus) ;
- communication mondiale et locale sur différents supports : courriers, affiches, prospectus, vidéos ;
- remboursement de certains travaux effectués à domicile et aide à l'installation ;

- révision des processus pour adapter les mesures de distanciation sur les lieux de travail : accueil, réunions, formations... ;
- modules de formation en ligne spécifiques créés autour de thèmes liés à la Covid-19 ;
- initiatives locales de santé mentale et réseaux de soutien au personnel.

Le Directeur Général d'Atos, Elie Girard, a soutenu l'initiative « CEOs Taking Action » (les Directeurs Généraux prennent des mesures) du Pacte mondial de l'ONU, pour unir les chefs d'entreprise dans la lutte contre la Covid-19. Il déclare que, pour Atos, la santé des salariés, des clients, des partenaires et de toutes les parties prenantes est la priorité absolue.

Deux groupes de travail ont été mis en place pour répondre à cette priorité sanitaire. Le premier a été créé pour soutenir les initiatives du CMT du Groupe au fur et à mesure, avec des propositions adaptées pour veiller à ce que les salariés soient soutenus, engagés et en bonne santé physique et mentale. Le second, le projet Bamboo décrit ci-dessous, a été créé pour examiner l'environnement de travail post-Covid et redéfinir un lieu de travail flexible qui encourage diversité et collaboration afin de soutenir des projets innovants et agiles à destination de nos clients. Il s'agit de renforcer les valeurs fondamentales et le bien-être des salariés d'Atos grâce à une politique de télétravail dans le respect du dialogue social, qui soit attrayante pour l'acquisition et la rétention des talents.

La pandémie de Covid-19 a mis en lumière la forte culture de responsabilité sociétale d'Atos, comme en témoigne la gestion efficace de la crise guidée par le bien-être des collaborateurs, la santé et la sécurité. Sur l'ensemble des personnes interrogées dans le cadre de notre enquête interne réalisée auprès des salariés du monde entier en mai 2020, 95% travaillaient à domicile et parmi elles, 98% se sentaient « en sécurité » et plus de 90% bien « soutenues ». Dans l'enquête GPTW menée en novembre 2020, 86% des personnes interrogées ont répondu : « mon entreprise s'est bien adaptée au confinement », 90% « mon manager m'a fait confiance pendant le confinement » et 86% « mon entreprise m'a régulièrement informé des changements pendant le confinement ».

L'espace de travail numérique d'Atos a permis de garantir la disponibilité des systèmes de production, de communication, de coopération, de finance et de ressources humaines de l'organisation. En augmentant dès le début de la pandémie le nombre de licences, en renforçant la bande passante du réseau et en fournissant des ordinateurs portables aux salariés qui utilisaient des ordinateurs de bureau, les livrant même à domicile dans bon nombre de pays, Atos a permis la continuité des activités.

Par ailleurs toutes les activités sur Internet des collaborateurs sont protégées par un filtrage anti-malware, et l'accès à un service spécifique est assuré par des plates-formes VPN distribuées dans le monde entier (URA).

Tous nos employés bénéficient également d'espace de travail virtuel et de salles de réunion interactives où ils peuvent parler, voir et collaborer de chez eux comme s'ils étaient au bureau.

Dans ce contexte, plusieurs applications mobiles ont été développées, comme par exemple l'application Atos Welcome, qui guide les nouveaux recrutés dans la découverte de l'entreprise, ou l'application Atos SafeOffice qui facilite le retour progressif au bureau.

Lors d'une étude « Utilisateur final des services informatiques » réalisée en octobre 2020, les salariés d'Atos ont fait état d'un excellent taux de satisfaction de 8,2 (sur une échelle de 1 à 10).

Le programme « We are Atos » a permis de lancer une campagne mondiale intitulée « We are Atos – We are Together ». Au cours de cette campagne, de nombreuses initiatives ont été lancées au niveau mondial, mais surtout au niveau local. L'objectif étant de développer le sentiment d'appartenance et de communauté au sein d'Atos afin que chaque employé ait accès aux ressources nécessaires pour se préparer à une nouvelle ère (après Covid). Ces initiatives vont des pauses-café virtuelles et autres activités divertissantes en ligne pour tous les salariés et membres de leur famille à des formations en ligne et webinaires inspirants pour le maintien de la santé physique et mentale.

Redéfinir l'environnement de travail après la Covid-19

La pandémie de Covid-19 a montré la capacité d'Atos à passer rapidement et de manière efficace du travail au bureau ou sur le site d'un client au télétravail à presque plein temps. Toutefois, à plus long terme, il est important de trouver un bon équilibre entre le travail à distance et le travail au bureau. Cet équilibre peut varier d'un individu à l'autre mais il est essentiel que tous les salariés se sentent connectés, qu'ils aient un sentiment d'appartenance et qu'ils puissent évoluer et donner le meilleur d'eux-mêmes.

Atos a pour ambition de redéfinir l'environnement de travail pour répondre aux besoins d'un personnel diversifié et connecté numériquement. L'objectif d'Atos est de permettre à ses salariés de travailler de n'importe quel endroit pour répondre aux attentes de ses clients de la façon la plus souple, la plus productive et la plus innovante possible. La stratégie du Groupe concernant le nouveau mode de travail permettra d'offrir une expérience professionnelle numérique unique tout en assurant un espace physique sûr pour la collaboration au besoin.

A travers le programme mondial « Bamboo », Atos s'efforce de redéfinir et d'améliorer l'environnement de travail de ses salariés, en tirant les leçons de leur réussite professionnelle pendant la crise. L'accent sera mis sur la santé et la sécurité des salariés et des communautés d'Atos. En créant une expérience unique en ligne et sur site, tous les salariés peuvent travailler en autonomie afin d'accomplir leurs tâches et d'assumer leurs responsabilités là où ils sont le plus efficaces, que ce soit à leur domicile, au bureau, sur le site d'un client ou dans tout autre lieu. Comme plus de 90% des salariés travaillent actuellement à distance, l'objectif est d'augmenter de manière significative le pourcentage de personnel en télétravail par rapport à ceux travaillant au bureau (comparaison avant/après la crise de la Covid-19), en prolongeant la dynamique pré-Covid (20% des salariés travaillaient à distance).

Atos prend soin de ses salariés en :

- leur permettant de travailler depuis n'importe quel lieu doté d'un accès Internet illimité, sûr et sécurisé, en optimisant les possibilités numériques, notamment les vidéos, l'accessibilité et les technologies d'assistance ;
- favorisant la santé au travail, quel que soit le lieu où se trouvent les salariés d'Atos ;
- leur garantissant le maintien d'un équilibre sain entre le travail et la vie privée ainsi qu'un sentiment d'appartenance et de communauté au sein d'Atos, que ce soit en ligne ou en présentiel ;
- leur permettant de réduire la durée des trajets et ainsi d'être acteurs de la stratégie de décarbonation d'Atos.

Outre la priorité accordée à la santé des collaborateurs, et parallèlement à la performance financière et opérationnelle du Groupe, qui est primordiale pour sa viabilité et sa santé financière à long terme, Atos a amélioré et approfondi sa « raison d'être », qui propose un thème unique reliant les programmes du Groupe et constituant une composante essentielle de son ADN :

- Principales compétences numériques et industrielles

La formation des salariés et l'amélioration de leurs compétences constituent un objectif prioritaire pour Atos et l'un des fondements de la stratégie du Groupe. A cet égard, le Groupe, a continué de développer le programme « Be Digital ». L'objectif est d'accroître les compétences numériques dans trois secteurs clés : Expertise industrielle, Méthodes de travail numériques et Technologies numériques.

- Acquisition et rétention des talents

Atos cherche à attirer les compétences appropriées pour favoriser le développement, l'engagement et l'innovation. Les programmes conçus à cette fin visent notamment à : assurer l'évolution des salariés en privilégiant les promotions internes et en pourvoyant à plus de 90% des postes ouverts par des mouvements internes ; soutenir une organisation leader du secteur en faisant appel à des talents aussi bien en interne qu'en externe ; retenir 95% des collaborateurs clés ; attirer et retenir les jeunes générations du numérique en stimulant leur passion et l'innovation en matière de décarbonation ; profiter des opportunités offertes par de nouveaux modes de travail. Fort de son engagement dans l'éducation des futurs jeunes professionnels, Atos a mis au point de solides partenariats institutionnels avec 197 universités dans le monde entier. En 2020 le Groupe a offert à 1 853 étudiants la possibilité de perfectionner leur formation par le biais de stages ou d'apprentissages. Il est essentiel pour Atos de travailler en étroite collaboration avec de futurs jeunes professionnels, afin que, lorsque le moment sera venu pour eux de choisir un nouvel employeur, Atos puisse leur proposer un projet correspondant à leur profil et leurs centres d'intérêt professionnels.

- Diversité et accessibilité

L'objectif des programmes Diversité et Inclusion est d'accélérer l'intégration de tous dans chaque équipe de travail et de surmonter tout préjugé (y compris inconscient) pouvant avoir lieu lors de la prise de décision en matière de recrutement ou de promotion. Le programme Accessibilité est une démarche proactive destinée à s'assurer que les technologies de demain sont conçues et fournies selon des principes inclusifs et centrés sur les personnes. Atos reconnaît que, en tant qu'organisation impliquée à la fois dans la conception et la mise à disposition de technologies émergentes, le Groupe peut garantir la simplicité d'utilisation au travers de capacités diverses, autonomiser et permettre aux personnes de réaliser pleinement leur potentiel en tant qu'employés, clients et parties prenantes.

Pour atteindre ces objectifs, Atos a déjà beaucoup progressé dans sa politique de diversité au sein du Groupe Exécutif¹ en alignant son niveau de diversification sur celui du Groupe tout en exploitant davantage son vivier de talents. Atos a globalement amélioré ses résultats en matière de mixité, en 2020 le Groupe a recruté 37% de femmes et a l'ambition d'atteindre la parité à moyen terme. La diversité au sein des collaborateurs clés d'Atos (experts, talents) était de 21% en 2020, le Groupe s'est fixé l'objectif d'atteindre 40% à moyen terme.

- Programmes de récompense et de reconnaissance

Atos déploie des programmes de récompense pour que les salariés bénéficient directement, à moyen ou long terme, d'une partie de la valeur créée par le Groupe avec ses clients. Outre les récompenses monétaires comme le programme « Accolade », Atos se félicite d'être avant tout une communauté humaine où chaque collaborateur peut être en mesure de remercier ses collègues pour leur engagement, leur dévouement et leur contribution. En 2019, Atos a lancé une application numérique appelée « Spot award » afin que les salariés puissent témoigner leur reconnaissance envers un collègue dans le cadre d'une action, d'une tâche ou d'une contribution spécifique.

Pour plus de détails sur nos programmes de reconnaissance et de loyauté, consultez la section 5.3.7 « Reconnaissance et fidélisation »

- Environnement de travail

Le programme « We Are Atos » offre aux employés un milieu de travail où ils peuvent s'épanouir (sur les plans professionnel et personnel) grâce à un environnement de travail ad hoc et l'assurance que toutes les situations sont gérées avec équité et conformément aux règles en vigueur en matière d'éthique et de droits de l'homme. Atos a également défini sa « raison d'être » en développant un engagement renouvelé et approfondi. L'une des principales innovations consiste à proposer de transversaliser certains concepts sociaux clés dans le cadre de différentes initiatives, telles que la diversité et l'inclusion ou la décarbonation. Ce qui aura pour effet de faire de ces concepts une partie intégrante de l'ADN d'Atos.

Grâce à ces programmes complets, Atos a acquis une reconnaissance internationale en tant qu'acteur clé, avec un engagement inconditionnel pour :

- promouvoir les droits de l'homme en respectant pleinement les normes internationales du droit du travail et en appliquant les principes des conventions de l'OIT et du Pacte mondial de l'ONU ;
- renforcer la diversité en sponsorisant toutes les initiatives en termes de diversité au sein du Groupe, dans le cadre du programme « Diversité » ;
- offrir une employabilité durable à chacun de ses salariés en encourageant des programmes tels que Internal First (priorité aux talents du Groupe), Expert Community (communauté des experts) et de nombreux autres programmes de perfectionnement soutenus par les Centres d'Expertise.

A travers son programme d'engagement sociétal, Atos contribue directement aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies 3 – Santé et sécurité du personnel, 4 – Gestion et développement des compétences, 5 – Diversité et 10 – Accessibilité & Inclusion.

5.3.2 Santé et sécurité du personnel

[GRI 103-3 Santé et sécurité au travail], [GRI 403-3]

Santé et sécurité

Atos s'est toujours engagé pour le maintien et la promotion de la santé, de la sécurité et du bien-être de ses collaborateurs. Le Groupe ne l'a jamais été plus que dans le contexte actuel de la pandémie de Covid-19. Les collaborateurs sont au cœur du mode de travail d'Atos. C'est pourquoi les programmes de santé et de sécurité de l'entreprise répondent non seulement aux exigences légales mais prennent également en compte les besoins et les attentes des parties intéressées, évaluent et gèrent les risques, signalent et étudient les incidents, définissent un cadre et des objectifs, organisent des formations et en assurent le suivi, et consultent les collaborateurs, en créant une culture positive de la santé et de la sécurité.

La santé et la sécurité sont gérées au niveau local et gouvernées par chaque pays ou groupe de pays d'Atos en considérant les différentes législations, les normes et les standards applicables. Dans ce contexte, de nombreux sites locaux d'Atos implantés en République tchèque, au Royaume-Uni, au Portugal, en Espagne, en Italie, en France, en Roumanie et en Autriche ont obtenu une certification de Gestion de la santé et de la sécurité au travail OHSAS 18001 : 2007 ou ISO 45001 : 2018. Nous avons choisi le cas du Royaume-Uni et de l'Irlande pour illustrer notre propos sur la méthode d'Atos car ce sont deux pays importants et représentatifs.

¹ Groupe Exécutif : équipe composée par le Top Management et talents du Groupe, qui dirige la vision et définit la stratégie d'Atos. Au 31 décembre 2020, le Groupe Exécutif comptait 464 top managers.

Santé et Sécurité au Royaume-Uni et Irlande

Les objectifs de santé et sécurité au travail pour 2020 sont liés à une nouvelle certification (santé et sécurité au travail) (ISO 45001 2018), à la préparation aux urgences pour la Covid-19 (poursuite des activités et bien-être du personnel), à la gestion du risque de troubles musculo-squelettiques, aux niveaux d'achèvement des cours d'apprentissage obligatoire en matière de santé, sécurité et environnement et à la réduction du nombre de salariés présentant un risque moyen ou important lié au travail sur écran. [GRI 403-3].

La norme ISO 45001 : 2018 fixe les obligations minimales requises pour les pratiques de santé et sécurité au travail destinées à protéger les collaborateurs du monde entier. Atos Royaume-Uni et Irlande est passé de OHSAS 18001 : 2007 à ISO 45001 : 2018 en juillet 2020.

En outre, la certification ISO 45001 a été conçue pour suivre de près la certification ISO 14001, car il est reconnu que de nombreuses organisations combinent en interne leurs fonctions santé et sécurité au travail et gestion de l'environnement.

Les évaluations des risques sont réalisées sur un système en ligne, AIRSWEB, et il existe également un registre légal en ligne appelé Legal Watch. Une fois par an, Atos organise des ateliers de Gestion des risques des entreprises qui donnent naissance à des objectifs et plans opérationnels spécifiques communiqués aux propriétaires correspondants.

SHINE est une plateforme en ligne qui héberge six cours d'apprentissage en ligne obligatoires sur la SSE : Sécurité au

bureau, Sécurité incendie, Equipements à écran de visualisation, Sécurité en télétravail, Gestion de la sécurité (pour les Managers uniquement), et Sensibilisation à la sécurité routière.

Les coordonnateurs de SSE doivent obtenir le certificat de gestion de la sécurité délivré par l'Institut de la santé et la sécurité au travail (Institute of Occupational Safety and Health – IOSH), renouvelable tous les trois ans. Les gestionnaires en sécurité incendie et les secouristes suivent une formation externe et contrôlée, renouvelable tous les trois ans.

Consultation

La consultation sur la santé et la sécurité est une obligation légale. Cette approche collaborative développe une culture positive de la santé et de la sécurité, qui s'est ancrée dans l'organisation. Les salariés qui se sentent valorisés et impliqués dans la prise de décisions jouent un rôle important pour améliorer l'efficacité globale avec une plus grande sensibilisation aux risques sur le lieu de travail et un meilleur contrôle de ces risques.

Atos aspire à l'excellence. Par le biais d'une certification externe, Atos Royaume-Uni et Irlande a obtenu le Prix du Président. Ce prix est décerné aux organisations qui ont reçu entre 10 et 14 Gold Awards (médailles d'or) consécutifs. En 2020, Atos Royaume-Uni et Irlande a obtenu 11 Gold Awards consécutifs pour la santé et la sécurité au travail. Atos est également fier d'avoir obtenu le chiffre record de quatre Gold Fleet Safety Awards.

5.3.3 Gestion et développement des compétences

[GRI 103-2 Formation et éducation], [GRI 103-3 Formation et éducation], [GRI 404-1], [GRI 404-2], [GRI 404-3]

En « mode business as usual », un très grand nombre de certificats sont mis à la disposition de tous les collaborateurs. Ces programmes de certificats d'apprentissage sont spécifiques aux besoins des différents groupes cibles du Groupe : experts de l'industrie, technologues, chefs de projets, ainsi que fonctions de leadership et de soutien. Ces programmes d'apprentissage sont souvent proposés en ligne et/ou virtuellement, par des institutions académiques ou par des entreprises de technologie éducative.

En 2020, l'expansion massive du programme mondial « Be digital » a permis au Groupe de progresser et former plus de 47 400 personnes sur des thèmes liés au numérique, 34 697 d'entre elles ayant été certifiées. Le nombre total de certifications numériques a augmenté de plus de 40% pour atteindre 85 216. Ce programme est fondé sur une méthode éprouvée qui consiste à proposer des cursus de formation spécifiques et des certifications de compétences et d'expertise numériques requises pour tous les postes existant sur le marché.

Les certificats sont généralement accordés après un cours de niveau universitaire ou équivalent, comprenant souvent des conférences, du travail personnel et des examens. La difficulté, l'implication et la durée de ces cours varient en fonction des objectifs et du contenu du programme.

Outre le programme d'amélioration des compétences « Be Digital », pour acquérir une compréhension détaillée et professionnelle de leur rôle et des exigences respectives de leur travail à l'ère du numérique, les salariés ont accès à différents programmes de formation proposés par Atos :

Principales académies 2020	Salariés formés en 2020
Académie SAP	756
Académie Cloud	2 161
Académie Cybersécurité	1 102
Académie Automatisation	8 444
Académie Gestion de contrats	129
Académie RH	250
Académie Leadership	7 997
Académie Langue	10 521
Académie Gestion de Projet	7 200
Académie Ventas	432
Académie Gestion de la fourniture des services	83
TOTAL	39 075

Ces académies proposent différents programmes et sessions d'apprentissage, ainsi que des certifications. Elles le font souvent en partenariat avec de grandes universités et écoles de commerce.

En 2020, chaque salarié d'Atos a bénéficié, en moyenne, de 46,68 heures de formation formelle et informelle [GRI 404-1].

Les salariés passent beaucoup plus de temps à apprendre de manière informelle, via des plateformes numériques ou des méthodes collaboratives telles que le coaching ou les communautés de pairs, Atos a donc prévu de suivre ces méthodes de formation, en se basant sur les heures de formation enregistrées dans l'outil de relevé de temps ESS. En 2020, Atos a ainsi estimé le nombre d'heures de formations informelles supérieur à 17 heures par salarié. Plus de 4,56 millions d'heures de formation ont donc été déclarées pour 2020 (3,90 millions en 2019). Le Groupe prévoit de poursuivre cet effort de manière encore plus efficace, conformément à l'orientation clairement dirigée vers le digital.

Capacités de l'Industrie

Avec le programme de transformation SPRING d'Atos qui prend de plus en plus d'ampleur en 2020, la priorité accordée à l'expertise de l'Industrie comme compétence clé devient de plus en plus marquée. Pour vendre des services numériques spécifiques à l'industrie, il faut une force de vente fiable, à l'écoute et parfaitement formée, ainsi que des gestionnaires de comptes et un personnel ayant une solide expérience du secteur. Après avoir appliqué une méthode commune de vente, Atos a orienté les formations en vente et industrie en 2020 sur l'expansion des verticaux et des spécificités sectorielles. Ceci est également possible grâce à la solution d'apprentissage adaptatif qu'Atos a mise en place sur le plan mondial pour ses formations en ligne (e-Learning). En outre, Atos a mis à disposition plus de 130 formations, à l'ensemble de son personnel à tous les niveaux d'expertise et de connaissance et destinées à accroître l'expertise pour toutes les fonctions, formant ainsi plus de 5 500 employés en 2020.

Compétences en prestations de services

Pour permettre à ses salariés d'être toujours à la pointe en conception et fourniture de solutions numériques, Atos investit considérablement dans des programmes de formation et de certification centrés sur les technologies clés et compétences nécessaires à la transformation numérique (par exemple : virtualisation, Internet des Objets, Big Data, Cloud hybride, High Performance Computing). Cet effort est également soutenu par l'écosystème des partenaires technologiques d'Atos (par ex. Fédération EMC², Microsoft, SAP) et des alliances stratégiques (ex : Siemens ou Google Cloud). En 2020, Atos a conçu et lancé de nouvelles académies dédiées sur des thèmes numériques clés (tels que S4/HANA, Cloud, la cybersécurité, l'automatisation) à l'attention de diplômés qui viennent d'être embauchés et d'une partie de ses collaborateurs qui peut ainsi se recycler dans ces domaines, sans connaissances ni expérience préalables requises, pour ensuite leur confier avec succès des missions dans ces secteurs.

Académies 2020 liées aux principaux thèmes du numérique	Salariés formés en 2020
Académie SAP	756
Académie Cloud	2 161
Académie Cybersécurité	1 102
Académie Automatisation	8 444
TOTAL	12 463

Leading in the Digital Age (LIDA)

Atos travaille en partenariat avec Harvard Business Publishing depuis 2018. L'objectif initial était de pouvoir créer un programme de développement du leadership hors pair pour ses cadres supérieurs. Le résultat est le programme Leading in the Digital Age (LIDA).

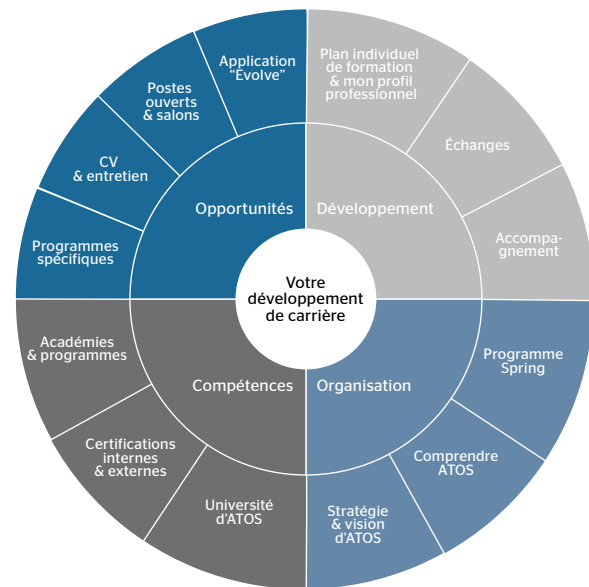
Près de 1 500 postes de direction (intermédiaires à supérieurs) ont été identifiés et répartis en six cohortes d'environ 200 participants chacune. Atos recrute actuellement pour la cohorte 7, qui doit commencer début 2021.

LIDA offre aux cadres supérieurs les connaissances et les modèles nécessaires pour piloter l'ambition du Groupe. Il s'agit d'un programme entièrement virtuel et très participatif. Il comprend trois principaux modules d'une durée d'environ six semaines :

- le leadership personnel à l'âge du numérique ;
- diriger une entreprise ;
- équipes de direction et développement des talents.

Faire carrière au sein d'Atos

Le programme Group Career Management d'Atos a mis en œuvre une approche holistique de la gestion des carrières pour ses salariés. Aux quatre éléments clés qui facilitent les plans de carrière et l'évolution professionnelle correspondent quatre catégories de la gestion de carrière.



- Vos opportunités : via un programme mondial, Group Career Management, en partenariat avec les services de recrutement, propose des emplois prometteurs et organise des salons de l'emploi, en incitant les salariés d'Atos qui se sont inscrits à la mobilité professionnelle et en leur donnant accès à des opportunités motivantes dans le Groupe. L'accès à ces opportunités passe par l'application Evolve, lancée en 2019, qui permet aux salariés de postuler aux postes vacants. Les Group Career Fairs (salons des carrières du Groupe) proposent des sessions dédiées avec les Senior Leaders d'Atos afin d'aider les salariés à envisager une nouvelle orientation professionnelle. Elles sont suivies par des sessions avec les recruteurs.



L'équipe de Gestion de carrière du Groupe peut étudier les opportunités offertes et les compétences requises avec les salariés et donner des conseils sur la façon d'obtenir un poste :

- votre évolution : totalement conforme à la marque du Groupe Atos #TheFutureIsOurChoice, l'équipe Group Career Management organise tous les mois des webinaires dédiés à l'évolution de carrière des salariés d'Atos. En collaboration avec Learning & Development et l'équipe Performance, ces webinaires offrent aux salariés l'occasion de réfléchir à leur carrière et leurs compétences et de comprendre le soutien et la formation mis à leur disposition, leur permettant ainsi de gérer leur carrière ;
- l'organisation : veiller à ce que les salariés soient connectés à Atos et comprennent que la stratégie est importante pour la planification globale de leur carrière. Les salariés sont tenus au courant des évolutions qui peuvent déboucher sur des opportunités de carrière, via un espace dédié sur la plateforme Circuit et via des newsletters et des webinaires ;
- vos compétences : donner aux salariés des informations sur la richesse de la formation et des promotions disponibles chez Atos via Atos University, des certifications internes et externes et toute une gamme d'offres de formation via My Learning, y compris des cours de langue via des webinaires, la plateforme de collaboration Circuit et des newsletters.

Tous les salariés bénéficient en permanence d'une assistance via l'espace communautaire en ligne d'Atos MY FUTURE AT ATOS. Avec plus de 27 000 membres, cet espace offre des opportunités d'emploi, de formation et d'évolution. Il aide les salariés à postuler pour leur nouveau poste. En outre, la newsletter trimestrielle dédiée d'Atos donne des nouvelles et présente les projets d'aide à leur avancement professionnel. Les offres de webinaires d'Atos (formation, salons de l'emploi et webinaires sur les carrières) ont accueilli plus de 1 000 salariés depuis le nouveau lancement en mars. Toutes ces offres sont structurées conformément au cycle des carrières.

Objectif Carrières : talents et collaborateurs clés

L'équipe de gestion des carrières consacre une attention particulière aux carrières et à l'évolution des talents d'Atos et de ses collaborateurs clés en offrant une session de coaching de carrière personnalisée aux personnes intéressées par une mobilité professionnelle. En se focalisant sur les aspirations professionnelles des personnes intéressées, l'équipe étudie la façon dont leur réseau peut être étendu, tient compte de leurs aspirations et met au point un plan de carrière commun. En collaboration étroite avec le Groupe, dans le but de partager des profils, soutenir le plan de succession et accéder à de nouvelles opportunités, plus de 200 entretiens individuels de carrière ont eu lieu avec des talents et des collaborateurs clés d'Atos en 2020.

Chaque salarié d'Atos bénéficie d'un plan de développement individuel dans le cadre de son entretien de performance et de développement de carrière avec la Direction. Tous les six mois, Atos passe en revue de manière systématique la définition et l'atteinte des objectifs encadrées par des politiques et des outils. 85% des salariés ont participé à des entretiens de développement et de performance au cours de ces 12 derniers mois [GRI 404-3]. 100% des collaborateurs clés d'Atos ont eu un entretien en 2020.

Ceci permet non seulement de sécuriser une base solide de développement futur des salariés, mais également d'assurer la cohérence entre les objectifs individuels et les besoins de l'entreprise, de disposer d'une vision claire et précise sur les compétences globales du personnel, et permet d'identifier d'éventuelles lacunes. Une fois ces lacunes identifiées, les mesures nécessaires sont mises en œuvre pour les combler et pour permettre de pourvoir les postes nouveaux essentiellement grâce à des candidats à la mobilité interne, ce qui participe au renforcement dynamique des possibilités de développement pour les salariés d'Atos. En 2020, 84% de toutes les demandes de ressources ont été traitées en interne.

En s'appuyant sur Atos Syntel en tant que bonne pratique, Atos met un point d'honneur à intégrer le développement des compétences dans le cycle de gestion de la performance. Dans cette optique, une liste de compétences métiers critiques a été définie et approuvée par l'ensemble des responsables de domaine. Cette liste sera régulièrement mise à jour. Des programmes de formation et de développement dédiés sont liés à chacune de ces compétences, afin que chaque salarié puisse se mettre à niveau de manière efficace.

Un pilote de cette approche a été lancé au Royaume-Uni en 2019, et sera étendu en partie au niveau du Groupe en 2021.

Mobilité à l'échelle mondiale

Le modèle de fonctionnement de la mobilité internationale (International Mobility) a été réinventé en juillet 2020 pour rester en phase avec l'évolution du monde du numérique et transformer les itinéraires importants tout en créant une approche flexible et mondiale. La feuille de route de la transformation consiste à définir les besoins et objectifs internes tout en mettant l'expérience client au cœur du processus et en comprenant les pratiques du marché extérieur.

Depuis le début de la crise liée à la Covid-19, l'équipe Mobilité d'Atos travaille de manière coordonnée pour assurer le soutien et la sécurité des salariés du Groupe en cette période particulièrement difficile. Le rapatriement des personnes en fin de mission et l'approbation de nouvelles missions ont été gérés avec le plus grand soin et conformément aux règles et aux mesures de sécurité prévues par les autorités du pays d'origine et du pays d'accueil.

En outre, un Comité de Travail sur le Brexit a été mis en place en 2020 pour soutenir les personnes concernées afin qu'elles se conforment aux obligations de l'UE ou du Royaume-Uni et pour permettre une transition en douceur avec peu ou pas d'impact sur la situation des salariés.

Dans le cadre du parcours de transformation numérique, l'équipe Mobilité a lancé des développements sur AssignmentPro (base de données IM) pour faciliter leurs processus et le flux de données, afin de répondre aux obligations de conformité fiscale et juridique. Le lancement de RPA (Robotic Process Automation) dans un nombre limité de zones de traitement a aussi permis d'améliorer la précision tout en économisant du temps et de l'argent. Un chatbot nommé « Atlas » a été lancé pour répondre 24 h/24 aux questions des salariés sur différents processus, politiques ou points de contact.

L'équipe Mobilité du Groupe a permis de mettre en visibilité toutes les offres et initiatives à destination de tous les collaborateurs pour le bénéfice de ses clients.

5.3.4 Attirer et retenir des collaborateurs clés

[GRI 103-1 Formation et éducation], [GRI 404-1]

Recrutement

En 2020, Atos a recruté 11 495 collaborateurs pour accompagner la croissance du Groupe. Dans son effort d'amélioration de l'excellence des services fournis à ses clients, le Groupe a poursuivi son programme universitaire de premier niveau et ajouté des universités partenaires (reconnues dans le monde et au niveau local) sous le parrainage et la supervision du Comité de Direction Générale Groupe. Ce processus a permis d'augmenter les embauches de diplômés issus de ces universités de premier niveau de plus de 300% depuis 2016, plus de 5 400 personnes fraîchement diplômées ayant rejoint le Groupe en 2020.

Dans le cadre de son engagement à offrir des opportunités de carrières à de jeunes diplômés, Atos s'associe à 197 universités du monde entier en ciblant les compétences clés et l'expertise. En outre, Atos coopère avec des associations internationales d'étudiants et les soutient. C'est le cas du Board of European Students of Technology (BEST) et de l'université franco-allemande, une organisation internationale d'universités qui favorise l'enseignement supérieur, afin de partager des connaissances et d'interagir avec les meilleurs étudiants du monde. La confiance accordée par Atos (via cet accès privilégié réservé aux stagiaires et apprentis, qui ne sont pas encore diplômés) est très appréciée des étudiants. Les résultats positifs de ces efforts se retrouvent dans le label « Happy Trainees »,

décerné depuis de nombreuses années à l'entité opérationnelle France, ainsi que dans l'augmentation constante du nombre de jeunes embauchés par rapport au nombre total d'embauches.

Désireux d'offrir des perspectives de carrière à son personnel, Atos a lancé en 2016 un programme intitulé « Internal First » (priorité aux talents du Groupe). Le but de ce programme est de promouvoir la mobilité interne pour les postes vacants. Il intègre une série d'activités, notamment des salons de l'emploi internes, des « job cafés », des témoignages vidéo de salariés, et bien plus encore. Les collaborateurs peuvent ainsi développer leur expérience, leurs compétences et leur employabilité à travers de nouvelles opportunités de carrière et par le biais de la mobilité. En 2020, 84% des postes permanents proposés par Atos ont été pourvus par les propres salariés du Groupe.

La fonction de Recrutement d'Atos vient en appui à la politique de l'entreprise grâce à une équipe capable de mettre en place des stratégies mondiales et des initiatives dans différents pays, et de partager et mettre en œuvre les bonnes pratiques. Au cours de l'année 2020, Atos a intensifié ses activités sur les réseaux sociaux et les plateformes professionnelles comme LinkedIn, où Atos Campus Management dispose d'une page de présentation destinée à fournir des contenus pertinents à son public cible : (pré)étudiants, stagiaires, apprentis, diplômés, jeunes actifs et relations universitaires.

NOMBRE ET POURCENTAGE DE PERSONNES AYANT INTÉGRÉ LA SOCIÉTÉ PAR SEXE ET PAR ÂGE [GRI 401-1]

	Femme	% total employés féminins	Homme	% total employés masculins	Femmes et Hommes	% total employés
<=30	2 732	24%	3 668	32%	6 400	56%
30><=50	1 258	11%	3 153	27%	4 411	38%
>50	236	2%	448	4%	684	6%
TOTAL	4 226	37%	7 269	63%	11 495	100%

NOMBRE ET POURCENTAGE DE PERSONNES AYANT QUITTÉ LE SOCIÉTÉ PAR SEXE ET PAR ÂGE [GRI 401-1]

	Femme	% total employés féminins	Homme	% total employés masculins	Femmes et Hommes	% total employés
<=30	2 187	17%	3 098	24%	5 285	41%
30><=50	1 578	12%	4 148	32%	5 726	44%
>50	579	4%	1 445	11%	2 024	16%
TOTAL	4 344	33%	8 691	67%	13 035	100%

Développement des talents

L'employabilité durable et à long terme des collaborateurs d'Atos est la pierre angulaire des politiques Talent Development & Training. Encore améliorés en 2019, les programmes de développement des talents d'Atos renforcent les capacités de ses talents et les accompagnent tout au long de leur carrière.

Chacun de ces programmes est sponsorisé directement par un membre du Comité de Direction Générale afin d'assurer un lien étroit entre le développement des talents et le Groupe. Ces programmes incluent :

LAUNCH pour les Futurs Leaders

Faisant partie intégrante de la démarche de gestion des talents d'Atos, LAUNCH est une initiative mondiale, qui repose sur un cadre international, et qui prend forme dans un nombre croissant de structures locales et régionales.

Le programme LAUNCH se concentre sur les talents identifiés qui sont en début de carrière. Il est auto-organisé et régional. Ses normes de base sont fixées au niveau du Groupe. Sa mission consiste, d'une part, à développer au niveau régional tout le potentiel individuel des participants via une combinaison de sessions de développement personnel, d'opportunités de mise en réseau avec la Direction et des collègues à l'international, et d'autre part à travailler sur des projets innovants qui contribuent à renforcer les performances opérationnelles d'Atos.

FUEL pour les Leaders Emergents

Le programme FUEL est un programme mondial officiel pour les talents en début de carrière. Il fonctionne en coopération avec l'Université de Cambridge (Royaume-Uni), l'ECS-Institute for Manufacturing et l'école de commerce HEC en France. Les participants accèdent également aux sessions de formation en ligne Franklin Covey et de développement personnel en ligne, et sont invités à s'impliquer dans des sessions de coaching personnel et peuvent bénéficier de l'appui d'un tuteur tout au long de l'année. En 2020, plus de 100 participants sont allés au terme du programme FUEL. A ce jour, 200 salariés sont d'anciens élèves du programme FUEL.

GOLD pour les Business Leaders

Nommés chaque année par la Direction et la Direction Générale d'Atos, 80 membres des Talents identifiés du Groupe sont invités à participer au prestigieux programme Gold pour les Business Leaders. En coopération avec HEC Paris, première école de commerce européenne, le programme GOLD vise à former les futurs leaders de l'entreprise et à créer des ambassadeurs des valeurs de l'entreprise.

Le programme mondial d'Atos Gold pour Business Leaders compte trois modules en présentiel sur trois sites internationaux (Allemagne, Inde et France) et plusieurs sessions en ligne. Le programme a été récompensé par la European Foundation for Management Development (Fondation européenne pour le développement du management) dans la catégorie Développement des talents en 2013. En 2020, le programme a été entièrement dispensé à distance du fait des restrictions de déplacement liées à la pandémie. Les 66 salariés ayant terminé le programme ont bénéficié d'un soutien professionnel en 2020, puis de sessions de reprise de contact courant 2021. Plus de 500 salariés sont d'anciens élèves du programme Gold pour Business Leaders.

Gold pour les Technology Leaders

Le programme Gold pour les Technology Leaders a été lancé en 2013 en coopération avec l'Institute for Manufacturing Education and Consultancy Services (IfM ECS) de l'Université de Cambridge au Royaume-Uni et le Software Innovation Campus Paderborn (SICP) de l'Université de Paderborn, en Allemagne. Le but est de doter les Talents d'Atos avec un profil d'expert, d'une vision et d'une capacité à définir des solutions innovantes de bout en bout qui permettent aux clients de bénéficier d'un avantage concurrentiel. En 2020, Atos a eu le plaisir d'augmenter ses effectifs, qui sont passés de 60 à plus de 70 nouveaux talents venus du monde entier. Le programme est organisé sur une année avec trois sessions en présentiel au Royaume-Uni et en Allemagne et plusieurs sessions supplémentaires en virtuel. En 2020, Atos a réussi à passer à une organisation totalement virtuelle du programme du fait de la pandémie. En 2018, le programme a été récompensé par la EFMD dans la catégorie Développement des talents.

Formation VALUE (Valeur) pour les Leaders Exécutifs

Développée et lancée en 2018 en partenariat avec l'INSEAD, une grande école de commerce européenne, cette formation a été suivie par la plupart (plus de 80%) des 350 leaders exécutifs du Groupe et met l'accent sur la transformation numérique et la création de valeur pour les clients. Elle compte trois modules complémentaires : Stratégie à adopter à l'ère de la rupture numérique, Accompagner le changement (en présentiel) et Diriger avec un état d'esprit diversifié. En 2021, elle sera complétée par un module dédié au Modèle métier. Il est prévu que tous les cadres d'Atos participent à cette formation si ce n'est pas déjà fait.

Au total, 1 195 salariés ont rejoint les programmes Global Talent (y compris les participants 2020). L'identification des candidatures aux différents programmes poursuit son cours avec des objectifs d'amélioration d'année en année au regard de la diversité. En 2020, le nombre de femmes inscrites aux deux programmes Gold a gagné 5 points de pourcentage.

Atos University - Business Technology Learning Center

A travers la mise en place du Business Technology Learning Center (BTLC) d'Atos University à Bangalore en 2018, le Groupe a réalisé l'importance stratégique et l'impact de la formation et de l'éducation sur ses collaborateurs. Après une phase de démarrage réussie en 2018 (avec plus de 8 000 jours de formation), le BTLC a montré son plein potentiel en 2019 avec plus de 17 000 jours de formation dispensés aux participants venus d'Inde et du monde entier.

En 2020, BTLC (Business Technology Learning Center) a battu son propre record en offrant des programmes de formation à plus de 30 000 jours-personnes. Cette expérience d'apprentissage s'est avérée si pertinente et significative pour les participants qu'ils ont attribué une note supérieure à 7,45 sur une échelle de 8 points en termes de satisfaction. Plusieurs nouveaux programmes dans le domaine de l'intelligence artificielle, de la cybersécurité, de la science des données, des blockchains, etc. ont été créés cette année. De même, de nombreux programmes ont été réalisés dans les secteurs du bien-être émotionnel et du Digital Mindset (Mentalité numérique). Notons en particulier la résilience et la capacité d'adaptation remarquables dont a fait preuve BTLC en virtualisant la quasi-totalité de ses offres en réponse aux exigences exceptionnelles de cette année.

Outre la formation physique et virtuelle, le BTLC dispose également d'une équipe de concepteurs pédagogiques, qui développe des programmes de formation virtuels innovants pour l'ensemble du Groupe, et même pour les clients d'Atos.

Au total, ce sont plus de 250 cours et programmes de formation (sur site, mixtes, virtuels) qui ont été développés par l'équipe BTLC depuis sa création.

Académie Gestion de projet et modes de travail numériques

En 2020, Atos a continué à mettre l'accent sur les formations dédiées à la gestion de projets. L'objectif étant de former efficacement des chefs de projets et des Directeurs de Programme d'Atos aux méthodologies agiles, aux modes de collaboration numériques, au Lean, au Design thinking ainsi qu'aux nouveaux outils et processus internes du Groupe. Au total plus de 7 400 chefs de projets ont participé aux différents programmes et sessions de formation. Les programmes « Académie Gestion de projet » et « PRM Masterclass », déjà bien établis, ont été mis à jour au regard des derniers contenus et leur mode de mise à disposition a été amélioré. En 2020, 27 collaborateurs d'Atos ont développé leurs compétences et leurs connaissances dans une Masterclass de gestion de projet et de programme (PRM Masterclass), réalisée en partenariat avec la Cranfield University School of Management. En outre, Atos a formé avec succès plus de 50 chefs de projets et chefs de projets seniors dans le cadre d'un programme interne similaire.

Académie SDM

En 2020, Atos a continué à proposer la Service Delivery Management Academy en coopération avec l'ESCP Business School. Ce programme de formation stratégique met l'accent sur tous les aspects Fourniture des services et Gestion des clients. Plus de 83 participants issus de l'ensemble des Entités Régionale opérationnelles ont pris part à ce programme au cours de l'année.

Plan de Carrière et Communauté Experts

Lancée en 2017 avec l'ambition d'être un moteur pour la collaboration, l'idéation, la recherche innovatrice et le développement, la communauté d'experts d'Atos rassemble aujourd'hui près de 2 500 experts en technologie dans le monde. Elle vise à piloter la stratégie commerciale, à contribuer à la feuille de route technologique d'Atos et à stimuler l'innovation en anticipant les besoins du marché.

D'un point de vue opérationnel, cette communauté répond aux objectifs d'excellence commerciale et en termes d'expertise. L'excellence commerciale consiste à veiller au positionnement du Groupe Atos en tant que leader technologique et à garantir aux clients la réponse technologique la meilleure, la plus innovante et la plus précise. Formés dans huit domaines technologiques stratégiques, ces experts interagissent régulièrement pour aller

au-delà des frontières technologiques, stimuler l'innovation et soutenir les clients pour qu'ils prennent les bonnes décisions dans leur parcours de transformation numérique.

L'excellence de l'expertise induisant et conditionnant la réalisation de l'objectif commercial, le Groupe veille à développer la carrière technologique des experts d'Atos, à créer des synergies entre les fonctions pour élargir le champ des compétences et à augmenter le niveau d'influence et attirer des talents. Les experts sont identifiés dans le cadre de campagnes de candidature annuelles ciblées, au cours desquelles ils peuvent postuler à l'un des quatre niveaux du plan de carrière : Expert, Senior Expert, Distinguished Expert et Fellow. Les dossiers des candidats sont examinés en interne par des organes de validation composés de spécialistes techniques (experts du plus haut niveau), Directeurs Techniques, Responsables R&D, Directeurs Entité Opérationnelle et RH. Les experts sont désignés pour deux ans, puis il leur est demandé de poser à nouveau leur candidature afin de rester membres de la communauté au même niveau ou à un niveau plus élevé du plan de carrière, à la lumière de leur contribution à la communauté des experts, à l'activité et au Groupe Atos dans son ensemble. Ce processus est supervisé par la Directrice de la Technologie du Groupe.

Atos profite du partage d'expériences et de connaissances pour faciliter une expertise internationale collective. Il est donc impératif de soutenir les experts dans leur développement, à la fois en termes de compétences et de leadership. Au-delà des connaissances, le désir et la motivation sont également des vecteurs clés de la réussite. C'est pourquoi le programme d'Atos comporte un plan de carrière spécifique. La communauté d'experts d'Atos est un moteur en termes d'innovation et l'expertise technologique est au cœur de la proposition de valeur d'Atos.

Programme Key People

La rétention des collaborateurs clés et des talents est essentielle pour la réussite d'Atos. En 2019, le programme Key People (collaborateurs clés) a été relancé, l'accent étant mis sur les experts au niveau le plus élevé, les membres de la communauté scientifique, les talents clés d'Atos. Une équipe opérationnelle RH composée de représentants de chaque secteur d'activité gère activement la rétention des 1 600 collaborateurs clés identifiés. Elle travaille en étroite collaboration avec les managers du Groupe et aborde les questions liées au développement, à l'évolution de carrière, à la rémunération et à la mobilité en veillant à accorder une attention particulière à la carrière et au développement de chaque collaborateur. Le programme est entièrement opérationnel et cette gestion active ambitionne de retenir 95% des collaborateurs clés. Cet objectif a été atteint en 2019 et également en 2020. La clé de la réussite de ce programme est l'engagement des équipes managériales qui soutiennent activement la rétention et les carrières des collaborateurs clés d'Atos.

5.3.5 Diversité

[GRI 103-1 Diversité et égalité des chances], [GRI 202-2], [GRI 405-1], [GRI 405-2]

Atos est fortement convaincu de l'importance de la diversité comme facteur déterminant pour maintenir la croissance et la compétitivité du Groupe. La diversité est fermement ancrée dans la stratégie du personnel. Elle se concentre sur l'acceptation des différences entre les personnes afin de créer un environnement productif, où chaque talent est reconnu. Le Groupe se positionne comme un employeur de choix novateur, inclusif et éthique. Il associe ses programmes Diversité et Inclusion aux impératifs de l'entreprise et exprime sa fierté au regard du travail accompli par nos salariés pour le compte de nos clients et du Groupe. En ce sens, la Société a ajouté cette phrase à la fin de ses communiqués à l'échelle mondiale : « Chez Atos, nous voulons que tous nos salariés se sentent valorisés, appréciés et libres d'exprimer leur personnalité dans le cadre de leur travail. » Les processus de cycle de vie liés aux salariés sont destinés à prévenir toute forme de discrimination à l'égard des collaborateurs, que ce soit au regard de l'identité ou de l'expression, de l'orientation sexuelle, de la religion, de l'appartenance ethnique, de l'âge, de la neurodiversité, du handicap, de la citoyenneté ou de tout autre aspect qui les rend uniques. Atos a créé, partout dans le monde, de nombreux programmes afin de promouvoir sa culture inclusive. Le Groupe veille à ce que ses salariés bénéficient du principe de l'égalité des chances pour qu'ils donnent le meilleur d'eux-mêmes et se sentent bien au travail.

Le Programme Diversité englobe quatre grandes dimensions : l'égalité des sexes, la diversité culturelle, l'accessibilité et les générations. Il vise à poser les bases de l'excellence dans la gestion des ressources humaines et à améliorer la performance opérationnelle du Groupe à travers l'engagement. Le Programme est sponsorisé par un Comité de Pilotage mondial, composé de membres du Comité de Direction Générale du Groupe.

En 2020, Atos a continué à enrichir le programme Diversité en proposant des webinaires, des possibilités de parrainage, des actions de sensibilisation de ses collaborateurs et des clubs de lecture axés sur les quatre dimensions mentionnées ci-dessus et incluant :

- des clubs de lecture Affinity Group : groupes gérés par des salariés qui lisent des livres liés au monde de l'entreprise et qui se réunissent pour en discuter ;
- lancement du programme NA Latin American AGNA Women of Color : sponsorisé par la Global Chief Diversity Officer, il veille à ce que les femmes afro-américaines, latino-américaines, asiatiques et indiennes soient intégrées aux programmes de développement et de talents et qu'il existe des programmes spécifiques pour les aider à travers des ERG, des clubs de lecture, des campagnes sur les réseaux sociaux, des programmes de talents et des webinaires de formation D&I ;
- lancement du programme mondial Women's Executive Mentoring, destiné à aider les femmes à se préparer à être promues aux postes les plus élevés du Groupe, en constituant des partenariats entre des femmes identifiées sur la base de plusieurs critères et des membres de l'équipe de Direction du Groupe ;
- création de la série de webinaires Talking In Circles, visant à sensibiliser à la discrimination sur le lieu de travail ;
- identification de candidats aux programmes de formation « Black Employee Executive Leadership » et « Management Accelerator » de McKinsey ;
- développement des relations avec les Nations Unies, L'Autre Cercle, et l'association AARP (American Association of Retired Persons) à travers des partenariats de recherche et de formation ;
- participation en tant que partenaire de Microsoft Accessibility pour sensibiliser à l'accessibilité et au handicap ;
- participation active au site web des communications inclusives du Business Disability Forum, en fournissant des études de cas et en éditant des services ;
- consultation avec Textio afin de déterminer, avec l'aide de l'intelligence artificielle, le langage qui incitera les personnes de différentes tranches d'âge à postuler aux emplois disponibles et pour créer des annonces sans terminologie raciste, discriminatoire ou sexiste ;
- développement de programmes d'engagement universitaire pour conseiller les étudiants qui s'apprêtent à entrer dans la vie active, y compris sur des campus internationaux comme Tec de Monterrey, National Technical Institute for the Deaf (université pour malentendants), State University College of New York à Geneseo ;
- compétition facilitée à la conférence virtuelle BEST, qui récompense trois équipes pour leurs solutions aux études de cas liées au développement du programme D&I ;
- accompagnement professionnel des finalistes du concours Female Fintech lors de leur préparation avant de passer devant le jury ;
- réalisation de la série d'apprentissages 2020 D&I, intitulée « There Is An "I" In Diversity and Inclusion » ;
- série d'apprentissages D&I pour les salariés de Maven Wave ;
- nomination dans le Top 50 du Times dédié au genre au Royaume-Uni pour la deuxième année consécutive ;
- sélectionné parmi 35 entreprises internationales qui facilitent l'accès des femmes aux postes à responsabilité par parity.org ;
- gagnant du prix Women In IT Diversity Initiative of the Year pour la deuxième année consécutive¹ ;
- nomination de la Chief Diversity Officer dans le Top 50 des Diversity Stars par le National Diversity Council aux Etats-Unis ;
- nommé Projet de l'année avec Global Women in Telco and Tech pour les cours d'été pour enfants au Royaume-Uni² ;
- a reçu deux prix de la part de l'organisation Disability Matters Europe de Springboard en 2020 ; c'est la première entreprise à recevoir ces prix depuis la création de cette organisation il y a 14 ans.

¹ <https://womeninitawards.com/shortlist-new-york/>

² <https://www.capacitymedia.com/articles/3826477/global-women-in-telco-and-tech-awards-winners-2020>

Diversité

[SASB TC-SI-330a.3][GRI 405-1]

Catégorie	Définition	Nombre de Salariés	Nombre de nationalités	Pourcentage de femmes	Pourcentage d'hommes
Totalité du Groupe Atos	Tous les salariés	102 708	139	30,9%	69,1%
Composée du :					
Senior Management (fonctions support exclues)	GCM 7+	5 286	65	14,3%	85,7%
Senior Management (fonctions support)	GCM 7+	1 878	55	25,7%	74,3%
Junior Management	GCM 5/6	26 136	105	25,2%	74,8%
Personnel technique (fonctions support exclues)	GCM 0 to 4	56 345	135	35,9%	64,1%
Autres (fonctions support)	GCM 0 to 4	3 211	62	52,1%	47,9%
TOTAL		92 856			
Sous-catégorie :					
GMC ¹	Sous-catégorie du Top Management	20	7	5,0% ²	95,0%
Groupe exécutif ³	Sous-catégorie du Top Management	464	27	30,2%	69,8%

1 Comité de Direction Générale du Groupe (GMC) : équipe de direction d'Atos chargée de diriger la vision du Groupe et de définir la stratégie. Compte la plupart des cadres supérieurs de l'organisation.

2 Au 1^{er} février 2021, le GMC était composée de 14,3% de femmes

3 Groupe exécutif : un réseau d'encadrement supérieur élargi, les personnes occupant des postes de direction et les talents. Il est chargé de mettre en œuvre la stratégie et de garantir la performance opérationnelle.

Promouvoir l'égalité des sexes

[GRI 405-1]

Atos s'est engagé à augmenter le nombre de femmes salariées et a mis des programmes et des mesures en place. « Women who succeed » fait partie des initiatives lancées en 2018. Elle propose des conversations ciblées avec les membres du Comité de Direction Générale et les femmes cadres supérieurs afin d'offrir des ressources complémentaires, de nouer des contacts et de suivre d'éventuelles formations consacrées à leur promotion.

En outre, au cours de l'année 2020, le Conseil d'Administration était composé de 46,2% de femmes (6 sur 13)¹. La Société respecte le taux de 40% de femmes administrateurs prévu par la loi française n° 2011-103 en date du 27 janvier 2011. Le Groupe exécutif d'Atos (anciennement Direction Générale du Groupe), un réseau d'encadrement supérieur élargi (comptant des personnes occupant des postes de direction et des talents), chargé de mettre en place des stratégies d'Atos et de garantir la performance opérationnelle, a fait l'objet d'une refonte en 2020 et est composé de 464 top managers au 31 décembre 2020. Les critères de sélection sont basés sur la performance, l'entrepreneuriat, l'innovation et l'esprit d'équipe et la liste des membres est revue annuellement. En 2020, ce réseau était équilibré en termes de sexe, conformément à la politique de diversité du Groupe (le réseau comptait 30% de femmes en 2020 contre 12% en 2019, traduisant ainsi la démarche d'Atos en matière d'égalité homme-femme). Dans les années à venir, le Groupe Atos entend recruter 50% de femmes et ainsi augmenter le taux global de diversité. Par ailleurs, le Groupe exécutif s'en tiendra, au minimum, aux règles de diversité de l'organisation.

Atos est en conformité avec les réglementations en matière de diversité et de lutte contre les discriminations. De nombreux pays ont adopté des lois pour faire appliquer le principe à travail égal, salaire égal. Cette problématique est soutenue par la Convention 100 de l'OIT sur « L'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes pour un travail de valeur égale ».

Inégalité de revenus salariaux entre hommes et femmes

[GRI 405-2]

Il existe encore des différences de salaire entre hommes et femmes, mais l'écart se réduit grâce à des mesures prises par l'entreprise. En France, par exemple, dans le cadre d'un accord avec les syndicats, un budget est dégagé chaque année et alloué à la révision habituelle des salaires afin de réduire la différence relative de revenu moyen par catégorie professionnelle, entre hommes et femmes.

Par ailleurs en France, chaque entreprise d'une certaine taille est tenue d'évaluer son index de l'égalité professionnelle² en s'appuyant sur les critères suivants : écart de salaire femmes/hommes, écart de taux d'augmentation individuelle, nombre d'augmentations suite à un retour au travail après un congé maternité, parité parmi les 10 plus hautes rémunérations et répartition des promotions. L'objectif de cette initiative est de lutter contre les inégalités salariales entre les femmes et les hommes. Une note minimale de 75, sur un maximum de 100, est requise. En 2020, l'index d'Atos France³ était pour la deuxième année consécutive de 87, couvrant 97% de l'effectif de toutes les entités d'Atos France.

1 Taux de parité au sein du Conseil d'Administration : 40% (soit 4 sur 10) suivant le ratio légal. Conformément aux articles L. 225-23 et L. 225-27-1 du Code de commerce, l'administrateur représentant les salariés actionnaires et les administrateurs salariés ne sont pas pris en compte pour déterminer le taux de parité au sein du Conseil d'Administration.

2 Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel ; Décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019 portant application des dispositions visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise et relatives à la lutte contre les violences sexuelles et les agissements sexistes au travail.

3 Cet index inclut toutes les entités d'Atos France, à l'exception d'Atos International France

Même si de nombreux facteurs peuvent donner l'impression qu'il existe un écart salarial entre hommes et femmes (ancienneté dans la fonction, nombre total d'années d'ancienneté, etc.) l'entreprise supprime tout préjugé systématique qui pourrait exister après mise en place des procédures et revues des référentiels adaptés. Atos dispose d'un budget spécifique pour réduire l'inégalité de revenus salariaux entre hommes et femmes.

Atos Pride [GRI 405-1]

Atos comprend que les collaborateurs réalisent de meilleures performances quand ils peuvent être eux-mêmes. Le réseau Atos Pride rassemble et soutient tous les salariés homosexuels, lesbiennes, bisexuels et transsexuels (LGBT+) sur leur lieu de travail. Le réseau a pour principe de soutenir Atos dans ses efforts à devenir un lieu de travail vraiment ouvert aux LGBT+, améliorer le potentiel de performance des salariés LGBT+, développer une culture diversifiée dont Atos puisse être fier et entraîner ses clients et partenaires dans cette voie. En tant que champion de la diversité de Stonewall, le Groupe a également accès aux meilleures pratiques et utilise l'outil comparatif Workplace Equality Index pour évaluer ses progrès en matière d'inclusion LGBT+. Le Groupe agit comme une source de conseils, organise des événements de sensibilisation et donne des conseils stratégiques à ses organisations sur des questions qui touchent les collaborateurs LGBT+.

- En 2020-21, Atos occupe la 40^e place de la liste Stonewall répertoriant les 100 meilleurs employeurs. En outre, son réseau de salariés LGBT+ est reconnu et fortement recommandé par Stonewall¹
- Le Groupe a créé le forum Pride In Tech avec d'autres sociétés figurant dans le classement Stonewall des 100 meilleures entreprises du secteur technologique ;
- Il est désormais possible d'utiliser le titre de civilité Mx dans les systèmes d'Atos ;

- Une nouvelle politique de transition sexuelle sera finalisée d'ici fin 2020.

Au total, plus de 16 événements de sensibilisation ont été organisés en 2020, par exemple :

- série de webinaires « Comprendre la LGBT+ Rainbow » sur six semaines pendant la période de préparation du Mois des Fiertés²;
- cette série a également été condensée et diffusée dans le cadre du programme We are Allies, qui soutient les alliés du Groupe Atos³;
- semaine de la visibilité lesbienne⁴;
- semaine de la sensibilisation bisexuelle⁵;
- semaine de la sensibilisation asexuelle⁶;
- collaboration avec le réseau multiculturel d'Atos sur le thème du Black Pride afin d'étudier les recoupements entre LGBT+ et l'histoire de la communauté noire ;
- table ronde pour l'International Men's Day (Journée internationale des hommes), présidée par le sponsor d'Exec David Haley et explorant les concepts de genre et de masculinité dans la communauté LGBT+ ;
- célébration du National Coming Out Day (Journée nationale du coming out) à travers la collaboration avec le réseau du handicap du Groupe lors d'une réunion d'experts sur le thème « Comment garder son authenticité au travail ».

Autres initiatives d'Atos en 2020 :

- présentation de l'expo Atos D&I sur le thème « Fierté en isolement et confinement : comment les sociétés peuvent-elles se rassembler pour inverser les inquiétantes tendances actuelles ? » ;
- session annuelle « Ask Us Anything » pour permettre aux membres et alliés d'obtenir des informations et de renforcer la sensibilisation.

5.3.6 Inclusion numérique

Atos continue de s'appuyer sur le travail effectué ces dernières années pour garantir à ses salariés et clients l'accessibilité et l'insertion des personnes handicapées.

Renforcement des capacités

2020 a vu la création de la Global Accessibility Practice dans le cadre du programme de transformation SPRING, qui réunit les compétences au niveau global pour en faire une unité mondiale de prestations cohérentes, renforçant les capacités d'Atos à

garantir l'Accessibilité en tant que Service (AAAS) sur le lieu de travail numérique. Ces initiatives ont eu une résonance particulière pendant la pandémie de Covid-19. Les personnes handicapées ont toujours été les défenseurs du travail flexible et la pandémie a donné lieu à une adoption massive d'outils et de modes de travail que ces personnes ont testé et fait connaître. Son expérience dans ce domaine a permis à Atos de garantir l'accès à un support technique efficace pour ses propres salariés et ses clients.

1 https://atos.net/en-gb/2020/press-release-en-gb_2020_01_30/stonewall-names-atos-one-of-britains-top-100-lgbt-inclusive-employers

2 https://atos.net/en-gb/2020/we-are-atos_2020_06_21/the-atos-pride-network-delivers-webinar-series-exploring-the-lgbt-rainbow

3 <https://atos.net/en-gb/united-kingdom/we-are-atos/diversity-and-inclusion/we-are-allies>

4 https://atos.net/en-gb/2020/news-en-gb_2020_04_28/celebrating-lesbian-visibility-week

5 https://atos.net/en-gb/2020/we-are-atos_2020_10_05/atos-celebrates-bisexual-awareness-week

6 https://atos.net/en-gb/2020/we-are-atos_2020_11_09/atos-celebrates-asexual-awareness-week

7 <https://alphaliveplayer.com/atos/2020atosdandexpo/>

Assurer l'inclusion dans le Groupe

Le Groupe continue à développer et approfondir ses relations avec des partenaires sur le thème de l'accessibilité. Atos propose désormais l'Accessibilité en tant que Service en partenariat avec Microsoft. De plus, la Société organise régulièrement des réunions dans le cadre de son Centre d'excellence afin de proposer des expériences plus inclusives. Atos dispose également d'une variante G-suite de son offre AAAS afin de garantir un service adapté aux attentes de ses clients Google Cloud. En outre, le Groupe a renforcé son engagement avec les experts en accessibilité de Google en participant à plusieurs ateliers.

Partenariats en faveur de l'inclusion

Grâce à ses partenariats, Atos a pu intégrer de nombreuses fonctionnalités technologiques d'assistance dans ses offres standard.

Les employés d'Atos à travers le monde ont désormais accès à des outils de reconnaissance vocale et de correction, particulièrement utiles en cas de dyslexie ou pour la rédaction de textes en anglais seconde langue ou encore pour la dictée de courriels. Ils ont également à disposition des documents avec reconnaissance vocale intégrée et des outils de contrôle de l'accessibilité.

Atos a permis la réalisation de sous-titres pour des présentations PowerPoint et encourage activement leur usage pour rendre les réunions plus inclusives. Le Groupe continue à proposer des technologies d'assistance complètes aux salariés qui en ont besoin et à augmenter le nombre de langues disponibles, en étroite collaboration avec son organisation informatique mondiale.

Politique et procédures

Atos continue de travailler sur sa politique d'accessibilité globale créée en 2019. En 2020, le Groupe a mis en place quatre nouveaux contrôles dans son Manuel de Contrôle Interne concernant spécifiquement l'accessibilité des produits, la conformité et l'approvisionnement. Atos continue de renforcer ses structures de gouvernance et a nommé des interlocuteurs dans ses principaux pays. Les résultats en termes d'accessibilité sont désormais communiqués au Comité RSE du Conseil d'Administration d'Atos.

Le Groupe a mené des recherches pour aligner la législation internationale en matière de handicap et de non-discrimination sur les normes d'accessibilité à inclure dans la récente révision de sa politique mondiale.

Acquisition et partage des connaissances

Le partage de connaissances et la formation sur le handicap et l'accessibilité ont été des thèmes clés en 2020. Le Groupe a augmenté le nombre de formations disponibles sur le handicap et l'accessibilité sur sa plateforme d'apprentissage en ligne en ajoutant cinq modules au contenu existant.

Atos organise désormais chaque mois une table ronde sur l'accessibilité à laquelle sont invités des intervenants du monde entier et notamment des leaders en la matière. Le groupe de la table ronde sur l'accessibilité compte maintenant près de

200 membres et continue d'attirer de nouveaux participants. En mai 2020, Atos a organisé son premier hackathon virtuel sur l'accessibilité regroupant plus de 100 participants venus de tous les secteurs du Groupe et répartis dans plus de 21 équipes. D'autres événements publics de grande envergure, ayant lieu en ligne, sont également organisés pour des journées clés sur le calendrier du handicap, comme la Journée Mondiale de Sensibilisation à l'Accessibilité (Global Accessibility Awareness Day) la Journée Internationale des Personnes Handicapées (International Day for Persons with Disabilities/Purple Light Up) au cours desquelles les salariés, les partenaires et le public sont invités à célébrer les talents des personnes handicapées.

Atos poursuit son projet d'Académie Accessibilité avec une nouvelle cohorte d'apprentis et de diplômés en 2020. En outre, les anciens élèves du projet continuent de travailler sur l'accessibilité en tant qu'experts reconnus.

Professionnalisation

Atos s'engage activement en tant que groupe dans des initiatives de professionnalisation pour l'accessibilité :

- le travail commencé en 2019 sur un apprentissage de l'accessibilité avec le ministère de l'Éducation du Royaume-Uni, a progressé et est maintenant une norme nationale reconnue, avec des cours prévus début 2021 ;
- collaboration avec l'International Association of Accessibility Professionals pour créer une certification pour le « Leadership stratégique de l'accessibilité » ;
- des conseils actifs ont été fournis à plusieurs organisations sur la maturité organisationnelle de l'accessibilité et leurs programmes.

Travailler avec des organisations pour personnes handicapées

Atos poursuit son engagement en travaillant avec diverses initiatives telles que Valuable 500, Business Disability Forum, International Labor Organization et W3C.

En France, il existe des initiatives locales, telles que le renouvellement de l'accord sur le handicap avec les syndicats. Le Groupe a également signé le « Manifeste pour l'inclusion des personnes handicapées dans la vie économique ». Le réseau des salariés handicapés d'Atos, « Atos Adapt », organise régulièrement des événements et travaille avec son responsable de la diversité et de l'inclusion au Royaume-Uni afin d'atteindre le dernier niveau d'intégration des personnes handicapées (Disability Confident) (actuellement au niveau 2).

A titre bénévole, les collaborateurs d'Atos participent à de nombreuses initiatives d'inclusion, telles que :

- le World Institute on Disability ;
- les initiatives sur la neurodiversité ;
- la communauté d'accessibilité en ligne AXSChat.

Le responsable de l'accessibilité et de l'inclusion d'Atos a été nommé « Disability Smart Diversity Practitioner » de l'année. En outre, le programme d'accessibilité d'Atos a été primé à deux reprises lors des récompenses « Disability Matters Europe Awards 2020 ».

5.3.7 Reconnaissance et fidélisation

[GRI 103-1 Présence sur le marché]

Comparaison des salaires minimums

Dans tous les pays où le Groupe opère, le salaire d'entrée d'Atos (le plus bas chez Atos pour un salarié à plein temps, en contrat à durée indéterminée) est systématiquement supérieur au salaire minimum local.

Atos opère dans plus de 71 géographies et dans 90% de ces pays, il y a un salaire minimum légal ; lorsqu'un tel minimum existe, Atos rémunère ses salariés au-delà du minimum légal [GRI 202-1].

Couverture sociale, prestations en cas de décès et invalidité

Les prestations de santé sont offertes à 80% des salariés sous contrat à durée indéterminée et les prestations d'invalidité à 77% de ces derniers [GRI 401-2]. Les prestations de santé supplémentaires sont rares en Allemagne, en Autriche, en Suisse et en Suède. Dans ces pays, l'assurance maladie obligatoire est assez complète, de sorte que les prestations de santé supplémentaires, en général, ne sont pas nécessaires.

Les prestations en cas de décès sont offertes à 84% des salariés sous contrat à durée indéterminée [GRI 401-2]. En Autriche, en Allemagne et en Suisse, les prestations en cas de décès sont incluses dans les régimes de retraite et fournies sous la forme d'une pension pour le conjoint et les enfants. Dans d'autres pays, les prestations en cas de décès sont principalement fournies sous la forme de paiements forfaitaires. La somme principale du forfait est parfois augmentée en fonction de la situation familiale (France, Maroc, Danemark) et parfois doublée en cas de décès à la suite d'un accident (Chine, Japon, Thaïlande, Pologne, Espagne, Brésil, Chili, Mexique, Emirats Arabes Unis).

Etendue de la couverture des régimes de retraite à prestations définies [GRI 201-3]

Les stratégies de financement des régimes de retraite à prestations définies varient selon le plan et le pays et sont mises en place pour tenir compte des exigences de financement locales, en respectant les délais requis par la loi de plans de reconstitution pour les régimes en situation de déficit.

Principes de la politique de rémunération du Groupe Atos

La politique de rémunération d'Atos a pour objectif de renforcer sa position en tant que société de référence des services informatiques et de lui permettre d'être une société reconnue pour son bien-être au travail (Wellbeing@work).

La politique de rémunération est basée sur les valeurs des Ressources Humaines d'Atos et vise :

- à attirer et retenir les talents ;
- à récompenser les performances et l'innovation collectivement et individuellement, de façon équilibrée et compétitive.

Pour s'assurer qu'Atos atteint en permanence ces objectifs, la politique de rémunération est régulièrement revue et déployée dans tous les pays où Atos opère selon les spécificités et réglementations locales. Toutes les sociétés acquises adoptent la politique de rémunération d'Atos. Le Groupe pratique systématiquement la comparaison annuelle, via une ou plusieurs enquêtes spécialisées sur le secteur des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication). L'objectif de cette démarche est de s'assurer de sa compétitivité, tant en niveau qu'en structure, et que les rémunérations soient en adéquation avec les pratiques du marché dans l'ensemble des pays du Groupe.

La rémunération totale proposée par Atos comprend un salaire fixe, un bonus variable pour les employés éligibles à ce type de prime et des avantages conformes aux pratiques du marché. Certains collaborateurs peuvent également bénéficier d'une rémunération à long terme, sous forme d'options de souscriptions d'actions ou d'actions de performance.

Rémunération variable chez Atos

Pour tous les salariés d'Atos qui ont droit à une politique de primes, une rémunération variable est déterminée sur une base semestrielle (plutôt qu'annuelle). Cette approche favorise la fixation d'objectifs ambitieux ainsi que l'alignement entre les objectifs stratégiques de l'entreprise et les objectifs fixés aux collaborateurs.

Au cours du deuxième semestre 2020, les systèmes de rémunération variable ont été simplifiés pour correspondre à différents groupes de salariés éligibles :

- haute direction et cadres intermédiaires :
 - fonctions commerciales et ventes : pour qu'elles soient alignées sur la performance semestrielle d'Atos, leur rémunération variable repose sur des objectifs financiers, ce qui se répercute sur les objectifs du Groupe au niveau du collaborateur (principalement chiffre d'affaires total, prise de commande, objectifs de trésorerie – Free Cash Flow ou objectifs de facturation – et marge opérationnelle) ;
 - Global Delivery Centers : leur rémunération variable dépend de la productivité et des ICP définis pour le niveau de service dans les contrats ;
 - fonctions internationales opérant au niveau du Groupe : outre les objectifs financiers (résultats du Groupe et budget de la fonction), leur rémunération variable dépend également d'un objectif conforme à la stratégie de la fonction et d'un objectif de qualité (enquête de satisfaction interne) ;
- autres salariés ayant droit à une prime, avec un niveau de responsabilités moins élevé dans l'organisation : leur rémunération variable repose sur leur performance individuelle, telle qu'évaluée par le manager direct en fonction de leurs objectifs individuels définis en début de semestre.

Chaque semestre, le Comité de Direction Générale du Groupe examine la Politique mondiale de rémunération variable pour s'assurer qu'elle est conforme à la stratégie opérationnelle du Groupe et que les objectifs sont SMART (Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes et définis dans le Temps). Le Comité de Direction Générale du Groupe veille à ce que la Politique de rémunération variable encourage les salariés à fournir les meilleures performances collectives et individuelles qui soient. Les résultats financiers d'Atos ont un réel impact sur le versement des primes tous niveaux et toutes fonctions confondus.

Dans le cadre de la stratégie de décarbonation mondiale d'Atos, un mécanisme de tarification interne du carbone a été mis en place au cours du 2^e semestre 2020. Le but est d'évaluer la réduction des émissions de tCO₂ et d'avoir un impact positif ou négatif sur les résultats de la marge d'exploitation utilisés dans le calcul de la prime. Les trois facteurs pris en compte dans le calcul du prix interne du carbone sont les suivants :

- la tarification du carbone, basée sur les émissions liées aux déplacements, aux appareils et aux activités des centres de données ;
- un mécanisme de crédit/débit sur les dépenses des fournisseurs, en soutenant les dépenses réalisées auprès des fournisseurs éco-responsables et en évitant les fournisseurs qui ne s'engagent pas en matière d'environnement ;
- le crédit pour la croissance, en soutenant les activités décarbonées exercées pour les clients d'Atos.

Outre la rémunération variable, en France et aux Pays-Bas, Atos a mis en place des projets locaux collectifs de participation aux bénéficiaires, principalement fondés sur la performance financière de l'entité.

Programmes de récompense et de reconnaissance

La reconnaissance est un facteur clé pour la motivation. Pour que la contribution de chacun puisse être reconnue à sa juste valeur, le Groupe déploie des programmes majeurs dans le cadre de l'initiative « We Are Atos » (Nous sommes Atos), parmi lesquels :

- « Accolade » : un programme qui permet aux salariés de désigner leurs collègues et qui offre aux responsables l'opportunité de récompenser instantanément leurs collaborateurs/équipes selon trois niveaux (Bronze, Argent et Or) pour des performances exceptionnelles. En 2020, environ 7 000 distinctions ont été remises lors de cérémonies individuelles ou de groupe ;
- en 2019, l'initiative « Spot awards » a été lancée dans le cadre du programme « We are Atos », puis mise à disposition de l'ensemble des salariés partout dans le monde. « Spot Awards » est un module en ligne intégré à MyAtos, également disponible sur les téléphones portables. Il est destiné à créer une culture d'appréciation à l'échelle de l'organisation, permettant ainsi aux salariés de reconnaître les efforts exceptionnels déployés par leurs collègues et le partager via ce module. Il vise la reconnaissance spontanée et ne requiert aucune autorisation. En 2020, 12 239 « Spot awards » ont été décernés, récompensant 7 485 succès individuels et 4 754 collègues dans le cadre d'une réussite d'équipe.

Ces marques de reconnaissance sont non monétaires, ne suivent aucune hiérarchie et peuvent être exprimées à tous niveaux/fonctions et zones géographiques confondus.

Analyse de la rémunération

Atos veille à sa compétitivité sur le marché. En 2020, 62% du personnel d'Atos travaillait dans un pays où le rapport entre le salaire le plus élevé et le salaire moyen se situe en dessous de dix [GRI 102-38], [GRI 102-39].

Ratio entre le salaire le plus élevé et le salaire moyen	% de l'effectif
En dessous de 10	62%
10 < X < 20	33%
Plus de 20	4%
TOTAL	100%

Plans d'actionnariat des salariés

En juin 2020, Atos a lancé un nouveau programme d'actionnariat salarial aux caractéristiques innovantes :

- une réduction de 25% par rapport au prix de l'action Atos (20% en 2018), la Société étant l'une des premières entreprises à proposer une réduction supérieure à 20% permise depuis peu par la loi ;
- nouvelles options de paiement, y compris paiement anticipé par Atos avec retenues salariales différées ;
- conformément à la stratégie de décarbonation d'Atos, un arbre sera planté pour tout salarié participant au programme.

Avec plus de 15 550 souscripteurs, en hausse de 50% par rapport au plan précédent, le programme Share 2020 a connu un grand succès, la souscription globale des salariés ayant augmenté de plus de 200% à périmètre constant.

L'ambition d'Atos est de continuer à proposer chaque année des plans d'actionnariat salarié aussi performants.

Plans incitatifs à long terme pour la Direction

Atos s'est engagé dans une démarche qui vise à associer ses cadres et collaborateurs à la performance et aux résultats financiers à long terme de l'entreprise, par l'intermédiaire notamment de plans d'incitation à long terme.

Dans une optique de reconnaissance et de rétention, Atos a attribué des actions de performance le 24 juillet 2020 à quelque 1 150 collaborateurs (cadres supérieurs, talents et experts).

L'acquisition des actions en vertu des plans d'actions de performance est entièrement assujettie à la réalisation de conditions de performance.

Parmi ces conditions de performance, une partie des actions octroyées (20% de la quantité octroyée) est soumise à la réalisation de conditions de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE), comme suit :

- 10% des actions octroyées sont assorties d'une condition RSE externe, liée au score DJSI d'Atos par rapport à ses pairs :
- moyenne des résultats annuels DJSI (Monde ou Europe) d'Atos vs. les autres entreprises, sur la période de trois ans ;

- 10% des actions octroyées sont assorties d'une condition RSE interne, basée sur la réduction de l'intensité carbone du Groupe :
- pourcentage de variation des tonnes d'équivalent CO₂ (tCO₂e) par million d'euros de chiffre d'affaires à la fin des trois ans (en 2022).

Pour plus de détails, consultez la section « Rémunération et actionnariat des dirigeants ».

Conditions de travail flexibles [GRI102-8]

Atos assure des relations professionnelles permanentes et à plein temps à ses salariés : 99% des effectifs sont des contrats à

durée indéterminée et 92% à temps plein. Néanmoins, Atos est prêt à envisager un emploi à temps partiel quand un salarié considère qu'il est plus adapté à son équilibre vie professionnelle/vie privée, l'initiative étant prise par le salarié, non pas par l'entreprise.

Atos fonctionne en mode collaboratif et accepte le travail à distance, qui offre davantage de flexibilité pour les salariés dans leur équilibre vie professionnelle/vie privée. L'ensemble des initiatives visant à améliorer un environnement de travail flexible a permis de réduire le taux d'absentéisme dans l'entreprise.

Le pourcentage d'absentéisme par rapport à l'effectif opérationnel direct en 2020 était de 1,80% [A16]. En outre, le total des accidents du travail était de 58.

5.3.8 Programme « We are Atos »

« We are Atos » est le programme de bien-être au travail à destination des salariés d'Atos. C'est un programme de transformation clé du Groupe destiné à améliorer en permanence la façon de travailler ensemble. Ce programme s'est développé et fait désormais partie intégrante de la culture du Groupe. Il tire parti de la réussite du programme Wellbeing@work d'Atos, opérationnel depuis 2010. Il couvre toute une série d'expériences des salariés, en donnant conseils et assistance pour des initiatives locales dans tous les pays d'Atos. Il tient compte des attentes, en constante évolution, des collaborateurs actuels et futurs et s'aligne sur les priorités et les objectifs mutuels de nos clients, tout en améliorant l'expérience client.

Le programme est porté par un réseau de personnes issues de différents secteurs du Groupe, les leaders locaux couvrant chaque aspect de la matrice organisationnelle. Cette approche réseau va dans le sens des priorités et contexte local et met l'accent sur le partage des meilleures pratiques à l'échelle du Groupe.

Afin de renforcer le programme, un membre du Comité de la Direction Générale du Groupe (GMC) supervise les plans et activités dans l'optique de réaliser l'ambition et les objectifs des cinq volets essentiels : Diversité et Inclusion, Valeur Sociale, Bien-être, Life@work et Expérience des salariés avec les Clients.

5.3.8.1 Environnement collaboratif

Atos a fait de la collaboration sociale l'un de ses principaux leviers pour assurer que ses clients sont servis au mieux des capacités collectives d'Atos :

- le concept de campus d'Atos déployé dans ses différents bureaux et structuré autour d'open spaces et de bureau partagé ;
- l'utilisation importante par les salariés de réseaux sociaux d'entreprise (ESN ou Enterprise Software Networks) qui permettent de partager le mode de travail d'Atos et ses valeurs, ainsi que différentes communautés d'experts ;

- le déploiement rapide et l'adoption de Circuit, plateforme unifiée de collaboration et communication mise au point par la marque d'Atos Unify.

Tous ces outils sont essentiels pour favoriser l'esprit de coopération qu'attendent les salariés et que l'entreprise encourage, afin de garantir que le personnel, les clients et l'entreprise bénéficient des avantages d'un lieu de travail numérique « Best in class ».

5.3.8.2 Sensibilisation et implication des salariés

[GRI 403-1]

Atos garantit l'entière conformité avec les standards internationaux de droit du travail, en appliquant les principes des conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT), comme cela est exigé du fait de sa participation au Pacte mondial des Nations Unies. Ce dernier stipule (principe 3) que les entreprises doivent respecter l'exercice de la liberté d'association et reconnaître le droit à la négociation collective.

Pour garantir le respect de la liberté d'association, Atos a mis au point une organisation concrète du dialogue social.

La communication avec les représentants du personnel est un dialogue permanent et constructif au sein des instances représentatives aux niveaux européen et national.

Le dialogue social est très constructif et positif, et il peut être illustré par des échanges sociaux aux niveaux européen et local.

Une culture du dialogue social permanent

Le SEC (Societas Europaea Council) représente plus de 50 000 collaborateurs en Europe répartis dans 26 pays et est fortement engagé dans des événements relatifs au Groupe Atos. Divers membres de la Direction du Groupe présentent régulièrement au SEC la stratégie et les ambitions de l'entreprise. Des informations sur les transformations ou les projets d'acquisitions sont communiquées au SEC très en amont de la procédure. C'est la preuve d'un haut niveau de confiance mutuelle et de transparence.

L'accord sur le SEC prévoit au moins trois réunions par an. En 2020, huit réunions ont été planifiées et ont eu lieu (trois ordinaires et cinq extraordinaires) en plus des nombreuses possibilités d'échanges via les différentes commissions (voir ci-dessous).

Du dialogue social à une collaboration sociale efficace

En plus de l'organisation des réunions avec le SEC d'Atos, la Direction et les représentants du personnel ont convenu la tenue de commissions supplémentaires qui travaillent en étroite collaboration avec la Direction pour aboutir à un dialogue productif, utile et profitable à tous. Outre les commissions créées l'an dernier (Formation, Economie, Commissions de protection des données, RSE, Code d'éthique, etc.), Atos en a constitué plusieurs nouvelles en 2020 pour discuter à titre d'exemple des sujets suivants :

- mesures économiques et sociales prises par le Groupe face à la pandémie de Covid-19 ;
- programme de transformation « SPRING » ;
- conditions de travail – préparation des nouveaux modes de travail post-Covid ;
- mise en œuvre du nouveau système de gestion des informations RH (HRIS) ;
- initiatives en matière de délocalisation et d'automatisation.

Depuis le début de la crise liée à la Covid-19, au cours de laquelle Atos a réussi à faire passer plus de 90% de ses collaborateurs en

télétravail, l'organisation s'attache à surveiller et à prendre soin de la santé et de la sécurité des salariés, notamment en appelant les représentants du personnel toutes les semaines et en faisant régulièrement le point avec eux au niveau du SEC.

Par ailleurs, Atos reconnaît le rôle collaboratif que doivent jouer les représentants du personnel sur les sujets les plus significatifs et les plus confidentiels au sein de l'entreprise. En outre, Atos a mis en place depuis plusieurs années un comité participatif du Conseil d'Administration, composé de quatre représentants du SEC qui sont associés aux travaux du Conseil, et participent directement à la réunion ou à la discussion des points à l'ordre du jour avec le Secrétaire du Conseil et un administrateur.

Dialogue social au niveau local

En parallèle des discussions approfondies auprès du SEC sur les questions européennes et multinationales, des consultations régulières ont lieu avec les représentants locaux du personnel et/ou avec les syndicats dans de nombreux pays.

Au-delà des obligations réglementaires et légales, Atos considère également ce dialogue social comme un moyen important d'assurer l'information et l'implication des salariés dans le développement de l'entreprise. La mise en œuvre des acquisitions au niveau local, comme EcoAct, digital.security et SEC Consult, en sont l'illustration. Les structures organisationnelles locales et les conditions de travail sont souvent des sujets débattus lors de consultations et négociations avec les partenaires sociaux.

Outre les sujets déjà mentionnés et discutés au niveau du SEC, le graphique suivant illustre quelques exemples de dialogue social déployés durant l'année 2020 :

France

- Modification du « Plan d'épargne » Groupe
- Plan sanitaire (mesures liées à la Covid-19)
- Ajustement du plan Bonus
- Programme de chômage partiel
- Projets de relocalisation de sites

Allemagne

- Accord avec les instances de codétermination sur les questions de chômage partiel
- Crise de la Covid-19
- Augmentation de salaire 2021

Pays-Bas

- Gestion de la performance 2.0
- Externalisation des rôles techniques génériques
- Déploiement de divers outils internes (Evolve - Outil de mobilité interne, Comparateur mondial de profils)

Espagne

- Règlement sur le travail temporaire
- Accords sur le plan de formation et la mise en place des formations obligatoires
- Investissements dans la prime santé et sécurité

Conventions collectives

Atos comprend que la sécurité au travail contribue à la santé psychologique de son personnel. Atos suit donc les réglementations locales et internationales concernant les périodes de préavis minimales relatives à des changements opérationnels importants. En outre, 46% des salariés sont couverts par des conventions collectives [GRI102-4].

Les conventions collectives sont des accords sur les conditions de travail et d'emploi conclus avec un employeur, un groupe d'employeurs ou une ou plusieurs organisations d'employeurs [GRI 401-3].

Les conventions collectives d'Atos couvrent les thématiques de la santé et de la sécurité [GRI 403-4], la durée du congé de maternité/paternité, le temps de travail, les salaires, les délais de préavis, les congés (normaux et exceptionnels, par exemple pour mariage, naissance, déménagement, etc.) et la formation.

Prise en compte des attentes des salariés [A2], [SASB TC-SI-330a.2]

Soucieux d'aller au-delà de la collaboration avec les représentants du personnel, Atos s'engage depuis 2010 à impliquer les salariés au moyen de l'enquête annuelle « Great Place to Work® ». Cette enquête mondiale, gérée par l'Institut

Great Place to Work® (GPTW), aide Atos à déterminer les attentes des salariés et à cibler les domaines à améliorer.

L'enquête est structurée autour de cinq dimensions : Crédibilité, Respect, Equité, Fierté et Convivialité.

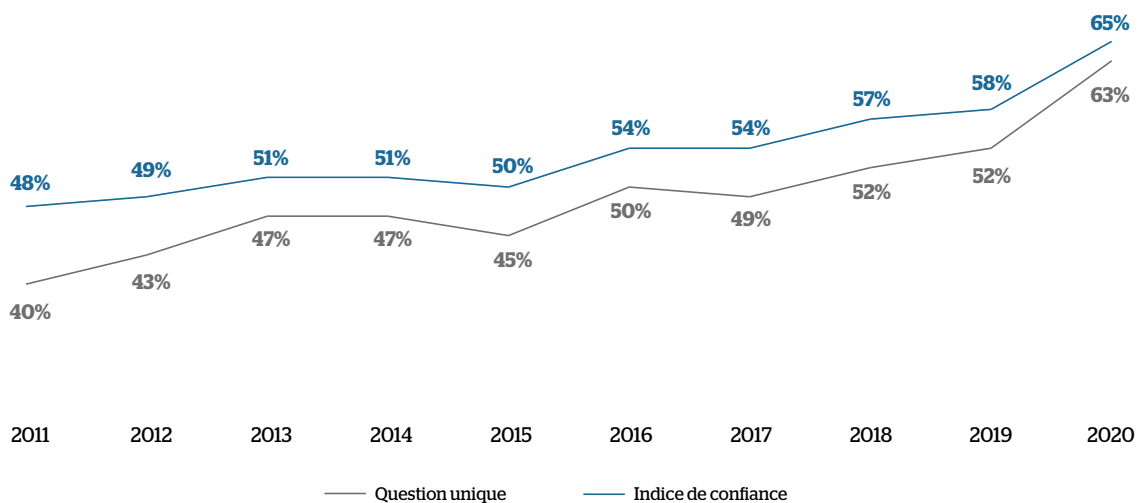
En 2020, l'enquête a été conduite auprès de 80 entités dans 65 pays. Au total, 99 611 salariés ont été invités à participer et le taux de réponse a été de 69%, représentant le vote de 68 258 salariés.

L'enquête Great Place to Work comprend deux indicateurs :

l'indice de confiance, qui mesure la perception de l'environnement de travail par les salariés et se fonde sur le résultat d'une majorité des questions. Alors que nous observons généralement une légère augmentation d'année en année, nous avons constaté en 2020 une augmentation de +7%, pour atteindre 65%. Ce résultat du score « Trust Index » démontre l'engagement et l'implication des salariés à partager leur vision et à participer ensemble à la construction d'un meilleur environnement de travail. [A2], [SASB TC-SI-330a.2].

la question unique (One Question), qui se réfère à l'item : « Dans l'ensemble, je peux dire que c'est une entreprise où il fait bon travailler. » Nous observons une augmentation de +9% pour atteindre 63% en 2020.

PROGRÈS PAR RAPPORT À LA DÉCENNIE PRÉCÉDENTE :



Par rapport à 2019, Atos a amélioré ses résultats dans tous les secteurs en 2020 :

GPTW SCORES	TAUX 2020	Amélioration
Crédibilité	64%	+7,4%
Respect	64%	+7,2%
Justice	63%	+5,2%
Fierté	67%	+8,2%
Camaraderie	67%	+5,2%

Le programme interne « We are Atos » a identifié des actions spécifiques dans chaque pays participant à l'étude, visant à améliorer l'expérience des salariés et, par conséquent, les résultats du GPTW en 2020.

Aux 59 questions fermées, Atos ajoute chaque année des questions supplémentaires. Dans l'enquête de 2020, le Groupe a décidé d'inclure 28 questions supplémentaires pour mieux répondre aux attentes des salariés. Six d'entre elles étaient liées au soutien des salariés pendant la pandémie de Covid-19 et trois à la stratégie de décarbonation d'Atos.

L'une des questions soumises cette année pour la première fois est directement liée aux émissions Net zéro : 78% des personnes interrogées ont répondu « se sentir fières qu'Atos ait fixé les normes de décarbonation les plus élevées (Net Zero émissions d'ici 2028) dans son secteur d'activité ». Au fil des ans, nous avons constaté une forte augmentation de l'importance de la RSE pour nos employés. S'agissant de l'item : « Il est important pour moi de travailler pour une entreprise qui considère la responsabilité sociale et environnementale comme une valeur fondamentale », le score cette année a augmenté de 6% pour atteindre 84%.

60% des salariés ayant participé aux enquêtes GPTW cette année ont répondu oui à la question : « J'ai constaté que des actions concrètes ont été menées pour renforcer la décarbonation au sein d'Atos (par exemple, des engagements forts en matière de décarbonation, des offres de portefeuille vert, des technologies écologiques, l'application Atos Green, etc.) ».

On note une belle amélioration sur les questions relatives à la diversité et à l'inclusion, qui ont déjà obtenu de très bons résultats les années précédentes.

	2020	2019	Hausse
Les salariés sont traités équitablement quel que soit leur âge.	76%	71%	6%
Les salariés sont traités équitablement quelle que soit leur race ou origine ethnique.	85%	82%	3%
Les salariés sont traités équitablement quel que soit leur sexe.	84%	80%	4%
Les salariés sont traités équitablement quelle que soit leur orientation sexuelle.	86%	82%	4%

5.3.9 Evaluation de la performance RSE des fournisseurs

Surveillance du risque RSE le long de la chaîne d'approvisionnement

Pour garantir des activités éthiques et conformes, Atos concentre une part importante de ses dépenses aux fournisseurs de premier rang, qui adoptent la même approche que le Groupe en matière de durabilité. Les fournisseurs d'Atos doivent également accepter et respecter la charte d'engagement des partenaires commerciaux d'Atos en matière d'intégrité, baptisée « Atos Business Partners' Commitment to Integrity ».

Cette charte est communiquée à tous les fournisseurs qui participent à un appel d'offres avec Atos et ses principales clauses sont intégrées aux contrats. La charte a pour objet de reprendre les principes et actions mis en œuvre par la Direction des Achats d'Atos en matière de responsabilité sociale d'entreprise. Elle impose aux fournisseurs d'Atos de respecter les principes du Pacte Mondial des Nations Unies dans les domaines des droits humains, du droit du travail, de l'environnement, de la lutte contre la corruption et la clause de non-conformité associée tout au long de la durée du contrat avec Atos. Si un fournisseur refuse d'adhérer à la charte relative à l'engagement des partenaires commerciaux d'Atos en matière d'intégrité au motif qu'il dispose de sa propre charte, Atos s'attend à ce que cette dernière contienne des principes équivalents à ceux de la Charte Fournisseur d'Atos. Dans le cadre d'un appel d'offres, les fournisseurs sont également informés qu'ils sont tenus de respecter et d'accepter ces principes pour pouvoir collaborer avec Atos. Ils peuvent, à tout moment pendant la durée de leur contrat avec Atos, faire l'objet d'une évaluation par EcoVadis au regard de leur performance RSE.

Atos travaille en effet avec EcoVadis, un expert indépendant, pour avoir un meilleur aperçu des activités de ses fournisseurs stratégiques. EcoVadis analyse les dimensions Environnement, Travail et Droits de l'homme, Ethique et Achats durables. Les principaux KPI d'Atos en matière d'achats sont liés aux dépenses couvertes par les fournisseurs, qui ont été récemment évaluées par EcoVadis. En s'appuyant sur l'analyse détaillée qui en résulte, Atos bénéficie d'une vision globale de l'approche RSE de ses fournisseurs stratégiques, y compris leurs points forts, leurs faiblesses et tout comportement contraire à l'éthique signalé dans les médias ou par les ONG. La fonction Achats d'Atos se trouve ainsi en mesure d'identifier les risques au sein de la chaîne d'approvisionnement et de les atténuer au cas par cas.

L'équipe Achats d'Atos a pour objectif de renforcer les relations avec ses fournisseurs stratégiques (Top 250) et de soumettre la totalité d'entre eux à une évaluation de leur performance RSE par EcoVadis. Atos demande également à ses fournisseurs de faire une évaluation de moins de 36 mois durant la durée de leur contrat avec Atos. Les fournisseurs sont invités à remplir un questionnaire détaillé sur leur engagement en matière de RSE, avec documents à l'appui. Après avoir rempli le questionnaire, ces documents et réponses sont analysés par une équipe d'experts en RSE d'EcoVadis qui attribue un score global (sur 100), un score par domaine et des commentaires détaillés assortis de recommandations d'amélioration.

En 2020, 328 fournisseurs ont été évalués ou réévalués par EcoVadis, ce qui représente 63% des dépenses totales et 62% des fournisseurs stratégiques de l'entreprise [A17], [GRI 205-1]. Le choix de ces fournisseurs était basé sur le niveau des dépenses, le degré de risques par catégorie et le risque géographique.

Le score moyen s'élève à 56,5, ce qui confirme l'évaluation suivante :

- une approche de la responsabilité sociale d'entreprise structurée et proactive ;
- des politiques et actions concrètes sur les problématiques majeures ;
- des rapports basiques sur des actions ou des indicateurs de performance ;
- l'entreprise améliore de façon continue ses performances en matière de responsabilité sociale d'entreprise et doit être envisagée en vue d'une relation d'affaires à long terme.

Les fournisseurs recevant des notes insuffisantes (inférieures à 40 sur 100) sont encouragés à mettre en œuvre des plans d'actions correctives avant d'être réévalués 12 mois plus tard. En 2020, 12,5% de l'échantillon a obtenu une note insuffisante, généralement en raison d'une mauvaise compréhension du processus et de la plateforme d'évaluation d'EcoVadis. Toutefois, en cas de refus d'un fournisseur de participer à une évaluation d'EcoVadis sans que celui-ci puisse prouver son niveau de risque RSE par l'évaluation ou l'audit d'un autre expert en RSE, dans la plupart des cas, il ne sera pas possible de passer de contrat avec ce vendeur ou un nombre inférieur de contrats sera passé avec lui.

Dans le cadre de la décarbonation de la chaîne d'approvisionnement, en 2020, Atos a commencé à utiliser les résultats du thème obtenus sur la dimension Environnement de l'évaluation d'EcoVadis pour mieux connaître la maturité environnementale, en particulier au niveau carbone, des fournisseurs.

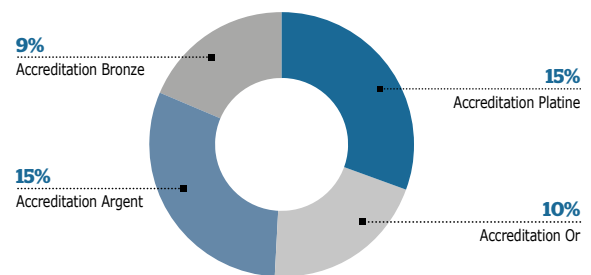
En complément Atos a également mis en œuvre sa méthode de notation interne du carbone. A partir du score ainsi obtenu (via EvoEcoVadis ou par la notation interne du carbone d'Atos) les fournisseurs sont classés dans la catégorie verte ou rouge. Les fournisseurs classés « verts » sont les plus matures en matière de gestion environnementale tandis que les « rouges » sont incités à prendre des mesures appropriées. Les parties prenantes d'Atos sont encouragées à augmenter leurs dépenses avec des fournisseurs dans la catégorie verte et à les réduire avec les fournisseurs dans la catégorie rouge. Les Achats, les services de gestion de fournisseurs et les autres parties prenantes informent les fournisseurs de leur classification rouge et les encouragent à améliorer leur performance carbone. L'objectif n'étant pas de résilier les contrats avec les fournisseurs classés en rouge, mais de les accompagner pour

qu'ils s'améliorent et passent en catégorie verte (voir section 5.2.5.2 ; Décarbonation de la chaîne d'approvisionnement).

Le pourcentage actuel de dépenses avec les fournisseurs qui ont été sélectionnés à l'aide d'EcoVadis, et en tenant compte des critères environnementaux, est de 63% [GRI 308-1].

Atos montre l'exemple. Sa réévaluation par EcoVadis en 2020 atteste d'une amélioration de son score déjà élevé, qui passe à 82 sur 100 au niveau global et à 90 sur 100 sur la dimension Environnement.

49% des dépenses d'Atos sont effectuées auprès de fournisseurs disposant d'une accréditation spéciale EcoVadis, comme le montre le tableau ci-dessous :



Gestion des fournisseurs et dépenses locales [GRI 103-1 Pratiques d'achat] [GRI 102-9]

Journée Fournisseurs d'Atos

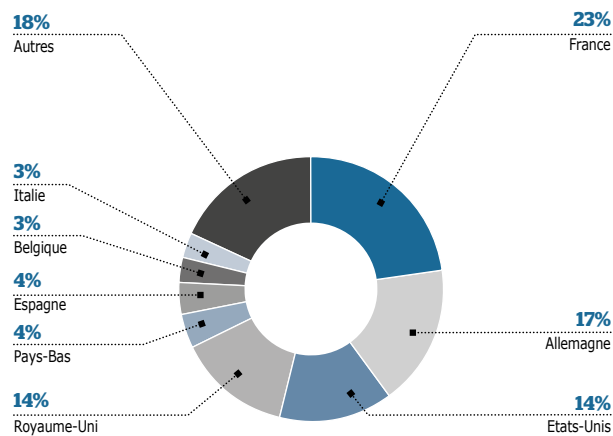
Le 12 novembre, la Journée Fournisseurs d'Atos a rassemblé les parties prenantes des 250 principaux fournisseurs et partenaires clés du Groupe. L'événement était animé par Elie Girard, Directeur Général, Aurelia Tremblay, Directrice des Achats, et l'équipe Achats, avec l'aide des cadres et Senior Leaders d'Atos.

Le programme de décarbonation et l'ambition d'Atos de réduire son empreinte carbone sur l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement ont été les thèmes phares de cette manifestation. Pour l'occasion, EcoAct, spécialiste du conseil en stratégie climatique, qui fait désormais partie d'Atos, a été présenté. Deux ateliers interactifs sur la décarbonation, auxquels ont participé les principaux fournisseurs d'Atos, ont aidé la Société à mettre en place le réseau qui lui permettra d'atteindre son objectif Net Zero émissions.

Grâce à un dialogue permanent avec ses fournisseurs, Atos contrôle le pourcentage du budget d'achats consacré aux sites importants qui est dépensé auprès de fournisseurs locaux pour les besoins de cette activité (tel que le pourcentage de produits et services achetés localement).

Dans les 71 pays où la fonction Achats d'Atos développe ses activités, six pays (France, Allemagne, Etats-Unis, Royaume-Uni, Pays-Bas et Espagne) représentent 77% des dépenses, tandis que 50 pays représentent moins de 6,4% des dépenses totales. Les huit plus grands pays représentant 82,3% des dépenses d'Atos sont contrôlés au regard de la stratégie de développement durable et sont tous situés en Europe et Amérique du Nord.

Dépenses d'Atos en 2020 par pays
[GRI 203-2], [GRI 204-1]

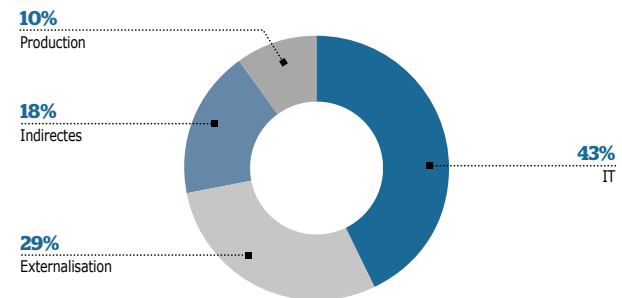


En tant que société de services, une grande partie des achats du Groupe Atos concernent les catégories liées aux ressources humaines. En effet, 29% du total des dépenses d'Atos est consacré au personnel et à la sous-traitance. Si on inclut la gestion technique et les services professionnels, les dépenses

indirectes s'élèvent à 18% du total des dépenses d'Atos. Ces catégories génèrent indirectement de l'emploi dans les pays appliquant une législation du travail rigoureuse. D'autre part, les dépenses en informatique (IT) représentent 43% du total des dépenses d'Atos avec les principaux fournisseurs, ce qui est conforme aux objectifs de développement durable du Groupe.

Le secteur manufacturier chez Atos représente aujourd'hui 10% des dépenses et provient principalement de l'ECM (Electronic Contracts Manufacturing) et/ou des fournisseurs de premier niveau, bien qu'une faible proportion de ces dépenses provienne d'une chaîne d'approvisionnement en Asie-Pacifique.

Dépenses d'Atos en 2020 par catégorie
[GRI 102-9], [GRI 204-1]



L'objectif de l'équipe Achats du Groupe est de centraliser les dépenses et de signer des contrats mondiaux avec des fournisseurs de taille plus importante. Cependant, un grand nombre de ces fournisseurs sont présents dans les pays dans lesquels le Groupe intervient et 82% des livraisons de biens et de services s'effectuent à un niveau local, réduisant ainsi l'impact environnemental d'Atos. Ce chiffre s'explique également par le recours à des fournisseurs situés dans de nombreux pays et par l'utilisation de distributeurs de matériels informatiques [GRI 204-1].

5.3.10 Contribution sociale/Investissements communautaires (valeur économique distribuée)

[GRI 201-1], [GRI 203-2], [GRI 103-1 Performance économique], [GRI 103-1 Impacts économiques indirects]

Atos mise avant tout sur le capital humain et a pour objectif, par son programme d'engagement sociétal, de stimuler et motiver le développement au sein de l'écosystème local. Atos vise à inciter ses clients et la Société à réinventer leur modèle de croissance, en tenant compte des tendances sociétales et de l'évolution des besoins de la société au sens large. La valeur apportée à la Société en général est conforme à la stratégie globale du Groupe et aux Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD).

Atos se concentre sur ses compétences et atouts fondamentaux, identifie les domaines dans lesquels ils peuvent être appliqués, et contribue ainsi de façon positive à la Société et au développement. Suivant ce principe, Atos a toujours axé sa contribution sociale sur des thèmes d'action où il pourrait gagner en efficacité, en créant de la valeur pour les bénéficiaires, ses salariés et ses actionnaires. Ces priorités sont les suivantes :

- a) égalité de l'enseignement et de la connaissance ;
- b) autonomisation des jeunes, insertion sociale et professionnelle et
- c) inclusion numérique. La crise sanitaire actuelle et les attentes des salariés de l'entreprise ont étendu les priorités à des activités sociales de « santé et sécurité ».

L'approche d'Atos repose sur une vision globale partagée et des actions locales qui privilégient l'instauration de partenariats à long terme avec des universités et des ONG locales. De par ses priorités Atos soutient les Objectifs de Développement Durable (ODD) suivants : ODD 4 (éducation de qualité), ODD 10 (inégalités réduites) et ODD 3 (bonne santé et bien-être). Cependant, les équipes locales étant les mieux renseignées sur les besoins de leur communauté, elles peuvent investir dans des activités qui soutiennent d'autres ODD. Dans ce contexte, certaines actions locales viennent à l'appui des ODD 1 (pas de pauvreté) et 5 (égalité entre les sexes).



En 2020, environ 3 000 collaborateurs ont participé à des projets de volontariat dans le monde : formations gratuites sur les technologies de l'information, actions bénévoles dans des écoles situées en zones défavorisées, réalisation de projets TIC et organisation d'activités sportives afin de collecter des fonds au profit de projets sociétaux. Il s'agit notamment des initiatives suivantes :

● **Atos IT Challenge¹**

Cette initiative présente chaque année un objectif différent qui est étudié par des étudiants des principales écoles et universités du monde entier. Des coaches d'Atos aident les étudiants sélectionnés à mettre au point leurs applications en faisant progresser leur solution. En octobre 2020, Atos a lancé son défi « IT Challenge on Digital Decarbonization 2021 ». Les étudiants ont été invités à réfléchir et soumettre leurs idées sur la façon dont le numérique peut contribuer à la décarbonation non-numérique.

● **Partenariat avec TechFest et HopeTEC aux Etats-Unis**

TechFest est un événement qui se tient chaque année dans un effort de coopération de la Northeastern Indiana Technology Coalition et d'autres partenaires du secteur comme Atos. L'objectif est de contribuer à promouvoir le programme Science Technology Engineering Mathematics (STEM) et à susciter plus d'intérêt pour ces domaines respectifs.

TechFest a été créé pour « endiguer la fuite des cerveaux » du Nord-Est de l'Indiana en instaurant un modèle de coopération entre entreprises et formateurs, et en identifiant des étudiants de la région pour les encourager à envisager de suivre la voie STEM pour leur carrière, dans une école ou une université locale afin de travailler pour des employeurs locaux.

Atos soutient également **HOPETEC**, ce qui permet à cette ONG de proposer des programmes d'autonomisation à la vie éducative pour adultes et enfants dans les communautés et dans toute la région de Chicago.

● **Partenariat avec le programme Princes Trust par le biais du programme Million Makers Challenge au Royaume-Uni²**

Le Princes Trust aide des jeunes personnes de 13 à 30 ans, qui rencontrent des difficultés à l'école ou sont sans emploi, à transformer leur vie.

Atos privilégie trois axes de travail avec le Princes Trust : soutien au développement technologique, organisation de clubs de l'emploi pour aider les jeunes lors d'entretiens et levées de fonds via le « Million Makers Challenge³ ».

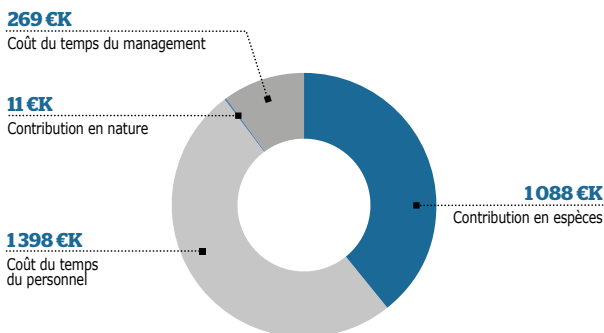
● **Programme Atos ANTZ Mentor**

En 2020, le programme Atos ANTZ Mentor a remporté le prix ICW (Institute of Collaborative Working) pour son impact social dans le cadre de son travail avec le secteur tertiaire. Atos s'associe à ANTZ et son réseau d'associations caritatives pour proposer des services de mentorat à des personnes qui sortent de prison ou qui sont difficiles à joindre dans la communauté. Le programme est également une collaboration entre salariés, clients et fournisseurs, unis par un même objectif : changer la vie des gens en leur permettant d'acquérir des compétences et en les aidant à trouver un emploi. Depuis son lancement en 2015, ce programme a permis à la Société d'économiser 1,2 million de livres sterling⁴.

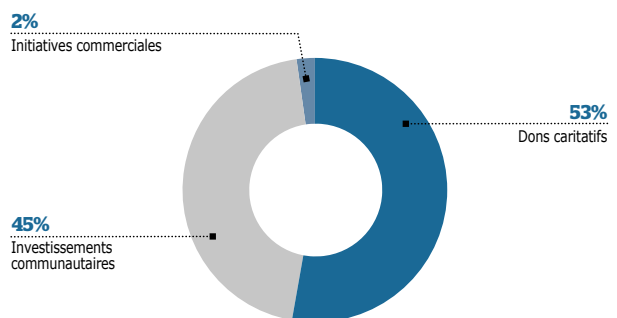
Pour d'autres exemples d'initiatives citoyennes mises en place au niveau local, veuillez vous reporter aux actions décrites dans le rapport intégré 2020.

Au total, la valeur économique distribuée d'Atos dans le cadre d'investissements communautaires s'est élevée à 2,77 millions d'euros en 2020 pour des financements à destination de communautés au sein de la Société. Ce montant couvre les dons aux organisations caritatives et aux communautés, ainsi que les initiatives commerciales et les investissements communautaires tels que définis dans le London Benchmark Group (modèle de référence utilisé par Atos afin de communiquer sur sa contribution sociale) [GRI 203-1].

RÉPARTITION DE LA CONTRIBUTION SOCIÉTALE D' ATOS EN 2020



TYPE DE CONTRIBUTION EN 2020



1 <https://www.atositchallenge.net/>
 2 <https://atos.net/en-gb/united-kingdom/we-are-atos/princes-trust>
 3 https://atos.net/en-gb/2020/we-are-atos_2020_08_27/atos-launches-2020-million-makers-challenge
 4 <https://atos.net/en-gb/united-kingdom/we-are-atos/antz-mentoring>

5.4 Gouvernance

5.4.1 Performance de gouvernance extra-financière

Atos s'engage pleinement en faveur d'une gouvernance d'entreprise d'excellence. Atos respecte toutes les recommandations du Code de l'AFEP-MEDEF en matière de gouvernance. Le Groupe a été la première entreprise informatique à intégrer sa raison d'être dans ses statuts et a reçu une approbation de 99% lors de l'Assemblée Générale de 2019. En 2020, Atos a remporté en France le prix de l'entreprise et de la gouvernance responsables.

Depuis novembre 2019, les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général sont dissociées.

Le Comité RSE (Responsabilité Sociale d'Entreprise), en place depuis 2019 et dirigé par Valérie Bernis en qualité de Présidente, couvre les questions liées à la RSE du Groupe. Le Comité RSE est directement impliqué dans la définition de la stratégie et des priorités RSE.

Au niveau de la Direction, le Directeur du Digital, de la Transformation, et de la RSE, membre du Comité de Direction Générale, qui rend directement compte au Directeur Général, fournit des conseils et supervise le programme RSE. Il présente régulièrement au Comité de Direction Générale les dernières réalisations et les objectifs prévus, tant au niveau mondial que régional, en matière d'initiatives environnementales et sociétales du Groupe. Le Comité de Direction Générale est associé à la validation de la stratégie RSE et à la mise en œuvre du programme.

L'équipe RSE au niveau du Groupe est dirigée par le Responsable RSE du Groupe avec l'aide d'une équipe internationale et de représentants de toutes les fonctions support et opérationnelles. Des réunions, à une fréquence hebdomadaire et mensuelle, sont organisées afin de veiller à la bonne implémentation des plans d'actions et d'assurer un suivi des principales initiatives et de l'atteinte des objectifs. Des outils spéciaux facilitent les communications entre les secteurs, les Entités Opérationnelles et les régions.

En complément, le SEC (Societas Europaea Council) a créé un Comité RSE afin de développer des échanges réguliers avec le Responsable RSE du Groupe Atos.

En 2020, deux conditions de performance liées à la RSE, incluses dans le plan de rémunération et d'actionnariat des dirigeants, ont été remplies avec d'une part la notation du DJSI Monde et Europe (Dow Jones Sustainability Indexes) et d'autre part la réduction des émissions carbone.

Atos respecte les normes les plus strictes en matière de gouvernance, d'engagement avec ses parties prenantes et de gestion des sujets et enjeux pertinents.

En 2020, les deux indicateurs de suivi de l'amélioration de l'expérience client et de la satisfaction, ont atteint 65% pour le Taux Net de Recommandation et 8,5 sur 10 en terme de satisfaction globale des clients. Ces résultats sont en progression de 6 et 0,1 point par rapport aux résultats de l'année

précédente, permettant de dépasser avec un an d'avance l'objectif 2021 défini dans le plan stratégique du Groupe.

Malgré le contexte difficile, Atos a organisé 424 ateliers d'innovation client, incluant des « StratHacks » et des événements multi-clients, soit 74 de plus que les 350 prévus pour 2020. En raison de la pandémie de Covid-19, la plupart des ateliers ont eu lieu virtuellement, avec des participants travaillant à domicile, dans les BTIC d'Atos ou chez le client, afin de préserver la santé et la sécurité de tous et en respectant les directives des autorités sanitaires nationales et locales.

Atos collabore avec des institutions de Recherche et Développement de technologies de pointe ainsi qu'avec le monde universitaire pour nourrir les ambitions technologiques du Groupe. Atos travaille aussi avec des start-up pour répondre aux besoins spécifiques de ses clients et apporter l'excellence en matière d'innovation. Le programme Atos Scaler sélectionne chaque année plus de 15 start-up spécialisées par secteur pour accélérer l'innovation dans des domaines tels que le traitement sécurisé et durable des déchets informatiques, les plateformes logicielles anti-fraude, les solutions basées sur l'IoT pour améliorer la santé et la sécurité des collaborateurs, en valorisant des données en connaissances.

L'approche de partenariat d'Atos permet au Groupe d'innover avec les leaders mondiaux et les start-up, en mettant constamment l'accent sur la sécurité numérique, la protection des utilisateurs finaux, des réseaux IoT et des données en anticipant et en prévenant les menaces. Atos sécurise le monde connecté, des villes et transports intelligents à l'industrie 4.0. Le Groupe sécurise également les systèmes critiques de l'aérospatiale et de la défense. Avec des solutions telles que le Cloud souverain, la portabilité des données et la traçabilité de la blockchain, Atos offre une sécurité économique aux citoyens.

Des politiques, processus, outils et mesures sont définis et mis en œuvre pour assurer la sûreté et la sécurité/cybersécurité des informations, de la propriété intellectuelle, des sites, du réseau, du personnel, des logiciels, du matériel et des ressources détenus ou utilisés par Atos ou qui lui sont confiés. Tous les contrats avec les clients et les fournisseurs sont également gérés de manière appropriée afin que les questions de propriété intellectuelle, de protection des données personnelles et de confidentialité soient traitées conformément aux lois applicables et aux normes les plus strictes du marché [SASB TC-SI-230a.2].

En tant que responsable du traitement et sous-traitant des informations des clients finaux, Atos assiste et soutient ses clients dans le cadre de l'évaluation du traitement des données et de l'impact sur la vie privée pour le client et ses propres clients (utilisateurs) finaux. Atos leur propose systématiquement des modifications, des clauses et des outils pour garantir le plus haut niveau de respect des principes et réglementations applicables en matière de protection des données à caractère personnel.

En 2020, la politique du Groupe en matière d’Ethique et de Compliance a été mise à jour et l’accent a notamment été mis sur la gouvernance et le rôle actif que chaque collaborateur peut apporter. Atos a mis en place un solide programme Ethique et Compliance, conformément aux normes éthiques les plus strictes et aux bonnes pratiques en la matière. Adoptant une approche de gestion des risques, le programme se compose de mesures permettant d’identifier, d’évaluer, de prévenir, de détecter et de surveiller les risques, alertes, problèmes et préoccupations en matière d’Ethique et de Compliance.

Un processus de gestion des risques juridiques est entièrement intégré à la gestion des risques d’entreprise (ERM). Il comprend l’évaluation d’un ensemble de risques juridiques et de non-conformités concernant notamment les droits de l’homme,

l’environnement, le droit de la concurrence ou le contrôle des exportations par des membres de la communauté juridique et des parties prenantes non juridiques (RH, Informatique, Sécurité).

Depuis 2018, conformément à la loi française relative au devoir de vigilance, les risques de violation des principes relatifs aux droits de l’homme encourus par Atos font désormais l’objet d’une cartographie annuelle des risques de non-conformité réalisée par tous les responsables Compliance avec leur Direction, au sein de leur périmètre géographique et de leurs domaines de responsabilité.

Pour en savoir plus sur la gouvernance d’entreprise, consultez la section 4 « Gouvernance ».

5.4.2 Satisfaction client et livraison

5.4.2.1 Amélioration permanente de la satisfaction client

La satisfaction client est une préoccupation majeure pour Atos. Elle conditionne la réalisation des objectifs opérationnels afin de soutenir la croissance à long terme du Groupe. La gouvernance associée à cet objectif comprend une revue trimestrielle réalisée par le Comité de Direction Générale du Groupe des processus déployés, des objectifs et des résultats. Atos s’engage à assurer un haut niveau de qualité, de fiabilité et de disponibilité, pour l’ensemble des services fournis à ses clients.

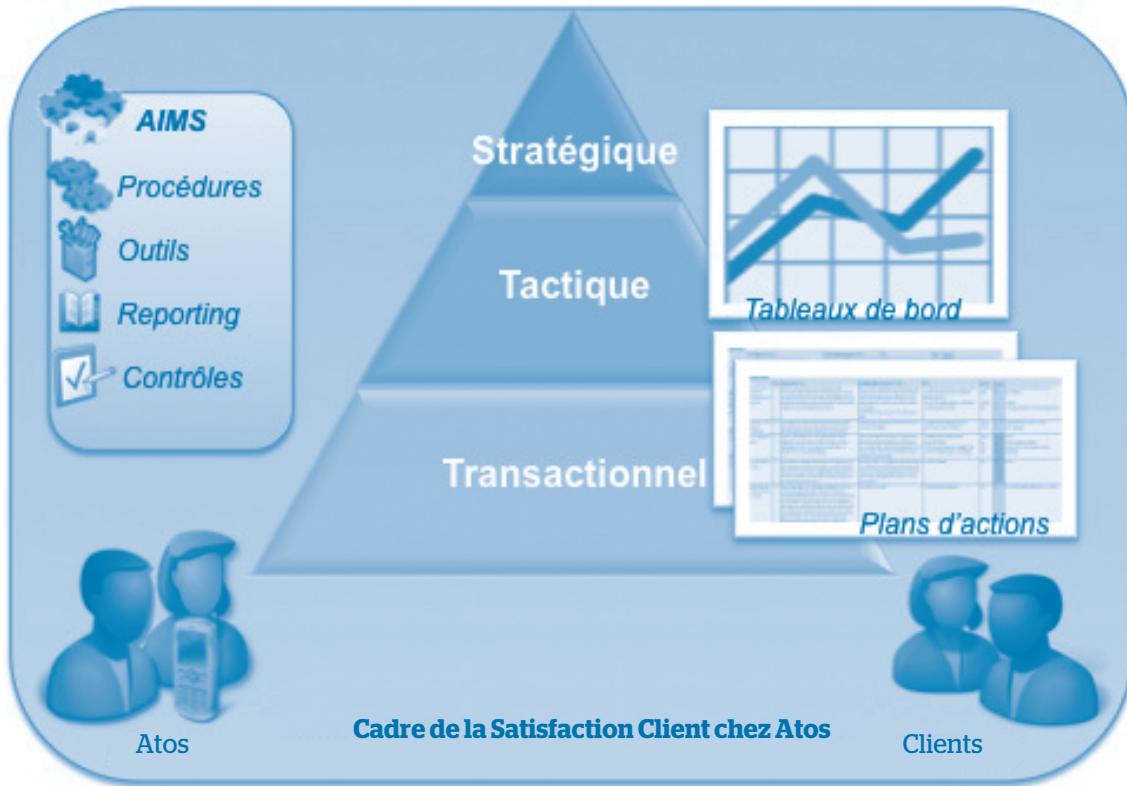
L’amélioration de l’expérience et de la satisfaction client est au centre de la politique qualité d’Atos. C’est également l’objectif principal du Comité Groupe de Pilotage de la Qualité, présidé par le Directeur Qualité du Groupe/Directeur de la Satisfaction Client. Par ailleurs, chaque membre du Comité de Direction Générale du Groupe entretient personnellement des relations avec les principaux clients.

Dans le cadre de son plan triennal, le Groupe a retenu deux indicateurs clés de performance au niveau mondial :

- le Taux Net de Recommandation ;
- la Satisfaction Client Globale.

Un dispositif d’amélioration continue, composé d’enquêtes de satisfaction client à trois niveaux, permet d’élaborer des plans d’action conformément à la démarche décrite ci-dessous. Il permet de mettre en relation le degré d’engagement, d’expérience et de satisfaction client sur le plan stratégique, tactique et transactionnel, et les plans correctifs qui en découlent. Ces plans d’action permettent un maintien et une amélioration continue de la qualité de l’expérience vécue par le client et de sa satisfaction. La démarche part du niveau « stratégique », avec des actions telles que des ateliers d’innovation ou la conception de prototypes innovants, pour aller vers des actions « tactiques » destinées à améliorer la qualité et la productivité ou cartographier le parcours du client afin de consolider les interactions avec ceux-ci. Le dispositif fonctionne également pour assurer l’amélioration continue des opérations transactionnelles sur le terrain.

Le processus d'enquête de satisfaction à trois niveaux d'Atos ainsi que le plan d'amélioration sont représentés ci-après :



Les enquêtes stratégiques sont gérées par les représentants des Directions d'Atos (management et/ou ventes) et couvrent les principaux comptes clients d'Atos via des entretiens en face-à-face.

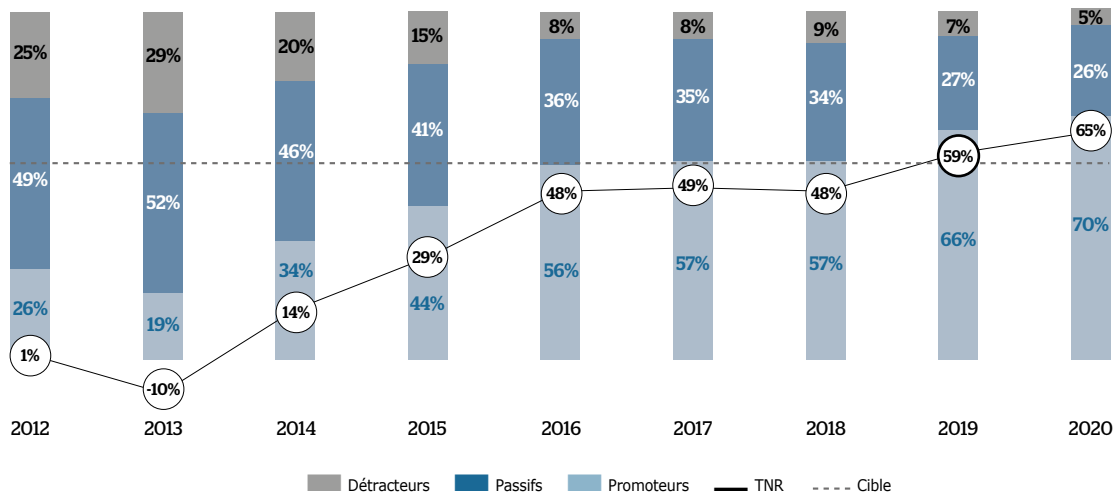
Les enquêtes tactiques sont menées par les opérations ; elles permettent d'obtenir des équipes du client un retour d'information concernant le contrat de services, les livrables du projet et la performance globale d'Atos.

Des enquêtes transactionnelles, pour les grands comptes gérés par Atos, fournissent un retour immédiat des clients finaux à l'issue d'une demande de prestations ou d'une autre interaction. Cela permet d'établir un suivi de la performance des prestations et de piloter les opérations au fil de l'eau.

Le dispositif d'amélioration de la satisfaction, les outils associés, les ateliers spécifiques et les recommandations pour gérer les

situations fréquemment rencontrées sont décrits dans les directives « Expérience client d'Atos » déployées dans le monde entier. L'intégralité du programme est pilotée par le service qualité du Groupe. Il est conduit en collaboration avec la Direction Commerciale et le Directeur du compte. Pour les enquêtes tactiques, le programme est mené avec l'équipe qualité et le responsable du compte ou le chef de projet. Les progrès réalisés et le suivi des retours d'information font partie des revues trimestrielles des comptes et des contrôles mensuels des opérations.

Au niveau stratégique, le plan triennal d'Atos vise à atteindre et maintenir un Taux Net de Recommandation (TNR) global supérieur à 50% pour tous les clients. En 2020, l'objectif de TNR était fixé à 56%. Nous avons nettement amélioré le score pour l'ensemble des clients, avec 65% atteints sur l'année entière.



A la suite de l'intégration de clients supplémentaires, nous avons continué à nous concentrer sur les programmes dédiés à la qualité et la satisfaction des clients. Nous avons réussi à améliorer le TNR pour l'ensemble des clients, qui s'est élevé à 65% en 2020. Nous continuons ainsi d'enregistrer une augmentation constante de notre Taux Net de Recommandation et nous dépassons largement notre objectif de 56%. Néanmoins, le nombre de comptes participant à l'enquête en 2020 a malheureusement accusé une baisse car il s'est avéré plus

difficile de réaliser les entretiens durant les périodes de confinement dû à la pandémie de Covid-19, en particulier au printemps et en fin d'année. Même durant le confinement le plus strict, Atos a enregistré une nette amélioration de ses scores car l'informatique était considérée comme un système pertinent et efficace durant la crise et l'entreprise a mis en place le programme « Always ready » afin d'accomplir les tâches les plus urgentes et assurer la continuité des activités pour l'ensemble des clients.

5.4.2.2 Capacité à fournir des services

L'objectif d'Atos pour l'ensemble de ses opérations est de livrer une performance identique dans toutes ses zones géographiques, quelle que soit l'équipe de projet en charge de fournir le service ou la solution. L'organisation du Groupe permet de déployer des processus standardisés sur l'ensemble des territoires.

Cette exigence est au cœur de la confiance des clients envers les compétences d'Atos. Elle est mise en œuvre via le système de gestion intégrée d'Atos (Integrated Management System ou AIMS) et évaluée par :

- le programme de certification ISO multisite d'Atos ISO MSC, qui couvre une large majorité des activités et la plupart des sites d'Atos dans le monde pour les normes ISO 9001 (Système de management de la qualité), ISO 27001 (Système de management de la sécurité de l'information), ISO 20000-1 (Système de management des services informatiques) et ISO 14001 (Système de management environnemental) ;
- le guide de certification ISO multisite, stipule que toutes les unités d'Atos comptant plus de 500 salariés internes doivent être certifiées ISO 9001 et ISO 27001 ou être en cours de certification ISO MSC. De plus, la certification ISO 14001 MSC est obligatoire pour les bureaux de plus de 500 salariés internes et tous les centres de données stratégiques (à l'exclusion des co-locations) tandis que la certification ISO 20000-1 MSC relève de la décision de la Direction locale/mondiale (en fonction des besoins ou exigences spécifiques de l'entreprise ; pour plus de détails, voir : ASP-AUD-0004) ;
- le programme de contrôle et d'évaluation continue d'Atos qui permet de s'assurer que les points de contrôle des processus sont systématiquement appliqués.

5.4.3 Recherche et innovation

Un chapitre entier est dédié à l'innovation et aux partenariats dans la section « Ventes et développement commercial » de ce document expliquant la transformation numérique permettant de répondre aux attentes des clients et des parties prenantes.

Domaine clé	Section spécifique	Détail au chapitre :
Innovation	Innovation et partenariats, Communauté scientifique et experts	2.4
Recherche et Développement	Recherche et Développement	2.4.1
Partenaires	Un écosystème unique de partenaires technologiques	2.4.2
Start-up ; Innovation	Atos Scaler, « The Accelerator », La valeur de l'innovation sectorielle	2.4.3

Nous souhaitons décrire quelques informations complémentaires à celles mentionnées ci-dessus, directement liées à la durabilité et aux aspects sociaux.

Ateliers d'innovation client (CIW) [A10]

Cet indicateur d'Atos inclut le nombre d'« ateliers d'innovation », de « StratHacks » et d'« événements multi-clients » organisés par les Divisions internationales et/ou locales pour tous les secteurs internationaux et/ou locaux. Ces ateliers sont proposés aux clients avec le soutien de la communauté scientifique d'Atos et de son réseau de « Business Technology and Innovation Centers » (BTIC) :

- « StratHack » : session de co-innovation à destination de l'équipe dirigeante des parties prenantes clés dans le but d'explorer des solutions pour un problème métier réel à résoudre ;
- « Événement multi-client » : atelier d'innovation avec plusieurs clients du même secteur ou de secteurs différents.

Ces ateliers répondent au triple objectif suivant: démontrer le leadership d'Atos, développer la sensibilisation à l'innovation et positionner le Groupe comme un partenaire stratégique en matière d'innovation pour ses clients.

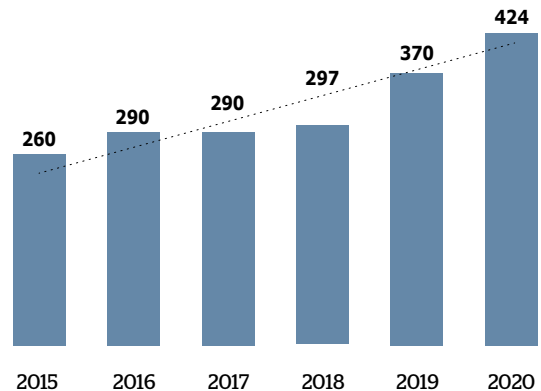
Atos dispose d'un réseau de neuf « Business Technology and Innovation Centers » (BTIC), situés à Bezons (France), Munich (Allemagne), Londres (Royaume-Uni), Amsterdam (Pays-Bas), Vienne (Autriche), Madrid (Espagne), Chennai (Inde), Dallas (Etats-Unis) et Bangkok (Thaïlande). Le Groupe continue d'investir dans ses BTIC à travers le monde.

Cette année, un nouveau tableau de bord pour les ateliers a été utilisé visant à proposer un catalogue de contenus (Book Workshop Tool ou BWT) afin que toute l'organisation puisse tirer parti des connaissances et des résultats de ces ateliers.

Atos a organisé 424 ateliers en 2020, la plupart organisés de façon virtuelle, contre 370 en 2019 et 297 en 2018. 116 ateliers ont été réalisés avec les 45 grands comptes internationaux (« Global Integrated Accounts », GIA) d'Atos.

L'évolution des ateliers au cours de ces dernières années est illustrée dans le graphique suivant.

EVOLUTION ANNUELLE DES CIW



Recherche et Développement avec le monde universitaire et des centres de recherche

La recherche et le développement de technologies de pointe, avec l'appui du monde universitaire, stimulent la croissance de notre secteur et de notre entreprise. Ces progrès technologiques se traduisent par de profonds avantages pour la Société et des opportunités commerciales dans les secteurs dans lesquels Atos intervient.

Ces partenariats créent de la valeur ajoutée dans trois domaines:

- amélioration de la réputation d'Atos sur le marché grâce à des engagements universitaires en R&D de rang mondial ;
- augmentation du chiffre d'affaires grâce au développement de capacités et de produits qui nous différencient ;
- renforcement des compétences et de l'expertise grâce au recrutement de talents au sein du Groupe.

En 2020, une nouvelle fonction de partenariats technologiques universitaires a été créée pour mettre davantage l'accent sur ces activités. Nous avons élaboré un cadre d'engagement universitaire afin de mesurer et identifier la valeur de ces activités, dont notamment :

- Recherche et Développement conjoints, sur les huit technologies stratégiques définies par le Groupe ;
- doctorants travaillant au sein des équipes Atos et mettant en pratique des sujets de recherche ;
- chaires universitaires avec financement client conjoint ;
- enseignement et autres activités liées aux programmes d'études.

Avec plus de 100 engagements à travers le monde et une présence géographique croissante, le programme soutient les ambitions technologiques et de recherche du Groupe.

Parmi les domaines de recherche universitaire alignés sur les thèmes de la RSE étudiés au cours de l'année 2020, on peut citer :

- les technologies de capture du méthane afin de soutenir les initiatives de décarbonation ;
- les technologies de suivi et de soutien aux personnes âgées ;
- la simulation environnementale.

Au-delà des recherches menées afin de faire progresser les futures solutions RSE pour nos clients et pour la Société, les activités soutenant la formation des étudiants à plus court terme incluent :

- des cours d'été ;
- la spécification et la supervision des projets entrepris par les étudiants durant leurs études ;
- le concours Atos « IT Challenge » ;
- des conférences et des hackathons.

Nous avons également soutenu des jeunes via des activités éducatives, telles que des ateliers de fabrication de PC dans les

écoles écossaises et d'autres programmes pédagogiques similaires, notamment la foire scientifique du Big Bang au Royaume-Uni.

En 2021, le programme continuera à développer l'écosystème universitaire et les thèmes de la RSE demeureront une composante essentielle de notre axe de recherche.

Comité de Pilotage d'Atos sur la Propriété Intellectuelle (PI)

Fin 2019, Elie Girard, Directeur Général, a créé le Comité de Pilotage d'Atos sur la Propriété Intellectuelle (PI). Ce comité se compose du Directeur Technologie du Groupe, du Directeur Financier du Groupe, de l'équipe Investissements technologiques et Assurances, d'un conseiller et du Directeur de la Propriété Intellectuelle/LCM du Groupe. Il est chargé de superviser toutes les questions liées aux brevets et, plus largement, tous les aspects inhérents à la propriété intellectuelle pour le Groupe.

En 2020, le Comité de Pilotage de la PI a lancé, en collaboration avec l'équipe Communication du Groupe, une nouvelle série mettant en lumière les inventeurs, qui sont au cœur de l'innovation chez Atos. Dans son édition du «Brevet du mois», Atos dépose, un inventeur et son brevet. Afin de continuer à mettre en avant l'innovation au sein de l'entreprise, le comité a distingué 107 inventeurs répartis dans le monde entier avec un trophée pour les brevets déposés en 2019. Cette initiative sera renouvelée tous les ans afin de reconnaître les brevets déposés chaque année.

Cette année, l'un des inventeurs a été récompensé pour un brevet qui vise à renforcer la réactivité des services d'urgence, à faciliter le travail à distance et à ouvrir la voie à la décarbonation des logiciels.

En 2020, Atos a déposé 82 nouveaux brevets au total, avec une forte augmentation des brevets relatifs à l'intelligence artificielle (+124% par rapport à 2019) et l'Edge Computing (+163%).

Accélérer l'innovation avec les start-up

L'un des atouts d'Atos est sa capacité à tirer parti de l'économie mondiale des start-up pour concevoir des solutions uniques pour ses clients. Ces dernières années, l'intégration des start-up est devenue une composante essentielle de l'approche d'Atos afin d'inspirer les grandes entreprises, de les aider à atteindre leurs objectifs, suivre le rythme de l'innovation et se différencier. La collaboration avec de jeunes entrepreneurs est par ailleurs une expérience stimulante et constructive pour les salariés d'Atos car elle sollicite leur imagination en vue de dénicher des solutions novatrices pour leurs clients.

Soutenant ses programmes d'exécution commerciale sectorielle dès la conception et de décarbonation durable, le programme «Atos Scaler» met l'accent sur l'excellence en matière d'innovation, du concept à son application sectorielle, tout en réduisant le délai de commercialisation. Chaque année, 15 start-ups (14 en 2020) sont sélectionnées pour développer leurs projets en fonction d'intérêts client spécifiques et contribuer à étoffer les offres d'Atos. Ce programme est un atout clé pour soutenir notre développement et enrichir l'innovation de nos principaux clients.

Le programme combine les cas concrets d'utilisation sectorielle et les applications verticales en associant des start-up qui ajoutent de la valeur au parcours client et ainsi :

- relève les défis des clients;
- ces clients ayant confirmé leur intérêt pour les solutions;
- ces solutions s'intègrent aux offres d'Atos et sont prêtes à la commercialisation.

Atos permet ainsi aux start-ups d'accéder à ses clients et partenaires. Le Groupe les aide à signer de nouveaux contrats en mettant l'innovation au cœur de la réalisation concrète du projet.

- les start-up ont pour règle de rencontrer nos clients et elles sont intégrées à la planification des comptes dans toutes les régions ;
- au-delà de la planification ; nous exécutons ensemble le contrat. Les start-up participent aussi à des démonstrations dans tous les BTIC et figurent à l'ordre du jour de plus de 300 ateliers d'innovation à travers le monde.

Exemples de solutions innovantes liées à la responsabilité sociale

Fondation GAIA-X

En qualité de membre fondateur, Atos contribue à la Fondation GAIA-X. Cette organisation à but non lucratif vise à créer la prochaine génération de plateformes de données pour l'Europe et ses Etats membres, ses entreprises et ses citoyens.

La création d'écosystèmes numériques nécessite l'instauration d'un environnement de confiance et l'assurance d'une interopérabilité entre tous les utilisateurs et fournisseurs de services Cloud. GAIA-X permettra de relever ce défi grâce à un ensemble commun de politiques, une « architecture de normes » (Architecture of Standards) et un ensemble de « services de fédération » (Federation Services) qui rassemblent les fournisseurs de Cloud existants et leurs services. Les données et les applications pourront être traitées de manière à garantir un contrôle, une transparence et une interopérabilité totales. GAIA-X a pour objectif de développer des spécifications communes pour une infrastructure de données pour l'Europe, à savoir un système sécurisé et fédéré qui réponde aux normes les plus strictes en matière de souveraineté numérique, tout en promouvant l'innovation. Ce projet est le berceau d'un écosystème numérique ouvert et transparent, où les données et les services peuvent être mis à disposition, rassemblés et partagés dans un environnement digne de confiance.

La Fondation GAIA-X, créée par 22 organisations (leaders du digital, industriels, universitaires et associations) dont Atos, souligne leur engagement en faveur d'un processus européen reposant sur la transparence et l'ouverture, qui mobilisera autant d'acteurs que possible.

Supercalculateurs pour spécialistes du climat et des prévisions météorologiques

Atos fournit le système de supercalcul le plus économe en énergie pour les prévisions météorologiques et la gestion de la qualité de l'air en milieu urbain¹.

Le Centre de calcul allemand en climatologie (DKRZ) et le Service météorologique et hydrologique croate (DHMZ) sont deux des organisations qui ont fait confiance à Atos en 2020. Elles ont acquis des supercalculateurs d'Atos pour accélérer leur développement en fournissant des prévisions météorologiques plus affinées et en améliorant et optimisant leur système utilisé pour la gestion et la surveillance de la qualité de l'air en milieu urbain.

Atos est spécialisé dans la fourniture de technologies de pointe à certains centres mondiaux dédiés aux prévisions météorologiques et au climat, tels que le Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme et Météo-France, le service météorologique français. Atos travaille en étroite collaboration avec ces partenaires pour optimiser les applications, de même que pour explorer et anticiper les nouvelles technologies, tout en cherchant à augmenter l'efficacité et réduire le coût total de possession.

En 2020, Atos a développé ses nouvelles suites logicielles HPC Software Suites évolutives. Ouvertes, robustes et sécurisées, qui permettent aux utilisateurs de gérer efficacement leurs environnements de supercalcul, d'optimiser les performances et de réduire la consommation d'énergie. Ces nouvelles suites logicielles peuvent être utilisées dans les systèmes HPC de la gamme de supercalculateurs BullSequana X d'Atos. Les suites logicielles HPC Software Suites comprennent «Smart Data Management Suite», «Smart Energy Management Suite», «Smart Performance Management Suite» et «Smart Management Center xScale».

En plus de permettre aux clients de gérer efficacement leurs supercalculateurs, « Smart Energy Management Suite » optimise la gestion de l'énergie et les performances de l'ensemble, garantissant ainsi un système HPC le plus économe en énergie, avec une empreinte carbone optimisée².

Atos compte 30 supercalculateurs dans le TOP500, dont JUWELS, le système de supercalcul du « Forschungszentrum Jülich ». Il s'agit du système de supercalcul le plus économe en énergie du TOP100, classé n° 3 dans le Green500, n° 7 dans le TOP500 et n° 5 dans le HPCG³.

Toujours prêt à mettre en oeuvre la technologie pour faciliter la distanciation sociale

Malgré le monde hautement connecté dans lequel nous vivons et la densité d'informations que nous recevons, la diffusion d'informations précises et à jour sur la Covid-19 relève du défi.

Atos a développé un assistant virtuel qui permet aux utilisateurs d'obtenir des réponses instantanées et précises sur les symptômes de la Covid-19, réduisant ainsi la pression exercée sur les cabinets médicaux et les urgences. Conçu à partir de données provenant des centres américains de contrôle et de prévention des maladies (CDC), cet assistant virtuel utilise un vérificateur de symptômes en ligne optimisé par l'IA pour diffuser des informations essentielles auprès du grand public.

¹ Informations complémentaires sur <https://atos.net/fr/solutions/calcul-haute-performance-hpc>

² https://atos.net/fr/2020/news-fr_2020_11_19/hpc-software-suites

³ https://atos.net/fr/2020/communiqués-de-presse_2020_11_17/atos-fournit-le-supercalculateur-le-plus-rapide-deurope-et-le-plus-econome-en-energie-du-top100-a-julich-en-allemande

Disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, le chatbot est prêt à fournir des conseils fiables sur les symptômes d'un patient ainsi que sur les mesures de précaution à prendre. Il utilise une interface intuitive à faible friction pour répondre aux questions des utilisateurs. Un programme électronique permet de prendre tous les rendez-vous nécessaires. Le chatbot utilise un flux de travail intégré basé sur la RPA et des API pour gérer les transferts, les exécutions et les escalades, le cas échéant. Il s'appuie sur le traitement du langage naturel et l'analyse des sentiments pour comprendre les réponses des utilisateurs et prescrire des recommandations aux individus.

L'innovation est au cœur de l'engagement d'Atos envers les communautés qu'il dessert. Pendant la crise sanitaire du Covid-19, Atos a mobilisé son expertise numérique et sectorielle, ses technologies et son personnel pour contribuer à la lutte contre cette pandémie. Les solutions innovantes qui viennent en aide aux étudiants avec des outils de collaboration à distance, qui fournissent la puissance de traitement des données offerte par les supercalculateurs pour rechercher un vaccin contre la Covid-19 ou qui permettent des consultations à distance pour les malades sont au service de la communauté afin de faciliter la vie des citoyens et permettre de travailler de manière pérenne et en toute confiance dans un environnement numérique en constante évolution.

Les offres durables

Atos mesure l'impact de certaines pratiques sur la durabilité de ses clients et le chiffre d'affaires estimé est communiqué par le biais de l'indicateur A7.

L'indicateur A7 est calculé sur la base des revenus des offres liées au développement durable qu'Atos vend à ses clients. Dans le cadre du développement du nouveau portefeuille d'Atos selon l'organisation « SPRING » et conformément aux exigences RSE, et en particulier avec les nouvelles évaluations de la taxonomie

de l'UE, Atos a organisé son portefeuille d'offres selon sa contribution aux dimensions clés de la durabilité que sont l'environnement, le social et la gouvernance (ESG).

En 2020, les solutions couvraient les expertises dans les domaines du « Digital Workplace », Cloud, Data Center, Internet of Things (IoT) soutenues par la cybersécurité et la protection des données. Toutes ont apporté une contribution significative à la durabilité des processus d'entreprise. Pour évaluer leur impact sur la durabilité, ces revenus sont multipliés par un indice qui évalue le degré de durabilité au sein de chaque offre (de 20% à 100%). Les offres axées RSE sont identifiées et les indices associés (degrés de durabilité) sont fixés par les responsables des solutions du Groupe suivant 24 critères regroupant les avantages économiques, l'impact social et les droits de l'homme, l'empreinte environnementale et le changement climatique, la confiance dans la gouvernance et la conformité fournie par l'offre. Si cette méthodologie permet d'évaluer les principaux impacts positifs des offres en termes de durabilité, certaines offres et les impacts associés peuvent ne pas encore être pris en compte. Le processus global est coordonné au niveau du Groupe. L'impact de la nouvelle organisation « SPRING » sur le portefeuille des offres durables sera mis à jour.

Début 2021, Atos a créé une pratique dédiée à la décarbonation. Les solutions numériques qui contribuent directement à la décarbonation sont regroupées dans ce portefeuille spécialisé (voir le chapitre sur le portefeuille de décarbonation). Atos continuera à élargir son portefeuille en termes de contribution aux dimensions ESG, en mettant l'accent sur les offres de décarbonation.

En 2020, le revenu des offres durables (indicateur A7) s'élève à 3 114 millions d'euros, soit une augmentation de 13% par rapport à 2019 qui s'élevait à 2 763 millions d'euros.

5.4.4 Sécurité et protection des données

[SASB TC-SI-230a.2], [SASB TC-SI-330a.1]

Gouvernance

Pierre Barnabé est membre du Comité de Direction Générale, Directeur de la Division Big Data & Cybersecurity. En tant que Directeur Exécutif chargé de la fonction sécurité du Groupe, il supervise la stratégie de cybersécurité au sein du Comité Cybersécurité/Sécurité de l'information en charge de la stratégie de cybersécurité d'Atos. Il conseille le Comité de Direction Générale sur les tendances, les activités de l'entreprise et l'approche en matière de cybersécurité. Au sein de l'équipe de direction, le Directeur de la sécurité de l'information (DSI)/Directeur de la Sécurité (DS) est chargé de superviser la cybersécurité dans l'entreprise.

L'organisation de la sécurité du Groupe est dirigée par Paul Bayle, Directeur de la Sécurité (DS) du Groupe. Sous la responsabilité de Pierre Barnabé, Paul Bayle est responsable de la mise en œuvre du système de management de la sécurité de l'information (SMSI) d'Atos, de sa gestion et de son maintien à la pointe du progrès.

Le système de management de la sécurité de l'information d'Atos (SMSI), réalisé en 2001, continue d'être appliqué dans les entités légales d'Atos. Le département de la sécurité s'occupe de ce processus d'amélioration requis par la certification ISO 27001. Les améliorations qu'il est prévu d'apporter au SMSI sont rassemblées en une seule série de politiques de sécurité

harmonisées dans tous les secteurs d'Atos, partout dans le monde.

Le DS du Groupe reçoit l'appui des directeurs métiers, à savoir les DS de cinq entités régionales, le DSI et le Directeur de la Sûreté du Groupe. Chaque entité opérationnelle régionale dispose d'une DS. Chaque Division dispose d'un Responsable divisionnaire de la sécurité. Au total, l'organisation de la Sécurité du Groupe se compose d'environ 80 collaborateurs à plein temps, regroupés dans une fonction support et déployés dans le monde entier.

Chaque semestre, le Directeur BDS & PSD et le DS du Groupe effectuent une présentation devant le Comité de Direction Générale sur la cybersécurité et la sûreté. Ils abordent également les tendances, les priorités, les incidents majeurs, les projets et les modifications apportées aux politiques et aux infrastructures en la matière.

La nomination d'un nouveau Directeur Gouvernance des données du Groupe début 2020 a permis d'établir des relations de travail plus étroites entre les organisations Sécurité et Protection des données du Groupe, ce qui se traduit par un soutien mutuel renforcé au bénéfice d'Atos et de ses clients.

Le Groupe a obtenu les principales certifications suivantes en matière de sécurité : ISO 27001, ISAE 3402 et PCI/DSS pour une sélection de centres de données Atos qui hébergent des systèmes de paiement clients.

Une approche globale de la protection des ressources

Le Département Sécurité du Groupe a élaboré un ensemble de politiques, normes et recommandations de niveau Groupe relatives à la sécurité et la sûreté. Le respect des politiques de sécurité est obligatoire pour toutes les entités et tous les salariés du Groupe afin de garantir la sûreté et la sécurité des processus métier internes et externes (c'est-à-dire « liés aux clients »).

Les politiques Sécurité et Sûreté englobent la protection de toutes les ressources d'Atos, qu'elles soient la propriété d'Atos, qu'elles aient été utilisées par ou confiées à Atos (informations, propriété intellectuelle, sites, réseaux, salariés, logiciels et matériels informatiques).

Les principales politiques de sécurité d'Atos ont été intégrées au « Book of Internal Policies » (le livre des politiques internes) :

- AP90 Politique Sécurité des Informations d'Atos ;
- AP91 Politique Classification des Informations d'Atos ;
- AP92 Politique Sûreté d'Atos ;
- AP96 Politique Utilisation Acceptable des Technologies de l'Information d'Atos ;
- AP58 Exigences d'Atos en matière de sécurité pour les partenaires et fournisseurs.

De plus, Atos a défini et mis en place des mesures et des politiques pour protéger sa propriété intellectuelle et ses informations confidentielles, y compris, sans s'y limiter, l'utilisation d'accords de confidentialité et le cryptage et la protection logique et physique des informations, le cas échéant.

Afin de s'assurer que des dispositions appropriées figurent dans les contrats signés par Atos avec ses clients et ses fournisseurs et que les questions de confidentialité sont traitées de façon appropriée en conformité avec les lois applicables, le Département Juridique, Compliance et Gestion des contrats d'Atos effectue un examen de toutes les transactions commerciales.

Atos surveille et régit les services Cloud autorisés et non autorisés via des services proxy web et des outils de sécurité intégrés, protégeant ainsi ses informations dans le Cloud.

Atos a également mis en œuvre des politiques et des procédures pour tous les collaborateurs, afin de les sensibiliser aux menaces potentielles et à l'importance de la sécurité de l'information et de la cybersécurité :

- une politique de sécurité de l'information et de la cybersécurité est à la disposition de tous les collaborateurs en interne ;
- une formation de sensibilisation à la sécurité de l'information et à la cybersécurité est à la disposition de tous les collaborateurs : en 2020, 97% des collaborateurs ont validé la formation en ligne sur la sûreté et la sécurité et 94% celle sur la protection des données ;
- un processus d'escalade clair est à la disposition de tous les collaborateurs. Ils peuvent le suivre facilement s'ils remarquent quelque chose de suspect ;
- chaque membre du personnel doit respecter les politiques de sécurité d'Atos et les normes, procédures et directives associées. Toute violation de ces documents peut entraîner des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

En ce qui concerne la formation des collaborateurs, une nouvelle formation en ligne sur la cybersécurité et la sécurité a été élaborée et déployée dans certaines régions en octobre. A l'heure actuelle, 31% du personnel l'a validée, après avoir réussi un test obligatoire. La formation en ligne sur la protection des données doit être revue avant le déploiement de sa nouvelle version en 2021.

En 2021, l'indicateur A3 relatif au nombre de collaborateurs ayant validé ces formations sera basé sur les nouveaux modules.

Autres mesures de sécurité mises en place : Campagne de « phishing »

- Atos a mené quatre campagnes de « phishing » en 2020. Près de 370 000 e-mails ont été envoyés au total, à l'aide de divers modèles. En moyenne, chaque collaborateur Atos concerné a reçu un e-mail par campagne lui demandant de cliquer sur un lien intégré. Les collaborateurs ayant cliqué sur ce lien ont été identifiés et tenus de suivre un programme de formation sur la sensibilisation au « phishing ». Par conséquent, le nombre de collaborateurs nécessitant une formation a considérablement diminué tout au long de l'année. 96% des collaborateurs d'Atos ont évité le piège du « phishing » lors de ces campagnes.
- Dans l'application de messagerie, un bouton « Signaler un e-mail suspect » a été mis en œuvre. Les collaborateurs peuvent ainsi signaler les e-mails entrants suspects au SOC d'Atos pour analyse et reçoivent en retour un rapport.
- Tous les e-mails provenant d'une adresse autre qu'une adresse Atos génèrent désormais un message contextuel avertissant le destinataire qu'il s'agit d'un e-mail externe et de la nécessité de faire preuve d'une grande vigilance avant d'ouvrir des pièces jointes ou de cliquer sur un lien intégré.

Des contrôles supplémentaires ont été définis et mis en œuvre pour améliorer la sécurité de la messagerie tandis que les passerelles de l'infrastructure de messagerie ont été mises à niveau pour améliorer le filtrage des e-mails.

Authentification multi-facteurs (« Multi Factor Authentication » ou MFA)

- En 2017, Atos a accéléré le déploiement du Multi Factor Authentication (MFA) afin de protéger le Groupe contre les différentes menaces liées à l'authentification par mot de passe. En 2019 et en 2020, Atos a étendu ce déploiement au personnel de Syntel, entité nouvellement acquise. Atos a désormais généralisé le déploiement de la MFA à l'ensemble de son organisation, toutes Entités Opérationnelles et tous pays confondus.
- Atos a développé un nouveau service MFA sur son portail d'authentification pour permettre la MFA avec des téléphones portables à l'aide d'une application tierce. Ce nouveau protocole s'ajoute à l'authentification par carte PKI, à l'authentification par mot de passe à usage unique et aux calculateurs de carte PKI. Atos peut ainsi proposer une MFA à tous ses collaborateurs et s'assurer de son utilisation pour toutes les authentifications de ses applications critiques.

Un indicateur clé de succès de l'authentification multi-facteurs a été ajouté au tableau de bord de la cybersécurité du Groupe en 2020. La conformité est actuellement mesurée à 92%.

Réponse aux incidents : continuité des activités face au Covid-19

[SASB TC-SI-550a.2]

En réponse à la pandémie de Covid-19, l'organisation Sécurité du Groupe a initié et coordonné la gestion et la réponse à la crise du Covid-19. Suivant la méthodologie de gestion de crise de sécurité du Groupe, la sécurité du Groupe a réuni les cadres dirigeants et coordonné les réponses des différentes équipes. L'équipe de gestion de crise surveille, définit et coordonne en permanence des actions d'atténuation afin de protéger les collaborateurs et assurer la continuité des activités, notamment un plan de réponse à la pandémie, l'activation des plans de continuité des activités, la coordination des fournisseurs et des clients, la réalisation de revues juridiques, l'introduction d'un processus d'intégration à distance pour les nouveaux venus et le renforcement des règles de sécurité.

Sécurité prescriptive

En 2020, le service de sécurité numérique d'Atos a été de nouveau amélioré par l'introduction de deux nouvelles composantes :

La première est le **service UBA (« User Behavior Analytics » ou analyse du comportement utilisateur)**, avec utilisation du Big Data à des fins d'analyse avancée de la sécurité. Ce service se concentre sur des technologies modernes telles que la science des données, le Machine Learning et l'intelligence artificielle pour améliorer nos capacités d'analyse de la sécurité et permettre le traitement de volumes croissants de données provenant d'appareils et de technologies hétérogènes. L'analyse du Big Data permet de réduire le temps nécessaire à la détection des attaques et améliore donc les temps de réponse.

La seconde est l'**outil SOAR (« Security Orchestration Automation and Response » ou orchestration et automatisation de la sécurité et réponse aux incidents)**, qui est un facteur clé de la transformation du SOC hérité en SOC prescriptif de nouvelle génération. SOAR a entraîné l'automatisation de nombreux processus précédemment manuels et facilité la connectivité de nombreux systèmes et plateformes de sécurité. La qualité des données s'en trouve considérablement améliorée pour une analyse approfondie et des flux de travail bien définis aux fins d'une identification des menaces plus efficace.

Atos est certifié conforme à la norme ISO 27001. L'impact des incidents de sécurité, y compris les violations de données, est réduit grâce à la mise en œuvre d'une équipe « Réponse aux Incidents de Sécurité Informatique » qui gère tous les événements et incidents de sécurité dans le monde entier [SASB TC-SI-230a.1]. Outre une politique de gestion de crise, Atos a instauré une politique de cyber-urgence pour s'assurer de l'application d'une méthodologie cohérente afin de gérer tout événement du genre ainsi déclaré.

Suivi des fournisseurs et analyse comparative de la sécurité externe

Atos continue de faire appel à un prestataire de services d'analyse comparative (Scorecard) de premier plan afin de comparer sa performance (notamment celle de ses filiales) et celle de ses fournisseurs à celle de ses principaux concurrents. Atos peut ainsi contrôler la maturité de ses fournisseurs et lancer des actions pour améliorer leur cybersécurité, ce qui démontre qu'Atos surclasse constamment ses principaux concurrents. Si le « Scorecard » inhérent à la sécurité régresse, Atos l'utilise comme un indicateur clé pour apporter des changements destinés à restaurer sa position sur le marché et celle de ses fournisseurs en matière de sécurité.

Tableau de bord de cybersécurité du Groupe

Le tableau de bord de cybersécurité du Groupe est un affichage visuel des flux automatisés, sans intervention humaine, qui indique avec une grande fiabilité notre situation en matière de sécurité à tout moment. Ce tableau de bord a été structuré à l'aide des catégories¹ du cadre de cybersécurité NIST (identification, protection, détection, réponse et reprise), ce qui, conjointement avec l'utilisation d'indicateurs ROV, permet de hiérarchiser continuellement les domaines prioritaires quasiment en temps réel. Cet outil est considéré comme essentiel pour la communauté dédiée à la sécurité et les autres parties prenantes au sein d'Atos afin de faciliter la gestion rapide des acteurs du paysage des menaces en évolution constante.

Le tableau de bord fournit différentes couches de visualisation et de données, entre une vue holistique de l'ensemble du patrimoine du Groupe jusqu'au domaine de responsabilité spécifique des utilisateurs. Des rapports sont envoyés au Comité de Direction Générale et à d'autres parties prenantes clés, ce qui donne le statut le plus à jour possible. Chaque indicateur de suivi est revu deux fois par an pour contribuer à améliorer notre culture de la sécurité et notre niveau de maturité.

Bien que cet outil permette principalement de visualiser les indicateurs clés de performance, certains domaines prioritaires qui nécessitent des connaissances en matière de sécurité sont inappropriés ou ne peuvent pas se voir attribuer un indicateur formellement défini, par exemple la possibilité d'effectuer une recherche par adresse IP ou par nom d'hôte, empêchant de comprendre son emplacement et sa situation actuelle en matière de sécurité au niveau des ressources. Ces éléments s'affichent également dans le tableau de bord et sont présentés par catégorie ci-dessous.

Depuis la création du tableau de bord de cybersécurité en 2017, 29 domaines de sécurité sont désormais dotés d'indicateurs clés de performance, dont six ont été ajoutés en 2020.

¹ <https://www.nist.gov/cyberframework>

Parmi les catégories nouvelles ou améliorées qui ont été ajoutées au tableau de bord en 2020 figurent les suivantes :

- ratio de « phishing » : pourcentage de collaborateurs Atos ayant évité le piège du « phishing » lors des campagnes de « phishing » d'Atos ;
- conformité en matière de protection avancée contre les menaces : pourcentage de stations de travail Atos sur lesquelles est installée la solution de sécurité la plus récente ;
- statut de vulnérabilité dans les trois principales catégories de réseaux Atos (trois indicateurs) : pourcentage de ressources réseau sans vulnérabilité critique détectée ;
- authentification multi-facteurs appliquée aux utilisateurs lors de la connexion aux applications d'entreprise.

Indicateurs clés de performance (ICP) de sécurité et reporting [SASB TC-SI-230a.1]

Le tableau de bord de sécurité du Groupe reste un outil essentiel pour aider Atos à démontrer son approche en matière de sécurité. D'autres catégories ont été intégrées au tableau de bord pour mieux permettre d'identifier l'ensemble des menaces en constante évolution. La définition des indicateurs clés de performance a été améliorée. Ils fournissent ainsi des informations plus utiles aux fonctions support concernées et permettent de mieux démontrer l'importance de la sécurité. Ci-dessous figure la liste des indicateurs clés de performance présentés dans la section «A3», dont certains sont surveillés quotidiennement avec le nouveau tableau de bord de sécurité :

- pourcentage de salariés ayant validé la formation en ligne sur la sécurité et la sûreté ;
- pourcentage de salariés ayant validé la formation en ligne sur la protection des données ;
- pourcentage d'incidents de sécurité ouverts par rapport aux incidents fermés ;
- pourcentage de conformité à la politique de prévention contre les programmes malveillants ;
- pourcentage de couverture de la norme ISO 27001.

Du point de vue de la gestion des performances en matière de sécurité, Atos gère le déploiement de la norme ISO 27001 sur tous ses sites concernés.

En 2020, le cabinet Ernst and Young, certificateur externe, a audité 12 sites au total au niveau des Entités Opérationnelles. Atos a, de son côté, réalisé 171 audits internes sur d'autres sites. Atos est bien préparé pour réagir à de tels événements, le cas échéant, après avoir mis en place les processus adéquats afin d'éviter les interruptions du système informatique et les cyberattaques.

- Atos a mis en place des plans de continuité d'activité et d'urgence ainsi que des procédures de réponse aux incidents testés au moins deux fois par an ;

- l'infrastructure informatique et le système de management de la sécurité de l'information sont certifiés conformes à la norme ISO 27001 ;
- Atos a mis en œuvre d'autres procédures pour garantir la sécurité des systèmes de management de la sécurité de l'infrastructure informatique et de l'information :
 - les systèmes de management de la sécurité de l'infrastructure informatique et de l'information sont audités chaque année par des auditeurs externes,
 - Atos effectue des analyses de vulnérabilité, y compris des simulations d'attaques de pirates.

En 2020, Atos n'a subi aucun incident de sécurité ayant entraîné le paiement d'amendes ou un manque à gagner. Les événements de sécurité sont rapidement identifiés et des mesures immédiatement prises par le personnel en charge de la sécurité conformément aux processus établis. Ainsi, les incidents de sécurité n'ont eu qu'un impact limité sur Atos et/ou ses activités. Aucun incident de sécurité n'a exposé Atos à l'application d'amendes ou de réclamations en tant que telles (autres que les incidents couverts dans le cadre de l'application des SLA dans le cours normal de ses activités). Aucun autre coût n'a été encouru en raison de ces incidents de sécurité.

Pour saisir tous les événements et incidents de sécurité du Groupe, Atos s'appuie sur un réseau de plus de 200 responsables Sécurités répartis dans le monde. Ces événements et incidents de sécurité sont examinés lors d'une revue hebdomadaire des opérations de sécurité présidée par le Directeur Sécurité (DS) du Groupe Atos, comme indiqué précédemment.

Charte de Confiance

Atos est l'un des membres fondateurs de la Charte de Confiance officiellement lancée lors de la Conférence Sécurité à Munich (Munich Security Conférence ou MSC) en février 2018. Dans le cadre de cet accord mondial, la MSC et les entreprises qui interviennent à l'international ont défini les principes fondateurs d'un monde numérique sécurisé et se sont engagées à enrichir et étoffer la charte afin de renforcer la cybersécurité.

L'organisation Sécurité du Groupe a créé une Charte de Confiance (Charter of Trust ou CoT) qui à travers une équipe, agit en externe dans les différents groupes de travail en qualité de leader ou membre actif du groupe de travail. Cette équipe s'assure qu'Atos continue de respecter en interne les principes et exigences en matière de sécurité édictés dans la charte.

Grâce au groupe de travail axé sur le Principe 2 de la charte dont l'objectif est de « sécuriser la chaîne logistique numérique », Atos a identifié 17 « exigences » qui lui permettent ainsi d'aligner ses « exigences de sécurité pour les fournisseurs ». Ce document a été transmis aux fournisseurs d'Atos avec les nouveaux bons de commande émis. Un accusé de réception a été demandé à nos 250 principaux fournisseurs afin de renforcer la sécurité de la chaîne logistique.

Parmi les améliorations apportées en 2020 figurent les suivantes :

	Principe	Amélioration
2	Responsabilité sur l'ensemble de la chaîne logistique numérique	Publication du rapport intitulé « Common risk-based approach for the Digital Supply Chain » (Approche commune basée sur les risques pour la chaîne logistique numérique)
3	Sécurité par défaut	Finalisation du document d'explication relatif aux exigences de base de la phase 1 (produits, fonctionnalités, technologies)
6	Education	Renforcement de la formation axée sur la communauté en explorant des solutions de plateforme (TrustNet)
7	Certification pour les infrastructures et solutions critiques	Version préliminaire d'un document d'explication décrivant une approche commune et de bonnes pratiques, et création de modèles CoT pour les normes de certification
8	Transparence et réponse aux menaces	Instauration d'une Charte de confiance (CoT) relative au partage d'informations sur les menaces, mise en place d'un réseau interhumain et lancement de la preuve de concept pour la plateforme d'information sur les menaces

Protection des données

La politique de protection des données du Groupe s'applique à toutes les activités dans l'ensemble du Groupe. De plus, toutes les sociétés du Groupe ont adopté les règles d'entreprise internes d'Atos.

S'agissant des fournisseurs, la politique de confidentialité d'Atos énonce des principes clés qui s'appliquent aux fournisseurs par le biais de clauses et d'engagements contractuels qui encadrent leurs obligations impératives en matière de confidentialité, y compris les principes de la politique de confidentialité. La politique de confidentialité ne constitue pas une politique contractuelle pour les fournisseurs qui ont mis en place leur propre politique. Néanmoins, fournisseurs et partenaires font l'objet d'évaluations régulières :

- ils sont sélectionnés dans le cadre d'un processus d'appel d'offres englobant les principes de la politique de confidentialité et une évaluation du traitement des données personnelles grâce à un outil d'évaluation de la conformité du traitement des données (« Compliance Assessment of Data Processing » ou CADP) composé de listes de contrôles formels, de questions et d'onglets relatifs au fournisseur;
- ils sont liés par un contrat d'achat avec Atos qui comprend un addendum sur la protection des données reprenant les principes de la politique de confidentialité.

Pour compléter l'évaluation, un questionnaire d'évaluation de fournisseur (« Vendor Evaluation Questionnaire » ou VEQ) a déjà été envoyé à plus de 3 000 fournisseurs pour en savoir plus sur leur conformité et leur gestion en matière de confidentialité des données.

5.4.5 Gestion éthique des données

[GRI 103-2 Customer privacy], [GRI 103-3 Customer privacy], [ISASB TC-SI-220a.1]

5.4.5.1 Informations sur les clients finaux

En tant que société de services informatiques, Atos ne traite que des informations limitées sur les clients finaux. Par conséquent, même si Atos gère d'importants volumes de données, y compris des données de clients finaux, il n'agit que pour le compte de ses propres clients : le Groupe joue un rôle de sous-traitant, et non de responsable du traitement. Atos assiste et soutient cependant ses clients dans l'évaluation du traitement des données et l'impact sur la vie privée pour le client et ses propres clients (utilisateurs) finaux.

Ainsi, en ce qui concerne les informations sur les utilisateurs finaux qu'Atos peut recevoir, le Groupe respecte les instructions explicites de ses clients que l'outil CADP (« Compliance Assessment of Data Processing ») d'Atos contribue à suivre, formaliser et documenter.

Pour s'assurer que les clients d'Atos respectent le plus strictement possible les règles relatives à la protection des données, le Groupe propose donc systématiquement à ses clients :

- de modifier les anciens contrats en place pour tenir compte du Règlement général sur la protection des données (RGPD) ;
- de mettre en œuvre un ensemble révisé de clauses relatives à la protection des données personnelles, y compris les

principes du RGPD (« Atos – Clause standard relative à la protection des données personnelles »). Dans ces textes, Atos demande à ses clients de garantir qu'ils ont fourni des informations adéquates en matière de protection des données, afin que les personnes concernées bénéficient des principes de la protection des données personnelles dès la conception ;

- d'évaluer tout traitement des données personnelles des clients finaux grâce à un outil conçu et développé par Atos. Baptisé « Evaluation de la conformité du traitement des données », cet outil doit être complété au fur et à mesure du processus d'appel d'offres et de passation de marché par les membres concernés de l'équipe commerciale responsable de l'appel d'offres et des solutions et, le cas échéant, par les sous-traitants, avec le soutien des clients ou sur la base des informations que ces derniers ont fournies. L'outil CADP faisant partie de la documentation contractuelle avec les clients, il permet de recueillir les informations nécessaires sur le traitement des données personnelles et de s'assurer que les clients ont défini un moyen adéquat d'informer leurs propres clients. Tous les documents pertinents, y compris l'outil CADP-P, sont rassemblés dans le système de gestion des comptes client (ACM) d'Atos.

En sa qualité de responsable et de sous-traitant du traitement des données, Atos n'utilise aucune donnée client à des fins secondaires. [SASB TC-SI-220a.2]

Atos utilise des informations client dans un contexte «B2B», c'est-à-dire à des fins marketing ou lors de l'exécution de contrats avec les entreprises que les personnes représentent auprès d'Atos, en stricte conformité avec les obligations locales relatives à la protection des données personnelles. Atos utilise au moins un mécanisme de désengagement (opt-out) le cas échéant, ainsi que des mécanismes d'engagement (unique) ou de double engagement (opt in) dans les juridictions qui le requièrent. Le consentement d'une personne concernée prévaut systématiquement sur tout autre mécanisme. Par conséquent, une fois le consentement retiré, Atos ne recherche pas d'autres mécanismes pour contourner le fait que les personnes concernées ont clairement indiqué qu'elles ne souhaitent pas recevoir d'informations marketing.

En sa qualité de responsable du traitement des données, Atos fournit une assistance à ses clients afin de répondre aux demandes des personnes concernées, y compris les demandes d'accès aux données, de portabilité, de modification et de suppression de données. Atos informe les visiteurs de son site Web de la confidentialité des données¹.

Atos informe ses clients sur les questions de protection de la vie privée suivantes :

- nature des informations récupérées ;
- utilisation des informations recueillies ;
- possibilité pour les clients de décider de la manière dont leurs données privées sont recueillies, utilisées, conservées et traitées:
 - option de désengagement disponible,
 - consentement requis,
 - demande d'accès aux données détenues par l'entreprise,
 - demande de transfert de leurs données à d'autres prestataires de services,
 - demande de rectification des données les concernant,
 - demande de suppression de leurs données ;
- durée de conservation des informations dans les archives de l'entreprise ;
- mode de protection des informations.

5.4.5.2 La protection des données personnelles dans un monde régi par les données

Dans un monde numérique régi par les données, la protection des données, en particulier personnelles constitue la principale préoccupation pour instaurer la confiance indispensable aux activités numériques, Il convient de réduire les risques d'incidents, de violation de la vie privée et de pertes de données. Depuis de nombreuses années, Atos est l'un des pionniers du secteur en matière de protection des données personnelles. S'appuyant sur une organisation de sécurité complète, des politiques solides, appliquées avec rigueur, une collaboration pluridisciplinaire et la coopération intensive de tous les experts du domaine au sein de l'entreprise, Atos respecte les normes les plus strictes pour protéger les données.

Faute de quoi, Atos pourrait être affecté de manière significative, de même s'il ne se conformait pas aux exigences en la matière. De plus, les aspects éthiques et la responsabilité en tant qu'employeur et en tant que partenaire commercial nécessitent une mise en œuvre stricte de mécanismes relatifs à la confidentialité des données.

Les principales politiques et procédures d'Atos en matière de protection des données (ou liées à celles-ci) sont regroupées dans le « Manuel des politiques internes » d'Atos :

- AP17 Politique d'Atos en matière de données personnelles ;
- AP21 Politique d'Atos en matière de violation des données personnelles ;
- AP22 Règles internes d'entreprise d'Atos ;
- AP82 Politique d'accès aux données utilisateurs du réseau informatique d'Atos ;

- AP58 Exigences d'Atos en matière de sécurité pour les partenaires et fournisseurs.

Atos a mis en œuvre les politiques, les règles et les exigences susmentionnées dans le cadre de ses activités et continue de les appliquer. Cette approche a été initiée dans le cadre du programme RGPD lancé en 2017. Dans la mesure où la Direction d'Atos considère la protection des données comme un effort continu à déployer par tous, elle continue de la soutenir, tant au niveau mondial que local.

Les politiques d'Atos en matière de protection des données englobent la protection de toutes les données personnelles recueillies ou conservées par Atos (en sa qualité de responsable ou de sous-traitant du traitement des données). En 2020, ces politiques ont particulièrement ciblé le partage des données personnelles (en interne, à travers le déploiement des règles internes d'entreprise – BCR – d'Atos et en externe, à travers les exigences d'Atos en matière de sécurité pour les partenaires et fournisseurs, lesquelles incluent des exigences en matière de protection des données). Atos exige de tous ses fournisseurs qu'ils respectent les mêmes normes de protection des données personnelles strictes que le Groupe s'est fixées via ses politiques susmentionnées ou sur la base de la législation applicable en la matière.

Atos a également mis en œuvre en interne une série de processus et d'outils (dont un outil d'évaluation de la conformité du traitement des données et un outil d'archivage des activités de traitement à l'échelle du Groupe) afin d'évaluer les risques et d'améliorer la gestion de la surveillance et de la documentation relatives à la confidentialité des données personnelles, ainsi que d'évaluer l'impact de la protection de ces dernières.

¹ Pour en savoir plus, consultez la notice d'information d'Atos relative à la vie privée et aux cookies sur <https://atos.net/en/privacy>

Le département «IT», qui est responsable des applications internes d'Atos soutenant la plupart des activités de traitement des données internes d'Atos en tant que contrôleur des données relatives aux employés, clients, fournisseurs ou partenaires en tant que personnes concernées, a révisé sa politique d'application d'entreprise (ASM-GIT-0006) et sa politique de données d'entreprise (ASM-GIT-0007) afin de traduire, en termes informatiques, les exigences de protection des données personnelles. Pour sensibiliser les collaborateurs informatiques des modules de formation spécifiques ont été élaborés autour de ces politiques révisées ; l'accent est mis sur les aspects de protection des données à caractère personnel : propriété identifiée, documentation des flux d'acquisition et de propagation des données, définition explicite du cycle de vie, règles de cohérence et indicateurs de qualité, attention particulière aux sauvegardes, aux fichiers journaux et aux archives (période de conservation, accès autorisé, stockage protégé). En outre, des programmes réguliers sont exécutés pour étendre la couverture de la politique des données à toute l'organisation grâce à une meilleure formation de sensibilisation des propriétaires des données et à une mise à jour permanente de l'inventaire des données de l'entreprise. L'amélioration continue de ces outils et processus a permis à Atos d'intégrer davantage le « principe de responsabilité » de manière stricte. Sur la base d'un logiciel de gestion de la protection des données personnelles, Atos a modernisé et automatisé en 2020 son processus d'évaluation des activités exercées en qualité de responsable du traitement. Dans le même temps, le processus d'évaluation des activités exercées en qualité de responsable du traitement a fait l'objet d'un processus régulier d'amélioration semestrielle. Ainsi, Atos pourrait renforcer son registre des activités de traitement des données et son approche de la protection ou de la confidentialité des données dès la conception, au moment de la création et de la mise en œuvre de ses systèmes et services.

Pour soutenir cet engagement renouvelé, Atos a poursuivi le développement d'une expertise axée sur la question de la protection des données personnelles, qui continuera à se déployer, notamment par la formation. Atos alloue des ressources importantes à cette thématique. Depuis avril 2018, un Directeur Groupe Gouvernance des Données (DGGD) rend compte directement au Directeur Juridique Groupe Adjoint, qui rend compte au Secrétaire Général, membre du Comité de Direction Générale. En 2020, la communauté d'experts en protection des données personnelles d'Atos (un réseau de Délégués à la protection des données personnelles et d'experts juridiques) est passée de 86 à 96 membres, qui travaillent de concert au quotidien. Cette communauté est gérée par le Bureau en charge de la protection des données personnelles du Groupe, en étroite collaboration avec le Département Juridique, Compliance et Gestion des Contrats et l'Organisation Sécurité du Groupe. Plusieurs groupes de travail ont été constitués au sein de cette communauté, entre autres, pour créer et tester le reporting des indicateurs relatifs à la protection des données personnelles (mise en œuvre prévue en 2021), le

renouvellement des recommandations internes du Bureau en charge de la protection des données personnelles d'Atos (guide complet pour les nouveaux membres de la communauté dédiée à la protection des données personnelles), la revue des notices d'information sur la vie privée d'Atos et la révision des politiques et des outils.

Le Bureau en charge de la protection des données du Groupe allie des compétences juridiques et opérationnelles en matière de protection des données personnelles et travaille en étroite collaboration avec des experts en sécurité et l'organisation Sécurité d'Atos. L'application de la gestion du changement et de la gestion des risques comme éléments fondamentaux lors de la mise en œuvre et de l'extension continue de cette stratégie dans le cadre des activités est la garantie d'une évolution durable de la protection des données personnelles dans l'ensemble de l'organisation d'Atos. Ce bureau peut être contacté par n'importe quel membre de l'organisation Atos ou autre tiers pour toute question ou tout commentaire concernant la confidentialité des données en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : dpo-global@atos.net. Les bureaux locaux en charge de la protection des données peuvent également être contactés directement au moyen de boîtes aux lettres fonctionnelles. Pour les personnes souhaitant exercer leurs droits à la vie privée (par ex. accès, rectification ou suppression), Atos propose un outil web convivial qui transmet les demandes directement à l'organisation en charge de la protection des données personnelles (<https://atos.net/en/privacy/exercise-rights-regarding-personal-data>¹).

La formation reste un autre élément fondamental de la stratégie. Un nouveau module de formation en ligne obligatoire sur la protection des données a été mis en place au cours du second semestre 2018. Il concerne le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la nouvelle réglementation entrée en vigueur en Europe. Atos prévoit un renouvellement des formations en ligne obligatoires en 2021, avant une certification interne obligatoire, puis la reconduction annuelle des certifications de chaque collaborateur d'Atos.

D'autres formations locales ou fonctionnelles sont en cours d'élaboration pour assurer des sessions dédiées aux membres de l'organisation concernés quotidiennement par le traitement des données personnelles. En 2020, le département Ressources Humaines et l'organisation Informatique du Groupe d'Atos ont suivi des formations fonctionnelles sur le sujet. Le bureau en charge de la protection des données du Groupe a mis en œuvre plusieurs programmes de formation et de sensibilisation, notamment lors de la Journée internationale de la protection des données, à l'occasion d'une semaine consacrée à ce thème en novembre 2020, en mettant l'accent sur les évolutions utiles en matière de protection des données personnelles (Arrêt « Schrems II » de la CJUE).

Par ailleurs, d'un point de vue opérationnel, Atos n'a, en 2020, fait l'objet d'aucune réclamation pour atteinte à la vie privée d'un client. [IGRI 418-1](#), [SASB TC-SI-220a.3](#)

¹ Pour en savoir plus, consultez la notice d'information d'Atos relative à la vie privée et aux cookies sur <https://atos.net/en/privac>

5.4.6 Ethique et Compliance

5.4.6.1 Défis liés à la performance extra-financière en matière d'Ethique et de Compliance [GRI 103-2 Anti-Corruption], [GRI 103-3 Anti-Corruption]

Approche et gouvernance en matière d'Ethique et de Compliance

La raison d'être d'Atos s'articule autour de la notion d'«espace informationnel» ou «digital». Contribuer à le structurer, à le rendre sûr, accessible à tous et durable : telle est la responsabilité singulière d'Atos. L'engagement d'Atos en matière d'intégrité et ses fondements solides en matière d'Ethique et de Compliance favorisent la confiance envers ses collaborateurs, ses clients ainsi que la société au sens large, ce qui est essentiel pour l'espace numérique auquel Atos contribue.

Afin de réaliser cette ambition, Atos a élaboré un programme Ethique et Compliance impliquant ses principales parties prenantes et en les intégrant à son modèle économique.

Face aux défis d'un environnement économique et réglementaire de plus en plus complexe et en constante évolution, Atos veille à respecter les normes éthiques les plus strictes et à les promouvoir en tant qu'un avantage concurrentiel, créant ainsi de la valeur ajoutée pour l'entreprise.

L'approche d'Atos en matière d'Ethique et de Compliance consiste à élaborer et contrôler la mise en place d'un programme coordonné pour prévenir et détecter les risques dans les domaines réglementaires suivants : 1) la lutte contre la corruption, 2) les réglementations commerciales et le contrôle des exportations, 3) le droit de la concurrence, et 4) le Devoir de Vigilance.

Afin de s'assurer que la Compliance est pleinement incorporée à la culture d'Atos, le Comité de Direction Générale détermine l'orientation et les priorités en matière de Compliance. Ces dernières sont ensuite relayées par les Directeurs Généraux des Entités Régionales et des Divisions, qui sont chargés de mettre en œuvre les initiatives Compliance au sein de leur organisation.

Programme Compliance d'Atos

La prise en charge des risques de non-conformité chez Atos s'appuie sur un cycle de gestion des risques en quatre étapes (identification et évaluation, prévention, détection et surveillance), permettant ainsi un cycle d'amélioration continue et intégré à un programme Compliance dédié :

- les mesures d'identification et d'évaluation comprennent la Cartographie des Risques de Corruption et la Cartographie des Risques juridiques, ainsi que leurs plans de remédiation associés ;
- les mesures préventives comprennent (i) le Code d'éthique, qui définit les engagements et les convictions d'Atos en matière de Compliance et fournit des conseils sur les comportements attendus de toutes les parties prenantes, (ii) la politique du Groupe en matière d'Ethique et de Compliance, qui complète le Code d'éthique en tant que guide organisationnel et opérationnel, et les autres politiques internes relatives à la Compliance qui sont régulièrement

mises à jour et adaptées pour prévenir efficacement les risques ;

- les mesures préventives comprennent également (i) les programmes de formation et de sensibilisation mis en place pour assurer une compréhension approfondie des risques de non-conformité sur l'ensemble du Groupe, et ainsi développer les meilleurs comportements éthiques pour prévenir les risques ; ainsi que (ii) les procédures de due diligence envers les tiers, conçues pour veiller à une évaluation précise des risques de non-conformité avant la signature de tout contrat, et à l'adoption des mesures appropriées ;
- dans le cadre du cycle de gestion des risques, le programme Compliance comprend des mesures de détection des violations potentielles, en particulier la procédure de système d'Alerte du Groupe qui définit un cadre global permettant aux collaborateurs et aux tiers de signaler tout sujet ayant trait à de violations potentielles du Code d'éthique, ou des lois ou réglementations en vigueur ;
- le suivi des mesures comprend des contrôles de niveau 1, 2 et 3 et permet d'assurer et de mesurer l'efficacité du programme.

En 2020, les principales initiatives en matière de Compliance ont mis l'accent sur :

- la refonte de la Cartographie des Risques de Compliance au niveau du Groupe ;
- la révision du Code d'éthique, de la politique du Groupe en matière d'Ethique et de Compliance et d'autres politiques internes, afin de respecter les lois et réglementations les plus récentes ainsi que les normes et pratiques éthiques les plus strictes ;
- le renforcement des procédures de due diligence sur les tiers et l'amélioration des outils permettant d'atteindre un niveau de contrôle plus élevé sur les processus clés en matière de Compliance ;
- la révision et l'amélioration des programmes de formation en Compliance afin d'ancrer davantage la culture d'éthique et d'intégrité au sein du Groupe.

Dans le cadre des initiatives clés concernant l'engagement de l'instance dirigeante (« Tone from the Top »), la nouvelle version du Code d'éthique est introduite par le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général du Groupe, formalisant l'engagement d'Atos à mener ses activités conformément aux normes les plus strictes en matière d'éthique et la démarche « tolérance zéro » du Groupe en matière de corruption. Cette nouvelle version pourra entrer en vigueur une fois les processus de consultation des instances représentatives du personnel achevé au début de l'année 2021. Ce message marquant l'engagement de l'instance dirigeante est renouvelé tous les ans par le Comité de Direction Générale lors de la Journée de Lutte contre la corruption, la dernière session s'étant déroulée le 9 décembre.

Chaque année, le Secrétaire Général Groupe & le Chief Compliance Officer rend compte au Conseil d'Administration via un rapport annuel « Compliance Annual Review ». Le Conseil d'Administration a également nommé des experts externes indépendants et hautement qualifiés pour conseiller le Groupe sur les questions de Compliance nécessitant un avis éthique. Ce comité se réunit aussi souvent que nécessaire selon l'importance, la sensibilité ou la difficulté d'un sujet. Ce comité rend compte au Conseil d'Administration des questions qui lui ont été soumises pour consultation. En 2020, le comité a participé à l'élaboration de la nouvelle version du Code d'éthique.

Directeurs généraux des entités

Les directeurs généraux de toutes les entités Atos marquent leur engagement en qualité d'instance dirigeante (« Tone from the Top ») au sein de leur organisation. Ils défendent et assurent la promotion de la culture d'Atos et doivent montrer l'exemple. Ils sont chargés de mettre en place l'organe Compliance au sein de leur entité, nommer des Responsables Compliance ou « Compliance Officer » et s'assurer qu'ils disposent des qualifications, des ressources et de l'autorité nécessaires pour remplir leurs missions. Ils s'assurent également que l'ensemble des directives, règles et initiatives en matière de Compliance sont mises en œuvre et appliquées au sein de leur organisation et ils rappellent régulièrement aux collaborateurs l'importance du respect du Code d'éthique, de la politique du Groupe d'Éthique & Compliance et de toutes les politiques internes conçues pour s'assurer que les activités de l'entreprise sont gérées de façon éthique.

Lors de sa nomination, chaque Directeur général signe un formulaire d'acceptation confirmant qu'il assume la responsabilité de s'assurer que le Code d'éthique et la politique du Groupe d'Éthique & Compliance sont pleinement mis en œuvre au sein de son entité.

Département Compliance du Groupe et réseau mondial actif de Responsables Compliance

Au quotidien, l'activité Compliance d'Atos est dirigée par le Département Compliance du Groupe qui (i) définit la stratégie Compliance conformément à l'orientation fixée par le Comité de Direction Générale, (ii) conseille les Directeurs Généraux des entités sur les directives, politiques et outils en matière de Compliance à mettre en œuvre localement, (iii) soutient les Responsables Compliance au sein des Entités Régionales, des Divisions et des Fonctions, (iv) effectue la Cartographie des Risques de Corruption du Groupe et élabore les plans d'atténuation des risques associés, (v) lance, dirige et soutient les enquêtes internes du Groupe.

Les Responsables Compliance au sein des Entités Régionales, des Divisions et des Fonctions sont chargés de soutenir les Directeurs Généraux des entités, notamment pour promouvoir une culture de Compliance et d'intégrité dans leur organisation, d'effectuer le suivi de la mise en œuvre des initiatives Compliance, de dispenser des formations sur la Compliance, de recueillir des alertes locales ou autres problématiques de Compliance portées à leur attention et d'enquêter. En 2020, Atos a élaboré et déployé un nouveau programme de formation pour les Responsables Compliance dans le monde, afin d'améliorer la cohérence et l'efficacité de la mise en œuvre locale du programme Compliance.

En 2020, la politique du Groupe d'Éthique & Compliance a été réactualisée et améliorée, en mettant particulièrement l'accent sur la gouvernance et en rappelant clairement que chaque collaborateur a un rôle à jouer : (i) respecter strictement les politiques et utiliser les outils conçus pour atténuer les risques de non-conformité efficacement, et (ii) signaler toute violation présumée d'une loi, d'une réglementation ou d'un principe du Code d'éthique.

5.4.6.2 Programme Éthique et compliance

Atos a mis en place un robuste programme Éthique et Compliance, conformément aux normes éthiques les plus strictes et aux bonnes pratiques. Adoptant une approche de gestion des risques, le programme comprend des mesures d'identification et d'évaluation (5.4.6.2.1), des mesures préventives (5.4.6.2.2), des mesures de détection (5.4.6.2.3) et des mesures de suivi (5.4.6.2.4).

5.4.6.2.1 Mesures d'identification et d'évaluation en matière d'Éthique et de Compliance

[GRI 102-16], [GRI 102-17]

Cartographie des Risques de Corruption

En 2020, Atos a révisé la méthodologie permettant d'élaborer sa cartographie des risques de corruption, conformément à la méthodologie de « l'Enterprise Risk Management » (ERM), pour identifier et évaluer les risques de corruption et de trafic d'influence. L'exercice a couvert l'ensemble du Groupe. Pour chaque processus clé identifié dans le « Book of Internal Control » (BIC) comme incluant un risque de corruption, les Directeurs Généraux des entités ont été invités à évaluer les types de risques et les scénarios illustratifs inspirés de cas signalés et des autres exercices de cartographie des risques menés dans le Groupe.

Le résultat de la Cartographie des Risques de Corruption menée par le Groupe en 2020, qui comprend un plan d'atténuation des

risques avec des actions à la fois au niveau global et au niveau des entités, a été présenté au Comité de Direction Générale et au Comité d'Audit. Un point d'avancement concernant la mise en place des actions est communiqué au Comité de Direction Générale sur une base semestrielle.

Cartographie des Risques Juridiques

Atos dispose d'une Cartographie des Risques Juridiques « Legal Risk Mapping » (LRM) entièrement intégrée à l'ERM. Celui-ci comprend l'évaluation d'un ensemble de risques juridiques et de non-conformité concernant notamment les droits humains, l'environnement, le droit de la concurrence ou le contrôle des exportations par la communauté juridique et des parties prenantes non juridiques (Ressources Humaines, Informatique, Sécurité).

5.4.6.2.2 Mesures préventives en matière d'Éthique et de Compliance

Code d'Éthique

[GRI102-16], [GRI102-17]

Le Code d'Éthique illustre l'engagement d'Atos de se conformer aux normes les plus strictes en matière d'intégrité et d'éthique, ainsi qu'aux lois et réglementations applicables dans tous les pays.

Il s'agit d'une mesure préventive clé, car elle couvre un large éventail de sujets de Compliance, guide les collaborateurs dans la prise de décisions conformes à l'éthique et définit les engagements attendus des partenaires commerciaux.

Le Code d'Éthique fait référence au système d'alerte du Groupe qui permet aux employés estimant avoir connaissance d'une violation de la loi ou d'une réglementation ou d'une disposition du Code d'Éthique de le signaler. Pour de plus amples informations, se référer au paragraphe dédié à la section [5.4.6.2.3] "Éthique & Compliance Mesures de détection".

Le Code d'Éthique a été initialement adopté en 2003 et a été régulièrement révisé depuis pour s'adapter à l'évolution de l'environnement réglementaire et refléter l'ambition éthique d'Atos. La dernière version du Code d'Éthique a été approuvée par le Conseil d'Administration d'Atos en 2018.

Une nouvelle révision a été préparée en 2020. Elle s'articule autour de la raison d'être d'Atos et étend le champ d'application du Code d'Éthique à l'ensemble des engagements éthiques du Groupe. La nouvelle version a été développée en consultation avec les principales parties prenantes, notamment les équipes des Ressources Humaines, la RSE et la protection des données du Groupe. Elle comprend un avant-propos du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général du Groupe qui marquent l'engagement de l'instance dirigeante : l'excellence en selon les standards d'éthiques est exigée de tous les membres du Groupe.

Dans la plupart des Entités Régionales, le Code d'Éthique est spécifiquement visé dans les contrats de travail et dans la documentation associée afin de s'assurer de la pleine conscience des salariés des principes qui en résultent.

Le suivi approprié du Code d'Éthique est assuré par des Indicateurs de Performance Clés définis en lien avec la formation des collaborateurs sur le Code d'Éthique.

Politique du Groupe Éthique & Compliance et autres politiques internes

La politique du Groupe Éthique & Compliance appuie le Code d'éthique. Associée aux procédures, lignes directrices et documents correspondants, elle forme l'ossature du programme de Compliance d'Atos, conçu pour donner des lignes directrices et s'assurer qu'Atos opère de façon éthique [GRI 205-3].

La politique du Groupe Éthique & Compliance a été mise à jour en 2020, pour clarifier des aspects liés à la gouvernance.

Parmi les autres politiques et directives relatives à la Compliance figurent les suivantes :

- les lignes directrices en droit de la concurrence, qui visent à sensibiliser les collaborateurs au regard des hautes normes de diligence requise survenant dans toute situation qui les met en contact avec des concurrents existants ou potentiels ;
- les lignes directrices sur le contrôle des exportations, qui détaillent les conditions d'un programme et d'une organisation Compliance robuste en la matière au sein du Groupe ;
- le guide dédié aux cadeaux et aux invitations, conçu pour s'assurer que tous les collaborateurs ont connaissance des règles établies par Atos en matière d'offre et de réception de cadeaux et d'invitations, conformément à l'approche de tolérance zéro du Groupe vis-à-vis de la corruption. Afin de mieux suivre les risques de non-conformité associés aux cadeaux et aux invitations, un outil dédié a été développé en interne et a déjà été déployé dans 47 pays où le Groupe est présent.

Stratégie de sensibilisation et de formation

[GRI102-16]

Afin de garantir l'efficacité du programme Compliance, il est important de s'assurer que les politiques, outils et ressources appropriées sont correctement communiqués au sein du Groupe lors de sessions spécifiques de communication et de formation.

Communication

Le Département Compliance du Groupe interagit régulièrement avec une large communauté, y compris l'ensemble des Responsables Compliance, ainsi que d'autres parties prenantes clés relayant les initiatives et mesures du programme Compliance.

De plus, il partage régulièrement des informations relevant de la Compliance à un public élargi, notamment avec les Directeurs Généraux, Responsables Compliance et Directeurs Juridiques du monde entier ; celles-ci couvrant à la fois :

- des échanges sur les nouveautés du programme Compliance d'Atos et les principales initiatives devant être connues des Directeurs Généraux des entités et relayées au sein de l'organisation ; et
- les dernières évolutions en matière de Compliance au niveau mondial et les enseignements tirés pour Atos.

Le 9 décembre 2020, le Département Compliance du Groupe, de concert avec l'ensemble des Responsables Compliance, a organisé une campagne afin de célébrer la Journée internationale de lutte contre la corruption mise en place par l'ONU. Le Secrétaire Général Groupe & Chief Compliance Officer a communiqué une vidéo à tous les salariés du Groupe, et relayée par les Directeurs généraux des entités régionales opérationnelles afin de leur rappeler toute l'importance de la Compliance.

Formations

La formation en ligne sur le Code d'Éthique est obligatoire pour tous les salariés du Groupe sans exception. Ce module permet une compréhension approfondie des normes éthiques d'Atos en couvrant tous les thèmes du Code d'Éthique et promeut des pratiques loyales dans le cadre des activités professionnelles quotidiennes.

En 2020, 98% des salariés ont suivi la formation en ligne sur le Code d'Éthique [\[GRI 205-2\]](#).

Afin de compléter la formation en ligne, les dirigeants du Groupe sont tenus de suivre les sessions ETO2S («Ethics in Tier One Organization School») en présentiel, ces derniers étant considérés comme les mieux placés pour passer les bons messages à leurs équipes. L'objectif confié aux Directeurs Généraux des entités est de faire preuve d'exemplarité et de marquer l'engagement de l'instance dirigeante au sein de leur organisation [\[GRI 205-2\]](#).

De plus, Atos met à la disposition de ses employés une formation en ligne élaborée par "Transparency International" qui est accessible à tous les employés et offre un contenu approfondi sur les risques de corruption dans un contexte opérationnel. Cette formation permet à chacun d'approfondir sa connaissance des 10 principes anti-corruption issus du Pacte Mondial des Nations Unies et de la Convention des Nations Unies contre la corruption qui s'applique au secteur privé.

Procédures de due diligence envers les tiers

Les procédures de due diligence sont essentielles pour prévenir les risques de non-conformité dans le cadre de relations avec des tiers. Elles permettent une évaluation précise des risques et garantissent que les mesures appropriées sont prises avant la signature de tout contrat, ainsi que pendant la relation contractuelle. Elles couvrent toutes les catégories de tiers, qu'il s'agisse de partenaires commerciaux, clients ou prospects, fournisseurs ou sous-traitants, en fonction de leur niveau de risque respectif.

Partenaires commerciaux

Les partenaires commerciaux d'Atos font l'objet d'une procédure de due diligence et de validation pré-contractuelle via un outil automatisé, le Business Partner Tool (BPT), qui permet de réaliser une analyse des risques en matière de corruption, sanctions et pratiques non-éthiques. Le BPT couvre toutes les Entités Régionales, Divisions et Fonctions du Groupe. En 2020, la politique d'Atos concernant les Partenaires Commerciaux a été revue afin de renforcer le processus des vérifications des compliances sur ces derniers.

Autres tiers

Les vérifications effectuées sur les clients et prospects, intégrées dans la procédure d'appel d'offres, ont également été revues et améliorées. Les vérifications effectuées sur les fournisseurs et sous-traitants ont également été revues dans le cadre du processus Achats du Groupe.

5.4.6.2.3 Mesures de détection en matière d'Éthique et de Compliance

Système d'alerte du Groupe [\[GRI 102-17\]](#)

Avant même l'entrée en vigueur de la loi française relative au Devoir de Vigilance et de la loi Sapin II en matière de lutte contre la corruption, Atos avait mis en place un système d'alerte au niveau du Groupe permettant aux collaborateurs de signaler toute violation potentielle du Code d'éthique, des lois ou de réglementations applicables.

Depuis 2018, le Code d'Éthique fait expressément référence au système d'alerte du Groupe, qui est par conséquent accessible aux tiers.

Conformément à la procédure du Système d'Alerte du Groupe, le Département Compliance du Groupe analyse la recevabilité de toute alerte signalée et décide de mener une enquête interne [\[GRI 102-33\]](#). Atos garantit la confidentialité de toutes les

informations échangées dans le cadre du traitement de l'alerte, y compris l'identité du lanceur et de toute autre personne concernée.

Les responsables Compliance rendent compte chaque année au département Compliance du Groupe les statistiques et données clés sur les alertes déclenchées et ayant fait l'objet d'une enquête localement. En 2020, 78 alertes liées à l'éthique ont fait l'objet d'un signalement et d'un suivi au sein du Groupe [\[GRI 102-34\]](#). En 2020, un groupe de travail impliquant plusieurs départements, Compliance Groupe, Finance, Contrôle Interne et Audit, a été créé afin de revoir, d'analyser et d'optimiser les contrôles comptables liés aux risques de corruption figurant dans le BIC. Le groupe de travail a notamment vérifié l'adéquation des procédures de suivi et d'évaluation pour les trois niveaux de contrôle et mis en place des processus et contrôles supplémentaires.

5.4.6.2.4 Mesures de suivi du programme Ethique et Compliance

Le suivi du programme Compliance est géré conjointement par le Département Compliance et l'équipe du Contrôle Interne & ERM du Groupe.

Le BIC identifie les principaux contrôles à exécuter par la première ligne de défense, ainsi que les procédures de contrôle des deuxième et troisième lignes de défense au sein de chaque processus transversal clé et chaque activité transversale clé d'Atos. Ces contrôles sont mis en œuvre à un premier niveau par les collaborateurs et leurs supérieurs hiérarchiques dans le cadre de leurs activités quotidiennes. Les contrôles sont également vérifiés via le compte-rendu des Responsables Compliance (contrôle de deuxième niveau) et par l'équipe Audit interne du Groupe (contrôle de troisième niveau).

Contrôle de deuxième niveau

La mise en œuvre du BIC est suivie au moyen de campagnes de test. En 2020, l'équipe du contrôle interne du Groupe a mené une campagne de test dédiée sur les mesures de contrôle du

BIC liées aux risques de corruption. Le rapport de synthèse a été communiqué au Comité de Direction Générale et sera également présenté au Comité d'Audit au début de l'année 2021. En outre, le département Compliance du Groupe a exercé un contrôle de deuxième niveau via le rapport semestriel de tous les responsables Compliance.

Contrôle de troisième niveau

Toutes les revues d'entité réalisées par l'équipe de l'audit interne du Groupe comprennent des points de contrôle liés aux risques de non-conformité et des audits internes spécifiques sont également effectués sur les questions de Compliance.

En 2020, aucune amende significative n'a été imposée au Groupe pour non-respect des lois et réglementations [GRI 419-1]. Aucune réclamation client ou fournisseur relative aux domaines de la compliance juridique d'Atos n'a été effectuée à l'encontre du Groupe [GRI 205-3].

5.4.7 Plan de Vigilance

Le 27 mars 2017, la loi sur le Devoir de Vigilance est entrée en vigueur en France et a instauré un nouveau cadre juridique aux termes duquel les autorités françaises peuvent tenir les entreprises responsables des impacts majeurs sur les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement, résultant des activités de l'entreprise elle-même, de ses filiales et des sous-traitants et fournisseurs avec lesquels elle entretient une relation commerciale établie.

La loi impose aux entreprises couvertes, comme Atos, de mettre en œuvre un Plan de Vigilance et de rendre compte des mesures prises conformément à ce plan. Le Plan de Vigilance comporte les principales caractéristiques des systèmes de gestion en place en matière de vigilance.

Les mesures de vigilance incluent, de façon non exhaustive, la cartographie des risques, les procédures d'évaluation,

les mesures d'atténuation, les mécanismes d'alerte et les systèmes de suivi de la mise en œuvre effective et efficace des mesures.

Le Plan de Vigilance d'Atos s'articule autour de sept grands thèmes. Tout d'abord, il décrit le Périmètre (5.4.7.1) et la Gouvernance (5.4.7.2) du plan. Ensuite, les mesures relatives à la cartographie des risques, aux procédures d'évaluation et aux mesures d'atténuation des risques sont détaillées pour les activités propres d'Atos (5.4.7.3) et la chaîne d'approvisionnement (5.4.7.4). Enfin, le Plan de Vigilance présente le mécanisme d'alerte (5.4.7.5) et le système de suivi mis en place pour évaluer la performance du Plan (5.4.7.6). Le Plan compte également un tableau de correspondance afin de faciliter le lien entre le Plan de Vigilance et les autres parties du Document d'Enregistrement Universel (5.4.7.7).

5.4.7.1 Périmètre

Groupe & filiales

Le périmètre du Plan de Vigilance couvre toutes les activités d'Atos telles que présentées dans la section 5.4.7.3 Activités propres.

Le Plan n'inclut pas les entités nouvelles acquises en 2020. L'inclusion de ces entités dans le Plan de Vigilance repose sur l'évaluation préalable de leur exposition aux risques liés aux droits humains, à la santé et sécurité des personnes, et à l'environnement ainsi que leurs mesures d'atténuation, mais nécessite un encadrement pour assurer un alignement sur les exigences et les pratiques d'Atos à court et moyen terme.

Chaîne d'approvisionnement

Le périmètre du Plan couvre les fournisseurs et sous-traitants avec lesquels Atos a une relation commerciale établie. L'approche validée par le Département des Achats d'Atos est présentée à la section 5.3.9 « Evaluation de la performance RSE des fournisseurs », avec le détail des dépenses par catégorie et par pays.

En 2020, le périmètre du Plan se limite aux fournisseurs (directs) de premier rang.

5.4.7.2 Gouvernance

Présentation générale de la gouvernance du Plan de Vigilance

Le Secrétaire Général Groupe & Chief Compliance Officer est responsable de l'élaboration du Plan de Vigilance, ainsi que de la publication de ses résultats.

En 2020, le Département Compliance du Groupe, placé sous sa supervision, a pris en charge la mise en œuvre du Plan, a identifié les principales parties prenantes qu'il convenait d'impliquer afin de garantir un déploiement efficace du Plan. Les ressources suivantes ont ainsi été impliquées :

- Département Responsabilité Sociale d'Entreprise du Groupe ;
- Département Ressources Humaines du Groupe, Département Corporate Expertise Global, Expérience Salariés du Groupe et Département Diversité du Groupe ;
- Département Santé & Sécurité du Groupe ;
- Département des Achats du Groupe.

Le Département Compliance du Groupe s'est également appuyé sur les équipes locales impliquées dans la réponse d'Atos à la loi britannique sur l'esclavage moderne (Modern Slavery Act) afin

de tirer parti des synergies, notamment au regard de la gestion des risques liés aux droits humains.

En 2021, Atos continuera à travailler à la mise en place d'une gouvernance spécifique pour le plan Vigilance. Après avoir identifié les parties prenantes les plus pertinentes, Atos évaluera la meilleure façon d'affecter les ressources à la gestion de la Vigilance afin d'évaluer et de contrôler efficacement les mesures mises en œuvre et l'efficacité du Plan de Vigilance.

Présentation du Plan de Vigilance

Le Plan de Vigilance d'Atos sera présenté au Comité de Direction Générale d'Atos en 2021. Les progrès réalisés dans le cadre des actions mises en place seront communiqués au Comité de Direction Générale sur une base annuelle.

Les mesures mises en œuvre dans le cadre du Plan de Vigilance reflètent l'engagement d'Atos en matière d'intégrité, et ses fondements solides en matière d'Éthique et de Compliance, qui favorisent la confiance auprès des principales parties prenantes et de la société au sens large. Dans cette perspective, elles contribuent à la « raison d'être » d'Atos, qui offre un thème unique reliant les programmes et mesures du Groupe et constitue une composante essentielle de son ADN.

5.4.7.3 Activités propres

Cartographie des risques

Droits humains

Atos agit pour empêcher toute violation des principes relatifs aux droits humains internationalement reconnus tels qu'énoncés dans la Charte Internationale des Droits de l'Homme, et des principes stipulés dans la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Le Groupe aligne sa prévention sur les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et se réfère aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies relatifs aux droits de l'Homme, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Les risques d'Atos liés aux violations des droits humains sont identifiés et évalués dans la Cartographie des Risques Juridiques, qui est réalisée tous les deux ans selon une méthodologie similaire à celle utilisée pour l'exercice de l'«Enterprise Risk Management» (ERM), détaillée à la section 7.1.1 «Enterprise Risk Management (ERM)». Dans le cadre de la Cartographie des Risques Juridiques, les violations des droits humains se définissent comme toute forme de travail forcé, notamment le travail des enfants, l'esclavage, la traite des êtres humains et l'achat en connaissance de cause de produits ou de services auprès d'entités ayant recours au travail forcé, ou à l'esclavage.

Environnement

Les risques environnementaux d'Atos sont identifiés par des experts internes au moyen d'analyses, d'outils et de processus et avec l'appui d'experts externes. La méthodologie d'identification et d'évaluation des risques est détaillée dans la section 5.2.3 «Risques et opportunités liés à l'environnement».

Santé et sécurité des personnes

Les risques d'Atos liés à la sécurité des employés sont également couverts par l'«Enterprise Risk Management» réalisée chaque année. Celle-ci couvre les risques pouvant impacter, que ce soit de manière intentionnelle ou accidentelle, les employés, les sous-traitants, les clients et les visiteurs d'Atos, et susceptibles d'entraîner des blessures physiques voire mortelles, des infractions aux lois et des atteintes à la réputation.

En outre, Atos a mis au point une solide méthodologie d'évaluation des risques afin d'évaluer les risques inhérents au site sur la base de quatre ressources : les personnes, le matériel, les logiciels et le site lui-même. La cartographie des risques est mise à jour annuellement et réalisée sur chaque nouveau site entrant dans le périmètre. La méthodologie est conforme aux normes ISO 27005 et ISO 27001. Cette certification et sa mise en œuvre sont contrôlées par un auditeur externe dans le cadre de la certification du Groupe à la norme ISO 27001.

Procédures d'évaluation

Les politiques, actions et déclarations de performance d'Atos font l'objet d'une évaluation annuelle par EcoVadis. Cette évaluation met l'accent sur quatre domaines : Environnement, Travail et Droits humains, Achats durables et Ethique. Elle permet d'identifier les points forts d'Atos et les pistes d'amélioration dans chacun de ces domaines.

Après avoir reçu la médaille d'or EcoVadis pendant huit ans, l'entreprise s'est vu attribuer pour la première fois en 2020 la plus haute distinction, la médaille «Platinum». Ce sont notamment les efforts déployés par Atos dans le domaine de l'Environnement qui ont été reconnus, avec un score de 90/100.

Droits humains

Le programme «We are Atos» inclut le bien-être, la diversité et l'inclusion, la valeur sociétale, "Life@work" et l'expérience des collaborateurs avec les clients. Atos adopte une démarche d'amélioration continue au regard de conditions de travail de ses employés. Pour plus de détails, voir la section 5.3.8 « Programme Expérience des employés : We are Atos ».

Ce programme est soumis et évalué chaque année par le biais de l'enquête annuelle Great Place to Work®, qu'Atos réalise auprès de ses salariés depuis 2010.

Cette enquête mondiale, gérée par l'institut Great Place to Work®, aide Atos à déterminer les attentes des salariés. L'enquête est structurée autour de cinq dimensions : Crédibilité, Respect, Equité, Fierté et Convivialité.

En 2020, six questions étaient liées au soutien apporté aux employés durant la pandémie de Covid-19. Atos tient compte de deux mesures au cours de l'année : l'«Indice de Confiance», qui mesure la perception de l'environnement de travail par les salariés et se fonde sur le résultat d'une majorité des questions et la «question numéro 1 (One Question) : « Dans l'ensemble, je peux dire que c'est une entreprise où il fait bon travailler ».

Environnement

Les procédures d'évaluation liées à l'environnement sont synthétisées dans la section 5.2.3.1 «Demandes concernant les informations relatives au changement climatique» et détaillées au chapitre 5.2 « Environnement ».

Santé et sécurité des personnes

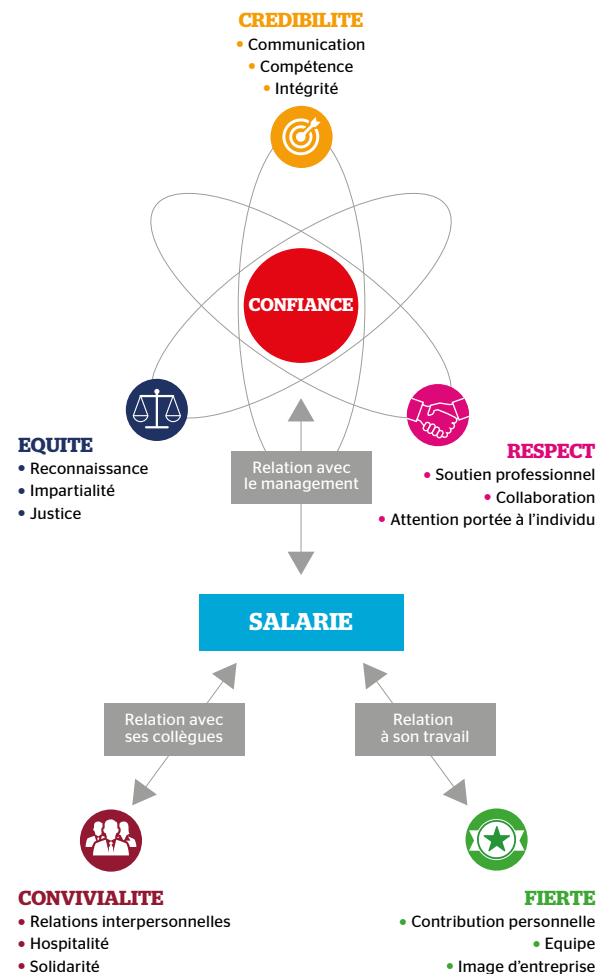
La santé et la sécurité des personnes sont gérées au niveau local par chaque pays ou Country Cluster, en accord avec la législation locale, les normes et standards applicables tels que les normes OHSAS 18001 : 2007 ou ISO 45001 : 2018. Pour plus de détails, voir la section 5.3.2 « Santé et sécurité du personnel ».



Un réseau de Responsables Sûreté & Sécurité Pays (Country Safety and Security Officers ou CSSO) assure le déploiement des plans d'action au niveau du pays en travaillant en étroite collaboration avec les Conseillers Sécurité du Site (Site Security Advisors ou SSA), chargés d'appliquer les politiques au niveau local. En cas de non-conformité, le SSA doit rendre compte au CSSO afin de mettre en place des mesures et soutenir les gestionnaires de site dans le cadre de plans d'amélioration continue.



Actions d'atténuation

Afin de prévenir les impacts graves sur les droits humains, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement, Atos a mis en place des mesures adaptées de prévention et d'atténuation des risques. Le tableau ci-dessous associe, pour chaque catégorie de risques, les mesures d'atténuation prises par Atos et présente brièvement chacune d'entre elles, en décrivant leur nature (politique, déclaration, programme, certification ou outil) et en intégrant une référence à l'URD permettant d'obtenir davantage d'informations, le cas échéant.

En 2020, la pandémie de Covid-19 a mis en lumière la forte culture de responsabilité sociétale d'Atos, guidée par le bien-être des collaborateurs, la santé et la sécurité. Depuis le début de la pandémie, le Groupe a adopté le télétravail afin de permettre à son personnel de travailler de manière efficace et en toute sécurité tout en maintenant une collaboration à distance. Pour plus d'informations, voir les indicateurs sur la santé et la sécurité dans la section 5.5 « Performance sociale extra-financière ».



Nature des risques	Risques majeurs	Actions d'atténuation
		<p>Politique</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Code d'Éthique, qui regroupe les principes de responsabilité éthique d'Atos et promeut une culture de l'éthique et d'intégrité, voir la section [5.4.6.2.2] « Mesures préventives en matière d'Éthique et de Compliance ». Politique Groupe en matière Ethique & Compliance, qui est un complément au Code d'éthique dans le cadre du programme Compliance, conçue pour fournir des lignes directrices pour s'assurer qu'Atos opère de façon éthique, voir la section [5.4.6.2.2] « Mesures préventives en matière d'Éthique et de Compliance ». Programme d'Atos en matière de dignité au travail et de prévention du harcèlement sexuel, qui fournit des lignes directrices sur le traitement des questions liées à la dignité au travail et au harcèlement afin qu'il y ait une meilleure information sur le support disponible. Politique de protection des données personnelles du Groupe, voir la section [5.4.4] « Sécurité et protection des données personnelles ». Politique de gestion des incidents liés à la sécurité d'Atos (certification ISO 27001), qui établit la structure organisationnelle aux fins de répondre aux événements ou incidents, voir la section [5.4.5] « Gestion Ethique des données ».
	 <p>Droits humains</p>	<p>Déclaration</p> <ul style="list-style-type: none"> Déclaration sur les minerais provenant de zones de conflit (Conflict Minerals Statement), qui souligne les mesures prises par Atos afin de réduire les risques liés aux « minerais du conflit » tout à long de sa chaîne d'approvisionnement ; voir la section [5.2.6.1] « Eco-conception des supercalculateurs ». Déclaration sur la politique d'Atos en matière de droits humains, qui définit l'engagement d'Atos en matière de protection des droits humains dans toutes ses sphères d'influence ; voir la section [5.4.8] « Droits humains ». Déclaration relative à la lutte contre l'esclavage moderne (UK Modern Slavery Act), qui définit les mesures prises par les entités d'Atos au Royaume-Uni afin de garantir que l'esclavage et la traite des êtres humains sont bannis de leurs chaînes d'approvisionnement et de toute partie de leurs activités ; veuillez consulter la version en ligne https://atos.net/en-gb/united-kingdom/we-are-atos/key-regulatory-documents. <p>Programme</p> <ul style="list-style-type: none"> Programme « We are Atos », voir la section [5.3.8] : « Programme We are Atos ». Programme Atos pour l'égalité des sexes, qui vise à atteindre l'équilibre entre les sexes et à amener les femmes aux postes de direction ; voir la section 5.3.5] « Diversité ». Programme « Diversité & Inclusion chez Atos », qui repose sur quatre piliers : genre, générations, accessibilité et culture ; voir la section [5.3.5] « Diversité ». Formation en ligne sur le Code d'éthique et programme de formation ETO²S, voir la section [5.4.6.2.2] « Mesures préventives en matière d'Éthique et de Compliance ». <p>Outil</p> <ul style="list-style-type: none"> Minerais du conflit – Outil d'aide à la due diligence Silicon Expert.
	 <p>Santé des salariés</p>	<p>Certification</p> <ul style="list-style-type: none"> Certification selon les normes OHSAS 18001 : 2007 ou ISO 45001 : 2018, voir la section [5.3.2] « Santé et sécurité du personnel ».

Nature des risques	Risques majeurs	Actions d'atténuation
 <p>Sécurité sur le lieu de travail</p>	Politique	<ul style="list-style-type: none"> Politique de sécurité d'Atos, qui couvre toutes les menaces internes/externes et humaines/naturelles susceptibles d'affecter les employés, les sous-traitants, les clients et les visiteurs d'Atos, à tout moment et en tout lieu. Politique de sécurité physique et environnementale d'Atos, qui définit les exigences minimales de sécurité pour tous les sites d'Atos sur la base de la norme ISO 27001. Politique de gestion des incidents liés à la sécurité d'Atos.
	Programme	<ul style="list-style-type: none"> Examen du plan d'évacuation pour les pays à haut risque et élaboration de plans spécifiques si nécessaire.
	Outil	<ul style="list-style-type: none"> Cartographie des risques par pays indiquant le niveau de risque en fonction de sept critères : le terrorisme, la géopolitique, les considérations socio-politiques, la criminalité, la sécurité des déplacements, les aspects sanitaires et catastrophes et la menace liée à la Covid-19 incluses en 2020. Mesures d'atténuation des risques liés aux déplacements pour tous les sites, y compris une liste des pays présentant des risques connexes et des contacts d'urgence, 38 modules d'apprentissage en ligne, un « processus d'approbation des ressources humaines » et un Code de conduite. Mécanisme d'alerte fondé sur les risques inhérents à la sécurité : numéro SOS international, outil externe pour les personnes qui se déplacent régulièrement ; "Safety and Emergency Response Tool" (SERT), outil interne dédié à l'ensemble des salariés ; numéros d'urgence.
	Certification	<ul style="list-style-type: none"> Certification ISO 27001: 2018 (au niveau du Groupe Atos)
 <p>Environnement</p>	Politique	<ul style="list-style-type: none"> Système de management environnemental, voir la section [5.2.2.3] « Système de management environnemental et certification ISO 14001 ». Politique environnementale, qui vise au respect de principes de haut niveau, à court et long termes, qui s'applique à toutes les entités et opérations d'Atos, l'ensemble des bureaux et centres de données indépendamment de leur localisation, et qui couvre les principaux enjeux environnementaux du Groupe. Pour plus de détails, voir la section [5.2.3.2] « Principaux risques environnementaux et climatiques ».
	Programme	<ul style="list-style-type: none"> Plans d'action du programme environnemental. Directives environnementales pour chaque défi. Programme de décarbonation. Pour plus de détails, voir la section [5.2.3.2] « Principaux risques environnementaux et climatiques ».
	Outil	<ul style="list-style-type: none"> Matérialité RSE et évaluations des risques. Collecte de données RSE et suivi des KPI. Formations dédiées à la décarbonation. Pour plus de détails, voir la section [5.2] « Environnement ».
	Certification	<ul style="list-style-type: none"> Certification ISO 14001 : 2015 (principaux sites d'Atos), voir la section [5.2.2.3] « Système de management environnemental et certification ISO 14001 ».

5.4.7.4 Fournisseurs

Les huit plus grands pays représentant 82,3% des dépenses d'Atos sont contrôlés au regard de la stratégie de développement durable et se trouvent tous en Europe et en Amérique du Nord. Pour plus d'informations, voir la section 5.3.9 «Evaluation de la performance RSE des fournisseurs».

Cartographie des risques

En 2020, le Département Achats du Groupe, soutenu par EcoVadis, a réalisé une cartographie des risques pour toutes les catégories d'achat, couvrant le périmètre international dans son intégralité. La cartographie des risques couvre tous les risques liés à l'environnement, au travail, aux droits humains, à l'éthique et aux achats durables. Ces quatre catégories de risques sont décrites plus en détail ci-après.

Environnement

Opérations

- Consommation d'énergie & GES
- Eau
- Biodiversité
- Pollution locale & accidentelle
- Matières premières, produits chimiques & déchets

Produits

- Utilisation du produit
- Fin de vie du produit
- Santé & sécurité des clients
- Consommations durables

Social & Droits de l'Homme

Ressources Humaines

- Santé & sécurité des employés
- Conditions de travail
- Dialogue social
- Gestion des carrières & formation

Droits de l'Homme

- Travail des enfants, travail forcé & trafic d'êtres humains
- Diversité, discrimination & harcèlement
- Droits de l'Homme des parties prenantes externes

Ethique

- Corruption
- Pratiques anticoncurrentielles
- Gestion responsable de l'information

Achats responsables

- Pratiques environnementales des fournisseurs
- Pratiques sociales des fournisseurs

L'analyse des risques comprend les risques liés aux achats et les risques RSE à l'échelle mondiale. L'analyse des risques mondiaux en matière de RSE tient compte des niveaux de risque par secteur et par pays (la dernière en date passait en revue les dimensions Environnement, Santé et Sécurité, Corruption, Gouvernance et Droits humains).

Dans l'ensemble, 42% des dépenses totales sont exposées à des risques liés au travail et aux droits humains et 90% des dépenses totales proviennent de pays ne présentant pas de risques.

Les catégories d'achat les plus exposées aux risques sont les services de centres d'appel, l'électricité et les services de traitement des déchets.

- Le secteur de l'électricité est sujet à des risques environnementaux importants (efficacité énergétique, sources renouvelables, biodiversité). Combinée à une forte concentration des dépenses, cette catégorie représente un point d'attention majeur. S'agissant du travail et des droits humains, les défis liés à la gestion de la santé et de la sécurité des employés et des sous-traitants ainsi qu'aux conditions de travail sont les principaux facteurs expliquant le niveau élevé du risque inhérent lié à ces sujets. L'électricité comme le secteur des télécommunications sont soumis à des risques accrus en matière d'éthique du fait de leur monopole et du fait qu'ils étaient historiquement détenus par l'Etat. Si les fournisseurs d'électricité sont soumis à un risque de

corruption particulièrement élevé lié aux marchés publics d'une part, les fournisseurs de télécommunications, d'autre part, doivent s'assurer que les données de tiers qui sont traitées ou utilisées par le biais de leur plateforme de gestion des données répondent à un niveau de protection élevé.

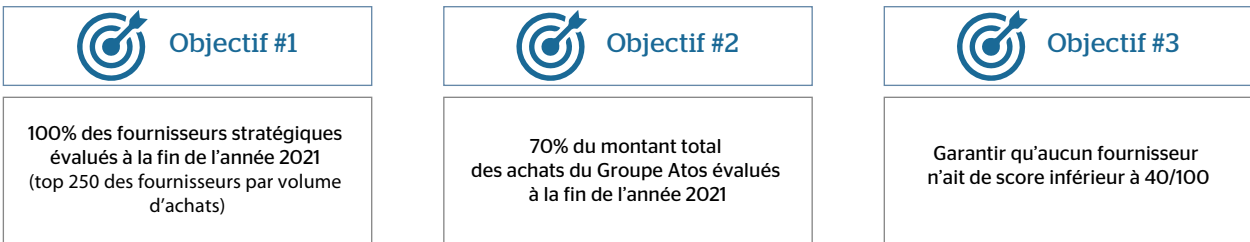
- Les risques liés aux activités des centres d'appel se concentrent sur des sujets tels que la satisfaction des salariés, la gestion des carrières, la rémunération équitable, mais aussi la diversité qui devient un sujet d'importance croissante.
- La santé au travail des professionnels du secteur de la gestion des déchets est un véritable défi. La grande variété des déchets et les procédés utilisés aux fins de collecte entraînent une exposition à un large éventail de risques : produits chimiques toxiques, bactéries, températures élevées, bruit intense, sources d'incendie ou d'explosion, proximité d'équipements mécaniques ou électriques, présence d'objets tranchants, circulation de véhicules, etc. Les salariés peuvent également avoir des conditions de travail difficiles impliquant le port de lourdes charges, des gestes répétitifs et le travail de nuit ou en faction. Enfin, les risques pour la santé mentale peuvent également être liés, par exemple, au fait de travailler seul, à la violence ou à l'incivilité ou encore au manque de reconnaissance. La gestion des déchets peut également avoir des effets négatifs sur l'environnement, tels que la pollution de l'eau, de l'air et du sol, les émissions de gaz à effet de serre provenant des processus industriels, etc.

Atos travaille en étroite collaboration avec EcoVadis afin d'identifier les risques éventuels liés aux minerais du conflit dans la chaîne d'approvisionnement. D'une façon générale, Atos est indirectement exposé à ces risques, mais certaines catégories d'achat telles que le stockage, les ordinateurs personnels et les

périphériques, le réseau et la sécurité, ainsi que les produits et les serveurs impliquent un risque élevé lors de l'approvisionnement s'ils sont achetés dans des pays à haut risque.

Procédures d'évaluation

Pour garantir des activités à la fois éthiques et conformes, Atos consacre une part importante de ses dépenses aux fournisseurs de premier rang (fournisseurs directs) et demande à EcoVadis de les évaluer au regard de leur performance en matière de responsabilité d'entreprise. En 2020, 327 fournisseurs ont été évalués ou réévalués par EcoVadis, ce qui représente 63% des dépenses totales et 62% des fournisseurs stratégiques de l'entreprise. Pour plus d'informations, voir la section 5.3.9 « Evaluation de la performance RSE des fournisseurs ».



Afin de concrétiser son ambition en matière de décarbonation, Atos a commencé, en 2020, à combiner les résultats de l'évaluation environnementale d'EcoVadis et sa méthode de notation interne du carbone pour mieux connaître les pratiques environnementales de ses fournisseurs, en particulier leur niveau de maturité en matière de gestion du carbone. A partir du score environnemental d'EcoVadis ou de la notation interne du carbone d'Atos, les fournisseurs sont classés verts ou rouges. Pour plus d'informations, voir la section 5.3.9 « Evaluation de la performance RSE des fournisseurs ».

Tout au long de la relation contractuelle, les 250 fournisseurs les plus importants d'Atos (Top 250) sont évalués dans le cadre de la procédure d'évaluation «Gestion de la performance QCDIMS des fournisseurs», qui couvre la qualité, le coût, la livraison, l'innovation, la gestion et le développement durable. La dimension liée au développement durable inclut le score EcoVadis et sera mise à jour l'année prochaine afin d'intégrer les aspects de décarbonation. Elle pèsera davantage dans le score final pour orienter le processus décisionnel en matière d'approvisionnement. Chacun des fournisseurs du Top 250 fait l'objet d'une évaluation et une mauvaise notation de la performance peut déclencher la mise en œuvre de mesures spécifiques.

Atos a également mis en place des procédures afin d'évaluer les politiques de sécurité des fournisseurs travaillant sur ses sites, et vérifier qu'ils respectent les exigences de la politique «Physical and Environmental Security Safety» d'Atos. Dans le cadre de ces procédures d'évaluation, il est demandé aux fournisseurs de remplir le document «Système de gestion SSE – Questionnaire de préqualification fournisseur». Cette évaluation pré-contractuelle fournit des informations sur la structure, l'assurance, les certifications (BS 5750, ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001 / ISO 45001) des sites d'Atos, ainsi que sur la gouvernance en place et les formations dispensées dans les domaines de la santé et de la sécurité, ou les dernières statistiques sur les incidents de travail sur les trois dernières années.

Les fournisseurs et sous-traitants proposés par Atos dans le cadre des réponses aux appels d'offres de ses clients font l'objet d'une procédure de due diligence et de validation pré-contractuelle. Des contrôles d'intégrité sont effectués à l'aide d'un outil dédié sur les fournisseurs et sous-traitants proposés avant que tout engagement ne soit pris. En cas de risque identifié lors de ces contrôles, une évaluation approfondie de la nature du risque et de ses conséquences est réalisée.

Voir ci-dessous la façon dont Atos utilise les évaluations EcoVadis dans le cadre de sa stratégie d'achats durables.



A l'avenir, Atos entend aller au-delà de l'évaluation des fournisseurs du Top 250 et contrôler les fournisseurs moins importants présentant un profil à haut risque.

Actions d'atténuation

Les nouveaux acheteurs et employés d'Atos sont formés chaque année sur le Code de conduite en matière d'achats, le Code d'éthique et l'évaluation des risques, en particulier la décarbonation.

Afin de s'assurer que les fournisseurs d'Atos adoptent une approche similaire en matière de développement durable, ils doivent accepter et se conformer à la charte « Atos Business Partners' Commitment to Integrity » (Charte relative à l'engagement des partenaires commerciaux d'Atos en matière d'intégrité). Conformément à cette charte, les fournisseurs d'Atos adhèrent et s'engagent à respecter les règles détaillées relatives aux droits humains (parmi lesquelles la prévention de la discrimination, du travail des enfants, du travail forcé ou obligatoire, le respect des lois relatives aux horaires de travail et aux salaires, ainsi que l'utilisation de minerais provenant de zones de conflit), à l'environnement (y compris les exigences liées à la gestion de l'impact environnemental des activités) et à la santé et à la sécurité, via la préservation d'un environnement de travail sûr et sain. Si un fournisseur ne souhaite pas adhérer à la Charte relative à l'engagement des partenaires commerciaux d'Atos en matière d'intégrité car il a sa propre Charte en place, Atos attend à ce que sa Charte soit équivalente dans ses principes à ceux de la Charte Fournisseur d'Atos. Pour plus d'informations, voir la section 5.3.9 « Evaluation de la performance RSE des fournisseurs ».

La clause définissant les conditions générales d'Atos en matière d'achats intégrée dans tous les contrats conclus avec les fournisseurs, contient des dispositions spécifiques liées aux droits humains, à la santé, et à la sécurité et à l'environnement. En vertu de cette clause, Atos a le droit de mettre fin, immédiatement et sans pénalité, à la relation commerciale si le fournisseur ou ses sous-traitants ont commis des violations aux droits humains, en matière de conformité de manière générale. Pour plus d'informations, voir la section 5.4.8 « Droits humains », paragraphe « Exigences d'Atos pour les partenaires et fournisseurs ».

La décarbonation de la chaîne d'approvisionnement est un défi majeur pour Atos, qui a récemment mis en place des Accords de Niveau de Décarbonation et inclut désormais des « Clauses CO₂ » dans les contrats conclus avec les nouveaux fournisseurs. L'objectif est de réduire les émissions à l'échelle des infrastructures et des services informatiques sur le lieu de travail. Pour plus d'informations, voir la section 5.2.5.2 « Décarbonation de la chaîne d'approvisionnement d'Atos ».

Les fournisseurs d'Atos sont tenus de mettre en place des procédures internes adéquates pour s'assurer que leurs dirigeants, employés et sous-traitants sont formés et respectent, notamment, les règles détaillées dans la Charte relative à l'engagement des partenaires commerciaux d'Atos en matière d'intégrité. Ils s'engagent à notifier dans un délai convenable à Atos toute violation présumée de la Charte susceptible d'affecter leurs relations commerciales avec Atos, qu'elle soit commise par les salariés d'Atos ou du fournisseur.

Les prestataires travaillant sur les sites d'Atos doivent également se conformer à la politique « Physical and Environmental Security » mise en place par l'entreprise. L'objectif de cette politique est de protéger les salariés, les actifs et les données d'Atos, de ses sous-traitants et de ses clients contre toute menace, interne ou externe, délibérée ou accidentelle. Cette politique soutient également la protection de l'information. Il est impératif de mettre en place et de contrôler des mesures de sécurité physique et environnementale adéquates, depuis les mesures de sécurité de base (logistique et logement) jusqu'aux périmètres de sécurité (de la zone d'accueil jusqu'à la zone hautement protégée).

Atos définit certaines attentes dans sa Déclaration sur les minerais du conflit, et oblige ses partenaires à mettre en place tous les processus de conformité nécessaires afin de garantir que leurs produits sont fabriqués de manière responsable et ne contiennent pas ce type de minerais. De plus, l'activité de fabrication d'Atos utilise « Silicon Expert » en guise d'outil afin de mener sa due diligence sur les minerais provenant de zones de conflit. Silicon Expert fournit un système de gestion de la conformité environnementale et une base de données contenant des informations sur plus de 300 millions de pièces provenant de plus de 15 000 fabricants.

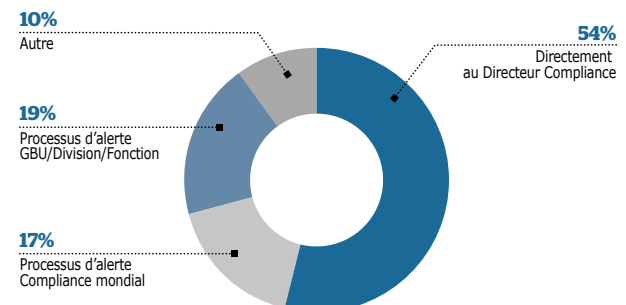
5.4.7.5 Mécanisme d'alerte

Le système d'alerte du Groupe permet aux collaborateurs internes et aux utilisateurs externes de signaler toute violation potentielle du Code d'Éthique ou des lois et réglementations en vigueur, y compris celles liées aux droits humains, à la santé et à la sécurité et à l'environnement. Pour plus d'informations sur le système d'alerte du Groupe, voir la section 5.4.6.2.3 « Mesures de détection en matière d'Éthique et de Compliance ».

Le système d'alerte du Groupe est essentiel aux fins de garantir que les questions de Compliance, notamment celles liées aux violations potentielles graves des droits humains, de la santé et de la sécurité et de l'environnement, sont examinées et traitées efficacement et dans la plus stricte confidentialité.

Les employés d'Atos disposent de différents canaux pour émettre des alertes. Ils peuvent contacter leur supérieur hiérarchique, le Responsable Compliance local ou le Département Compliance du Groupe en utilisant l'adresse e-mail dédiée. Cette adresse électronique figure dans le Code d'éthique. Elle est donc accessible à tous les tiers, y compris les fournisseurs.

ALERTES LANCÉES PAR CANAL



Conformément à la loi, Atos a coordonné un processus de concertation avec les parties prenantes sur le système d'alerte du Groupe, notamment sur son accessibilité, son efficacité et sa transparence afin d'améliorer le Plan de Vigilance d'Atos à cet égard.

5.4.7.6 Système de contrôle de la mise en place

Méthodologie

Le Département Compliance du Groupe supervise la collecte et le traitement des alertes de Compliance. Les Responsables Compliance communiquent chaque année au Département Compliance du Groupe des statistiques et des données clés sur les alertes soulevées et ayant fait l'objet d'une enquête localement. Ces données, qui sont consolidées et traitées de façon anonyme, fournissent des informations essentielles sur des schémas récurrents potentiels et constituent un élément clé du dispositif d'amélioration continue, voir le paragraphe « Système d'alerte du Groupe » dans la section 5.4.6.2.3 « Mesures de détection en matière d'Éthique et de Compliance » pour plus de détails.

Le Département Achats a mis en place deux indicateurs : l'évolution des KPI EcoVadis sur une base mensuelle (dépenses) et le pourcentage de fournisseurs stratégiques évalués par EcoVadis. Les évaluations des fournisseurs par EcoVadis sont suivies tous les mois, voir la section 5.3.9 « Evaluation de la performance RSE des fournisseurs ».






Résultats

Depuis 2017, une revue de toutes les alertes Éthiques et de Compliance est communiquée au Conseil d'Administration d'Atos via la présentation du rapport annuel (« Compliance Annual Review »), voir sur le site <https://atos.net/en/about-us/corporate-responsibility-and-sustainability/ethics>.

Ce suivi permet à Atos de déterminer le nombre et la nature des signalements et de veiller à ce que les signalements recevables fassent l'objet d'une enquête et soient suivis de la mise en place de mesures appropriées.

En 2020, 78 alertes ont été signalées aux Responsables Compliance locaux ou via le système d'alerte, au niveau local ou global.

Depuis 2020, outre les alertes liées à la Compliance, des Indicateurs Clés de Performance (KPI) spécifiques font l'objet d'un suivi afin d'évaluer la réponse d'Atos au regard de son devoir de vigilance.

KPI	Nature	Outil de suivi	N-1	N°	Evolution N-1/N	Référence DEU
Pourcentage de salariés formés au Code d'éthique		Success Factor	95%	98%	+3%	5.4.6.3.2
Pourcentage de salariés formés aux programmes Diversité & Inclusion		Success Factor	7%	8%	+1%	N/A
Nombre de sites et centres de données certifiés ISO 14001		Across	103	99	-4	5.5
Nombre de sites certifiés disposant d'un système de gestion de la santé et de la sécurité reconnu		Plateforme interne	21	27	+6	N/A
Nombre de fournisseurs pour lesquels une action corrective a été demandée par Atos (pour les fournisseurs ayant un score EcoVadis < 40).		Ecovadis	52	41	-11	N/A

5.4.7.7 Tableau de concordance

Le tableau de concordance ci-dessous identifie les informations constituant le Plan de Vigilance d'Atos et sa mise en œuvre, conformément à l'article L. 225-102-4 du Code de commerce.

Mesures de vigilance	Droits de l'Humains	Santé et sécurité	Environnement
	Référence DEU	Référence DEU	Référence DEU
Cartographie des risques	7.2.5.1	7.2.1.1	7.2.5.2
	5.3.1	5.3.2	5.2
	5.3.5		5.2.3.1
Procédures d'évaluation	5.3.8		
	5.3.8.2		
	5.3.9		
	5.3.1		
	5.3.5		
Actions d'atténuation	5.3.9		
	5.3.8		5.2.2.3
	5.4.8		5.2.3.1
	5.4.5	5.3.2	
Mécanisme d'alerte	5.4.6.2.3	5.4.6.2.3	5.4.6.2.3
Système de surveillance	5.4.6.2.4	5.3.2	5.2.3.1

5.4.8 Droits Humains

En 2020, le Groupe a amélioré les mesures adoptées dans le cadre du Plan de Vigilance, y compris, et de façon non exhaustive, la cartographie des risques, les procédures d'évaluation, les mesures d'atténuation des risques, le mécanisme d'alerte et les systèmes de suivi en matière de violations potentielles des droits

humains reconnus à l'échelle internationale. Ces mesures couvrent les activités propres d'Atos mais également sa chaîne d'approvisionnement. Pour plus d'informations au sujet de ces mesures, voir la section 5.4.7 « Plan de Vigilance ».

5.4.9 Respect des lois et réglementations

Atos effectue une veille juridique afin d'anticiper et de prendre en compte les évolutions constantes des lois et réglementations applicables au Groupe. La gouvernance et le programme mis en place pour assurer la conformité au regard des lois anticorruption, des sanctions internationales, de la réglementation sur le contrôle des exportations et du droit de la concurrence sont décrits plus en détail dans la section 5.4.6 « Ethique et Compliance ». Les mesures de vigilance adoptées afin que le Groupe puisse prévenir et gérer le risque d'infractions graves aux droits humains, à la santé et à la sécurité des personnes, et à l'environnement, résultant des activités d'Atos, de ses filiales et des sous-traitants et fournisseurs avec lesquels il entretient une relation

commerciale établie, sont détaillées dans la section 5.4.7 « Plan de Vigilance ».

L'ERM d'Atos permet de s'assurer que les risques figurant dans sa catégorie « Lois et réglementations » sont bien pris en compte au sein de l'organisation, de sorte qu'Atos s'adapte et se conforme aux réglementations applicables en temps opportun. Les Départements Ethique & Compliance et Finance couvrent soigneusement leur domaine de risque respectif et établissent des contrôles spécifiques pour chaque type de risque. Ces contrôles sont régulièrement testés.

5.4.10 Stratégie fiscale

Compliance fiscale

Atos s'engage à respecter pleinement la législation en vigueur et les pratiques fiscales dans les pays où le Groupe opère.

A cet égard, Atos paie des impôts et des taxes dans les pays où les activités commerciales génèrent des bénéfices et où de la valeur est créée. Cette conduite responsable est mise en œuvre conformément aux règles et normes nationales, européennes et internationales et en appliquant les principes de l'OCDE aux transactions effectuées dans le Groupe.

Gestion des risques fiscaux

Atos cherche à réduire le niveau du risque fiscal lié à ses activités, en veillant à ce qu'une attention particulière soit accordée à toutes les procédures qui pourraient nuire au respect de ses obligations fiscales. Le Groupe dispose de procédures internes afin de limiter tout risque fiscal. En matière de gestion fiscale, le Groupe profite des incitations, exonérations et allègements fiscaux existants, conformément à la législation fiscale et aux activités du Groupe.

Gouvernance

La Direction Fiscale, sous la responsabilité du Directeur Financier du Groupe, est composée de fiscalistes qualifiés et formés au sein de son siège et de pays qui veillent à la correcte application des dispositions en vigueur et suivent l'évolution des différentes normes fiscales. Lorsque la complexité du droit fiscal ou d'une situation de fait le justifie, Atos a recours à des conseils extérieurs afin de s'assurer du traitement fiscal applicable.

Transparence fiscale

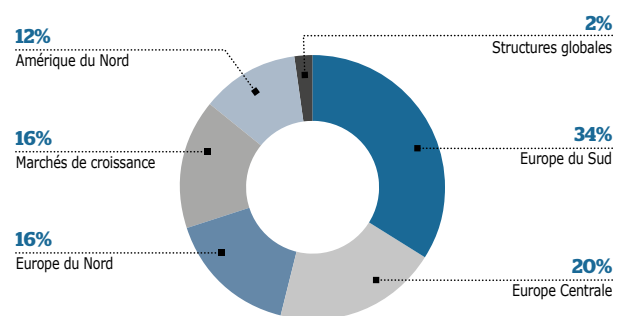
Lorsque la législation fiscale est sujette à interprétation, le Groupe peut demander un avis écrit aux autorités fiscales compétentes pour étayer son processus de décision, ou engager

des discussions transparentes avec ces dernières pour assurer l'harmonisation de l'interprétation des règles fiscales. Le Groupe respecte par ailleurs ses obligations de « reporting pays par pays » (CbCR), de documentation en matière de prix de transfert conformément aux législations applicables et aux recommandations de l'OCDE et de déclaration des dispositifs transfrontières le cas échéant.

Allocation des contributions fiscales et sociales

En 2020, les dépenses du Groupe correspondant aux contributions fiscales et sociales s'élevaient à 1 116 millions d'euros.

L'allocation par géographie est détaillée ci-dessous :



Aide financière des gouvernements

En 2020, Atos a reçu un montant total de 106 millions d'euros d'aide financière des gouvernements comprenant: i. allègements fiscaux et crédits d'impôt; ii. subventions; iii. aides à l'investissement, aides à la recherche et au développement et autres types d'aides applicables; iv. attributions; v. exonérations de redevances; vi. autres avantages financiers reçus d'un Etat quelconque pour toute opération. [GRI 201-4].

5.4.11 Politique d'influence

En tant qu'entreprise citoyenne, Atos a l'opportunité d'échanger avec les représentants du pouvoir législatif et de l'exécutif et de participer aux affaires publiques. Dans sa politique d'influence, Atos s'attache à la transparence et l'intégrité et se conforme aux lois locales, en particulier en ce qui concerne les exigences de déclaration ou d'enregistrement aux autorités visant à assurer la transparence.

Atos est enregistrée au Registre de Transparence établi par le Parlement européen et la Commission européenne afin de garantir la transparence du processus décisionnel relatif aux politiques européennes en permettant un contrôle adéquat et en veillant à ce que les institutions de l'Union européenne soient responsables.

En tant qu'organisation déclarante, Atos s'engage à respecter les principes du Code de conduite du registre de transparence¹

fixant les normes en matière de comportement à adopter dans toutes les relations avec les institutions de l'Union européenne.

Atos interdit tout paiement au profit de partis ou organisations politiques, ainsi que le financement indirect d'activités politiques. Toutes les contributions faites par Atos se rattachent à ses activités philanthropiques et sont réalisées de façon cohérente au regard de la raison d'être et des engagements du Groupe à renforcer l'accès à l'éducation et au savoir, accroître les compétences et l'employabilité des jeunes et œuvrer afin d'inclure les communautés défavorisées dans le monde numérique.

Pour plus de détails sur les contributions philanthropiques réalisées par Atos en 2020, voir la section 5.3.10 « Contribution sociale/Investissements communautaires ».

¹ Registre de transparence. Statistic for register (europa.eu)

5.5 Indicateurs de performance extra-financiers

[GRI 103-3 Énergie], [GRI 103-3 Émissions], [GRI 103-3 Emploi], [GRI 103-3 Formation et éducation], [GRI 103-3 Santé et sécurité au travail], [GRI 103-3 Performance économique], [GRI 103-3 Vie privée des clients],
[GRI 103-3 Anti-Corruption], [GRI 103-3 Compliance socio-économique], [GRI 103-3 Indicateurs spécifiques à Atos]

Le tableau ci-dessous indique les indicateurs pertinents relatifs à nos activités, suivant les recommandations fournies par l'organisation du Global Reporting Initiative (GRI), et alignés avec les normes du « Sustainability Accounting Standards Board » (SASB) pour le secteur des "Logiciels et services

informatiques". Le code de ces standards vise à aider nos parties prenantes à mieux identifier les indicateurs qui pourraient les intéresser au regard du suivi des performances d'Atos. Néanmoins, ces référentiels ne représentent pas un aperçu complet du reporting ou des pratiques d'Atos.

Dimension environnementale

Label standard	Nom de l'indicateur	2020	2019	2018	Périmètre 2020 (en %)		Périmètre 2019 (en %)	
		Groupe	Groupe	Groupe	par employé	par revenu	par employé	par Revenu
GRI 302-1	Consommation d'énergie au sein de l'organisation							
GRI 302-1_E_c1, SASB TC-SI-130a.1 (1)	Consommation totale d'énergie directe et indirecte (après effet de périmètre tenant compte des acquisitions et cessions) (en MWh)	579 140	718 957	752 221	. ---	100%	. ---	100%
GRI 302-1_E_c1, SASB TC-SI-130a.1 (1)	Consommation totale d'énergie directe et indirecte (avant effet de périmètre) (en MWh)	579 140	702 398	748 268	. ---	99,6%	. ---	98%
GRI 302-1_A	Consommation totale d'énergie directe dans les centres de données et bureaux (en MWh)	27 364	36 439	40 392	. ---	99,6%	. ---	98%
GRI 302-1_A	Consommation de diesel (en MWh)	4 501	Non communiqué	Non communiqué	. ---	99,6%	. ---	. ---
GRI 302-1_A, G. Q71	Consommation de fioul (en MWh)	1 557	Non communiqué	Non communiqué	. ---	99,6%	. ---	. ---
GRI 302-1_A, G. Q72	Consommation de gaz (en MWh)	21 306	Non communiqué	Non communiqué	. ---	99,6%	. ---	. ---
GRI 302-1_A-Off	Consommation d'énergie directe dans les bureaux (en MWh)	20 222	29 851	32 214	. ---	99,6%	. ---	98%
GRI 302-1_A-DC	Consommation d'énergie directe dans les centres de données (en MWh)	7 142	6 588	29 442	. ---	99,6%	. ---	98%
GRI 302-1_C	Consommation totale d'énergie indirecte dans les bureaux et centres de données (en MWh)	551 776	665 959	707 876	. ---	99,6%	. ---	98%
GRI 302-1_C, G. Q56	Consommation électrique (en MWh)	539 082	Non communiqué	Non communiqué	. ---	99,6%	. ---	. ---
GRI 302-1_C	Consommation de chauffage urbain (en MWh)	12 694	Non communiqué	Non communiqué	. ---	99,6%	. ---	. ---
SASB TC-SI-130a.1 (2)	Pourcentage d'électricité provenant du réseau (en %)	45%	Non communiqué	Non communiqué	. ---	99,6%	. ---	. ---
SASB TC-SI-130a.1 (3)	Pourcentage d'électricité de sources renouvelables (en %)	46%	Non communiqué	Non communiqué	. ---	99,6%	. ---	. ---
GRI 302-1_C	Pourcentage d'électricité décarbonée (renouvelable et nucléaire) (en %)	55%	Non communiqué	Non communiqué	. ---	99,6%	. ---	. ---
GRI 302-1_C-Off	Consommation d'énergie indirecte dans les bureaux (en MWh)	153 971	197 955	189 983	. ---	99,6%	. ---	98%
GRI 302-1_C-DC	Consommation d'énergie indirecte dans les centres de données (en MWh)	397 806	468 004	517 893	. ---	99,6%	. ---	98%
GRI 302-1_C1_c10	Consommation électrique de sources renouvelables (en MWh)	248 840	210 416	243 740	. ---	99,6%	. ---	98%

Label standard	Nom de l'indicateur	2020	2019	2018	Périmètre 2020 (en %)		Périmètre 2019 (en %)	
		Groupe	Groupe	Groupe	par employé	par revenu	par employé	par Revenu
GRI 302-1_C1_c9	Part d'électricité de sources décarbonées consommée dans les centres de données stratégiques d'Atos (co-locations exclues) (en %)	88%	100%	95%	. ---	100%	. ---	100%
GRI 302-1_C1_c8	Part d'électricité de sources renouvelables consommée dans les centres de données stratégiques d'Atos (co-locations exclues) (en %)	77%	70%	57%	. ---	100%	. ---	100%
GRI 302-2	Consommation d'énergie en dehors de l'organisation							
	Déplacements professionnels – Intensité							
GRI 302-2_c1	Total de kilomètres parcourus par employé (Km/employé)	1 480	4 066	4 662	99%	. ---	98%	. ---
GRI 302-2_c2	Total de kilomètres parcourus par chiffre d'affaires (Km/million d'euros)	13 576	37 497	37 291	. ---	99%	. ---	99%
	Déplacements professionnels – Distances parcourues							
GRI 302-2_A6_c93	Total de kilomètres parcourus en voiture (en km)	79 036 399	151 804 816	211 475 352	99%	. ---	98%	. ---
GRI 302-2_A6_c50	Total de kilomètres parcourus en train (en km)	10 689 239	32 027 201	36 687 280	99%	. ---	98%	. ---
GRI 302-2_A6_c57	Total de kilomètres parcourus en taxi (en km)	1 053 383	2 733 073	2 795 263	99%	. ---	98%	. ---
GRI 302-2_A6_c92	Total de kilomètres parcourus en avion (en km)	60 076 638	244 180 946	193 964 286	99%	. ---	98%	. ---
	Emissions de GHG pour les voitures de fonction							
GRI 302-2_A6_b70	Nombre de voitures de fonction (nombre de voitures)	5 792	6 536	6 470	. ---	100%	. ---	100%
GRI 302-2_A6_b71	Nombre de voitures en dessous de 120 g CO ₂ /km (nombre de voitures)	5 036	5 792	5 950	. ---	100%	. ---	100%
GRI 302-2_A6_c1	Pourcentage de voitures de fonction en dessous de 120 g CO ₂ /km (en %)	89%	89%	92%	. ---	100%	. ---	100%
GRI 302-2_A6_b82	Moyenne des émissions du parc automobile de l'entreprise (g CO ₂ /km)	101	106	105	. ---	100%	. ---	100%
GRI 302-3	Intensité énergétique							
GRI 302-1_E_c1	Intensité énergétique totale directe * et indirecte * par mission d'euros de chiffre d'affaires (après effet de périmètre tenant compte des acquisitions et cessions) (en MWh/million d'euros)	51,80	61,36	65,05	. ---	100%	. ---	100%
GRI 302-3_A_c1	Intensité énergétique par mission d'euros de chiffre d'affaires (avant effet de périmètre) (en MWh/million d'euros)	52,03	61,30	61,68	. ---	99,6%	. ---	98%
GRI 302-3_A_c2	Intensité énergétique par employé (en MWh/employé)	5,68	6,53	7,81	99,3%	. ---	97%	. ---
GRI 302-4	Initiatives d'économie d'énergie							
GRI 302-4_A_c1	Economie d'énergie estimée dans les centres de données (en MWh)	3 703	3 718	1 152	. ---	61%	. ---	45%
GRI 302-4_A_c5	Economie d'énergie estimée dans les bureaux (en MWh)	35 892	8 001	5 235	. ---	61%	. ---	45%
GRI 302-4_A_c14	Economie financière estimée grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les bureaux et les centres de données (en milliers d'euros)	3 100	872	986	. ---	61%	. ---	45%
GRI 302-5	Réductions des besoins énergétiques des produits et services							
GRI 302-5_A	PUE moyen estimé pour les centres de données stratégiques (PUE)	1,45	1,52	1,62	. ---	100%	. ---	100%



Label standard	Nom de l'indicateur	2020	2019	2018	Périmètre 2020 (en %)		Périmètre 2019 (en %)	
		Groupe	Groupe	Groupe	par employé	par revenu	par employé	par Revenu
GRI 305-1	Emissions directes de gaz à effet de serre (GES) dans les bureaux et centres de données (Scope 1)							
GRI 305-1_A_c2	Emissions de GES du Scope 1 (tCO ₂ e)	12 228	20 981	30 383	. ---	99,6%	. ---	98%
GRI 305-2	Emissions indirectes de gaz à effet de serre (GES) dans les bureaux et centres de données (Scope 2)							
GRI 305-2_A_c1	Emissions de GES du Scope 2 (tCO ₂ e)	51 017	81 769	63 675	. ---	99,6%	. ---	98%
GRI 305-3	Autres émissions indirectes de gaz à effet de serre (Scope 3)							
GRI 305-3_A_c1	Emissions de GES du périmètre « opérationnel » 3a* (tCO ₂ e)	86 296	136 202	128 078	. ---	99,6%	. ---	98%
GRI 305-3_A_c2	Emissions de GES du périmètre « autres émissions » 3b* (tCO ₂ e)	2,65	3,06	5,12	. ---	99,6%	. ---	98%
GRI 305-3_A_c3	Emissions de GES estimation du Scope 3* complet (tCO ₂ e)	2,8	3,30	5,3	. ---	99,6%	. ---	98%
GRI 305-4	Intensité des émissions de gaz à effet de serre (GES)							
GRI 305-4_A_c3	Emissions totales de GES (à 100% du revenu et après effet de périmètre tenant compte des acquisitions et cessions) (tCO ₂ e)	149 541	242 986	254 608	. ---	100%	. ---	100%
GRI 305-4_A_c3	Emissions totales de GES (avant effet de périmètre) – Y compris travail à domicile (tCO ₂ e)	166 896	Non communiqué	Non communiqué	. ---	99,6%	. ---	98%
GRI 305-4_A_c3	Emissions totales de GES (avant effet de périmètre) (tCO ₂ e)	149 541	238 952	222 137	. ---	99,6%	. ---	98%
GRI 305-4_A_c4	Emissions totales de GES dans les centres de données (avant effet de périmètre) (tCO ₂ e)	80 961	110 994	103 608	. ---	99,6%	. ---	98%
GRI 305-4_A_c5	Emissions totales de GES dans les bureaux (avant effet de périmètre) (tCO ₂ e)	48 235	73 804	55 773	. ---	99,6%	. ---	98%
GRI 305-4_A_c6	Emissions totales de GES des déplacements professionnels (avant effet de périmètre) (tCO ₂ e)	20 345	54 154	62 756	. ---	99,6%	. ---	98%
GRI 305-4_A_c1	Emissions totales de GES par chiffre d'affaires (à 100% du revenu et après effet de périmètre tenant compte des acquisitions et cessions) (tCO ₂ e/million d'euros)	13,37	20,74	22,02	. ---	100%	. ---	100%
GRI 305-4_A_c1	Emissions totales de GES par chiffre d'affaires (avant effet de périmètre) (tCO ₂ e/million d'euros)	13,44	20,77	18,22	. ---	99,6%	. ---	98%
GRI 305-4_A_c3	Emissions totales de GES par chiffre d'affaires (avant effet de périmètre) – Y compris travail à domicile (tCO ₂ e/million d'euros)	14,93	Non communiqué	non communiqué	. ---	99,6%	. ---	98%
GRI 305-4_A_c2	Emissions totales de GES par employé (avant effet de périmètre) (tCO ₂ e/employé)	1,47	2,25	2,30	99,3%	. ---	97%	. ---
GRI 305-4_A_c3	Emissions totales de GES par employé (avant effet de périmètre) – Y compris travail à domicile (tCO ₂ e/employé)	1,62	Non communiqué	Non communiqué	. ---	99,6%	. ---	98%
GRI 305-5	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)							
GRI 305-5_A_c2	Estimation des réductions de GES (tCO ₂ e)	24 058	33,71	3 516	. ---	61%	. ---	45%
GRI 305-5_A_cmp20	Réduction des émissions de GES grâce à aux économies d'énergie réalisées dans les centres de données (tCO ₂ e)	904	4,91	32	. ---	61%	. ---	45%
GRI 305-5_A_cmp40	Réduction des émissions de GES grâce à aux économies d'énergie réalisées dans les bureaux (tCO ₂ e)	23 154	28,80	3 484	. ---	61%	. ---	45%

Label standard	Nom de l'indicateur	2020	2019	2018	Périmètre 2020 (en %)		Périmètre 2019 (en %)	
		Groupe	Groupe	Groupe	par employé	par revenu	par employé	par Revenu
GRI 305-5	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) des clients							
GRI 305-5_A_c3	Compensation des émissions de GES dans tous les centres de données (en %)	100%	100%	100%	. ---	100%	. ---	100%
GRI 305-5_A_c4	Compensation des émissions de GES de tous les bureaux (en %)	100%	100%	0%	. ---	100%	. ---	98%
GRI 305-5_A_c5	Compensation des émissions de GES des déplacements professionnels (en %)	100%	100%	0%	. ---	99%	. ---	99%
A14	Conformité avec les lois et réglementations en matière environnementale (ISO 14001)							
A14_c5	Sites certifiés ISO 14001 – bureaux et centres de données (nombre de sites)	99	103	119	. ---	100%	. ---	100%
A14_c6	Pourcentage des bureaux et de centres de données certifiés ISO14001 (en %)	89%	89%	85%	. ---	100%	. ---	100%
A19	Impact environnemental – Volume total des déchets électroniques (DEEE)							
A19_A9_b3	DEEE collectés ou récupérés (en kg)	176 006	366 398	448 167	. ---	61%	. ---	65%
A19_A2_b3	DEEE recyclés ou réutilisés (en kg)	160 115	366 398	448 086	. ---	61%	. ---	65%
GRI 201-2	Implications financières, risques et opportunités liés au changement climatique							
GRI 201-2_A.iv_c1	Prix interne du carbone (euro/tCO ₂ e)	80	Non communiqué	Non communiqué	. ---	100%	. ---	. ---
A20	Catastrophes naturelles							
A20_A	Pourcentage des centres de données stratégiques ayant des capacités de réplication synchrone (en %)	100%	100%	100%	. ---	100%	. ---	100%
SASB TC-SI-130a.3	Discussion sur l'intégration des considérations environnementales dans la planification stratégique des besoins des centres de données	Qualitative	Non communiqué	Non communiqué	. ---	100%	. ---	. ---
GRI 419-1	Amendes significatives pour non-respect des lois concernant la fourniture et l'utilisation des produits et services							
GRI 419-1_A	Amendes significatives pour non-compliance concernant la fourniture et l'utilisation de produits et services (en nombre)	0	0	0	. ---	100%	. ---	100%
A7	Technologies et solutions vertes							
A7_A_c1	Chiffre d'affaires décarbonation (en millions d'euros)	47,5	Non communiqué	Non communiqué	. ---	100%	. ---	. ---

Dimension environnementale:

Tous les KPI environnementaux excluent la Biélorussie, la Bosnie-Herzégovine, l'Algérie, la Tunisie, le Mali, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Liban, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie.

GRI 302-5: Le PUE est un calcul standard: kWh total consommé par l'ensemble de l'infrastructure du site divisé par le kWh consommé par l'infrastructure informatique. Le PUE, une mesure définie par le Green Grid, est l'indicateur standard de l'industrie utilisé pour mesurer et surveiller l'efficacité énergétique d'un Datacenter [GRI 302-5_C]. Le périmètre de cet indicateur concerne les centres de données de base. Ces centres de données de base sont stratégiquement sélectionnés avec des exigences plus strictes en matière de conception et d'exploitation.

GRI 302-1, GRI 302-3, GRI 305-1, GRI 305-2, GRI 305-3, GRI 305-4 pour les bureaux et les centres de données comprennent l'Argentine, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Brésil, la Bulgarie, le Canada, la Chine, la Colombie, la Croatie, République tchèque, Danemark, Egypte, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Hong Kong, Hongrie, Inde, Irlande, Italie, Luxembourg, Malaisie, Mexique, Maroc, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, Roumanie, Russie, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Afrique du Sud, Espagne, Suède, Suisse, Taïwan, Thaïlande, Turquie, Emirats Arabes Unis, Royaume-Uni, Uruguay et USA.

GRI 302-3 L'intensité énergétique comprend le périmètre des pays du bureau et du centre de données. Les salariés inclus dans ce périmètre de pays sont 102 022. Le chiffre d'affaires applicable pour ce périmètre de pays est de 11 130,77 millions d'euros.

GRI 302-2, GRI 305-1, GRI 305-3, GRI 305-4 pour les voyages comprennent l'Argentine, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Brésil, la Bulgarie, le Canada, la Chine, la Colombie, la Croatie, la République tchèque, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la France, Allemagne, Hong Kong, Hongrie, Inde, Irlande, Italie, Luxembourg, Malaisie, Mexique, Maroc, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, Roumanie, Russie, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Afrique du Sud, Espagne, Suède, Suisse, Taïwan, Thaïlande, Turquie, Emirats arabes unis, ROYAUME-UNI, Uruguay et États-Unis.



Dimension environnementale:

GRI 302-2 le Travel Intensity inclut le périmètre de voyage des pays. Les salariés inclus dans ce périmètre de pays sont 101 922. Le chiffre d'affaires applicable pour ce périmètre de pays est de 11 111,63 millions d'euros.

GRI 302-1_C1_c9 et GRI 302-1_C1_c8: valeurs approximatives. Centres de données stratégiques gérés par Atos dans le cadre de la gestion des données d'infrastructure.

GRI 302-1_E_c1: direct: gaz, fioul, diesel, charbon...

GRI 302-1_E_c1: indirecte: consommation d'électricité et d'énergie de chauffage

GRI 305-1_A_c2: tCO₂: Tonnes de CO₂

GRI 305-3_A_c1: le scope 3 «opérationnel» inclut les mêmes catégories d'émissions que les scope 3 2018 et 2019 (émissions liées aux déplacements professionnels et à la consommation d'énergie de tiers)

GRI 305-4 L'intensité des émissions de gaz à effet de serre comprend le périmètre des bureaux, des centres de données et des voyages. Les salariés inclus dans ce périmètre de pays sont 102 022. Le chiffre d'affaires applicable pour ce périmètre de pays est de 11 130,77 millions d'euros.

A14: Un site est officiellement entré dans le «processus de certification» lorsqu'un budget a été alloué ou que le gestionnaire du système de management environnemental a été nommé.

Dimension sociale

Label standard	Nom de l'indicateur	2020	2019	2018	Périmètre 2020 (en %)		Périmètre 2019 (en %)	
		Groupe	Groupe	Groupe	par employé	par revenu	par employé	par Revenu
GRI 404-1	Heures moyennes de formation par employé							
GRI 404-1_c1	Nombre moyen d'heures de formation formelle par salarié	29,67	21,70	17,43	81%	. ---	88%	. ---
GRI 404-1_c2	Nombre moyen d'heures de formation formelle par salarié (homme)	26,10	20,24	18,03	81%	. ---	88%	. ---
GRI 404-1_c3	Nombre moyen d'heures de formation formelle par salariée (femme)	37,62	25,03	15,96	81%	. ---	88%	. ---
GRI 404-1_c5	Nombre moyen d'heures de formation par salarié	46,68	38,76	37,90	89%	. ---	85%	. ---
GRI 404-1_c6	Nombre moyen d'heures de formation par salarié (homme)	41,04	41,41	38,23	89%	. ---	85%	. ---
GRI 404-1_c7	Nombre moyen d'heures de formation par salariée (femme)	53,87	34,21	37,04	89%	. ---	85%	. ---
GRI 404-1_c4	Nombre de stages et alternances	1 807	3 737	2 049	100%	. ---	100%	. ---
GRI 404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés							
GRI 404-2_A_c1	Nombre de certifications numériques enregistrées	197 180	177 110	130 050	100%	. ---	100%	. ---
GRI 404-2_A_b0	Nombre de certifications numériques obtenues par an	85 216	51 736	40 316	100%	. ---	100%	. ---
GRI 404-2_A_b2	Nombre total de certifications enregistrées	268 694	264 654	161 227	100%	. ---	100%	. ---
GRI 404-2_A_c3	Nombre de certifications obtenues par an	133 164	64 019	58 522	100%	. ---	100%	. ---
A6_c10	Perception des employés quant à leur employabilité : pourcentage de réponses positives à « On me propose une formation ou un développement spécifique pour évoluer professionnellement »	64%	57%	52%	66%	. ---	62%	. ---
GRI 404-3	Evaluation de l'évolution de carrière							
GRI 404-3_A_c1	Pourcentage d'employés ayant reçu une évaluation de la performance durant les 12 derniers mois	88%	87%	88%	68%	. ---	77%	. ---
GRI 404-3_A_a1	Pourcentage de femmes ayant bénéficié d'une évaluation de performance et de développement de carrière régulière sur la période du rapport	91%	86%	29%	68%	. ---	76%	. ---

Label standard	Nom de l'indicateur	2020	2019	2018	Périmètre 2020 (en %)		Périmètre 2019 (en %)	
		Groupe	Groupe	Groupe	par employé	par revenu	par employé	par Revenu
GRI 404-3_A_a2	Pourcentage de femmes ayant bénéficié d'une évaluation de performance et de développement de carrière régulière sur la période du rapport	90%	88%	71%	68%	. ---	77%	. ---
GRI 404-3_A_c2	Pourcentage de salariés avec un Plan Individuel de Développement	85%	85%	85%	64%	. ---	82%	. ---
GRI 404-3_A_c3	Pourcentage d'épanouissement interne (Promotion interne des employés)	84%	81%	80%	100%	. ---	100%	. ---
GRI 401-1	Effectif organisationnel en nombre de personnes et rotation de personnel							
GRI 401-1_A_c2	Nombre d'employés à la fin de la période du rapport (personnel juridique)	102 708	107 602	97 824	100%	. ---	100%	. ---
GRI 401-1_A_b1	Nombre de femmes à la fin de la période du rapport (personnel juridique)	31 771	33 273	28 781	100%	. ---	100%	. ---
GRI 401-1_A_b2	Nombre d'hommes à la fin de la période du rapport (personnel juridique)	70 937	74 329	69 043	100%	. ---	100%	. ---
	Collaborateurs par répartition géographique							
LFR.50	Employés en France (en %)	10,6%	Non communiqué	Non communiqué	100%	. ---	. ---	. ---
LFR.51	Employés en Europe (hors France) (en %)	41,6%	Non communiqué	Non communiqué	100%	. ---	. ---	. ---
LFR.52	Employés en Amérique du Nord (en %)	8,7%	non communiqué	Non communiqué	100%	. ---	. ---	. ---
LFR.53	Employés en Amérique du Sud (en %)	2,7%	Non communiqué	Non communiqué	100%	. ---	. ---	. ---
LFR.54	Employés en Asie/Pacifique (en %)	32,9%	Non communiqué	Non communiqué	100%	. ---	. ---	. ---
LFR.55	Employés au Moyen-Orient/Afrique (en %)	3,4%	Non communiqué	Non communiqué	100%	. ---	. ---	. ---
A24.1	Nombre d'employés en Inde	29 249	Non communiqué	Non communiqué	100%	. ---	. ---	. ---
A24.2	Nombre d'employés aux Etats-Unis	7 584	Non communiqué	Non communiqué	100%	. ---	. ---	. ---
A24.3	Nombre d'employés en Europe	53 696	Non communiqué	Non communiqué	100%	. ---	. ---	. ---
	Rotation de personnel							
GRI 401-1_B_c1	Nombre de départs durant la période analysée	13 035	13 043	14 874	100%	. ---	78%	. ---
GRI 401-1_B_b1	Départs d'hommes durant la période analysée	8 691	8 933	10 551	100%	. ---	78%	. ---
GRI 401-1_B_b2	Départs de femmes durant la période analysée	4 344	4 110	4 323	100%	. ---	78%	. ---
GRI 401-1_B_c2	Pourcentage de départs volontaires	9,98%	12,90%	12,38%	100%	. ---	78%	. ---
M.22.1	Taux de rétention des personnes clés	95%	Non communiqué	Non communiqué	100%	. ---	. ---	. ---
GRI 102-8	Nombre d'employés							
GRI 102-8	Effectif total (incluant les travailleurs supervisés : personnes en intérim + stagiaires + sous-traitants)	121 280	127 827	121 393	100%	. ---	100%	. ---
GRI 102-8_A_c1	Pourcentage d'employés avec un contrat à durée indéterminée	99%	99%	98%	100%	. ---	100%	. ---
GRI 102-8_A1	Hommes en contrat à durée indéterminée	70 313	73 625	67 923	100%	. ---	100%	. ---
GRI 102-8_A3	Femmes en contrat à durée indéterminée	31 518	32 942	28 278	100%	. ---	100%	. ---
GRI 102-8_A_c2	Pourcentage d'employés avec un contrat à durée déterminée	0,85%	0,96%	1,66%	100%	. ---	100%	. ---
GRI 102-8_A2	Hommes en contrat à durée déterminée	624	704	1 120	100%	. ---	100%	. ---

Label standard	Nom de l'indicateur	2020	2019	2018	Périmètre 2020 (en %)		Périmètre 2019 (en %)	
		Groupe	Groupe	Groupe	par employé	par revenu	par employé	par Revenu
GRI 102-8_A4	Femmes en contrat à durée déterminée	253	331	503	100%	. ---	100%	. ---
GRI 102-8_A_c3	Pourcentage d'employés avec un contrat à temps plein	92%	93%	89%	100%	. ---	100%	. ---
GRI 102-8_B2	Nombre d'hommes à temps plein	67 692	70 772	63 319	100%	. ---	100%	. ---
GRI 102-8_B4	Nombre de femmes à temps plein	28 193	29 085	23 376	100%	. ---	100%	. ---
GRI 102-8_A_c4	Pourcentage d'employés avec un contrat à temps partiel	8%	7%	11%	100%	. ---	100%	. ---
GRI 102-8_B1	Nombre d'hommes à temps partiel	3 578	3 557	5 724	100%	. ---	100%	. ---
GRI 102-8_B3	Nombre de femmes à temps partiel	3 245	4 188	5 405	100%	. ---	100%	. ---
GRI 405-1	Diversité et égalité des chances							
GRI 405-1_B_c3 ; SASB TC-SI-330a.3	Nombre de nationalités au sein d'Atos	139	134	140	77%	. ---	89%	. ---
GRI 405-1_B_c5 ; SASB TC-SI-330a.3	Nombre de nationalités représentant plus de 5% de la population d'Atos	7	non communiqué	Non communiqué	77%	. ---	. ---	. ---
GRI 405-1_B_c4 ; SASB TC-SI-330a.3	Pourcentage de femmes au sein d'Atos	30,93%	30,92%	29,42%	100%	. ---	100%	. ---
GRI 405-1_B_b1 ; SASB TC-SI-330a.3	Personnes handicapées	1 425	1 379	1 551	99%	. ---	97%	. ---
GRI 405-1_B_c1 ; SASB TC-SI-330a.3	Pourcentage de personnes handicapées	1,39%	1,70%	1,60%	99%	. ---	97%	. ---
GRI 405-1_c15 ; SASB TC-SI-330a.3	Ratio de femmes au sein de la Direction Générale du Groupe (top 460)	30%	13%	Non communiqué	100%	. ---	100%	. ---
GRI 405-1_c14	Pourcentage de femmes identifiées dans le vivier de talents	29,84%	28,18%	27,88%	60%	. ---	86%	. ---
GRI 405-1_c15	Pourcentage de femmes recrutées	36,76%	33,50%	32,24%	100%	. ---	100%	. ---
GRI 405-2	Ratio du salaire des hommes et femmes							
GRI 405-2_A_c3	Ratio femmes/hommes du salaire de base annuel	0,93	Non communiqué	Non communiqué	68%	. ---	. ---	. ---
GRI 405-2_A_c3	Ratio femmes/hommes dans la rémunération totale	0,92	Non communiqué	Non communiqué	68%	. ---	. ---	. ---
A6	Perception de la Diversité (GPTW)							
A6_c4	Les gens ici sont traités équitablement quel que soit leur âge	76%	71%	71%	66%	. ---	62%	. ---
A6_c5	Les gens ici sont traités équitablement quel que soit leur sexe	84%	80%	81%	66%	. ---	62%	. ---
A6_c6	Les gens ici sont traités équitablement quelle que soit leur origine ethnique	85%	82%	85%	66%	. ---	62%	. ---
A6_c7	Les gens ici sont traités équitablement quelle que soit leur orientation sexuelle	86%	82%	85%	66%	. ---	62%	. ---
A6_c9	Moyenne sur la Perception de la Diversité (Questions de l'étude GPTW)	83%	80%	81%	66%	. ---	62%	. ---
A16	Santé et sécurité							
GRI 403-2_A, A16_B	Taux d'absentéisme global (en %)	1,8%	2,4%	2,4%	58%	. ---	64%	. ---
GRI 403-2_B_c1, A16_A_b3	Nombre d'employés touchés par un accident de travail sérieux	58	174	236	99%	. ---	78%	. ---
GRI 403-2_B_c2, A16_A_b4	Nombre de salariés Atos décédés suite à une maladie professionnelle ou à un accident du travail	0	0	1	99%	. ---	78%	. ---
G. Q50	Taux de fréquence des accidents (nombre d'accidents avec arrêt de travail x 1 000 000/nombre d'heures travaillées)	0,50	Non communiqué	Non communiqué	99%	. ---	. ---	. ---
G. Q51	Taux de gravité des accidents (en %) (Nombre de jours perdus en raison d'accidents ou de maladies professionnelles x 1 000/nombre d'heures travaillées.)	0%	Non communiqué	Non communiqué	99%	. ---	. ---	. ---

Label standard	Nom de l'indicateur	2020	2019	2018	Périmètre 2020 (en %)		Périmètre 2019 (en %)	
		Groupe	Groupe	Groupe	par employé	par revenu	par employé	par Revenu
GRI 403-1	Représentation des travailleurs dans les comités mixtes officiels de santé et de sécurité au travail	Qualitative	Non communiqué	Non communiqué	100%	. ---	. ---	. ---
GRI 403-3	Travailleurs ayant une incidence élevée ou un risque élevé de maladies liées à leur profession	Qualitative	Non communiqué	Non communiqué	100%	. ---	. ---	. ---
GRI 403-4	Thèmes de santé et de sécurité traités dans des accords formels avec les syndicats	Qualitative	Non communiqué	Non communiqué	100%	. ---	. ---	. ---
A16_C_c1	Gestion de la pandémie de Covid-19 Pourcentage moyen d'employés travaillant à domicile pendant la pandémie	94%	Non communiqué	Non communiqué	100%	. ---	. ---	. ---
A2	Satisfaction des employés							
A2_B	Pourcentage de réponses aux enquêtes « Entreprise où il fait bon travailler » (taux moyen de réponses)	69%	66%	66%	66%	. ---	62%	. ---
A2_C	Pourcentage de réponses positives à la question « Dans l'ensemble, je peux dire que c'est une entreprise où il fait bon travailler »	63%	54%	52%	66%	. ---	62%	. ---
A2_D ; SASB TC-SI-330a.2	Atos Trust Index® établi par l'institut Great Place to Work (GPTW)	65%	58%	57%	66%	. ---	62%	. ---
GRI 401-2	Avantages prévus pour les collaborateurs							
GRI 401-2_A_C15	Pourcentage d'employés à temps plein prenant part aux avantages en cas de décès	84%	93%	89%	67%	. ---	88%	. ---
GRI 401-2_A_C16	Pourcentage d'employés à temps partiel prenant part aux avantages en cas de décès	75%	77%	83%	67%	. ---	88%	. ---
GRI 401-2_A_C17	Pourcentage d'employés à temps plein prenant part aux avantages en cas d'invalidité	77%	86%	83%	67%	. ---	88%	. ---
GRI 401-2_A_C18	Pourcentage d'employés à temps partiel prenant part aux avantages en cas d'invalidité	33%	31%	29%	67%	. ---	88%	. ---
GRI 401-2_A_C19	Pourcentage d'employés à temps plein prenant part aux avantages d'assurance santé	80%	95%	92%	67%	. ---	82%	. ---
GRI 401-2_A_C20	Pourcentage d'employés à temps partiel prenant part aux avantages d'assurance santé	69%	70%	84%	67%	. ---	82%	. ---
GRI 201-3	Etendue de la couverture des régimes de retraite à prestations définies	Qualitative	Qualitative	Qualitative				
GRI 401-3	Reprise du travail et taux de rétention après un congé parental							
GRI 401-3_A_c1	Nombre total de salariés autorisés à prendre un congé parental	159	168	194	11%	. ---	14%	. ---
GRI 401-3_B	Nombre total de salariés ayant pris un congé parental	325	327	763	11%	. ---	14%	. ---
GRI 401-3_C	Nombre total de salariés ayant repris le travail à l'issue d'un congé parental	30	24	29	11%	. ---	14%	. ---
GRI 401-3_D	Pourcentage de salariés ayant repris le travail à l'issue d'un congé parental, toujours en poste 12 mois après leur reprise du travail	93%	91%	90%	11%	. ---	14%	. ---

Label standard	Nom de l'indicateur	2020	2019	2018	Périmètre 2020 (en %)		Périmètre 2019 (en %)	
		Groupe	Groupe	Groupe	par employé	par revenu	par employé	par Revenu
GRI 102-41	Couverture par une convention collective							
GRI 102-41_A_c2	Pourcentage d'employés couverts par une convention collective	46%	59%	61%	99%	. ---	59%	. ---
GRI 401-1	Recrutement							
GRI 401-1_A_c1	Nombre total de salariés recrutés pendant la période du rapport	11 495	12 051	13 510	100%	. ---	78%	. ---
GRI 401-1_A_a1	Nombre d'hommes recrutés pendant la période du rapport	7 269	8 014	9 155	100%	. ---	78%	. ---
GRI 401-1_A_a2	Nombre de femmes recrutées pendant la période du rapport	4 226	4 037	4 355	100%	. ---	78%	. ---
GRI 401-1_A_a5	Nouveaux employés embauchés dans les pays en développement pendant la période du rapport	5 796	Non communiqué	non communiqué	91%	. ---	. ---	. ---
GRI 401-1_A_a3	Nombre de personnes diplômées recrutées	5 433	5 046	6 085	91%	. ---	69%	. ---
GRI 401-1_A_a4	Pourcentage de personnes diplômées recrutées	47,90%	42,93%	45,67%	91%	. ---	69%	. ---
GRI 202-2	Part des cadres dirigeants recrutés au sein de la communauté locale							
GRI 202-2_A_b1	Nombre de responsables nationaux	2 184	2 299	2 632	77%	. ---	89%	. ---
GRI 202-2_A_b2	Nombre total de responsables	2 358	2 474	2 841	77%	. ---	89%	. ---
GRI 202-2_A_c1	Pourcentage de responsable local	92,6%	92,9%	92,6%	77%	. ---	89%	. ---
GRI 202-2_A_b3	Nombre de salariés nationaux	74 274	70 202	83 725	77%	. ---	89%	. ---
GRI 202-2_A_b4	Nombre total de salariés	78 728	74 102	88 238	77%	. ---	89%	. ---
GRI 202-2_A_c2	Pourcentage de salariés nationaux	94,3%	94,7%	94,9%	77%	. ---	89%	. ---
GRI 202-2_A_b5	Nombre de salariés nationaux recrutés	7 474	10 674	12 090	72%	. ---	89%	. ---
GRI 202-2_A_b6	Nombre total de salariés recrutés (hors acquisitions)	8 231	12 051	13 510	72%	. ---	100%	. ---
GRI 202-2_A_c3	Pourcentage de salariés nationaux recrutés (hors acquisitions)	90,8%	90,8%	90,7%	72%	. ---	89%	. ---
GRI 201-1	Investissements communautaires (valeur économique distribuée)							
GRI 201-1_A6_c1	Total des investissements communautaires (en milliers d'euros)	2 766	2 543	3 887	. ---	87%	. ---	89%
GRI 201-1_A6_c3	Donations à des œuvres caritatives (en milliers d'euros)	1 472	686	854	. ---	87%	. ---	89%
GRI 201-1_A6_c4	Contribution à des initiatives commerciales pour de bonnes causes (en milliers d'euros)	45	125	142	. ---	87%	. ---	89%
GRI 201-1_A6_c8	Contribution à des universités et établissements similaires (en milliers d'euros)	1 086	1 600	2 752	. ---	87%	. ---	89%
GRI 201-1_A6_c9	Contribution à des projets informatiques responsables (en milliers d'euros)	163	132	139	. ---	87%	. ---	89%
GRI 201-1_A6_c2	Nombre total d'employés impliqués dans les principales initiatives de responsabilité sociétale	2 193	1 476	2 118	58%	. ---	55%	. ---
GRI 201-1_A6_b1	Contribution aux liquidités (Cash contribution) (en milliers d'euros)	1 088	1 550	3 437	. ---	87%	. ---	89%
GRI 201-1_A6_b2	Coût du personnel (en milliers d'euros)	1 398	655	256	. ---	87%	. ---	89%
GRI 201-1_A6_b3	Contributions en nature (en milliers d'euros)	11	165	14	. ---	87%	. ---	89%
GRI 201-1_A6_b4	Coût de gestion des activités sociales (en milliers d'euros)	269	173	179	. ---	87%	. ---	89%

Label standard	Nom de l'indicateur	2020	2019	2018	Périmètre 2020 (en %)		Périmètre 2019 (en %)	
		Groupe	Groupe	Groupe	par employé	par revenu	par employé	par Revenu
GRI 201-4	Subventions reçues des gouvernements							
GRI 201-4_A_c1	Subventions reçues des gouvernements (en euros)	105 901 574	75 130 290	90 618 439	. ---	99%	. ---	97%
GRI 203-1	Investissements d'infrastructure et services fournis	Qualitative	Qualitative	Qualitative				
GRI 203-2	Impacts économiques indirects significatifs	Qualitative	Qualitative	Qualitative				
GRI 204-1	Part des dépenses réalisées avec des fournisseurs locaux							
GRI 204-1_A_c1	Pourcentage des dépenses locales	82%	84%	85%	. ---	100%	. ---	100%
A17, GRI 205-1, GRI 412	Examen préalable des fournisseurs							
A17_A_c0	Nombre total de fournisseurs stratégiques évalués par EcoVadis	154	130	138	. ---	100%	. ---	100%
A17_A_c1	Pourcentage des fournisseurs stratégiques évalués par EcoVadis	62%	52%	57%	. ---	100%	. ---	100%
A17_A_c2	Total des dépenses réalisées évaluées par EcoVadis	3 420	2 927	3 377	. ---	100%	. ---	100%
A17_A_c3	Pourcentage total des dépenses réalisées évaluées par EcoVadis	62,6%	56%	55%	. ---	100%	. ---	100%

Dimension sociale:

GRI 405-1_c15, SASB TC-SI-330a.3: Le groupe de direction (direction générale du groupe) désigne un réseau de cadres supérieurs plus large, titulaires de postes de direction et de talents. Responsable de la mise en œuvre de la stratégie et de la performance opérationnelle. Ce groupe est composé en 2020 de 464 salariés.

GRI 404-1: Le calcul de la formation moyenne par salarié se fait à partir de l'effectif à la clôture 2020. Cela comprend les heures enregistrées dans les outils de formation formelle d'Atos ainsi que les heures enregistrées comme formation informelle (formation auto-dirigée non accessible via le système de gestion d'apprentissage Atos).

GRI 401-1: Le chiffre d'affaires est calculé comme le total des départs hors sous-traitance divisé par l'effectif total en fin d'année.

GRI 102-43, GRI 102-44: «Net Promoter Score»: Pourcentage de «Promoteurs» moins Pourcentage de «Détracteurs». Les «promoteurs» sont prêts à recommander Atos (score de 9 ou 10 répondant à la question de recommandation); Les «détracteurs» n'en sont pas susceptibles (score inférieur ou égal à 6).

GRI 404-1_c1, GRI 404-1_c2, GRI 404-1_c3: Subco / Externes exclus.

GRI 405-2: L'approche de calcul a été adaptée en 2020 pour révéler un écart entre les sexes plus réaliste.

GRI 401-3: comprend uniquement la France.

A17, GRI 205-1: Les informations contiennent des données fournies par EcoVadis. L'évaluation EcoVadis ne porte pas seulement sur la corruption, mais aussi sur les droits de l'homme et l'environnement. Atos travaille avec EcoVadis pour évaluer les risques des fournisseurs stratégiques liés à la corruption (GRI 205-1: Nombre total et pourcentage d'opérations évaluées pour les risques liés à la corruption et les risques importants identifiés).

A17_A_c0: Nombre de fournisseurs stratégiques évalués par EcoVadis = Nombre de fournisseurs évalués par EcoVadis au cours de l'année en cours parmi les fournisseurs stratégiques (représentant 70% du chiffre d'affaires dépensé).

A17_A_c1: Pourcentage de fournisseurs stratégiques évalués par EcoVadis = Nombre de fournisseurs stratégiques d'Atos évalués par EcoVadis / nombre de fournisseurs stratégiques d'Atos.

A17_A_c2: Dépenses totales évaluées par EcoVadis (M EUR) = Dépenses totales évaluées par EcoVadis (qu'elles soient dépensées ou on auprès de fournisseurs stratégiques).

A17_A_c3: Pourcentage total des dépenses évaluées par EcoVadis = Dépenses totales évaluées par EcoVadis / dépenses globales d'Atos au cours de l'année.

A16_C_c1: Parmi les répondants à notre enquête interne mondiale auprès des employés tenue en mai 2020, 95% d'entre eux travaillaient à domicile. À la fin de 2020, la moyenne des employés travaillant à domicile était de 94%.

Dimension de gouvernance

Label standard	Nom de l'indicateur	2020	2019	2018	Périmètre 2020 (en %)		Périmètre 2019 (en %)	
		Groupe	Groupe	Groupe	par employé	par revenu	par employé	par Revenu
GRI 102-43, GRI 102-44	Etude sur la satisfaction clients							
GRI 102-43, GRI 102-44	Satisfaction globale des clients du Groupe à partir des enquêtes stratégiques	8,5	8,40	8,30	. ---	58%	. ---	64%
GRI 102-43, GRI 102-44	Taux net de recommandation par les top clients	60%	58%	45%	. ---	71%	. ---	80%
GRI 102-43, GRI 102-44	Taux net de recommandation par les tous les clients	65%	59%	48%	. ---	60%	. ---	64%
GRI 102-28	Gouvernement d'entreprise							
LFR.149	Les rôles de Président et de Directeur Général sont-ils séparés ? (O/N)	Y	Y	N	. ---	100%	. ---	100%
GRI 102-28	Taux de participation aux réunions de Conseil	95,61%	85,12%	84,44%	. ---	100%	. ---	100%
LFR.150	Nombre de membres du Conseil d'Administration/Conseil de Surveillance	13	12	12	. ---	100%	. ---	100%
LFR.150.1	Nombre de membres indépendants du Conseil d'Administration	6	8	8	. ---	100%	. ---	100%
GRI 405-1	Pourcentage de femmes dans les instances dirigeantes (Conseil d'Administration)	46%	40%	50%	. ---	100%	. ---	100%
G.Q11	Nombre de représentants du personnel au sein du Conseil	3	2	2	. ---	100%	. ---	100%
LFR.162	Nombre d'administrateurs de nationalité différente de celle du siège social	6	6	6	. ---	100%	. ---	100%
LFR.197	Capital social détenu par les membres du Conseil d'Administration (en %)	0,1%	Non communiqué	Non communiqué	. ---	100%	. ---	. ---
G.Q116	Nombre de membres au sein du Comité de Direction	20	Non communiqué	Non communiqué	100%	. ---	100%	. ---
GRI 405-1_c16 ; SASB TC-SI-330a.3 ; G.Q605	Proportion de femmes au sein du Comité Exécutif	5%	Non communiqué	Non communiqué	100%	. ---	100%	. ---
LFR.173	Votre politique de développement durable repose-t-elle sur les 17 objectifs de développement durable de l'ONU (O/N)	O	Non communiqué	Non communiqué	. ---	100%	. ---	. ---
A26	Gouvernance pour mettre en œuvre la stratégie RSE	Qualitative	Qualitative	Qualitative	. ---	100%	. ---	100%
G.Q643	Présence du responsable RSE au Comité Exécutif (ou Comité de Direction)	Qualitative	Qualitative	Qualitative	. ---	100%	. ---	100%
A3	Incidents sur la sécurité des données							
A3_c2	Pourcentage des incidents de sécurité ouverts vs. fermés (en %)	3,8%	2,4%	6,3%	100%	. ---	100%	. ---
A3_c3	Pourcentage des salariés ayant suivi avec succès la formation en ligne sur la sécurité et la sûreté	97%	94%	93%	81%	. ---	81%	. ---
A3_c4	Pourcentage des salariés ayant suivi avec succès la formation en ligne sur la protection des données	94%	88%	74%	81%	. ---	81%	. ---
A3_c5	Pourcentage de conformité à la politique de prévention contre les programmes malveillants	100%	98%	99%	100%	. ---	100%	. ---
A3_c9	Pourcentage de couverture des certifications ISO 27001	100%	100%	100%	100%	. ---	100%	. ---
SASB TC-SI-230a.1	(1) Nombre de violations de données, (2) pourcentage impliquant des informations personnellement identifiables (PII), (3) nombre d'utilisateurs concernés	Qualitative	Non communiqué	Non communiqué	. ---	100%	. ---	. ---
SASB TC-SI-330a.1	Description de l'approche pour identifier et traiter les risques de sécurité des données, y compris l'utilisation de normes de cybersécurité tiers	Qualitative	Non communiqué	Non communiqué	. ---	100%	. ---	. ---

Label standard	Nom de l'indicateur	2020	2019	2018	Périmètre 2020 (en %)		Périmètre 2019 (en %)	
		Groupe	Groupe	Groupe	par employé	par revenu	par employé	par Revenu
GRI 418-1, SASB TC-SI-220a.2	Confidentialité des données clients							
SASB TC-SI-220a.1	Description des politiques et pratiques relatives à la publicité comportementale et à la confidentialité des données utilisateurs	Qualitative	Non communiqué	Non communiqué	. ---	100%	. ---	. ---
SASB TC-SI-220a.2	Nombre d'utilisateurs dont les informations sont utilisées à des fins secondaires	0	Non communiqué	Non communiqué	. ---	100%	. ---	. ---
GRI 418-1 A1, SASB TC-SI-220a.3	Nombre total des réclamations pour atteinte à la confidentialité des données des clients et perte de données du client qui ont mené à une action judiciaire	0	0	0	. ---	100%	. ---	100%
SASB TC-SI-220a.3	Montant total des pertes monétaires à la suite de poursuites judiciaires liées à la confidentialité des données des utilisateurs	0	Non communiqué	Non communiqué	. ---	100%	. ---	. ---
A10	Initiatives concernant les services innovants/Le développement de produits							
A10_c1	Ateliers clients d'innovation menés	424	370	297	. ---	100%	. ---	100%
A27_A	Investissement en Recherche et Développement par an (en millions d'euros)	235	235	Non communiqué	. ---	100%	. ---	100%
A27_B	Nombre de brevets délivrés au cours de l'année de référence	82	Non communiqué	Non communiqué	. ---	100%	. ---	. ---
A10_c2	Perception des clients sur l'innovation Atos dans les enquêtes de satisfaction client (note moyenne de 1 à 10)	7,63	Non communiqué	Non communiqué	. ---	58%	. ---	. ---
A7_total	Revenus estimés du « l'offre de durabilité/développement durable » (en millions d'euros)	3 114	2 764	3 257	. ---	100%	. ---	100%
A12	Partenaires commerciaux & Ecosystème							
A23	Pourcentage de nouvelles affaires générées avec des partenaires (en %)	67%	62%	59%	. ---	100%	. ---	100%
A12_A	Nombre de start-up actives pendant la période de reporting	14	Non communiqué	Non communiqué	. ---	100%	. ---	. ---
GRI 205-1	Opérations évaluées pour les risques liés à la corruption							
GRI 205-1_c1	Nombre d'« alertes » signalées via les systèmes de dénonciation	78	120	Non communiqué	. ---	100%	. ---	. ---
GRI 205-2	Pourcentage de personnes formées au Code éthique							
GRI 205-2_E_b1	Nombre d'employés ayant suivi avec succès la formation sur le Code d'éthique en ligne	95 548	76 457	74 479	95%	. ---	75%	. ---
GRI 205-2_E_c1	Pourcentage des salariés ayant suivi avec succès la formation en ligne sur le Code d'éthique	98%	95%	92%	95%	. ---	100%	. ---
GRI 205-3	Actions prises en réponse en cas de corruption							
GRI 205-3_A1_c2	Nombre d'amendes liées aux clients ou fournisseurs relatives à des actes de corruption (plus de 100 K EUR)	0	0	0	. ---	100%	. ---	100%
GRI 419-1	Amendes significatives pour non-conformité							
GRI 419-1_A1_c1	Valeur totale des amendes significatives (plus de 300 K EUR)	0	0	0	. ---	100%	. ---	100%
GRI 419-1_c3	Nombre d'amendes significatives (plus de 300 K EUR)	0	0	0	. ---	100%	. ---	100%

Label standard	Nom de l'indicateur	2020	2019	2018	Périmètre 2020 (en %)		Périmètre 2019 (en %)	
		Groupe	Groupe	Groupe	par employé	par revenu	par employé	par Revenu
SASB TC-SI-520a.1	Comportement compétitif							
SASB TC-SI-520a.1	Montant total des pertes monétaires à la suite de poursuites judiciaires liées à des réglementations de comportement anticoncurrentiel	0	Non communiqué	Non communiqué	. ---	100%	. ---	. ---
SASB TC-SI-550a.2	Gestion des risques systémiques							
SASB TC-SI-550a.2	Description des risques de continuité de l'activité liés aux perturbations des opérations	Qualitative	Non communiqué	Non communiqué	. ---	100%	. ---	. ---

Dimension de gouvernance:

GRI 405-1 concernant "Pourcentage de femmes dans les instances dirigeantes (Conseil d'Administration)": 40% (4 sur 10) suivant le ratio légal. Conformément aux articles art. L. 225-23 et L. 225-27-1 du Code de commerce, l'administrateur représentant les salariés actionnaires et les administrateurs salariés ne sont pas pris en compte pour déterminer le taux de parité au sein du Conseil d'Administration.

GRI 405-1_c16; SASB TC-SI-330a.3; G.Q605: Le nouvel indicateur de la part des femmes dans le comité de direction utilise le comité de direction générale (GMC en anglais) d'Atos qui, au 1er février 2021, est composé de 21 membres dont trois femmes, augmentant le pourcentage de 5% en 2020 à 14,3% au deuxième mois de 2021. Le comité de direction générale fait référence à l'équipe de direction d'Atos qui dirige la vision du groupe et définit la stratégie. Composé des plus hauts dirigeants de l'organisation.

GRI 418-1_A1, SASB TC-SI-220a.3: Le seuil pour signaler les réclamations est de 300K €

A10: voir la note méthodologique dans "Portée du rapport": Informations détaillées relatives aux Ateliers Innovation Client [A10]

5.6 Déclaration de performance extra-financière

Depuis 2010, Atos réalise chaque année une Matrice de Matérialité afin d'identifier les principaux défis extra-financiers de l'entreprise en tenant compte des attentes des parties prenantes. A partir de cette analyse, un ensemble de risques et d'opportunités extra-financiers sont identifiés et alignés sur le processus global d'identification des risques Atos (Enterprise Risk Management détaillé dans la section 7.1.1). Le tableau ci-dessous présente la Déclaration de performance

extra-financière, à savoir les références pour trouver facilement le modèle économique d'Atos, ses risques et opportunités extra-financiers, les politiques et actions d'atténuation et les principaux indicateurs clés de performance (KPI) utilisés pour suivre sa mise en œuvre. L'approche globale suit les principes de l'International Integrating Reporting Committee (IIRC), depuis la définition de la stratégie de l'entreprise jusqu'à son exploitation.

Thèmes couverts par la DPEF	Description	Section correspondante
Modèle économique	Sur la base du modèle International Integrated Report Committee (IIRC), Atos présente sa création de valeur dans le temps.	Document d'Enregistrement Universel 2020, «Profil du Groupe / Modèle économique»
Evaluation des risques	Dans le cadre d'une approche intégrée, Atos présente l'ensemble de ses risques, y compris les risques extra-financiers.	Document d'Enregistrement Universel 2020, 7 «Analyse des risques», 5.4.6, 5.4.7, 5.4.9, 5.2.3

Défis d'Atos	Risques extra-financiers	Pertinents pour Atos	Opportunités connexes	Descriptions	Politiques et mesures d'atténuation	Principaux indicateurs clés de performance
	Catastrophes naturelles et événements extrêmes	X	Résilience des sites et des activités pour héberger des services informatiques critiques	En raison d'une exposition aux catastrophes environnementales (inondations, ouragans, incendies, pollution extrême, etc.) intensifiée par les changements climatiques, l'entreprise pourrait subir des conséquences négatives importantes si elle n'était pas préparée efficacement à faire face ou à se remettre des effets des catastrophes.	Document d'Enregistrement Universel 2020 5.2.3.2 Principaux risques environnementaux et climatiques	A20_A Les catastrophes naturelles
Environnement	Energie et émissions carbone, changements potentiels de réglementations liés au changement climatique	X	Efficacité opérationnelle et réduction des coûts Attrait des offres écologiques et promotion de solutions durables	En s'engageant à réduire sa consommation d'énergie et son empreinte carbone et, conformément aux récents accords internationaux sur le climat, l'entreprise pourrait subir des conséquences négatives importantes si elle ne parvenait pas à intensifier rapidement ses efforts de réduction.	Document d'Enregistrement Universel 2020 5.2.3 Risques et opportunités liés à l'environnement	GRI 302 Énergie, GRI 305 Émissions, GRI 201-2 Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique
	Economie circulaire	DPEF	Un impact positif pour la planète	La finitude des ressources, notamment les matières premières rares utilisées dans les composants électriques, constitue un défi pour l'ensemble de l'industrie, qui devra adapter et développer de nouvelles solutions liées à l'éco-conception et à la gestion des produits en fin de vie.	Document d'Enregistrement Universel 2020 5.2.7.1 Déchets et déchets électroniques	A19 Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)



Défis d'Atos	Risques extra-financiers	Pertinents pour Atos	Opportunités connexes	Descriptions	Politiques et mesures d'atténuation	Principaux indicateurs clés de performance
Social	Attirer et retenir les individus	X	Engagement du personnel	Dans un marché du travail très concurrentiel et dans la mesure où la majeure partie de la valeur du Groupe est basée sur le capital humain, l'entreprise pourrait être affectée de manière défavorable si elle ne parvient pas à :	Document d'Enregistrement Universel 2020 7.2.1.2 Fidélisation et acquisition des collaborateurs clés	GRI 404-3 Evaluation de l'évolution de carrière
	Développent des compétences	X	L'évolution de carrière des personnes	- acquérir les talents et les experts du numérique - maintenir en poste et motiver le personnel qualifié essentiel - améliorer/recycler les compétences des employés	Document d'Enregistrement Universel 2020 7.2.1.3. Amélioration des compétences et de la performance	GRI 404-1 Heures moyennes de formation par employé GRI 404-2 Initiatives pour assurer l'employabilité des employés
	Bien-être des employés au travail (satisfaction du personnel)	X	L'environnement collaboratif et être un employeur responsable en favorisant le bien-être au travail	- répondre aux attentes en matière de bien-être au travail, de développement personnel, de culture d'entreprise équitable et attractive.	Document d'Enregistrement Universel 2020 7.2.1.1 Bien-être et santé des collaborateurs	A2 Satisfaction des employés
	Accords collectifs	DPEF	Etre un employeur responsable	Du fait de son implantation internationale, l'entreprise pourrait subir un préjudice important si elle ne protège pas ses salariés.	Document d'Enregistrement Universel 2020 5.3.8.2 Sensibilisation et implication des salariés	GRI 102-41 Couverture par une convention collective
	Lutte contre la discrimination (personnes handicapées)	DPEF		Etant exposée à l'échelle internationale à des violations des droits de l'homme, l'entreprise pourrait subir des conséquences négatives importantes si elle ne parvenait pas à maintenir son intégrité commerciale et son comportement éthique.	Document d'Enregistrement Universel 2020, 5.3.7 Reconnaissance et loyauté	GRI 405-1 Employés handicapés
Gouvernance	Cyberattaques	X	Offre de cybersécurité et de sécurité avancée	En raison de l'exposition internationale du Groupe, de la sensibilité des activités et de la sophistication croissante de la cybercriminalité, l'entreprise pourrait subir des conséquences négatives importantes si elle ne parvenait pas à prévenir les cyberattaques et à réagir en temps utile, à maintenir la disponibilité ou la continuité des services pour ses activités commerciales internes et externes.	Document d'Enregistrement Universel 2020 7.2.2 Risques de sécurité: Cyber-attaques, Sécurité des systèmes et Protection des données	A3 Incidents sur la sécurité des données
	Sécurité, fiabilité et continuité du système	X				A3 Incidents sur la sécurité des données
	Relation client, qualité de livraison	X	Qualité de livraison et avantage concurrentiel	En raison de l'évolution des préférences des clients et du fait que les services IT sont un élément essentiel pour le développement des affaires des clients, l'entreprise pourrait subir des conséquences négatives importantes si elle ne parvenait pas à gérer adéquatement les relations avec ses clients.	Document d'Enregistrement Universel 2020 7.2.3 Risques opérationnels; qualité délivrée et relation client	GRI 102-43 et 102-44 Etude sur la satisfaction clients

Défis d'Atos	Risques extra-financiers	Pertinents pour Atos	Opportunités connexes	Descriptions	Politiques et mesures d'atténuation	Principaux indicateurs clés de performance
Gouvernance	Partenariats et alliances	X	Ecosystème performant	Evoluant dans un écosystème de partenaires et d'alliances pour la conception et la prestation de produits et de services, l'entreprise pourrait subir des conséquences négatives importantes si elle ne parvenait pas à établir et à maintenir efficacement les relations essentielles pour offrir des services novateurs et de qualité.	Document d'Enregistrement Universel 2020 2.4.2 Un écosystème unique de partenaires	A12 Partenaires commerciaux & Ecosystème
	Innovation & Transformation numérique client	X	Transformation numérique et réinvention du métier	En raison de l'évolution rapide des technologies nouvelles et émergentes disruptives, l'entreprise pourrait subir des conséquences négatives importantes si elle ne parvenait pas à se développer et à innover à la vitesse requise pour tirer parti des innovations, de la numérisation, de la création et de l'enregistrement de nouveaux brevets.	Document d'Enregistrement Universel 2020 7.2.4.2 Innovation et transformation digitale des clients	A10 Initiatives concernant les services innovants/le développement de produits
	Modification des lois et réglementations	X	Excellence opérationnelle/ Solidité réputationnelle/ Mécanismes juridiques et de contrôle interne/Confiance et conformité tout au long de la chaîne de valeur	En raison des changements réguliers des lois et règlements locaux et mondiaux dans de nombreux domaines, l'entreprise pourrait subir des conséquences négatives importantes si elle ne parvenait pas à s'y conformer en temps opportun.	Document d'Enregistrement Universel 2020 5.4.9 Conformité aux lois et réglementations, 5.4.6 Ethique & Compliance, 5.4.7 Plan Vigilance	GRI 419-1 Amendes significatives pour non-conformité
	Lutte contre la corruption	X	Solidité réputationnelle /Mécanismes juridiques et de contrôle interne/Confiance et conformité tout au long de la chaîne de valeur	Etant exposée à l'échelle internationale à l'évolution de la réglementation, l'entreprise pourrait subir des conséquences négatives importantes si elle ne parvenait pas à maintenir l'intégrité et l'éthique de ses activités.	Document d'Enregistrement Universel 2020 5.4.9 Conformité aux lois et réglementations, 5.4.6 Ethique & Compliance, 5.4.7 Plan Vigilance 7.2.5.1 Risques de conformité réglementaire	GRI 205-1 Nombre total et pourcentage des opérations qui ont fait l'objet d'une évaluation des risques de corruption, GRI 205-3 Actions prises en réponse à des cas de corruption
	Droits de l'Homme	DPEF	Solidité réputationnelle /Mécanismes juridiques et de contrôle interne/Confiance et conformité tout au long de la chaîne de valeur	Etant exposée à l'échelle internationale à des violations des droits de l'homme, l'entreprise pourrait subir des conséquences négatives importantes si elle ne parvenait pas à maintenir son intégrité commerciale et son comportement éthique.	Document d'Enregistrement Universel 2020 5.4.8 Droits de l'homme	A17 Analyse des fournisseurs
	Engagements sociaux en faveur du développement durable	DPEF		S'engageant à encourager des actions durables, l'entreprise pourrait subir des conséquences négatives importantes si elle ne parvenait pas à intensifier rapidement ses efforts de réduction.	Document d'Enregistrement Universel 2020 5.1.3 L'approche et l'engagement d'Atos envers ses parties prenantes	LFR.173 s'appuie sur les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies

Défis d'Atos	Risques extra-financiers	Pertinents pour Atos	Opportunités connexes	Descriptions	Politiques et mesures d'atténuation	Principaux indicateurs clés de performance
	Bien-être animal	N/A				
	Alimentation responsable	N/A				
	Déchets et précarité alimentaire	N/A				
	Evasion fiscale	DPEF	Solidité réputationnelle/ Mécanismes de contrôle interne et juridique	En tant que groupe transnational, l'entreprise pourrait subir des conséquences négatives importantes si elle n'était pas bien préparée à faire face aux effets des catastrophes.	Document d'Enregistrement Universel 2020 5.4.10 Stratégie fiscale	
Gouvernance						
	Protection des données des clients	X	Excellence opérationnelle/ Solidité réputationnelle/ Mécanismes juridiques et de contrôle interne/Confiance et conformité tout au long de la chaîne de valeur	Le contrôle et le traitement des données étant le cœur de métier d'Atos, l'entreprise pourrait subir des conséquences négatives importantes si elle ne parvenait pas à protéger les données du Client et donc à se conformer aux exigences de protection des données personnelles.	Document d'Enregistrement 2020 5.4.4 Sécurité et protection des données personnelles, 5.4.5 Gestion éthique des données 7.2.2.3 Protection des données	GRI 418-1 Vie privée des clients

Légende :

X : Risque pertinent pour Atos.

DPEF : Conforme à la Déclaration performance extra financière – DPEF, mais non identifié en tant que risque extra-financier majeur pour Atos.

N/A : Non applicable à Atos, non pertinent au regard de son domaine d'activité.

5.7 Information sur le rapport

5.7.1 Périmètre du rapport

[GRI 102-10], [GRI 102-45], [GRI 102-48], [GRI 102-49], [GRI 102-50], [GRI 102-51], [GRI 102-52], [GRI 102-55], [GRI 102-56]

Ce chapitre décrit le périmètre du rapport 2020 d'Atos et les lignes directrices sur lesquelles il est fondé. Il aborde également la façon dont Atos effectue ce rapport selon des normes mondialement acceptées, et le procédé utilisé pour obtenir les informations présentées dans ce dernier.

5.7.1.1 Les obligations légales françaises en matière de reporting RSE

[GRI 102-12]

Conformément à la Déclaration de performance extra-financière, les entreprises françaises doivent communiquer sur un plus grand nombre d'informations relatives à la responsabilité sociétale.

En appliquant la méthode d'analyse de matérialité, Atos a défini objectivement et au regard des pratiques de reporting des sociétés du secteur informatique la liste des informations qui

sont pertinentes et qui doivent être communiquées, ainsi que la liste des informations qui seront omises, pour lesquelles une justification doit être proposée.

Cette méthodologie permet aux auditeurs externes, qui certifient la présence de l'information et la sincérité de la justification, d'effectuer leur rapport d'audit conformément à la loi française.

5.7.1.2 Respect de la norme AA1000

[GRI 102-12], [GRI 103-1]

Atos utilise la norme AA1000 SES (2011) comme base de dialogue avec ses parties prenantes, conformément aux principes suivants :

Inclusion

La prise en compte des opinions des parties prenantes d'Atos est essentielle pour définir l'évaluation de la matérialité et des principaux défis d'Atos. Pour s'assurer que la stratégie de Responsabilité Sociétale d'Entreprise d'Atos répond aux attentes de ses parties prenantes (salariés, clients, partenaires, fournisseurs et actionnaires), des réunions, discussions et enquêtes sont régulièrement organisées et permettent l'échange de points de vue et l'apport de propositions sur différents sujets de préoccupation. L'objectif est de travailler ensemble et, ce faisant, de créer un environnement plus durable pour Atos, ses partenaires et la communauté dans son ensemble. Un atelier international est organisé chaque année avec les parties prenantes afin de traiter de sujets essentiels pour Atos, et des consultations régulières ont lieu avec différentes parties. Les réunions de travail organisées avec le Societas Europeas Council (SEC) restent une composante essentielle du processus de consultation régulière.

Pertinence

Les défis en matière de développement durable considérés comme les plus importants pour les activités d'Atos sont sélectionnés tous les ans. L'analyse de matérialité d'Atos est décrite en détail dans la section 5.1.4. L'analyse de la matérialité

est établie sur la base des attentes des parties prenantes d'Atos ainsi que sur la hiérarchie interne des priorités d'Atos fondée selon des critères objectifs relatifs à ses marchés, ses opportunités et ses actions.

Réactivité

Depuis 2013 (résultats 2012), le Document d'Enregistrement Universel d'Atos comporte les indicateurs clés extra-financiers de performance suivis par Atos. En outre, un document de communication distinct, le rapport intégré, est publié tous les ans. Il souligne les quatre enjeux en matière de développement durable, s'intéresse aux indicateurs clés de performance pertinents suivis par Atos et contient des entretiens ainsi que des études de cas. Depuis 2013, Atos s'engage fermement à respecter les principes internationaux de reporting intégré. Atos vise à avoir des conditions de reporting propices à l'expression de sa stratégie, afin d'aider à stimuler la performance sur le plan interne, et à mieux expliquer aux investisseurs la création de valeur au fil du temps.

Impact

Depuis 2018 (résultats 2017), Atos a réalisé une évaluation d'impact dans le but de mesurer les externalités les plus pertinentes. Cette analyse cherche à expliquer les impacts les plus pertinents qu'Atos surveille, mesure et rend compte de la manière dont leurs actions affectent leurs écosystèmes au sens large.

5.7.13 Conformité aux lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI) et du Sustainability Accounting Standards Board (SASB)

[GRI 103-1 Performance économique], [GRI 103-1 Anti-Corruption], [GRI 103-1 Energie], [GRI 103-1 Emissions], [GRI 103-1 Emploi], [GRI 103-1 Santé et sécurité au travail], [GRI 103-1 Formation et éducation], [GRI 103-1 Vie privée des clients], [GRI 103-1 Conformité socio-économique], [GRI 103-1 Indicateurs spécifiques d'Atos]

En 2020, Atos a réalisé une nouvelle évaluation de matérialité avec un tiers et s'est alignée avec les standards GRI pour confirmer la priorisation des problématiques liées au développement durable.

Des interviews sont conduites par l'expert tiers pour évaluer l'importance de chaque thème au regard de sa portée pour la stratégie commerciale d'Atos, des réglementations et des objectifs fixés par le Groupe Atos.

Les principaux enjeux sont validés par les membres du Programme de Responsabilité Sociétale d'Entreprise et approuvés par le Comité de Direction Générale du Groupe.

La matrice de matérialité présentée en section 5.1.4 met mieux l'accent sur les questions de responsabilité sociale d'Atos et restructure les informations communiquées dans le cadre des dimensions Environnement, Social et Gouvernance.

Atos présente les informations générales complètes (GRI 102 Informations générales), les « informations relatives à l'approche managériale » pour chaque thème jugé important et les exigences de reporting des informations spécifiques au thème GRI qui correspondent au sujet important identifié de la dernière évaluation de la matérialité. En outre, d'autres

indicateurs pertinents propres à Atos font également l'objet d'une communication.

Atos utilise également le référentiel de reporting en matière de développement durable élaboré par le SASB « Sustainability Accounting Standards Board » pour le secteur des logiciels et des services informatiques, afin de bien identifier les enjeux liés aux dimensions ESG les plus susceptibles d'avoir un impact sur la situation financière de l'entreprise. Grâce à ces référentiels et en s'appuyant sur d'autres bonnes pratiques, Atos vise à démontrer que les informations relatives à la performance extra-non financière sont précises et complètes, et sont conformes aux exigences des standards GRI et SASB.

Atos a appliqué les consignes du guide de rédaction du GRI – Guidance on Defining Report Content – suivant les principes de pertinence, d'implication des parties prenantes, du contexte de développement durable et d'exhaustivité.

Atos s'engage pour un rapport transparent et public sur le développement durable. Ce rapport couvre la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, période comparable (d'un an) au rapport précédent de 2019.

5.7.14 Processus de détermination du contenu du rapport

Le choix des thèmes et indicateurs de Responsabilité Sociale d'Entreprise est aligné sur la stratégie d'entreprise d'Atos et basé sur une évaluation de la matérialité (voir section 5.1.4). La stratégie de Responsabilité Sociale d'Entreprise comprend une hiérarchisation des sujets qui est une condition essentielle du tableau de bord de la performance d'Atos et de suivi interne de la fondation du programme de Responsabilité Sociale d'Entreprise. Par ailleurs, les experts RSE d'Atos appliquent le référentiel de reporting propre au secteur des logiciels et services informatiques comme défini par le « Sustainability Accounting Standards Board » (SASB), qui offre un cadre aux parties prenantes d'Atos leur permettant de se concentrer sur les informations spécifiques du secteur à diffuser.

Le tableau GRI d'Index de Contenu peut être trouvé dans le rapport intégré. Il indique quels sujets ont été considérés comme applicables et donc inclus dans le rapport. Les informations requises sur le profil et l'aperçu de l'approche de la Direction pour chaque catégorie d'indicateurs sont également fournis.

Périmètre des sujets [GRI 102-45], [GRI 103-1]

Les sujets suivants des normes de la GRI sont importants pour Atos. En dehors de l'organisation, ces aspects sont pertinents pour les parties prenantes mentionnées ci-dessous.

Sujets GRI	Périmètre des sujets en dehors de l'organisation
418 Vie privée des clients	Clients, investisseurs et analystes
302 Energie	Clients, investisseurs et analystes
305 Emissions	Clients, investisseurs et analystes
401 Emploi	
404 Formation et éducation	Non pertinent en dehors de l'organisation
403 Santé et sécurité au travail	
201 Performance économique	Clients, investisseurs et analystes, fournisseurs, partenaires commerciaux. Communautés et ONG, institutions publiques
205 Lutte contre la corruption	Clients, investisseurs et analystes, fournisseurs et entités publiques
419 Conformité socioéconomique	Clients, investisseurs et analystes, communautés, ONG et entités publiques

Périmètre des indicateurs issus de l'évaluation de la pertinence [GRI 102-4]

Le périmètre de référence utilisé dans le cadre de la responsabilité des entreprises (entités dans le périmètre) inclut les mêmes unités que celles intégrées dans le périmètre financier consolidé au 31/12/2020.

Atos obtient ses données de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) par des mesures internes et des sources externes (tiers).

Pour l'année 2020, le Groupe Atos est organisé tel qu'indiqué à la Note 18 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2020.

Sur cette base, le périmètre (pays inclus dans le périmètre) des indicateurs ne varie pas significativement par rapport à 2019. Le tableau des indicateurs figurant à la section « 5.5 Indicateurs de performance extra-financiers » précise le périmètre associé à chaque indicateur.

5.7.15 Information méthodologique détaillée [GRI 103-1], [GRI 103-2], [GRI 103-3]

Informations détaillées relatives aux retraitements des informations [GRI 102-48]

Pas d'informations retraitées de l'année dernière, sur le reporting de l'année fiscale 2020.

Scopes 1, 2 et 3 du Protocole sur les GES [GRI 305-1], [GRI 305-2], [GRI 305-3]

Atos calcule son empreinte carbone sur la base de la norme la plus largement adoptée : le « Protocole des GES ». Toutes les Entités Opérationnelles surveillent leurs rejets carbone et doivent mettre en place les plans d'action appropriés pour réduire progressivement l'intensité carbone de leurs émissions (tCO₂éq./million d'euros) (voir les sections 5.2.1.3 et 5.2.3.2).

Comme défini dans le Protocole des GES, les émissions d'Atos sont réparties en catégories entre les Scopes 1, 2 et 3 et le Scope 3 est à son tour réparti en quinze catégories distinctes. A des fins opérationnelles et de contrôle, le Scope 3 d'Atos a été regroupé en deux parties (partie A et partie B) :

- Scope 3 d'Atos – partie A. Ce sous-périmètre « Scope 3 opérationnel » regroupe les catégories correspondant aux principaux enjeux et activités sous contrôle opérationnel ou influence directe d'Atos. Ces catégories concernent les émissions d'énergie provenant des bureaux et centres de données, ainsi que les déplacements (avions, voitures, trains et taxis). Pour ces émissions, une procédure rigoureuse de reporting, vérifiée en externe, est en place depuis 2008 ;
- Scope 3 d'Atos – partie B. Ce sous-périmètre « Périmètre toutes autres émissions carbone d'Atos » regroupe les autres catégories qui ne sont pas sous l'influence d'Atos. Les émissions les plus significatives viennent des catégories 1 « Biens et services » 2 « Biens d'équipement » et 11 « Utilisation des produits vendus ».

Informations détaillées concernant les Indicateurs d'énergie et de carbone [GRI 302-1], [GRI 305-1], [GRI 305-2], [GRI 305-3], [GRI 305-4], [GRI 305-5]

La collecte de données sur les indicateurs environnementaux concerne toutes les Entités Opérationnelles Régionales. A quelques exceptions près, les pays ont fourni les informations nécessaires pour obtenir une estimation fiable de l'empreinte carbone. Afin d'aligner la procédure de collecte de la GRI au

Projet d'Abattement Carbone, Atos utilise une méthodologie de collecte basée sur le protocole GES et les lignes directrices du GRI. De cette façon, il est possible d'intégrer les deux processus et de recueillir les données des deux rapports.

Pour le calcul du CO₂, les réglementations et les méthodes de calcul locales sont appliquées.

Les facteurs de conversion ont été ajustés selon les pays pour la consommation de chauffage urbain et le type d'énergie consommée (fioul, diesel, gaz).

Les facteurs de conversion sont fondés sur le Defra et l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

Atos ne vend pas d'électricité, de chauffages, du refroidissement ou de vapeur à des tiers.

Informations détaillées concernant les indicateurs d'intensité énergétique [GRI 302-3]

Le rapport d'intensité énergétique est calculé en divisant la consommation énergétique absolue durant l'année de référence (le numérateur) par le revenu par tonne métrique exprimé en millions d'euros (le dénominateur) produit par l'organisation, durant la même année de référence. L'intensité de l'énergie exprime l'énergie requise par unité d'activité.

Concernant le rapport d'intensité énergétique, le dénominateur pour les revenus est l'organisation dans son ensemble ; cependant, le rapport est limité à une liste de pays faisant partie d'un périmètre de bureaux et de centres de données en 2020. Dans ce périmètre de référence, le revenu correspond au chiffre d'affaires généré par tous les pays en se basant sur les chiffres de référence en cours d'analyse dans l'année (période de référence : 1^{er} janvier – 31 décembre). Le chiffre d'affaires applicable à ce périmètre est de 11 130,77 millions d'euros.

Concernant le rapport d'intensité énergétique, le dénominateur pour les salariés est l'effectif total enregistré à la fin de l'exercice financier (au 31 décembre) pour tous les pays en se basant sur le périmètre. Le nombre de salariés inclus dans ce périmètre est de 102 022.

Les types d'énergie inclus dans le rapport d'intensité sont : l'électricité, le gaz, le chauffage urbain, le carburant de générateur de secours (diesel et fioul).

Le rapport utilise uniquement l'énergie consommée au sein de l'organisation (énergie nécessaire au fonctionnement).

Informations détaillées concernant les émissions de GES

[GRI 305-1], [GRI 305-2], [GRI 305-3], [GRI 305-4]

L'année de base est la période de référence (du 1^{er} janvier au 31 décembre). Compte tenu de la croissance externe de la Société, le périmètre géographique peut progressivement changer et inclure d'autres pays [GRI 305-1_D].

Atos applique la méthodologie basée sur le Protocole GES pour tous les Scopes de GES (Scopes 1, 2, 3). Le Protocole GES, développé par le World Resources Institute (WRI) et le World Business Council on Sustainable Development (WBCSD), fixe les normes internationales pour mesurer, gérer et signaler les émissions de gaz à effet de serre [GRI 305-1_E], [GRI 305-2_D], [GRI 305-3_F], [GRI 305-5_D].

Les gaz inclus dans [GRI 305-2] (Scope 2) sont le CO₂e [GRI 305-2_B]. Les gaz inclus dans [GRI 305-1 a] (Scope 1) sont le CO₂e, dans [GRI 305-3 a] (Scope 3) le CO₂e, et dans [GRI 305-4_D] et [GRI 305-4_B], sont le CO₂e.

L'approche de consolidation choisie pour les émissions repose sur un contrôle opérationnel. Les données relatives au site sont collectées au niveau du site, puis consolidées avec les données relatives aux voyages, collectées au niveau du pays. Le tout est ensuite consolidé au niveau des Entités Opérationnelles Régionales, puis au niveau mondial [GRI 305-1].

Concernant le rapport d'intensité des émissions GES, le dénominateur pour les revenus est l'organisation dans son ensemble ; cependant, le rapport est limité à une liste de pays faisant partie, au moins, de l'un des périmètres suivants : périmètre de bureaux, périmètre de centres de données, périmètre de déplacements mesurés en 2020. Avec ces périmètres, un périmètre moyen pondéré est constitué pour les indicateurs d'émissions. Dans ce périmètre de référence, le revenu correspond au chiffre d'affaires généré par tous les pays en se basant sur les chiffres de référence de l'année en cours d'analyse (période de référence : 1^{er} janvier - 31 décembre). Le chiffre d'affaires applicable au périmètre de référence est de 11 130,77 millions d'euros [GRI 305-4_B].

Concernant le rapport d'intensité des émissions de GES, le dénominateur pour les salariés est l'effectif total enregistré à la fin de l'exercice financier pour tous les pays en se basant sur les chiffres de référence au 31 décembre. Le nombre de salariés inclus dans ce périmètre de pays est de 102 022 [GRI 305-4_B].

Atos ne produit pas d'émissions de CO₂ biogéniques [GRI 305-1_C], [GRI 305-3_C].

Informations détaillées sur l'établissement d'une nouvelle base de référence pour les indicateurs en matière de consommation d'énergie et d'émissions de GES

[GRI 302-1], [GRI 302-2], [GRI 302-3], [GRI 305-1], [GRI 305-2], [GRI 305-3], [GRI 305-4]

Les transformations rapides en cours au sein du Groupe Atos, tant en interne qu'en externe (acquisitions ou scissions), ont une incidence directe sur sa consommation d'énergie et ses rejets de

carbone. Il faut envisager de nouveaux changements dans certaines zones géographiques (avec un mix énergétique local spécifique), pour certaines activités et capacités de production ou encore pour différents profils d'intensité carbone (par ex., de nouvelles activités industrielles par opposition à des services). Pour s'adapter à ces changements, rester en phase avec la réalité de l'entreprise et comparer des périmètres similaires, Atos doit régulièrement ajuster ses bases de référence en termes absolus et d'intensité. Concrètement, pour pouvoir comparer différentes années sur des périmètres équivalents, il faut réintégrer ou exclure les émissions associées à ces transformations.

La méthodologie d'établissement d'une nouvelle base de référence et d'ajustement est conforme aux exigences de l'initiative Science-Based Targets (SBTi) :

- établissement d'une nouvelle base de référence/ajustement du chiffre d'affaires (CA) : le CA est augmenté en ajoutant le CA connu des sociétés acquises au CA connu du Groupe Atos avant les acquisitions. Pour l'exercice précédant l'intégration (E-1), le CA des sociétés acquises provient d'informations accessibles au public, connues au moment de l'acquisition. Pour les exercices précédents (E-2, E-3...), et s'il n'est pas connu, le CA est estimé en soustrayant 5% chaque année du CA annuel (taux de progression/régression annuel recommandé par la SBTi) ;
- établissement d'une nouvelle base de référence/ajustement de la marge/de la valeur ajoutée (VA) : la VA est augmentée en ajoutant la VA connue des sociétés acquises à la VA connue du Groupe Atos avant les acquisitions. Pour l'exercice précédant l'intégration (E-1), la VA des sociétés acquises provient d'informations accessibles au public, connues au moment de l'acquisition. Si la VA des sociétés acquises n'est pas connue, des estimations sont réalisées sur la base du ratio CA/VA d'Atos (en cas d'activités identiques) ou sur la base du profil des sociétés acquises (en cas d'activités différentes). Pour les exercices précédents (E-2, E-3...), et si elle n'est pas connue, la VA est estimée en soustrayant 3,5% chaque année de la VA annuelle (taux de progression/régression annuel recommandé par la SBTi) ;
- établissement d'une nouvelle base de référence/ajustement des émissions absolues de dioxyde de carbone (CO₂e) : le volume des émissions de CO₂e est augmenté en ajoutant les émissions absolues connues de CO₂e des sociétés acquises aux émissions absolues connues de CO₂e du Groupe Atos avant les acquisitions. Pour l'exercice précédant l'intégration (E-1), le volume des émissions de CO₂e émis par les sociétés acquises provient d'informations accessibles au public, connues au moment de l'acquisition. Si ce volume pour les sociétés acquises n'est pas connu, des estimations sont réalisées sur la base du ratio CA/VA d'Atos (en cas d'activités identiques) ou sur la base du profil des sociétés acquises (en cas d'activités différentes). Pour les exercices précédents (E-2, E-3...), les émissions de CO₂e sont estimées selon la méthodologie recommandée par la SBTi, en multipliant la VA par les GEVA (émissions de GES par unité de VA) estimées. En outre, chaque année, les émissions de CO₂e provenant des données collectées par Atos sont portées à 100% par extrapolation de l'empreinte vérifiée par un tiers indépendant (par exemple, 99% en 2020) à l'ensemble de l'entreprise. Cela permet de comparer plusieurs années avec la même couverture de 100% ;

- établissement d'une nouvelle base de référence/ajustement des GEVA : les GEVA correspondent aux émissions absolues de CO₂e divisées par la VA (tCO₂/VA). Pour les exercices précédant l'intégration (E-1, E-2, E-3...), les GEVA correspondent aux émissions absolues connues ou estimées de CO₂e (tCO₂e) divisées par la VA connue ou estimée. Selon la méthodologie recommandée par la SBTi, les GEVA des exercices précédents peuvent également être recalculées en ajoutant 2% chaque année à l'année suivante (taux de régression annuel SBTi) ;
- établissement d'une nouvelle base de référence/ajustement de la consommation d'énergie : la consommation d'énergie est augmentée en ajoutant la consommation d'énergie absolue connue des sociétés acquises à la consommation d'énergie absolue connue du Groupe Atos avant les acquisitions. Pour l'exercice précédant l'intégration (E-1), la consommation d'énergie des sociétés acquises provient d'informations accessibles au public, connues au moment de l'acquisition. Si la consommation d'énergie des sociétés acquises n'est pas connue, des estimations sont réalisées sur la base du ratio CA/consommation d'énergie d'Atos (en cas d'activités identiques) ou (en cas d'activités différentes) sur la base des ratios locaux d'intensité CO₂e/intensité énergétique ou du profil particulier des sociétés acquises (par ex., activités à haute ou basse intensité).

Informations détaillées sur l'initiative Science-Based Targets [GRI 305-4]

L'initiative Science-Based Targets (SBTi) est une collaboration entre le Carbon Disclosure Project (CDP), le Pacte mondial de l'ONU, le World Resources Institute (WRI) et le World Wide Fund for Nature (WWF). La SBTi définit et promeut les meilleures pratiques en matière de définition des objectifs scientifiques et évalue de manière indépendante les objectifs des entreprises.

Les objectifs scientifiques sont des objectifs de réduction des émissions conformes à ce que préconisent les études climatologiques les plus récentes pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, à savoir limiter le réchauffement planétaire à un niveau bien inférieur à 2 °C au-dessus de celui de l'ère préindustrielle et poursuivre les efforts visant à limiter le réchauffement à 1,5 °C. Les objectifs scientifiques sont des objectifs de réduction des émissions conformes à ce que préconisent les études climatologiques les plus récentes pour éviter les pires conséquences du changement climatique. Les objectifs scientifiques montrent aux entreprises l'ampleur et la rapidité avec lesquelles elles doivent réduire leurs émissions de gaz à effet de serre afin d'être en mesure de maintenir le réchauffement en deçà des niveaux les plus dangereux.

Les objectifs de réduction des émissions d'Atos ont été approuvés par la SBTi comme étant conformes à la climatologie.

Informations détaillées relatives aux indicateurs liés aux Ressources Humaines [GRI 103-3 Emploi], [GRI 103-3 Formation et éducation], [GRI 103-3 Diversité et égalité des chances]

Tous les indicateurs relatifs aux Ressources Humaines proviennent du Système d'Information des Ressources Humaines ([GRI 401-1], [GRI 401-2], [GRI 401-3], [GRI 404-1], [GRI 404-2], [GRI 404-3], [GRI 405-1], [GRI 405-2], [GRI 202-1], [GRI 202-2], et [A6]) et sont basés sur une extraction de données faite en janvier 2021. A cause d'entrées tardives et rétroactives concernant les mouvements de salariés dans le Système d'Information des Ressources Humaines, la situation actuelle au 31 décembre est différente de celle présentée à travers les indicateurs relatifs aux ressources humaines. Cependant cette différence reste limitée : elle est d'environ 1% de la main-d'œuvre totale à la fin de la période.

Informations détaillées sur les Audits ISO 27001 [A3]

Le pourcentage de couverture des audits ISO 27001 montre le nombre de sites pris en compte qui ont fait l'objet d'un audit externe 27001 et le nombre de sites déjà certifiés qui ont fait l'objet d'un audit externe 27001 au cours de l'année du rapport. Tous les sites d'Atos du monde qui ont plus de 50 collaborateurs sont concernés, mais du fait des fusions et acquisitions, tous ne sont pas prêts à être pris en compte et sont donc encore en attente.

Informations détaillées relatives aux ateliers d'innovation à destination des clients [A10]

Cet indicateur inclut le nombre d'« ateliers innovation », « StratHacks » et « événement Multi-Clients » à l'initiative des marchés globaux et/ou locaux et des Divisions globales et/ou locales et est proposé aux clients avec le soutien de la communauté scientifique d'Atos et le réseau de Business Technology and Innovation Centers (BTICs).

StratHacks : Hackathons stratégiques sont des ateliers d'innovation avec un client. Les événements Multi-Client sont liés aux ateliers d'innovation avec plusieurs clients.

5.7.2 Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée Générale des actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de ATOS S.E., désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à

l'exercice clos le 31 décembre 2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de

performance. La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la société, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des

politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de

performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de devoir de vigilance, de lutte contre la corruption et de fiscalité, ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention [ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 (*Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*)].

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi qu'au deuxième alinéa de

l'article L. 22-10-36 en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;

- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^e alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes¹ – pour celles relatives à certains risques (*la lutte contre la corruption*), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres, au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;

- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre, pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs² que nous avons considérés les plus importants :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions,
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices³ et couvrent entre 18 % et l'ensemble des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance du groupe.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

¹ Périmètre toutes autres émissions carbone d'Atos (Scope 3b – non-operationnel), Décarbonation de la chaîne d'approvisionnement d'Atos, Ethique et Compliance, d'Atos lors de la pandémie de Covid-19 (comme décrit dans les premiers paragraphes de la section 5.3.1 Performance sociale extra-financière.

² Nombre d'employés à la fin de la période du rapport (personnel juridique) ; Nombre de départs durant la période analysée ; Nombre moyen d'heures de formation que les employés ont suivies pendant l'année ; Pourcentage des employés ayant un Plan de Développement Individuel ; Nombre de certifications numériques ; Pourcentage de femmes au sein d'Atos ; Pourcentage de femmes identifiées dans le vivier de talents ; Atos Trust Index établi par l'institut Great Place to Work (GPTW) ; Taux global d'absentéisme (%) ; Taux net de recommandation (Tous clients) ; Ateliers d'innovation offerts aux clients ; Pourcentage de couverture des certifications ISO 27001 ; Nombre total des réclamations pour atteinte à la vie privée et perte de données du client qui ont mené à une action judiciaire supérieure à 300K€ ; Compensation des émissions de CO₂ dans tous les centres de données (%) ; Pourcentage de femmes dans les instance dirigeantes (Conseil d'Administration) ; Taux de présence aux réunions du Conseil de direction ; Pourcentage des salariés ayant suivi avec succès la formation en ligne sur le Code d'Ethique ; Nombre d'amendes significatives (plus de 100K€) ; Pourcentage de fournisseurs stratégiques évalués par Ecovadis ; Pourcentage total des dépenses réalisées évaluées par Ecovadis ; Nombre total de salariés recrutés ; Pourcentage de diplômés recrutés ; Intensité énergétique par revenu (GJ par Million EUR) ; Intensité énergétique par employé (GJ par employé) ; Ratio mondial d'intensité des émissions de CO₂ par revenu ; Ratio mondial d'intensité des émissions de CO₂ par employés ; Nombre et pourcentage de sites certifiés ISO 14001 (centres de données et bureaux).

³ Atos Etats-Unis, Atos Allemagne, Atos Philippines

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 7 personnes entre octobre 2020 et février 2021.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement

durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux

dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaire

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons le commentaire suivant : comme indiqué dans la note méthodologique de la Déclaration (« Information sur le rapport ») et dans les tableaux des

indicateurs clés de performance, le périmètre de reporting est limité pour certains indicateurs (dont le taux d'absentéisme, le % des employés ayant un Plan de Développement Individuel et le % de femmes identifiées dans le vivier de talents).

Paris-La Défense, le 01 avril 2021

L'un des commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés

Jean-François Viat

Associé, Audit

Erwan Harscoët

Directeur, Développement Durable



6

Etats financiers

6.1	Etats financiers consolidés	260
6.1.1	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020	260
6.1.2	Compte de résultat consolidé	266
6.1.3	Etat du résultat global	267
6.1.4	Etats consolidés de la situation financière	268
6.1.5	Tableau de flux de trésorerie consolidé	269
6.1.6	Variation des capitaux propres consolidés	270
6.1.7	Annexe aux comptes consolidés	272
6.2	Comptes sociaux de la Société Mère	334
6.2.1	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020	334
6.2.2	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées - Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020	338
6.2.3	Comptes sociaux d'Atos SE	340
6.2.4	Annexes aux comptes d'Atos SE	342
6.2.5	Résultat des cinq derniers exercices clos d'Atos SE	360
6.2.6	Echéancier des dettes fournisseurs et créances clients	360

6.1 Etats financiers consolidés

6.1.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société Atos S.E.,

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Atos S.E. (« Atos », la « Société » ou le « Groupe ») relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union

européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité des comptes.

Fondement de l'opinion avec réserve

Au cours de nos travaux d'audit, nous avons identifié, dans deux entités du groupe situées aux Etats-Unis (Atos IT Solutions and Services Inc. and Atos IT Outsourcing Services LLC), plusieurs points de faiblesses du contrôle interne relatif au processus d'élaboration de l'information financière et à la comptabilisation du chiffre d'affaires conformément à la norme IFRS 15, qui ont conduit à constater plusieurs erreurs comptables, ainsi qu'un risque de contournement des contrôles.

Le chiffre d'affaires et la marge opérationnelle de ces deux entités représentent environ 11% du chiffre d'affaires consolidé et 9 % de la marge opérationnelle consolidée.

Compte tenu de la situation décrite ci-dessus, la direction du groupe a fait appel à des cabinets externes qui ont réalisé des travaux complémentaires afin d'obtenir les éléments nécessaires pour démontrer l'absence d'anomalies significatives dans les comptes de ces entités américaines, et ont été chargés d'une mission d'investigation indépendante.

Malgré les procédures d'audit additionnelles que nous avons mises en œuvre dans ces circonstances, nous n'avons pas pu réaliser dans le calendrier l'ensemble des travaux nécessaires afin d'obtenir des éléments suffisants et appropriés sur la comptabilisation du chiffre d'affaires et des comptes associés de

ces deux entités US, et sur l'absence d'anomalies significatives pour les comptes consolidés.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que

des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour

l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

COMPTABILISATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES SUR LES CONTRATS DE SERVICE À LONG TERME AU FORFAIT (HORS FILIALES VISÉES DANS LE PARAGRAPHE « FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RÉSERVE »)

Note 3 « Chiffre d'affaires, créances clients, actifs et coûts de contrats » de l'annexe des comptes consolidés

Point clé de l'audit	Réponse apportée
<p>Pour les prestations au forfait réalisées sur plusieurs années, notamment dans les activités de conseil et d'intégration de système, le chiffre d'affaires est comptabilisé, conformément à la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », au fur et à mesure du transfert du contrôle de la prestation réalisée.</p> <p>Pour les contrats de services à éléments multiples, pouvant correspondre à une combinaison de différents services, le chiffre d'affaires est comptabilisé de manière distincte pour chaque obligation de performance identifiée quand le contrôle des biens ou des services est transféré au client. Le chiffre d'affaires comptabilisé dépend de l'estimation du prix total de la transaction et de son allocation aux différents éléments du contrat.</p> <p>Les coûts totaux d'un contrat, et notamment ceux restant à encourir, font régulièrement l'objet d'un suivi et d'estimation afin de déterminer le degré d'avancement du contrat et le niveau de marge à comptabiliser. Si ces estimations montrent qu'un contrat sera déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée immédiatement pour la totalité de la perte estimée.</p> <p>Nous avons considéré la comptabilisation du chiffre d'affaires et des coûts associés des contrats de service à long terme au forfait comme un point clé de l'audit dans la mesure où l'identification des obligations de performance et l'allocation du prix de transaction à chacune de celles-ci nécessitent des estimations et l'exercice du jugement par la Direction. Par ailleurs, lorsque le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus, l'évaluation du degré d'avancement est fondée sur des hypothèses opérationnelles et des estimations qui ont une incidence directe sur le niveau du chiffre d'affaires et de la marge comptabilisés dans les comptes consolidés.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne relatif au suivi des contrats, à l'estimation des coûts sur la durée du contrat et de la marge, et notamment des contrôles relatifs aux coûts imputés par contrat et ceux restants à encourir.</p> <p>Par ailleurs, pour une sélection de contrats basée sur des critères quantitatifs et qualitatifs (notamment les contrats présentant des difficultés techniques dans leur réalisation ou à faible rentabilité), nous avons réalisé les diligences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour les nouveaux contrats : <ul style="list-style-type: none"> - lorsqu'ils incluaient de multiples éléments, nous avons corroboré l'analyse et le traitement comptable retenu par la société (identification et allocation du prix de transaction aux différentes obligations de performance et définition des modalités de reconnaissance du revenu de chacune de ces obligations de performance) avec les dispositions contractuelles et notre compréhension des services fournis, - nous avons par ailleurs corroboré le niveau de marge attendu avec les données financières du contrat signé et l'estimation des coûts associés ; • pour les contrats en cours d'exécution, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes visant à apprécier le degré d'avancement lorsque le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus : <ul style="list-style-type: none"> - nous avons rapproché les données financières (chiffre d'affaires, facturation, coûts et encours de production) figurant dans la fiche de suivi du contrat élaborée mensuellement par le contrôleur de gestion, avec la comptabilité, - nous avons corroboré le montant des encours de production et notamment les heures par projet avec les données issues de l'application concernée ; - nous avons analysé les modalités de calcul des taux horaires standards, - sur la base d'entretiens avec les contrôleurs de gestion et/ou les responsables opérationnels, nous avons apprécié les coûts restants à encourir et le degré d'avancement du contrat qu'ils ont déterminés et sur lequel se fonde la comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge ; nous avons par ailleurs conforté la pertinence de ces estimations en comparant les données prévisionnelles avec la performance à date du contrat, - le cas échéant, nous avons conforté les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer les pertes à terminaison identifiées sur les contrats déficitaires avec la performance historique des contrats et celles restants à atteindre.

LITIGES**Note 16 "Litiges" des états financiers consolidés****Point clé de l'audit**

Le Groupe est engagé dans une procédure judiciaire pour un litige concernant principalement des droits de propriété intellectuelle contre Cognizant/TriZetto aux États-Unis d'Amérique, dont la situation au 31 décembre 2020 est décrite dans la note 16.

Le 27 octobre 2020, un jury formé par un tribunal américain du district Sud de New-York a déclaré Syntel, qui est une filiale d'Atos, responsable du détournement de secrets commerciaux et de violation de droits d'auteur et a spécifié un montant de dommages-intérêts dû à Cognizant et à sa filiale TriZetto d'environ 855 millions de dollar.

Nous avons considéré que ce sujet constituait un point clé de l'audit, en raison de l'incertitude sur l'issue de la procédure engagée, du degré élevé d'estimation et de jugement mis en œuvre par la Direction et du caractère potentiellement significatif sur le résultat net et les capitaux propres consolidés si ces estimations devaient varier.

Réponse apportée

Afin d'obtenir une compréhension suffisante des litiges et réclamations existants et des éléments de jugements afférents, nous nous sommes entretenus avec la Direction, et nous avons analysé les procédures mises en œuvre par le Groupe pour identifier les litiges.

Concernant le litige contre Cognizant/TriZetto, nous avons :

- mené des entretiens avec la Direction du Groupe afin d'apprécier l'état actuel du litige en cours ;
- consulté les éléments de procédure disponibles ainsi que les autres informations pertinentes concernant le litige et relatives à la probabilité et à l'impact possible du risque ;
- procédé à une revue critique des estimations et des positions retenues par la Direction ;
- apprécié si les derniers développements ont été pris en compte.

Nous avons également apprécié les informations fournies dans la note 16 des comptes consolidés.

EVALUATION DES GOODWILL**Note 8 « Goodwill et actifs immobilisés » de l'annexe des comptes consolidés****Point clé de l'audit**

Au 31 décembre 2020, les goodwill sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 6 140 millions d'euros, soit 34% du total actif. Ces actifs ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an et à chaque indice de perte de valeur.

Ce test de dépréciation annuel se fonde sur la valeur d'utilité de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT), déterminée sur la base d'une estimation des flux de trésorerie futurs actualisés, nécessitant l'utilisation d'hypothèses et d'estimations.

Les UGT correspondent aux zones géographiques dans lesquelles le groupe Atos exerce ses activités.

Nous avons considéré l'évaluation des goodwill comme un point clé de l'audit, compte tenu du poids de ces actifs dans le bilan consolidé, de l'importance des jugements de la Direction dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie, des taux d'actualisation et de croissance à long terme, ainsi que de la sensibilité de l'évaluation de leur valeur d'utilité à ces hypothèses.

Réponse apportée

Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation réalisés par le Groupe.

Nous avons réalisé les procédures suivantes, sur les tests de dépréciation de chacune des UGT :

- nous avons rapproché les prévisions de trésorerie issues du plan à moyen terme établi par le Groupe ;
- nous avons analysé la cohérence des hypothèses retenues avec l'historique de performance du Groupe et/ou des UGT concernées et conforté, notamment par entretiens avec la Direction, les perspectives futures de croissance, y compris pour l'estimation du taux de croissance perpétuelle ;
- nous avons apprécié, avec l'appui de nos spécialistes en évaluation, le caractère approprié du modèle de valorisation et les taux d'actualisation retenus par rapport à des références de marché ;
- nous avons effectué nos propres calculs de sensibilité, pour corroborer les analyses effectuées par la Direction.

Nous avons vérifié le caractère approprié de l'information donnée dans la note 8 de l'annexe des comptes consolidés, notamment concernant les hypothèses et les analyses de sensibilité.

EVALUATION DES ENGAGEMENTS AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES**Note 11 « Engagements de retraite et autres avantages à long terme » de l'annexe des comptes consolidés**

Point clé de l'audit	Réponse apportée
<p>Des salariés et anciens salariés du Groupe bénéficient de régimes de retraite à prestations définies dont certains (notamment au Royaume-Uni, en Allemagne, aux Etats-Unis et en Suisse) sont préfinancés par des actifs de couverture (fonds de retraite ou de contrats d'assurance). Les engagements nets du Groupe relatifs à ces régimes s'élevaient à 1 204 millions d'euros au 31 décembre 2020.</p> <p>Le Groupe procède régulièrement, par accord collectif ou sur option des bénéficiaires, à des modifications de droits attachés à certains régimes sur les sorties en capital ou les indexations de rentes. Les principales modifications réalisées sur l'exercice 2020 et leurs effets sont présentés dans la note 11 de l'annexe des comptes consolidés.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des régimes de retraite à prestations définies était un point clé de l'audit compte tenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du degré d'expertise technique requis pour déterminer les hypothèses d'inflation, d'actualisation et de longévité, sous-jacentes à l'évaluation des régimes et des effets que pourraient induire une révision de ces hypothèses sur les engagements comptabilisés ; • des estimations portant sur les comportements des bénéficiaires faites par la Direction pour évaluer l'incidence de certaines modifications des régimes, qui pourraient conduire à un ajustement des charges opérationnelles, en cas de comportements différents. 	<p>Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation des engagements de retraite à prestations définies et de fixation des hypothèses actuarielles, défini au niveau du Groupe.</p> <p>Avec l'appui de nos spécialistes actuaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • nous avons apprécié les hypothèses actuarielles, et plus particulièrement la cohérence des hypothèses financières (taux d'inflation et d'actualisation) et démographiques (tables de mortalité), par rapport à des indices et références de marché ; • pour les régimes que nous avons estimés les plus significatifs, nous avons pris connaissance des rapports actuariels réalisés par les actuaires-conseils du Groupe. Nous avons également rapproché les justes valeurs des actifs de couverture avec des valeurs de marché (actions cotées, obligations, swaps de taux) ou des rapports d'experts (immobilier, actions non cotées et participations dans des projets d'infrastructures). <p>Par ailleurs, nous avons vérifié que les modifications des droits comptabilisés reflétaient les accords signés avec les bénéficiaires des régimes. Concernant les hypothèses induisant des estimations de la part de la Direction quant au comportement des bénéficiaires, nous avons corroboré les hypothèses retenues avec les comportements observés sur des modifications de régimes similaires.</p> <p>Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié de l'information donnée dans la note 11 de l'annexe des comptes consolidés, en particulier celle relative à la description et aux modifications des régimes, aux hypothèses actuarielles et aux analyses de sensibilité.</p>

COMPTABILISATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS AU TITRE DES DÉFICITS FISCAUX REPORTABLES**Note 7 « Charges d'impôt » de l'annexe des comptes consolidés**

Point clé de l'audit	Réponse apportée
<p>Des impôts différés actifs sont reconnus au titre des déficits fiscaux reportables lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées. L'estimation de bénéfices imposables et l'utilisation de déficits reportables en résultant ont été élaborées à partir des projections de résultat telles que préparées par la Direction. La durée de ces projections est fonction des spécificités locales.</p> <p>Un montant de 242 millions d'euros d'impôts différés actifs au titre des déficits fiscaux reportables est comptabilisé dans le bilan consolidé au 31 décembre 2020.</p> <p>Le montant total des déficits fiscaux reportables s'élève en base à 3 572 millions d'euros au 31 décembre 2020, dont une partie seulement donne lieu à la comptabilisation d'impôts différés actifs au regard des perspectives d'utilisation de ces déficits. Les actifs d'impôts différés non reconnus par le Groupe à ce titre s'élève à 686 millions d'euros au 31 décembre 2020.</p> <p>Nous avons considéré la comptabilisation des impôts différés actifs au titre des déficits fiscaux reportables comme un point clé de l'audit en raison du montant significatif des pertes fiscales pouvant être activées et de l'importance des jugements du Groupe dans l'estimation des bénéfices imposables et des consommations des déficits fiscaux en résultant.</p>	<p>Nos diligences d'audit ont consisté à apprécier avec l'aide de nos experts fiscaux la probabilité que le Groupe puisse utiliser dans le futur ses déficits fiscaux reportables générés à ce jour, notamment au regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des impôts différés passifs existants dans la même juridiction fiscale qui pourront s'imputer sur les impôts différés actifs de même échéance ; et • de la capacité du Groupe, dans les juridictions concernées, à dégager des profits taxables futurs permettant l'utilisation des déficits fiscaux reportables existants. <p>Nous avons également apprécié le caractère raisonnable des principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de résultat fiscal sous-tendant la comptabilisation et la recouvrabilité des impôts différés actifs relatifs aux déficits fiscaux reportables.</p> <p>Nous avons enfin apprécié le caractère approprié des informations figurant au titre des impôts différés actifs au titre des pertes fiscales reportables dans la note 7 de l'annexe aux comptes consolidés.</p>

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires, des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

A l'exception de l'incidence éventuelle du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport sur la gestion du Groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la Société par les Assemblées générales du 16 décembre 1993 pour Deloitte & Associés et du 31 octobre 1990 pour Grant Thornton.

Au 31 décembre 2020, Deloitte & Associés était dans la 27^{ème} année de sa mission sans interruption et Grant Thornton dans la 30^{ème} année sans interruption, dont pour les deux, 25 années depuis que les titres de la Société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité

d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de

fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité des comptes

Nous remettons au Comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité des comptes, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 1^{er} Avril 2021

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Jean François Viat

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Virginie Palethorpe

6.1.2 Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)

	Notes	Exercice 2020	Exercice 2019
Chiffre d'affaires	Note 3.1	11 181	11 588
Charges de personnel	Note 4.1	-5 063	-5 277
Charges opérationnelles	Note 4.2	-5 117	-5 121
Marge opérationnelle		1 002	1 190
En % du chiffre d'affaires		9,0%	10,3%
Autres produits et charges opérationnels	Note 5	-352	-530
Résultat opérationnel		650	660
En % du chiffre d'affaires		5,8%	5,7%
Coût de l'endettement financier net		-33	-64
Autres charges financières		-157	-162
Autres produits financiers		139	18
Résultat financier	Note 6.1	-51	-208
Résultat avant impôt		599	452
Charge d'impôt	Note 7	-51	-82
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	Note 10	5	47
Activités poursuivies			
Résultat net des activités poursuivies		553	417
Dont attribuable aux :		-	
• propriétaires de la Société Mère		550	414
• participations ne donnant pas le contrôle		3	3
Activités abandonnées			
Résultat net des activités abandonnées		-	3 075
Dont attribuable aux :		-	
• propriétaires de la Société Mère		-	2 986
• participations ne donnant pas le contrôle		-	89
Total Groupe			
Résultat net des entités consolidées		553	3 491
Dont attribuable aux :		-	
• propriétaires de la Société Mère		550	3 399
• participations ne donnant pas le contrôle		3	92

(en millions d'euros et en unités)

	Notes	Exercice 2020	Exercice 2019
Résultat net des activités poursuivies – attribuable aux propriétaires de la Société Mère	Note 14	550	414
Nombre moyen pondéré d'actions		109 003 866	107 669 930
Résultat net des activités poursuivies		5,05	3,84
Nombre moyen pondéré dilué d'actions		109 003 866	107 674 589
Résultat net dilué par action des activités poursuivies		5,05	3,84
Résultat net des activités abandonnées – attribuable aux propriétaires de la Société Mère	Note 14	-	2 986
Nombre moyen pondéré d'actions		109 003 866	107 669 930
Résultat net des activités abandonnées		-	27,74
Nombre moyen pondéré dilué d'actions		109 003 866	107 674 589
Résultat net dilué par action des activités abandonnées		-	27,73
Résultat net des entités consolidées – attribuable aux propriétaires de la Société Mère	Note 14	550	3 399
Nombre moyen pondéré d'actions		109 003 866	107 669 930
Résultat net des entités consolidées		5,05	31,56
Nombre moyen pondéré dilué d'actions		109 003 866	107 674 589
Résultat net dilué par action des entités consolidées		5,05	31,56

6.1.3 Etat du résultat global

(en millions d'euros)

	Exercice 2020	Exercice 2019
Résultat net de la période	553	3 491
Autres éléments du résultat global		
• A reclasser en compte de résultat (recyclable) :	-580	132
Variation de la juste valeur des instruments financiers	-1	-3
Variation de la réserve de conversion	-579	134
Effet d'impôt sur les éléments recyclables directement reconnus en capitaux propres	-	1
• Non reclassé en compte de résultat (non recyclable) :	-235	-98
Gains et pertes actuariels générés sur la période liés aux engagements de retraite	-262	-134
Effet d'impôt sur les éléments non recyclables directement reconnus en capitaux propres	27	37
Total autres éléments du résultat global	-815	34
Total Résultat global de la période	-262	3 525
Dont attribuable aux :		
• propriétaires de la Société Mère	-265	3 433
• participations ne donnant pas le contrôle	3	92

6.1.4 Etats consolidés de la situation financière

(en millions d'euros)

	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019
ACTIF			
Goodwill	Note 8.1	6 140	6 037
Immobilisations incorporelles	Note 8.2	1 391	1 675
Immobilisations corporelles	Note 8.3	514	552
Droit d'utilisation	Note 9	1 135	1 084
Participations dans les entreprises mises en équivalence	Note 10	7	1 727
Actifs financiers non courants	Note 6.3	772	351
Impôts différés actifs	Note 7.4	351	325
Total des actifs non courants		10 310	11 751
Clients et comptes rattachés	Note 3.2	2 847	2 858
Impôts courants		43	53
Autres actifs courants	Note 4.4	1 631	1 568
Instruments financiers courants	Note 13	13	7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 6.2	3 282	2 413
Total des actifs courants		7 816	6 898
TOTAL DE L'ACTIF		18 127	18 649

(en millions d'euros)

	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019
PASSIF			
Capital social		110	109
Primes		1 476	1 441
Réserves consolidées		5 457	2 278
Ecart de conversion		-732	-152
Résultat de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société Mère	Note 14.1	550	3 399
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société Mère	Note 14.2	6 861	7 075
Participations ne donnant pas le contrôle	Note 14.3	10	12
Total capitaux propres		6 871	7 087
Provisions retraites et assimilées	Note 11	1 359	1 252
Provisions non courantes	Note 12	47	69
Passifs financiers	Note 6.4	2 669	2 651
Instruments dérivés	Note 6.4	168	107
Impôts différés passifs	Note 7.4	164	238
Instruments financiers non courants	Note 13	0	2
Dette de loyers non courante		975	927
Autres passifs non courants		2	3
Total des passifs non courants		5 385	5 249
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 4.3	2 230	2 278
Impôts courants		86	182
Provisions courantes	Note 12	118	119
Instruments financiers courants	Note 13	13	1
Part à moins d'un an des passifs financiers	Note 6.4	1 083	1 498
Dette de loyers courante		360	346
Autres passifs courants	Note 4.5	1 981	1 888
Total des passifs courants		5 871	6 313
TOTAL DU PASSIF		18 127	18 649

6.1.5 Tableau de flux de trésorerie consolidé

(en millions d'euros)

	Notes	Exercice 2020	Exercice 2019
Résultat avant impôt		599	452
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	Note 4.2	332	334
Amortissement du droit d'utilisation	Note 4.2	352	336
Dotations/(Reprises) nettes aux provisions d'exploitation		-40	-82
Dotations/(Reprises) nettes aux provisions financières		25	31
Dotations/(Reprises) nettes aux autres provisions opérationnelles		52	19
Amortissement des immobilisations incorporelles relatives à l'allocation du prix d'acquisition	Note 5	153	157
(Plus)/Moins-values de cessions d'immobilisations		-159	76
Charges relatives à des paiements fondés sur des actions		64	67
Pertes/(gains) sur instruments financiers	Note 6.1	-44	107
Coût de l'endettement financier net	Note 6.1	33	64
Intérêts sur dette de location	Note 6.1	27	27
Flux nets de trésorerie générés par l'activité avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts financiers et impôts		1 394	1 588
Impôts payés		-113	-99
Variation du besoin en fonds de roulement		-63	-130
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		1 219	1 360
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-320	-324
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		5	15
Investissements d'exploitation nets		-315	-309
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		-470	-54
Trésorerie des sociétés acquises durant l'exercice		14	5
Encaissements liés aux cessions financières		1 404	670
Trésorerie des sociétés cédées durant l'exercice		-15	-1
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		2	-
Investissements financiers nets		934	619
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		619	310
Augmentations de capital liées à l'exercice d'options de souscription d'actions		36	14
Augmentation de capital souscrite par les minoritaires		-	4
Rachats et reventes d'actions propres		-45	-113
Dividendes versés		-	-55
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle		-5	-3
Paiement des loyers		-361	-345
Souscription de nouveaux emprunts	Note 6.5	846	591
Remboursement d'emprunts courants et non courants	Note 6.5	-1 296	-1 657
Coût de l'endettement financier net payé		-33	-64
Autres mouvements liés aux opérations de financement		-10	4
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		-868	-1 624
Variation de trésorerie		971	46
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture		2 334	2 378
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture des activités abandonnées		-	-95
Variation de trésorerie	Note 6.5	971	46
Incidence des variations de cours de monnaies étrangères sur la trésorerie		-163	5
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture	Note 6.5	3 142	2 334

6.1.6 Variation des capitaux propres consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	Nombre d'actions à la clôture <i>(en milliers)</i>	Capital social	Primes
Au 31 décembre 2018, retraité*	106 886	107	2 862
• Augmentation de capital	2 329	2	140
• Affectation du résultat net de l'exercice précédent	-	-	-
• Dividendes	-	-	-
• Paiements fondés sur des actions	-	-	-1 561
• Achat d'actions propres	-	-	-
• Impact de dilution	-	-	-
• Acquisition de participation ne donnant pas le contrôle sans changement de contrôle	-	-	-
• Autres	-	-	-
Transactions avec les actionnaires	2 329	2	-1 421
• Résultat net de la période	-	-	-
• Autres éléments du résultat global	-	-	-
Total du résultat global de la période	-	-	-
Au 31 décembre 2019	109 215	109	1 441
• Augmentation de capital	778	1	35
• Affectation du résultat net de l'exercice précédent	-	-	-
• Dividendes	-	-	-
• Dividendes en actions (Worldline)	-	-	-
• Paiements fondés sur des actions	-	-	-
• Achat d'actions propres	-	-	-
• Minoritaires Worldline	-	-	-
• Autres	-	-	-
Transactions avec les actionnaires	778	1	35
• Résultat net de la période	-	-	-
• Autres éléments du résultat global	-	-	-
Total du résultat global de la période	-	-	-
Au 31 décembre 2020	109 993	110	1 476

* Au 31 décembre 2018, les capitaux propres consolidés du Groupe ont été retraités conformément à l'application initiale de la norme IFRS 16.

Réserves consolidées	Ecart de conversion	Eléments constatés directement en capitaux propres	Résultat net	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
2 748	-285	11	630	6 074	2 027	8 101
-	-	-	-	142	-	142
630	-	-	-630	-	-	-
-182	-	-	-	-182	-3	-185
-783	-	-	-	-2 344	-	-2 344
67	-	-	-	67	-	67
-113	-	-	-	-113	-	-113
-	-	-	-	-	-2 107	-2 107
-	-1	-	-	-1	3	2
-381	-1	-	-630	-2 431	-2 107	-4 538
-	-	-	3 399	3 399	92	3 491
-98	134	-2	-	34	-	34
-98	134	-2	3 399	3 433	92	3 525
2 269	-152	9	3 399	7 075	12	7 087
-	-	-	-	36	-	36
3 399	-	-	-3 399	-	-	-
-	-	-	-	-	-4	-4
-	-	-	-	-	-	-
64	-	-	-	64	-	64
-45	-	-	-	-45	-	-45
-	-	-	-	-	-	-
-3	-	-	-	-3	-1	-4
3 414	-	-	-3 399	52	-5	47
-	-	-	550	550	3	553
-235	-579	-1	-	-815	-0	-815
-235	-579	-1	550	-265	3	-262
5 448	-732	8	550	6 861	10	6 871

6.1.7 Annexe aux comptes consolidés

Note 1	Variation de périmètre	278	Note 11	Engagement de retraite et autres avantages à long terme	312
Note 2	Information sectorielle	281	Note 12	Provisions	317
Note 3	Chiffre d'affaires, créances clients, actifs et coûts de contrats	285	Note 13	Instruments financiers	318
Note 4	Données opérationnelles	288	Note 14	Capitaux propres	322
Note 5	Autres produits et charges opérationnels	290	Note 15	Engagements hors bilan	324
Note 6	Actifs et passifs financiers et résultat financier	294	Note 16	Litiges	325
Note 7	Charge d'impôt	300	Note 17	Parties liées	325
Note 8	Goodwill et actifs immobilisés	303	Note 18	Périmètre de consolidation au 31 décembre 2020 - principales sociétés	327
Note 9	Contrats de location	309	Note 19	Evènements postérieurs à la date de clôture	333
Note 10	Participations dans les entreprises mises en équivalence	311	Note 20	Honoraires des Commissaires aux comptes	333

6.1.7.1 Préambule

Atos SE, Société Mère du Groupe, est une société européenne de droit français, dont le siège social est situé au 80, quai Voltaire, 95870 Bezons, France. La Société est immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés à Pontoise sous le numéro 323 623 603 RCS Pontoise. Les actions d'Atos SE sont cotées sur le marché NYSE Euronext Paris sous le code ISIN FR0000051732. Les actions ne sont cotées sur aucun autre marché. La Société est dirigée par un Conseil d'Administration.

Atos est un leader mondial de la transformation numérique et le numéro un européen du Cloud, de la cyber sécurité et du calcul à haute performance. Atos propose des solutions verticales totalement intégrées, des plateformes et des infrastructures innovantes, en travaillant avec des partenaires technologiques majeurs et en tirant parti des innovations sur ses plateformes, de l'expérience client, du digital Workplace, de l'intelligence artificielle et du Cloud hybride.

Les états financiers consolidés de la Société au 31 décembre 2020 comprennent la Société, ses filiales et les sociétés sur lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint ou une influence notable (l'ensemble constituant le « Groupe »).

Le Groupe Atos n'a pas changé de nom par rapport à l'exercice précédent.

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'Administration le 17 février 2021. Ces états financiers consolidés deviendront définitifs après leur approbation par la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

6.1.7.2 Base de préparation et principes comptables

Tous les montants sont présentés en millions d'euros sauf mention contraire. Certains totaux peuvent présenter des différences d'arrondis.

Base de préparation

Conformément à la réglementation européenne n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés au 31 décembre 2020 ont été établis conformément aux normes comptables internationales, telles qu'approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2020. Les normes internationales comprennent les « International Financial Reporting Standards » (IFRS) publiées par l'« International Accounting Standards Board » (IASB), les « International Accounting Standards » (IAS), les interprétations du « Standard Interpretations Committee » (SIC) et de l'« International Financial Reporting Interpretations Committee » (IFRIC). Les principes comptables appliqués par le Groupe sont conformes à ces normes et interprétations.

Au 31 décembre 2020, les normes comptables et interprétations approuvées par l'Union européenne sont identiques aux normes et interprétations d'application obligatoire publiées par l'« International Accounting Standards Board » (IASB). Par conséquent, les états financiers du Groupe sont préparés selon les normes IFRS et interprétations telles que publiées par l'IASB.

Normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2020

Les nouvelles normes, interprétations ou amendements qui ont été publiés et qui sont d'application obligatoire pour le Groupe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2020 n'ont pas eu d'impact significatif pour les comptes consolidés :

- amendements Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS ;
- amendements à IAS 1 et IAS 8 – Modification de la définition du terme « significatif » ;
- amendements à IFRS 3 – Définition d'une activité ;
- amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 – Réforme des taux interbancaires (Phase 1) ;
- amendements à IFRS 16 – Covid-19 – Franchises de loyers.

La décision de l'IFRIC émise fin 2019 et relative à la durée ferme d'un contrat de location sous IFRS 16 n'a pas eu d'impact significatif sur le Groupe.

Autres normes

Le Groupe n'applique pas les normes et interprétations non encore approuvées par l'Union européenne à la date de clôture. Aucune nouvelle norme ou interprétation applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021 et pour lesquelles une application anticipée était possible n'ont été approuvées par l'Union européenne.

Estimations comptables et jugements

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, la Direction émet des jugements et utilise des estimations et des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur le montant des actifs, passifs, produits et charges comptabilisés dans les états financiers, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels en date d'arrêté. En conséquence,

du fait de l'évolution de ces hypothèses ou de nouvelles circonstances qui pourraient intervenir, notamment dans le cadre de la crise sanitaire, les montants apparaissant dans les états financiers qui seront publiés ultérieurement pourraient différer des estimations actuelles, et plus particulièrement sur les agrégats suivants :

- la reconnaissance du chiffre d'affaires et les coûts associés sur les contrats long-terme, et éventuelles pertes à terminaison (Note 3 Chiffre d'affaires, créances clients, actifs de contrats et coûts de contrats) ;
- regroupement d'entreprises : Juste valeur de la contrepartie transférée (dont contrepartie éventuelle) et juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris (Note 1 Variation de périmètre) ;
- test de dépréciation du Goodwill et autres immobilisations incorporelles (Note 8 Goodwill et actifs immobilisés) ;
- reconnaissance et évaluation des impôts différés actifs : existence de profits futurs taxables permettant d'absorber les différences temporelles et les pertes fiscales reportables (Note 7 Charge d'impôt) ;
- reconnaissance et évaluation des provisions et passifs éventuels : hypothèses clés retenues pour évaluer la probabilité et le montant des sorties de ressources sans contrepartie (Note 12 Provisions) ;
- évaluation des engagements de retraite au titre des régimes à prestation définie (Note 11 Engagements de retraite et autres avantages à long terme) ;
- dettes de location et droits d'usage : Estimation de la durée des contrats et des taux marginaux d'emprunt utilisés (Note 9 Locations) ;
- actifs financiers : Estimations et jugements relatifs à la recouvrabilité des créances clients (Note 3 Chiffre d'affaires, créances clients, actifs de contrats et coûts de contrats) et des autres actifs financiers ;
- estimations et jugements relatifs à l'issue des litiges en cours et, de manière générale, les estimations relatives à toute provision et passif éventuel (Notes 12 et 16).

Méthodes de consolidation

Filiales

Les filiales sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle. Le contrôle du Groupe sur ses filiales repose sur son exposition ou sur ses droits à des revenus variables résultant de son investissement dans ces entités, ainsi que sur sa capacité à exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer le montant des rendements qu'il obtient. L'existence et les effets des droits de votes potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles, le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes de direction et l'existence de droits de veto sont autant d'éléments pris en compte pour déterminer si le Groupe contrôle une entité.

Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale, à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à partir de la date à laquelle ce contrôle cesse d'exister. En cas de changement du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale sans perte de contrôle, celui-ci est comptabilisé comme une transaction entre actionnaires.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net des filiales consolidées sont présentées sur une ligne distincte des capitaux propres en « participations ne donnant pas le contrôle ». Les participations ne donnant pas le contrôle comprennent le montant des intérêts minoritaires à la date de prise de contrôle et la part des minoritaires dans la variation des capitaux propres depuis cette date.

Coentreprises et entreprises associées

Une entreprise associée est une entité sur laquelle le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable correspond au pouvoir d'influencer la prise des décisions financières et opérationnelles clés au sein de l'entité, sans que cela ne démontre un contrôle ou un contrôle conjoint du Groupe.

Une coentreprise est un accord conjoint dans lequel les parties, qui exercent un contrôle conjoint, ont droit à une quote-part de l'actif net de la coentreprise. Le contrôle conjoint est mis en évidence lorsque, sur la base des droits accordés par cet accord, la prise des décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité requiert l'accord unanime des parties.

Les éléments pris en compte pour mettre en évidence une influence notable ou un contrôle conjoint sont similaires à ceux utilisés pour l'analyse du contrôle du Groupe sur ses filiales. Les coentreprises et entreprises associées au Groupe sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Participations dans les activités conjointes

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les partenaires (coparticipants) qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur ses actifs et des obligations sur les passifs relatifs à celle-ci. En tant que coparticipant, le Groupe comptabilise ligne à ligne les actifs et passifs, ainsi que les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans les activités conjointes.

Actifs financiers et modèle de gestion

La norme IFRS 9 définit trois catégories d'évaluation des actifs financiers après leur comptabilisation initiale :

- le coût amorti ;
- la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global ; et
- la juste valeur par résultat.

La classification des actifs financiers selon ces trois catégories repose sur le modèle économique que suit le Groupe pour la gestion de ces actifs et sur les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie de ces instruments.

Les prêts, créances et autres instruments de dette considérés comme « basiques » au sens de la norme IFRS 9 (flux contractuels correspondant uniquement à des remboursements du principal et aux versements des intérêts) sont ainsi mesurés au coût amorti s'ils sont gérés dans l'objectif de collecter les flux de trésorerie contractuels, ou à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global s'ils sont gérés dans l'objectif de collecter les flux de trésorerie contractuels et de céder l'actif, tandis que les instruments de dette qui ne répondent pas à cette définition ou à ces modalités de gestion sont mesurés à la juste valeur par résultat. Les instruments de capitaux propres sont mesurés à la juste valeur par résultat ou, sur option irrévocable, à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global.

Le modèle de gestion du Groupe est de conserver ses créances pour en collecter les flux de trésorerie contractuels à l'échéance.

Ces créances peuvent le cas échéant être transférées à des tiers (banques) avec la quasi-totalité des risques de non-paiement qui y sont attachés, comme défini par IFRS 9. Ces créances sont dans ce cas déconsolidées de l'état consolidé de la situation financière, après analyse effective du transfert du risque de non-paiement, de l'absence de risque de dilution résiduel et d'implication continue.

Règles de présentation

Actifs et passifs courants et non courants

Les actifs et les passifs courants sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser, consommer ou régler durant le cycle d'exploitation normal. Tous les autres actifs et passifs sont non courants. Les actifs et les passifs courants, à l'exclusion de la part à court terme des emprunts, des créances financières et des provisions, constituent le besoin en fonds de roulement du Groupe.

Actifs et passifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Les actifs et les passifs non courants sont classés comme « destinés à être cédés » si leur valeur comptable est susceptible d'être recouvrée principalement par une transaction de vente plutôt que par une utilisation continue. Cette condition n'est considérée comme remplie que lorsque la vente est hautement probable et lorsque les actifs et les passifs sont immédiatement disponibles à la vente en l'état. Si ces actifs et ces passifs représentent une Ligne de Service complète ou une unité globale d'activité, le bénéfice ou la perte provenant de ces activités est alors présenté sur une ligne distincte du compte de résultat et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau des flux de trésorerie et dans le compte de résultat.

Les actifs et les passifs non courants destinés à être cédés et les activités abandonnées sont présentés sur une ligne distincte à l'actif et au passif de l'état consolidé de la situation financière, sans retraitement des périodes antérieures. Ils sont évalués au plus bas de leur valeur nette comptable et de leur juste valeur nette des coûts de cession.

Conversion des états financiers en monnaies étrangères

Les bilans des sociétés situées en dehors de la zone euro sont convertis au taux de change de clôture. Les éléments du compte de résultat sont convertis au taux de change moyen de la période. Les écarts de conversion du bilan et du compte de résultat qui proviennent des variations de taux de change sont identifiées comme élément distinct des capitaux propres sous l'intitulé « Ecart de conversion ». Lors de la cession d'une entité étrangère, la quote-part des écarts de change comptabilisés en autres éléments du résultat global et relative à cette entité est reclassée en résultat.

Dans le cadre de l'acquisition d'une société située en dehors de la zone euro, le goodwill et les ajustements de juste valeur sont considérés comme des actifs et des passifs de cette société et convertis en euros au taux de change de jour de l'acquisition.

Le Groupe ne consolide aucune entité exerçant une activité dans une économie hyper-inflationniste à l'exception de l'Argentine. Ce pays est considéré comme ayant une économie hyper-inflationniste depuis le 1^{er} juillet 2018. Par conséquent, tous les éléments du compte de résultat des entités argentines ont été retraités selon les dispositions de la norme IAS 29.

Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en monnaie fonctionnelle aux taux de change des jours des transactions. Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion au taux de change de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « Autres produits et charges financiers », sauf si la comptabilité de couverture est appliquée comme détaillé dans la Note 13 Instruments financiers.

Impact de la crise pandémique sur les états financiers consolidés

En lien avec la crise pandémique liée à la Covid-19, Atos a mis en œuvre un ensemble de mesures visant à assurer la santé de ses employés et la continuité des activités stratégiques de ses clients, en accord avec les directives des instances nationales et internationales de santé.

A la date d'émission des états financiers consolidés, aucun imprévu en lien avec la pandémie n'a eu pour conséquence la résiliation anticipée d'un contrat, un litige avec un client ou un fournisseur, ou des concessions matérielles accordées par le Groupe.

Les événements induits par la Covid-19 ont conduit le Groupe à prendre en considération le ralentissement de l'économie mondiale et les conditions actuelles de marché dans les jugements et hypothèses retenus pour la préparation des comptes consolidés.

Les estimations relatives aux contrats à long terme ont été revues pour prendre en compte les éventuelles situations de pertes à terminaison ainsi que la recouvrabilité des actifs et coûts de contrats. L'évaluation des pertes de crédit attendues a également été revue afin de prendre en considération l'éventuel accroissement des risques de faillite des clients.

En accord avec les recommandations des régulateurs européen et français, le Groupe a décidé de présenter les effets de la Covid-19 au sein de la « Marge Opérationnelle » et non au sein des « Autres produits et charges opérationnels ».

Ni la position de liquidité du Groupe, ni le coût de la dette n'ont été significativement impactés par la crise pandémique. Ainsi, le Groupe n'a pas eu recours au mécanisme de prêt garanti par l'Etat français. De plus le Groupe n'a qu'un seul ratio financier associé à la ligne de crédit non utilisée de la facilité de crédit. Le critère de ce ratio financier a été respecté au 31 décembre 2020.

La situation de liquidité du Groupe est décrite au sein de la Note 13 aux états financiers consolidés.

6.1.7.3 Gestion des risques financiers

De par ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers : risque de liquidité, risque de variation des flux de trésorerie dû à l'évolution des taux d'intérêt, risque de crédit et risque de change. La gestion des risques financiers est assurée par le Département Trésorerie du Groupe et consiste à minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière du Groupe.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité implique le maintien d'un niveau suffisant de liquidités et de titres négociables sur le marché ainsi que la disponibilité de ressources financières appropriées grâce à des facilités de crédit autorisées.

La politique du Groupe est de couvrir complètement ses besoins de liquidités estimés par des emprunts à long terme ou d'autres instruments financiers à long terme. Les contrats d'emprunt se caractérisent par des maturités et des ratios bancaires laissant suffisamment de flexibilité au Groupe pour financer ses opérations et ses développements futurs.

Les facilités de crédit sont soumises à des clauses financières restrictives (ratios bancaires) qui font l'objet d'un contrôle rigoureux par le Département Trésorerie du Groupe.

L'analyse de la maturité des passifs financiers est détaillée dans la Note 6.4 Passifs financiers.

Risque de variation des flux futurs dû à l'évolution des taux d'intérêts

Le risque de taux d'intérêt provient essentiellement des emprunts. La gestion de l'exposition au risque de taux couvre deux types de risques :

- un risque de prix sur les actifs et passifs financiers à taux fixe. En contractant une dette à taux fixe par exemple, le Groupe s'expose à une perte potentielle d'opportunité si les taux d'intérêts venaient à baisser. Toute variation des taux d'intérêts est susceptible d'avoir un impact sur la valeur de marché des actifs et passifs financiers à taux fixe. Cette perte d'opportunité n'aurait toutefois aucun effet sur les produits et les charges financiers tels que présentés dans le compte de résultat consolidé et, en tant que tel, sur le résultat net futur du Groupe jusqu'à l'arrivée à échéance de ces actifs et passifs ;
- un risque de variation des flux de trésorerie sur les actifs et passifs à taux variable si les taux d'intérêt venaient à augmenter.

L'objectif principal de la gestion des taux d'intérêt de l'endettement du Groupe est de minimiser le coût de la dette et de le protéger des fluctuations des taux d'intérêt en contractant des swaps de taux variable contre taux fixe. Les instruments dérivés autorisés auxquels le Groupe a recours pour couvrir son endettement sont des contrats de swaps conclus avec des établissements financiers de premier ordre.

Risque de crédit

Les concentrations de risques de crédit du Groupe ne sont pas significatives. Les procédures d'acceptation des clients et les analyses de risques de crédit qui y sont liées sont pleinement intégrées au processus global d'évaluation des risques mis en œuvre tout au long du cycle de vie d'un contrat. Seuls les établissements financiers de premier ordre sont utilisés par le Groupe dans le cadre des opérations de trésorerie et opérations sur instruments dérivés.

Risque de change

Les fluctuations des taux de change n'ont pas d'incidence significative sur la performance financière du Groupe dans la mesure où une part significative de l'activité est réalisée à l'intérieur de la zone euro et où les produits et les charges sont généralement libellés dans la même devise.

Toutefois, la performance financière du Groupe peut être influencée par des fluctuations des taux de change des devises étrangères notamment en raison de la croissance de ses activités d'offshoring basée principalement en Inde et en Europe Centrale.

Le Groupe a mis en place des procédures de gestion des positions en devises étrangères résultant d'opérations commerciales et financières libellées en monnaies différentes de la monnaie locale de l'entité concernée. Conformément à ces procédures, toutes les expositions significatives doivent être couvertes dès leur survenance. Pour couvrir son exposition au risque de change, le Groupe a recours à divers instruments financiers, principalement des contrats à terme et des swaps de devises.

Risque de prix

Le Groupe n'est pas exposé au risque de prix sur les matières premières.

Dans le cadre de sa participation résiduelle dans le Groupe Worldline, comptabilisée en juste valeur par résultat au 31 décembre 2020, Atos est exposé à l'évolution du cours de l'action Worldline.

De plus l'obligation échangeable en actions émise en novembre 2019 inclut une option indexée sur la valeur du titre Worldline. Le coût de remboursement et/ou d'échange de cette obligation est corrélié au cours de l'action Worldline. Le cours de référence à la date d'émission s'établit à 71,55 euros.

Au 31 décembre 2020, une augmentation d'un euro du cours de l'action de Worldline aurait eu un impact positif de 7 millions d'euros sur le résultat financier du Groupe et un impact négatif de 4,6 millions d'euros sur la composante dérivé de l'obligation échangeable en actions. Une baisse d'un euro du cours de l'action de Worldline aurait eu un impact négatif de 7 millions d'euros sur le résultat financier du Groupe et un impact positif de 4,4 millions d'euros sur le dérivé.

6.1.7.4 Indicateurs Alternatifs de Performance

Marge opérationnelle

La marge opérationnelle est égale à la différence entre chiffre d'affaires et les charges de personnel et opérationnelles. Elle est calculée avant les Autres produits et charges opérationnels.

Autres produits et charges opérationnels

Les Autres produits et charges opérationnels incluent :

- les amortissements et dépréciations des actifs incorporels reconnus dans le cadre de regroupements d'entreprises tels que les relations clients, les technologies et les Goodwill ;
- lors de la comptabilisation de regroupement d'entreprises, le Groupe peut être amené à enregistrer des provisions dans l'état de la situation financière d'ouverture de l'entité acquise pendant la période de douze mois suivant la date d'acquisition. Au-delà de cette période d'évaluation, les provisions devenues sans objet du fait d'un changement de circonstances sont reprises au compte de résultat en Autres produits et charges opérationnelles ;
- le coût d'acquisition et d'intégration des entités nouvellement contrôlées, y compris les compléments de prix, associés ou non à une condition de présence ;
- les plus-values et moins-values générées par la cession d'entités ou activités consolidées ;
- la juste valeur des paiements fondés sur des actions, y compris les charges sociales liées ;
- les coûts de réorganisation et de rationalisation des entités acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises ou qualifiés d'inhabituels, anormaux ou peu fréquents. Quand les effets d'une réorganisation sont présentés en Autres produits et charges opérationnels, les coûts associés relatifs aux locaux et bâtiments sont présentés sur la même ligne ;
- les réductions d'engagements d'avantages sociaux directement liés aux opérations de réorganisation et de rationalisation ainsi que les effets des modifications de régimes dont les faits générateurs sont indépendants de toute décision du Groupe ;

- les plus et moins-values non récurrentes générées par les cessions d'actifs immobilisés ne faisant pas partie du cœur de métier du Groupe tels que les biens immobiliers ;
- les Autres produits ou charges considérés comme inhabituels, anormaux, et peu fréquents tels que les impacts liés à des litiges significatifs.

Résultat net normalisé

Le résultat net normalisé est le résultat net attribuable aux propriétaires de la Société Mère avant les Autres produits et charges opérationnels, variation de juste valeur de la composante dérivé des instruments de dettes échangeables, net d'impôts.

Résultat Net Par Action normalisé

Le résultat net par action normalisé est calculé en divisant le résultat net normalisé attribuable aux propriétaires de la Société Mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, hors actions propres.

Endettement net

L'endettement net est constitué du total des emprunts (obligations, prêts bancaires à court et long termes, titrisation et autres passifs financiers), des actifs financiers à court terme et des passifs porteurs d'intérêt à échéance de moins d'un an, moins la trésorerie et équivalents de trésorerie nets. Les dettes de location et la composante dérivé des instruments de dettes échangeables sont exclues de l'endettement net.

Flux de trésorerie disponible

Le flux de trésorerie disponible représente la variation de trésorerie nette ou d'endettement financier net corrigée des variations de capital, des dividendes versés aux actionnaires et participations ne donnant pas le contrôle, des acquisitions et cessions d'activités de la période et des plans de rémunérations en actions.

6.1.7.5 Notes aux comptes consolidés

Note 1 Variation de périmètre

Goodwill et regroupements d'entreprises

Un regroupement d'entreprises peut impliquer l'achat des titres d'une autre entité, l'achat de l'actif net d'une autre société ou l'achat de tout ou partie des éléments d'actif net d'une autre entité qui, ensemble, constituent une ou plusieurs activités.

Les contrats de services majeurs avec transfert d'effectifs et d'actifs, qui permettent au Groupe de développer ou d'améliorer de manière significative sa position concurrentielle au sein d'un secteur d'activité ou d'une zone géographique, sont comptabilisés comme des regroupements d'entreprises lorsqu'ils remplissent la définition d'une activité selon IFRS 3.

Evaluation des actifs et passifs de sociétés nouvellement acquises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée en échange du contrôle de l'entité acquise se définit comme étant la juste valeur à la date d'acquisition des actifs transférés par le Groupe, des passifs repris par le Groupe à l'égard des anciens propriétaires de l'entité acquise, et des parts de capitaux propres émises par le Groupe.

Les coûts directement liés à l'acquisition sont exclus de la contrepartie transférée et sont inscrits en charge lorsqu'ils sont encourus, présentés en Autres produits et charges opérationnels.

Les participations ne donnant pas le contrôle peuvent, à la date d'acquisition, être évaluées à la juste valeur ou en quote-part

des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. L'option pour l'application de l'une de ces deux méthodes est exercée transaction par transaction.

L'ensemble des actifs, passifs et passifs éventuels de la société acquise est estimé à sa juste valeur au sein de l'état de la situation financière d'ouverture. Ces éléments font l'objet d'ajustements, le cas échéant, sur une période de douze mois suivant la date d'acquisition.

Dans le cadre d'une prise de contrôle par achats successifs, la participation antérieurement détenue est réévaluée à sa juste valeur en date d'acquisition (i.e. en date de prise de contrôle), le profit ou la perte en découlant est comptabilisé en Autres produits et charges opérationnels.

En cas de perte de contrôle de la filiale, le résultat de cession est enregistré en Autres produits et charges opérationnels. Par ailleurs, si le Groupe conserve une participation dans l'entité, celle-ci est réévaluée à sa juste valeur et le gain ou la perte en découlant est également reconnu en Autres produits et charges opérationnels.

Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle et vente d'intérêts dans une filiale contrôlée

Les opérations d'achat de participations ne donnant pas le contrôle et de vente d'intérêts dans une filiale contrôlée qui n'ont pas d'incidence sur le contrôle exercé sont enregistrées dans les capitaux propres.

1.1 - Acquisitions en 2019

IDnomic

Le Groupe a acquis IDnomic, leader européen des infrastructures de gestion des identités numériques afin de renforcer sa position de leader mondial en cybersécurité et d'élargir son offre de gestion des solutions de PKI (Public Key Infrastructure ou Infrastructure à clés publiques). La contrepartie transférée s'est élevée à 37 millions d'euros et a conduit à la reconnaissance d'un goodwill préliminaire de 18 millions d'euros.

1.2 - Opérations sur les titres Worldline

Activités abandonnées jusqu'au 30 avril 2019

Suite à la décision du 29 janvier 2019 des administrateurs d'Atos de soumettre à l'Assemblée Générale le projet de distribuer 23,5% de l'ensemble des actions de Worldline aux actionnaires d'Atos et l'approbation de la transaction par les actionnaires d'Atos à l'Assemblée Générale du 30 avril 2019, les actions Worldline ont été distribuées aux actionnaires d'Atos le 7 mai 2019, date de mise en paiement des dividendes. Conformément à la norme IFRS 5, le résultat de Worldline jusqu'au 30 avril 2019 (au lieu du 7 mai 2019 pour des raisons pratiques) a été reclassé en « Résultat net des activités abandonnées ».

La distribution a été effectuée sur la base d'un ratio de deux actions Worldline pour cinq actions Atos détenues, évaluée au cours d'ouverture de l'action Worldline (54,7 euros) au 7 mai

2019, conformément aux termes de l'opération annoncée par Atos le 22 mars 2019.

Conformément aux normes IFRS, la distribution en nature des actions Worldline s'est faite en deux étapes : (i) la première étape est la vente des 50,8% d'actions Worldline détenues par Atos, et (ii) la seconde étape l'acquisition de 27,3% des actions Worldline conservées par Atos.

Le gain résultant de la perte de contrôle des actions Worldline détenues par le Groupe, suite à la distribution, a été reconnu dans le compte de résultat consolidé en « Résultat net des activités abandonnées ». Ce gain est présenté net des impôts courants et différés, ainsi que des coûts de distribution des actions Worldline (nets d'impôts). Les flux de trésorerie de Worldline jusqu'au 30 avril 2019 ont été reclassés en « Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture des activités abandonnées ».

Impact sur le compte de résultat consolidé

Worldline n'était pas présenté auparavant en actifs détenus en vue d'être distribués aux actionnaires dans l'état consolidé de la situation financière ni en activités abandonnées au compte de résultat. Le compte de résultat consolidé comparatif a été retraité pour présenter séparément les activités abandonnées des activités poursuivies.

Les flux relatifs aux services rendus par les activités poursuivies vis-à-vis de Worldline ont été éliminés au niveau de Worldline. En conséquence, le chiffre d'affaires externe du Groupe inclut le chiffre d'affaires relatif à ces flux.

COMPTES DE RÉSULTAT DÉTAILLÉS DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

(en millions d'euros)

Du 1^{er} janvier 2019
au 30 avril 2019*

Chiffre d'affaires	705
Charges de personnel	-289
Charges opérationnelles	-263
Marge opérationnelle	153
En % du chiffre d'affaires	21,7%
Autres produits et charges opérationnels	-22
Résultat opérationnel	131
En % du Chiffre d'affaires	18,6%
Résultat financier	71
Résultat avant impôt	201
Charge d'impôt	-48
Gain (perte) net(te) sur cessions d'activités abandonnées	2 931
Autres coûts relatifs à la distribution des actions Worldline	-8
Résultat net	3 075
Dont attribuable aux :	
• propriétaires de la Société Mère	2 986
• participations ne donnant pas le contrôle	89

* Les résultats 2019 de Worldline ont été reclassés en « Résultat net des activités abandonnées » jusqu'au 30 avril 2019, conformément à la norme IFRS 5.

La perte de contrôle de Worldline à la suite de la distribution en nature a généré un produit net de 2 931 millions d'euros en 2019. Ce montant est présenté net des coûts de distribution après impôts à hauteur de 29 millions d'euros.

Titres mis en équivalence depuis le 1^{er} mai 2019

Suite à la distribution, Atos détenait 27,3% du capital de Worldline et 35% des droits de vote, participation faisant l'objet d'une période d'incapacité de six mois. A compter du 1^{er} mai 2019, le Groupe n'a plus le contrôle de Worldline mais conserve une influence notable. Par conséquent, Worldline a été présenté à partir de cette date au sein de la ligne « participation dans les entreprises mises en équivalence » dans les états financiers consolidés 2019. L'allocation du prix d'acquisition a été effectuée pour la partie conservée par le Groupe.

Depuis le 1^{er} mai 2019, la quote-part du résultat contributif net de Worldline est présentée dans le compte de résultat consolidé en « Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence ». Cette quote-part de résultat inclut l'amortissement des nouveaux actifs incorporels générés par l'allocation du prix d'acquisition.

Cession d'une quote-part des actions Worldline en novembre 2019

Après avoir distribué 23,5% du capital de Worldline à ses actionnaires le 7 mai 2019, Atos a réalisé en novembre 2019 :

- vente de 14,7 millions d'actions Worldline par le biais d'un placement par voie de construction accélérée du livre d'ordres (ABO) ;
- émission d'une obligation échangeable en actions (OEB) d'une maturité de cinq ans pour une valeur nominale de 500 millions d'euros ;
- transfert d'actions Worldline de 198 millions de livres sterling (230 millions d'euros) au fonds de pension d'Atos au Royaume-Uni en échange de l'absence de versement en trésorerie à ce fonds durant les quinze prochaines années.

Après la finalisation des opérations de novembre, Atos détient 25,6% des droits de vote de Worldline. L'examen de la gouvernance a conduit à la conclusion qu'Atos a toujours une influence significative sur Worldline. A ce titre, le Groupe a poursuivi la consolidation de Worldline selon la méthode de la mise en équivalence.

Cession d'une quote-part des actions Worldline en 2020

Le 4 février 2020, Atos a cédé une partie de sa participation résiduelle en vendant 23,9 millions d'actions par le biais d'un placement par voie de construction accélérée du livre d'ordres (ABO). Le gain de cession a été reconnu dans le compte de résultat consolidé en « Autres produits et charges opérationnels ».

A l'issue de cette dernière opération de cession, le Groupe a considéré qu'il n'exerçait plus d'influence notable sur Worldline. De ce fait, à la date de cession, les titres conservés ont été présentés en actifs financiers mesurés en juste valeur par résultat en accord avec la norme IFRS 9.

1.3 - Acquisitions intervenues en 2020**Maven Wave**

Le 31 janvier 2020, Atos a finalisé l'acquisition de Maven Wave, une société américaine de conseil en technologie spécialisée dans la prestation de solutions de transformation numérique pour les grandes entreprises. La Société est l'un des principaux partenaires de Google Cloud avec huit spécialisations « Cloud Partner » et a été reconnue partenaire de services Google Cloud de l'année pour l'Amérique du Nord en 2018 et 2019. Maven Wave a été intégrée au sein de la RBU Amérique du Nord.

La contrepartie transférée était de 172 millions d'euros conduisant à la reconnaissance d'un goodwill de 131 millions d'euros.

Si l'acquisition de Maven Wave avait eu lieu le 1^{er} janvier 2020, le chiffre d'affaires de Maven Wave sur l'année 2020 aurait été de 138 millions d'euros et sa marge opérationnelle se serait élevée à 18 millions d'euros.

D'autres acquisitions sont intervenues sur l'exercice 2020 :

EcoAct

Le 29 septembre 2020, Atos a finalisé l'acquisition d'EcoAct, une société de conseil reconnue en stratégie de décarbonation. Cette acquisition a pour vocation de supporter l'ambition de décarbonation d'Atos en enrichissant son portefeuille d'offres dans l'accompagnement de ses clients vers la neutralité carbone. EcoAct est principalement intégrée à la RBU Europe du Sud.

Paladion

Le 8 octobre 2020, Atos a finalisé l'acquisition de Paladion, un fournisseur mondial de services de sécurité gérés basé aux Etats-Unis. Grâce à cette acquisition, Atos disposera des capacités de détection et de réponse (Managed Detection & Response, MDR) dont ses clients ont besoin lorsqu'ils adoptent des stratégies de transformation hybrides et multi-cloud, avec de multiples centres dédiés. Cette acquisition permettra également à Atos d'étendre sa couverture mondiale en matière de surveillance et d'intervention dans le domaine de la cybersécurité avec quatre centres d'opérations de sécurité (Security Operations Centers, SOC) supplémentaires aux Etats-Unis, au Moyen-Orient et en Inde.

Paladion est principalement intégrée au sein des RBUs Amérique du Nord et Marchés de Croissance.

Miner & Kasch

Le 10 avril 2020, Atos a finalisé l'acquisition de Miner & Kasch, un cabinet de conseil en intelligence artificielle (IA) et science des données (data science), dont le siège est situé à Elkridge, Maryland. Le cabinet est spécialisé dans la conception de solutions intelligentes de bout-en-bout, basées sur les données.

Alia consulting

Le 31 juillet 2020, Atos a finalisé l'acquisition en France de Alia Consulting pour donner naissance à un fournisseur de premier plan en matière de facturation et de déploiement et implémentation de solutions de gestion de la relation client (CRM, Customer Relationship Management).

Digital Security

Le 30 septembre 2020, Atos a finalisé l'acquisition de Digital Security, une filiale du groupe Econocom et un acteur indépendant de premier plan dans le domaine de la cybersécurité en France et au BeLux. Digital Security est principalement intégrée au sein de la RBU Europe du Sud.

Edifixio

Le 30 novembre 2020, Atos a finalisé l'acquisition d'Edifixio, une entreprise française de conseil et d'intégration Cloud et Salesforce

Eagle Creek

Le 15 décembre 2020, Atos a finalisé l'acquisition de la société Eagle Creek Software Services (Eagle Creek). Basée aux Etats-Unis, Eagle Creek est une entreprise de conseil en technologie et management spécialisée dans les implémentations Salesforce pour ses clients en Amérique du Nord.

SEC Consult

Le 17 décembre 2020, Atos a finalisé l'acquisition de SEC Consult, une société de conseil de premier plan dans le domaine de la cybersécurité, disposant d'un portefeuille solide et innovant.

La contrepartie transférée pour ces autres acquisitions s'élève à 294 millions d'euros, générant un goodwill de 279 millions d'euros.

Si ces acquisitions avaient eu lieu le 1^{er} janvier 2020, le chiffre d'affaires total sur l'année 2020 aurait été de 179 millions d'euros et la marge opérationnelle se serait élevée à 16 millions d'euros.

Note 2 Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, les résultats des secteurs opérationnels présentés sont basés sur la présentation du reporting interne qui est régulièrement revu par le principal décideur opérationnel des opérations puis réconcilié au résultat du Groupe. Le principal décideur opérationnel évalue le résultat ou la perte des secteurs en calculant un résultat opérationnel. Le principal décideur opérationnel, qui est en charge de l'allocation des ressources et de l'évaluation de la performance des secteurs opérationnels, a été identifié comme étant le Directeur Général prenant les décisions stratégiques.

Le reporting interne au management est défini selon deux axes : « les Regional Business Units » (Amérique du Nord, Europe du Nord, Europe Centrale, Europe du Sud, Marchés de Croissance) et les « Industries » (Industries, Services Financiers & Assurance, Secteur Public & Défense, Télécommunications, Médias & Technologies, Ressources & Services, Santé & Sciences de la Vie). Les Regional Business Units (RBUs) ont été désignées par le Groupe comme axe principal d'analyse par le principal décideur opérationnel. Par conséquent, et selon les dispositions de la norme IFRS 8, le Groupe présente les Regional Business Units comme secteurs opérationnels.

Une Regional Business Unit est définie comme une zone géographique ou le regroupement de plusieurs zones géographiques. Chaque unité globale d'activité est dirigée par des membres dédiés du Comité Exécutif.

Les méthodes d'évaluation mises en place par le Groupe pour le reporting des secteurs selon IFRS 8 sont identiques à celles utilisées pour les états financiers. Les entités du Corporate ne sont pas présentées comme un secteur opérationnel. Ainsi, leurs états financiers sont présentés comme éléments de réconciliation. Les actifs du Corporate qui ne sont pas directement imputables aux activités des secteurs opérationnels ne sont pas alloués à un secteur, ce qui concerne principalement les actifs liés aux différents sièges sociaux du Groupe. Les actifs partagés tels que l'infrastructure mainframe européenne sont alloués aux unités globales d'activité dans lesquelles ils sont physiquement situés bien qu'ils soient utilisés par plusieurs Business Units.

Le Groupe a lancé en 2020 une transformation dénommée « SPRING » dans le but de refondre son portefeuille d'offres, de renforcer son approche commerciale et de mettre en place une organisation dont l'axe premier devient le secteur d'activité. Dans ce contexte, six Industries ont été créées : Industries, Services Financiers & Assurance ; Secteur Public & Défense ; Télécommunications, Médias & Technologies ; Ressources & Services ; Santé & Sciences de la Vie.

Dans le même temps, le Groupe a effectué un regroupement des Entités Opérationnelles en cinq grandes Régions (Regional Business Units ou « RBU ») : Amérique du Nord, Europe du Nord, Europe Centrale, Europe du Sud et Marchés de Croissance.

L'axe géographique (RBU) demeure le principal segment opérationnel.

Afin de faciliter la période de transition entre la précédente organisation et celle de « SPRING », le Groupe continue de présenter le chiffre d'affaires par Division en 2020.

Toutes les Industries sont représentées dans chaque RBU. Les segments opérationnels régionaux sont constitués des pays suivants :

Segments opérationnels	Secteurs
Amérique du Nord	Industries, Services Financiers & Assurance, Secteur Public & Défense, Télécommunications, Médias & Technologies, Ressources & Services et Santé & Sciences de la Vie au Canada, aux Etats-Unis d'Amérique, au Guatemala et au Mexique.
Europe du Nord	Industries, Services Financiers & Assurance, Secteur Public & Défense, Télécommunications, Médias & Technologies, Ressources & Services et Santé & Sciences de la Vie en Belgique, Biélorussie, Danemark, Estonie, Finlande, Irlande, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Russie et en Suède.
Europe Centrale	Industries, Services Financiers & Assurance, Secteur Public & Défense, Télécommunications, Médias & Technologies, Ressources & Services et Santé & Sciences de la Vie en Allemagne, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Grèce, Hongrie, Israël, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie et en Suisse.
Europe du Sud	Industries, Services Financiers & Assurance, Secteur Public & Défense, Télécommunications, Médias & Technologies, Ressources & Services et Santé & Sciences de la Vie en Andorre, France, Espagne, Italie, Portugal et un centre de production au Maroc.
Marchés de Croissance	Industries, Services Financiers & Assurance, Secteur Public & Défense, Télécommunications, Médias & Technologies, Ressources & Services et Santé & Sciences de la Vie à Abu Dhabi, en Afrique du Sud, Algérie, Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, EAU, Egypte, Gabon, Hong-Kong, Inde, Japon, Liban, Malaisie, Madagascar, Maurice, Maroc, Namibie, Nouvelle-Zélande, Pérou, Philippines, Qatar, Sénégal, Singapour, Taiwan, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Uruguay ainsi que les activités de Major Events et Global Delivery Centers.

Les transferts et les transactions entre les différents segments sont effectués à des conditions commerciales normales qui s'appliqueraient également à des tierces parties non liées.

Aucun contrat ne génère plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe.

L'information relative aux segments opérationnels pour la période est la suivante :

(en millions d'euros)

	Amérique du Nord	Europe du Nord	Europe Centrale	Europe du Sud
Exercice 2020				
Chiffre d'affaires par secteur	2 612	2 717	2 699	2 339
% du chiffre d'affaires Groupe	23,4%	24,3%	24,1%	20,9%
Chiffre d'affaires intra-secteurs	63	166	196	104
Total Chiffre d'affaires	2 675	2 882	2 895	2 443
Marge opérationnelle par secteur	393	226	123	182
% de la marge opérationnelle Groupe	15,1%	8,3%	4,6%	7,8%
Total Actif sectoriel	4 517	2 314	2 304	2 590
Autres informations sur le résultat global				
Amortissements des immobilisations	-71	-61	-87	-47
Amortissement du droit d'utilisation	-74	-86	-70	-41
Autres informations				
Investissements	63	46	91	47
Dette nette	754	249	618	23
Effectif fin d'année (en nombre)	9 968	14 091	12 522	17 295

Exercice 2019

Chiffre d'affaires par secteur	2 725	2 715	2,784	2 447
% du chiffre d'affaires Groupe	23,5%	23,4%	24,0%	21,1%
Chiffre d'affaires intra-secteurs	57	210	190	325
Total chiffre d'affaires	2 782	2 925	2 974	2 772
Marge opérationnelle par secteur	343	253	209	228
% de la marge opérationnelle Groupe	12,6%	9,3%	7,5%	9,3%
Total Actif sectoriel	4 817	2 390	2 264	2 440
Autres informations sur le résultat global				
Amortissements des immobilisations	-67	-68	-84	-47
Amortissement du droit d'utilisation	-76	-70	-73	-42
Autres informations				
Investissements	49	43	98	61
Dette nette	1 370	-385	735	127
Effectif fin d'année (en nombre)	10 698	14 936	12 762	17 485

* Données retraitées par Régions (Regional Business Units) conformément à la norme IFRS 8.

Le chiffre d'affaires externe et inter-secteur en France s'est élevé respectivement à 1 656 millions d'euros et 2 138 millions d'euros en 2020.

Marchés de Croissance	Total Segments opérationnels	Structures globales	Elimination	Total Groupe
814	11 181	-	-	11 181
7,3%	100,0%			100,0%
1 178	1 707	158	-1 865	-
1 992	12 888	158	-1 865	11 181
119	1 043	-42		1 002
14,6%	9,3%			9,0%
1 538	13 262	1 190		14 452
-43	-310	-22		-332
-67	-338	-14		-352
				-
43	290	30		320
893	2 536	-3 003		-467
49 213	103 089	1 341		104 430
917	11 588	-	-	11 588
7,9%	100,0%			100,0%
877	1 658	326	-1 984	-0
1 793	13 246	326	-1 984	11 588
200	1 232	-42		1 190
21,8%	10,6%			10,3%
1 599	13 510	2 348		15 858
-46	-312	-22		-334
-62	-322	-14		-336
39	289	35		324
722	2 571	-4 307		-1 736
51 075	106 955	1 362		108 317

Les actifs détaillés ci-dessus par segment sont réconciliés avec le total des actifs comme suit :

(en millions d'euros)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Total Actif par segment	14 452	15 858
Actifs d'impôts	394	378
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 282	2 413
TOTAL ACTIF	18 127	18 649

Le chiffre d'affaires du Groupe provenant des clients externes se répartit par Industrie de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Industries	Services Financiers & Assurance	Secteur Public & Défense	Télécommunications, Médias & Technologies	Ressources & Services	Santé & Sciences de la Vie	Total Groupe
Exercice clos le 31 décembre 2020							
Chiffre d'affaires par marché	2 010	2 116	2 565	1 574	1 627	1 288	11 181
en % du chiffre d'affaires du Groupe	18,0%	18,9%	22,9%	14,1%	14,6%	11,5%	100,0%
Exercice clos le 31 décembre 2019							
Chiffre d'affaires par marché	2 241	2 207	2 400	1 661	1 792	1 288	11 588
en % du chiffre d'affaires du Groupe	19,3%	19,0%	20,7%	14,3%	15,5%	11,1%	100,0%

Comme indiqué ci-dessus, le Groupe présente également le chiffre d'affaires provenant des clients externes par Division :

(en millions d'euros)	Infrastructure & Data Management	Business & Platform Solutions	Big Data & Cybersécurité	Total Groupe
Exercice 2020				
Chiffre d'affaires externe par segment	6 112	3 832	1 237	11 181
en % du chiffre d'affaires Groupe	54,7%	34,3%	11,1%	100,0%
Exercice 2019				
Chiffre d'affaires externe par segment	6 321	4 216	1 050	11 588
en % du chiffre d'affaires Groupe	54,6%	36,4%	9,1%	100,0%

Note 3 Chiffre d'affaires, créances clients, actifs et coûts de contrats

Le chiffre d'affaires est reconnu si un contrat existe entre Atos et son client. Un contrat existe s'il est probable que le Groupe recouvrera les sommes prévues au contrat, si les droits et obligations ainsi que les conditions de paiement sont explicites et si les parties sont mutuellement engagées à respecter leurs obligations.

Contrats de services à éléments multiples

Le Groupe est amené à signer des contrats de services à éléments multiples, pouvant correspondre à une combinaison de différents services. Le chiffre d'affaires est reconnu de manière séparée pour chacun des éléments lorsqu'ils sont identifiables séparément et le client peut en bénéficier.

Les contrats de gestion d'infrastructures informatiques comprennent souvent des phases de transition et de transformation préalables à la mise en œuvre des services récurrents, tels que le support informatique et la maintenance.

Lorsque les activités de transition et de transformation correspondent à des activités de démarrage, de transfert de savoir-faire et n'apportent aucune valeur ajoutée au client en amont des phases de services récurrents, aucun revenu n'est comptabilisé en lien avec ces activités. Les coûts encourus lors de ces phases sont capitalisés comme « coûts de contrat » s'ils correspondent à des ressources engagées dans le but de satisfaire les obligations de performances futures en lien avec le contrat et s'ils sont recouvrables. Ces coûts sont amortis linéairement sur la durée du contrat en prenant en compte tout contrat prévu. La trésorerie encaissée au titre de ces activités est considérée comme un paiement d'avance, présenté en passif des contrats, et reconnu en chiffre d'affaires ultérieurement au cours de la période de services récurrents.

En revanche, lorsque ces activités transfèrent au client le contrôle d'un service ou d'un bien distinct dont le client peut bénéficier indépendamment des services récurrents, elles sont traitées comme des obligations de performance distinctes et le chiffre d'affaires est reconnu.

Lorsqu'un contrat contient plusieurs obligations de performance, le prix est alloué à chacune d'elles sur la base de son prix de vente individuel. Ce prix de vente est déterminé sur la base du prix « catalogue », incluant toutes les réductions habituelles, auquel le Groupe vend ses services et produits. Sinon, le Groupe estime ce prix de vente sur la base du coût de revient majoré.

Principal ou Agent

Lorsque le Groupe revend des logiciels et des équipements informatiques achetés auprès de fournisseurs externes, il mène une analyse de la nature de sa relation avec ses clients pour déterminer s'il agit comme un principal ou comme un agent dans la livraison des biens et services. Le Groupe agit comme un principal s'il contrôle le bien ou le service avant son transfert au client. Dans ce cas, le chiffre d'affaires est reconnu sur une base brute. Lorsque le Groupe agit en tant qu'agent, le chiffre d'affaires est reconnu sur une base nette (net des facturations des fournisseurs) correspondant à la rémunération ou commission du Groupe en tant qu'agent. Lorsque le Groupe fournit un important service d'intégration des biens et services, il agit en tant que principal dans le processus de revente. Si le bien ou le service faisant l'objet de revente est distinct des autres biens et services promis au client, le Groupe agit en tant que principal notamment s'il est responsable de la conformité

de ces biens et services aux spécifications du client ou assume le risque d'inventaire ou de livraison.

Reconnaissance du chiffre d'affaires à une date donnée dans le temps ou en continu

Le chiffre d'affaires est reconnu quand le Groupe transfère le contrôle des biens ou services vendus au client, soit à une date donnée dans le temps, soit en continu.

Pour les services récurrents, le chiffre d'affaires est reconnu en continu dans la mesure où le client bénéficie immédiatement des services dès que ceux-ci sont réalisés par le Groupe. Quand le Groupe a un droit à facturer le client pour un montant qui correspond directement à l'obligation de performance réalisée à date, le chiffre d'affaires est comptabilisé pour ce montant. Sinon, le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus si ces coûts ne sont pas supportés de manière uniforme sur la période couvrant le service rendu.

Quand le Groupe construit un actif ou délivre des développements spécifiques, le chiffre d'affaires est reconnu en continu sur la base des coûts encourus.

Quand l'obligation de performance du Groupe consiste à construire un actif que le client contrôle au fur et à mesure de sa création ou un actif qui n'a pas d'usage alternatif que celui qui en sera fait par le client et que le Groupe a un droit irrévocable à paiement pour les travaux réalisés à date selon les termes contractuels et les législations locales. Si ces conditions ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires est reconnu à une date donnée.

Contrats clients contenant une composante de location

Certains contrats de service peuvent être qualifiés de contrats de location sous IFRS 16 s'ils confèrent le droit d'utiliser des actifs identifiés en échange de paiements inclus dans la rémunération du contrat global. Dans ce cas, le Groupe agit comme bailleur fabricant ou distributeur vis-à-vis de son client. Lorsque le contrat de location transfère les risques et avantages liés à la propriété de l'actif (location financement), le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires correspondant à la vente de cet actif en contrepartie d'un actif de contrat.

Coûts des contrats - coûts d'obtention et de réalisation des contrats

Les coûts incrémentaux d'obtention des contrats sont capitalisés comme « coûts de contrat » et amortis sur la durée de vie du contrat.

Les coûts liés aux phases de transition et de transformation d'un contrat qui ne constituent pas une obligation de performance distincte sont activés comme des actifs de contrat s'ils correspondent à des ressources engagées dans le but de satisfaire les obligations de performances futures en lien avec le contrat et s'ils sont recouvrables. Les autres coûts encourus pour l'obtention ou la réalisation des contrats sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Présentation au sein des états consolidés de la situation financière

Les actifs de contrats sont composés des droits acquis pour les services ou biens délivrés à date et pour lesquels le Groupe n'a pas émis de facture à la date de clôture. Les factures à établir sont présentées au sein des actifs de contrat. Lorsque les droits à paiement sont inconditionnels, elles sont présentées au sein des créances clients.

Les passifs de contrats sont composés des avances reçues des clients avant la satisfaction de l'obligation de performance. Les coûts des contrats sont présentés séparément des « actifs de contrat ». Les actifs et passifs de contrats sont présentés sur une base nette au niveau de chaque contrat.

Reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts associés sur les contrats à long terme

Les coûts de réalisation attendus pour un contrat dépendent de nombreuses hypothèses opérationnelles comme des prévisions de volumes, des écarts sur les prix de revient qui ont un impact sur le niveau de chiffre d'affaires et les éventuelles pertes à terminaison. Une provision pour « contrat onéreux » est comptabilisée si les coûts nécessaires à la réalisation des obligations du contrat sont supérieurs aux bénéfices attendus.

Composante de financement

Quand le Groupe prévoit que la période entre le transfert du contrôle des biens ou services au client et le paiement y afférant est supérieure à 12 mois, il examine si le contrat inclut une composante de financement donnée ou reçue. Quand ils sont significatifs, les intérêts générés par cette composante de financement sont comptabilisés séparément du chiffre d'affaires.

Dépréciation des créances clients et des actifs de contrats

Les créances clients ainsi que les actifs de contrats sont reconnus selon la méthode des coûts amortis.

Une dépréciation est calculée sur la base du modèle de perte de crédit attendue. Selon ce modèle, les pertes attendues sur douze mois (résultant du risque de défaillance dans les douze mois suivants) sont enregistrées à leur valeur initiale dès lors que l'actif financier correspondant est comptabilisé.

3.1 - Désagrégation du chiffre d'affaires généré par les contrats avec les clients

La plus grande partie du chiffre d'affaires généré est reconnue en continu pour les contrats à prix fixe et à une date donnée dans le temps pour les contrats en régie. Le Groupe applique la méthode des « cost-to-cost » pour évaluer l'avancement du contrat pour les contrats à prix fixe. La grande partie du chiffre d'affaires généré par les activités BDS est reconnue à une date donnée quand les solutions sont livrées sauf pour les Super

Calculateurs (HPC) quand Atos crée un actif spécifique qui n'a pas d'usage alternatif et que le Groupe a un droit à paiement pour les coûts encourus majorés d'une marge raisonnable de par le contrat et la réglementation locale en vigueur.

La désagrégation du chiffre d'affaires par Région, Industrie et Division est présentée en Note 2.

3.2 - Clients et comptes rattachés, actifs de contrats et coûts de contrats

(en millions d'euros)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Actifs des contrats	1 686	1 517
Créances clients	1 140	1 301
Coûts de contrats	130	106
Pertes de crédit attendues	-109	-66
Clients et comptes rattachés	2 847	2 858
Passifs des contrats	-773	-680
Créances clients nettes	2 074	2 178
Ratio clients en jours de chiffre d'affaires (DSO)	46	47

Les variations des actifs et passifs de contrats sur 2020 sont liées à l'augmentation des contrats de fabrication de super calculateurs. La hausse de 169 millions d'euros reflète en particulier l'avancement de certains projets pour lesquels le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement par les coûts. Les passifs de contrats ont augmenté dans le même temps de 93 millions d'euros du fait de conditions de facturation plus favorables et d'avances reçues.

Le délai de règlement clients moyen se situe entre 30 et 60 jours selon les pays. La majorité des actifs de contrats se transformeront en créances clients dans les 12 prochains mois à l'exception des actifs du contrat correspondant au transfert de matériel informatique selon le modèle de location et à l'octroi d'un droit pluriannuel d'utilisation des titulaires de licence. La majeure partie des passifs de contrats ont vocation à se convertir en chiffre d'affaires dans les prochains mois. Le délai de règlement clients est passé de 47 jours à 46 jours au 31 décembre 2020.

Transfert des créances clients

Atos détenait un programme de titrisation pour un montant maximum de créances titrisées de 500 millions d'euros et une limite au montant maximum de financement passée de 200 millions d'euros à 100 millions d'euros. Au 31 décembre 2019, le Groupe avait cédé avec recours à des banques des créances clients pour un montant de 108 millions d'euros dont 10 millions d'euros ont été encaissés. Ces créances clients n'ont pas été décomptabilisées de la situation financière du Groupe, dans la mesure où le Groupe retient substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont associés. Le montant reçu des banques a été reconnu dans les comptes du Groupe comme un prêt garanti.

En octobre 2020, le programme de titrisation comprenant les compartiments « On » et « Off » a été arrêté.

Au 31 décembre 2020, des créances clients, pour un montant 878 millions d'euros ont été cédées sans recours à des tiers avec transfert des risques répondant aux critères de la norme IFRS 9, et ont donc été décomptabilisées de la situation financière au 31 décembre 2020. Les 878 millions d'euros mentionnés ci-dessus incluent 46 millions de dollars US afférents à un contrat spécifique aux Etats Unis où Atos cède seulement 95% de ses droits aux flux de trésorerie et par conséquent décomptabilise 95% des créances.

Le niveau des créances cédées sans recours aux banques avec transfert des risques de non-paiement, en conformité avec les critères de la norme IFRS 9 était stable comparé au 31 décembre 2019. Le délai de règlement clients a été positivement impacté par la mise en place d'accords financiers sur des grands comptes à hauteur de 25 jours, stable par rapport à l'année dernière.

Balance âgée des créances

(en millions d'euros)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Non échues	982	1 072
Dépassement du délai de règlement entre 0 et 30 jours	63	90
Dépassement du délai de règlement entre 30 et 60 jours	16	43
Dépassement du délai de règlement supérieur à 60 jours	80	96
TOTAL	1 140	1 301

Variation des pertes de crédit attendues

(en millions d'euros)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Situation en début de période	-66	-84
Dotations des pertes de crédit attendues	-53	-28
Pertes sur créances irrécouvrables	17	12
Reprises de provisions	0	-2
Impact regroupement d'entreprises	-3	-1
Différences de change et autres	-4	37
SITUATION EN FIN DE PÉRIODE	-109	-66

Note 4 Données opérationnelles

4.1 - Charges de personnel

(en millions d'euros)	Exercice 2020	% du chiffre d'affaires	Exercice 2019	% du chiffre d'affaires
Salaires	-4 099	36,7%	-4 280	36,9%
Charges sociales	-942	8,4%	-980	8,5%
Taxes, formation, intéressement et participation	-61	0,5%	-77	0,7%
(Dotations)/Reprises nettes aux provisions pour charges de personnel	-1	0,0%	0	0,0%
(Dotations)/Reprises nettes aux provisions pour retraite	41	-0,4%	60	-0,5%
TOTAL	-5 063	45,3%	-5 277	45,5%

4.2 - Charges opérationnelles autres que personnel

(en millions d'euros)	Exercice 2020	% du chiffre d'affaires	Exercice 2019	% du chiffre d'affaires
Sous-traitance - Direct	-1 883	16,8%	-1 892	16,3%
Achats de logiciels et de matériels informatiques	-1 239	11,1%	-1 154	10,0%
Coûts de maintenance	-624	5,6%	-626	5,4%
Charges locatives	-11	0,1%	-29	0,3%
Télécommunications	-293	2,6%	-288	2,5%
Transports et déplacements	-48	0,4%	-154	1,3%
Honoraires	-193	1,7%	-202	1,7%
Autres charges	-254	2,3%	-247	2,1%
Sous-total charges	-4 545	40,6%	-4 590	39,6%
Amortissements des immobilisations	-332	3,0%	-334	2,9%
Amortissement du droit d'utilisation	-352	3,1%	-336	2,9%
(Dotations)/Reprises nettes aux provisions	0	0,0%	23	-0,2%
Plus et moins-values d'immobilisations cédées	-10	0,1%	-17	0,1%
Pertes sur créances irrécouvrables et droit d'utilisation	-16	0,1%	-12	0,1%
Production immobilisée	138	-1,2%	145	-1,3%
Sous-total autres charges	-572	5,1%	-531	4,6%
TOTAL	-5 117	45,8%	-5 121	44,2%

Les achats de logiciels et de matériels informatiques ont augmenté par rapport à 2019, principalement du fait d'une activité plus soutenue des activités de Big Data et de construction de super calculateurs et la consolidation de nouvelles entités achetant des montants importants de logiciels.

Les charges locatives sont liées aux contrats de location de courte durée, ainsi que relatifs à des actifs de faible valeur (cf. Note 9).

4.3 - Fournisseurs et comptes rattachés

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Dettes fournisseurs	2 230	2 278
Paiements d'avance nets	-55	-31
Charges constatées d'avance et facturation en avance	-732	-691
Total	1 444	1 556
Ratio fournisseur en nombre de jours (DPO)	80	79

4.4 - Autres actifs courants*(en millions d'euros)*

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Stocks	141	104
Etat - Créances de TVA	271	212
Charges constatées d'avance et facturation en avance	732	691
Autres créances et actifs courants	432	529
Paiements d'avance nets	55	31
TOTAL	1 631	1 568

4.5 - Autres passifs courants*(en millions d'euros)*

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Personnel et comptes rattachés	312	355
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	169	172
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	466	371
Passifs des contrats	773	680
Autres dettes d'exploitation	261	310
TOTAL	1 981	1 888

Note 5 Autres produits et charges opérationnels

Les Autres produits et charges opérationnels sont un Indicateur Alternatif de Performance défini au paragraphe 6.1.7.4.

Paiements fondés sur des actions

Des actions de performance et des options de souscription d'actions représentant des paiements fondés sur des actions, dénoués en instruments de capitaux propres, sont régulièrement attribuées aux dirigeants et à certains employés. Ces transactions sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution en utilisant le modèle Black-Scholes de valorisation des options. Les variations de juste valeur de ces instruments après la date d'attribution n'ont aucun impact sur la valorisation initiale. La juste valeur de ces instruments est comptabilisée linéairement en « Autres produits et charges opérationnels » pendant la période d'acquisition des droits, en contrepartie des capitaux propres.

Dans certaines juridictions fiscales, les entités du Groupe perçoivent une déduction fiscale lorsque les options sont exercées, sur la base du cours de l'action du Groupe à la date d'exercice.

Des actifs d'impôts différés sont enregistrés pour tenir compte de la différence entre la base fiscale des services reçus des employés à date (montant admis en déduction par les administrations fiscales au titre des périodes ultérieures), et leur valeur comptable, égale à zéro. Les actifs d'impôts différés sont estimés sur la base du cours de l'action du Groupe à chaque date de clôture et comptabilisés en impôts sur le résultat. Si le montant de déduction fiscale (ou de déduction fiscale future estimée) excède le montant du cumul des

charges de rémunération liées, l'excédent de l'impôt différé associé est enregistré directement dans les capitaux propres.

Les plans d'actionnariat salarié permettent aux employés de souscrire à des actions du Groupe à un prix incluant une décote. Les actions sont soumises à une période d'incessibilité de cinq ans. La méthode d'évaluation de la charge de ces plans prend en compte :

- le prix d'exercice correspondant à la moyenne des 20 derniers cours d'ouverture de bourse précédant la date d'attribution ;
- la décote de 20% octroyée aux salariés ;
- l'attribution d'actions gratuites pour les premières actions souscrites de ces plans d'actionnariat ;
- l'incessibilité des actions attribuées aux salariés pendant une période de cinq ans dans la mesure où cela affecterait le prix que paierait un intervenant du marché bien informé et consentant pour ces actions ;
- la date d'attribution des droits qui est la date d'annonce du plan et de ses conditions générales (y compris le prix d'exercice) aux salariés.

La juste valeur de ces plans est constatée en totalité en « Autres produits et charges opérationnels », à la clôture de la période de souscription.

Les contributions sociales relatives à ces plans sont également présentées en « Autres produits et charges opérationnels ».

Le tableau suivant présente les « Autres produits et charges opérationnels » par nature :

(en millions d'euros)

	Exercice 2020	Exercice 2019
Réorganisation des effectifs	-127	-100
Rationalisation et frais associés	-36	-34
Coûts d'intégration et d'acquisition	-42	-41
Amortissement des immobilisations incorporelles relatives à l'allocation du prix d'acquisition	-153	-157
Charges relatives à des paiements fondés sur des actions	-74	-73
Autres	80	-125
TOTAL	-352	-530

Les **dépenses de réorganisation** des effectifs se sont élevées à 127 millions d'euros et sont principalement la conséquence de l'effort d'adaptation des effectifs du Groupe dans plusieurs pays, particulièrement en Allemagne. L'augmentation en 2020 provient principalement de mesures spécifiques prises en Allemagne et dans d'autres pays européens.

Les **coûts de rationalisation et frais associés** se sont élevés à 36 millions d'euros et ont été engendrés essentiellement par la fermeture de sites dans le cadre des plans de réorganisation et de regroupement de datacenters, principalement en France.

Les **coûts d'intégration et d'acquisition** se sont élevés à 42 millions d'euros et ont concerné principalement les coûts d'intégration de Syntel encourus pour générer des synergies. Les autres coûts sont relatifs à la migration et la standardisation des plateformes informatiques des entreprises précédemment acquises.

L'amortissement au titre de l'exercice 2020 des immobilisations incorporelles reconnues dans le cadre de l'**allocation des prix d'acquisitions** s'est élevé à 153 millions d'euros dont :

- 65 millions d'euros de charge d'amortissement de la relation clients et des technologies apportées par Syntel, amorties à partir du 1^{er} novembre 2018 sur 12 ans ;
- 19 millions d'euros de charge d'amortissement correspondant à la relation clients apportée par SIS, amortie sur 12 ans à partir du 1^{er} juillet 2011 ;
- 19 millions d'euros de charge d'amortissement de la relation clients apportée par Xerox ITO, amortie à partir du 1^{er} juillet 2015 de 6 ans à 12 ans ;
- 16 millions d'euros de charge d'amortissement de la relation clients et de technologies apportées par Unify, amorties à partir du 1^{er} février 2016, de 2 à 10 ans ;

- 16 millions d'euros de charge d'amortissement de la relation clients et des brevets apportés par Bull, amorties à partir du 1^{er} septembre 2014, respectivement sur 9 ans et entre 7 et 10 ans.

En 2020, la baisse de la charge d'amortissement passant de 157 millions à 153 millions est principalement due au faible montant d'amortissement généré par les acquisitions de 2020, tandis que certains actifs liés à d'anciennes acquisitions sont désormais totalement amortis.

La charge au titre des **paiements fondés sur des actions** s'est élevée à 74 millions d'euros en 2020 contre une charge de 73 millions d'euros en 2019.

En 2020, le poste « **Autres** » a fortement diminué en passant d'une charge de 125 millions d'euros à un produit net de 80 millions d'euros incluant les éléments non récurrents suivants :

- la transaction sur les actions Worldline réalisée en février 2020, telle que décrite ci-dessous :
 - la cession d'actions Worldline dans le cadre d'un placement privé par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres, au prix de 61,50 euros par action, a entraîné la reconnaissance d'une plus-value de cession de 120 millions d'euros avant impôt et après sortie des actifs incorporels identifiés lors de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition réalisé lors de l'opération du 7 mai 2019. Ces actifs incorporels étaient inclus à l'origine dans la valeur des titres mis en équivalence;
- la participation résiduelle d'Atos dans Worldline (environ 3,8%) a été réévaluée à la juste-valeur à la date de cession, conduisant à comptabiliser une plus-value supplémentaire de 54 millions d'euros incluse dans le résultat net de cession.
- à l'exclusion de la transaction décrite ci-dessus totalisant 171 millions (y compris les coûts de transaction), les autres charges se sont élevées à 91 millions d'euros. Elles se sont principalement composées de plans anticipés de départs à la retraite en Allemagne, en France et au Royaume-Uni, de coûts liés à la résolution de litiges et à un nombre limité de défaillances clients. Elles intégraient également les coûts de mise en œuvre de programmes de transformation.

Paiements fondés sur des actions

La charge de 74 millions d'euros comptabilisée en Autres produits et charges opérationnels relative aux paiements fondés sur des actions (73 millions d'euros en 2019) est composée de :

- 71 millions liés aux plans d'attributions d'actions de performance mis en place de 2015 à 2020 dont les plans d'attribution d'actions de performance mis en place en 2020 pour 6 millions d'euros ;
- 2 millions d'euros liés au plan d'actionnariat salarié Share 2020.

La charge au titre des paiements fondés sur des actions détaillée par année et par nature de plan se présente comme suit :

(en millions d'euros)

	Exercice 2020	Exercice 2019
Par année :		
Plans 2020	21	-
Plans 2019	15	6
Plans 2018	21	21
Plans 2017	14	29
Plans 2016	1	10
Plans 2015	1	6
TOTAL	74	73
Par catégorie de plans :		
Plans d'actions de performance	71	72
Plans de stock-options	0	0
Plan d'actionnariat salarié	2	1
TOTAL	74	73

Plans d'actions de performance

En 2020, Atos a mis en place un nouveau plan d'actions de performance dont les caractéristiques sont les suivantes :

Date d'attribution	Atos	
	24 juillet 2020	
Nombre d'actions initialement attribuées	870 630	
Cours de l'action à la date d'attribution (en euros)	75,0	
Date d'acquisition	24 juillet 2023	
Durée de vie (année)	3	
Taux de rendement attendu (%)	2,1	
Juste valeur des instruments attribués (en euros)	68,74	
Charge enregistrée en 2020 (en millions d'euros)	6	

Les plans d'actions de performance du Groupe Atos répondent aux règles suivantes :

- l'attribution des actions de performance est généralement subordonnée à une condition de présence au Groupe en tant que salarié ou mandataire social ayant un contrat de travail ou un mandat social avec Atos ;
- l'attribution des actions de performance est aussi subordonnée à l'atteinte de critères de performance, financiers et non financiers ;
- les conditions de performance à caractère financier sont les suivantes :
 - chiffre d'affaires ;
 - marge opérationnelle ; et
 - flux de trésorerie disponible.
- la période d'acquisition des actions varie selon les plans mais n'excède jamais quatre ans et demi ;

- la période de conservation est de zéro à deux ans ;
- les plans d'actions de performance donnent droit à la livraison d'actions Atos SE.

Suite à l'annonce de l'acquisition de Syntel, le Conseil d'Administration a remplacé le critère portant sur le flux de trésorerie disponible du Groupe par un critère basé sur le résultat par action (RPA) pour le plan d'attribution d'actions de performance lancé le 25 juillet 2017.

Les caractéristiques mentionnées ci-dessus s'appliquent aussi aux plans lancés en 2018 hormis le critère portant sur le flux de trésorerie disponible du Groupe qui a été remplacé par un critère basé sur le résultat par action (RPA).

Le 22 octobre 2018, le Conseil d'Administration a modifié les conditions de performance relatives aux plans lancés le 25 juillet 2017, le 27 mars 2018 et le 22 juillet 2018, pour 75% des actions gratuites attribuées, pour s'aligner sur les prévisions communiquées au marché.

L'impact sur la charge 2020 des principaux plans précédents en vigueur à cet exercice est détaillé comme suit :

Date d'attribution	Atos	
	23 octobre 2019	24 juillet 2019
Nombre d'actions initialement attribuées	12 000	857 743
Cours de l'action à la date d'attribution (en euros)	63,6	69,8
Date d'acquisition	23 octobre 2022	24 juillet 2022
Durée de vie (en années)	3	3
Taux de rendement attendu (en %)	2,1	2,1
Juste valeur des instruments attribués (en euros)	59,77	65,55
Charge enregistrée en 2020 (en millions d'euros)	0	14

Date d'attribution	Atos			
	26 juillet 2016	25 juillet 2017	27 mars 2018	22 juillet 2018
Nombre d'actions initialement attribuées	947 884	777 910	8 550	891 175
Cours de l'action à la date d'attribution (en euros)	86,05	90,00	90,0	90,0
Date d'acquisition	26 juillet 2019	25 juillet 2020	27 mars 2021	30 juillet 2021
Durée de vie (en années)	3	3	3	3
Taux de rendement attendu (en %)	1,2	1,2	1,2	1,2
Juste valeur des instruments attribués (en euros)	83,00	88,12	87,08	87,08
Charge enregistrée en 2020 (en millions d'euros)	1	14	0	20

Plans de stock-options

En 2019, Atos a émis un nouveau plan de Stock-Options détaillé comme suit :

Nombre d'options initialement attribuées	209 200
Cours de l'action à la date d'attribution (en euros)	77,9
Prix d'exercice (en euros)	80,1
Date d'acquisition	24 juillet 2022
Echéance prévisionnelle	3 ans
Rendement dividende attendu (en %)	2,07%
Juste valeur des instruments attribués (en euros)	6,67
Charge enregistrée en 2020 (en millions d'euros)	0

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des options de souscription d'actions d'Atos SE en circulation durant l'exercice :

(en millions d'euros)	Exercice 2020		Exercice 2019	
	Nombre d'actions	Moyenne pondérée du prix d'exercice (en euros)	Nombre d'actions	Moyenne pondérée du prix d'exercice (en euros)
En circulation au début d'année	168 900	77,9	25 467	52,2
Attribuées durant l'année	-	-	209 200	77,9
Annulées durant l'année	-6 000	77,9	-40 300	77,9
Exercées durant l'année	-	-	-25 467	52,2
Expirées durant l'année	-	-	-	-
En circulation en fin de période	162 900	77,9	168 900	77,9
Exercable à la fin de l'année, en dessous du cours de l'action à la fin de l'année*	-	-	-	-

* Cours de bourse au 31 décembre 2020 : 74,78 euros et au 31 décembre 2019 : 74,32 euros.

Plans d'achat d'actions pour les employés - « Share 2018 » et « Share 2020 »

En décembre 2018 et juin 2020, le Groupe a mis en place de nouveaux plans d'actionnariat salarié appelés respectivement Share 2018 et Share 2020 détaillés comme suit :

Ces plans ont été ouverts aux salariés dans le Groupe. Ces nouveaux plans ont permis aux salariés éligibles d'acheter des actions avec une décote, avec une période d'incessibilité de cinq

ans ainsi que l'attribution d'actions gratuites pour les deux premières actions souscrites.

Par conséquent, le Groupe a émis 263 518 actions à un prix de référence de l'action de 74,4 euros (avant application de la décote de 20%) en 2019 et 778 252 actions en 2020 à un prix de référence de l'action de 64,6 euros (avant application de la décote de 25%).

Le coût relatif aux plans Share 2018 et Share 2020 prend en compte la période d'incessibilité de cinq ans, calculée avec les paramètres suivants :

	Share 2018	Share 2020
Nombre d'actions initialement attribuées	263 518	778 252
Cours de l'action à la date d'attribution (en euros)	68,8	67,8
Taux d'actualisation	20%	25%
Période d'incessibilité (années)	5 ans	5 ans
Taux sans risques à la date d'attribution (%)	-0,003%	-0,490%
Charges enregistrées en 2020 (en millions d'euro)	0	2

Note 6 Actifs et passifs financiers et résultat financier**6.1 - Résultat financier**

Le résultat financier du Groupe s'est soldé par une charge de 51 millions d'euros sur l'exercice (contre une charge de 208 millions d'euros en 2019). Il est composé d'un coût de l'endettement financier net de 33 millions d'euros et de coûts financiers non opérationnels pour 18 millions d'euros.

Coût de l'endettement financier net

(en millions d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2019
Charges d'intérêt sur opérations de financement	-31	-64
Résultat des cessions d'équivalents de trésorerie	0	2
Gains/(pertes) liés à la couverture de l'exposition au risque de taux d'intérêt	-2	-2
Coût de l'endettement financier net	-33	-64

Le coût de l'endettement financier net s'est élevé à 33 millions d'euros sur l'exercice (contre 64 millions d'euros en 2019), et a résulté des éléments suivants :

- en excluant l'OEB, l'endettement brut moyen sur la période pour un montant de 3 585 millions d'euros (contre 5 371 millions d'euros en 2019) au taux moyen de 1,17% (contre 1,56% en 2019). Le coût de l'endettement brut moyen s'explique principalement par :
 - la portion utilisée du crédit syndiqué combinée au programme « Negotiable Européen Commercial Papers » (NEU CP) et au programme « Negotiable European Medium Term Note » (NEU MTN) pour une moyenne de 1 318 millions d'euros (comparé à 1 478 millions d'euros en 2019) portant intérêts à hauteur de 0,33%, bénéficiant du taux attractif du programme NEU CP ;
 - l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 600 millions d'euros en juillet 2015 portant intérêt au taux fixe de 2,375% et remboursé en avril 2020 ;
 - l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 300 millions d'euros en octobre 2016 portant intérêt au taux fixe de 1,444% ;
 - l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 700 millions d'euros en novembre 2018 portant intérêt au taux fixe de 0,750% ;
 - l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 750 millions d'euros en novembre 2018 portant intérêt au taux fixe de 1,750% ;
 - l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 350 millions d'euros en novembre 2018 portant intérêt au taux fixe de 2,500% ;

- d'autres sources de financement, incluant la titrisation, pour un montant moyen de 51 millions d'euros portant intérêt au taux effectif de 1,03%.
- une trésorerie moyenne brute de 1 441 millions d'euros en 2019 comparée à 2 090 millions d'euros en 2020 et portant intérêt au taux moyen de 0,61% contre 1,58% en 2019.

La baisse du coût de l'endettement financier net comparé à 2019 s'explique principalement par le remboursement anticipé en novembre 2019 de l'emprunt à terme de 1,9 milliard de dollars souscrit pour financer l'acquisition de Syntel et par le remboursement anticipé en avril 2020 de l'obligation de 600 millions d'euros.

Autres produits et charges financiers

(en millions d'euros)

	Exercice 2020	Exercice 2019
Gains/(pertes) de change et couvertures liées	-6	-3
Gains/(pertes) liés à la réévaluation des contrats de change à leur valeur de marché	0	-1
Produits/(charges) sur instruments financiers liés à Worldline	56	-54
Intérêts sur dettes de loyers	-27	-27
Autres produits/(charges) financiers	-41	-59
Total autres produits/(charges) financiers	-18	-144
Dont :		
• autres charges financières	-157	-162
• autres produits financiers	139	18

Les coûts financiers non opérationnels se sont élevés à 18 millions d'euros, contre 144 millions d'euros en 2019 et étaient principalement composés de :

- un produit net généré par la variation de la juste valeur du dérivé de l'OEBS et des actions Worldline sous-jacentes pour un montant de 56 millions d'euros ;
- la charge financière liée à la dette de loyers pour 27 millions d'euros (stable par rapport à 2019) ;

- le coût financier des pensions pour 12 millions d'euros contre 31 millions en 2019. Cette variation est liée à la baisse des taux d'actualisation sur l'ensemble des pays/zones et de la hausse des actifs de couverture fin 2019 du fait de la contribution exceptionnelle en actions Worldline au régime « UK 2019 » pour 198 millions de livres sterling ;
- la perte de change nette (incluant les couvertures de devises) pour 6 millions d'euros contre une perte de 4 millions en 2019.

6.2 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de dépôts bancaires et des instruments financiers tels que des SICAV monétaires. Ces instruments financiers doivent être convertibles à court terme en liquidités en un montant connu et ne doivent être exposés à aucun risque significatif de perte de valeur. Ils sont détenus afin de faire face aux engagements de trésorerie à court terme et ont une maturité courte, en général trois mois ou moins à compter de leur date d'acquisition. Certains instruments tels que les dépôts à terme, qui ont dès l'origine une maturité plus longue mais autorisent les retraits anticipés et font l'objet d'une garantie de capital, peuvent également être classés en équivalents de trésorerie dans certaines circonstances. Les SICAV monétaires sont évaluées à la juste valeur. Les variations de la juste valeur

sont enregistrées dans le résultat en « Autres produits et charges financiers ».

Pour les entités ayant souscrit à l'accord de convention de trésorerie du Groupe, les positions bilancielle de disponibilités et de découverts bancaires relatives à cet accord sont centralisées et seule la position nette créditrice ou débitrice est présentée dans l'état consolidé de la situation financière du Groupe.

Les supports de trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par le Groupe le sont auprès d'institutions financières dont la majorité est notée de A- à AA-. Le niveau de dépréciation a été calculé sur la base des probabilités de défaut fournies par S&P.

(en millions d'euros)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Disponibilités et dépôts bancaires à vue	3 235	2 363
SICAV monétaires	47	50
TOTAL	3 282	2 413

En fonction des conditions de marché et des prévisions de flux de trésorerie à court terme, le Groupe peut à tout moment investir dans des SICAV monétaires ou dans des comptes bancaires rémunérés ayant une maturité inférieure à trois mois.

6.3 - Actifs financiers non courants

Participations dans des sociétés non consolidées

Le Groupe détient des titres de sociétés sur lesquelles il n'exerce ni influence notable ni contrôle. Les participations dans des sociétés non consolidées sont comptabilisées à leur juste valeur. La juste valeur des actions cotées correspond à leur cours de clôture.

(en millions d'euros)

		31 décembre 2020	31 décembre 2019
Actifs de régime de retraite	Note 11	112	231
Juste valeur des participations non consolidées, nette des dépréciations		556	4
Autres*		103	116
TOTAL		772	351

* Le poste « Autres » inclut les prêts, les dépôts, les garanties et les frais d'acquisition et de souscription liés aux acquisitions passées et amortis sur la durée des instruments de dette.

L'évolution de la juste valeur des participations dans des sociétés non consolidées comprend 553 millions d'euros au titre de la juste valeur de la participation résiduelle dans Worldline (cf. Note 1).

6.4 - Passifs financiers

Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur nette des frais d'émission. Les emprunts sont ultérieurement valorisés à leur coût amorti. Le calcul du taux d'intérêt effectif prend en compte les paiements d'intérêts et l'amortissement des frais d'émission.

Les frais d'émission d'emprunts sont amortis en charges financières sur la durée de vie de l'emprunt. La valeur résiduelle des frais d'émission d'emprunts remboursés par anticipation est comptabilisée en charge de l'exercice au cours duquel le remboursement intervient.

Les découverts bancaires sont enregistrés dans la partie courante des emprunts.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont présentés au sein des actifs ou dettes financières à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces instruments sont reconnues en résultat financier sauf quand ces derniers sont éligibles à une comptabilité de couverture.

La valeur de marché a été fournie par les établissements financiers contreparties aux transactions ou calculée à l'aide de

méthodes standards de valorisation intégrant les conditions de marché en date de clôture. Le Groupe distingue trois catégories d'instruments financiers à partir des deux modes de valorisation utilisés (prix cotés et techniques de valorisation) et s'appuie sur cette classification, en conformité avec les IFRS, pour exposer les caractéristiques des instruments financiers comptabilisés au bilan à la juste valeur par résultat en date d'arrêt :

- catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres de marché observables ;
- catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres non observables (paramètres dont la valeur résulte d'hypothèses ne reposant pas sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument ou sur des données de marché observables disponibles en date de clôture) ou qui ne le sont que partiellement.

Emission d'une Obligation Echangeable en Action Worldline pour 500 millions d'euros

Atos a émis en novembre 2019 une Obligation Echangeable en Actions Worldline à maturité 2024 pour une valeur nominale de 500 millions d'euros. Les obligations sont échangeables en actions Worldline, à un prix d'échange fixé avec une prime de 35% au-dessus du prix du Placement d'Actions. Les Obligations ne portent pas intérêt et ont une échéance de cinq ans (sous réserve d'un remboursement anticipé). Les Obligations sont émises à un prix de 108,875% du montant principal et remboursées à leur montant principal à la date d'échéance, correspondant à un rendement actuariel brut annuel de -1,7%.

En accord avec IFRS 9, un instrument dérivé passif a été comptabilisé à la date d'émission, correspondant à la valeur de

l'option d'achat sur les actions Worldline (catégorie de niveau 2). La variation nette de juste valeur du dérivé entre décembre 2019 et décembre 2020 de 52 millions d'euros a été comptabilisée au compte de résultat dans le résultat financier. La valeur du dérivé à la fin de l'exercice 2020 s'élève à 168 millions d'euros.

La valeur de l'option d'achat reconnue à la suite de l'émission de cette obligation est indexée au prix de l'action Worldline et d'autres critères. A la date d'émission, le prix d'échange de référence de l'action Worldline est fixé à 71,55 euros. Au 31 décembre 2020, le cours de l'action Worldline s'établit à 79,10 euros.

(en millions d'euros)	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Emission obligataire	-	2 100	2 100	600	2 100	2 700
Obligation échangeable en action	-	500	500	-	500	500
Prêts bancaires et billets de trésorerie	915	50	965	755	50	805
Titrisation	-	-	-	10	-	10
Autres passifs financiers	168	19	187	133	1	134
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	1 083	2 669	3 752	1 498	2 651	4 149

Atos a mis fin à son programme de titrisation en octobre 2020 (Cf. Note 13)

Emprunts par devise

La valeur comptable des passifs financiers du Groupe en monnaies étrangères se présente comme suit :

(en millions d'euros)	EUR	Autres devises	Total
31 décembre 2020	3 565	187	3 752
31 décembre 2019	4 015	134	4 149

Juste valeur et taux d'intérêt effectif des passifs financiers

La juste valeur des prêts bancaires est, du fait qu'ils soient pour l'essentiel composés de prêts à taux d'intérêt variables, considérée comme étant proche de la valeur comptable. La valeur comptable des autres éléments des passifs financiers est considérée comme la meilleure estimation de leur juste valeur, la différence entre la juste valeur et la valeur comptable n'étant pas significative.

Echéancier des passifs financiers non courants

(en millions d'euros)	2022	2023	2024	2025	> 2025	Total
Emission obligataire	700	300	-	750	350	2 100
Obligation échangeable en action	-	-	500	0	-	500
Prêts bancaires et billets de trésorerie	-	-	-	-	50	50
Autres passifs financiers	12	7	0	0	0	19
31 DÉCEMBRE 2020	712	307	500	750	400	2 669

(en millions d'euros)	2021	2022	2023	2024	> 2024	Total
Emission obligataire	-	700	300	-	1 100	2 100
Obligation échangeable en action	-	-	-	500	-	500
Prêts bancaires et billets de trésorerie	-	-	-	-	50	50
Autres passifs financiers	0	0	0	0	0	1
31 DÉCEMBRE 2019	0	700	300	500	1 150	2 651

Hypothèses retenues pour la construction de l'échéancier des passifs

Les passifs financiers ont été évalués sur la base :

- du taux de change au 31 décembre 2020 ; et
- des taux d'intérêt présentés ci-après.

Les taux d'intérêt effectifs au 31 décembre 2020 ont été les suivants :

(en millions d'euros)	Valeur d'apport	Juste valeur	Taux d'intérêt effectif
Emission obligataire	2 100	2 100	1,67%
Obligation échangeable en action	500	500	0,95%
Prêts bancaires et billets de trésorerie	965	965	0,33%
Autres passifs financiers	187	187	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	3 752	3 752	-
INSTRUMENTS DÉRIVÉS	168	168	-

6.5 - Variation de l'endettement net sur l'exercice

(en millions d'euros)	Passifs					Capitaux propres					Trésorerie nette et équivalents de trésorerie	Variation de l'endettement net/(cash)	
	Emission obligataire	Obligation échangeable en action	Prêts bancaires et billets de trésorerie	Titrisation	Autres passifs financiers autres que les découverts bancaires	Dettes de loyers	Capital social	Primes	Réserves consolidées	Participations ne donnant pas le contrôle	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Découverts bancaires	Total
Au 1^{er} janvier 2020	2 700	500	805	10	55	1 273	109	1 441	2 269	12	2 413	-79	1 736
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	1	35	-	-	-	-	-
Augmentations de capital liées à l'exercice d'options de souscription d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rachats et reventes d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-45	-	-	-	-
Dividendes payés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-4	-	-	-
Paiement des loyers	-	-	-	-	-	-361	-	-	-	-	-	-	-
Souscription de nouveaux emprunts	-	-	835	-	11	-	-	-	-	-	-	-	846
Remboursement d'emprunts courants et non courants	-600	-	-675	-	-21	-	-	-	-	-	-	-	-1 296
Coût de l'endettement financier net payé	-	-	-	-	-33	-	-	-	-	-	-	-	-33
Autres mouvements liés aux opérations de financement	-	-	-	-10	-	-	-	-	-	-	-	-	-10
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement autre que le paiement des loyers et les flux en capitaux propres	-600	-	160	-10	-43	-	-	-	-	-	-	-	-493
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	-600	-	160	-10	-43	-361	1	35	-45	-4	-	-	-
Coût de l'endettement financier net	-	-	-	-	33	-	-	-	-	-	-	-	33
Nouveaux contrats de location y compris ceux issus de regroupement d'entreprise	-	-	-	-	-	449	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur dettes de loyers	-	-	-	-	-	27	-	-	-	-	-	-	-
Incidence des variations de cours de monnaies étrangères sur la trésorerie	-	-	-	-	-1	-52	-	-	-	-	-200	37	162
Autres variations	-	-	-	-	32	423	-	-	-	-	-200	37	195
Variation de la trésorerie nette et équivalents de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 069	-98	-971
Autres variations en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	3 225	2	-	-	-
AU 31 DÉCEMBRE 2020	2 100	500	965	-	47	1 335	110	1 477	5 448	10	3 282	-140	467

(en millions d'euros)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 282	2 413
Découverts	-140	-79
TOTAL	3 142	2 334

6.6 - Ventilation des actifs et passifs par natures financières

La valeur comptable des actifs financiers est égale à leur juste valeur.

Au 31 décembre 2020, la ventilation des actifs était la suivante :

(en millions d'euros)	Prêts et créances au coût amorti	Juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global	Juste valeur par le biais du compte de résultat	Instruments dérivés actifs
Instruments financiers non courants	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	2 847	-	-	-
Autres actifs courants	1 631	-	-	-
Instruments financiers courants	-	-	4	9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 235	-	47	-
TOTAL	7 713	-	51	9

Au 31 décembre 2019, la ventilation des actifs était la suivante :

(en millions d'euros)	Prêts et créances au coût amorti	Juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global	Juste valeur par le biais du compte de résultat	Instruments dérivés actifs
Instruments financiers non courants	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	2 858	-	-	-
Autres actifs courants	1 568	-	-	-
Instruments financiers courants	-	-	1	6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 363	-	50	-
TOTAL	6 789	-	51	6

Au 31 décembre 2020, la ventilation des dettes était la suivante :

(en millions d'euros)	Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Passifs financiers - Evaluation au coût amorti	Instruments dérivés passifs	Autres
Passifs financiers	-	2 669	-	-
Instruments dérivés passifs	-	-	168	-
Instruments financiers non courants	-	-	0	-
Fournisseurs et comptes rattachés	-	2 230	-	-
Part à moins d'un an des passifs financiers	-	1 083	-	-
Instruments financiers courants	-	-	13	-
TOTAL	-	5 982	181	-

Au 31 décembre 2019, la ventilation des dettes était la suivante :

(en millions d'euros)	Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Passifs financiers - Evaluation au coût amorti	Instruments dérivés passifs	Autres
Passifs financiers	-	2 651	-	-
Instruments dérivés passifs	-	-	107	-
Instruments financiers non courants	-	-	2	-
Fournisseurs et comptes rattachés	-	2 278	-	-
Part à moins d'un an des passifs financiers	-	1 498	-	-
Instruments financiers courants	-	-	1	-
TOTAL	-	6 427	110	-

Note 7 Charge d'impôt

La charge d'impôt inclut les impôts exigibles et les impôts différés. Un impôt différé est calculé sur toutes les différences temporaires entre la base fiscale et la base comptable consolidée des actifs et passifs. L'impôt différé est évalué en utilisant le taux d'imposition officiel qui sera en vigueur à la date de clôture de l'exercice où les différences temporaires se résorberont. Les impôts différés ne sont pas actualisés.

En cas de variation des taux d'impôts, les impôts différés sont ajustés en contrepartie du compte de résultat sauf si les variations concernent des éléments comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » ou directement en capitaux propres.

Les actifs d'impôts différés correspondant aux différences temporaires et aux pertes fiscales reportables sont comptabilisés lorsqu'ils sont considérés comme étant recouvrables pendant leur période de validité c'est-à-dire

lorsqu'il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible contre lequel les pertes fiscales peuvent être utilisées. L'estimation des bénéfices imposables et l'utilisation des déficits reportables ont été préparées sur la base des profits et pertes tels qu'ils ressortent du business plan à moyen terme du Groupe (d'autres durées peuvent être utilisées selon les spécificités locales).

Les passifs d'impôts différés comptabilisés correspondent à toutes les différences temporaires taxables des filiales, des sociétés mises en équivalence et des partenariats, à moins que le Groupe ne soit en mesure de contrôler le débouclage de ces différences temporaires et que la probabilité d'un tel débouclage ne se réalise dans un futur prévisible.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au niveau d'une même entité fiscale lorsqu'elle a le droit de compenser les montants ainsi comptabilisés.

7.1 - Impôts courants et différés

(en millions d'euros)

	Exercice 2020	Exercice 2019
Impôts courants	-120	-122
Impôts différés	68	40
TOTAL	-51	-82

7.2 - Taux effectif d'impôt

La différence entre le taux d'impôt courant en France et le taux effectif d'impôt se décompose de la manière suivante :

(en millions d'euros)

	Exercice 2020	Exercice 2019
Résultat net avant impôt	599	452
Taux courant d'imposition français	32,0%	34,4%
Impôt théorique au taux courant français	-192	-156
Effet des différences permanentes	91	7
Ecart de taux sur sociétés étrangères	28	39
Effet des actifs d'impôt reconnus	7	36
Effet sur les charges relatives à des paiements fondés sur des actions	-22	-24
Effet des changements de taux sur les impôts différés	1	2
Impôts sans base	0	-1
Retenues à la source	0	-2
Crédits d'impôt français	12	12
Autres	23	3
Charge d'impôt du Groupe	-51	-82
Taux effectif d'impôt	8,6%	18,2%

La charge d'impôt en 2020 était de 51 millions d'euros, rapportée à un résultat avant impôt des activités poursuivies de 599 millions d'euros. Le taux effectif d'impôt (TEI) était de 8,6%, comparé à 18,2% en 2019. Il a été impacté en 2020 par

des événements non récurrents dont principalement la cession des actions Worldline et la diminution des passifs d'impôts de Syntel.

7.3 - Taux effectif d'impôt retraité

Après retraitement des éléments inhabituels, le résultat net avant impôt s'est élevé à 895 millions d'euros, la charge d'impôt à 172 millions d'euros et le taux effectif d'impôt retraité à 19,2%.

(en millions d'euros)

	Exercice 2020	Exercice 2019
Résultat net avant impôt	599	452
Autres produits et charges opérationnels	-352	-530
Variation de juste valeur sur les instruments dérivés	56	-54
Résultat avant impôt hors éléments inhabituels	895	1 036
Effet d'impôt sur les éléments inhabituels	120	164
Charge d'impôt du Groupe	-51	-82
Charge totale d'impôt hors éléments inhabituels	-172	-246
Taux effectif d'impôt retraité	19,2%	23,7%

7.4 - Impôts différés actifs et passifs

(en millions d'euros)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Impôts différés actifs	351	325
Impôts différés passifs	164	238
Impôts différés nets	187	87

7.5 - Décomposition des actifs et passifs d'impôts différés par nature

(en millions d'euros)	Déficits fiscaux reportables	Immobilisations incorporelles relatives à l'allocation du prix d'acquisition	Immobilisations corporelles	Retraites	Autres	Total
31 décembre 2018	376	-486	-31	273	-94	38
Actifs détenus pour distribution	-34	185	49	-39	-21	141
Résultat de l'exercice	-48	38	-2	-42	94	40
Variation du périmètre	-0	-9	-1	-2	-157	-169
Capitaux propres	-	-	-	37	2	40
Reclassements	-	9	-5	-3	-	0
Différences de change	0	-6	3	-0	1	-2
31 décembre 2019	294	-269	13	225	-175	87
Résultat de l'exercice	-46	49	-8	-9	82	68
Variation du périmètre	1	0	0	0	-4	-3
Capitaux propres	0	-	-0	27	1	29
Reclassements	-2	-1	2	-2	2	0
Différences de change	-6	19	-2	-3	-4	6
31 DÉCEMBRE 2020	242	-202	6	239	-98	187

7.6 - Echancier des déficits fiscaux reportables

(en millions d'euros)	31 décembre 2020			31-déc-19		
	Reconnus	Non reconnus	Total	Reconnus	Non reconnus	Total
2020	-	-	-	2	47	49
2021	7	54	61	3	49	52
2022	1	100	102	1	99	100
2023	2	14	16	2	11	13
2024	12	71	83	-	-	-
Déficits fiscaux reportables à plus de 5 ans	21	43	63	15	112	127
Déficits fiscaux reportables ayant une échéance	44	282	326	23	318	341
Déficits fiscaux reportables indéfiniment	813	2 433	3 246	1 053	2 196	3 249
TOTAL DES DÉFICITS FISCAUX REPORTABLES	857	2 715	3 572	1 076	2 514	3 590

En 2020, les pays disposant des déficits fiscaux reportables les plus importants ont été la France (1 516 millions d'euros contre 1 550 millions d'euros en 2019), l'Allemagne (1 050 millions d'euros contre 992 millions d'euros en 2019), les Pays-Bas (271 millions d'euros contre 280 millions d'euros en 2019), le Royaume-Uni (237 millions d'euros contre 238 millions d'euros

en 2019), l'Autriche (104 millions d'euros contre 60 millions d'euros en 2019), les Etats-Unis (88 millions d'euros contre 107 millions d'euros en 2019), le Brésil (84 millions d'euros contre 117 millions d'euros en 2019) et l'Espagne (54 millions d'euros contre 58 millions d'euros en 2019).

7.7 - Actifs d'impôts différés non reconnus par le Groupe

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Déficits fiscaux reportables	686	665
Différences temporaires	189	181
TOTAL	875	846

Note 8 Goodwill et actifs immobilisés

8.1 - Goodwill

Le goodwill représente l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, des participations ne donnant pas le contrôle et de la juste valeur des participations antérieurement détenues par l'acquéreur (si existant) dans l'entité acquise sur le montant net des actifs et passifs identifiables repris à date d'acquisition. Si, après réévaluation, le résultat est négatif, l'excédent est immédiatement reconnu en produit ou charge au compte de résultat. Le montant du goodwill est définitivement établi douze mois après la date d'acquisition.

Une UGT se définit comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Les UGT correspondent aux zones géographiques, généralement les pays, dans lesquelles le Groupe exerce ses activités.

Le goodwill est alloué par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) ou groupe d'UGT pour répondre au besoin du test de dépréciation. Le goodwill est affecté aux UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et représente au sein du Groupe le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour des besoins de gestion interne. Les tests de dépréciation du goodwill sont réalisés au niveau des régions (Regional Business Units ou « RBU ») car les RBU représentent au sein du Groupe le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour des besoins de gestion interne. En cas de changement de gestion interne, les modifications sont effectuées rétrospectivement et les données antérieures sont retraitées.

Le goodwill n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an ou plus régulièrement si des circonstances ou des événements indiquent que le montant de goodwill ne pourrait être récupéré. De tels événements ou circonstances incluent mais ne se limitent pas à :

- un écart significatif de la performance économique de l'actif en comparaison avec le budget ;
- une dégradation significative de l'environnement économique de l'actif ;
- la perte d'un client majeur ; et
- la croissance significative des taux d'intérêt.

Le test de dépréciation est réalisé par comparaison de la valeur comptable et de la valeur recouvrable de l'UGT ou du regroupement d'UGT. La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur, diminuée des coûts de la vente, et sa valeur d'utilité. Celle-ci est déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie à la date de clôture sur la base du plan à moyen terme établi par le Groupe.

Quand la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur doit être comptabilisée en résultat opérationnel. La perte de valeur est répartie, tout d'abord, en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT puis pour le reliquat, en réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif long terme dans l'UGT.

Une dépréciation de goodwill ne peut être reprise ultérieurement.

Lorsqu'une UGT ou une partie d'UGT est vendue, la part correspondant à cette entité dans le goodwill est prise en considération dans le montant de l'actif cédé dans le cadre de la détermination de la plus ou moins value de cession. La part dans le goodwill correspond à la part relative du périmètre cédé dans l'UGT ou le groupement d'UGT.

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	Actifs détenus pour distribution	Regroupement d'entreprises	Variations de change et autres	31 décembre 2020
Valeur brute	6 617	-	410	-322	6 705
Perte de valeur	-580	-	-	15	-565
VALEUR NETTE	6 037	-	410	-307	6 140

La variation du goodwill de 6 037 millions d'euros en 2019 à 6 140 millions d'euros en 2020 est principalement liée aux acquisitions de l'année détaillées dans la Note 1.

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	Actifs détenus pour distribution	Regroupement d'entreprises	Variations de change et autres	31 décembre 2019
Valeur brute	9 431	-3 050	115	122	6 617
Perte de valeur	-567	1	-	-13	-580
VALEUR NETTE	8 863	-3 049	115	109	6 037

En 2019, l'impact sur le goodwill relatif aux actifs détenus pour distribution provient des transactions effectuées sur les titres de Worldline comme détaillées dans la Note 1.

La variation liée au regroupement d'entreprise concerne les acquisitions d'IDnomic et de X-Perion, ainsi qu'à des

ajustements de la situation financière d'ouverture de l'acquisition de Syntel, principalement liés à des éléments fiscaux.

La répartition de la valeur nette comptable du goodwill par Région est présentée dans le tableau ci-dessous.

(en millions d'euros)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Amérique du Nord	3 034	3 092
Europe du Nord	942	970
Europe Centrale	993	957
Europe du Sud	791	657
Marchés de Croissance	380	361
TOTAL	6 140	6 037

Le calcul de la valeur d'utilité est basé sur les hypothèses suivantes :

- les flux de trésorerie au-delà de la période budgétée du plan à moyen terme sont déterminés avec une hypothèse de taux de croissance perpétuelle de 2,0% (en ligne avec 2019). Bien que parfois supérieur aux taux de croissance long terme

Les taux d'actualisation appliqués par RBU sont présentés ci-après :

(en millions d'euros)

	Taux d'actualisation 2020	Taux d'actualisation 2019
Amérique du Nord	7,5%	8,0%
Europe du Nord	8,3%	8,0%
Europe Centrale	7,8%	8,0%
Europe du Sud	8,4%	8,0%
Marchés de Croissance	10,3%	entre 8,0% et 9,8%

En outre, les éventuels effets de la crise pandémique ont été pris en compte lors de la détermination des valeurs d'utilité au 31 décembre 2020.

Sur la base des tests de dépréciation réalisés en fin d'année, aucune perte de valeur n'a été reconnue au 31 décembre 2020.

moyens des pays dans lequel le Groupe opère, ce taux reflète les perspectives propres au secteur IT ; et

- les taux d'actualisation appliqués à chaque Région sont déterminés en fonction du coût moyen pondéré du capital du Groupe puis ajustés afin de prendre en compte les taux d'impôt et les conditions spécifiques à chaque zone géographique.

Une analyse a été menée pour mesurer la sensibilité du calcul aux changements des paramètres clés utilisés (taux de marge opérationnelle, taux d'actualisation et taux de croissance perpétuelle). La méthode utilisée consiste à faire varier de plus ou moins 75 points de base chacun des paramètres. L'analyse n'a mis en évidence aucun scénario probable où le montant recouvrable d'une Région passerait en deçà de sa valeur nette comptable.

8.2 - Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles autres que le goodwill

Une immobilisation incorporelle est reconnue dès lors que les gains économiques futurs pour l'entreprise sont probables et si les coûts liés à cette immobilisation peuvent être estimés de manière fiable et sur la base d'hypothèses raisonnables et documentées.

Les immobilisations incorporelles sont reconnues à leur coût d'acquisition ou de production.

Les immobilisations incorporelles autres que le goodwill sont principalement constituées de logiciels et de licences d'utilisation acquis directement par le Groupe, de logiciels, de relation clients et de technologies acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, ainsi que des coûts internes de développement de solutions informatiques.

Afin de déterminer si une immobilisation incorporelle générée en interne satisfait aux critères de reconnaissance d'un actif, le Groupe distingue la phase de recherche et la phase de développement.

Conformément à IAS 38, aucune immobilisation incorporelle résultant de travaux de recherche (ou d'une phase de recherche sur un projet interne) ne doit être reconnue. Les dépenses engagées au titre de la recherche (ou durant la phase de recherche d'un projet interne) doivent être reconnues en charges lorsqu'elles sont encourues.

Une immobilisation incorporelle résultant de travaux de développement (ou d'une phase de développement sur projet interne) peut être reconnue si et seulement si une entité peut démontrer l'ensemble des éléments suivants :

- la capacité technique à réaliser l'immobilisation incorporelle pour l'utiliser ou la vendre ;
- l'intention et la capacité d'achever le développement du logiciel et de l'utiliser ou de le vendre ;
- la capacité à utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;

- la probabilité que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe du fait de cette immobilisation incorporelle ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières ou autres adéquates à la réalisation de l'immobilisation incorporelle ; et la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle durant sa phase de développement.

Les frais de développement immobilisés correspondent à des actifs développés pour l'utilisation propre du Groupe, à des projets d'application spécifique pour des clients ou à des solutions technologiques innovantes mises à la disposition d'un groupe de clients. Ces projets font l'objet d'une analyse au cas par cas pour s'assurer qu'ils répondent bien aux critères de capitalisation. Ne sont capitalisés que les coûts de développement directement attribuables nécessaires pour créer, produire et préparer l'immobilisation afin qu'elle puisse être exploitée de la manière prévue par la Direction. Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur une durée comprise entre 3 et 15 ans, le scénario moyen étant fixé à cinq ans.

Un actif incorporel lié aux relations clients et aux carnets de commandes apportés lors de regroupements d'entreprises est reconnu comme une « relation clients ». La valeur de cet actif est basée sur des hypothèses de renouvellement des contrats sous-jacents et les flux de trésoreries actualisés générés par ceux-ci. Cet actif est amorti sur une durée correspondant à une moyenne de sa durée de vie.

La valeur des technologies acquises se base sur la méthode des royalties. Cette méthode repose sur des hypothèses (i) de

courbes d'obsolescence de la technologie et (ii) du taux de redevance théorique applicable à des technologies similaires, pour déterminer les flux de trésorerie futurs actualisés générés par ces technologies durant leurs durées de vie résiduelles. Ces technologies sont amorties sur leurs durées de vie résiduelles. Une autre approche basée sur les coûts peut être utilisée par le Groupe pour valoriser ces technologies comme approche secondaire pour conforter la première méthode. Cette méthode repose sur l'évaluation des coûts qui devraient être engagés pour reproduire une technologie équivalente. Si la technologie est considérée comme le principal vecteur de développement du business, une méthode d'« excess earning » est utilisée.

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue. Les relations clients, brevets et marques acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue qui en général n'excède pas 19 ans ; les amortissements correspondants sont comptabilisés en autres charges opérationnelles.

Dépréciation des immobilisations incorporelles autres que le goodwill

Des tests de dépréciation sont réalisés sur les immobilisations incorporelles avec une durée d'utilité finie dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur. Ces dépréciations peuvent être reprises dans le futur si des changements sont constatés dans les estimations utilisées dans le cadre du calcul de la valeur résiduelle de l'immobilisation et si ce montant redevient supérieur à la valeur nette comptable. La valeur de l'immobilisation après la reprise de dépréciation est plafonnée à la valeur nette comptable comme si aucune dépréciation n'avait été comptabilisée dans le passé.

(en millions d'euros)	Relation clients	Licences, marques et logiciels	Autres actifs incorporels	Total
Valeur brute				
31 décembre 2019	1 358	796	534	2 689
Actifs détenus pour distribution				
Acquisitions	0	78	14	92
Regroupement d'entreprises		1	5	6
Immobilisations incorporelles relatives à l'allocation du prix d'acquisition	38			38
Capitalisation des frais de développement			72	72
Cessions/Diminutions	-5	-44	-23	-72
Différences de change et autres	-61	-142	-76	-279
31 DÉCEMBRE 2020	1 330	688	526	2 545
Amortissements				
31 décembre 2019	-568	-299	-146	-1 013
Actifs détenus pour distribution				
Dotations		-22	-38	-59
Amortissements des immobilisations incorporelles relatives à l'allocation du prix d'acquisition	-119	-33	-1	-153
Amortissements des frais de développement capitalisés			-58	-58
Cessions/Diminutions	5	42	23	70
Différences de change et autres	17	30	12	60
31 DÉCEMBRE 2020	-665	-281	-207	-1 153
Valeur nette				
31 décembre 2019	790	497	388	1 675
31 DÉCEMBRE 2020	665	407	319	1 391

(en millions d'euros)	Relation clients	Licences, marques et logiciels	Autres actifs incorporels	Total
Valeur brute				
31 décembre 2018	1 898	854	1 309	4 061
Actifs détenus pour distribution	-585	-177	-827	-1 590
Acquisitions	-	110	8	118
Regroupement d'entreprises	-	-	11	11
Immobilisations incorporelles relatives à l'allocation du prix d'acquisition	10	-	-	10
Capitalisation des frais de développement	-	-	84	84
Cessions/Diminutions	-3	-28	-21	-52
Différences de change et autres	39	37	-30	46
31 DÉCEMBRE 2019	1 358	796	534	2 689
Amortissements				
31 décembre 2018	-475	-396	-377	-1 248
Actifs détenus pour distribution	40	153	304	496
Dotations	-	-12	-36	-47
Amortissements des immobilisations incorporelles relatives à l'allocation du prix d'acquisition	-120	-34	-2	-157
Amortissements des frais de développement capitalisés	-	-	-56	-56
Cessions/Diminutions	1	18	14	34
Différences de change et autres	-15	-28	6	-36
31 DÉCEMBRE 2019	-568	-299	-146	-1 013
Valeur nette				
31 décembre 2018	1 422	458	933	2 813
31 DÉCEMBRE 2019	790	497	388	1 675

Suite à la distribution des titres Worldline en mai 2019, le Groupe a perdu le contrôle exclusif de Worldline. Une allocation du prix d'acquisition a été effectuée pour la partie conservée par le Groupe et les actifs sous-jacents ont été présentés sur la ligne « participations dans les entreprises mises en équivalence ». Ainsi, les actifs générés par les allocations de prix d'acquisitions antérieurs du périmètre Worldline ont été reclassés d'actifs incorporels à actifs détenus pour distribution dans le tableau présenté ci-dessus.

L'amortissement au titre de l'exercice 2020 des immobilisations incorporelles reconnues dans le cadre de l'allocation des prix d'acquisitions s'est élevé à 153 millions d'euros dont :

- 65 millions d'euros de charge d'amortissement de la relation clients et des technologies apportées par Syntel, amorties à partir du 1^{er} novembre 2018 sur 12 ans ;
- 19 millions d'euros de charge d'amortissement correspondant à la relation clients apportée par SIS, amortie sur 12 ans à partir du 1^{er} juillet 2011 ;
- 19 millions d'euros de charge d'amortissement de la relation clients apportée par Xerox ITO, amortie à partir du 1^{er} juillet 2015 de 6 ans à 12 ans ;
- 16 millions d'euros de charge d'amortissement de la relation clients et de technologies apportées par Unify, amorties à partir du 1^{er} février 2016, de 2 à 10 ans ;
- 16 millions d'euros de charge d'amortissement de la relation clients et des brevets apportés par Bull, amorties à partir du 1^{er} septembre 2014, respectivement sur 9 ans et entre 7 et 10 ans.

Sur 2020, la diminution des amortissements des immobilisations incorporelles reconnues dans le cadre de l'allocation de prix d'acquisition, de 157 millions d'euros en 2019 à 153 millions d'euros en 2020, était principalement due au faible montant de charge en provenance des nouvelles acquisitions couplé à l'arrêt d'amortissement provenant d'acquisitions précédentes.

La valeur comptable brute des relations clients présentée ci-dessus s'élevant à 1 330 millions d'euros au 31 décembre 2020 incluait :

- 510 millions d'euros dans le cadre de l'acquisition de Syntel en 2018 ;
- 348 millions d'euros dans le cadre de l'acquisition de Siemens IT Solutions and Services en 2011 ;
- 144 millions d'euros dans le cadre de l'acquisition de Xerox ITO en 2015 ;
- 81 millions d'euros dans le cadre de l'acquisition d'Anthelio en 2016 ;
- 142 millions d'euros dans le cadre de l'acquisition d'Unify en 2016 ;
- 34 millions d'euros dans le cadre de l'acquisition de Maven Wave en 2020.

8.3 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition. Ils sont amortis linéairement sur les durées d'utilité attendues suivantes :

- constructions : 20 ans ;
- agencements et installations : 5 à 10 ans ;
- matériel informatique : 3 à 5 ans ;
- matériel et mobilier de bureau : 5 à 10 ans.

Tout gain ou perte sur cession d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans le compte de résultat.

Dépréciation des immobilisations corporelles

Les actifs amortissables sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Ces dépréciations peuvent être reprises dans le futur si des changements sont constatés dans les estimations utilisées dans le cadre du calcul de la valeur résiduelle de l'immobilisation et si ce montant redevient supérieur à la valeur nette comptable. La valeur de l'immobilisation après la reprise de dépréciation est plafonnée à la valeur nette comptable comme si aucune dépréciation n'avait été comptabilisée dans le passé.

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autres immobilisations	Total
Valeur brute				
31 décembre 2019	332	499	149	980
Actifs détenus pour distribution				
Acquisitions	22	111	39	172
Impact regroupement d'entreprises	2	3	3	8
Cessions/Diminutions	-30	-274	-42	-346
Différences de change et autres	-10	-83	-39	-132
31 DÉCEMBRE 2020	316	258	110	682
Amortissements cumulés				
31 décembre 2019	-171	-217	-40	-428
Actifs détenus pour distribution				
Amortissements de l'exercice	-26	-135	-13	-175
Cessions	23	268	39	330
Différences de change et autres	10	83	12	105
31 DÉCEMBRE 2020	-164	-1	-4	-168
Valeur nette				
31 décembre 2019	162	282	108	552
31 DÉCEMBRE 2020	153	257	105	514

(en millions d'euros)	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autres immobilisations	Total
Valeur brute				
31 décembre 2018	465	970	205	1 639
Actifs détenus pour distribution	-68	-411	-52	-531
Acquisitions	32	149	65	246
Impact regroupement d'entreprises	1	1	2	4
Cessions/Diminutions	-113	-173	-30	-316
Différences de change et autres	16	-38	-41	-63
31 DÉCEMBRE 2019	332	499	149	980
Amortissements cumulés				
31 décembre 2018	-286	-548	-80	-914
Actifs détenus pour distribution	51	306	30	387
Amortissements de l'exercice	-29	-146	-14	-190
Sorties de périmètre	98	169	25	291
Différences de change et autres	-5	2	0	-3
31 DÉCEMBRE 2019	-171	-217	-40	-428
Valeur nette				
31 décembre 2018	179	422	125	725
31 DÉCEMBRE 2019	162	282	108	552

Les immobilisations corporelles du Groupe incluent principalement les équipements informatiques utilisés dans les centres de production, et plus particulièrement au sein des datacenter et des centres de développement de logiciel. D'autre

part, la politique d'Atos est de louer ses locaux. Par conséquent, le poste « Terrains et constructions » est essentiellement composé des infrastructures techniques des datacenters.

Note 9 Contrats de location

Existence d'un contrat de location

Lors de la signature d'un contrat, le Groupe apprécie si le contrat est, ou contient, un contrat de location en évaluant s'il confère au locataire le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une certaine durée, en échange d'une contrepartie. A la date de mise à disposition de l'actif, une dette de location et un droit d'usage sont reconnus.

Le Groupe ne reconnaît pas au bilan les droits d'usage et les dettes relatives aux contrats de location de courte durée (moins de 12 mois) et les locations d'actifs de faible valeur sauf quand ces derniers font l'objet d'une sous-location à un client. Les paiements dus au titre de ces contrats sont enregistrés dans le compte de résultat de manière linéaire sur la période de location et présentés en engagements hors bilan.

Dettes de location

La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers dus non encore payés à la mise en place du contrat de location, en utilisant le taux d'emprunt marginal du Groupe. Ces taux sont déterminés pour les devises du Groupe par zone géographique et par maturité. Les taux d'emprunt marginaux sont calculés en prenant pour chaque monnaie un indice de référence de marché, augmenté d'une marge théorique correspondant au coût de financement qui serait appliqué par un prêteur à la filiale concernée du Groupe Atos.

La dette de loyers est ensuite augmentée de la charge d'intérêts et diminuée des montants de loyers payés. Elle est réévaluée en cas de modification des loyers futurs suite à un changement d'indice ou de taux, à une nouvelle estimation du montant à payer attendu au titre d'une garantie de valeur résiduelle ou, le cas échéant, d'une réévaluation de l'exercice d'une option d'achat ou de prolongation ou du non-exercice d'une option de résiliation, à l'initiative du Groupe.

Droit d'usage

Le droit d'usage est initialement évalué au coût qui comprend le montant initial de la dette de location ajusté le cas échéant du montant des loyers versés à la date de prise d'effet ou avant cette date, des coûts directs supportés et déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

Immobilier

Le Groupe loue la plupart de ses bureaux et de ses sites de production tels que les datacenters. Les durées et clauses contractuelles sont très hétérogènes selon la nature des sites loués et les réglementations locales en vigueur. Ces contrats ont des durées allant de 2 à 20 ans.

Le Groupe exerce son jugement pour déterminer la durée de certains de ses contrats de location immobilière dans lesquels il est locataire et qui inclut des options de renouvellement ou de résiliation anticipée, analysant si ces sites, principalement des bureaux et des datacenters, sont stratégiques ou non. Dans la plupart des cas, le Groupe retient la date la plus proche à laquelle il peut sortir de son contrat de location sans payer ou encourir de pénalité significative.

Equipements informatiques et véhicules

Le Groupe loue des équipements informatiques pour son propre usage ou pour délivrer des services à ses clients (ordinateurs, serveurs...). Ces contrats ont des durées allant de 3 à 5 ans.

Impôts différés

Les impacts d'impôts différés sont comptabilisés sur les écritures IFRS 16, utilisant le taux d'impôt local.

Droit d'usage

(en millions d'euros)

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autres immobilisations	Total
Valeur brute				
31 décembre 2019	943	349	89	1 381
Acquisitions	249	201	17	467
Cessions	-37	-53	-17	-106
Différences de change et autres	-36	-35	-8	-78
31 DÉCEMBRE 2020	1 119	463	81	1 663
Amortissements cumulés				
31 décembre 2019	-174	-94	-29	-297
Amortissements de l'exercice	-189	-136	-29	-355
Cessions	39	49	16	104
Différences de change et autres	10	8	2	20
31 DÉCEMBRE 2020	-314	-174	-40	-528
Valeur nette				
31 décembre 2019	768	256	60	1 084
31 DÉCEMBRE 2020	805	289	41	1 135

(en millions d'euros)	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autres immobilisations	Total
Valeur brute				
1^{er} janvier 2019	912	223	71	1 206
Acquisitions	66	167	20	253
Cessions	-15	-44	-2	-61
Différences de change et autres	-20	3	-	-17
31 DÉCEMBRE 2019	943	349	89	1 381
Amortissements cumulés				
1^{er} janvier 2019				
Amortissements de l'exercice	-189	-115	-32	-336
Sorties de périmètre	16	24	3	42
Différences de change et autres	-1	-2	0	-3
31 DÉCEMBRE 2019	-174	-94	-29	-297
Valeur nette				
1^{er} janvier 2019	912	223	71	1 206
31 DÉCEMBRE 2019	768	256	60	1 084

Dettes de location

(en millions d'euros)	31 décembre 2020
Echéance inférieure ou égale à 1 an	360
Echéance de 1 an à 2 ans	276
Echéance de 2 ans à 3 ans	218
Echéance de 3 ans à 4 ans	146
Echéance de 4 ans à 5 ans	89
Echéance à plus de 5 ans	247
TOTAL	1 336

Ces montants représentent les décaissements futurs actualisés¹.

¹ Par rapport à la version des comptes consolidés du Groupe publiée par la Société le 18 février 2021, la correction suivante a été apportée : le terme « non actualisés » a été remplacé par le terme « actualisés »

Note 10 Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les sociétés sur lesquelles la Société Mère a directement ou indirectement une influence notable, sans toutefois exercer un contrôle exclusif ou conjoint, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Cette méthode implique la constatation dans le compte de résultat consolidé du Groupe de la quote-part de résultat de l'année de l'entreprise associée.

La participation du Groupe dans celle-ci est comptabilisée dans l'état de la situation financière consolidée dans le poste

« Participations dans les entreprises mises en équivalence » pour un montant reflétant la part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée.

Le Groupe présente les plus ou moins-value de cession de titres mis en équivalence en Autres produits et charges opérationnels.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2019	Cession	Résultats nets	Variations de change et autres	31 décembre 2020
Worldline	1 724	-1 281	2	-445	0
Autre	3	-	3	1	7
TOTAL	1 727	-1 281	5	-444	7

En 2019, suite à la distribution des titres Worldline, Atos détenait 27,3% du capital de Worldline et 35% des droits de vote. Par conséquent, Worldline a été présenté à partir de cette date au sein de la ligne « Participation dans les entreprises mises en équivalence » dans les états financiers consolidés 2019.

A l'issue de la dernière opération de cession en février 2020 (cf. Note 1), le Groupe a considéré qu'il n'exerçait plus d'influence notable sur Worldline. De ce fait, à la date de cession, les titres conservés ont été présentés en actifs financiers mesurés en juste valeur par résultat en accord avec la norme IFRS 9.

Note 11 Engagement de retraite et autres avantages à long terme

Le Groupe utilise des méthodes et des hypothèses actuarielles pour évaluer les coûts et les provisions de retraites. La valeur des actifs du régime est déterminée sur la base d'évaluations externes fournies par les dépositaires et gestionnaires des fonds de retraites et sujettes à d'autres vérifications complémentaires lorsque le Groupe le juge nécessaire. L'estimation des provisions de retraites, de la même manière que l'évaluation des actifs du régime, nécessite le recours à des hypothèses et à des estimations.

Les régimes d'avantages sociaux octroyés par le Groupe comportent des plans à cotisations définies et des plans à prestations définies. Les charges liées aux régimes à cotisations définies sont constatées au compte de résultat du Groupe sur la base des cotisations versées ou dues au titre de l'exercice où les services afférents ont été rendus par les bénéficiaires.

L'évaluation des engagements du Groupe au titre des régimes à prestations définies s'effectue sur la base d'une méthode actuarielle unique dite des « unités de crédit projetées ». Cette méthode repose notamment sur une projection des niveaux de retraites futures à verser aux salariés du Groupe, en anticipant les effets de leurs augmentations de salaires futures. Elle

repose sur des hypothèses spécifiques, détaillées dans la suite de cette note, qui sont périodiquement mises à jour, en liaison étroite avec les actuaires externes utilisés par le Groupe.

Les actifs du régime généralement constitués au sein d'entités légales séparées sont évalués à leur juste valeur, mesurée en date de clôture.

D'un exercice à l'autre, les différences entre d'une part les passifs anticipés et leurs montants réestimés, d'autre part le niveau attendu des actifs dédiés et leur niveau réel, constituent les écarts actuariels, qui sont cumulés au niveau de chaque régime de retraite. Ces écarts peuvent provenir soit de changements d'hypothèses actuarielles, soit d'écarts d'expérience qui sont créés par la non-réalisation, au cours de l'exercice, des hypothèses retenues à la fin de l'exercice précédent. Tous les écarts actuariels générés sur la période en lien avec les avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ».

Le coût des régimes d'avantages sociaux est reconnu dans le résultat opérationnel du Groupe, à l'exception de l'intérêt sur les passifs nets (des actifs) qui est reconnu au sein du résultat financier.

Les engagements de retraite ont donné lieu, au 31 décembre 2020, à une provision nette de 1 204 millions d'euros dans les comptes du Groupe. La provision s'élevait à 972 millions d'euros au 31 décembre 2019. Les engagements au titre des autres

avantages à long terme s'élevaient à 42 millions d'euros au 31 décembre 2020 et à 50 millions d'euros au 31 décembre 2019.

(en millions d'euros)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Montant reconnu dans les états financiers :		
Charges payées d'avance	112	231
Charges à payer – engagements de retraite [a]	-1 317	-1 203
Provision retraite	-1 204	-972
Charges à payer – autres régimes à long terme [b]	-42	-50
MONTANT TOTAL CHARGES À PAYER [A] + [B]	-1 359	-1 252

Engagement de retraite

Les engagements du Groupe se situent principalement au Royaume-Uni (53% des engagements du Groupe), en Allemagne (30%), aux Etats-Unis (5%) en Suisse (5%) et en France (4%).

Caractéristiques des principaux plans et des risques associés

Au Royaume-Uni, ces engagements proviennent d'anciens plans à prestations définies, qui ont été pour la plupart fermés à l'acquisition de nouveaux droits ou aux nouveaux entrants. Ils résultent de régimes basés sur le salaire de fin de carrière et soumis aux exigences de solvabilité prévalant au Royaume-Uni, c'est-à-dire déterminées par un actuaire indépendant sur la base d'un taux d'actualisation reflétant le rendement attendu sur les actifs des régimes. Les périodes de comblement de déficit sont décidées entre les administrateurs indépendants des fonds de pension et les sociétés contributrices et peuvent aller jusqu'à 20 ans lorsque des sûretés adéquates sont mises en place par

les sociétés contributrices. La plupart des plans sont désormais gouvernés par un unique administrateur indépendant professionnel.

L'allocation d'actifs consolidée des différents plans au Royaume-Uni est composée à 79% d'obligations et à 21% d'actions et autres actifs et peut varier d'un plan à l'autre selon son profil particulier. L'exposition au risque de taux et d'inflation est gérée prudemment au travers des investissements en obligations d'Etat britanniques, ainsi que de swaps de taux et d'inflation entièrement collatéralisés. Les obligations privées constituent une part significative du portefeuille obligataire et les investissements en actions présentent une bonne diversification géographique.

Ces régimes n'exposent pas le Groupe à des risques particuliers au-delà des risques traditionnels liés aux régimes à prestations définies, qui incluent notamment les risques d'augmentation de l'inflation, de la longévité, ou encore la baisse des taux d'actualisation ou des rendements financiers.

En Allemagne, la majorité des engagements provient de droits transférés au Groupe dans le cadre de l'acquisition de SIS en 2011 et d'Unify en 2016. Il couvre plusieurs entités allemandes et est soumis aux obligations locales, qui n'imposent pas de niveau de financement et exigent la souscription d'une assurance mutualisée en cas de faillite (PSV). Ces plans font cependant l'objet d'un préfinancement sous la forme d'un accord de fiducie (CTA) gouverné par un prestataire professionnel externe. La stratégie d'investissement est déterminée par un Comité d'Investissement désigné par l'employeur. L'allocation d'actifs est principalement composée d'obligations 66%, d'actifs de rendement pour 22% et d'immobilier pour 12%. L'allocation d'actifs relative à l'autre régime est plus en ligne avec sa faible sensibilité aux risques de taux et repose principalement sur des obligations privées de haute qualité, et dans une moindre mesure des fonds diversifiés et des obligations européennes à haut rendement.

En Suisse, les engagements proviennent d'un régime à prestations définies, excédant le montant minimal de la pension obligatoire prévue par la loi suisse (LPP). Les cotisations sont versées à la fois par les employés et par l'employeur et sont calculées en pourcentage du salaire couvert. Le taux de cotisation dépend de l'âge du salarié. A la retraite, le capital d'épargne individuel des employés est converti en pension selon le taux de conversion tel que défini par le règlement du fonds de pension. La pension est versée sous forme de rente viagère avec la possibilité d'en percevoir une partie en capital. En cas d'invalidité, le régime de retraite verse une pension d'invalidité jusqu'à l'âge normal de la retraite. En cas de décès avant la retraite, le régime de retraite verse une rente de conjoint à vie.

Les engagements du Groupe proviennent également des plans de pension aux Etats-Unis et, dans une moindre mesure, de régimes légaux ou conventionnels d'indemnités liées à l'ancienneté ou à la fin de carrière. Les engagements du Groupe en matière de couverture santé des retraités ne sont pas significatifs.

Atos reconnaît l'ensemble des gains et pertes actuarielles ainsi que les effets des limitations d'actifs générés dans la période en « Autres éléments du résultat global ».

Evénements de 2019

A la suite de la distribution des actions Worldline par Atos en 2019, Worldline a été consolidée selon la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers consolidés d'Atos. Cela a entraîné une diminution des engagements de retraite nets de 110 millions d'euros au 1^{er} janvier 2019 (une diminution des engagements de retraite de 536 millions d'euros et une diminution des actifs de couverture du régime de 426 millions d'euros).

En novembre 2019, trois régimes de retraite à prestations définies du Royaume-Uni ont fusionné ensemble, avec transfert des actifs de couverture et des engagements dans un nouveau régime (le régime de retraite Atos UK 2019). Les participants à ces régimes sont des bénéficiaires à droits différés et des retraités. Le déficit à la date de la fusion est estimé à environ 265 millions de livres sterling. Un accord a été conclu avec l'administrateur du nouveau régime pour le versement d'une contribution unique de 198 millions de livres sterling (230 millions d'euros) payée en actions Worldline. Cette transaction non monétaire devrait permettre à Atos de faire

l'économie des cotisations pour les 15 prochaines années, sous réserve de conformité aux réglementations locales en matière de financement des régimes de retraites.

Atos UK Ltd a proposé, deux fois cette année, à certains des salariés bénéficiaires du régime de retraite d'Atos 2011, une option de pension de transition (Bridge Pension Option). Cette option donne la possibilité de renoncer à une partie des droits à pension à recevoir après l'âge légal de départ en retraite du régime de sécurité sociale (State Pension Age) en contrepartie de l'augmentation temporaire des pensions sur la période allant du départ en retraite d'Atos jusqu'à cet âge légal. Cela a conduit à une réduction des engagements et des charges opérationnelles de 10 millions d'euros, comprenant les coûts actuariels, juridiques et autres coûts de projets.

En France, le régime de retraite supplémentaire proposé aux membres du Comité Exécutif a été cristallisé à la suite de la loi PACTE, transposant dans le règlement français une partie de la directive européenne relative à la portabilité des droits à pension. Le gouvernement français a précisé par l'ordonnance du 3 juillet 2019 comment ces nouvelles règles s'appliquent. Les régimes de retraite à prestations définies sont fermés aux nouveaux entrants à partir du 4 juillet 2019 et aucune accumulation de droits additionnels n'est autorisée à partir du 1^{er} janvier 2020. Du fait de ce nouveau cadre juridique, sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil d'Administration a décidé le 16 décembre 2019 que le nouveau Directeur Général ne serait plus éligible à ce régime de retraite supplémentaire. Par ailleurs, l'ancien Président-Directeur général Thierry Breton, qui a quitté Atos le 31 octobre 2019 et liquidé ses droits à retraite à prestations définies, a renoncé à son complément de pension auquel il pouvait prétendre, pendant son mandat à la Commission Européenne. Tous ces impacts sont traités comme une modification de plan selon IAS 19. L'impact positif de ces modifications a été comptabilisé en marge opérationnelle lors du second semestre pour 12 millions d'euros.

Evènements de 2020

En juillet 2020, Atos a cédé ses activités Unify en Belgique. L'impact de cette cession est une réduction des engagements de 18 millions d'euros liée au transfert des salariés et une réduction des actifs de couverture sous-jacents de 15 millions d'euros.

Atos UK Ltd a proposé à certains de ses salariés bénéficiaires du régime de retraite d'Atos 2019, une option de pension de transition (Bridge Pension Option). Cette option donne la possibilité de renoncer à une partie des droits à pension à recevoir après l'âge légal de départ en retraite du régime de sécurité sociale (State Pension Age) en contrepartie de l'augmentation temporaire des pensions sur la période allant du départ en retraite d'Atos jusqu'à cet âge légal. Cela a conduit à une réduction des engagements et des charges opérationnelles de 20 millions d'euros, comprenant les coûts actuariels, juridiques et autres coûts de projets.

Les marchés des taux d'intérêt des obligations d'entreprises pour toutes les zones et pays majeurs ont été particulièrement volatiles cette année en raison de la crise de la Covid-19, avec un pic constaté fin mars 2020.

Les courbes des taux d'actualisation ont baissé depuis lors en raison de la baisse des taux des obligations souveraines combinée à la réduction des spreads de crédit. Les taux d'actualisation au 31 décembre 2020 ont diminué depuis le 31 décembre 2019 pour la zone euro, le Royaume-Uni et, dans une moindre mesure, pour la Suisse. Cela a conduit à une forte augmentation des engagements d'environ 426 millions d'euros,

partiellement compensée par les gains actuariels de 202 millions d'euros sur les actifs de couverture générés pas la Stratégie de « Liability Driven Investment (LDI) » et à la bonne performance, inattendue, des marchés financiers au second semestre. Ces effets cumulés ont conduit à une augmentation des engagements reconnue en Autres éléments du résultat global.

(en millions d'euros)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Montant reconnu dans les états financiers		
Charges payées d'avance – régimes postérieurs à l'emploi	112	231
Charges à payer – régimes postérieurs à l'emploi	-1 317	-1 203
Montant total reconnu au bilan	-1 204	-972
Décomposition de la charge périodique		
Coût des services rendus (net des cotisations des salariés)	51	51
Coût des services passés	-29	-46
Coûts administratifs	2	2
Charge opérationnelle	25	8
Coût de l'actualisation	74	104
Revenus d'intérêt	-58	-74
Charge financière nette	16	30
Charge nette périodique totale	41	37
Variation des engagements au titre des régimes à prestations définies		
Total des engagements au titre des régimes à prestations définies au 1^{er} janvier	4 855	4 901
Impact sortie de périmètre (Worldline)	-	-536
Effets de change	-176	138
Coût des services rendus (net des cotisations des salariés)	51	51
Coût de l'actualisation	74	104
Effet des modifications de régimes	-29	-51
Regroupement d'entreprises/(cessions)	-15	0
Cotisations versées par les employés	5	7
Prestations payées	-188	-183
(Gains)/pertes actuariels – changements d'hypothèses financières	426	454
(Gains)/pertes actuariels – changements d'hypothèses démographiques	17	-45
(Gains)/pertes actuariels – effets d'expérience	81	16
Reclassement	1	0
Engagements au titre des régimes à prestations définies au 31 décembre	5 102	4 855

La durée moyenne pondérée de l'obligation est de 15 ans.

(en millions d'euros)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Variation de la juste valeur des actifs de régime		
Juste valeur des actifs de régime au 1^{er} janvier	3 883	3 704
Impact sortie de périmètre (Worldline)	-	-426
Effets de change	-174	131
Rendement financier réel des actifs de régime	319	364
Cotisations employeur	16	33
Prestations payées par les fonds externes	-134	-151
Liquidations	-	-5
Regroupement d'entreprises/(cessions)	-16	-
Cotisations versées par les employés	5	7
Coûts administratifs	-3	-3
Transfert des actions Worldline au fonds de pension Atos UK	-	230
Juste valeur des actifs de régime au 31 décembre	3 898	3 883
Rapprochement avec les montants reconnus dans les états financiers (tous régimes)		
Situation financière nette – régimes postérieurs à l'emploi	-1 204	-972
Autres éléments non reconnus (plafonnement des actifs)	-	-
Charges (à payer)/payées d'avance	-1 204	-972
Variation du montant reconnu dans les états financiers (tous régimes)		
Montant reconnu à l'ouverture	-972	-1 197
Impact sortie de périmètre (Worldline)	-	110
Charge nette périodique	-41	-37
Prestations payées par l'employeur	54	32
Cotisations versées par l'employeur	16	33
Regroupement d'entreprises/(cessions)	-1	-
Montants comptabilisés en autres éléments du résultat global	-262	-134
Autres (effets de change)	3	-7
Transfert des actions Worldline au fonds de pension Atos UK	-	230
Reclassement	-1	-1
Montant reconnu à la clôture	-1 204	-972

L'évolution des principaux plans par régions a été la suivante :

(en millions d'euros)	Principaux régimes au Royaume-Uni	Principaux régimes en Allemagne	Autres régimes
Rapprochement avec les montants reconnus dans les principaux plans :			
Montant reconnu à l'ouverture	150	-730	-393
Charge nette périodique	9	-24	-26
Prestations et cotisations payées par l'employeur	6	15	49
Regroupement d'entreprises/(cessions)	0	0	-1
Montants comptabilisés en autres éléments du résultat global	-163	-100	1
Autres (effets de change et reclassements)	-5	-1	8
Montant reconnu à la clôture	-3	-839	-362
Engagements au titre des régimes à prestations définies au 31 décembre	-2 679	-1 531	-892
Juste valeur des actifs de régime au 31 décembre	2 676	692	530
Plafonnement des actifs au 31 décembre	-	-	-
Montant reconnu à la clôture	-3	-839	-362

Hypothèses actuarielles

Les engagements ont été évalués par des actuaires indépendants, sur la base d'hypothèses mises à jour régulièrement.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

	Royaume-Uni		Zone euro		Suisse		Etats-Unis	
	31 décembre 2020	31 décembre 2019	31 décembre 2020	31 décembre 2019	31 décembre 2020	31 décembre 2019	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Taux d'actualisation	1,50%	2,10%	0,5% ~ 0,9%	0,8% ~ 1,3%	0,15%	0,25%	2,25%	3,00%
Augmentation de salaire	2,50%	2,55%	2,0% ~ 2,2%	2,0% ~ 2,2%	1,00%	1,00%	na	na
Hypothèse d'augmentation future des salaires	RPI : 2,90%	RPI : 2,95%						
	CPI : 2,20%	CPI : 1,95%	1,45%	1,45%	na	na	na	na

L'hypothèse d'inflation est utilisée pour déterminer l'impact de l'indexation des retraites en cours de paiement ou des augmentations de salaires selon les règles propres à chaque plan.

La sensibilité des engagements de retraites des principaux régimes aux hypothèses de taux d'actualisation et d'inflation est la suivante :

	Taux d'actualisation +25 pts	Taux d'inflation +25 pts
Plans de retraite au Royaume-Uni	-3,9%	+4,0%
Principaux plans de retraite en Allemagne	-3,7%	+2,5%

Ces analyses de sensibilité sont basées sur des calculs effectués par des actuaires indépendants et n'incluent pas les effets croisés de chacune des hypothèses, mais incluent les effets que les hypothèses d'inflation ont sur les hypothèses d'augmentation des salaires au Royaume-Uni.

Actifs de régime

Ces actifs se décomposent comme suit :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Actions	14%	15%
Obligations	68%	66%
Immobilier	7%	7%
Liquidités et assimilés	2%	2%
Autres	9%	10%

Parmi ces actifs, 89% ont fait l'objet d'une valorisation sur la base de valeurs de marché, 9% d'actifs essentiellement composés d'immobilier, d'actions non cotées ou de participations dans des projets d'infrastructure sont valorisés par les gestionnaires externes, enfin 2% des actifs correspondent à la valeur de polices d'assurance

Une part significative du portefeuille obligataire et des swaps de taux concourent au programme de couverture mis en œuvre par les fonds de pension britanniques d'Atos, qui vise à couvrir une part importante des obligations de financement. Aucun régime n'est couvert contre le risque de longévité.

Au sein du total des actifs, les titres Atos ou actifs utilisés par Atos ne sont pas significatifs.

Charges constatées d'avance dans l'état consolidé de la situation financière du Groupe

L'actif net de 112 millions d'euros relatif à deux des plans au Royaume-Uni est justifié par la capacité du Groupe à en obtenir le remboursement, conformément à l'interprétation IFRIC 14. Ces régimes sont toujours excédentaires en 2020 malgré les perturbations des marchés financiers.

Impacts nets sur le compte de résultat

L'impact net des régimes à prestations définies sur les états financiers du Groupe est le suivant :

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Marge opérationnelle	-28	-9
Autres produits et charges opérationnels	3	1
Résultat financier	-16	-30
Impact total sur le compte de résultat	-41	-37

Autres régimes à long terme

Le passif net relatif aux autres régimes à long terme était de 50 millions d'euros au 31 décembre 2019. La baisse à 42 millions d'euros en 2020 s'explique par les prestations payées directement aux bénéficiaires et les cotisations employeur (25 millions d'euros) nettes d'une charge comptabilisée au compte de résultat (18 millions d'euros).

Note 12 Provisions

Le Groupe utilise des méthodes et des hypothèses actuarielles pour mesurer les provisions. Les provisions sont comptabilisées si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le Groupe a une obligation actuelle (juridique, réglementaire, contractuelle ou implicite) résultant d'événements passés ;

- il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant peut être estimé de manière fiable.

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	Regroupement d'entreprises	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres*	31 décembre 2020	Courantes	Non courantes
Réorganisation	74	-	35	-28	-2	-1	79	74	5
Rationalisation	9	-	4	-1	-1	-2	9	4	6
Engagements sur projets	30	-	8	-9	-3	-4	23	20	3
Risques et litiges	75	3	5	-1	-16	-12	54	20	34
TOTAL PROVISIONS	188	3	52	-39	-21	-18	165	118	47

* Le mouvement Autres correspond principalement à des ajustements de conversion des devises.

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	Actifs détenus pour distribution	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres*	31 décembre 2019	Courantes	Non courantes
Réorganisation	70	-5	50	-36	-6	1	74	69	5
Rationalisation	18	-0	1	-6	-7	3	9	7	2
Engagements sur projets	37	-3	14	-12	-5	-1	30	26	4
Risques et litiges	121	-31	17	-4	-12	-17	75	17	58
TOTAL PROVISIONS	247	-38	82	-58	-30	-14	188	119	69

Réorganisation

Les nouvelles provisions pour réorganisation se sont élevées sur l'exercice à 35 millions d'euros, principalement en Allemagne, en France et au Royaume Uni, générées par des nouveaux plans visant l'amélioration, l'efficacité et la productivité du Groupe.

Les 28 millions d'euros d'utilisation sont principalement la conséquence de l'adaptation des effectifs du Groupe en Allemagne.

Rationalisation

Les nouvelles provisions se sont élevées à 4 millions d'euros et correspondent principalement à la rationalisation des locaux en Allemagne et en France.

Engagements sur projets

La charge de 8 millions d'euros a été essentiellement encourue en Europe du Sud & Centrale.

Les 9 millions d'euros de consommation concernent des pertes subies sur certains projets en Europe Centrale.

Risques et litiges

Les provisions pour risques et litiges de 54 millions d'euros, ont inclus plusieurs litiges à long terme tels que des contentieux fiscaux et sociaux, des litiges sur des garanties données dans le cadre de cessions et autres litiges avec des clients et des fournisseurs, notamment en Amérique du Sud.

Note 13 Instruments financiers

Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés sont inscrits au bilan à leur juste valeur en tant qu'actifs et passifs financiers. Les variations de leur juste valeur sont enregistrées dans le résultat financier, sauf s'ils sont éligibles à la comptabilité de couverture, selon laquelle :

- pour la couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée dans le compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments de couverture ;
- pour la couverture de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres en tant qu'« Eléments constatés directement en capitaux propres ». La variation de valeur de la partie inefficace est comptabilisée dans les « Autres produits et charges financiers ». Les montants figurant en capitaux propres sont transférés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des éléments couverts.

Le Groupe utilise des contrats de change à terme pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie attribuable aux variations des cours de change liées aux achats et ventes en monnaie étrangère.

Le Groupe désigne seulement l'élément « prix » au comptant du contrat de change à terme en tant qu'instrument de couverture dans les relations de couverture de flux de trésorerie. Selon IAS 39, la variation de valeur de l'élément « temps » des contrats de change à terme (élément de report/déport) était comptabilisée immédiatement en résultat.

En adoptant IFRS 9, le Groupe a choisi de comptabiliser les éléments de report/déport séparément en « coûts de couverture ». Ils seront désormais comptabilisés en autres éléments du résultat global et accumulés en réserve de coûts de couverture, dans une composante séparée des capitaux propres, avant d'être comptabilisés ultérieurement, comme les gains et pertes accumulés dans la réserve de couverture des flux de trésorerie comme faisant partie de la transaction couverte.

(en millions d'euros)	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Contrats de change à terme	13	-13	7	-1
Taux d'intérêt à terme sur contrats	-	0	-	-2
S'analysant comme :				
Non courant	-	-	-	-2
Courant	13	-13	7	-1

La juste valeur des instruments financiers est fournie par les contreparties bancaires.

Risque de variation des flux futurs dû à l'évolution des taux d'intérêt

Le Groupe bénéficie de prêts bancaires, ainsi que des programmes de billets de trésorerie à hauteur de 755 millions d'euros au 31 décembre 2019 et 915 millions d'euros au 31 décembre 2020 à taux variable, qui l'exposent au risque de variation des flux futurs dû à l'évolution des taux d'intérêt.

Pour diminuer son exposition à ce risque, le Groupe a recours, auprès d'établissements financiers, à des swaps de taux qui lui permettent d'échanger le taux variable d'une partie de son endettement financier en taux fixe. La juste valeur des instruments financiers permettant de couvrir l'endettement financier à taux variable est éligible à la comptabilité de couverture des flux de trésorerie.

Exposition au risque de taux d'intérêt

Le tableau ci-après présente l'exposition du Groupe au risque de taux sur la base des engagements d'endettement futurs. L'exposition au taux variable après couverture est d'environ 2 679 millions d'euros au 31 décembre 2020. En supposant que

la structure (trésorerie/endettement à taux variable/couvertures) reste stable sur toute la durée du prêt, une diminution de 1,0% du taux de référence à court terme en Euro aurait un impact négatif sur les intérêts financiers de 26,8 millions d'euros.

(en millions d'euros)	Notes	Exposition au risque		Total
		Inférieur à 1 an	Supérieur à 1 an	
Prêts bancaires & NEU CP		-915	-	-915
Autres		-28	-19	-47
Total des passifs		-943	-19	-962
Disponibilités et équivalents de trésorerie	Note 6.5	3 282	-	3 282
Découverts	Note 6.5	-140	-	-140
Total trésorerie et équivalents de trésorerie net*		3 142	-	3 142
Position nette avant gestion du risque		2 198	-19	2 179
Instruments de couverture		500	-	500
Position nette après gestion du risque		2 698	-19	2 679
Emission obligataire	Note 6.4	-	-2 100	-2 100
Obligation échangeable en action	Note 6.4	-	-500	-500
NEU MTN à taux fixe		-	-50	-50
Dettes totales nettes après gestion du risque		2 698	-2 669	29

* Dépôts à vue (certificats de dépôts), SICAV monétaires et découverts.

Risque de liquidité

Le 2 avril 2020, Atos a entièrement payé par anticipation le montant de 600 millions d'euros lié au covenant d'une durée de cinq ans à échéance du 2 juillet 2020. Le taux de ce coupon était de 2,375%.

Le 4 février 2020, Atos a cédé environ 23,9 millions d'actions Worldline représentant une valeur nette comptable des titres mis en équivalence d'environ 1 402 millions d'euros, dans le cadre d'un placement privé auprès d'investisseurs qualifiés par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres.

Le 30 octobre 2019, Atos a annoncé la cession d'actions Worldline (780 millions d'euros par le biais d'un placement par voie de construction accélérée du livre d'ordres (ABO)) et l'émission d'une obligation échangeable en action Worldline (OEB) à coupon zéro de 500 millions d'euros d'une maturité de cinq ans incluant une prime d'échange de 35%. Le gain total pour Atos s'élève à 1 280 millions d'euros pour les deux opérations.

Le 5 novembre 2018, Atos a annoncé le placement, réalisé avec succès, d'une émission obligataire de 1,8 milliard d'euros. Cette émission obligataire se décompose en trois tranches :

- 700 millions d'euros à 3,5 ans avec un coupon de 0,75% ;
- 750 millions euros à 6,5 ans avec un coupon de 1,75% ;
- 350 millions euros à 10 ans avec un coupon de 2,50%.

Il n'y a pas de covenants financiers. L'agence de notation Standard and Poor's a attribué la note de BBB+ aux trois tranches, à la suite de la notation d'Atos ci-dessous. Le 17 décembre 2020, l'agence de notation Standard and Poor's a confirmé sa notation de BBB+/Stable du Groupe.

Le 11 octobre 2018, Atos a signé avec un syndicat d'établissements financiers de premier rang une facilité de crédit renouvelable (la Facilité) pour un montant de 2,4 milliards d'euros, à échéance novembre 2023. Atos dispose d'une option d'extension de la maturité de la facilité de crédit jusqu'au 6 novembre 2025 en deux temps. Atos a exercé la deuxième option en 2020 pour étendre la maturité de la facilité de crédit jusqu'au 6 novembre 2025. La facilité est disponible à des fins opérationnelles et remplace la facilité existante de 1,8 milliard d'euros signée en novembre 2014.

La facilité de crédit renouvelable inclut un ratio financier défini comme le ratio de levier financier consolidé (endettement net divisé par la marge opérationnelle avant dépréciations et amortissements) ne devant pas être supérieur à 2,5. Le calcul de ce ratio au 31 décembre 2020 exclut les impacts IFRS 16 pour un montant de 369 millions d'euros et est présenté ci-après :

Nature des ratios bancaires	Obligations bancaires	Exercice 2020	Exercice 2019
Effet de levier (endettement net/EBO)*	Ne doit pas être supérieur à 2,5	0,36	1,19

* EBO : Excédent Brut Opérationnel égal à la marge opérationnelle retraitée des éléments non cash

Le 4 mai 2018, Atos a émis un programme « Negotiable European Medium Term Note » (NEU MTN) afin d'optimiser ses charges financières et d'améliorer la gestion des liquidités du Groupe pour un montant initial maximum de 600 millions d'euros.

Le 2 juin 2017, Atos a émis un programme « Negotiable European Commercial Papers » (NEU CP) afin d'optimiser ses charges financières et d'améliorer la gestion des liquidités du Groupe pour un montant initial maximum de 900 millions d'euros qui a été augmenté à 1,8 milliard d'euros en octobre 2018. Le 10 décembre 2019, le montant maximum de 1,8 milliard d'euros a été augmenté à 2,4 milliards d'euros.

Le 29 septembre 2016, Atos a émis un placement privé obligataire d'un montant de 300 millions d'euros et d'une durée de sept ans. L'emprunt obligataire porte intérêt au taux fixe de 1,444% et n'inclut pas de ratio financier. Le Groupe Atos et l'emprunt obligataire n'ont pas de notation de crédit.

Le 2 juillet 2015, Atos a émis un emprunt obligataire d'un montant de 600 millions d'euros et d'une durée de cinq ans.

L'emprunt obligataire porte intérêt au taux fixe de 2,375% et n'inclut pas de ratio financier.

Le 29 mai 2018, Atos a renouvelé son programme de titrisation pour une période de cinq ans pour un montant maximum de créances titrisées de 500 millions d'euros et une limite au montant maximum de financement qui passe de 200 millions d'euros à 100 millions d'euros. Ce programme était destiné uniquement aux deux entités françaises participantes. En octobre 2020, ce programme a été clôturé.

Risque de change

Atos opère dans 71 pays. Cependant, dans la plupart des cas, le Groupe établit ses factures dans la monnaie du pays dans lequel il fournit les services, limitant ainsi son exposition au risque de change. Lorsque tel n'est pas le cas, le Groupe a recours à des instruments de couverture, comme des contrats à terme ou les swaps de devises pour minimiser le risque.

La valeur nette comptable des actifs et des dettes monétaires libellés en devises étrangères se présente comme suit :

(en millions d'euros)	2020	2019	2020	2019	2020	2019
	EUR		GBP		USD	
Actifs	188	189	50	38	207	214
Passifs	63	44	33	3	158	145
Exposition aux taux de change avant couverture	125	145	18	35	50	70
Couverture	-490	-328	-80	-80	-99	-119
IMPACT DU TAUX DE CHANGE APRÈS COUVERTURE	-365	-183	-62	-45	-50	-49

Analyse de sensibilité des devises étrangères

Les entités du Groupe avec une devise fonctionnelle en euro, en livre sterling et en dollar US sont les principales exposées au risque de change.

Le tableau ci-dessous détaille la sensibilité du Groupe à une augmentation ou diminution de 5% de la devise à laquelle le Groupe est exposé contre les autres devises étrangères.

L'analyse de sensibilité a été menée sur les éléments monétaires libellés en devises étrangères comptabilisés au dans l'état consolidé de la situation financière en date de clôture. Leur conversion en euro à la date de clôture a été ajustée pour prendre en compte une augmentation de 5% du taux de conversion de la devise analysée.

(en millions d'euros)	2020	2019	2020	2019	2020	2019
	EUR		GBP		USD	
Compte de résultat	-18	-9	-3	-2	-2	-2

Comptabilité de couverture

Les écarts entre les échéances des instruments financiers et la période sur laquelle les flux de trésorerie sont attendus ne sont pas significatifs.

Au 31 décembre 2020, les instruments dérivés sont utilisés pour la couverture de risques transactionnels tels que les risques de change et le risque de taux d'intérêts. Toutefois, d'un point de vue comptable, la plupart de ces instruments dérivés sont considérés comme des couvertures de flux de trésorerie.

La désignation des instruments par monnaie étrangère se décompose comme suit :

Instruments <i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Juste valeur	Nominal	Juste valeur	Nominal
Couverture de flux de trésorerie				
Taux d'intérêt				
SWAP	0	500	-2	545
Change				
Contrats à terme en CHF	0	6	0	10
Contrats à terme en CNY	0	2	0	2
Contrats à terme en GBP	0	-7	-	-
Contrats à terme en INR	-1	134	2	161
Contrats à terme en MAD	0	16	0	13
Contrats à terme en MXN	2	27	1	26
Contrats à terme en PHP	0	26	0	27
Contrats à terme en PLN	3	114	1	108
Contrats à terme en RON	1	48	0	43
Contrats à terme en RUB	0	7	0	9
Contrats à terme en SEK	0	-4	-	-
Contrats à terme en USD	-4	184	0	31
Couverture à la juste valeur et couverture des instruments destinés à des fins de transaction				
Change				
Contrats à terme en CHF	0	-17	-	-
Contrats à terme en CNY	0	0	-0	1
Contrats à terme en GBP	0	-10	-0	-14
Contrats à terme en INR	0	9	0	12
Contrats à terme en MAD	0	7	0	7
Contrats à terme en MXN	-	-	0	3
Contrats à terme en PHP	0	1	0	3
Contrats à terme en PLN	0	22	-0	18
Contrats à terme en RON	0	8	0	5
Contrats à terme en USD	-3	68	0	61

Les justes valeurs (nettes d'impôts) des instruments de couverture de flux futurs constatées directement en capitaux propres au 31 décembre 2020 se sont élevés à 1 million d'euros, avec une variation de -3 millions d'euros (nette d'impôts) sur l'exercice.

Note 14 Capitaux propres

14.1 - Résultat net par action

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net (attribuable aux propriétaires de la Société Mère) par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Les actions propres ne sont pas prises en compte pour le calcul du résultat par action de base ou dilué.

Le résultat par action dilué est calculé en divisant le résultat net (attribuable aux propriétaires de la Société Mère), ajusté du coût financier (net d'impôt) des instruments de dette dilutifs, par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation

au cours de l'exercice, majoré du nombre moyen d'actions qui, selon la méthode du rachat d'actions, auraient été émises si tous les instruments dilutifs émis avaient été convertis (options de souscription d'actions ou obligations convertibles).

L'effet dilutif de chaque instrument convertible est déterminé en recherchant la dilution maximale du résultat de base par action. L'effet dilutif des options de souscription d'actions est évalué sur la base du cours moyen de l'action Atos sur la période.

En 2019, les instruments dilutifs étaient constitués d'options de souscription d'actions acquises (correspondant à 4 659 options).

(en millions d'euros et en unités)

	Exercice 2020	Exercice 2019
Résultat net des activités poursuivies – attribuable aux propriétaires de la Société Mère [a]	550	414
Impact des instruments dilutifs	-	-
Résultat net des activités poursuivies retraité des instruments dilutifs – attribuable aux propriétaires de la Société Mère [b]	550	414
Nombre moyen pondéré d'actions [c]	109 003 866	107 669 930
Impact des instruments dilutifs [d]	-	4 659
Nombre moyen dilué d'actions [e]=[c]+[d]	109 003 866	107 674 589
(en euros)		
Résultat net par action en euros des activités poursuivies [a]/[c]	5,05	3,84
Résultat net par action dilué en euros des activités poursuivies [b]/[e]	5,05	3,84

(en millions d'euros et en unités)

	Exercice 2020	Exercice 2019
Résultat net des activités abandonnées – attribuable aux propriétaires de la Société Mère [a]	-	2 986
Impact des instruments dilutifs	-	-
Résultat net des activités abandonnées retraité des instruments dilutifs – attribuable aux propriétaires de la Société Mère [a]	-	2 986
Nombre moyen pondéré d'actions [c]	109 003 866	107 669 930
Impact des instruments dilutifs [d]	-	4 659
Nombre moyen dilué d'actions [e]=[c]+[d]	109 003 866	107 674 589
(en euros)		
Résultat net par action en euros des activités abandonnées [a]/[c]	-	27,74
Résultat net par action dilué en euros des activités abandonnées [b]/[e]	-	27,73

Aucune transaction sur actions significative n'a eu lieu post-clôture et qui aurait pu avoir un impact sur le calcul du résultat net par action dilué.

14.2 - Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société Mère

Actions propres

Les actions Atos détenues par la Société Mère sont inscrites à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres consolidés. En cas de cession, les plus ou moins-values ainsi que les effets d'impôts correspondants sont enregistrés en variation des capitaux propres consolidés.

Augmentation du capital

En 2020, Atos SE a augmenté son capital social par incorporation de primes d'émission pour un montant de 36 millions d'euros, ce qui a donné lieu à la création de 778 252 nouvelles actions.

Au 31 décembre 2020, le capital social d'Atos SE s'élevait à 110 millions d'euros et était composé de 109 993 166 actions dont la valeur nominale s'élevait à un euro par action.

Distribution des actions Worldline

Suite à la décision du 29 janvier 2019 des administrateurs d'Atos de soumettre à l'Assemblée Générale le projet de distribuer 23,5% de l'ensemble des actions de Worldline aux actionnaires d'Atos et l'approbation de la transaction par les actionnaires d'Atos à l'Assemblée Générale du 30 avril 2019, les actions Worldline ont été distribuées aux actionnaires d'Atos le 7 mai 2019, date de mise en paiement des dividendes, pour un montant total de 2 344 millions d'euros, correspondant à la distribution de 42 852 724 actions Worldline valorisées à date de l'opération à 54,70 euros par action.

14.3 - Participations ne donnant pas le contrôle

Engagements d'achat de participations ne donnant pas le contrôle

Le Groupe peut consentir aux actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales des engagements de rachat de leurs participations. Le prix d'exercice de ces options peut être fixe ou établi selon une formule de calcul prédéfinie ; en outre, ces options peuvent être exercées à tout moment ou à une date définie.

Le Groupe enregistre un passif financier à sa valeur actualisée du prix d'exercice des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires des entités concernées. La contrepartie de ce passif financier sera différente selon que les minoritaires ont conservé ou non un accès présent aux bénéfices de l'entité. Dans le cas d'un accès présent aux

bénéfices conservé, les intérêts non contrôlés seront maintenus au bilan et la dette sera comptabilisée en contrepartie des capitaux propres part du Groupe. Dans le cas où les intérêts minoritaires n'ont plus accès aux bénéfices de l'entité en vertu de l'option de vente, les intérêts non contrôlés correspondant sont décomptabilisés.

La différence entre la dette au titre des engagements de rachat et la valeur comptable des intérêts non contrôlés décomptabilisés est enregistrée en déduction des capitaux propres part du Groupe. La variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée par ajustement des capitaux propres part du Groupe.

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	Résultat 2020	Actifs détenus pour distribution	Dividendes	Changements de périmètre	Autres	31 décembre 2020
Worldline	-						-
Autres	12	3	-	-4	-0	-1	10
TOTAL	12	3	-	-4	-0	-1	10

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	Résultat 2019	Augmentation de capital	Dividendes	Changements de périmètre	Autres	31 décembre 2019
Worldline	2 019	89	-2 107	-	-	-	0
Autres	9	3	-	-3	-	3	12
TOTAL	2 027	92	-2 107	-3	-	3	12

Sur 2019, la baisse significative des participations ne donnant pas le contrôle est due à la perte de contrôle de Worldline intervenue en mai 2019, suite à la distribution des actions Worldline qui a entraîné la comptabilisation de Worldline par mise en équivalence.

Les participations ne donnant pas le contrôle ne sont plus significatives à la fin de l'exercice 2020.

Note 15 Engagements hors bilan

Engagements contractuels

Le tableau ci-dessous présente les paiements futurs minimums pour les exercices à venir au titre d'obligations et d'engagements fermes.

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	Echéances			31 décembre 2019
		< à 1 an	1 à 5 ans	> à 5 ans	
Contrats de location à faible valeur et contrat de location court terme	37	14	23	-	19
Obligations d'achat irrévocables (> 5 ans)	268	8	173	87	101
Engagements	305	22	196	87	120
Engagements financiers reçus (crédit syndiqué)	2 320	-	2 320	-	2 320
TOTAL REÇU	2 320	-	2 320	-	2 320

Les engagements financiers reçus correspondent exclusivement à la ligne de crédit non utilisée de la facilité de crédit d'un montant global accordé de 2,4 milliards d'euros.

Garanties commerciales

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Garanties bancaires	366	347
• Opérationnelles – Performance	226	253
• Opérationnelles – Appels d'offres	14	14
• Opérationnelles – Avances sur paiement	101	68
• Financières ou autres	25	12
Garanties parentales	4 343	3 343
• Opérationnelles – Performance	4 264	3 168
• Financières ou autres	79	175
Nantissements	6	7
TOTAL	4 714	3 697

Pour divers contrats à long terme, le Groupe émet des garanties de performance pour ses clients. Ces garanties limitées se sont élevées à 4 264 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 3 168 millions d'euros à fin décembre 2019. Cette variation de 1 096 millions d'euros est principalement due à l'ouverture de garanties données à des clients aux Etats-Unis et au Royaume-Uni.

De plus, concernant la facilité de crédit renouvelable multidevisée étendue jusqu'en octobre 2025, Atos SE a garanti au consortium de banques représenté par BNP Paribas de couvrir jusqu'à 660 millions d'euros (pas de changements par rapport à l'exercice 2019) les obligations de ses filiales, Atos Telco Services BV et Atos International BV.

Dans le cadre des négociations portant sur la rationalisation des fonds de pension Atos au Royaume-Uni, pour une structure plus efficace, le Conseil d'Administration d'Atos SE a autorisé le 22 juillet 2018 l'octroi d'une garantie parentale au bénéficiaire d'Atos Pension Schemes Limited en qualité de trustee du nouveau fonds de pension Atos UK 2019 fondé le 1^{er} novembre 2019. Atos SE s'est engagée à garantir les obligations des entités employeurs auprès des fonds de pension. Le 22 décembre 2020, ces garanties ont été confirmées et étendues de manière à tenir compte de la fusion du fonds de pension Atos 2011 dans le fonds de pension Atos UK 2019, ainsi que du transfert des dettes afférentes. Le montant total estimé des garanties représentait 860 millions de livres sterling (948 millions d'euros).

Note 16 Litiges

Le Groupe est régulièrement impliqué dans diverses réclamations et procédures judiciaires survenant dans le cours normal de ses activités. Bien que le Groupe ne s'attende pas à ce que la résolution finale des réclamations et procédures existantes (autres que le cas spécifique décrit ci-dessous, s'il est jugé défavorablement), individuellement ou globalement, ait un effet défavorable significatif sur sa situation financière, une issue défavorable dans certaines ou l'ensemble de ces procédures, pourrait avoir un impact significatif défavorable sur les résultats d'exploitation ou les flux de trésorerie pour une période donnée. Cette évaluation est basée sur la compréhension actuelle des faits et circonstances. Ainsi, la vision du Groupe sur ces éléments d'appréciation est sujette à des incertitudes et pourrait évoluer à l'avenir.

Par ailleurs, le Groupe possède de nombreuses filiales implantées dans d'autres pays que la France, et fait l'objet de contrôles par les autorités fiscales locales. Plusieurs contrôles, procédures ou litiges liés à la fiscalité ont été lancés ou sont actuellement menés par ces autorités ou devant les tribunaux. Aucun ne devrait entraîner ou n'a donné lieu à une charge fiscale significative qui pourrait avoir un impact significatif sur les états financiers du Groupe. Le Groupe considère qu'il dispose de moyens de défense solides et qu'il met en œuvre les procédures légales dont il dispose pour éviter toute issue défavorable.

TriZetto

Ouvert en 2015, ce cas est relatif à l'utilisation par Syntel d'outils (software platform ainsi que d'autres outils) provenant

de TriZetto dans le cadre de projets avec certains clients. Syntel a entamé une procédure contre TriZetto sur la base d'une rupture abusive du contrat. En retour, Cognizant a entamé une procédure à l'encontre de Syntel sur la base d'une violation de droits de propriété intellectuelle sur les droits liés au secret technique et commercial.

Le 27 octobre 2020, un jury formé par un tribunal américain du district Sud de New York a déclaré Syntel, qui fait désormais partie d'Atos, responsable de détournement de secrets commerciaux et de violation de droits d'auteur et a spécifié un montant de dommages-intérêts dû à Cognizant et à sa filiale TriZetto d'environ 855 millions de dollars, dont 570 millions de dollars définis comme des dommages-intérêts « punitifs », dus à Cognizant et à sa filiale TriZetto, qui fait désormais partie de Cognizant.

Atos a déjà déposé une requête contestant la validité des allégations de TriZetto, et va immédiatement déposer une autre requête pour contester le verdict. Le juge en charge du dossier aura à se prononcer sur ces requêtes. Si ces requêtes venaient à être rejetées, Atos aurait le droit de faire appel. Atos considère que le verdict du jury n'est pas étayé par les preuves présentées au cours du procès ni par le droit applicable.

La position d'Atos et d'Atos|Syntel est que cette réclamation est sans fondement et que le montant des dommages-intérêts est largement disproportionné. Comme Atos l'a soutenu lors du procès, ainsi que cela a été déclaré dans un communiqué de presse daté du 28 octobre 2020, le montant maximum des dommages légalement disponibles pour TriZetto dans cette affaire serait estimé à environ 8,5 millions de dollars.

Note 17 Parties liées**Les parties liées incluent :**

- les entités qui sont contrôlées par le Groupe, les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, les entités qui offrent un régime d'avantages postérieurs à l'emploi au profit des employés du Groupe ou celles qui sont contrôlées ou détenues conjointement par l'un des dirigeants du Groupe ; et
- la Direction du Groupe définie comme les personnes qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, diriger et contrôler l'activité du Groupe, notamment les membres du Conseil d'Administration ainsi que les membres du Comité de Direction Générale du Groupe.

Les transactions entre Atos SE et ses filiales, qui sont des parties liées au Groupe, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas détaillées dans la présente note.

Transactions entre parties liées

Les principales transactions avec les parties liées regroupent :

- les refacturations de loyer ;
- la facturation de services de sous-traitance comme des coûts de personnel ou d'utilisation d'infrastructure ;
- les facturations de services administratifs ; et
- les intérêts associés aux éléments financiers.

Ces transactions sont conclues aux conditions normales de marché.

Les parties liées sont détaillées ci-dessous :

(en millions d'euros)

31 janvier 2020
(1 mois)

Chiffre d'affaires	6
Produits et charges opérationnels	-2
Activités abandonnées	

31 janvier 2020
(1 mois)

(en millions d'euros)

Coût de distribution	0
----------------------	---

Au 31 décembre 2020, les états financiers du Groupe n'incluaient aucune créance ou dette vis-à-vis de parties liées.

Rémunérations des membres du Conseil d'Administration ainsi que des Directeurs Généraux Adjoints

Les principaux dirigeants du Groupe ont été rémunérés comme suit pendant l'exercice :

(en millions d'euros)

	Exercice 2020	Exercice 2019
Avantages court terme	13	6
Cotisations versées par employeur et autres taxes	5	3
Avantages postérieurs à l'emploi	1	1
Options de souscription d'actions et plans d'actions gratuites	12	7
TOTAL	30	18

Suivant la décision du Conseil d'Administration de séparer les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Président-Directeur général, le Comité de Direction du Groupe a été étendu incluant le Directeur général, Elie Girard, ainsi que les responsables des Industries, des opérations, des Régions (RBUs) et des fonctions. Le Comité de Direction, dans sa structure antérieure, était composé du Président du Conseil d'Administration et Président-Directeur général, du Président-Directeur général adjoint, et de trois Vice-Présidents

exécutifs. Aussi, les éléments présentés dans le tableau ci-dessus concernant l'exercice 2020 ne peuvent être comparés à ceux présentés pour l'exercice précédent.

Les avantages à court terme incluent les salaires, primes et les avantages en nature. Les bonus correspondent à la charge totale reflétée dans le compte de résultat incluant les bonus effectivement payés durant l'année, les provisions relatives à l'exercice 2020 et les reprises relatives aux années précédentes.

Note 18 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2020 - principales sociétés

	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	Adresse
HOLDING				
Atos SE		Société Mère consolidante		80, quai Voltaire – 95870 Bezons
Atos International BV	100	IG	100	Burgemeester Rijnderslaan 30, 1185 MC Amstelveen – Pays-bas
Saint Louis Ré	100	IG	100	74, rue de Merl – L2146 Luxembourg
Atos International SAS	100	IG	100	80, quai Voltaire – 95870 Bezons
Bull SA	100	IG	100	Rue Jean-Jaurès – 78340 Les Clayes-sous-Bois
FRANCE				
Atos Integration SAS	100	IG	100	80, quai Voltaire – 95870 Bezons
Atos Infogérance SAS	100	IG	100	80, quai Voltaire – 95870 Bezons
Atos Consulting SAS	100	IG	100	80, quai Voltaire – 95870 Bezons
Atos Worldgrid SAS	100	IG	100	80, quai Voltaire – 95870 Bezons
Yunano	100	IG	100	80, quai Voltaire – 95870 Bezons
Bull SAS	100	IG	100	Rue Jean-Jaurès – 78340 Les Clayes-sous-Bois
Agarik SAS	100	IG	100	20, rue Dieumegard 93400 Saint-Ouen
Avantix SAS	100	IG	100	655, avenue Galilée – 13794 Aix en Provence
Evidian SA	100	IG	100	Rue Jean-Jaurès – 78340 Les Clayes-sous-Bois
Air Lynx	100	IG	100	1, avenue de l'Atlantique, Immeuble Everest – 91940 Les Ulis
Keynetics SA	100	IG	100	175, rue Jean-Jacques-Rousseau – 92130 Issy-les-Moulineaux
Alia Consulting SAS	100	IG	100	3, rue de Liège – 75009 Paris
Econocom Digital Security SAS	100	IG	100	50, avenue Daumesnil – 75012 Paris
EcoAct SAS FR	100	IG	100	35, rue de Miromesnil – 75008 Paris
Edifixio SAS	100	IG	100	123, rue Jules-Guesde – 92300 Levallois-Perret
ALLEMAGNE				
X PERION Consulting AG	100	IG	100	Nikolaus-Otto-Strasse, 1 – 22946 Trittau
Atos Information Technology GmbH	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 – 81739 Munich
CHG Communications Holding GmbH	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 – 81739 Munich
Unify Funding GmbH	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 – 81739 Munich
Atos IT Dienstleistung und Beratung GmbH	100	IG	100	Bruchstrasse, 5 – 45883 Gelsenkirchen
Atos International Germany GmbH	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 – 81739 Munich
Applied International Informatics GmbH	100	IG	100	Torstraße, 49 – 10119 Berlin
Bull GmbH	100	IG	100	Von-der-wettern-straße, 27 – 51149 Cologne
Science + computing AG	100	IG	100	Hagellocher Weg, 73 – 72070 Tübingen
Energy4u GmbH	100	IG	100	Albert-Nestler Straße, 17 – 76131 Karlsruhe
Atos Support GmbH	100	IG	100	The Squire, Am Flughafen 14 – 60549 Frankfurt am Main
Atos IT Services GmbH	100	IG	100	Stinnes-Platz, 1 – 45 472 Mülheim an der Ruhr
Unify Communications and Collaboration GmbH & Co. KG ¹	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 – 81739 Munich
Atos Systems Business Services GmbH	100	IG	100	Am seestem, 1 – 40547 Dusseldorf
Cycos AG	95,1	IG	100	Joseph-von-Frauenhofer-Straße, 5 – 52477 Alsdorf
Unify Software and Solutions GmbH & Co. KG ¹	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 – 81739 Munich
Unify GmbH & Co. KG ¹	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 – 81739 Munich
Unify Beteiligungsverwaltung GmbH & Co. KG ¹	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 – 81739 Munich
Unify Deutschland Holding GmbH	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 – 81739 Munich
Unify Patente GmbH & Co. KG ¹	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 – 81739 Munich
PAYS-BAS				
Atos Nederland BV	100	IG	100	Burgemeester Rijnderslaan 30 – 1185 MC Amstelveen
Atos Telco Services BV	100	IG	100	Burgemeester Rijnderslaan 30 – 1185 MC Amstelveen
EUROPE (AUTRES) – MOYEN-ORIENT – AFRIQUE				
Algérie				
Bull Algérie	100	IG	100	16, rue Yehia El-Mazouni, El Biar – Algiers

	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	Adresse
Autriche				
Atos IT GmbH	100	IG	100	Siemensstraße 92 – 1210 Vienne
Atos IT Solutions and Services GmbH	100	IG	100	Siemensstraße 92 – 1210 Vienne
TSG EDV-Terminal Service GmbH	99	IG	100	Modecenterstraße 1 – 1030 Vienne
SEC Consult Austria	100	IG	100	14, 1. Stock Komarigasse – 2700 Wiener Neustadt
Belgique				
Atos Belgium SA/NV	100	IG	100	Da Vincilaan, 5 – 1930 Zaventem
Biélorussie				
LLC ATOS IT Solutions and Services	100	IG	100	Ul Leonid BEDI, 11 – BuildING 1 – 220040 Minsk
Bulgarie				
Atos IT Solutions and Services EOOD	100	IG	100	Mladost 4 Region – Business Park Sofia Str, 4 – 1766 Sofia
Côte d'Ivoire				
Bull Côte d'Ivoire	100	IG	100	31 avenue Noguès – 01 BP 1580 Abidjan 01
Danemark				
Atos IT Solutions and Services A/S	100	IG	100	Dybendsalvaenget 3 – 2630 Taastrup
Croatie				
Atos IT Solutions and Services d.o.o	100	IG	100	Heinzelova 69 – 10000 Zagreb
République Tchèque				
Atos IT Solutions and Services SRO	100	IG	100	14000 Praha 4 – Doudlebská 1699/5
Gabon				
Bull Gabon	100	IG	100	Immeuble Abiali – ZI d'Oloumi – BP 2260 Libreville
Grèce				
Atos Greece SA	100	IG	100	Irakleio Avenue 455, N. Iraklio 14122 Athènes
Finlande				
Atos IT Solutions and Services oy	100	IG	100	Kalkkipellontie 6 – 026050 Espoo
Hongrie				
Atos Magyarország Kft	100	IG	100	1138 Budapest, Vaci ut 121-127. Vaci greens D Building, 4th floor
Irlande				
Atos IT Solutions and Services Limited	100	IG	100	Fitzwilliam Court – Leeson Close – 2 Dublin
Italie				
Atos Italia SpA	100	IG	100	Via Caldera no. 21 – 20158 – Milan
Liban				
Bull SAL	100	IG	100	69 Rue Jal el Dib – secteur 1 – BP 60208 – Beyrouth
Lituanie				
UAB "Bull Baltija"	100	IG	100	40 Gostauto Street – 01112 Vilnius
Luxembourg				
Atos Luxembourg PSF SA	100	IG	100	1, rue Edmond Reuter Contern – 5326 – Luxembourg
Madagascar				
Bull Madagascar SA	100	IG	100	12, rue Indira Gandhi – Tsaralalana BP 252 – Antananarivo
Maroc				
Atos IT Services SARL	100	IG	100	Espace les Palmiers – angle Avenues Mehdi Benbaraka et Annakhil- Hayryad Rabat
Atos ITS Nearshore Center Maroc SARL	100	IG	100	Casablanca – shore 7 – 1100, Boulevard Al Qods Quartier Sidi Maarouf – Casablanca
Bull Maroc	100	IG	100	Casaneashore – 1100, Boulevard Al Qods – Quartier Sidi Maarouf – Casablanca
Namibie				
Bull Information Technology Namibia Pty. Ltd.	100	IG	100	C/o Deloitte & Touche – Namdeb Center, 10 Bulow street – PO Box 47 – Windhoek

	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	Adresse
Pologne				
Atos Polska SA	100	IG	100	Krolewska, 16 – 00-103 Varsovie
Atos Poland Global Services Sp Zoo	100	IG	100	ul. Krolewska 16, 00-103 Varsovie
Portugal				
Atos Soluções e Serviços para Tecnologias de Informação, Unipessoal, Ltda	100	IG	100	Avenida José Malhoa 16 – Piso sétimo B2 – Edifício Europa. Distrito : Lisboa, Concelho : Lisboa, freguesia : Campolide 1070 159 Lisbonne
Roumanie				
Atos IT Solutions and Services SRL	100	IG	100	Calea Floreasca 169A – Sector 1 – 014459 Bucarest
Atos IT Solutions Romania SRL	100	IG	100	Calea Floreasca 169A – Sector 1 – 014459 Bucarest
Atos Convergence Creators SRL	100	IG	100	Municipiul Braşov, Strada MIHAIL KOGĂLNICEANU, Nr. 21, Bloc C6, Judet Braşov
Russie				
Atos IT Solutions and Services LLC	100	IG	100	1st Kozhevnicheki per. 6, bld. 1 115114 Moscou
Sénégal				
Bull Senegal	100	IG	100	Cité Keur Gorgui, Immeuble Khadimou Rassoul – BP 3183 Dakar
Serbie				
Atos IT Solutions and Services d.o.o.	100	IG	100	Danila Lekica Spanca 31 – 11070 Belgrade
Afrique du Sud				
Atos (PTY) Ltd	74	IG	100	Woodlands Office Park, Ground Floor Building 32, 2144 Woodlands
Espagne				
Atos Consulting Canarias, SA	100	IG	100	Calle Subida al Mayorazgo 24b – 38110 Santa Cruz de Tenerife
Atos Spain SA	100	IG	100	Albarracin 25 – 28037 Madrid
Atos IT Solutions and Services Iberia SL	100	IG	100	Ronda de Europa 5 – 28760 Madrid
Atos Worldgrid SL	100	IG	100	Calle Isabel Torres, 19 Edificio Cisca – 39011 Santander
MSL Technology SL	100	IG	100	C/Marques de Ahumada 7 – 28028 Madrid
Slovaquie				
Atos IT Solutions and Services SRO	100	IG	100	Pribinova 19/7828 – 811 09 Bratislava
Suède				
Atos IT Solutions and Services AB	100	IG	100	Johanneslundsvägen 12-14 – 194 87 Upplands Väsby
Suisse				
Atos AG	100	IG	100	Freilagerstrasse 28 – 8047 Zurich
Turquie				
Atos Bilisim Danismanlik ve Musteri Hizmetleri Sanayi ve Ticaret A/S	99,92	IG	100	Yakack Caddesi No 111 – 18 – 34870, Kartal, Istanbul
Emirats Arabes Unis – Dubaï				
Atos Origin FZ LLC	100	IG	100	Office G20 – Building DIC-9 Dubaï Internet City – PO Box.500437
ATOS FZ LLC Dubaï Branch	100	IG	100	The Galleries Building – No2 Level 2 – Downtown Jebel 500437
Paladion Sharjah (Branch)	100	IG	100	Saif Suite X4 – 03 and SAIF Office P8-05-58, Sharjah Airport International Free Zone, Sharjah, Sharjah, 120398
Qatar				
Atos Qatar Llc	100	IG	100	Sheikh Suhaim bin Hamad Street – No.89858 – Doha
Egypte				
Atos IT SAE	100	IG	100	50 Rue Abbass El Akkad – Nasr city- Le Caire

	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	Adresse
ROYAUME – UNI				
Atos Consulting Limited	100	IG	100	Second Floor – Mid City Place – 71 High Holborn – Londres, WC1V6EA
Atos IT Services Limited	100	IG	100	Second Floor – Mid City Place – 71 High Holborn – Londres, WC1V6EA
Atos IT Services UK Limited	100	IG	100	Second Floor – Mid City Place – 71 High Holborn – Londres, WC1V6EA
Atos UK IT Holdings Limited	100	IG	100	Second Floor – Mid City Place – 71 High Holborn – Londres, WC1V6EA
Shere Limited	100	IG	100	Second Floor – Mid City Place – 71 High Holborn – Londres, WC1V6EA
Atos BPS Ltd	100	IG	100	Second Floor – Mid City Place – 71 High Holborn – Londres, WC1V6EA
Atos UK Holdings Ltd	100	IG	100	Second Floor – Mid City Place – 71 High Holborn – Londres, WC1V6EA
Atos International IT Holdings Ltd	100	IG	100	Second Floor – Mid City Place – 71 High Holborn – Londres, WC1V6EA
Atos Restaurant Technology Services UK Limited	100	IG	100	4 Triton Square – Regent's Place – Londres, NW1 3HG
Unify Enterprise Communications Limited	100	IG	100	Second Floor – Mid City Place – 71 High Holborn – Londres, WC1V6EA
Engage ESM holding LTD	100	IG	100	Second Floor – Mid City Place – 71 High Holborn – Londres, WC1V6EA
Engage ESM LTD	100	IG	100	Second Floor – Mid City Place – 71 High Holborn – Londres, WC1V6EA
Carbon Clear LTD	100	IG	100	70-78, York Way, Unit A N1 9AG – London
ASIE PACIFIQUE				
Australie				
Atos (Australia) Pty. Ltd	100	IG	100	885 Mountain Highway 3153 Bayswater – Victoria
Chine				
Atos Information Technology (Nanjing) Co., Ltd	100	IG	100	Floor 12 – Building 1B Powerise accelerator – High Tech zone Software park – Nanjing – Jiangsu Province
Atos Information Technology (China) Co. Ltd	100	IG	100	Room 05.161 – Floor 5 – Building E – No.7 – Zhonghuan Nanlu Wangjing – Chaoyang District – Beijing
Atos Worldgrid Information Technology (Beijing) Co Ltd	100	IG	100	Room 05.162 – Floor 5 – Building E – No.7 – Zhonghuan Nanlu Wangjing – Chaoyang District – Beijing
RTS Information Consulting (Chengdu) Co. Ltd	100	IG	100	Room 108-109 – 1st floor, Building B2 – Tianfu Software Park – High Tech Zone – Chengdu – Sichuan Province
Hong Kong				
Atos Information Technology HK Ltd	100	IG	100	8/F Octa Tower – 8 Lam Chak Street – Kowloon Bay – Kowloon
Bull Information Systems (Hong Kong) Limited	100	IG	100	RM 1401 – Hutchison House – 10, Harcourt Road
Inde				
Atos India Private Limited	100	IG	100	Godrej & Boyce Complex – Plant 5 – Pirojshanagar – LBS Marg Vikhroli(W) – Mumbai – 400079
Atos IT Services Private Limited	99, 99	IG	100	Innovator Building – International Tech Park – Whitefield Road – 560066 Bangalore – Karnataka
Anthelio Business Technologies Private Limited	99, 99	IG	100	Level 1, Part A of Tower1, Phase 2, SY.NO 115 (Part) Waverock, APIIC IT\ITES SEZ, Nanakramguda Serilingampally Mandal Hyderabad Telangana 500008
Syntel Pvt Ltd.	100	IG	100	Unit No, 112, SDF IV, SEEPZ Andheri (East) Mumbai 400 096 Maharashtra
State street Syntel Services Pvt Ltd	100	IG	100	4/5th floor, Building No.4, Mindspace –Navi Mumbai, Thane-Belapur road, Airoli-400708
Syntel Global Pvt Ltd	100	IG	100	Ground floor, E-Tech Software Technology Park, Dhokali Naka, Kolshet road, Thane(West)-400607
Paladion Networks Pvt. Ltd. India	100	IG	100	Level 6, 10/11 Dr. Radhakrishnan Salai Mylapore – Chennai 600004

	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	Adresse
Japon				
Atos KK	100	IG	100	6 F, Daisan Toranomon Denki Building – 1-2-20 Minato-ku Tokyo
Evidian-Bull Japan KK	100	IG	100	6 F, Daisan Toranomon Denki Building – 1-2-20 Minato-ku Tokyo
Malaisie				
Atos Services (Malaysia) SDN BHD	100	IG	100	16-A (1st Floor) Jalan Tun Sambanthan – 3 Brickfields – 50470 Kuala Lumpur
Ile Maurice				
State street Syntel Services Mauritius Ltd ²	100	IG	100	C/o SGG Corporate Services (Mauritius) Ltd 33, Edith Cavell Street – Port Louis, 11324
Philippines				
Atos Information Technology Inc.	99,94	IG	100	23/F Cyber One Building – Eastwood City – Cyberpark – 1110 Libis, Quezon City
Atos Global Delivery Center Philippines, Inc.	100	IG	100	8th Floor, Two E-Com Center, Palm Coast Ave., Mall of Asia Complex, 1110 Pasay City
Singapour				
Atos Information Technology (Singapore) Ptd Ltd	100	IG	100	Blk 988 Toa Payoh North #08-01 – 319002 Singapour
Taiwan				
Atos (Taiwan) Ltd	100	IG	100	5F, No 100 Sec 3, Min Sheng E. Road – Taipei
Thaïlande				
Atos IT Solutions and Services Ltd	100	IG	100	2922/339 Charn Issara Tower II – 36th Floor – New Petchburi Road – Bangkok – Huay Kwang – 10310 Bangkok
AMERIQUES				
Argentine				
Atos Argentina SA	100	IG	100	Cnel. Manuel Arias 3751, piso 18, PB, C.A.B.A.- C1430DAL Buenos aires
Bull Argentina SA	100	IG	100	Manuela Saenz 323 5to. Piso Of. 506 – C 1107 bpa Buenos aires
Brésil				
Atos Brasil Ltda	100	IG	100	Rua Werner Von Siemens, 111 – Prédio 6 – Lapa – São Paulo -SP – CEP 05069-900
Atos Serviços de Tecnologia da Informação do Brasil Ltda	100	IG	100	Rua Werner Von Siemens, 111 – Prédio 6 – Lapa – São Paulo -SP – CEP 05069-900
Bull Ltda.	100	IG	100	Rua Werner Von Siemens, 111 – Prédio 6 – Lapa – São Paulo -SP – CEP 05069-900
Canada				
Atos Inc.	100	IG	100	6375 Shawson Drive – L5T 1S7 Mississauga – Ontario
Colombie				
Atos IT Solutions and Services SAS	100	IG	100	Autopista Norte Carrera 45 N° 108-27 Torre 2 oficina 1505 – Bogotá
Mexique				
Atos Global Delivery Center México, S. de RL de CV	99,9	IG	100	Sevilla No. 40 Piso 3 – Colonia Juarez delgation Cuauhtemoc – 06600 Ciudad de Mexico
Etats-Unis d'Amérique				
Atos IT Solutions an Services Inc.	100	IG	100	4851 Regent Boulevard – Irving, TX 75063
Atos IT Outsourcing Services, LLC	100	IG	100	4851 Regent Boulevard – Irving, TX 75063
Atos Governmental IT Outsourcing Services, LLC	100	IG	100	4851 Regent Boulevard – Irving, TX 75063
Atos Healthcare Services, LLC	100	IG	100	4851 Regent Boulevard – Irving, TX 75063
Atos Syntel Inc.	100	IG	100	525 E. Big Beaver Road, Suite 300, Troy, MI 48083
Anthelio Global Inc.	100	IG	100	One Lincoln Centre, Suite 200 – 5400 LBJ Freeway TX 75240 Dallas
Atos Digital Health Solutions	100	IG	100	2500 Westchester Ave – 3rd Floor – Purchase New York 10577
Pyramid Healthcare Solutions Inc.	100	IG	100	One Lincoln Centre, Suite 200 – 5400 LBJ Freeway TX 75240 Dallas
Evidian Systems Inc.	100	IG	100	285 Billerica Road, Suite 200 – Chelmsford, MA 01824-4174
Unify Inc	100	IG	100	1630 Corporate Court – Irving – Texas 75038

	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	Adresse
Engage ESM Inc.	100	IG	100	4851 Regent Boulevard – Floors 1, 3 & 4 Irving, TX 75063
Maven Wave Partners LLC	100	IG	100	71 S. Wacker Drive, Suite 2040, Chicago, IL 60606
Paladion Technologies Inc.	100	IG	100	Delaware corporation with its office at 11480 Commerce Park drive, Suite 210, Reston Virginia 20191
Eagle Creek Software Services	100	IG	100	10050 Crosstown Circle, Suite 360, Eden Prairie, Minnesota 55344
Uruguay				
Bull Uruguay SA	100	IG	100	Av. Dr Luis A. de Herrera, 2802 – 1160 Montevideo

1 Le Groupe a une participation dans cinq entités allemandes intégrées globalement dans les comptes financiers du Groupe. Ces filiales ont bénéficié de l'exemption prévue par le paragraphe 264b du Code commercial allemand (HGB) en vertu de la législation allemande, et par conséquent des comptes séparés au 31 décembre 2020 n'ont pas lieu d'être établis puisqu'ils sont inclus dans les comptes consolidés de la Société Mère du Groupe (Atos SE). Les comptes consolidés 2019 sont déposés au registre du commerce et des sociétés en France.

2 Atos détient 49% des parts de State Street Syntel Services (Ile Maurice) Ltd, qui détient 100% de State Street Syntel Services Pvt Ltd. Les opérations conjointes entre le Groupe Atos et le groupe State Street a été qualifiée d'opération conjointe selon IFRS 11. Selon IFRS 11.21, une opération conjointe devrait prendre en compte les actifs, passifs, revenus et dépenses relatifs aux intérêts dans l'opération conjointe, selon les règles IFRS applicables aux actifs, passifs, revenus et dépenses. Les droits et obligations des 2 participants conjoints sont définis dans le « Master Service Agreement » signé à la fois entre les 2 parties et dans l'accord des actionnaires. La mise en place de la joint venture entre la banque State Street et le Groupe Atos est dédiée à la fourniture de Services IT à State Street Inc., selon le « Master Service Agreement ». Atos est habilitée à réaliser 100% de résultat financier avec le contrat et doit supporter tous les passifs. Par conséquent, les obligations d'Atos sont de garantir le règlement sur les passifs de la JV, de garantir que le groupe State Street reçoit les prestations promises. Le Groupe Atos est autorisé en contrepartie à reconnaître les revenus relatifs aux services rendus à State Street, en considération et selon les principes d'IFRS 15.

Note 19 Evénements postérieurs à la date de clôture

Au 31 décembre 2020, le Groupe n'a connaissance d'aucun événement significatif intervenu après la clôture nécessitant une mention dans les états financiers.

Note 20 Honoraires des Commissaires aux comptes

En 2020 :

	Grant Thornton				Deloitte			
	Grant Thornton		Réseau	Deloitte & Associés		Réseau		
	Honoraires	%	Honoraires	%	Honoraires	%	Honoraires	%
<i>(en milliers d'euros et en %)</i>								
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	980	67%	0	-	1 257	72%	0	-
Filiales intégrées globalement	453	31%	3 178	73%	487	28%	1 862	78%
Sous total audit	1 433	99%	3 178	73%	1 744	100%	1 862	78%
Services autres que la certification des comptes*								
Emetteur	0	-	0	-	0	0%	0	-
Filiales intégrées globalement	20	1%	1 191	27%	0	0%	517	22%
Sous total autres	20	1%	1 191	27%	0	0%	517	22%
TOTAL HONORAIRES 2020	1 453	100%	4 369	100%	1 744	100%	2 379	100%

* En 2020, les services autres que la certification des comptes (SACC) couvrent des services fournis à la demande de l'entité, qui correspondent principalement à (i) l'émission d'attestations et de rapports de l'Organisme Tiers Indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales prévu par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, (ii) la réalisation de missions de due diligence d'acquisition, ainsi que (iii) la réalisation de services fiscaux dans des filiales étrangères, autorisés par la législation locale.

En 2019 :

	Grant Thornton				Deloitte			
	Grant Thornton		Réseau	Deloitte & Associés		Réseau		
	Honoraires	%	Honoraires	%	Honoraires	%	Honoraires	%
<i>(en milliers d'euros et en %)</i>								
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	1 076	70%	-	-	1 328	63%	-	-
Filiales intégrées globalement	460	30%	3 369	78%	614	29%	2 093	76%
Sous total audit	1 536	99%	3 369	78%	1 942	92%	2 093	76%
Services autres que la certification des comptes*								
Emetteur	-	-	-	-	109	5%	-	-
Filiales intégrées globalement	8	1%	954	22%	70	3%	658	24%
Sous total autres	8	1%	954	22%	179	8%	658	24%
TOTAL HONORAIRES 2019	1 544	100%	4 323	100%	2 121	100%	2 751	100%

* En 2019, les services autres que la certification des comptes (SACC) couvrent des services fournis à la demande de l'entité, qui correspondent principalement à (i) l'émission d'attestations et de rapports de l'Organisme Tiers Indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales prévu par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, (ii) la réalisation de missions de due diligence d'acquisition, ainsi que (iii) la réalisation de services fiscaux dans des filiales étrangères, autorisés par la législation locale.

6.2 Comptes sociaux de la Société Mère

6.2.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société Atos S.E.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Atos S.E. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et

donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité des comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations- Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

EVALUATION DES TITRES DE PARTICIPATION

Note « Règles et méthodes comptables- Immobilisations financières » de l'annexe des comptes annuels et Note 2 « Immobilisations financières »

Point clé de l'audit	Réponse apportée
<p>Au 31 décembre 2020, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 10 215 millions d'euros, soit 79 % du total de l'actif. Ils sont comptabilisés au coût d'acquisition.</p> <p>Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est supérieure à la valeur d'usage déterminée sur la base de :</p> <ul style="list-style-type: none"> la quote-part de situation nette pour les sociétés non opérationnelles ; la valeur d'entreprise pour les entités opérationnelles et leurs sociétés mère déterminée à partir des prévisions de flux de trésorerie. <p>Nous avons considéré l'évaluation de la valeur d'inventaire des titres de participation comme un point clé de l'audit, compte tenu du poids des titres de participation au bilan, de l'importance des jugements de la Direction notamment dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie.</p>	<p>Notre appréciation de l'évaluation de la valeur d'inventaire des titres de participation est fondée sur le processus mis en place par la Société pour déterminer les valeurs d'usage des titres de participation.</p> <p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> pour les évaluations reposant sur les quotes-parts de situation nette, vérifier la concordance des quotes-parts retenues par la Société avec les états financiers des différentes entités ; pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels : <ul style="list-style-type: none"> obtenir les prévisions de trésorerie des entités et les rapprocher des budgets moyen-terme arrêtés par la Direction, analyser la cohérence des hypothèses retenues avec l'historique de performance du Groupe et des entités et conforter, notamment par entretiens avec la Direction, les perspectives futures de croissance.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen

délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la Société par les Assemblées générales du 16 décembre 1993 pour Deloitte & Associés et du 31 octobre 1990 pour Grant Thornton.

Au 31 décembre 2020, Deloitte & Associés était dans la 27^{ème} année de sa mission sans interruption et Grant Thornton dans la 30^{ème} année sans interruption, dont pour les deux, 25 années depuis que les titres de la Société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité

d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité des comptes

Nous remettons au Comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité des comptes figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés

de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris – La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 01 avril 2021

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Jean-François Viat

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International
Virginie Palethorpe

6.2.2 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées - Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société Atos S.E.,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société, des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante, conclue au cours de l'exercice écoulé, qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Customer Relationship Agreements 2.0 conclus avec trois entités du Groupe Siemens dont Siemens AG

Administrateur concerné : M. Cedrik Neike, administrateur de votre société et membre du Directoire de Siemens AG

Atos SE et le groupe Siemens ont conclu le 22 septembre 2020, trois nouveaux *Customer Relationship Agreements* dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- (i) trois contrats d'une durée de 5 ans signés par Atos SE respectivement avec (i) Siemens AG, (ii) Siemens Gas and Power GmbH & Co. KG, et (iii) Siemens Healthineers AG ;

- (ii) nouveaux engagements de volume du groupe Siemens pour un montant total de 3 milliards d'euros ;

- (iii) extension du périmètre pour couvrir plus largement le *Digital Workplace*, la modernisation des Applications, les Plateformes Digitales et l'Intégration et la Sécurité de bout en bout afin de supporter les objectifs stratégiques dans le digital de Siemens, tels que la modernisation de ses services, l'exploitation des données et la transformation cloud.

Votre Conseil d'administration réuni le 22 septembre 2020 a autorisé la conclusion des trois *Customer Relationship Agreements 2.0*, considérant qu'ils étaient dans l'intérêt de la Société en ce qu'ils prolongent l'accord commercial avec Siemens, mentionné dans la seconde partie du présent rapport, et en étendent le champ d'application.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

a. Customer Relationship Agreement conclu avec Siemens AG

Administrateurs concernés : M. Roland Busch (jusqu'au 17 janvier 2020) et M. Cedrik Neike, administrateurs de votre société et membres du Directoire de Siemens AG

Atos et la société Siemens AG avaient conclu le 20 mai 2011 un contrat commercial (ci-après le « *Customer Relationship Agreement* ») qui avait pour objet de définir leur future relation client- fournisseur. La durée initiale du contrat était de 7 ans et Siemens s'était engagé à un certain volume de services (5,5 milliards d'euros).

Le 28 octobre 2015, sous condition suspensive de l'autorisation de votre Conseil d'administration, Atos et la société Siemens AG ont conclu un accord intitulé « *Third Amendment Agreement to the Customer Relationship Agreement* », ayant pour objet de modifier le *Customer Relationship Agreement* essentiellement comme suit :

- (i) étendre l'application du *Customer Relationship Agreement* pour une durée supplémentaire de 3,5 années, et dans ce cadre, augmenter le volume minimum de services auquel Siemens reste engagé envers Atos d'un montant complémentaire de 3,23 milliards d'euros (soit une durée d'application portée jusqu'au 31 décembre 2021, et un montant total de services de 8,73 milliards d'euros auquel Siemens s'est engagé) ;
- (ii) en complément de projets d'infogérance, de gestion applicative et d'intégration de systèmes initialement couverts dans le contrat initial, intégrer dans le périmètre du *Customer Relationship Agreement* des services *Cloud*, d'analyse des données industrielles, et de cybersécurité.

Le Conseil d'administration avait autorisé l'avenant à cette convention lors de sa séance du 3 novembre 2015 et ainsi levé la condition suspensive, estimant qu'il était dans l'intérêt de la Société en ce qu'il prolonge l'accord commercial avec Siemens et en étend le champ d'application. Cette même convention a été approuvée par l'Assemblée générale du 26 mai 2016.

Cette convention s'est poursuivie au cours de l'exercice 2020, jusqu'à son remplacement par la signature de trois nouveaux *Customer Relationship Agreements* le 22 septembre 2020, tels que mentionnés dans la première partie du présent rapport.

b. Lock-Up Agreement conclu avec la société Siemens Pension Trust e.V.,

Personne concernée : Siemens Pension Trust e.V., actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %

Les sociétés Atos, Siemens AG et Siemens Beteiligungen Inland GmbH (« Siemens Inland ») avaient conclu le 20 mai 2011 un contrat de conservation d'actions (ci-après le « *Lock-Up Agreement* ») aux termes duquel Siemens AG et Siemens Inland se sont engagées à conserver la participation détenue par Siemens Inland au sein du capital d'Atos. (12 483 153 actions) jusqu'au 30 juin 2016 (ci-après la « Période de Conservation »). Siemens Inland a transféré cette participation détenue dans le capital d'Atos à Siemens AG en décembre 2013.

Dans le cadre du renforcement du partenariat entre Atos et Siemens, tel qu'annoncé par les parties en juillet 2015, les sociétés Atos, Siemens AG et Siemens Inland ont conclu le 30 octobre 2015, sous condition suspensive de l'autorisation de votre Conseil d'administration, un accord intitulé « *Amendment to the Lock-Up Agreement* », ayant pour objet de modifier le *Lock-Up Agreement* comme suit :

- (i) étendre la date d'échéance de la Période de Conservation jusqu'au 30 septembre 2020 (soit une période de conservation complémentaire de 4 ans et 3 mois) ;
- (ii) prévoir la possibilité pour les sociétés Siemens AG et Siemens Inland, à compter du 1^{er} juillet 2016, de transférer les actions aux deux fonds de pension de salariés Siemens intitulés Siemens Pension Trust e.V. et BSAV-Trust e.V. (ou à tout autre fond d'investissement ou véhicule d'investissement dans lequel – directement ou indirectement – l'un et/ou l'autre de ces fonds investissent leurs actifs dès lors que ces fonds en soient les seuls investisseurs), sous réserve que le cessionnaire accepte de se conformer au *Lock-Up Agreement*.

Ainsi, le 27 mars 2018, dans le cadre du financement d'un plan de retraite par Siemens AG, Siemens AG a transféré, hors marché, à Siemens Pension-Trust e.V. qu'elle contrôle l'intégralité de sa participation au sein de votre société, correspondant à 12 483 153 actions Atos S.E. Dans le cadre de ce transfert, Siemens Pension-Trust e.V. a signé le 23 mars 2018 un acte intitulé « *Joinder Agreement* » aux termes duquel Siemens Pension-Trust e.V. a accepté d'être tenue par l'ensemble des termes et conditions du *Lock-up Agreement*.

Le Conseil d'administration a autorisé cette convention lors de sa séance du 3 novembre 2015 et ainsi levé la condition suspensive, estimant qu'il était dans l'intérêt de la Société en ce qu'il prolonge l'accord commercial avec Siemens et en étend le champ d'application. Cette même convention a été approuvée par l'Assemblée Générale du 26 mai 2016.

Cette convention s'est poursuivie au cours de l'exercice 2020.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 2 avril 2021

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Jean-François Viat

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International
Virginie Paethorpe

6.2.3 Comptes sociaux d'Atos SE

Au 31 décembre 2020, le capital du Groupe s'élevait à 109,99 millions d'euros, divisé en 109 993 166 actions de 1 euro de nominal entièrement libérées. Les actions du Groupe Atos sont cotées au marché Euronext Paris sous le code ISIN FR0000051732. Elles ne font pas l'objet de cotation sur une autre place ; Atos SE est la seule société cotée du Groupe.

6.2.3.1 Bilan

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
		Brut	Amortissement/ Dépréciation	Net	
Actif					
Immobilisations incorporelles	Note 1	113 918	-113 918	-	-
Immobilisations corporelles		-	-	-	-
Titres de participation	Note 2	10 774 836	-559 798	10 215 038	10 140 241
Autres titres immobilisés	Note 2	6 624	-	6 624	-
Autres immobilisations financières	Note 2		-	-	98 031
Total actif immobilisé		10 895 378	-673 716	10 221 662	10 238 272
Avances et acomptes versés sur commandes		296	-	296	301
Clients et comptes rattachés	Note 3	48 245	-	48 245	42 115
Autres créances	Note 3	1 146 549	-13 667	1 132 882	1 334 841
Trésorerie et équivalent de trésorerie	Note 4	1 548 179	-66	1 548 113	989 697
Total actif circulant		2 743 269	-13 733	2 729 536	2 366 954
Comptes de régularisation	Note 5	36 741	-	36 741	27 958
TOTAL DE L'ACTIF		13 675 388	-678 449	12 987 939	12 633 184

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Passif			
Capital social		109 993	109 215
Prime d'émission et de fusion		1 607 738	1 572 382
Réserve légale		10 999	10 715
Autres réserves et report à nouveau		3 528 430	-
Résultat de l'exercice		1 378 572	3 528 637
Capitaux propres	Note 6	6 635 732	5 220 949
Provisions pour risques et charges	Note 7	2 628	7 179
Dettes financières	Note 8	4 631 288	5 405 584
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 9	30 251	19 726
Autres dettes	Note 9	1 687 855	1 979 612
Total des dettes		6 352 022	7 412 001
Comptes de régularisation	Note 10	185	134
TOTAL DU PASSIF		12 987 939	12 633 184

6.2.3.2 Compte de résultat

(en milliers d'euros)

	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Chiffre d'affaires	Note 11	124 080	141 074
Autres produits d'exploitation		5 126	12 900
Produits d'exploitation		129 206	153 974
Achats et charges externes		-13 920	-37 311
Impôts et taxes		-1 708	-1 498
Rémunérations et charges sociales		-2 474	-2 564
Dotations aux provisions		-	-
Autres charges	Note 12	-18 045	-15 542
Total Charges d'exploitation		-36 147	-56 915
Résultat d'exploitation		93 059	97 059
Résultat financier	Note 13	-196 452	157 010
Résultat courant		-103 393	254 070
Résultat exceptionnel	Note 14	1 516 293	3 300 805
Participation des salariés			
Impôt sur le résultat	Note 15	-34 328	-26 238
RÉSULTAT NET		1 378 572	3 528 637

6.2.4 Annexes aux comptes d'Atos SE

Note 1	Immobilisations incorporelles	344	Note 11	Chiffre d'affaires	354
Note 2	Immobilisations financières	345	Note 12	Autres charges	355
Note 3	Clients, comptes rattachés et autres créances	347	Note 13	Résultat financier	355
Note 4	Trésorerie et valeurs mobilières de placement	348	Note 14	Résultat exceptionnel	356
Note 5	Comptes de régularisation	348	Note 15	Impôt	356
Note 6	Capitaux propres	349	Note 16	Engagements hors-bilan	357
Note 7	Provisions	352	Note 17	Analyse des risques	358
Note 8	Emprunts	353	Note 18	Parties liées	359
Note 9	Dettes, paiements et autres charges	353	Note 19	Evénements post-clôture	359
Note 10	Comptes de régularisation passif	354			

Activité d'Atos SE

Atos SE a pour principales activités :

- la gestion de la marque Atos ;
- la détention des participations du Groupe ;
- la centralisation des activités de financement.

Le chiffre d'affaires est constitué principalement des redevances de marque reçues des filiales du Groupe.

La société Atos SE est la holding du Groupe Atos, dont elle est la Société Mère, et à ce titre établit des comptes consolidés.

Evénements majeurs de l'exercice

Au cours de l'année 2020, Atos a réalisé la cession de 23,9 millions d'actions Worldline, pour un montant de 1,5 milliard d'euros, dans le cadre d'un placement privé auprès d'investisseurs qualifiés par voie de construction accélérée d'un

livre d'ordres. Suite au succès de cette opération, Atos détient 7,0 millions d'actions représentant environ 3,8% du capital de Worldline, actions sous-jacentes aux obligations échangeables à zéro coupon de 500 millions d'euros.

Impact de la crise pandémique sur les états financiers

Depuis le déclenchement de la crise sanitaire de la Covid-19, Atos a mis en œuvre un ensemble de mesures pour assurer à la fois la santé de ses employés et la continuité des activités stratégiques de ses clients, conformément aux directives des autorités sanitaires nationales et internationales.

A la date d'émission des états financiers, les événements imprévus liés à la pandémie n'ont donné lieu à aucune résiliation de contrat ou un différend avec des clients ou des fournisseurs. Des discussions ad hoc sont néanmoins en cours avec certains d'entre eux pour restructurer certaines obligations contractuelles sans préjudice pour les parties.

Les événements liés à la Covid-19 ont conduit le Groupe à prendre en compte le ralentissement de l'économie mondiale et les conditions récentes du marché dans les jugements rendus et les hypothèses prises lors de la préparation de ces états financiers.

Les estimations sur les contrats à long terme ont été examinées en tenant compte des situations potentielles de perte ou des risques de recouvrement sur les actifs contractuels et les coûts contractuels. L'évaluation prévue de la perte de crédit a également été examinée afin d'examiner le risque accru potentiel de faillite des clients.

Conformément aux recommandations des régulateurs européens et français, le Groupe a choisi de maintenir les effets de la crise pandémique dans le cadre de la marge opérationnelle et de ne pas les présenter dans le cadre d'autres résultats et charges opérationnels.

Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice 2020 ont été arrêtés dans le respect des principes comptables généraux arrêtés en France (règlement 2018-07 de l'ANC et règlements ultérieurs en vigueur) et notamment des éléments suivants :

- prudence ;
- continuité d'exploitation ;

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique. Les comptes annuels sont établis et présentés en milliers d'euros.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de logiciels et de malis de fusion.

Les logiciels sont comptabilisés au coût d'acquisition et amortis linéairement sur les durées d'utilisation prévues. Ils sont totalement amortis au 31 décembre 2020.

Immobilisations corporelles

Il n'y a pas d'immobilisations corporelles au 31 décembre 2020.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées de titres de participation et d'autres immobilisations financières (prêts et dépôts).

Les titres de participations figurant au bilan sont comptabilisés au coût d'acquisition, qui inclut tous les frais directement attribuables à l'immobilisation. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est supérieure à la valeur d'usage déterminée sur la base de :

- la valeur d'entreprise pour les entités opérationnelles déterminée à partir des prévisions de flux de trésorerie basées sur le plan à moyen-terme du Groupe, également utilisé pour le test de dépréciation du Goodwill au niveau des comptes consolidés (méthode dite du Discounting Cash Flows) ;
- la quote-part de situation nette pour les entités non opérationnelles.

Les prêts sont essentiellement des opérations intra-groupes.

Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont appréciées individuellement et, le cas échéant, font l'objet d'une dépréciation.

Les créances et comptes rattachés en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de leur actualisation à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Trésorerie et valeurs mobilières de placement

La Société détient des actions propres dans le cadre du contrat de liquidité ou acquises dans le cadre de plans d'attribution d'actions gratuites ou d'options d'achats d'actions. Les actions propres sont comptabilisées à leur valeur d'inventaire.

Pour les actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité, une dépréciation est constituée quand la valeur d'inventaire est supérieure à la valeur moyenne pondérée des cours de bourse du mois de décembre.

Comptes de régularisation

Les charges à répartir comprennent exclusivement des frais d'émission d'emprunt étalés linéairement sur la durée de vie de l'emprunt.

Provisions pour risques et charges

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation correspondante.

Lorsqu'un titre de participation est totalement déprécié et que sa valeur d'inventaire est supérieure à sa valeur d'usage, une provision pour risque peut être constatée, en plus des dépréciations d'actifs courants liés à la filiale réalisée.

Emprunts obligataires et autres emprunts

Les emprunts obligataires sont enregistrés pour leur valeur de remboursement à la date d'encaissement des fonds qui est le fait générateur.

Les primes d'émission sont enregistrées à l'actif et amorties sur la durée de l'emprunt.

Charges et produits exceptionnels

Les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise soit parce qu'ils sont inhabituels dans

leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils ne surviennent que rarement.

Note 1 Immobilisations incorporelles

Tableau de variation des immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Reprises	31 décembre 2020
Immobilisations incorporelles brutes	113 918			113 918
Amortissement des immobilisations incorporelles	-9 960			-9 960
Dépréciation des immobilisations incorporelles	-103 958			-103 958
TOTAL DES AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	-113 918			-113 918
Valeur nette des immobilisations incorporelles	0			0

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées :

- d'un mali de fusion résultant de l'apport d'Atos Investissement 6 à Atos SE en 2004 totalement dépréciés depuis 2016. Ce mali technique a été affecté aux différents actifs apportés pour permettre un suivi dans le temps de sa valeur et est ventilé par pays comme suit :
 - France : 40,8 millions d'euros ;
 - Espagne : 63,1 millions d'euros ;
- de plusieurs autres malis de fusion comptabilisés antérieurement à 2004 pour une valeur brute de 9,96 millions d'euros dépréciés linéairement.

Note 2 Immobilisations financières

Variation des immobilisations financières brutes

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	Acquisitions	Cessions	Reclassement	31 décembre 2020
Titres de participation Groupe	10 592 006	212 115	-22 661	-6 624	10 774 836
Titres de participation hors Groupe	124	-	-124	-	-
Autres titres immobilisés	85	-	-85	6 624	6 624
Total titres de participation	10 592 215	212 115	-22 870	-	10 781 460
Prêts aux sociétés du Groupe et intérêts courus	-	-	-	-	-
Autres	98 031	-	-98 031	-	-
Total autres immobilisations financières	98 031	-	-98 031	-	-
TOTAL	10 690 246	212 115	-120 901	-	10 781 460

Acquisition/diminution de titres de participations et autres mouvements

Durant l'exercice 2020, Atos SE a augmenté sa participation dans les sociétés suivante du Groupe Atos :

- Atos International BV pour 172,5 millions d'euros via primes d'émission dans le cadre de l'acquisition du Groupe Maven Wave, par sa filiale Atos IT Solutions and Services Inc. ;
- Atos International SAS pour 39,3 millions d'euros dans le cadre de sa recapitalisation.

La diminution des titres de participation Groupe est liée à la cession des 23,9 millions de titres Worldline pour une valeur nette comptable de 22,6 millions d'euros.

Les 7,0 millions de titres restant représentant 3,8% du capital de Worldline pour 6,6 millions d'euros ont été reclassés en autres titres immobilisés.

Autres immobilisations financières

Le poste comprenait le dépôt net versé au titre du programme de titrisation de créances commerciales : il est soldé en raison de l'arrêt de ce programme.

Variation des dépréciations sur immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	Dotations	Reprises	31 décembre 2020
Titres de participation Groupe	-451 766	-122 179	14 147	-559 798
Titres de participation hors Groupe	-124	-	124	-
Autres titres immobilisés	-85	-	85	-
TOTAL	-451 975	-122 179	14 356	-559 798
<i>Dont financier</i>				

Les reprises de la période ont porté principalement sur les dépréciations des titres de participation des entités du Groupe en France (y compris les holdings) pour 5,3 millions d'euros et pour une filiale en Turquie à hauteur de 8,8 millions d'euros.

Les dotations de la période correspondent principalement à des filiales françaises : Atos Infogérance pour 60,3 millions d'euros, Atos Investissement 10 pour 42,6 millions d'euros et Atos International SAS pour 18,7 millions d'euros.

Valeur nette des immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Titres de participation Groupe	10 774 836	-559 798	10 215 038
Titres de participation hors Groupe	-	-	-
Autres titres immobilisés	6 624	-	6 624
Titres de participation	10 781 460	-559 798	10 221 662
Prêts et intérêts courus	-	-	-
Autres	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
TOTAL	10 781 460	-559 798	10 221 662

Tableau des filiales et participations

Valeur comptable des titres détenus au 31 décembre 2020

Sociétés (en milliers d'euros)	Quote-part du capital détenu (en %)	Brute	Nette	Prêts et avance consentis par la Société et non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la Société	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
A) FILIALES (+ de 50% du capital détenu par la Société)						
Sociétés françaises						
Bull SA	100	1 340 186	1 340 186			
Atos Infogérance	100	339 501	125 457		100 000	
Atos Intégration	95	221 054	221 054		180 000	
Atos Consulting	68	16 539	5 273		3 500	
Atos Participation 2	100	30 616	16 036			
Atos International	100	142 983	20 536		97 569	
Atos Investissement 10	100	88 899	26 199		1 650	
Atos Management France	100	44 820	0			
Atos Investissement 12	100	62	26			
Atos Meda	100	8 840	8 840			
Atos Investissement 19	100	59	59			
Atos Investissement 20	100	37	37			
Atos Investissement 21	100	37	37			
Atos Worldgrid	100	32 328	32 328		231 815	
Sociétés étrangères						
Atos Origin Srl, Italie	100	57 183	0			
St Louis Ré, Benelux	100	2 174	2 174		27 750	
Atos Spain SA	100	128 121	128 121		86 936	10 014
Atos Information Technology GmbH	100	585 747	585 747		447 224	
Atos International BV, Pays Bas	100	7 682 179	7 682 179			
Atos Bilisim, Turquie	81	22 276	20 370		71 450	
Atos Customer Serv Turquie	92	199	199		5 000	
B) PARTICIPATIONS (10 à 50% du capital détenu par la Société)						
Canopy UK	11	30 245	5			
Group Technic Informatic, Spain	33	751	175			

(en milliers d'euros)

Total des capitaux propres des filiales françaises	2 587 933
Total des capitaux propres des filiales étrangères	8 278 649
Total des résultats nets des filiales françaises	-70 455
Total des résultats nets des filiales étrangères	-137 716

Note 3 Clients, comptes rattachés et autres créances**Clients, comptes rattachés et autres créances**

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31 décembre 2020	Dépréciation	Valeur nette au 31 décembre 2020	Valeur nette au 31 décembre 2019
Clients et clients douteux	40 742	-	40 742	34 619
Factures à établir	7 503	-	7 503	7 496
Clients et comptes rattachés	48 245	-	48 245	42 115
Etat, impôt société	1 198	-	1 198	82 369
TVA déductible	5 301	-	5 301	4 481
Comptes courants sociétés Groupe	1 140 004	-13 667	1 126 337	1 241 808
Autres débiteurs	46	-	46	6 183
Autres créances	1 146 549	-13 667	1 132 882	1 334 841
TOTAL	1 194 794	-13 667	1 181 127	1 376 956
<i>Dont exploitation</i>		-		

Le poste client et clients douteux comprend essentiellement des créances intra-groupes. Les « factures à établir » comprennent principalement des refacturations intra-groupes de redevances de marque à hauteur de 5,6 millions d'euros.

Les comptes-courants sociétés Groupe sont constitués des créances des filiales dans le cadre de la centralisation de trésorerie.

Dans le cadre de l'évaluation des titres de participation, une reprise de provision nette a été constatée sur des comptes-courants intra-groupe pour un montant de 16,6 millions d'euros portant le solde de la dépréciation au 31 décembre 2020 à 13,7 millions d'euros.

Ventilation des clients, comptes rattachés et autres créances par échéance

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31 décembre 2020	A moins de 1 an	A plus de 1 an
Clients et clients douteux	40 742	40 742	-
Factures à établir	7 503	7 503	-
Etat, impôt société	1 198	1 198	-
TVA déductible	5 301	5 301	-
Comptes courants sociétés Groupe	1 140 004	1 140 004	-
Autres débiteurs	46	46	-
TOTAL	1 194 794	1 194 794	-

Produits à recevoir

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Montant des produits à recevoir inclus dans les créances		
Autres créances	612	553
TOTAL	612	553

Note 4 Trésorerie et valeurs mobilières de placement**Trésorerie et valeurs mobilières de placement**

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31 décembre 2020	Dépréciation	Valeur nette au 31 décembre 2020	Valeur nette au 31 décembre 2019
Actions propres – contrat de liquidité	-	-	-	-
Actions propres	4 049	-66	3 983	39 913
Valeurs à l'encaissement	-	-	-	-
Disponibilités	1 544 130	-	1 544 130	949 784
TOTAL	1 548 179	-66	1 548 113	989 697

Mouvement sur les actions propres

Au 31 décembre 2020, la Société détenant 53 265 actions d'Atos SE soit 0,05% du capital représentant une valeur de portefeuille de 3 983 156,70 euros sur la base du cours de bourse de l'action Atos au 31 décembre 2020 et une valeur brute comptable de 4 048 773,69 euros. Ces actions ont été acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions et sont affectées à l'allocation d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe et correspondent à la couverture des engagements relatifs aux plans d'actions de performance ou plans d'achat d'actions.

La Société a procédé aux rachats de :

- 215 000 actions du 23 mars au 24 mars 2020, dans le cadre d'un mandat donné à un prestataire de services d'investissements comme annoncé par le Groupe le 23 mars 2020 ;

- 445 000 actions du 24 juin au 30 juin 2020, dans le cadre d'un mandat donné à un prestataire de services d'investissements comme annoncé par le Groupe le 24 juin 2020.

Du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, la Société a transféré 1 188 939 actions de la Société à des bénéficiaires de plans d'intéressement à long terme (Long Term Incentive).

Valeurs à l'encaissement

En fonction des conditions de marché et des prévisions de flux de trésorerie à court terme, Atos SE peut à tout moment investir dans des SICAV monétaires ou dans des comptes bancaires rémunérés ayant une maturité inférieure à trois mois.

Note 5 Comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Primes de remboursement des obligations	3 803	4 883
Ecart de conversion actif	-	-
Charges constatées d'avance	22 002	9 056
Charges à répartir	10 937	14 019
TOTAL	36 742	27 958

Les primes de remboursement des obligations, d'un montant de 3 803 millions d'euros sont relatives aux emprunts obligataires pour 1 800 millions d'euros émis en novembre 2018.

Les montants sont indiqués déduction faite de l'amortissement des primes (amortissement linéaire sur la durée des trois tranches).

Les charges constatées d'avance sont principalement liées au paiement des droits marketing pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020 à hauteur de 21,8 millions d'euros, du fait de leur report au-delà du 31 décembre 2020 lié à la Covid-19.

Les charges à répartir correspondent à l'étalement des frais liés aux emprunts suivants :

- crédit syndiqué pour un montant de 2,0 millions d'euros ;
- emprunts obligataires datant de 2018 de 1 800 millions d'euros pour un montant de 3,4 millions d'euros ;
- emprunts obligataires datant de 2015-2016 de 900 millions d'euros pour un montant de 0,4 million d'euros ;
- emprunt obligataire convertible datant de 2019 de 500 millions d'euros pour un montant de 4,7 millions d'euros ;
- NEU MTN (marché des titres négociables à moyen terme) datant de 2019 de 50 millions d'euros pour un montant de 0,4 million d'euros.

Note 6 **Capitaux propres****Capital social**

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Nombre de titres	109 993 166	109 214 914
Valeur nominale (en euros)	1	1
CAPITAL SOCIAL (EN MILLIERS D'EUROS)	109 993	109 915

Tableau de répartition du capital sur les trois derniers exercices

	Au 31 décembre 2020		Au 31 décembre 2019		Au 31 décembre 2018	
	Actions	%	Actions	%	Actions	%
Siemens Pension Trust e.V.	12 483 153	11,3%	12 483 153	11,4%	12 483 153	11,7%
Salariés	2 445 817	2,2%	1 520 828	1,4%	1 156 732	1,1%
Conseil d'Administration	89 442	0,1%	54 493	0,1%	517 054	0,5%
Auto-détention	53 265	-	582 204 ¹	0,5%	54 842	0,1%
Autres ²	94 921 489	86,3%	94 574 236	86,6%	92 674 438	86,7%
TOTAL	109 993 166	100,0%	109 214 914	100,0%	106 886 219	100,0%

1 Incluant 540 266 titres qui seront remis aux bénéficiaires LTI le 2 janvier 2020.

2 Inclut tous les actionnaires détenant moins de 5% du capital social.

Pacte d'actionnaires

Lors de l'acquisition par la Société auprès de Siemens de son ancienne filiale SIS, le groupe Siemens s'est engagé à conserver sa participation de 12 483 153 actions de la Société jusqu'au 30 juin 2016 (le « Lock-Up Agreement »). Cet engagement de conservation a été étendu jusqu'au 30 septembre 2020, en vertu d'un amendement au Lock-Up Agreement conclu le 30 octobre 2015 entre Siemens AG, la Société et Siemens Beteiligungen Inland GmbH, dans le cadre du renforcement de l'alliance entre Siemens et Atos. Aux termes de cet accord, Siemens conservait néanmoins la possibilité, à compter du 1^{er} juillet 2016, de transférer les actions à deux fonds de pension de salariés Siemens intitulés Siemens Pension Trust e.V. et BSAV-Trust e.V., sous réserve que le cessionnaire accepte de se conformer au Lock-Up Agreement, et que, lors de l'exercice du droit de suggérer la nomination d'un représentant au Conseil d'Administration d'Atos SE, il suggère toujours un membre actif du Directoire de Siemens. Le 27 mars 2018, dans le cadre du financement d'un plan de retraite par Siemens AG, Siemens AG a transféré, hors marché, à Siemens Pension-Trust e.V. l'intégralité de sa participation au sein de la Société, correspondant à 12 483 153 actions Atos SE. Dans le cadre du transfert mentionné ci-dessus, Siemens Pension-Trust e.V. a signé le 23 mars 2018 un acte intitulé « Joinder Agreement » aux termes duquel Siemens Pension-Trust e.V. a accepté d'être tenue par l'ensemble des termes et conditions du Lock-Up Agreement mentionné ci-dessus. A la suite de l'expiration, le 30 septembre 2020, de l'engagement de conservation au titre du Lock-up Agreement, et compte tenu du fait que Siemens Pension-Trust e.V. agit en toute indépendance eu égard à son statut et n'est pas juridiquement contrôlée par Siemens AG, les 12 483 153 actions Atos détenues par Siemens Pension-Trust e.V. ont été incluses dans le flottant.

Aucun autre pacte d'actionnaires n'a été notifié à la Société pour dépôt auprès des autorités boursières et, à la connaissance de la Société il n'existe aucune action de concert ni accord similaire.

Les actions de la Société détenues par les salariés sont essentiellement gérées au travers de Fonds Communs de Placement Groupe (FCPE). Les Conseils de Surveillance des FCPE exercent les droits de vote rattachés aux titres détenus au sein du FCPE. Conformément au règlement du Fonds Commun de Placement Groupe (FCPE) Atos Stock Plan, le Conseil de Surveillance décide de l'apport de titres en cas d'offre publique (achat ou échange). Le Conseil de Surveillance décide de toute fusion, scission et liquidation de tout compartiment du fonds et approuve certaines modifications du règlement du fonds. Au 31 décembre 2020, l'actionnariat des collaborateurs et anciens collaborateurs du Groupe Atos en actions Atos SE représentait un total de 2,2% du capital social d'Atos SE.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord susceptible d'avoir une incidence significative en cas d'offre publique sur le capital social de la Société.

Le cadre juridique des programmes de rachat d'actions

La 22^e résolution votée par l'Assemblée Générale Annuelle du 16 juin 2020, a renouvelé, au bénéfice du Conseil d'Administration, l'autorisation d'acheter des actions du Groupe dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions.

Ces achats pourraient être effectués afin :

- d'assurer la liquidité et animer le marché de l'action de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme aux pratiques de marché reconnues par l'AMF ;

- de les attribuer ou de les céder aux mandataires sociaux ou aux salariés de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions et selon les modalités prévues ou admises par les dispositions légales et réglementaires applicables notamment dans le cadre (i) de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (ii) du régime des options d'achat d'actions prévu par les articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, (iii) d'attributions gratuites d'actions, notamment dans le cadre prévu par les articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce et (iv) de plans d'actionariat de droit français ou étranger, notamment dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera ;
- de les conserver et de les remettre ultérieurement à titre de paiement ou d'échange ou autre dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
- d'annuler totalement ou partiellement ces actions par voie de réduction du capital social autorisée par l'Assemblée Générale en application de la 23^e résolution de l'Assemblée Générale Annuelle du 16 juin 2020.

La présente autorisation pourra être utilisée à tout moment, à l'exception de périodes d'offre publique visant les titres de la Société.

Les achats d'actions pourront porter sur un nombre maximum d'actions représentant 10% des actions composant le capital social de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à l'Assemblée Générale, étant précisé que s'agissant du cas particulier des actions rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Les acquisitions, cessions, transferts ou échanges d'actions pourront être effectués par tous moyens, selon la réglementation en vigueur, en une ou plusieurs fois, sur un marché réglementé, sur un système multilatéral de négociation, auprès d'un internalisateur systématique ou de gré à gré, notamment par offre publique ou transactions de blocs d'actions (qui pourront atteindre la totalité du programme), et le cas échéant, par le recours à des instruments financiers dérivés (négociés sur un marché réglementé, sur un système multilatéral de négociation, auprès d'un internalisateur systématique ou de gré à gré), ou à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, ou par la mise en place de stratégies optionnelles, ou par l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans les conditions prévues par la loi, appréciera, le tout dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

Le prix d'achat maximum par action est fixé à 120 euros (hors frais).

Le Conseil d'Administration pourra ajuster le prix d'achat maximum susmentionné en cas d'incorporation de primes, de réserves ou de bénéfices, donnant lieu, soit à l'élévation de la valeur nominale des actions, soit à la création et à l'attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas de division de la valeur nominale de l'action ou de regroupement d'actions ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur des actions.

Le montant maximum de fonds destinés au programme de rachat s'élève en conséquence à 1 310 578 968 euros, tel que calculé sur la base du capital social au 31 décembre 2019, ce montant maximum étant susceptible d'être ajusté afin de tenir compte du montant du capital au jour de l'Assemblée Générale. Cette autorisation a été octroyée pour une durée de 18 mois à compter du 16 juin 2020.

Descriptif du programme de rachat à soumettre pour autorisation à la prochaine Assemblée Générale Annuelle

Dans le cadre du programme de rachat d'actions (et dans la limite de 10% du capital social), il est proposé de soumettre, lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle, le renouvellement de l'autorisation de rachat d'actions donnée lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 16 juin 2020, pour une durée de 18 mois, et devant expirer le 16 décembre 2021.

En application du règlement général de l'AMF (articles 241-1 et suivants), le présent descriptif du programme a pour but de décrire les objectifs et les modalités du nouveau programme de rachat de la Société de ses propres actions qui sera soumis pour autorisation à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

Les objectifs de ce programme sont :

- d'assurer la liquidité et animer le marché de l'action de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme aux pratiques de marché reconnues par l'AMF ;
- de les attribuer ou de les céder aux mandataires sociaux ou aux salariés de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions et selon les modalités prévues ou admises par les dispositions légales et réglementaires applicables notamment dans le cadre (i) de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (ii) du régime des options d'achat d'actions prévu par les articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, (iii) d'attributions gratuites d'actions, notamment dans le cadre prévu par les articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce et (iv) de plans d'actionariat de droit français ou étranger, notamment dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans

les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera ;

- de les conserver et de les remettre ultérieurement à titre de paiement ou d'échange ou autre dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
- de les annuler totalement ou partiellement par voie de réduction du capital social.

La présente autorisation pourra être utilisée à tout moment, à l'exception de périodes d'offre publique visant les titres de la Société.

Les achats d'actions pourront porter sur un nombre maximum d'actions représentant 10% des actions composant le capital social de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à l'Assemblée Générale Annuelle, étant précisé que s'agissant du cas particulier des actions rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Les acquisitions, cessions et, transferts ou échanges d'actions pourront être effectués par tous moyens, selon la réglementation en vigueur, en une ou plusieurs fois, sur un marché réglementé, sur un système multilatéral de négociation, auprès d'un internalisateur systématique ou de gré à gré, notamment par offre publique ou transactions de blocs d'actions

(qui pourront atteindre la totalité du programme), et le cas échéant, par le recours à des instruments financiers dérivés (négociés sur un marché réglementé, sur un système multilatéral de négociation, auprès d'un internalisateur systématique ou de gré à gré), ou à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, ou par la mise en place de stratégies optionnelles telles que les achats et ventes d'options d'achat ou de vente, ou par l'émission de valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière à des actions de la Société détenues par cette dernière, et ce aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'Administration, dans les conditions prévues par la loi, appréciera, le tout dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

Le prix maximum d'achat est fixé à 120 euros (hors frais) par action et le nombre d'actions pouvant être acquises est de 10%, des actions composant le capital social de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à l'Assemblée Générale, soit théoriquement 10 999 316 actions tel que calculé sur la base du capital social au 31 décembre 2020. Le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève en conséquence à 1 319 917 920 euros, tel que calculé sur la base du capital social au 31 décembre 2020. Ce montant maximum peut être ajusté pour tenir compte du montant du capital au jour de l'Assemblée Générale.

A compter de son autorisation par la prochaine Assemblée Générale, ce programme sera valable pour une durée maximum de 18 mois.

Evolution du flottant

Au 31 décembre 2020	Actions	% du capital	% des droits de vote
Salariés	2 445 817	2,2%	2,2%
Conseil d'Administration	89 442	0,1%	0,1%
Auto-détention	53 265	-	-
Flottant	107 404 642	97,6%	97,7%
TOTAL	109 993 166	100,0%	100,0%

Atos a mis à jour le niveau de son flottant à la suite de l'expiration, le 30 septembre 2020, de l'engagement de conservation au titre du Lock-up Agreement conclu entre Atos SE et Siemens Pension-Trust e.V. (« SPT »). Compte tenu du fait que SPT agit en toute indépendance eu égard à son statut et n'est pas juridiquement contrôlé par Siemens AG, les 12 483 153 actions Atos détenues par SPT, représentant 11,4% du capital social au 31 décembre 2020, ont été incluses dans le flottant. Les participations détenues par les salariés et les membres du Conseil d'Administration ainsi que les actions auto-détenues sont également exclues du flottant.

Les actions de la Société détenues par les salariés sont gérées au travers de Fonds Communs de Placement Groupe (FCPE) ou via une participation directe.

Les Conseils de Surveillance des FCPE exercent les droits de vote rattachés aux titres détenus au sein du FCPE. Au 31 décembre 2020, l'actionnariat des collaborateurs et anciens collaborateurs du Groupe Atos en actions Atos SE représentait globalement 2,2% du capital.

Au 31 décembre 2020, aucun autre actionnaire n'a déclaré détenir plus de 5% du capital de la Société.

Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Valeur au 31 décembre 2019	Levée d'option	Dividendes	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Résultat 2020	Valeur au 31 décembre 2020
Capital social	109 215				778		109 993
Prime d'émission et de fusion	1 572 382				35 356		1 607 738
Réserve légale	10 715			207	77		10 999
Autres réserves	-						-
Report à nouveau	-			3 528 430			3 528 430
Résultat de l'exercice	3 528 637			-3 528 637		1 378 572	1 378 572
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	5 220 949	0	0	0	36 211	1 378 572	6 635 732

Au 31 décembre 2020, le capital social de la Société s'élevait à 109,9 millions d'euros, divisé en 109 993 166 actions de 1 euro de nominal entièrement libérées.

Le capital de la Société a, par rapport au 31 décembre 2019, été augmenté de 778 252 actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital réservées aux salariés.

Atos SE n'a versé aucun dividende en 2020.

Variation potentielle future de capital

Le capital social de la Société, composé de 109 993 166 actions émises, pourrait être augmenté jusqu'à un maximum de 2,71% par la création de 2 975 762 actions nouvelles. La dilution peut résulter de l'exercice des options de souscription d'actions allouées aux salariés ou de l'acquisition d'actions de performance :

(en nombre d'actions)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variation	% dilution
Nombre d'actions émises	109 993 166	109 214 914	778 252	
Issues des options de souscription d'actions	162 900	168 900	-6 000	0,15%
Issues des actions de performance	2 812 862	2 857 280	-44 418	2,56%
Dilution potentielle	2 975 762	3 026 180	-50 418	2,71%
TOTAL DU CAPITAL POTENTIEL	112 968 928	112 241 094		

Sur un total de 162 900 options, aucune option de souscription n'avait de prix d'exercice inférieur au cours de bourse de l'action au 31 décembre 2020 (75 euros à l'ouverture).

Note 7 Provisions

Tableau des provisions

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31 décembre 2020
Provision pour risques filiales	7 159	-	-	-4 531	2 628
Provision pour risques	20	-	-	-20	-
Provision pour litiges	-	-	-	-	-
TOTAL	7 179	-	-	-4 551	2 628
Dont :					
• Exploitation	20	-	-	-20	-
• Financier	7 179	-	-	-4,531	2 628
• Exceptionnel	-	-	-	-	-

L'évaluation des titres de participation a donné lieu à une reprise de provisions pour risques filiales à hauteur de 4,5 millions d'euros. Ces provisions sont constatées lorsque la valeur

d'acquisition est inférieure à la valeur d'utilité et que les titres, les créances et les comptes-courants ont été entièrement dépréciés, dans la limite de la situation nette négative.

Note 8 Emprunts

Endettement net

(en milliers d'euros)	A moins de 1 an	A plus de 1 an et 5 ans au plus	Plus de 5 ans	Montant brut au 31 décembre 2020	Montant brut au 31 décembre 2019
Soldes créditeurs de banques	1 062 130	-	-	1 062 130	1 368 932
Emprunts obligataires	-	1 750 000	350 000	2 100 000	2 700 000
Emprunts obligataires convertibles	-	533 994	-	533 994	542 913
Emprunts auprès des établissements de crédit	835 000	-	50 000	885 000	725 000
Autres emprunts	-	3 045	31 457	34 502	46 284
Intérêts courus sur emprunts	15 662	-	-	15 662	22 455
Dettes financières	1 912 792	2 287 039	431 457	4 631 288	5 405 584
Disponibilités	Note 5	1 544 130		1 544 130	949 784
ENDETTEMENT NET	368 662	2 287 039	431 457	3 087 158	4 455 800

Les emprunts et dettes financières diverses sont composés

- d'emprunts obligataires pour 2 100 millions d'euros, détaillés ci-dessous :
 - en octobre 2016, un emprunt obligataire de 300 millions d'euros à sept ans (échéance 2023 entre un et cinq ans à fin 2020) avec un coupon fixe de 1,444% ;
 - en novembre 2018, un emprunt obligataire de 700 millions d'euros à trois ans et demi (échéance 2022 entre un et cinq ans à fin 2020) avec un coupon fixe de 0,75% ;
 - en novembre 2018, un emprunt obligataire de 750 millions d'euros à six ans et demi (échéance 2025 un et cinq ans à fin 2020) avec un coupon de 1,75% ;
 - en novembre 2018, un emprunt obligataire de 350 millions d'euros à dix ans (échéance 2028 à plus de cinq ans à fin 2020) avec un coupon de 2,5%.
- d'emprunts convertibles émis le 1^{er} novembre 2019 à échéance 2024 pour un montant principal de 500 millions d'euros, échangeable en actions Worldline, avec une prime comprise de 35% au-dessus du prix de placement d'actions, auquel s'ajoute la prime d'émission pour un montant de 44,375 millions d'euros correspondant aux obligations échangeables émises à un prix de 108,875% du principal ;

- de NEU MTN pour un montant de 50 millions d'euros à échéance 2026, à plus de cinq ans à fin 2020 ;
- de NEU CP pour un montant de 835 millions d'euros, échéance 2020 à moins d'un an ;
- de la participation des salariés pour un montant total de 3,0 millions d'euros.

Structure du crédit syndiqué étendu à 2025

Le 11 octobre 2018, Atos a signé avec un syndicat d'établissements financiers une nouvelle facilité de crédit renouvelable multidevises d'un montant de 2,4 milliards d'euros d'une durée de cinq ans (la « facilité »), à échéance novembre 2023. Atos dispose d'une option d'extension de la maturité de la facilité de crédit jusqu'en novembre 2025. En 2019 l'échéance de cette facilité a été étendue jusqu'en novembre 2024 puis en 2020 jusqu'en novembre 2025 à hauteur de 2 366 millions d'euros (34 millions d'euros restant à échéance de novembre 2024).

La facilité de crédit est utilisable pour financer les besoins généraux du Groupe : au 31 décembre 2020, Atos SE n'a pas utilisé cette ligne de crédit.

Note 9 Dettes, paiements et autres charges

Ventilation des dettes fournisseurs et autres dettes par échéance

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31 décembre 2020	A moins de 1 an	A plus de 1 an	Valeur brute au 31 décembre 2019
Fournisseurs et comptes rattachés	30 251	30 251	-	19 726
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	395	395	-	4 405
TVA collectée et à payer	478	478	-	867
Comptes courants Groupe	1 636 664	1 636 664	-	1 873 233
Autres dettes	50 317	50 317	-	101 107
Autres dettes	1 687 854	1 687 854	-	1 979 612
TOTAL	1 718 105	1 718 105	-	1 999 338

Délais de paiement

Les conditions générales d'achats pour les fournisseurs externes sont de soixante jours à compter de la date d'émission de la facture sauf dispositions contraires réglementaires ou convenues entre les parties.

En ce qui concerne les fournisseurs intra-groupe, le délai de paiement est d'un mois à compter de la date d'émission de facture.

Décomposition du solde des dettes fournisseurs à la clôture de l'exercice :

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31 décembre	Entreprises liées	Autres	Total au 31 décembre	Factures échues à plus d'un an	Factures échues à moins d'un an	Factures non échues au 31 décembre
2020							
	30 251	23 726	6 525	30 251	-	3 477	26 774
Fournisseurs et dettes	100,0%				0,0%	11,5%	88,5%
Fournisseurs	3 498	-	3 498	3 498	-	3 477	21
Factures à recevoir	26 753	23 726	3 027	26 753	-	-	26 753
2019							
	19 726	11 054	8 672	19 726	65	2 121	17 540
Fournisseurs et dettes	100,0%				0,3%	10,8%	88,9%
Fournisseurs	2 420	1 671	750	2 420	65	2 121	234
Factures à recevoir	17 306	9 383	7 922	17 306	-	-	17 306

Montant des charges à payer inclus dans les dettes fournisseurs et autres dettes

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 753	17 306
Autres dettes	2 556	15 131
Dettes fiscales et sociales	1 500	916
TOTAL	30 809	33 353

Note 10 Comptes de régularisation passif

Ils sont principalement composés de produits constatés d'avance relatifs à des intérêts financiers.

Note 11 Chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires

	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	(en milliers d'euros)	(en %)	(en milliers d'euros)	(en %)
Redevance de marque	113 268	91,3%	132 049	93,6%
Refacturation de frais	763	0,6%	754	0,5%
Garanties parentales	10 049	8,1%	8 271	5,9%
TOTAL PAR NATURE	124 080	100,0%	141 074	100,0%
France	24 190	19,5%	21 214	15,0%
Etranger	99 890	80,5%	119 860	85,0%
TOTAL PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE	124 080	100,0%	141 074	100,0%

Note 12 Autres charges

Ventilation des autres charges

(en milliers d'euros)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Charges des fonctions Groupe	-17 043	-10 081
Logiciel et brevet	-24	-3 995
Jetons de présence	-862	-518
Autres charges	-	-948
Perte de change d'exploitation	-117	-
TOTAL	-18 046	-15 542

Les charges des fonctions Groupe comprenaient principalement des dépenses de marketing, communication et relations investisseurs et Ressources Humaines refacturées à Atos SE par

sa filiale Atos International SAS et les autres sociétés holding incluant les honoraires facturés par le Comité International Olympique.

Note 13 Résultat financier

(en milliers d'euros)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Dividendes reçus des participations	10 014	284 694
Intérêts de comptes courants	549	1 237
Revenus des créances financières	-	12 202
Revenus des placements bancaires	299	1 724
Autres produits financiers sur emprunts obligataires	8 919	1 509
Reprises de provisions sur titres de participation	37 254	38 966
Reprise de provisions financières	4 739	1 456
Reprise de provisions sur actions propres	-	1 341
Produit de cession des valeurs mobilières	943	396
Différences positives de change	632	11 350
Total des produits financiers	63 349	354 875
Intérêts sur emprunts classiques et fonds de participation	-36 685	-49 563
Intérêts sur titrisation	-592	-763
Intérêts sur prêts intra-groupe	13	-14 401
Intérêts sur comptes courant Groupe	0	5
Dépréciation des titres de participation	-128 677	-24 524
Provision pour dépréciation des actions propres	-66	-
Dépréciation pour charges à répartir	-4 753	-4 123
Autres provisions à caractère financier	-	-7 159
Intérêts sur crédit court terme	-6 616	-5 688
Différences négatives de change	-536	-13 514
Autres charges financières	-81 889	-78 135
Total des charges financières	-259 801	-197 865
TOTAL RÉSULTAT FINANCIER	-196 452	157 010

Produits financiers

Sur l'exercice 2020, Atos SE a perçu de sa filiale Atos Spain SA, 10,0 millions d'euros de dividendes.

Les dotations et reprises de provisions sur titres de participation sont décrites dans les Notes 2 Immobilisations Financières et 7 Provisions.

Charges financières

Les intérêts sur emprunts classiques se décomposent de la manière suivante :

- crédit syndiqué pour 2,6 millions d'euros ;
- emprunts obligataires pour 35,0 millions d'euros ;
- NEU CP – Négociable European Commercial Paper et MTN Medium term pour – 0,9 million d'euros.

La dépréciation pour charge à répartir se décompose en crédit syndiqué pour 0,4 million d'euros et emprunts obligataires pour 4,3 millions d'euros.

Les autres charges financières correspondent principalement à la moins-value de cession constatée lors de la livraison de

1 183 347 actions de performance aux salariés pour un montant de 80,6 millions d'euros (78 millions en 2019).

Les dotations et reprises de provisions sur titres de participation sont décrites dans les Notes 2 Immobilisations Financières et 7 Provisions.

Note 14 Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Produits de cession des immobilisations financières	1 455 007	3 354 372
Autres produits exceptionnels	90 333	73 272
Provisions sur comptes clients	20	245
Total des produits exceptionnels	1 545 360	3 427 889
Amortissement malis de fusion		
Valeur comptable de cession des immobilisations financières	-22 870	-64 855
Valeur comptable de cession des immobilisations corporelles		
Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles		
Autres charges exceptionnelles	-6 197	-62 229
Total des charges exceptionnelles	-29 067	-127 084
TOTAL RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	1 516 293	3 300 805

En 2020, les produits exceptionnels correspondent principalement au prix de cession de 23,9 millions d'actions Worldline pour un total de 1 455,0 millions d'euros, représentant environ 13,1% du capital de Worldline, dans le cadre d'un placement privé par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres.

La valeur nette comptable des actions Worldline cédées s'élève à 22,7 millions d'euros en charges exceptionnelles.

Les autres revenus exceptionnels s'expliquent principalement par la refacturation aux entités du Groupe concernées, des coûts liés aux plans de Performance attribués aux salariés pour 80,8 millions d'euros.

Le poste « Autres charges exceptionnelles » comprend notamment des coûts liés à la cession Worldline.

Note 15 Impôt

Convention d'intégration fiscale

Au titre de l'article 223-A du CGI, Atos SE a signé une convention d'intégration fiscale avec un certain nombre de ses filiales avec effet au 1^{er} janvier 2001.

Atos SE en tant que société tête de Groupe, est désignée comme seule redevable de l'impôt sur les sociétés du Groupe formé par elle-même et les sociétés incluses dans l'intégration fiscale.

Les principales modalités de la convention sont :

- le résultat des sociétés intégrées est déterminé comme si elles étaient imposées séparément ;
- Atos SE est la seule société redevable de l'impôt supplémentaire qu'elle aura à acquitter en cas de sortie du Groupe d'une société intégrée. Toutefois, en cas de contrôle fiscal, la société sortante reste redevable vis-à-vis d'Atos SE des suppléments d'IS mis à sa charge sur la période pendant laquelle elle était membre de l'intégration fiscale.

Allègement et accroissement de la dette future d'impôt d'Atos SE imposée séparément

A la clôture de l'exercice, le montant des allègements et accroissements de la dette future d'impôt se ventile ainsi :

(en milliers d'euros)

	Base allègement	Base accroissement
Provisions non déductibles temporairement	-	20
TOTAL	-	20

Les actifs ou passifs différés d'impôt ne figurent pas dans les comptes.

Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	Avant impôt	Impôt calculé	Montant net
Résultat courant	-103 393		-103 393
Résultat exceptionnel et participation salariés	1 516 293		1 516 293
Impôt	-	-34 328	-34 328
TOTAL	1 412 900	-34 328	1 378 572

Le résultat de l'intégration fiscale est un profit de 190,7 millions d'euros, entraînant une charge d'impôt de 61 millions d'euros. La charge d'impôt de Atos SE est de 34,1 millions d'euros et l'impôt que la Société aurait supporté en l'absence d'intégration fiscale serait une charge de 70,8 millions d'euros.

Il n'y a plus de déficits reportables au niveau d'Atos SE au 31 décembre 2020.

Note 16 Engagements hors-bilan**Engagements financiers donnés**

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Garanties parentales de performance	4 192 755	3 081 844
Garanties bancaires ¹	63 294	78 464
TOTAL	4 256 049	3 160 308

¹ Supportées par Atos SE.

Pour divers contrats à long terme exécutés par ses filiales, Atos SE émet des garanties de performance au bénéfice des clients de ses filiales. L'engagement issu de ces garanties s'élève à 4 193 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 3 082 millions d'euros à fin décembre 2019. Cette hausse de 1 111 millions d'euros en comparaison avec l'année dernière est principalement due à l'émission de nouvelles garanties octroyées au bénéfice de clients aux Etats-Unis et Royaume-Uni.

Par ailleurs, Atos SE a donné à plusieurs de ses filiales (dont Atos Information Technology GmbH) des garanties de support financier notamment pour se conformer aux réglementations locales.

Concernant la facilité de crédit renouvelable multidevises prorogée jusqu'en octobre 2025, Atos SE a émis en faveur d'un consortium de banques représenté par BNP Paribas de couvrir jusqu'à 660 millions d'euros, (montant inchangé) les obligations de ses filiales : Atos Telco Services BV et Atos International BV.

Dans le cadre de l'acquisition de Unify Group, le Conseil d'Administration d'Atos SE, lors de sa réunion du 17 décembre

2015, a accepté de fournir une garantie d'une durée de 30 années à plusieurs bénéficiaires et ce conformément à la réglementation en vigueur en Allemagne. Le montant maximum de cette garantie s'élève à 225 millions d'euros (dont 191 millions d'euros en faveur de Deutsche Treuinvest).

Dans le cadre de la rationalisation des fonds de pensions au Royaume-Uni visant une structure plus efficace, le Conseil d'Administration d'Atos SE a autorisé le 22 juillet 2018 l'octroi d'une garantie parentale au bénéfice d'Atos Pension Schemes Limited en qualité de fiduciaire du nouveau fonds Atos UK 2019 Pension Scheme créé le 1^{er} novembre 2019. Dans le cadre de cette garantie, Atos SE s'est engagée à garantir les obligations des entités employeurs auprès du fonds de pension. En date du 22 décembre 2020, cette garantie a fait l'objet d'une confirmation et extension pour prendre en compte les transferts de responsabilité résultant de la fusion du Atos 2011 Pension Trust avec l'Atos UK 2019 Pension Scheme. Le nouveau montant total estimé de la garantie s'élève à 860 millions de livres sterling (948 millions d'euros).

Engagements financiers reçus

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Crédit syndiqué	2 320	2 320

Les engagements financiers reçus correspondent exclusivement à la ligne de crédit du crédit syndiqué non utilisée au niveau du Groupe d'un montant global accordé de 2,4 milliards d'euros.

Note 17 Analyse des risques

Risques de marché : Valeur de marché des instruments financiers

Disponibilités et dépôts à court terme, clients et comptes rattachés, concours bancaires courants, fournisseurs et comptes rattachés.

En raison du caractère court terme de ces instruments, le Groupe estime que la valeur comptable constitue une approximation raisonnable de leur valeur de marché au 31 décembre 2020.

Dettes à long et moyen terme

Au 31 décembre 2020, Atos SE n'a pas utilisé de dettes à moyen et long terme relatives au crédit syndiqué.

Risques de liquidité

Crédit syndiqué renouvelé jusqu'en 2025

Le 11 octobre 2018, Atos a signé avec un syndicat d'établissements financiers une nouvelle facilité de crédit renouvelable multidevises d'un montant de 2,4 milliards d'euros d'une durée de cinq ans (la « facilité »), à échéance novembre 2023 avec une option d'extension de la maturité de la facilité de crédit jusqu'en novembre 2025 en deux temps. Atos a

exercé la deuxième option en 2020 pour étendre la maturité de la facilité jusqu'en novembre 2025 à hauteur de 2 366 millions d'euros (34 millions d'euros restant à échéance de novembre 2024).

La facilité de crédit renouvelable inclut un ratio financier définit comme le ratio de levier financier consolidé (endettement net divisé par la marge opérationnelle avant dépréciations et amortissements) et ne pouvant être supérieur à 2,5.

La facilité de crédit est utilisable pour financer les besoins généraux du Groupe : au 31 décembre 2020, Atos SE n'a pas utilisé cette ligne de crédit.

Programme de titrisation

Le 29 mai 2018, Atos a renouvelé son programme de titrisation pour une période de cinq ans pour un montant maximum de créances titrisées de 500 millions d'euros et une limite au montant maximum de financement réduite de 200 millions d'euros à 100 millions d'euros. Le programme ne concernait que deux intervenants français : il a été clôturé en Octobre 2020.

Les ratios financiers du programme de titrisation d'Atos sont le ratio de levier financier consolidé (endettement net divisé par la marge opérationnelle avant dépréciations et amortissements) et ne pouvant être supérieur à 2,5.

Risque de liquidité au 31 décembre 2020

Types d'instruments	Fixe/Variable	Ligne (en millions d'euros)	Maturité
Crédit Syndiqué	Variable	2 400	Novembre 2025
Programme de titrisation	Variable	100	Mai 2023
Emprunt obligataire (remboursé en avril 2020)	Fixe	600	Juillet 2020
Emprunt obligataire	Fixe	300	Septembre 2023
Emprunt obligataire	Fixe	700	Mai 2022
Emprunt obligataire	Fixe	750	Mai 2025
Emprunt obligataire	Fixe	350	Novembre 2028

Le 2 juin 2017, Atos SE a mis en place un programme d'émission de titres négociables à court terme (NEU CP), à taux d'intérêt variable, d'un montant initial maximum de 900 millions d'euros, porté le 17 octobre 2018 à 1 800 millions d'euros, afin de rationaliser les charges financières et améliorer la gestion des liquidités du Groupe. Le 10 décembre 2019, le montant maximum a été porté de 1 800 à 2 400 millions d'euros.

Gestion du risque de contrepartie

Le Groupe possède une procédure stricte d'analyse de risque de contrepartie. Dans le cadre de ses relations commerciales, le Groupe gère le risque de contrepartie avec un portefeuille de clients diversifié et des instruments de suivi des risques.

Sur le plan financier, le Groupe contrôle son risque de contrepartie sur ses placements et sur ses opérations de marché en sélectionnant de façon rigoureuse des intervenants de premier rang et en diversifiant les contreparties bancaires. Le Groupe considère par conséquent qu'il est faiblement exposé au risque de crédit.

Exposition au risque de marché

Les actifs monétaires du Groupe sont constitués de créances et de prêts, de valeurs mobilières de placement et de disponibilités. Les passifs monétaires sont constitués de dettes financières, de dettes d'exploitation et de dettes diverses.

Exposition au risque de taux

L'exposition au risque de taux d'intérêt couvre deux natures de risque :

- un risque de prix lié aux actifs et passifs financiers à taux fixe. En contractant par exemple une dette à taux fixe, l'entreprise est exposée à une perte potentielle d'opportunité en cas de baisse des taux. Une variation de taux aura une incidence sur la valeur de marché des actifs et passifs à taux fixe mais n'affectera pas les produits et charges financières et, par conséquent, le résultat futur de l'entreprise jusqu'à l'échéance de ces actifs et passifs ;
- un risque de flux de trésorerie lié aux actifs et passifs financiers à taux variable. La Société considère qu'une variation de taux aura peu d'incidence sur la valeur des actifs et passifs financiers à taux variable.

Note 18 **Parties liées**

Il n'existe pas de transaction avec les parties liées (Redevances de marques, financement des opérations et intégration fiscale) qui n'aurait pas été conclue à des conditions de marché.

Note 19 **Evénements post-clôture**

Aucun événement postérieur n'est intervenu depuis la clôture des comptes.

6.2.5 Résultat des cinq derniers exercices clos d'Atos SE

(en million d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	31 décembre 2018	31 décembre 2017	31 décembre 2016
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social	109,9	109,2	106,9	105,4	104,9
Nombre d'actions ordinaires en circulation	109 993 166	109 214 914	106 886 219	105 445 349	104 908 679
Nombre maximum d'actions futures à créer par conversion d'obligations convertibles en actions					
par exercice d'options de souscription	2 975 762	3 026 180	2 620 383	3 205 927	3 128 274
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	124,1	141,1	145,6	144,4	169,6
Résultat avant impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	1 504,4	3 548,3	114,6	76,7	23,5
Impôts sur le résultat	-34,3	-26,2	26,3	13,5	6,2
Résultat net	1 378,6	3 528,6	161,0	167,0	29,5
Résultat distribué	-	-	181,7	179,2	167,6
III - Résultat par action (en euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés, avant dotations aux amortissements et provisions	13,4	32,3	1,3	0,9	0,3
Résultat net	12,5	32,3	1,5	1,6	0,3
Dividende par action	-	-	1,7	1,7	1,6
IV - Personnel					
Effectif moyen salarié au cours de l'exercice	1	1,5	1,0	1,0	1,0
Montant masse salariale de l'exercice	2,0	2,1	2,8	3,3	3,0
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale...)	0,5	0,4	0,7	0,8	0,9

6.2.6 Echancier des dettes fournisseurs et créances clients

FACTURES REÇUES ET ÉMISES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU (TABLEAU PRÉVU AU IDEL'ARTICLE D. 441-4)

	Article D. 441 I- 1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I- 1° : Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	0					104	4					783
Montant total des factures concernées HT (en milliers d'euros)	0	1 870	211	1	23	2 105	101	10 827	20 089	869	8 320	40 105
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	0,00	5,85	0,66	0,00	0,07	6,58						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							0,08	8,73	16,19	0,70	6,71	32,32
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues (en milliers d'euros)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 60 jours Délais légaux : N/A						Délais contractuels : 30 jours Délais légaux : N/A					



7

Analyse des risques

7.1	Les activités de gestion des risques	362
7.1.1	Enterprise Risk Management (ERM)	362
7.1.2	L'évaluation et la gestion des risques liés à l'activité	363
7.1.3	Assurances	364
7.2	Les facteurs de risques	365
7.2.1	Risques liés aux collaborateurs : Bien-être et Santé des collaborateurs, Fidélisation et acquisition des collaborateurs clés, Amélioration des compétences et de la performance	367
7.2.2	Risques de sécurité : Cyber-attaques, Sécurité des systèmes et Protection des données	368
7.2.3	Risques opérationnels : qualité fournie, relations clients et risque de crédit / créances	369
7.2.4	Risques liés à la commercialisation des services et produits : environnement de marché, innovation et transformation numérique des clients	371
7.2.5	Risques croissants	372
7.2.6	Risques liés à la réserve pour limitation de travaux émise par les Commissaires aux comptes portant sur deux filiales américaines	373
7.3	Litiges et réclamations	374
7.3.1	Risques liés à la pandémie Covid-19	374
7.3.2	Litiges en matière fiscale	374
7.3.3	Litiges en matière commerciale	375
7.3.4	Litiges en matière sociale	375
7.3.5	Garanties de passif	375
7.3.6	Autres	375
7.4	Le contrôle interne	376
7.4.1	Définition du contrôle interne et objectifs	376
7.4.2	Les acteurs du contrôle interne	376
7.4.3	Composantes du dispositif de Contrôle Interne	377
7.4.4	Dispositif de contrôle interne relatif à l'information comptable et financière	379
7.4.5	Perspectives et nouvelles procédures connexes à mettre en œuvre	380

Le Groupe opère dans un environnement en perpétuelle transformation et est exposé à des risques qui, s'ils se concrétisent, peuvent avoir un effet défavorable sur son activité, ses prospects, ses clients, ses partenaires, sa réputation et sa condition financière (incluant les résultats opérationnels et les flux de trésorerie).

L'évaluation et la gestion des risques font partie intégrante de la gestion opérationnelle et stratégique du Groupe. La Société procède régulièrement à une revue des risques à travers différents canaux, décrits ci-après à la section [7.1], permettant ainsi de les sélectionner et de les classer par ordre d'importance comme indiqué à la section [7.2] ; ce document suit les orientations de l'AMF du 24 octobre 2018 relatives à la mise en œuvre du règlement (UE) n° 2017/1129 du 14 juin 2017 concernant la description des facteurs de risque dans les documents de référence universels. Les risques décrits dans la section [7.2.1 à 7.2.4] sont ceux qui sont évalués comme étant les risques les plus critiques pour le Groupe, c'est-à-dire ceux qui pourraient avoir l'impact négatif le plus important sur son activité ou ses résultats (ou sa capacité à atteindre ses objectifs), et/ou une probabilité d'occurrence plus marquée. En outre, la section [7.2.5] décrit les risques croissants qui ne sont pas encore critiques mais qui pourraient avoir un impact significatif sur les activités ou les résultats de l'entreprise à moyen terme. Les plans d'atténuation relatifs à chacun de ces risques sont décrits pour chacun d'entre eux.

L'analyse de la performance extra-financière évalue chaque année les risques liés aux trois principaux critères ESG (environnement, social et gouvernance) mis en exergue dans le cadre du programme de Responsabilité Sociétale d'Entreprise. Cette évaluation se déroule en même temps que l'exercice d'Entreprise Risk Management décrit en section 7.1.1. Une table de correspondance est présentée en début de section 7.2 afin de mettre en évidence leur interdépendance.

7.1 Les activités de gestion des risques

Les risques sont évalués et gérés au niveau des Unités Opérationnelles Régionales/Opérations et Fonctions. En complément de la gestion des risques inhérents à chaque processus, des activités dédiées sont mises en place pour favoriser une gestion transverse des risques. La combinaison des deux approches transverse et fonctionnelle permet l'identification des risques majeurs pour l'entreprise.

7.1.1 Enterprise Risk Management (ERM)

Une cartographie des risques est régulièrement actualisée sous la supervision du Comité de Direction du Groupe, traitant tous les risques dans une perspective stratégique.

Les catégories de risques sont identifiées sur la base de recherches et d'analyses des tendances du marché, d'études externes sur les risques, de rapports internes sur les risques opérationnels, de la stratégie de RSE et d'entretiens avec un panel de managers et d'experts clés. Les risques potentiels pris en compte par l'ERM ont trait :

- aux facteurs externes (écosystème des parties prenantes, événements externes et contexte du marché) ;
- à l'organisation et au développement de l'activité (la capacité d'innover, l'alignement de l'organisation, le positionnement marché) ;
- à la livraison des services et produits (collaborateurs, performance des systèmes, production) ; et
- à la conformité aux normes et relative à l'information utilisée pour la prise de décisions (lois et règlements, Responsabilité Sociétale d'Entreprise, performance financière).

Plus de 300 top managers sont alors généralement impliqués via des questionnaires et des ateliers, afin de recueillir leur perception des principaux risques, leur importance relative (risque inhérent) et l'efficacité de leur atténuation (risque résiduel).

Les résultats sont partagés avec la Direction Générale et le Comité de Direction du Groupe, et des plans d'amélioration appropriés pour les principaux risques résiduels sont conçus et mis en œuvre au niveau local et au niveau du Groupe. Les résultats sont également présentés au Comité des Comptes du Conseil d'Administration.

Ce processus récurrent permet d'identifier les évolutions d'une année à l'autre. En 2020, la cartographie des risques a été mise à jour sur la base d'un nombre limité d'entretiens afin de libérer le temps des managers pour le projet de transformation SPRING et la gestion des effets de la pandémie de Covid-19.

Parallèlement, d'autres évaluations des risques plus spécifiques sont effectuées dans des départements tels que le Service Juridique & Conformité, la Sécurité et la Responsabilité Sociétale d'Entreprise. Ces évaluations sont menées en coordination avec l'ERM.

7.1.2 L'évaluation et la gestion des risques liés à l'activité

Atos a mis en place et renforcé au cours des dernières années une gestion des risques métier, qui repose sur une organisation et des processus spécifiques.

7.1.2.1 Le système de gestion des risques métier

Pour gérer ses processus d'examen des offres commerciales et de suivi des contrats clients, le Groupe dispose d'un ensemble de procédures et d'outils baptisé Atos Rainbow (Risk Assessment In Named Business Opportunities Worldwide). Le Groupe utilise un système de gestion des risques qui facilite l'analyse et le traitement des risques liés à l'activité tout au long du cycle de vie d'un projet. Ce procédé est intégré dans le processus de contrôle et d'approbation des nouveaux contrats. L'objectif est de s'assurer que le Groupe ne soumet des offres que pour les projets qui peuvent être exécutés effectivement, et de fournir un système d'alerte rapide pour tout projet qui rencontre des défis ou qui dévie de ses objectifs initiaux. Plus précisément, le processus de gestion des risques :

- identifie les expositions potentielles aux risques, notamment techniques, juridiques et financiers qui pourraient avoir un impact au cours du cycle de vie du projet ;
- évalue quantitativement et qualitativement la matérialité des expositions qui ont été identifiées ;
- initie des mesures appropriées et optimisées en termes de coûts, destinées à contrôler et à atténuer le risque, afin de diminuer la probabilité et l'incidence d'événements négatifs sur le projet ; et

- gère l'exposition résiduelle en combinant des instruments externes de transfert de risque et l'utilisation de processus internes pour minimiser le risque. Tous les projets opérationnels sont suivis mensuellement à des niveaux différents (Industries/RBU et jusqu'au niveau Groupe le cas échéant) en fonction de leur taille et du niveau d'exposition au risque, à travers un tableau de bord qui présente le statut et des indicateurs relatifs à la performance financière, à la fourniture de projets et de technologies, à la relation client, et en matières juridique, de ressources humaines et de fournisseurs/sous-traitants.

Les opportunités commerciales sont également suivies constamment à différents niveaux (de l'Industrie ou de l'Unité Opérationnelle Régionale, jusqu'au niveau Groupe) en fonction de leur taille, et en utilisant des modèles d'examen standardisés correspondant aux différentes phases d'avancement du processus des ventes (poursuite, stratégie, solution, offre, contrat, transition). Ce suivi permet d'évaluer les revenus potentiels et les risques liés tout en s'assurant de la réutilisation des expériences/bonnes pratiques et du respect des standards d'Atos.

7.1.2.2 L'organisation de la gestion des risques du processus Rainbow

Les processus de contrôle et d'approbation des phases de proposition et de contractualisation des offres commerciales sont regroupés sous la supervision du Senior Vice-Président Groupe en charge du contrôle des opportunités et de la Gestion des Risques Métier, ce qui permet l'identification et le suivi des risques depuis la proposition jusqu'à la mise en œuvre du projet.

La Direction du Contrôle des opportunités et de la Gestion des Risques Métier reporte directement au Directeur Financier du Groupe. Les Responsables du Contrôle des Opportunités dans les Unités Opérationnelles Régionales et dans les Industries, reportent respectivement au Vice-Président du Groupe pour le Contrôle des Opportunités et au Vice-Président du Groupe pour la Gestion des Risques Métier.

7.1.2.3 Le Comité de Gestion des Risques du Groupe

Un Comité de Gestion des Risques du Groupe se réunit chaque mois pour examiner les contrats les plus importants et les plus sensibles. Si nécessaire, le comité peut être amené à se réunir de manière hebdomadaire. Ce comité est présidé par le Directeur Financier du Groupe et est dirigé opérationnellement par le Senior Vice-Président Groupe en charge du Contrôle des opportunités et de la gestion des risques métier. Le comité compte parmi ses membres permanents le Vice-Président Senior Exécutif en charge des Opérations et les Vice-Présidents exécutifs en charge des Industries Globales et plusieurs autres

représentants des Fonctions globales, dont la Direction Financière et la Direction Juridique. Le Comité des Comptes effectue chaque trimestre une revue détaillée de tous les contrats importants en situation de risque. Un suivi continu est réalisé par les Industries Globales et les Gestionnaires de Risques pour les contrats déviant de leur prévision initiale, grâce au tableau de bord du processus Rainbow Delivery qui contient les indicateurs de performance financière, commerciale et opérationnelle.

7.1.3 Assurances

La Société a souscrit auprès de compagnies internationales d'assurance de premier plan une série de polices d'assurance couvrant sa responsabilité à des niveaux de couverture que la Direction estime appropriés. Pour 2020, le coût total des programmes globaux d'assurance a représenté environ 0,16% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Le Groupe négocie ses plus importants programmes d'assurance de façon centralisée avec un renouvellement au 1^{er} janvier pour la police d'assurance responsabilité civile et professionnelle ainsi que pour la police d'assurance contre les dommages matériels et les pertes d'exploitation. En 2020, les polices « Dommages/Pertes d'exploitation » et « Responsabilité civile et professionnelle » ont été renouvelées avec des limites de couverture de 180 millions d'euros et 150 millions d'euros respectivement. Plusieurs polices supplémentaires couvrent les risques commerciaux assurables tels que le fret, les délits, les cyber-risques ou le parc automobile et sont maintenues à des limites de couverture correspondant à la taille du Groupe et aux risques auxquels il est exposé.

Le niveau des franchises a été défini afin d'inciter à une bonne gestion des risques et de contrôler la quantité des recours et le niveau des primes.

Au niveau des pays, certaines polices d'assurance répondent à des besoins réglementaires ou commerciaux locaux existants. Il s'agit notamment des assurances « Responsabilité Civile Employeur », « Protection et déplacement des salariés ».

La société de réassurance entièrement détenue par Atos fournit une couverture pour certaines tranches des polices « Dommages/Pertes d'Exploitation », « Responsabilité civile professionnelle » et « Cyber-risques », qui sont les polices les plus importantes pour l'activité du Groupe.

Les pertes assurables sont peu fréquentes. Ceci s'explique en partie par les processus de gestion des risques qui sont mis en œuvre sur tous les grands sites afin de protéger les sites de catastrophes naturelles et des autres événements imprévisibles, et d'assurer une continuité de l'activité en cas de sinistre. Dans le respect des relations contractuelles avec les clients, un processus continu et systématique de gestion des risques est utilisé comme décrit dans la section précédente.

Les risques sont également suivis par le Comité de Souscription de la société de réassurance détenue par Atos qui veille à maintenir des fonds propres et des réserves techniques en adéquation avec les risques assurés, et recherche un niveau satisfaisant de diversification des réassureurs. Ce comité réalise également des études et analyses régulières pour vérifier la pertinence de la couverture d'assurance d'Atos.

7.2 Les facteurs de risques

L'exercice de cartographie des risques mentionné ci-dessus a permis à la Direction du Groupe de sélectionner, et de classer par ordre de priorité, les facteurs de risque propres à Atos qui sont les plus importants.

Les risques critiques pour le Groupe sont présentés ci-après. Ils sont classés par catégories de risques et par importance (décroissance de l'ampleur) :

- | | |
|--|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. risques liés aux collaborateurs ; 2. risques de sécurité ; 3. risques opérationnels ; | <ol style="list-style-type: none"> 4. risques liés à la commercialisation des services et produits ; 5. risques croissants. |
|--|---|

Un facteur de risque spécifique a été inclus, en lien avec la réserve pour limitation des travaux d'audit émise le 1er avril 2021 par les Commissaires aux comptes portant sur deux filiales américaines.

Dans un souci de relier les catégories de risques stratégiques avec la classification des risques non-financiers (soit les trois domaines répertoriés à travers le programme Groupe de Responsabilité Sociale d'Entreprise – voir 5.1.4), le tableau ci-dessous présente leur correspondance :

Risques stratégiques	Défis non-financiers	Référence à la section 7	Référence à la section 5
Risques liés aux collaborateurs : <ul style="list-style-type: none"> • Bien-être et santé des collaborateurs • Fidélisation et acquisition des collaborateurs clés • Amélioration des compétences et de la performance • Marché du travail 	Social	7.2.1	5.3
Risques de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> • Cyber-attaques • Sécurité des systèmes • Protection des données 	Gouvernance	7.2.2	5.4.4
Risques opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> • Qualité fournie • Relation client (gestion des contrats/satisfaction) • Risque de crédit/créances 	Gouvernance	7.2.3	5.4.2
Risques liés à la commercialisation des services et produits : <ul style="list-style-type: none"> • Transformation numérique du client • Environnement de marché (concurrents, évolution du modèle économique) • Innovation 	Gouvernance	7.2.4	5.4.3
Risques croissants : <ul style="list-style-type: none"> • Réglementation et conformité • Impact sur l'environnement 	Gouvernance Environnement	7.2.5	5.4.6 5.2

Atos réalise et met à jour annuellement une évaluation des risques liés aux trois principaux domaines extra-financiers identifiés comme zone à risque selon le programme Responsabilité Sociale d'Entreprise du Groupe. L'étendue de ces risques varie en termes d'impact et de probabilité d'occurrence sur l'activité ou les résultats d'Atos. Le schéma ci-après décrit la

combinaison des risques extra-financiers identifiés en 2020 qui pourraient affecter de manière négative l'atteinte des objectifs de création de valeur, les opportunités qui s'offrent à Atos et à ses clients pour contrebalancer ces risques, ainsi que leurs liens avec les objectifs de développement durable définis par l'ONU.



7.2.1 Risques liés aux collaborateurs : Bien-être et Santé des collaborateurs, Fidélisation et acquisition des collaborateurs clés, Amélioration des compétences et de la performance

Dans tous les domaines de l'entreprise, des équipes de R&D en passant par les équipes de ventes, les Opérations et les équipes fonctions supports, le capital humain demeure essentiel. Par conséquent, plusieurs facteurs de risques liés aux collaborateurs ont été identifiés. Etant donné que l'entreprise délivre majoritairement des services, elle demeure très dépendante des compétences, de l'expérience et de la performance de ses collaborateurs et des membres clés de ses équipes de Direction. La qualité des services dépend de la mise en place d'équipes qualifiées et stables, engagées à répondre aux besoins des clients.

Ne pas accorder assez d'attention aux risques relatifs aux collaborateurs aurait un impact négatif important sur l'entreprise, car cela pourrait limiter la capacité de l'organisation à vendre les services/produits innovants ainsi qu'à fournir une qualité contractuellement demandée de prestation, ce qui entraînerait potentiellement des pénalités/réclamations, la perte de clients et une atteinte à la réputation.

7.2.1.1 Bien-être et Santé des collaborateurs

Risque	Mesures d'atténuation
Les collaborateurs d'Atos représentent son principal actif. Dans le contexte actuel de pandémie, l'attention portée aux salariés d'Atos et à leurs familles est la première priorité. Si Atos n'était pas en mesure de protéger leur santé et leur sécurité ou d'adapter ses initiatives de bien-être pour tenir compte de l'évolution des pratiques de travail, l'attrition des collaborateurs pourrait augmenter et la performance des collaborateurs diminuer.	Une Cellule de Crise Globale a été mise en place pour surveiller, définir et coordonner en permanence avec les Cellules de Crise Locales les mesures d'atténuation liées (mais non limitées) au suivi sanitaire. Nous respectons strictement les instructions de l'Organisation Mondiale de la Santé et suivons de près l'évolution de l'infection. Des mesures sont prises pour éviter la contamination dans les bureaux, assurer de bonnes conditions pour télétravailler et promouvoir des initiatives de bien-être, comme éviter l'isolement des personnes et assurer l'équilibre avec la sphère privée.
Le bien-être au travail permettant l'épanouissement personnel et le développement d'une culture d'entreprise équitable et attrayante restent importants, surtout lorsque le travail à domicile devient la norme principale du fait de la pandémie. Si la culture d'entreprise ne répondait pas aux besoins des collaborateurs, ou y répondait moins que celle d'entreprises concurrentes, les collaborateurs du Groupe pourraient se sentir moins impliqués et leur performance diminuer.	Dans le cadre du programme « We Are Atos », Atos crée un cadre collaboratif qui s'appuie sur des plans de développement (y compris des plans de développement individuel) et de mobilité professionnelle tels que « Internal First », ainsi que sur des initiatives visant à combler l'écart entre les sexes et à encourager l'inclusion (pour plus de détails sur ces programmes, veuillez vous reporter au point 5.3.8 « Programme d'expérience pour les collaborateurs We are Atos »).

7.2.1.2 Fidélisation et Acquisition des collaborateurs clés

Risque	Mesures d'atténuation
Le succès de l'organisation dépend fortement de sa capacité à retenir et à attirer des personnes clés qualifiées et à utiliser leurs compétences au profit des clients. Atos pourrait ne pas être en mesure de retenir et attirer des collaborateurs qualifiés. Le fait de ne pas parvenir à remplacer des collaborateurs à leur départ par des collaborateurs de qualification égale pourrait augmenter les coûts d'exploitation ou compromettre la capacité du Groupe à exécuter certains contrats, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie.	Un suivi actif des personnes clés (les plus performantes, les talents, les experts) est mis en œuvre grâce à un contrôle régulier du niveau de risque par personne clé, y compris par un bulletin d'alerte hebdomadaire. Une gouvernance de gestion de carrière complète pour les personnes clés a été mise en place pour atteindre un taux de rétention de 95% des Personnes Clés. De plus en plus d'efforts ont été entrepris en matière de collaboration sociale pour créer des communautés de professionnels et d'experts , au sein desquelles le partage des connaissances et de l'expertise est encouragé. En 2020, Atos a encore accru la visibilité des experts et facilité leur implication, notamment sur les comptes intégrés mondiaux.



7.2.13 Amélioration des compétences et de la performance

Risque

Le succès dans un secteur en évolution rapide, dépend de la capacité de l'entreprise à **former/renforcer constamment les compétences de ses collaborateurs**, afin de répondre à la demande des clients, ainsi que de sa capacité à transformer les nouvelles compétences acquises en expérience. Si le Groupe n'était pas en mesure de gérer efficacement les compétences et disponibilité de ses collaborateurs, il pourrait être amené, afin de répondre aux besoins de ses clients, à devoir réaffecter certains collaborateurs à d'autres projets, à accroître le recours à des sous-traitants, ce qui pourrait affecter sa profitabilité.

Mesures d'atténuation

L'amélioration des compétences et des performances est visée à travers un **investissement continu** dans les **certifications** (par exemple, un programme de certification numérique de trois ans, axé sur les compétences clés soutenant la croissance), l'apprentissage adaptatif et multicanal et le développement de l'université Atos située en Inde.

Le Groupe s'attache également à **faciliter l'acquisition d'expérience** après la formation en développant le tutorat et la rotation des projets.

7.2.14 Marché du travail

Risque

Attirer du personnel qualifié devient un défi important compte tenu du **marché du travail** actuel, très concurrentiel, en ce qui concerne les compétences numériques. Si le Groupe n'était pas en mesure de recruter des personnels qualifiés, cela pourrait limiter sa capacité à développer son activité et à rester en phase avec les tendances du marché.

Mesures d'atténuation

Atos s'efforce de proposer des opportunités de carrière et des contenus de poste attractifs. En 2020, un investissement a été réalisé dans la **marque employeur Atos**, résultant en une proposition de valeur renouvelée pour les collaborateurs. Elle s'est concrétisée par une campagne mondiale « l'avenir est notre choix ».

Toutes ces initiatives en faveur des collaborateurs ont permis une adaptation plus rapide du personnel aux besoins des clients et ont conduit à une plus grande mobilité, ce qui a également contribué à équilibrer l'attrition. Le succès de ces initiatives est

aussi illustré par une augmentation de l'indice Trust Index ainsi que de la dimension sociale de l'indice de durabilité Dow Jones (DJSI). Pour la troisième année consécutive, Atos est le leader du secteur informatique selon l'indice DJSI.

7.2.2 Risques de sécurité : Cyber-attaques, Sécurité des systèmes et Protection des données

[SASB TC-SI-330a.1]

7.2.2.1 Cyber-attaques

Risque

La visibilité et la présence mondiale d'Atos et de ses clients pourraient exposer Atos à des **attaques contre ses systèmes**, qui pourraient compromettre la sécurité de ses données. La sensibilité des activités d'Atos et de ses clients, la complexité croissante des infrastructures techniques et la sophistication grandissante de la cybercriminalité contribuent à intensifier ce risque. Une violation de l'information ou un accès non autorisé aux systèmes d'Atos ou à travers les systèmes d'Atos aux systèmes des clients et/ou une perte d'informations sensibles ou confidentielles pourrait avoir un impact profond et de longue durée sur les activités de l'entreprise. Il pourrait en résulter une atteinte à la réputation du Groupe, une perte de confiance des clients et donc la perte de marchés, ainsi que potentiellement des litiges.

Mesures d'atténuation

La première réponse aux cyber-attaques est la mise en place de mécanismes de protection et de détection. Atos utilise les meilleures solutions de sécurité de sa catégorie, avec une stratégie multi-fournisseurs associée à une surveillance étroite par des experts en Big Data et en cybersécurité.

Dans le cas où le risque se concrétiserait, la gestion de crise est définie dans la **Politique de Gestion de Crise d'Atos**. De plus, Atos a établi une **Politique de Cyber-urgence** pour assurer la mise en œuvre d'une méthodologie cohérente en cas de survenance d'une cyber-urgence déclarée.

Pour minimiser l'impact des incidents de sécurité, améliorer la capacité de réaction et renforcer la gestion des défenses de cybersécurité, Atos a mis en place une **CSIRT (Computer Security Incident Response Team)** pour gérer tous les événements de sécurité dans le monde entier 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. De plus, le CSIRT fournit une expertise judiciaire et de gestion des menaces. Une **équipe de renseignement sur les menaces** est chargée d'identifier et de surveiller toutes les vulnérabilités de sécurité publiées et de faire rapport au Responsable de la Sécurité du Groupe.

7.2.2.2 Les systèmes de sécurité

Risque

En tant que société du secteur numérique, **les pannes ou les interruptions des systèmes informatiques** peuvent également être très critiques, tant pour les opérations internes du Groupe que pour ses clients. Une défaillance dans la fourniture du niveau de services et de protection approprié et contractuellement requis pour les environnements et les données des clients pourrait avoir un impact négatif sur la capacité du Groupe à satisfaire ses obligations contractuelles et pourrait entraîner des fuites de données des clients, une perturbation des activités, des coûts de récupération élevés en cas d'incident et une perte de confiance des clients avec un impact significatif sur la réputation.

Mesures d'atténuation

Les sites de production informatique, les centres de développement offshore, les centres de maintenance et les centres de traitement de données sont spécifiquement soumis à **des procédures administratives et techniques étendues de sauvegarde et de surveillance**, couvrant l'accès physique ainsi que l'accès aux systèmes informatiques, la rupture ou l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'incendie, la régulation des changements de température extrêmes, le stockage et la sauvegarde des données, les plans d'urgence et de reprise après sinistre.

Pour renforcer ses capacités de défense et empêcher tout accès non autorisé aux informations, y compris aux données personnelles, et aux systèmes, Atos a déployé **un système de gestion de la sécurité de l'information qui est certifié selon la norme ISO 27001**.

Afin de prévenir et de limiter les risques de défaillances ou de perturbations des systèmes informatiques, Atos a déployé un nouveau programme international de sensibilisation, actualisé en 2020, obligatoire pour tous les collaborateurs du Groupe.

7.2.2.3 Protection des données

Risque

Dans le cadre de ses activités, Atos stocke et traite de grandes quantités de données pour ses clients, y compris des informations sensibles et permettant d'identifier les personnes, et est assujéti à de nombreuses lois et **réglementations qui protègent les données** personnelles dans le monde numérique, telles que le Règlement Général de l'Union européenne sur la Protection des Données (RGPD). Ces lois se complexifient, se multiplient et évoluent fréquemment. Toute négligence ou violation des contrôles établis par le Groupe en ce qui concerne les données des clients ou d'Atos, pourrait entraîner la divulgation non autorisée de données à caractère personnel, et pourrait exposer Atos à des litiges importants, des réclamations de clients, des dommages et intérêts, des actions de mise en application des réglementations, des amendes et/ou des poursuites pénales.

Mesures d'atténuation

Une Politique de Protection des Données Atos est en place et des règles d'entreprise contraignantes ont été adoptées. Les fournisseurs et partenaires sont régulièrement évalués au regard de la Politique de Protection des Données d'Atos. La détection de données personnelles déclenche l'utilisation de l'outil d'évaluation de la conformité du traitement des données (CADP), composé sous forme de check-list de questions formalisées.

En règle générale, toute violation de données à caractère personnel est qualifiée d'incident de sécurité. Par conséquent, en cas de violation des données, le Responsable de la Protection des Données est invité à faire partie de l'équipe de réponse conformément à la Politique de lutte contre les Violations de Données d'Atos.

Afin de prévenir et de limiter les risques de violation de données causés par ses propres collaborateurs et de renforcer leur réactivité dans de tels cas, Atos a déployé un nouveau **programme mondial de formation de sensibilisation, obligatoire pour tous les collaborateurs du Groupe**.

7.2.3 Risques opérationnels : qualité fournie, relations clients et risque de crédit / créances

Les services informatiques fournis aux clients sont parfois essentiels à l'exécution de leurs activités commerciales. Les solutions informatiques jouent souvent un rôle déterminant dans le développement des entreprises. Toute mise en œuvre inappropriée de systèmes informatiques sensibles ou toute déficience dans l'exécution des prestations, imputable à des retards ou à un niveau de services insatisfaisant, peuvent générer des conséquences dommageables pour les clients et éventuellement entraîner une détérioration de la relation client

(des demandes d'indemnisation ou des litiges). Les risques relatifs à la qualité des produits et services fournis ainsi qu'à la gestion des relations clients sont critiques pour le Groupe en termes d'impact et de probabilité de réalisation, et ceux-ci sont par conséquent, proactivement surveillés de près et gérés.

Veuillez trouver ci-dessous certains des principaux risques qu'Atos gère dans ce domaine.

7.2.31 Qualité fournie

Risque

La **qualité des services et des produits livrés par le Groupe** peut ne pas être au niveau attendu : soit en raison de la dépendance à l'égard de produits tiers et/ou de la personnalisation des produits qu'Atos ne peut pas contrôler entièrement, soit parce que le Groupe rencontre des retards ou des difficultés importants dans la fourniture des services ou des produits.

Si Atos n'était pas en mesure de satisfaire les exigences contractuelles ou les attentes des clients, notamment en raison d'une évaluation inadéquate des services ayant fait l'objet d'un contrat avec les clients, le Groupe pourrait faire l'objet de réclamations ou de pénalités au titre de ses contrats, ce qui pourrait entraîner des pertes opérationnelles.

Mesures d'atténuation

Afin d'éviter que cela ne se produise, le Groupe cherche à limiter les risques liés à la qualité de la livraison grâce à des **processus d'examen rigoureux** (y compris une évaluation technique et une évaluation de la fourniture de la solution) dès le stade de l'offre. Un processus dédié est en place, appelé Atos Rainbow (plus détaillé dans la section 7.1.2), dans le cadre duquel les offres sont examinées, un inventaire des risques étant tenu à des fins de suivi. Ce processus couvre également la phase d'exécution du contrat, y compris les mises à jour des registres des risques et permet une gestion adéquate des risques.

Afin de permettre une plus grande productivité tout en assurant un bon niveau de qualité de livraison, Atos a mis en place une méthode **pour l'automatisation**. De plus en plus de cas d'utilisation sont maintenant évalués, développés et mis en œuvre.

7.2.32 Relations Clients

Risque

Si la qualité des services et des produits n'est pas correctement gérée, **la relation avec le client** risque d'être compromise, ce qui pourrait entraîner des réclamations, des pénalités, des frais de recouvrement, une détérioration de la fidélité des clients, des échecs de renouvellement, et un manque d'opportunités de vente additionnelle.

Mesures d'atténuation

Depuis 2018, le service Qualité Groupe effectue un diagnostic sur la baisse du Net Promoter Score (NPS) afin de comprendre les causes profondes et de les traiter spécifiquement si nécessaire. Cela a permis de redresser le NPS.

Afin de renforcer davantage l'excellence opérationnelle d'Atos, un **programme de Gestion des Contrats** est déployé sur les grands comptes du Groupe pour globaliser et homogénéiser les activités de gestion des contrats, **en combinant l'évaluation des risques juridiques, les obligations contractuelles et la gestion des performances**. Des groupes de travail sont également mis en place en cas de problèmes de livraison, afin de répondre rapidement et de manière adéquate à ces défis.

7.2.33 Risque de crédit/créances

Risque

Dans le contexte de la pandémie actuelle et de l'environnement économique dégradé, il y a un risque accru de manquement (ou autre défaut d'exécution) des débiteurs ou d'autres partenaires, ce qui pourrait entraîner l'apparition de créances non recouvrables ou une augmentation des frais de recouvrement, et affecter les flux de trésorerie et la situation financière du Groupe.

Mesures d'atténuation

Le recouvrement des créances des clients est étroitement surveillé et suivi par les équipes des RBU, des Industries et de la fonction Finance. Ce processus de gestion a été renforcé après le début de l'épidémie de Covid-19 au premier trimestre 2020. Des mesures appropriées sont prises au cas par cas.

Lors du processus d'offre, une plus grande attention est accordée à la sécurisation des paiements et à l'amélioration des conditions de paiement.

7.2.4 Risques liés à la commercialisation des services et produits : environnement de marché, innovation et transformation numérique des clients

7.2.4.1 Environnement de marché

Risque	Mesures d'atténuation
<p>L'activité du Groupe dépend du niveau de la demande sur les différents marchés où il est présent. Des conditions économiques fluctuantes, négatives, ou incertaines et des modèles de croissance économique sur les marchés que nous servons pourraient affecter la demande des clients pour nos services et solutions.</p> <p>Ainsi, les clients pourraient réduire ou retarder leurs dépenses dans le cadre de contrats existants avec le Groupe ou s'orienter vers de nouvelles initiatives et technologies, ce qui pourrait affecter négativement l'activité et les résultats du Groupe. Des conditions économiques incertaines et volatiles peuvent également rendre plus difficile pour Atos de prévoir avec précision la demande des clients et d'y allouer des ressources de manière effective.</p>	<p>Le risque global de marché est atténué par l'équilibre de la couverture sectorielle et la répartition géographique de l'activité du Groupe.</p> <p>Dans un marché de plus en plus mondialisé, l'organisation d'Atos est naturellement confrontée à un certain degré de risque compétitif. Atos procède régulièrement à un réexamen des différents marchés afin de planifier et d'adapter ses activités. Ceci est décrit plus en détail dans la section du profil du Groupe taille du marché et paysage concurrentiel d'Atos.</p> <p>Atos estime que son organisation verticalisée, dirigée par les Industries, contribuera, en accroissant son intimité avec les clients, à mieux gérer la relation avec ces derniers et à saisir ainsi les opportunités de répondre à leurs besoins qui évoluent, à travers des ventes croisées et grâce à un portefeuille de services et de solutions technologiques entièrement adapté.</p>

7.2.4.2 Innovation et transformation numérique des clients

Risque	Mesures d'atténuation
<p>Dans un contexte d'évolution technologique rapide, d'ondes de choc créées par la transformation numérique, de changements du modèle d'affaires et d'émergence d'offres sur le marché, il existe un risque pour Atos de manquer un saut technologique ou de négliger les révolutions des modèles économiques.</p> <p>La réussite de l'entreprise pour soutenir la transformation numérique de ses clients dépend de sa capacité à explorer de nouvelles idées et de nouveaux concepts et à protéger son innovation contre la contrefaçon, et dépend aussi de sa liberté d'innovation. Le Groupe s'appuie également sur la définition et la disponibilité adéquates des offres de produits/services et la pertinence d'un portefeuille de solutions de façon globale.</p> <p>L'entreprise pourrait être négativement impactée de manière significative si elle échouait dans l'un de ces domaines, et cela pourrait entraîner la perte de certaines opportunités, l'incapacité d'être compétitif sur le marché, ou limiter l'accès à des marchés plus rentables ou en croissance.</p>	<p>Dans ce domaine, Atos a déployé une stratégie proactive sous la supervision du Chief Technology Officer, qui implique une communauté scientifique tournée vers l'avenir et un réseau d'experts reconnus. Le Comité d'Investissement en R&D supervise la feuille de route mondiale en matière de R&D et un processus spécifique d'évaluation des risques (appelé « RAPID ») a été mis en place pour approuver et suivre les investissements en R&D.</p> <p>Suivant cette stratégie, Atos traite ces risques en développant et en gérant sa Propriété Intellectuelle et tous les droits afférents : brevets droits d'auteur et secrets commerciaux pour protéger son innovation et sa liberté d'innovation à l'égard de tout tiers.</p> <p>Pour mieux s'adapter à la demande des clients, des solutions ont été définies par Industrie et sont mises en œuvre dans toute l'organisation par des experts en la matière et des développeurs commerciaux. Des sessions de coaching régulières sont organisées pour maintenir le niveau de connaissance adéquat.</p>



7.2.5 Risques croissants

Ces risques, du fait de leur évolution rapide, pourraient avoir un impact significatif à moyen terme.

7.2.5.1 Risques de conformité réglementaire

Risque	Mesures d'atténuation
<p>Comme Atos est une entreprise dont le modèle d'affaires est de fournir des produits et services dans le monde entier, Atos est soumis à un large champ de réglementations rigoureuses, particulièrement dans les domaines suivants : droit de la concurrence, corruption, contrôles des exportations d'articles militaires et à double usage, droits de l'homme, sanctions internationales, fraude, propriété intellectuelle, fiscalité, harcèlement et discrimination.</p> <p>Du fait d'une accélération, tant au niveau local qu'au niveau mondial, de l'évolution des lois et réglementations dans plusieurs domaines, impliquant des changements dans les systèmes et les organisations, l'entreprise pourrait être affectée si elle ne parvenait pas à se conformer dans les délais à ces changements, et pourrait faire l'objet de réclamations, d'enquêtes, de condamnations, d'amendes ou d'autres sanctions. Des sanctions importantes pourraient notamment entraîner l'exclusion des appels d'offres publics et/ou la résiliation de marchés publics.</p>	<p>Pour faire face aux risques de conformité, La Direction Générale d'Atos promeut une forte culture de l'Éthique et de la Conformité.</p> <p>Atos s'appuie sur un cycle de gestion des risques en quatre étapes, comprenant l'identification et l'évaluation des risques, la prévention, la détection et le suivi, permettant ainsi un cycle d'amélioration continue, s'insérant dans un programme de Conformité dédié.</p> <p>Les mesures préventives comprennent le Code d'éthique qui précise les comportements attendus de toutes les parties prenantes, des politiques internes telles que la Politique Globale d'Éthique et de Conformité (guide opérationnel et organisationnel), un programme de formation et de sensibilisation, ainsi que des processus de diligence raisonnable sur les tiers avant la signature de contrats.</p> <p>Les mesures de détection comprennent le Système d'alerte du Groupe, ainsi que les contrôles de Conformité de premier niveau.</p> <p>De plus amples informations sur les mesures d'atténuation sont disponibles à la section 5.4.6.</p>

7.2.5.2 Impact environnemental

Risque	Mesures d'atténuation
<p>Les principaux risques environnementaux d'Atos sont de deux natures : d'une part l'impact de l'exercice de notre activité sur l'environnement et d'autre part l'impact accru sur notre activité et notre développement des potentiels « dysfonctionnements » environnementaux et de la réglementation qui s'y rapporte.</p> <p>Par conséquent, les principaux risques externes environnementaux se rapportent aux changements climatiques (adaptation aux modifications législatives), aux catastrophes naturelles (événements naturels plus fréquents et potentiellement sévères), et aux émissions énergétiques et carbonées (nouvelles contraintes, limitations et/ou taxes).</p> <p>Si le Groupe n'était pas en mesure de gérer ces risques et de s'adapter aux évolutions de la réglementation environnementale, cela pourrait avoir un effet défavorable sur son activité.</p>	<p>Les principaux impacts, risques et opportunités potentiels du Groupe sont régulièrement évalués par le biais de travaux et d'activités spécifiques. Compte tenu du cœur de métier d'Atos, ses impacts les plus significatifs concernent l'énergie, les voyages, les gaz à effet de serre et les services, solutions et technologies numériques.</p> <p>Atos s'est engagé à réduire son impact global et, en réponse à l'invitation de la Commission européenne et de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), a également entrepris de mieux évaluer, anticiper et modérer les changements futurs.</p> <p>De plus amples informations sur les mesures d'atténuation sont disponibles au point 5.2.</p>

7.2.6 Risques liés à la réserve pour limitation de travaux émise par les Commissaires aux comptes portant sur deux filiales américaines

Risque	Mesures d'atténuation
<p>Dans le cadre de leur revue des comptes consolidés 2020, les Commissaires aux comptes du Groupe ont identifié dans deux filiales américaines (Atos IT Solutions and Services Inc. et Atos IT Outsourcing Services LLC, lesquelles représentent 11% du chiffre d'affaires consolidé 2020) plusieurs points de faiblesse du contrôle interne relatif au processus d'élaboration de l'information financière et à la comptabilisation du chiffre d'affaires conformément à la norme IFRS 15, qui ont conduit à constater plusieurs erreurs comptables, ainsi qu'un risque de contournement des contrôles. Malgré des procédures d'audit additionnelles, les commissaires aux comptes n'ont pas pu réaliser dans le calendrier l'ensemble des travaux nécessaires pour obtenir des éléments suffisants et appropriés sur la comptabilisation du chiffre d'affaires et des comptes associés de ces deux filiales américaines, et sur l'absence d'anomalies significatives pour les comptes consolidés.</p> <p>Dans ce contexte, les Commissaires aux comptes ont émis une opinion avec réserve pour limitation de travaux au sein de leur rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 disponible en section 6.1.1 du présent document.</p> <p>À ce jour, aucune anomalie n'a été identifiée par la Société sur les deux entités américaines qui serait significative pour les comptes consolidés. Cependant, des travaux complémentaires sont en cours afin d'obtenir des éléments suffisants et appropriés sur la comptabilisation du chiffre d'affaires et des comptes associés de ces deux entités américaines. Il ne peut être exclu que, dans le cadre de ces travaux supplémentaires, des anomalies soient identifiées qui pourraient être significatives pour les comptes consolidés.</p> <p>Par ailleurs, cette situation et ses suites pourraient être susceptibles de révéler des défaillances humaines dans l'application des normes comptables et procédures financières du Groupe et donner lieu à des procédures ou enquêtes, en France ou à l'étranger.</p>	<p>Les processus financiers du Groupe font l'objet d'une attention particulière et sont soumis à un dispositif rigoureux de contrôle interne relatif à l'information comptable et financière détaillé à la section 7.4.4 du présent document.</p> <p>Dès que le Groupe a eu connaissance d'éventuels points de faiblesse du contrôle interne au niveau des deux filiales concernées, il a engagé des cabinets externes qui ont réalisé des travaux complémentaires afin d'obtenir les éléments nécessaires pour démontrer l'absence d'anomalies significatives dans les comptes des entités américaines concernées, et ont été chargés d'une mission d'investigation indépendante.</p> <p>Afin de remédier aux points de faiblesse constatés, le Groupe a également défini un plan d'actions détaillé incluant notamment un renforcement des contrôles et processus préventifs, une mise-à-jour du Manuel de Comptabilité Groupe, un renforcement des équipes dédiées, une mise à niveau des programmes de formation, en particulier dans le cadre du déploiement du nouveau Code d'Ethique de la Société, ainsi que la mise en place de modules de formation dédiés.</p> <p>La mise en œuvre de ce plan d'actions par la direction de la Société fera l'objet d'un suivi régulier et détaillé par le Comité des Comptes et son Président. Le plan d'actions pourra être enrichi en cours de déploiement, notamment grâce aux échanges continus avec les Commissaires aux comptes de la Société et aux travaux complémentaires en cours.</p>

7.3 Litiges et réclamations

Atos est un groupe international qui opère dans 71 pays. Dans un grand nombre de ces pays, il n'existe aucun litige dans lequel le Groupe serait partie. Dans d'autres juridictions, seul un faible nombre de réclamations ou d'actions impliquant le Groupe ont été formulées.

Cela résulte en partie de l'incitation à l'auto-assurance, mais aussi de la forte promotion de la qualité des services rendus par le Groupe et de l'intervention d'une Direction de Gestion des Risques entièrement dédiée au suivi des contrats, depuis l'offre commerciale jusqu'à la livraison des services. Ce suivi permet une détection en amont des problèmes ou litiges potentiels. Tous les litiges et réclamations potentiels et en cours sont rapportés, suivis et gérés, de manière appropriée, à chaque stade de leur progression et font l'objet de revues juridiques par la Direction Juridique du Groupe.

En raison de la déconsolidation de Worldline, les réclamations et litiges de Worldline ont été supprimés des rapports et ne sont

plus supervisés par le Groupe. Cependant, dans le contexte de leur Alliance Globale, Atos et Worldline se sont engagées à coopérer dans la gestion des contentieux actuels et futurs impliquant les deux groupes en coordonnant leurs départements juridiques respectifs.

Au cours du second semestre 2020, le Groupe est parvenu à mettre un terme à plusieurs litiges importants par le biais d'accords transactionnels.

La Direction Générale considère que des provisions suffisantes ont été constituées.

Le montant total des provisions pour litiges dans les comptes consolidés clos au 31 décembre 2020 pour couvrir les litiges et réclamations identifiés, s'élevait à 34,7 millions d'euros (y compris les provisions pour réclamations en matière fiscale et commerciale mais excluant les litiges en matière de droit social).

7.3.1 Risques liés à la pandémie Covid-19

La pandémie de Covid-19 a engendré la nécessité de gérer les risques liés aux éventuels litiges en matière commerciale et sociale.

Afin de traiter correctement ces risques, un Comité de Crise Global a été mis en place, ainsi qu'un comité de crise spécifique au niveau de l'Excom juridique. Le Comité de Crise Global s'est réuni jusqu'à trois fois par semaine au pic de la crise et avait pour but de coordonner les actions d'Atos face à la crise Covid.

Les efforts coordonnés du département juridique ont permis l'élaboration de modèles (par exemple, lettres, clauses,

documents, recommandations) et le suivi constant de cas spécifiques. En outre, une check-list a été mise en place pour analyser tous les contrats importants et à risque. Le service juridique a également apporté son soutien aux départements « Delivery », « Business » et « Communication ».

Toutes les instructions et recommandations ont été fondées sur le travail synchronisé effectué par le département juridique, le Comité de Crise Global et sur les conseils juridiques fournis par des cabinets d'avocat externes.

7.3.2 Litiges en matière fiscale

Le Groupe est engagé dans un certain nombre de litiges, réclamations et audits habituels en matière fiscale. De tels litiges sont généralement résolus par le biais de procédures administratives non contentieuses.

Certaines réclamations en matière fiscale sont localisées au Brésil, où Atos est tantôt défendeur tantôt requérant. De tels litiges sont courants pour les sociétés opérant dans cette région et les procédures sont habituellement longues.

Il existe une réclamation significative en matière de droits d'enregistrement à l'encontre des autorités fiscales britanniques. Sur le fondement d'un arrêt rendu par la Cour de Justice de

l'Union européenne, Atos UK a introduit une requête en 2009 demandant le remboursement d'un droit de timbre acquitté en juillet 2000 pour un montant total de plus de 10 millions d'euros. Les juridictions saisies ont reconnu sur le fond le principe du remboursement en 2012 et ont rendu une décision favorable à la Société en avril 2017 au sujet du délai de prescription. Atos UK attend désormais le résultat d'une procédure d'appel introduite par l'administration fiscale anglaise.

Le montant total des provisions pour les litiges en matière fiscale figurant dans les comptes consolidés clos au 31 décembre 2020 était de 23 millions d'euros.

7.3.3 Litiges en matière commerciale

Il existe un nombre relativement faible de litiges en matière commerciale.

Des litiges importants en matière commerciale ont été clôturés ce semestre.

Un certain nombre d'importants litiges commerciaux existent dans des juridictions variées que le Groupe a intégrées à la suite de diverses acquisitions, le dernier étant un contentieux hérité de Syntel.

Le 27 octobre 2020, un jury formé par un tribunal américain du district Sud de New York a déclaré Syntel, qui fait désormais partie d'Atos, responsable de détournement de secrets commerciaux et de violation de droits d'auteur et a spécifié un montant de dommages-intérêts dû à Cognizant et à sa filiale TriZetto d'environ 855 millions de dollars. L'affaire a débuté en 2015 entre Syntel et TriZetto et précédait l'acquisition de Syntel par Atos en 2018.

Atos a déjà déposé une requête contestant la validité des allégations de TriZetto, et a également déposé une autre requête pour contester le verdict. Le juge en charge du dossier

aura à se prononcer sur ces requêtes. Si ces requêtes venaient à être rejetées, Atos aura le droit de faire appel. Atos considère que le verdict du jury n'est pas justifié par les preuves présentées au cours du procès ni par le droit applicable. En outre, Atos considère que le montant des dommages-intérêts est totalement disproportionné par rapport aux actes reprochés.

Comme l'a fait valoir Atos lors du procès, le montant maximum des dommages-intérêts pouvant être alloués à TriZetto conformément au droit applicable est d'environ 8,5 millions de dollars. Atos confirme cette position.

Précédemment, le Groupe et Siemens ont conclu deux accords relatifs aux litiges Unify d'une part et Siemens IT Solutions et Services d'autre part. Après avoir signé ces transactions, le Groupe considère avoir obtenu une couverture satisfaisante des risques associés.

Le montant total des provisions pour les risques de litiges commerciaux, comme inscrit dans les comptes consolidés arrêtés au 30 décembre 2020, s'élève à 11,7 millions d'euros.

7.3.4 Litiges en matière sociale

Le Groupe emploie près de 105 000 salariés. Il existe relativement peu de litiges en matière sociale. Dans la majeure partie des juridictions il n'existe pas ou très peu de litiges. L'Amérique Latine est la seule région où il existe un nombre important de litiges mais ceux-ci sont de faible valeur ou gonflés et habituels pour des sociétés opérant dans cette région.

Le Groupe est partie en qualité de défendeur à quelques litiges en matière sociale de valeur plus importante. De l'avis du

Groupe ces litiges sont pour la plupart dépourvus en tout ou partie de fondement et font l'objet d'une provision adaptée.

L'ensemble des litiges dont le montant réclamé est supérieur à 300 000 euros a fait l'objet d'une provision d'un montant total de 6 millions d'euros figurant dans les comptes consolidés clos au 31 décembre 2020.

7.3.5 Garanties de passif

Le Groupe n'est partie qu'à un petit nombre de litiges relatifs à la mise en jeu d'une garantie de passif à la suite d'opérations de cessions/acquisitions.

7.3.6 Autres

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas d'autre procédure administrative, gouvernementale, judiciaire ou arbitrale, en cours ou potentielle, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.



7.4 Le contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne tel que défini ci-dessous en section 7.4.1 et développé au sein d'Atos s'appuie sur le cadre de référence de contrôle interne prescrit par l'AMF (Autorité des marchés financiers).

Les acteurs du contrôle interne sont décrits dans la section 7.4.2.

La section « Principes Généraux » du cadre de référence de l'AMF a été utilisée pour décrire de manière structurée les composantes du dispositif de contrôle interne d'Atos (section 7.4.3). Une attention particulière a été apportée au dispositif de contrôle interne relatif à l'information comptable et financière (section 7.4.4), en conformité avec le guide d'application de l'AMF.

7.4.1 Définition du contrôle interne et objectifs

Le dispositif de contrôle interne mis en place par la Société vise à garantir :

- la conformité aux lois et réglementations ;
- l'application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale ; et
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, pour établir l'efficacité et l'efficience opérationnelle, la sauvegarde des actifs et la fiabilité des informations financières.

L'un des objectifs des procédures de contrôle interne est de prévenir et de contrôler les risques d'erreur et de fraude. Comme tout système de contrôle interne, ce dispositif ne peut fournir qu'une assurance raisonnable et non une garantie absolue contre ces risques.

7.4.2 Les acteurs du contrôle interne

Les principaux organes impliqués dans la mise en œuvre du système de contrôle interne d'Atos sont :

Conseil d'Administration assisté par le Comité des Comptes

Le Conseil d'Administration élabore des règles de gouvernance détaillant le rôle du Conseil d'Administration, soutenu par ses comités. Ces comités éclairent le Conseil d'Administration quant à la qualité du système de contrôle interne. Le Comité des Comptes, en particulier, est informé du contenu et de la mise en

œuvre des procédures de contrôle interne utilisées pour assurer la fiabilité et l'exactitude des informations financières et des activités, et reste informé de la bonne mise en œuvre du système de contrôle interne.

Comité de Direction du Groupe (GMC)

Le Comité de Direction du Groupe pilote les performances opérationnelles du Groupe. Dans le cadre de son rôle, il supervise la définition du cadre du dispositif de contrôle interne.

Le management, à différents niveaux, est responsable de la mise en œuvre et du suivi du système de contrôle interne dans ses domaines de responsabilité respectifs.

Le Contrôle Interne & la Gestion des Risques Stratégiques (ERM)

Le rôle de la fonction Contrôle Interne & ERM est d'assurer le développement et la coordination du système de contrôle et des initiatives qui s'y rapportent, telles la mise en œuvre du manuel de contrôle interne (Book of Internal Control), son suivi et son amélioration continue au sein du Groupe. Le Contrôle Interne & ERM effectue également l'exercice d'élaboration du profil de

risque du Groupe en coopération avec les Fonctions globales, les Industries et les Unités Opérationnelles Régionales.

Des managers et des coordinateurs de contrôle interne dans chaque Fonction globale/Industrie/Unité Opérationnelle Régionale aident au déploiement des différentes initiatives.

L'Audit interne

L'organisation de l'Audit interne est centralisée de manière à fonctionner de façon globale sur la base d'un plan d'audit et en suivant une méthodologie cohérente. Le fonctionnement de l'Audit interne est défini dans la Charte d'Audit interne du Groupe, qui est validée par la Direction Générale (CEO). Le Comité des Comptes reçoit régulièrement des rapports sur l'exécution du plan d'audit, les objectifs des missions et les résultats et recommandations qui en découlent.

En 2020, l'Audit interne a confirmé sa certification par l'IFACI (Institut français de l'audit et du contrôle interne). Cette accréditation atteste la qualité de la fonction Audit interne (AI), le niveau de conformité avec les normes internationales et le degré de contrôle sur des enjeux importants.

7.4.3 Composantes du dispositif de Contrôle Interne

A - Gouvernance/Environnement de contrôle

L'organisation, les compétences, les politiques internes (méthodes, procédures et pratiques) et les systèmes représentent le socle du dispositif de contrôle interne et les principes fondamentaux du Groupe en la matière. Les principales composantes sont présentées ci-dessous.

Organisation matricielle : la Société repose sur une organisation matricielle qui combine le management opérationnel (Entités Opérationnelles Régionales, Industries, Opérations globales) et le Management Fonctionnel (Fonctions Supports). Cette organisation matricielle permet un double regard sur toutes les opérations, contribuant à augmenter l'environnement de contrôle.

Responsabilités et autorisations : les initiatives suivantes visent à encadrer l'exercice des responsabilités au sein de l'organisation :

- **délégation de pouvoirs :** afin de garantir un contrôle efficace et efficient depuis le management des pays jusqu'à la Direction Générale, une procédure formelle définit les habilitations des dirigeants des filiales à engager juridiquement le Groupe envers ses clients, ses fournisseurs et autres tiers. La politique de délégation de pouvoirs a été approuvée par le Conseil d'Administration et mise en œuvre sous la supervision de la Direction Juridique & Conformité du Groupe ; et ;
- **séparation des tâches :** La politique relative à la séparation des tâches (SOD) définit les responsabilités pour la mise en œuvre et le suivi de mesures organisationnelles et techniques proportionnées aux risques d'erreurs et de fraudes. Un outil est utilisé pour évaluer automatiquement ces règles dans les principaux systèmes.

Coordination de la conformité : le respect de la conformité est assuré par une équipe placée sous la responsabilité du Directeur Juridique du Groupe, afin de veiller à ce que les

organisations, processus et activités soutiennent de manière effective la politique de Conformité d'Atos.

Compétences : la politique de gestion des Ressources Humaines du Groupe s'appuie sur le modèle de capacités globales (GCM Global Capability Model), qui sert de norme de référence pour classer les emplois du Groupe selon des critères d'expérience et d'expertise. Une politique globale en matière de primes sur objectifs complète ce dispositif.

Politiques et procédures internes : Les politiques et procédures contribuent à la définition d'un environnement de contrôle approprié. Elles sont rassemblées dans le livre des politiques internes (Book of Internal Policies) et stockées dans un référentiel commun. Elles comprennent entre autres des politiques et des procédures concernant le Code d'éthique (décrite dans la section 5.4.6 Gestion de l'éthique et de la compliance d'Atos), la Protection des données, les Paiements et la trésorerie, les Règles de Sécurité, le Comité d'investissement, la Politique de Sécurité.

Systèmes d'information : un département processus métier et Informatique interne est en place au niveau du Groupe pour gérer les applications et infrastructures informatiques internes communes à l'ensemble du personnel d'Atos dans le monde. Il supporte notamment les fonctions financières (applications de comptabilité et reporting), la gestion de la fonction commerciale (prévisions par compte client, outils de gestion de la relation client), les Ressources Humaines (outil de gestion des ressources, annuaire général), la communication (sites web du Groupe et intranet) ou les responsables de projets (gestion des ressources et des projets).

La sécurité et l'accès à ces infrastructures et applications, ainsi que leur fiabilité et performance, sont gérés par ce département et bénéficient de l'expertise et des ressources internes du Groupe.

B - Communication d'informations fiables et pertinentes

Plusieurs processus sont en place pour s'assurer que des informations fiables et pertinentes sont communiquées au sein du Groupe.

Des revues mensuelles de la performance opérationnelle par Industrie et par Entité Opérationnelle sont organisées sous la

responsabilité du Directeur Financier du Groupe et en présence des Directeurs Généraux Adjointes et des membres du Comité Exécutif concernés.

Un ERP (progiciel de gestion intégré) commun est déployé et utilisé dans l'ensemble des pays du Groupe, à l'exception des entités récemment acquises, facilitant l'échange d'informations opérationnelles. Il permet de générer des rapports et analyses pour l'ensemble du Groupe (projets transfrontaliers, profitabilité client, etc.) ainsi que des analyses selon différents axes analytiques : Opérationnel, géographique, Industries.

Des lignes de communication d'informations formelles ont été définies, qui suivent les structures opérationnelles et

fonctionnelles. Ce reporting formel, basé sur des formats standards, concerne aussi bien les informations financières que non financières, ainsi que les risques opérationnels (via le Comité de Gestion des Risques), la trésorerie (via le Comité de Sécurisation des Moyens de Paiements et de la Trésorerie), ou les financements (Comité de financement).

Cette remontée d'informations s'accompagne d'instructions « Groupe », émises régulièrement, et plus particulièrement pour les sessions de préparation budgétaire et de reporting financier.

C - Système de gestion des risques

La gestion des risques se rapporte aux mesures mises en œuvre dans le Groupe pour identifier, analyser et gérer les risques. Bien que la gestion des risques fasse partie du processus décisionnel quotidien des managers, certaines initiatives

spécifiques relatives à la gestion des risques ont été menées, comme décrites dans la section 7.1 – « Les activités de gestion des risques » du présent document.

D - Activités de Contrôle

Les principales activités de Contrôle sont décrites dans le Manuel de Contrôle Interne (Book of Internal Control), sur la base des principaux risques identifiés. Ce manuel, diffusé à l'ensemble des entités, complète les différentes procédures en présentant les principaux objectifs de contrôle requis pour atteindre un niveau de contrôle interne satisfaisant pour chaque processus.

Il ne couvre pas seulement les processus financiers, mais également les processus opérationnels comme la gestion des contrats (le cycle des offres commerciales, le cycle de la commande jusqu'au paiement, le cycle de vie des offres), management des Ressources Humaines, les immobilisations) et la gestion du Risque et de la Conformité (Sécurité, Legal, développement durable).

Une mise à jour du Manuel de Contrôle Interne a été effectuée et diffusée au sein du Groupe en juillet 2020 afin de prendre en compte certains contrôles additionnels et les améliorations de certains processus. Ce document continuera à être adapté en fonction de l'évolution des processus et des risques émergents (mise à jour au moins une fois par an).

Un référentiel de contrôles informatiques (intégré au BIC) a été défini, précisant les activités de Contrôle relatives au service fourni au client. Ce référentiel est utilisé pour la production des rapports « ISAE 3402 »¹ à destination de plusieurs clients d'Atos.

E - Surveillance

La surveillance du dispositif de contrôle interne est placée sous la responsabilité des différents niveaux de management, et s'appuie également sur les missions de l'Audit interne.

Des campagnes de test (basés sur des pièces justificatives) sont effectuées localement par les principales fonctions et unités opérationnelles, puis sont passées en revue au niveau Groupe. Des plans d'action sont initiés lorsque des déviations sont constatées.

L'Audit interne s'assure, par ses missions, que les procédures de contrôle interne ont été dûment appliquées et contribue au suivi des procédures de contrôle interne. L'Audit interne définit également en partenariat avec la Direction du Groupe et les Directions locales, des plans d'action pour garantir l'amélioration permanente des processus de contrôle interne. En 2020, L'Audit interne a mené 12 missions d'audit (y compris des missions spécifiques à la demande de la Direction Générale) pour évaluer le fonctionnement du dispositif de contrôle interne : 10 dans le domaine des unités géographiques et des fonctions support et

deux relatives aux processus opérationnels et IT. Toutes les missions ont donné lieu à l'émission d'un rapport d'audit spécifiant les plans d'action à mettre en œuvre par la Direction de l'Unité Opérationnelle ou fonctionnelle concernée.

Par ailleurs, l'Audit interne réalise une revue semestrielle des recommandations d'audit avec les responsables concernés, dont les résultats des actions pour les risques « critiques, élevés et moyens » sont présentés au Comité de Direction Générale du Groupe et au Comité des Comptes. Pour l'année 2020, 97% des recommandations d'audit avec un niveau de risque élevé ou moyen ont ainsi été mises en œuvre au cours du semestre prévu.

Des audits sur les Contrôles des Organisations de Services (SOC) ont été réalisés par des auditeurs indépendants pour les principaux prestataires de services qui exécutent des processus pour le compte d'Atos, notamment dans les domaines du traitement de la paie, de la gestion des comptes fournisseurs ou du traitement comptable du grand livre.

¹ ISAE 3402 (normes internationales pour les missions de certification [ISAE] n° 3402). Norme d'audit internationale pour les rapports sur les contrôles d'un prestataire de Service utilisé pour l'émission d'un rapport d'audit externe sur le contrôle interne d'un prestataire à un tiers. Les activités d'Atos ont généralement un impact sur l'environnement de contrôle de ses clients (par le biais des systèmes d'information), ce qui peut nécessiter l'émission de « rapports » ISAE 3402 pour les contrôles assurés par Atos.

7.4.4 Dispositif de contrôle interne relatif à l'information comptable et financière

La gouvernance financière du Groupe maintient un ensemble de processus financiers globaux qui s'inscrivent dans le dispositif de contrôle interne de la Société et sont l'objet d'une attention particulière du fait de leur sensibilité :

- les processus financiers : la comptabilité générale, le processus budgétaire et d'actualisation périodique de la prévision, la consolidation et le reporting, la gestion de la trésorerie et des financements, la gestion des risques de crédit, etc. ;

- les processus des fonctions « expert » : taxes, assurances, retraites et assimilés, achats immobiliers ; et
- les processus opérationnels : gestion des offres, exécution des contrats, le business model financier des activités.

A - Organisation financière locale et globale

Le pilotage de la Direction Financière est effectué à travers deux principaux Comités qui se réunissent deux fois par mois, et sont présidés par le Directeur Financier du Groupe :

- le Finance Leadership Team meeting (FLT) comprend les Directeurs Financiers des Entités Régionales Opérationnelles, des Produits et des Industries, le Directeur Financier des Opérations Globales et des Global Delivery Centers, le Directeur Financier d'Atos|Syntel, le Directeur Financier Corporate et de la Consolidation et Directeur Comptable et Fiscal du Groupe, les Directeurs de Trésorerie Groupe, du Controlling et du Reporting, Risk & Rainbow, du Contrôle Interne Financier, de la Transformation Financière et Opérations des Ventes (et d'autres Directeurs selon l'ordre du jour). Il couvre tous les sujets importants couverts par l'organisation financière.
- Le Central Finance Team (CFT) est composé des responsables des principales fonctions au sein de l'organisation financière. Ce comité traite de sujets transversaux essentiels au Groupe.

Comme pour les autres fonctions support, le rattachement des directions financières locales à la fonction Finance du Groupe, renforce l'intégration de la fonction financière en favorisant une harmonisation totale des processus financiers clés et en apportant ainsi un soutien approprié aux entités opérationnelles du Groupe.

La Direction Financière du Groupe pilote les processus financiers, plus particulièrement au travers de la consolidation financière, de la veille réglementaire, de l'apport d'expertise aux différentes entités et du contrôle de l'information financière produite.

Au vu des faiblesses de contrôle interne identifiées, la fonction finance a débuté la mise en œuvre d'un plan d'action global visant à renforcer les compétences et les processus aux Etats-Unis ainsi qu'à renforcer les contrôles préventifs dans l'ensemble du Groupe.

B - Normes et procédures financières du Groupe

La Direction Financière du Groupe a rédigé plusieurs normes et procédures pour accompagner les filiales et contrôler l'enregistrement et le traitement de l'information financière. Ces normes et procédures sont discutées avec les Commissaires aux comptes avant leur diffusion et couvrent les principaux éléments suivants :

- les normes comptables et procédures financières couvrent les lignes directrices des principes comptables et de reporting du Groupe sur la façon dont l'information financière doit être préparée, avec des standards de présentation et d'évaluation. Elles précisent également les principes comptables à appliquer par les entités pour préparer leurs budgets, budgets révisés et soumettre les arrêtés comptables dans le cadre de la consolidation du Groupe. Les normes de reporting du Groupe (GRDs) et les directives internes relatives aux normes IFRS ainsi que les règles comptables applicables aux activités du Groupe, sont régulièrement mises à jour ;

- des séances de formation et d'information sont régulièrement organisées afin de diffuser ces normes et procédures à travers le Groupe. Un site intranet dédié est accessible à l'ensemble du personnel comptable, favorisant le partage de connaissances et les échanges sur les questions soulevées par la communauté financière d'Atos ; et

- instructions et calendriers : la remontée des budgets des entités, des budgets révisés et des états financiers périodiques et annuels par filiale est réalisée sous un format standard et dans les délais fixés par des instructions et procédures spécifiques. La Direction Financière du Groupe coordonne en liaison avec les Commissaires aux comptes les processus de clôture annuelle et semestrielle.

C - Systèmes d'information

Les systèmes d'information jouent un rôle clé dans la mise en place et la mise à jour du dispositif de contrôle interne relatif à l'information comptable et financière, fournissant à la fois des contrôles préventifs automatisés, mais aussi des capacités d'analyse et de surveillance continue.

La production d'informations comptables et financières se fait à l'aide d'un progiciel de gestion intégré pour la quasi-totalité des filiales du Groupe. Les entités récemment acquises migrent progressivement vers le progiciel de référence.

Un système unifié de reporting et de consolidation est utilisé pour le reporting financier (reporting opérationnel et données statutaires). Chacune des filiales remonte des états financiers, lesquels sont consolidés au niveau du Groupe, sans palier intermédiaire de consolidation. Toutes les écritures comptables de consolidation sont directement contrôlées par la Direction Financière du Groupe. Les engagements hors bilan sont communiqués avec les autres informations financières et revus par la Direction Financière du Groupe.

D - Surveillance et contrôle

Au-delà des processus financiers mis en œuvre, les processus de surveillance et de contrôle visent à s'assurer que l'information comptable et financière est conforme à l'ensemble des politiques, des normes et des instructions définies.

Le dossier de clôture (étroitement lié au manuel de contrôle interne) et déployé au niveau local dans toutes les Géographies. Les principales filiales doivent renseigner trimestriellement un dossier de clôture électronique et standardisé, formalisant les contrôles importants réalisés sur le cycle financier, et fournissant les justificatifs appropriés concernant les positions comptables. Des tableaux définis au niveau Groupe permettent d'explicitier le niveau de contrôle attendu pour les principaux éléments.

Les revues fonctionnelles sont menées par les fonctions financières support du Groupe sur les sujets principaux liés au reporting financier, comme les impôts, les engagements de retraites, les litiges, les éléments hors bilan ou la performance opérationnelle.

Suivi opérationnel et financier : le contrôle de gestion du Groupe assiste les Opérations et la Direction Générale dans leur processus décisionnel et travaille de façon rapprochée avec les Directions des pays et des Divisions dans les domaines suivants : analyse opérationnelle et suivi financier, amélioration du contrôle et de la prévisibilité des résultats, de la qualité et de la fiabilité de l'information communiquée au Groupe.

7.4.5 Perspectives et nouvelles procédures connexes à mettre en œuvre

En 2021, les programmes d'amélioration dans les domaines financier, commercial et social poursuivront leurs effets pour améliorer et rationaliser les processus, avec des conséquences bénéfiques pour le système de contrôle interne. En particulier, concernant le plan d'amélioration du contrôle interne, la direction financière est engagée à renforcer les première et seconde lignes de défense par des procédures strictes, applicables à l'ensemble du Groupe. En outre, les entités récemment acquises seront intégrées dans le système de contrôle interne d'Atos.

Les initiatives identifiées par la cartographie des risques seront suivies afin de s'assurer qu'une attention appropriée est donnée à ces sujets.

Le département Audit interne du Groupe poursuivra son programme de revue mis à jour d'après la cartographie des risques la plus récente, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de ses recommandations.



8

Evolution du capital et performance boursière

[GRI102-16]

8.1	Informations de base	382
8.1.1	Transactions des titres	382
8.1.2	Evolution du flottant	382
8.2	Répartition du capital	383
8.3	Dividendes	383
8.4	Documentation	384
8.5	Calendrier financier	384
8.6	Contacts	384
8.7	Capital	384
8.7.1	Capital au 31 décembre 2020	384
8.7.2	Evolution du capital depuis cinq ans	385
8.7.3	Franchissements de seuil	385
8.7.4	Droits de vote	385
8.7.5	Pacte d'actionnaires	385
8.7.6	Auto-détention et contrat de liquidité	386
8.7.7	Effet potentiel futur sur le capital	389
8.8	Performance boursière	391
8.8.1	Informations boursières	391
8.8.2	Chiffres clés	391
8.8.3	Capitalisation boursière	392
8.8.4	Volume de transaction	392
8.8.5	Principaux événements boursiers de l'année 2020 et post-clôtures	393



8.1 Informations de base

8.1.1 Transactions des titres

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (compartiment A) depuis 1995, sous le code ISIN FR0000051732. Le titre Atos SE est

éligible au SRD et au PEA. Les actions de la Société font partie du CAC 40, principal indice publié par Euronext Paris, depuis le 20 mars 2017.

Les codes les plus courants sont les suivants :

Source	Codes
Euronext	ATO
AFP	ATO
Bloomberg	ATO FP
Reuters	ATOS PA
Thomson	ATO FR

La classification sectorielle sur Euronext est la suivante :

Euronext : classification sectorielle ICB

Industrie	9000, Technology
Supsecteur	9500, Technology
Secteur	9530, Software and Computer Services
Sous-secteur	9533, Computer Services

8.1.2 Evolution du flottant

Atos a mis à jour le niveau de son flottant à la suite de l'expiration, le 30 septembre 2020, de l'engagement de conservation au titre du Lock-up Agreement conclu entre Atos SE et Siemens Pension-Trust e.V. (« SPT »). Compte tenu du fait que SPT agit en toute indépendance eu égard à son statut et n'est pas juridiquement contrôlé par Siemens AG, les

12 483 153 actions Atos détenues par SPT, représentant 11,3% du capital social au 31 décembre 2020, ont été incluses dans le flottant. Les participations détenues par les salariés et les membres du Conseil d'Administration ainsi que les actions auto-détenues sont exclues du flottant.

Au 31 décembre 2020	Actions	% du capital	% des droits de vote exerçables
Salariés	2 445 817	2,2%	2,2%
Conseil d'Administration	89 442	0,1%	0,1%
Auto détention	53 265	-	-
Flottant	107 404 642	97,6%	97,7%
TOTAL	109 993 166	100,0%	100,0%

8.2 Répartition du capital

Les principaux changements dans la répartition du capital de la Société au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

	Au 31 décembre 2020		Au 31 décembre 2019		Au 31 décembre 2018	
	Actions	%	Actions	%	Actions	%
Siemens Pension-Trust e.V.	12 483 153	11,3%	12 483 153	11,4%	12 483 153	11,7%
Salariés	2 445 817	2,2%	1 520 828	1,4%	1 156 732	1,1%
Conseil d'Administration	89 442	0,1%	54 493	0,1%	517 054	0,5%
Auto détention	53 265	-	582 204 ¹	0,5%	54 842	0,1%
Autres ²	94 921 489	86,3%	94 574 236	86,6%	92 674 438	86,7%
TOTAL	109 993 166	100,0%	109 214 914	100,0%	106 886 219	100,0%

¹ Incluant 540 266 titres en cours de livraison effective au 2 janvier 2020 à des bénéficiaires de LTI.

² Inclut tous les actionnaires détenant moins de 5% du capital social.

Les actions de la Société détenues par les salariés sont gérées au travers de Fonds Communs de Placement Groupe (FCPE) ou via une participation directe.

Les Conseils de Surveillance des FCPE exercent les droits de vote rattachés aux titres détenus au sein du FCPE. Au 31 décembre 2020, l'actionnariat des collaborateurs et anciens collaborateurs du Groupe Atos en actions Atos SE représentait globalement 2,2% du capital.

Au 31 décembre 2020, aucun autre actionnaire n'a déclaré détenir plus de 5% du capital de la Société.

L'évolution de l'auto-détention est décrite ci-après dans la section **8.7.6 Auto-détention et contrat de liquidité**.

Les franchissements de seuil déclarés au cours de l'exercice 2020 figurent en section **8.7.3 Franchissements de seuil**.

8.3 Dividendes

[GRI 201-1]

Le Groupe entend poursuivre sa politique de distribution de dividendes en ligne avec le versement d'un montant compris entre 25% et 30% du résultat net part du Groupe.

En 2020, compte tenu de la crise liée au Covid-19, la Société a entendu agir de façon responsable et répartir les efforts requis sur l'ensemble de ses parties prenantes. En conséquence, le Conseil d'Administration a décidé, le 21 avril 2020, de ne pas proposer la distribution d'un dividende – et ainsi l'option de recevoir le paiement du dividende en actions – à l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 16 juin 2020.

La Société a confirmé que la suppression du dividende en 2020 constitue une exception à sa politique de distribution de dividendes.

Lors de la réunion du 17 février 2021, le Conseil d'Administration a décidé de proposer à la prochaine Assemblée Générale Annuelle, le versement en 2021 sur les résultats 2020, d'un dividende de 0,90 euro par action. Le dividende ordinaire serait versé en mai 2021.

Au titre des trois derniers exercices, les dividendes ont été les suivants :

Période fiscale	Montant du dividende
Distribution au titre de l'exercice 2019	N/A
Dividende 2018 (versé en 2019)	1,70 €
Dividende 2017 (versé en 2018)	1,70 €



8.4 Documentation

La Société met à la disposition de ses actionnaires, outre le Document d'Enregistrement Universel, édité en français et en anglais :

- un rapport semestriel ;
- des annonces trimestrielles de chiffre d'affaires et des revues d'activité ;
- des communiqués de presse ponctuels, l'information réglementée, ainsi que des informations générales sur le site web de la Société à l'adresse atos.net.

8.5 Calendrier financier

20 avril 2021	Chiffre d'affaires du premier trimestre 2021
12 mai 2021	Assemblée Générale
28 juillet 2021	Résultats semestriels 2021
21 octobre 2021	Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2021

8.6 Contacts

[GRI102 - 53]

Les investisseurs institutionnels, analystes financiers ainsi que les actionnaires individuels peuvent, pour toute information, contacter :

Gilles Arditti

Directeur Exécutif Relation Investisseurs et Audit interne

Tel : +33 1 73 26 00 66

gilles.arditti@atos.net

Yves Chabrol

Manager Relation Investisseurs

Tel : +33 6 09 78 46 08

yves.chabrol@atos.net

Ou envoyer toute demande d'information à l'adresse investors@atos.net

8.7 Capital

8.7.1 Capital au 31 décembre 2020

Au 31 décembre 2020, le capital social de la Société s'élevait à environ 110 millions d'euros, divisé en 109 993 166 actions de 1 euro de nominal entièrement libérées.

Le capital du Groupe a, par rapport au 31 décembre 2019, été augmenté de 778 252 actions nouvelles, résultant de l'augmentation de capital réservée aux salariés.

8.7.2 Evolution du capital depuis cinq ans

Année	Variation du capital	Date	Actions nouvelles	Nombre d'actions composant le capital social	Prime d'émission		
					Nominal	d'émission	Capital
					<i>(en millions d'euros)</i>		
2016	Levée d'options	08/04/2016	240 301	103 759 543	0,3	12,9	103,8
	Paiement du dividende en actions	22/06/2016	892 830	104 652 373	0,9	65,6	104,7
	Levée d'options	30/06/2016	107 260	104 759 633	0,1	3,8	104,8
	Levée d'options	07/10/2016	115 904	104 875 537	0,1	3,7	104,9
	Levée d'options	31/12/2016	33 142	104 908 679	0,0	1,1	104,9
2017	Augmentation de capital réservée aux salariés ¹	17/02/2017	294 965	105 203 644	0,3	22,1	105,2
	Levée d'options	01/04/2017	107 922	105 311 566	0,1	3,4	105,3
	Levée d'options	30/06/2017	57 402	105 368 968	0,0	1,8	105,3
	Levée d'options	30/09/2017	14 876	105 383 844	0,0	0,4	105,3
	Levée d'options	31/12/2017	61 505	105 445 349	0,1	1,8	105,4
2018	Levée d'options	31/03/2018	153 130	105 598 479	0,2	4,9	105,6
	Paiement du dividende en actions	21/06/2018	1 063 666	106 662 145	1,1	110,7	106,7
	Levée d'options	30/06/2018	222 074	106 884 219	0,2	6,5	106,9
	Levée d'options	31/12/2018	2 000	106 886 219	0,0	0,1	106,9
2019	Augmentation de capital réservée aux salariés ²	28/02/2019	263 518	107 149 737	0,3	15,4	107,2
	Levée d'options	31/03/2019	5 667	107 155 404	0,0	0,3	107,2
	Paiement du dividende en actions	27/05/2019	2 039 710	109 195 114	2,0	124,5	109,2
	Levée d'options	30/06/2019	19 800	109 214 914	0,0	0,8	109,2
2020	Augmentation de capital réservée aux salariés ³	31/07/2020	778 252	109 993 116	0,7	36,9	109,9

1 Sur le fondement de la 19^e résolution de l'Assemblée Générale Annuelle du 26 mai 2016.

2 Sur le fondement de la 20^e résolution de l'Assemblée Générale Annuelle du 24 mai 2018.

3 Sur le fondement de la 20^e résolution de l'Assemblée Générale Annuelle du 30 avril 2019.

8.7.3 Franchissements de seuil

La Société n'a été informée d'aucun franchissement de seuil légal pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020.

8.7.4 Droits de vote

Chaque action donne droit à une voix à l'exception des actions auto-détenues qui sont privées de droit de vote. Il n'existe pas de droit de vote double.

8.7.5 Pacte d'actionnaires

Lors de l'acquisition par la Société auprès de Siemens de son ancienne filiale SIS, le groupe Siemens s'est engagé à conserver sa participation de 12 483 153 actions de la Société jusqu'au 30 juin 2016 (le « Lock-Up Agreement »). Cet engagement de conservation a été étendu jusqu'au 30 septembre 2020, en vertu d'un amendement au Lock-Up Agreement conclu le 30 octobre 2015 entre Siemens AG, la Société et Siemens Beteiligung Inland GmbH, dans le cadre du renforcement de l'alliance entre Siemens et Atos. Aux termes de cet accord, Siemens conservait néanmoins la possibilité, à compter du 1^{er} juillet 2016, de transférer les actions à deux fonds de pension de salariés Siemens intitulés Siemens Pension Trust e.V. et BSAV-Trust e.V., sous réserve que le cessionnaire accepte de se conformer au Lock-Up Agreement, et que, lors de l'exercice du droit de suggérer la nomination d'un représentant au Conseil d'Administration d'Atos SE, il suggère toujours un membre actif

du Directoire de Siemens. Le 27 mars 2018, dans le cadre du financement d'un plan de retraite par Siemens AG, Siemens AG a transféré, hors marché, à Siemens Pension-Trust e.V. l'intégralité de sa participation au sein de la Société, correspondant à 12 483 153 actions Atos SE. Dans le cadre du transfert mentionné ci-dessus, Siemens Pension-Trust e.V. a signé le 23 mars 2018 un acte intitulé « Joinder Agreement » aux termes duquel Siemens Pension-Trust e.V. a accepté d'être tenue par l'ensemble des termes et conditions du Lock-Up Agreement mentionné ci-dessus. A la suite de l'expiration, le 30 septembre 2020, de l'engagement de conservation au titre du Lock-up Agreement, et compte tenu du fait que Siemens Pension-Trust e.V. agit en toute indépendance eu égard à son statut et n'est pas juridiquement contrôlée par Siemens AG, les 12 483 153 actions Atos détenues par Siemens Pension-Trust e.V. ont été incluses dans le flottant.

Aucun autre pacte d'actionnaires n'a été notifié à la Société pour dépôt auprès des autorités boursières et, à la connaissance de la Société il n'existe aucune action de concert ni accord similaire.

Les actions de la Société détenues par les salariés sont essentiellement gérées au travers de Fonds Communs de Placement Groupe (FCPE). Les Conseils de Surveillance des FCPE exercent les droits de vote rattachés aux titres détenus au sein du FCPE. Conformément au règlement du Fonds Commun de Placement Groupe (FCPE) Atos Stock Plan, le Conseil de Surveillance décide de l'apport de titres en cas d'offre publique

(achat ou échange). Le Conseil de Surveillance décide de toute fusion, scission et liquidation de tout compartiment du fonds et approuve certaines modifications du règlement du fonds. Au 31 décembre 2020, l'actionnariat des collaborateurs et anciens collaborateurs du Groupe Atos en actions Atos SE représentait un total de 2,2% du capital social d'Atos SE.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord susceptible d'avoir une incidence significative en cas d'offre publique sur le capital social de la Société.

8.7.6 Auto-détention et contrat de liquidité

L'auto-détention

Au 31 décembre 2020, la Société détenait 53 265 actions Atos SE soit moins de 0,1% du capital représentant une valeur de portefeuille de 3 983 156,70 euros sur la base du cours de la bourse de l'action Atos au 31 décembre 2020 et une valeur comptable de 4 048 773,69 euros. Ces actions ont été acquises dans le cadre de programmes de rachat d'actions et sont destinées à être allouées aux bénéficiaires des plans d'actions de performance, des plans d'achat d'actions ou d'autres plans d'intéressement à long-terme.

La Société a procédé aux rachats de :

- 215 000 actions du 23 mars au 24 mars 2020, dans le cadre d'un mandat donné à un prestataire de services d'investissements comme annoncé par le Groupe le 23 mars 2020 ;
- 445 000 actions du 24 juin au 30 juin 2020, dans le cadre d'un mandat donné à un prestataire de services d'investissements comme annoncé par le Groupe le 24 juin 2020.

Du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, la Société a transféré 1 188 939 actions de la Société à des bénéficiaires de plans d'intéressement à long terme (long term incentive).

Contrat de liquidité

Atos et Rothschild Martin Maurel ont signé un contrat de liquidité le 14 février 2019 qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Ce contrat est établi suite aux évolutions de la réglementation relative aux contrats de liquidité et est conforme à la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018, applicable à compter du 1^{er} janvier 2019.

La plateforme de négociation sur lesquelles les transactions au titre du contrat de liquidité sont effectuées est Euronext Paris.

Il est précisé, qu'en application des dispositions du contrat, les situations ou les conditions conduisant à sa suspension ou à sa cessation sont les suivantes :

- l'exécution du contrat de liquidité est suspendue dans les conditions visées à l'article 5 de la Décision AMF ;
- elle peut être suspendue à la demande d'Atos pour des raisons techniques, telles que le comptage des actions ayant droit de vote avant une Assemblée Générale ou le comptage des actions donnant droit au dividende avant son détachement, et ce pour une période qu'Atos précise.

Le contrat pourra être résilié à tout moment par Atos, sans préavis, ou par Rothschild Martin Maurel avec un préavis d'un mois.

Les opérations réalisées en 2020 dans le cadre du contrat de liquidité ont été les suivantes :

Flux bruts cumulés au 31 décembre 2020	Achats cumulés	Ventes cumulées
Nombre de titres	2 910 561	2 910 561
Prix moyen de vente ou d'achat	72,7577	72,6358
Montant total des ventes et achats	211 765 707,08	211 410 845,21

Le cadre juridique

La 22^e résolution votée par l'Assemblée Générale Annuelle du 16 juin 2020, a renouvelé, au bénéfice du Conseil d'Administration, l'autorisation d'acheter des actions du Groupe dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions.

Ces achats pourraient être effectués afin :

- d'assurer la liquidité et animer le marché de l'action de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme aux pratiques de marché reconnues par l'AMF ;
- de les attribuer ou de les céder aux mandataires sociaux ou aux salariés de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions et selon les modalités prévues ou admises par les dispositions légales et réglementaires applicables notamment dans le cadre (i) de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (ii) du régime des options d'achat d'actions prévu par les articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, (iii) d'attributions gratuites d'actions, notamment dans le cadre prévu par les articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce et (iv) de plans d'actionariat de droit français ou étranger, notamment dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera ;
- de les conserver et de les remettre ultérieurement à titre de paiement ou d'échange ou autre dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
- d'annuler totalement ou partiellement ces actions par voie de réduction du capital social autorisée par l'Assemblée Générale en application de la 23^e résolution de l'Assemblée Générale Annuelle du 16 juin 2020.

La présente autorisation pourra être utilisée à tout moment, à l'exception de périodes d'offre publique visant les titres de la Société.

Les achats d'actions pourront porter sur un nombre maximum d'actions représentant 10% des actions composant le capital social de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à l'Assemblée Générale, étant précisé que s'agissant du cas particulier des actions rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Les acquisitions, cessions, transferts ou échanges d'actions pourront être effectués par tous moyens, selon la réglementation en vigueur, en une ou plusieurs fois, sur un marché réglementé, sur un système multilatéral de négociation, auprès d'un internalisateur systématique ou de gré à gré, notamment par offre publique ou transactions de blocs d'actions (qui pourront atteindre la totalité du programme), et le cas échéant, par le recours à des instruments financiers dérivés (négociés sur un marché réglementé, sur un système multilatéral de négociation, auprès d'un internalisateur systématique ou de gré à gré), ou à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, ou par la mise en place de stratégies optionnelles, ou par l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans les conditions prévues par la loi, appréciera, le tout dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

Le prix d'achat maximum par action est fixé à 120 euros (hors frais).

Le Conseil d'Administration pourra ajuster le prix d'achat maximum susmentionné en cas d'incorporation de primes, de réserves ou de bénéfices, donnant lieu, soit à l'élévation de la valeur nominale des actions, soit à la création et à l'attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas de division de la valeur nominale de l'action ou de regroupement d'actions ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur des actions.

Le montant maximum de fonds destinés au programme de rachat s'élève en conséquence à 1 310 578 968 euros, tel que calculé sur la base du capital social au 31 décembre 2019, ce montant maximum étant susceptible d'être ajusté afin de tenir compte du montant du capital au jour de l'Assemblée Générale. Cette autorisation a été octroyée pour une durée de 18 mois à compter du 16 juin 2020.

Descriptif du programme de rachat à soumettre pour autorisation à la prochaine Assemblée Générale Annuelle

Dans le cadre du programme de rachat d'actions (et dans la limite de 10% du capital social), il est proposé de soumettre, lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle, le renouvellement de l'autorisation de rachat d'actions donnée lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 16 juin 2020, pour une durée de 18 mois, et devant expirer le 16 décembre 2021.

En application du règlement général de l'AMF (articles 241-1 et suivants), le présent descriptif du programme a pour but de décrire les objectifs et les modalités du nouveau programme de rachat de la Société de ses propres actions qui sera soumis pour autorisation à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

Les objectifs de ce programme sont :

- d'assurer la liquidité et animer le marché de l'action de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme aux pratiques de marché reconnues par l'AMF ;
- de les attribuer ou de les céder aux mandataires sociaux ou aux salariés de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions et selon les modalités prévues ou admises par les dispositions légales et réglementaires applicables notamment dans le cadre (i) de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (ii) du régime des options d'achat d'actions prévu par les articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, (iii) d'attributions gratuites d'actions, notamment dans le cadre prévu par les articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce et (iv) de plans d'actionnariat de droit français ou étranger, notamment dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera ;
- de les conserver et de les remettre ultérieurement à titre de paiement ou d'échange ou autre dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
- de les annuler totalement ou partiellement par voie de réduction du capital social.

La présente autorisation pourra être utilisée à tout moment, à l'exception de périodes d'offre publique visant les titres de la Société.

Les achats d'actions pourront porter sur un nombre maximum d'actions représentant 10% des actions composant le capital social de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à l'Assemblée Générale Annuelle, étant précisé que s'agissant du cas particulier des actions rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Les acquisitions, cessions et, transferts ou échanges d'actions pourront être effectués par tous moyens, selon la réglementation en vigueur, en une ou plusieurs fois, sur un marché réglementé, sur un système multilatéral de négociation, auprès d'un internalisateur systématique ou de gré à gré, notamment par offre publique ou transactions de blocs d'actions (qui pourront atteindre la totalité du programme), et le cas échéant, par le recours à des instruments financiers dérivés (négociés sur un marché réglementé, sur un système multilatéral de négociation, auprès d'un internalisateur systématique ou de gré à gré), ou à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, ou par la mise en place de stratégies optionnelles telles que les achats et ventes d'options d'achat ou de vente, ou par l'émission de valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière à des actions de la Société détenues par cette dernière, et ce aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'Administration, dans les conditions prévues par la loi, appréciera, le tout dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

Le prix maximum d'achat est fixé à 120 euros (hors frais) par action et le nombre d'actions pouvant être acquises est de 10%, des actions composant le capital social de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à l'Assemblée Générale, soit théoriquement 10 999 316 actions tel que calculé sur la base du capital social au 31 décembre 2020. Le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève en conséquence à 1 319 917 920 euros, tel que calculé sur la base du capital social au 31 décembre 2020. Ce montant maximum peut être ajusté pour tenir compte du montant du capital au jour de l'Assemblée Générale.

A compter de son autorisation par la prochaine Assemblée Générale Annuelle, ce programme sera valable pour une durée maximum de 18 mois.

8.7.7 Effet potentiel futur sur le capital

Actions potentielles

Le capital social de la Société, composé de 109 993 166 actions émises, pourrait être augmenté jusqu'à un maximum de 2,71% par la création de 2 975 762 actions nouvelles. La dilution peut résulter de l'exercice des options de souscription d'actions allouées aux salariés ou de l'acquisition d'actions de performance :

(en nombre d'actions)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variation	% dilution
Nombre d'actions émises	109 993 166	109 214 914	778 252	
Issues des options de souscription d'actions	162 900	168 900	-6 000	0,15%
Issues des actions de performance	2 812 862	2 857 280	-44 418	2,56%
Dilution potentielle	2 975 762	3 026 180	-50 418	2,71%
TOTAL DU CAPITAL POTENTIEL	112 968 928	112 241 094		

Sur un total de 162 900, aucune option de souscription n'avait de prix d'exercice inférieur au cours de bourse de l'action au 31 décembre 2020 (75 euros à l'ouverture).

Evolution des options de souscription d'actions

Nombre d'options de souscription d'actions au 31 décembre 2019	168 900
Options de souscription d'actions attribuées en 2019	0
Options de souscription d'actions exercées en 2019	0
Options de souscription d'actions déchues ou périmées en 2019	6 000
Nombre d'options de souscription d'actions au 31 décembre 2020	162 900

Au 31 décembre 2020, aucune option de souscription d'actions accordée par le Groupe n'est exerçable. La totalité des options de souscriptions d'actions au 31 décembre 2020 est en cours d'acquisition et deviendront exerçables à compter du 24 juillet 2022.



Autorisations en cours portant sur des actions et autres valeurs mobilières

Au regard des résolutions votées par l'Assemblée Générale Annuelle du 30 avril 2019 et du 16 juin 2020, les autorisations d'intervenir sur le capital social et d'émettre des actions et autres valeurs mobilières en cours de validité attribuées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration, sont les suivantes, au 31 décembre 2020 :

Autorisation	Montant des autorisations (valeur nominale)	Utilisation des autorisations (valeur nominale)	Solde non utilisé (valeur nominale)	Date d'expiration de l'autorisation
AGM 16 juin 2020 22 ^e résolution Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions	10% du capital ajusté à tout moment	445 000 ¹	9,59%	16/12/2021 (18 mois)
AGM 16 juin 2020 23 ^e résolution Réduction du capital social	10% du capital ajusté au jour de la réduction	0	10% du capital ajusté au jour de la réduction	16/08/2022 (26 mois)
AGM 16 juin 2020 24 ^e résolution Augmentation de capital avec DPS	32 764 474	0	32 764 474	16/08/2022 (26 mois)
AGM 16 juin 2020 25 ^e résolution Augmentation de capital sans DPS par offre au public ^{2,3}	10 921 491	0	10 921 491	16/08/2022 (26 mois)
AGM 16 juin 2020 26 ^e résolution Augmentation de capital sans DPS par placement privé ^{2,3}	10 921 491	0	10 921 491	16/08/2022 (26 mois)
AGM 16 juin 2020 27 ^e résolution Augmentation de capital social sans DPS en vue de rémunérer des apports en nature ^{2,3}	10 921 491	0	10 921 491	16/08/2022 (26 mois)
AGM 16 juin 2020 28 ^e résolution Augmentation du nombre de titres en cas d'augmentation de capital avec ou sans DPS ^{2,3,4}	Extension de 15% maximum de l'émission initiale	0	Extension de 15% maximum de l'émission initiale	16/08/2022 (26 mois)
AGM 16 juin 2020 29 ^e résolution Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autre	5 111 millions	0	5 111 millions	16/08/2022 (26 mois)
AGM 16 juin 2020 30 ^e résolution Augmentation de capital réservée aux salariés ²	2 184 298	0	2 184 298	16/08/2022 (26 mois)
AGM 16 juin 2020 31 ^e résolution Augmentation de capital réservée à des opérations réservées aux salariés dans certains pays au moyen de dispositif équivalents et complémentaires ²	218 429	0	218 429	16/08/2022 (26 mois)
AGM 16 juin 2020 32 ^e résolution Autorisation d'attribution d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux	982 934	851 960 ⁵	130 974	16/08/2023 (38 mois)
AGM 30 avril 2019 22 ^e résolution Autorisation d'attribution de stock-options aux employés et mandataires sociaux	214 315	209 200 ⁶	5 115	30/06/2021 (26 mois)

1 Le rachat de 215 000 actions effectué entre le 23 mars 2020 et le 24 mars 2020 n'est pas inclus. Il a été déduit du montant total autorisé au titre de la 18^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2019.

2 Toute augmentation de capital effectuée au titre des 25^e, 26^e, 27^e, 28^e, 30^e et 31^e résolutions de l'AGM du 16 juin 2020 s'imputera sur le plafond fixé à la 24^e résolution de l'AGM du 16 juin 2020.

3 Les augmentations de capital effectuées sans droit préférentiel de souscription au titre des 25^e, 26^e, 27^e, et 28^e résolutions de l'AGM du 16 juin 2020 sont soumises à un sous-plafond global correspondant à 10% du capital de la Société au jour de l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2020 (soit 10 921 491 euros). Toute augmentation de capital en vertu desdites résolutions s'imputera sur ce sous-plafond global.

4 L'émission supplémentaire s'impute (i) sur le plafond de la résolution en vertu de laquelle est décidée l'émission initiale, (ii) sur le plafond global prévu à la 24^e résolution de l'AGM du 16 juin 2020, et (iii) dans l'hypothèse d'une augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription, sur le montant du sous-plafond mentionné au point 3 ci-dessus.

5 Attribution initiale de 870 630 actions de performance le 24 juillet 2020, parmi lesquelles 18 670 ont été annulées.

6 Incluant 46 300 stock-options annulées.

Le nombre d'actions nouvelles autorisées pouvant être émises dans le cadre des délégations de compétence susvisées (les 28^e et 29^e résolutions de l'Assemblée Générale Annuelle du 16 juin 2020 étant mises à part) s'élève à 32 881 894, ce qui représente 29,89% du capital social mis à jour le 31 décembre 2020.

8.8 Performance boursière

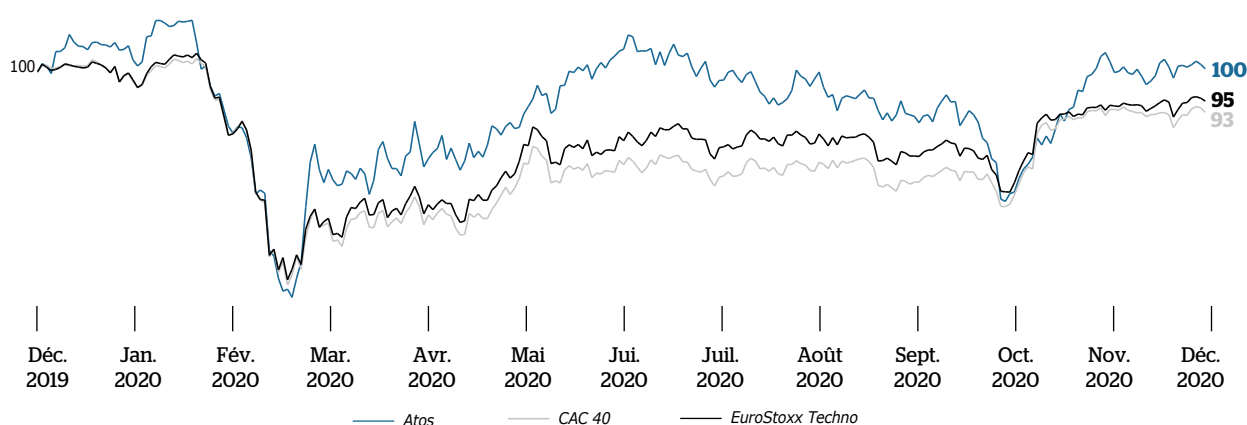
8.8.1 Informations boursières

Au cours d'une année tirée par les tensions macroéconomiques liées au Covid-19, Atos a surperformé les valeurs technologiques européennes et l'indice CAC40, soutenu par son profil résilient et son nouveau virage entamé en juin dans le cadre de la Journée Analyste 2020 pour devenir le leader du Numérique Sécurisé et Décarboné.

Le cours de bourse d'Atos a clôturé 2020 en hausse de +0,6% à 74,78 euros, par rapport à l'indice de référence français CAC 40 à -7,1%.

La capitalisation boursière d'Atos était de 8 225 millions d'euros au 31 décembre 2020.

PERFORMANCE DE L'ACTION ATOS PAR RAPPORT AUX INDICES BOURSIERS (BASE 100 AU 31 DÉCEMBRE 2020)



8.8.2 Chiffres clés

	2020	2019	2018	2017
Plus haut (en euros)	81,06	79,24	130,30	135,40
Plus bas (en euros)	45,15	51,71	66,14	97,94
Clôture le 30/12 (en euros)	74,78	74,32 ²	71,48	121,35
Volume moyen journalier traité sur la plateforme Euronext (en nombre d'actions)	456 990	475 750	403 600	276 651
Flottant	97,60%	86,60%	86,70%	86,20%
Capitalisation boursière au 31/12 (en millions d'euros)	8 225	8 117	7 640	12 796
Valeur d'Entreprise (VE) au 31/12 ¹ (en millions d'euros)	8 692	9 853	10 512	12 488
VE/chiffre d'affaires	0,8	1	1	1
VE/excédent brut opérationnel	5	5	7	8
VE/marge opérationnelle	9	8	8	10
PER (sur résultat net normalisé)	11,2	9,6	9,3	14,7

1 En supposant que (Valeur d'Entreprise) = (Dette nette) + (Capitalisation boursière).

2 La distribution de 23,5% du capital de Worldline en mai 2019 pour 2 344 millions d'euros, représentait 21,88 euros par action Atos.

8.8.3 Capitalisation boursière

Sur la base d'un cours de clôture de 74,78 euros au 31 décembre 2020, et 109 993 166 actions émises, le Groupe présentait une capitalisation boursière le 31 décembre 2020, de 8 225 millions d'euros par rapport à 8 117 millions d'euros à fin décembre 2019.

Atos se plaçait au 31 décembre 2020 à la 40^e place de l'indice CAC 40 qui comprend les plus fortes capitalisations boursières de la place de Paris.

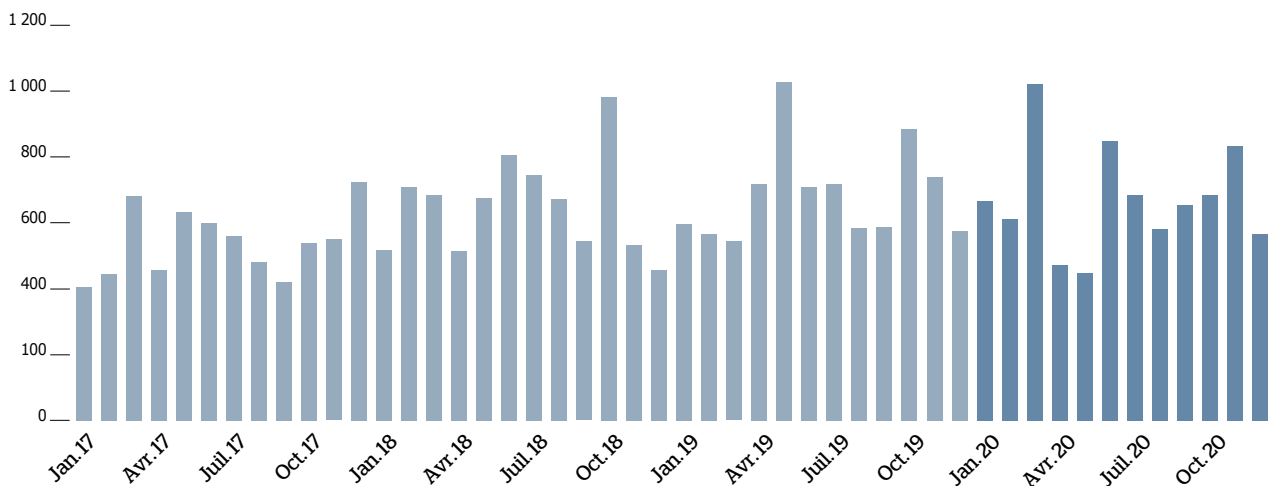
8.8.4 Volume de transaction

Volumes de trading (Euronext)

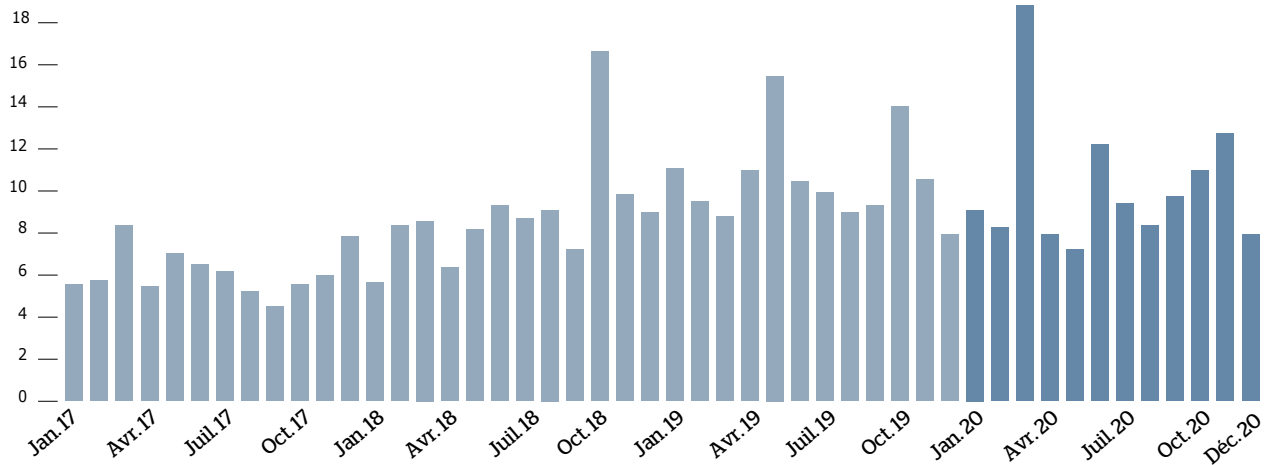
	(en milliers d'actions)	(en millions d'euros)
1 ^{er} trimestre 2020	34 609	2 300 197
2 ^e trimestre 2020	26 180	1 770 119
3 ^e trimestre 2020	26 316	1 920 769
4 ^e trimestre 2020	30 342	2 084 099
TOTAL	117 447	8 075 183

En 2020, le volume moyen journalier d'actions traitées a atteint 457 milliers sur la plateforme Euronext comparé à 476 milliers en 2019. Concernant les volumes de transactions sur les actions d'Atos SE, la plateforme Euronext représentait 32% des volumes totaux en 2020 contre 29% en 2019.

VOLUME DE TRANSACTIONS MENSUELLES EN MILLIONS D'EUROS¹



¹ Volumes antérieures au 3 mai 2019 (date de détachement) ajustés de la distribution en nature de deux actions Worldline pour cinq actions Atos détenues.

VOLUME DE TRANSACTIONS MENSUELLES EN MILLIONS D' ACTIONS¹

8.8.5 Principaux événements boursiers de l'année 2020 et post-clôtures

Février

Le **4 février**, Atos a annoncé la cession de 23,9 millions d'actions Worldline pour environ 1,5 milliards d'euros, représentant environ 13,1% du capital de Worldline, dans le cadre d'un placement privé par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres. Dans le cas d'un échange de l'intégralité des obligations zéro coupon échangeables en actions Worldline d'un montant nominal total de 500 millions d'euros émises par Atos en octobre 2019 et venant à échéance en 2024, Atos ne détiendra plus aucune action Worldline.

Le **4 février**, Atos a annoncé avoir finalisé l'acquisition de Maven Wave, une société américaine de conseil en technologie spécialisée dans les solutions de transformation numérique pour les grandes entreprises. Avec cette acquisition, Atos renforce son leadership mondial en matière de solutions Cloud pour les applications, l'analyse de données et le Machine Learning pour les plateformes multi-Cloud et Cloud hybride.

Le **19 février**, Atos a annoncé ses résultats 2019. Le **chiffre d'affaires** s'est élevé à **11 588 millions d'euros, +1,4% de croissance organique** particulièrement porté par la performance dans le cloud et Big Data & Cybersecurity. La **marge opérationnelle** a atteint **1 190 millions d'euros, représentant 10,3% du chiffre d'affaires**, comparé à 9,8% en 2018 à périmètre et taux de change constants. La dynamique commerciale du Groupe a été particulièrement forte en 2019 avec un niveau de **prise de commandes à 12,2 milliards d'euros**, représentant un **ratio prise de commandes sur chiffre d'affaires de 106%** contre 111% en 2018 à taux de change constant. Au cours du quatrième trimestre, le ratio prise de commandes sur chiffre d'affaires a atteint **121%**. Le **résultat net des activités poursuivies** s'est élevé à **€ 414 millions**, et le **résultat net normalisé des activités poursuivies** a atteint **834 millions d'euros**. Le **Bénéfice par Action** et le **bénéfice par action dilué** s'élevaient à **3,84 euros** et le **Bénéfice par Action normalisé** et le **bénéfice par action normalisé dilué**

s'élevaient à **7,74 euros**. Le **flux de trésorerie disponible** a atteint **605 millions d'euros** en 2019 excluant le montant positif de 37 millions d'euros d'éléments exceptionnels liés aux obligations échangeables. L'**endettement net** s'est élevé à **-1,7 milliards d'euros** à la fin de l'année 2019 reflétant le flux de trésorerie disponible généré au cours de l'année, la vente d'actions Worldline en novembre 2019, l'acquisition d'IDnomic au cours de l'année, les dividendes versés en espèces et les rachats d'actions pour livrer les actions de performance.

Avril

Le **22 avril**, Atos a annoncé avoir acquis Miner & Kasch, un cabinet de conseil en intelligence artificielle (IA) et science des données (data science), dont le siège est situé à Elkridge, Maryland. Le cabinet se spécialise dans la conception de solutions intelligentes de bout-en-bout, basées sur les données. Avec cette acquisition, Atos renforce sa division de conseil en Big Data et IA, composées d'experts zData, ainsi que son offre de solutions de Data Science-as-a-service. Atos pourra notamment déployer à l'échelle mondiale des plateformes de data science Edge de nouvelle génération pour des solutions industrielles.

Le **22 avril**, Atos a annoncé le chiffre d'affaires de son premier trimestre 2020. Le **chiffre d'affaires** du T1 2020 s'est établi à **2 834 millions d'euros**, en baisse de **-0,8%** en organique. Dans le contexte de la crise du Covid-19 et des mesures de restrictions et de confinement mise en place en mars dans la plupart des pays où le Groupe est implanté, le chiffre d'affaires n'a que légèrement diminué grâce à la résilience de son profil d'activité axé principalement sur des contrats pluriannuels combiné à une solide activité en Big Data & Cybersecurity (BDS). De plus, et cela malgré la crise, le Groupe a accru son dynamisme commercial avec des prises de commandes à **2 908 millions d'euros**, soit un **ratio prise de commandes sur chiffre d'affaires de 103%**, en hausse significative par rapport à l'année dernière à 86%.

¹ Volumes antérieures au 3 mai 2019 (date de détachement) ajustés de la distribution en nature de deux actions Worldline pour cinq actions Atos détenues.

Juin

Le **24 juin**, Atos a annoncé avoir signé un accord en vue d'acquérir AliA Consulting en France, consolidant ainsi ses activités dans le domaine de l'énergie & des utilities (E&U) via sa filiale Worldgrid. Les deux entreprises réunies donneront naissance à un fournisseur de premier plan en matière de facturation et de déploiement et implémentation de solutions de gestion de la relation client (CRM, Customer Relationship Management) pour les entreprises du secteur E&U. Cette acquisition va renforcer la stratégie industrielle globale d'Atos sur ce marché et positionnera Atos comme le premier partenaire de la transformation des environnements SAP et S/4 HANA pour les utilities en Europe.

Le **24 juin**, Atos a annoncé avoir signé un accord en vue d'acquérir Paladion, un fournisseur mondial de services de sécurité gérés basé aux Etats-Unis, afin de renforcer ses services de cybersécurité dans le monde. Avec cette acquisition, Atos va ajouter des capacités de détection et de réponse (Managed Detection & Response, MDR) à ses offres, tout en ouvrant la voie à la prochaine génération de ses Security Operations Centers (SOC) prescriptifs.

Juillet

Le **27 juillet**, Atos a annoncé ses résultats financiers du premier semestre 2020. Le **chiffre d'affaires** s'est élevé à **5 627 millions d'euros**, en **baisse organique de -2,8%**. Dans le contexte de crise du Covid-19, le chiffre d'affaires du Groupe n'a diminué que légèrement grâce à son positionnement solide dans la plupart des secteurs. La marge opérationnelle a atteint **8,0%** du chiffre d'affaires, soit **450 millions d'euros**, en baisse de -110 points de base par rapport à l'année dernière. Les mesures fortes mises en œuvre sur les coûts à la fin du premier trimestre ont en partie atténué l'effet provenant de la baisse de revenus. Les **prises de commandes du Groupe** ont atteint **6 280 millions d'euros**, représentant **ratio prise de commandes sur chiffre d'affaires de 112%**, dont **121% au deuxième trimestre**. Le **carnet de commandes** à fin juin 2020 s'élève à **22,5 milliards d'euros**, contre 21,9 milliards d'euros à fin décembre 2019, soit **1,9 année de chiffre d'affaires**. Le **montant total pondéré des propositions commerciales** s'est élevé à **8,6 milliards d'euros**, contre 7,4 milliards d'euros fin décembre 2019 et représente **8,8 mois de chiffre d'affaires**. Le **flux de trésorerie disponible** du Groupe au premier semestre 2020 s'est élevé à **-172 millions d'euros** par rapport à +23 millions d'euros au premier semestre 2019. La variation résulte principalement d'une baisse de -60 millions de **l'Excédent Brut Opérationnel (EBO)** et de plusieurs effets sur le besoin en fonds de roulement qui seront récupérés en grande partie au second semestre.

Le **27 juillet**, Atos a annoncé entrer en négociations exclusives avec les actionnaires de digital.security en vue de l'acquérir. digital.security, une filiale du groupe Econocom, est un acteur indépendant de premier plan dans le domaine de la cybersécurité en France et au BeLux. Cette opération stratégique consolidera la position de leader des services de cybersécurité d'Atos en France avec 500 experts dédiés et renforcera sa place de numéro 1 en Europe.

Le **27 juillet**, Atos a annoncé avoir signé un accord en vue d'acquérir EcoAct, une société de conseil en stratégie de réduction des émissions de carbone, reconnue au niveau international. Cette acquisition soutiendra l'ambition d'Atos en matière de décarbonation et enrichira son portefeuille de

solutions, services et stratégies numériques de réduction des émissions carbone afin d'accompagner ses clients à chaque étape de leur cheminement vers la neutralité carbone.

Octobre

Le **1^{er} octobre**, Atos a annoncé avoir finalisé l'acquisition d'EcoAct, une société de conseil reconnue en stratégie de décarbonation. Fort d'une équipe de 160 experts climatiques, EcoAct formera avec Atos un Centre d'Excellence Mondial pour la Décarbonation qui permettra d'accompagner les organisations de bout en bout dans la réalisation de leurs ambitions en matière de lutte contre le changement climatique.

Le **12 octobre**, Atos a annoncé avoir finalisé l'acquisition de Paladion, un fournisseur mondial de services de sécurité gérés basé aux Etats-Unis. Numéro 1 en Europe et numéro 3 mondial des services de cybersécurité, Atos continue d'enrichir son expertise, notamment en accueillant les 800 employés et experts en cybersécurité de Paladion.

Le **13 octobre**, Atos a annoncé avoir finalisé l'acquisition de digital.security, une filiale du groupe Econocom et un acteur indépendant de premier plan dans le domaine de la cybersécurité en France et au BeLux. Avec cette acquisition, Atos renforce ses services mondiaux de cybersécurité et consolide sa position de leader sur le marché.

Le **22 octobre**, Atos a annoncé être entré en négociations exclusives avec les actionnaires d'Edifixio, une entreprise française de conseil et d'intégration Cloud et Salesforce, en vue de procéder à son acquisition. Cette opération renforcerait la position de leader d'Atos sur le marché français dans le domaine des services de Cloud public et Salesforce en apportant aux équipes d'Atos l'expertise de consultants expérimentés.

Le **22 octobre**, Atos a annoncé avoir conclu un accord en vue d'acquérir SEC Consult Group, un grand fournisseur mondial de services de conseil en cybersécurité. Leader des services de cybersécurité, Atos entend ainsi renforcer sa position dans la région DACH (Allemagne, Autriche, Suisse) avec plus de 600 experts et confirmer sa place de numéro 1 en Europe. Cette transaction sera l'occasion pour SEC Consult d'atteindre de nouveaux marchés et d'acquérir une nouvelle clientèle à l'échelle mondiale.

Le **22 octobre**, Atos a annoncé avoir signé un accord en vue d'acquérir Eagle Creek Software Services (Eagle Creek). Basée aux Etats-Unis, Eagle Creek est une entreprise de conseil en technologie et management spécialisée dans les implémentations Salesforce pour ses clients en Amérique du Nord.

Le **22 octobre**, Atos a annoncé son chiffre d'affaires du troisième trimestre 2020. Le **chiffre d'affaires** s'est établi à **2 644 millions d'euros**, soit **-3,5% en organique**. L'amélioration par rapport au trimestre précédent (-4,8% au second trimestre) principalement de la forte croissance de Secteur **Public & Défense** dans la plupart des zones géographiques. **Services Financiers & Assurance** a été soutenu par une bonne performance en Europe du Sud et en Europe Centrale. **Ressources & Services** a été touché par la vente au détail et le transport en Amérique du Nord. **Industries** reste impacté dans les secteurs de l'Automobile et de l'Aérospatiale. Les **prises de commande** du Groupe ont atteint **3 277 millions d'euros** (en hausse de +20%, à taux de change constants), soit un **ratio prises de commande sur chiffre d'affaires de 124%** (excluant le renouvellement et l'extension de Siemens signé pour 3 milliards d'euros sur cinq ans).

Le **27 octobre**, un jury formé par un tribunal américain du district Sud de New York a déclaré Syntel, qui fait désormais partie d'Atos, responsable de détournement de secrets commerciaux et de violation de droits d'auteur et a spécifié un montant de dommages-intérêts dû à Cognizant et à sa filiale TriZetto d'environ 855 millions de dollars. L'affaire a débuté en 2015 entre Syntel et TriZetto et précédait l'acquisition de Syntel par Atos en 2018.

Atos a déjà déposé une requête contestant la validité des allégations de TriZetto, et va immédiatement déposer une autre requête pour contester le verdict. Le juge en charge du dossier aura à se prononcer sur ces requêtes. Si ces requêtes venaient à être rejetées, Atos aura le droit de faire appel. Atos considère que le verdict du jury n'est pas justifié par les preuves présentées au cours du procès ni par le droit applicable. En outre, Atos considère que le montant des dommages-intérêts est totalement disproportionné par rapport aux actes reprochés.

Comme l'a fait valoir Atos lors du procès, le montant maximum des dommages-intérêts pouvant être alloués à TriZetto conformément au droit applicable est d'environ 8,5 millions de dollars. Atos confirme cette position.

Novembre

Le **16 novembre**, Atos a lancé Atos OneCloud, une initiative unique pour accélérer de manière pro-active la migration de ses clients vers le Cloud à travers un guichet unique d'offres, des capacités sectorielles spécifiques de mise sur le marché et une organisation dédiée. Atos OneCloud permettra aux entreprises de bénéficier de tout le potentiel du Cloud grâce à l'optimisation de leurs processus métiers et la modernisation de leurs applications, les rendant plus agiles, plus mobiles, plus axées sur les données et plus centrées sur leurs clients. Soutenu par 2 milliards d'euros d'investissements sur cinq ans, Atos OneCloud sera fourni dans des environnements de Cloud public, privé ou hybride, hautement sécurisés et décarbonés.

Décembre

Le **15 décembre**, Atos a annoncé avoir finalisé l'acquisition d'Eagle Creek Software Services (Eagle Creek), une société américaine de conseil en technologie et management spécialisée dans les implémentations Salesforce pour ses clients.

Le **16 décembre**, Atos a annoncé avoir signé un accord en vue d'acquérir Motiv ICT Security, le plus important fournisseur indépendant de services gérés de sécurité (MSS) des Pays-Bas. Par cette acquisition Atos va renforcer sa position de 3^e plus grand fournisseur mondial de services gérés de sécurité et étendre ses capacités dans des domaines clés tels que la détection et la réponse aux menaces. D'autre part, le centre d'opérations de sécurité (Security Operations Centers, SOC) souverain de Motiv, certifié aux plus hauts niveaux de maturité par un organisme indépendant, viendra enrichir le réseau mondial de SOC d'Atos, un élément central de son approche de sécurité prescriptive.

Janvier 2021

Le **7 janvier**, suite aux récentes rumeurs de marché concernant une transaction potentielle impliquant Atos, la Société confirme avoir approché DXC Technology concernant une transaction amicale potentielle entre les deux groupes afin de créer un leader des Services Digitaux bénéficiant d'une envergure mondiale, et combinant leurs talents et capacité d'innovation respectives.

Le **12 janvier**, Atos a annoncé avoir signé un accord afin d'acquérir In Fidem, une société de conseil spécialisée dans la cybersécurité, basée au Canada. Par cette acquisition, Atos renforcera sa position de numéro 3 mondial des services de cybersécurité et développera notamment ses capacités dans ce domaine en Amérique du Nord en intégrant à ses équipes des consultants expérimentés.

Le **20 janvier**, Atos annonce aujourd'hui avoir finalisé l'acquisition d'In Fidem, une société de conseil spécialisée dans la cybersécurité, basée au Canada. In Fidem possède une forte expertise en sécurité Cloud, identité numérique, gestion des risques, opérations de sécurité, enquêtes informatiques (forensics) et lutte contre les cybercrimes. Atos élargit ainsi son portefeuille de clients internationaux et son expertise dans le domaine des services de cybersécurité. En investissant dans les entreprises et talents canadiens, Atos entend apporter une valeur ajoutée aux clients locaux.

Février 2021

Le **2 février**, Suite à la déclaration publiée par la Société le 7 janvier 2021, le Conseil d'Administration d'Atos a décidé à l'unanimité de ne pas poursuivre une éventuelle transaction avec DXC Technology.

Le **18 février**, Atos a annoncé ses résultats 2020. Le **chiffre d'affaires** s'est élevé à **11 181 millions d'euros, -3,0% de croissance organique** grâce à son profil d'activité résilient. La **marge opérationnelle** a atteint **1 007 millions d'euros**, représentant **9,0% du chiffre d'affaires**, comparé à 10,1% en 2019 à périmètre et taux de change constants. La dynamique commerciale du Groupe a été particulièrement forte en 2020 avec un niveau **de prise de commandes à 13,3 milliards d'euros**, représentant un **ratio prise de commandes sur chiffre d'affaires de 119%** contre 106% en 2019 à taux de change constant. Au cours du quatrième trimestre, le ratio prise de commandes sur chiffre d'affaires a atteint **130%**. Le **résultat net** s'est élevé à **550 millions d'euros**, et le **résultat net normalisé** a atteint **725 millions d'euros**. Le **Bénéfice par Action** et le **bénéfice par action dilué** s'élèvent à **5,05 euros** et le **Bénéfice par Action normalisé** et le **bénéfice par action normalisé dilué** s'élèvent à **6,65 euros**. Le **flux de trésorerie disponible** du Groupe en 2020 s'est élevé à 513 millions d'euros comparé à 605 millions d'euros en 2019 (excluant l'élément non récurrent positif de 37 millions d'euros lié à l'émission de l'OEB). La **dette nette** du Groupe s'élevait à **467 millions d'euros** comparé à 1 736 millions d'euros fin décembre 2019. En cas conversion complète des Obligations Echangeables en Actions, le Groupe n'a pas d'endettement net au 31 décembre 2020.

8.8.5.1 Achat et vente par la Société de ses propres actions

La Société a procédé à des achats et ventes d'actions en 2020 comme indiqué à la **section 8.7.6 Auto-détention et contrat de liquidité**. Au 31 décembre 2020, le Groupe auto-détenait 53 262 actions.





9

Autres informations

9.1	Personnes responsables	398
9.1.1	Nom et fonction de la personne responsable du Document d'Enregistrement Universel	398
9.1.2	Attestation de la personne responsable du Document d'Enregistrement Universel	398
9.1.3	Responsables du contrôle des comptes	398
9.2	Contacts	399
9.2.1	Siège social	399
9.2.2	Organisation mondiale	399
9.2.3	Fonctions Groupe	399
9.2.4	Relations Investisseurs	400
9.3	Implantations	401
9.4	Glossaire	402
9.4.1	Termes et indicateurs clés de performance : Finance	403
9.4.2	Termes et indicateurs clés de performance : Activité	404
9.4.3	Termes relatifs à l'activité	405
9.4.4	Termes relatifs au marché boursier	406
9.5	Table de concordance AMF	407
9.5.1	Table de concordance du Document d'Enregistrement Universel	407
9.5.2	Table de concordance du rapport financier annuel	410
9.6	Table des matières détaillée	411

9.1 Personnes responsables

9.1.1 Nom et fonction de la personne responsable du Document d'Enregistrement Universel

Elie Girard

Directeur Général

9.1.2 Attestation de la personne responsable du Document d'Enregistrement Universel

J'atteste, que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du

résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Elie Girard

Directeur Général
Bezons, le 7 avril 2021

9.1.3 Responsables du contrôle des comptes

NOMINATION ET EXPIRATION DES MANDATS

Commissaires aux comptes

Grant Thornton – Virginie Palethorpe

Nommé le 31 octobre 1990 puis renouvelé le 24 octobre 1995, le 30 mai 2002, le 12 juin 2008, le 17 mai 2014 et le 16 juin 2020

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Deloitte & Associés – Jean-François Viat

Nommé le 16 décembre 1993 puis renouvelé le 24 février 2000, le 23 mai 2006, le 30 mai 2012, et le 24 mai 2018

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

9.2 Contacts

9.2.1 Siège social

River Ouest

80 Quai Voltaire

95870 Bezons – France

+33 1 73 26 00 00

9.2.2 Organisation mondiale

Industries

Pierre Barnabé +33 1 73 26 35 61

Services Financiers & Assurance

Adrian Gregory +44 780 591 04 28

Secteur Public & Défense

Beth Howen +1 214 454 13 39

Telecoms, Media & Technologies

Jean-Philippe Poirault +33 1 73 26 00 32

Ressources & Services

Guiseppe Di Franco +39 65 457 8574

Santé & Sciences de la vie

Robert Vassoyan +33 1 73 26 00 00

Amérique du Nord

Bryan Ireton +1 214 213 8205

Europe du Nord

Clay Van Doren +447 7333 1035

Europe Centrale

Udo Littke +49 211 399 29648

Europe du Sud

Yannick Tricaud +33 1 73 26 36 00

Marchés de Croissance

Nourdine Bihmane +34 912 148 558

Opérations Globales

Jo Debecker +48 6073 71663

Unified Communication & Collaboration

Robert Vassoyan +33 1 73 26 00 00

Atos Syntel

Adrian Gregory +44 780 591 04 28

Big Data & Cybersecurity

Pierre Barnabé +33 1 73 26 35 61

Performance

Enguerrand De Ponteves +33 1 73 26 06 78

9.2.3 Fonctions Groupe

Finance

Uwe Stelter +33 1 73 26 01 84

Ressources Humaines

Paul Peterson +1 914 881 3013

Transformation Digitale et RSE

Philippe Mareine +49 21 13 99 20 800

Marketing

Nourdine Bihmane +34 912 148 558

Relations Investisseurs et Audit interne

Gilles Arditti +33 1 73 26 00 66

Fusions & Acquisitions, Juridique, Conformité et Gestion des contrats

Alexandre Menais +33 1 73 26 42 15

Communications et affaires publiques

Anette Rey +33 1 73 26 01 49

Technologie

Sophie Proust +33 1 30 80 60 41

9.2.4 Relations Investisseurs

Gilles Arditti

Directeur Exécutif Relations Investisseurs et Audit interne

Tel : +33 1 73 26 00 66

gilles.arditti@atos.net

Yves Chabrol

Manager Relations Investisseurs

Tel : +33 6 09 78 46 08

yves.chabrol@atos.net

Ou envoyer toute demande d'information à l'adresse
investors@atos.net

9.3 Implantations

[GRI102-3]

Afin d'accompagner ses clients, Atos s'est implanté dans les principales villes du monde. Vous trouverez les adresses ainsi que les numéros de téléphone des principaux bureaux à la page Implantations du site Internet atos.net. Les pages Emplois et Carrières contiennent un descriptif des postes à pourvoir. Une adresse email, à laquelle vous pouvez adresser vos questions et commentaires d'ordre général figure en bas de page du site Internet Atos.

Siège social

River Ouest
 80 Quai Voltaire
 95870 Bezons – France
 +33 1 73 26 00 00

Europe

Allemagne
 Andorre
 Autriche
 Belgique
 Biélorussie
 Bosnie
 Bulgarie
 Croatie
 Danemark
 République tchèque
 Espagne
 Estonie
 Finlande
 France
 Grèce
 Hongrie
 Italie
 Irlande
 Lituanie
 Luxembourg
 Pays-Bas
 Pologne
 Portugal
 Roumanie
 Royaume-Uni
 Russie
 Serbie
 Slovaquie
 Slovénie
 Suède
 Suisse

Amériques

Argentine
 Brésil
 Canada
 Chili
 Colombie

Etats-Unis
 Guatemala
 Mexique
 Pérou
 Uruguay

Asie-Pacifique

Australie
 Chine
 Hong Kong
 Japon
 Malaisie
 Nouvelle-Zélande
 Philippines
 Singapour
 Taiwan
 Thaïlande

Inde, Moyen-Orient & Afrique

Afrique du Sud
 Algérie
 Arabie Saoudite
 Bénin
 Burkina Faso
 Côte d'Ivoire
 Kenya
 Egypte
 Emirats Arabes Unis
 Gabon
 Inde
 Israël
 Madagascar
 Mali
 Maroc
 Maurice
 Qatar
 Sénégal
 Tunisie
 Turquie

9.4 Glossaire

Termes et indicateurs clés de performance : Finance	Termes et indicateurs clés de performance : Activité
Capitaux employés opérationnels	Chiffre d'affaires externe
Actifs et passifs courants et non courants	TCV (Total Contract Value ou valeur contractuelle totale)
Délai de recouvrement client	Volumes de prises de commandes/commandes enregistrées
Croissance organique	Prises de commandes sur facturation
CAGR	Carnet de commandes/couverture des commandes
Marge opérationnelle	Propositions commerciales
Autres produits et charges opérationnels	Effectif légal
Marge brute et coûts indirects	Equivalent Temps Plein (ETP)
EBITDA	Sous-traitants
EBO	Personnel intérimaire
Ratio d'endettement net sur capitaux propres	Effectif direct
Ratio de couverture d'intérêt	Effectif Indirect
Ratio de levier financier	Effectif permanent
Résultat opérationnel	Effectifs temporaires
Flux de trésorerie opérationnel	Taux de rotation du personnel et taux de départs volontaires (pour l'effectif légal)
Endettement net	Taux d'utilisation et taux de non-utilisation
Flux net de trésorerie	
Flux de trésorerie disponible	
RNPA (Résultat Net Par Action)	
Résultat net normalisé	
Résultat par action normalisé (BPA normalisé)	

Termes relatifs à l'activité	Termes relatifs au marché boursier
BPO	Consensus
CRM	Instruments dilutifs
ERP	Dividendes
WAN	Valeur d'entreprise (Enterprise Value ou EV)
	Flottant
	Capitalisation boursière
	PER (Price Earnings Ratio)
	Volatilité

9.4.1 Termes et indicateurs clés de performance : Finance

Capitaux employés opérationnels : les capitaux employés opérationnels comprennent l'actif immobilisé et le fonds de roulement, hors goodwill et actifs destinés à être cédés ou abandonnés.

Actifs et passifs courants et non courants : une distinction est faite au bilan entre éléments d'actif et de passif courants et non courants. Les actifs et passifs courants sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser, consommer ou régler durant le cycle d'exploitation normal, lequel peut s'étendre au-delà des 12 mois suivant la clôture de l'exercice. Les actifs et passifs courants, à l'exclusion de la part à court terme des emprunts, des créances financières et des provisions, constituent le besoin en fonds de roulement du Groupe.

Délai de recouvrement client : le délai de recouvrement moyen représente la somme des créances clients (y compris les travaux en cours) exprimée en jours de chiffre d'affaires (sur la base du « dernier entré, premier sorti »). Le nombre de jours se base sur le calendrier civil.

Croissance organique : la croissance organique représente le pourcentage de croissance d'un secteur d'activité à périmètre et taux de change constants.

CAGR : le taux de croissance annuel composé reflète le taux de croissance annuel moyen sur une période déterminée de plus d'un an. Il se calcule en divisant la valeur à la fin de la période par sa valeur au début de cette période, à la puissance un sur la durée de la période et en soustrayant 1 au résultat obtenu. Par exemple :

$CAGR \text{ du chiffre d'affaires } 2019-2021 = (\text{chiffre d'affaires } 2021 \text{ estimé} / \text{chiffre d'affaires } 2018) ^{(1/3)} - 1$.

Marge opérationnelle : La marge opérationnelle est égale à la différence entre chiffre d'affaires et les charges de personnel et opérationnelles. Elle est calculée avant les Autres produits et charges opérationnels.

Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels incluent :

- les amortissements et dépréciations des actifs incorporels reconnus dans le cadre de regroupements d'entreprises tels que les relations clients, les technologies et les goodwill ;
- lors de la comptabilisation de regroupement d'entreprises, le Groupe peut être amené à enregistrer des provisions dans le bilan d'ouverture de l'acquise pendant la période de douze mois suivant la date d'acquisition. Au-delà de cette période d'évaluation, les provisions devenues sans objet du fait d'un changement de circonstances sont reprises au compte de résultat en autres produits et charges opérationnelles ;

- les coûts d'acquisition et d'intégration des entités nouvellement contrôlées et consolidées, y compris les compléments de prix ;
- les plus-values et moins-values générées par la cession d'entités ou activités consolidées ;
- la juste valeur des paiements fondés sur des actions, y compris les charges sociales liées ;
- les coûts de réorganisation et de rationalisation des entités acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises ou qualifiés d'inhabituels, anormaux ou peu fréquents. Quand les effets d'une réorganisation sont présentés en autres produits et charges opérationnels, les coûts associés relatifs aux locaux et bâtiment sont présentés sur la même ligne ;
- les réductions d'engagements postérieurs à l'emploi directement liés aux opérations de réorganisation et de rationalisation ainsi que les effets des modifications de régimes dont les faits générateurs sont indépendants de toute décision du Groupe ;
- les plus et moins-values non récurrentes générées par les cessions d'actifs immobilisés ne faisant pas partie du cœur de métier du Groupe tels que les biens immobiliers ;
- les autres produits ou charges considérés comme inhabituels, anormaux, et peu fréquents tels que les impacts liés à l'extinction de litiges significatifs.

Marge brute et coûts indirects : la marge brute se compose du chiffre d'affaires minoré des coûts directs des biens et services vendus. Les coûts directs se réfèrent à la production des produits et/ou services délivrés aux clients, alors que les coûts indirects comprennent tous les coûts liés aux effectifs indirects (tels que définis ci-après), qui ne sont pas directement liés à la réalisation du chiffre d'affaires. La marge opérationnelle englobe la marge brute moins les coûts indirects.

EBITDA (Bénéfice avant intérêts, impôts, amortissement et amortissement) : terme anglo-saxon fréquemment utilisé en français (Earnings Before Interests, Tax, Depreciation and Amortisation correspond au résultat avant charge d'intérêts, impôts, dotation nette aux provisions et dotation aux amortissements). Pour Atos, l'EBITDA (ou OMDA) se base sur la marge opérationnelle minorée des éléments sans impact sur les flux de trésorerie et se nomme EBO (Excédent Brut Opérationnel).

EBO (Excédent Brut Opérationnel) : il correspond à la marge opérationnelle avant dotation aux amortissements et dotation nette aux provisions et se calcule comme suit :

Marge opérationnelle :

- moins dotation aux amortissements des immobilisations (telle que définie dans le « Rapport financier ») ;
- moins amortissement du droit d'utilisation (tel que défini dans le « Rapport financier ») ;
- moins dotation nette aux provisions (composée de la dotation nette aux provisions pour actif courant et de la dotation nette aux provisions d'exploitation, telle que définie dans le « Rapport financier ») ;
- moins dotation nette aux provisions pour retraite (telle que définie dans le « Rapport financier »).

Ratio d'endettement net sur capitaux propres : le ratio d'endettement net sur capitaux propres représente la part, exprimée en pourcentage, de l'endettement net sur le total des capitaux propres (part du Groupe et intérêts minoritaires).

Ratio de couverture d'intérêt : le ratio de couverture d'intérêt représente un multiple de la marge opérationnelle divisé par le coût net de l'endettement financier.

Ratio de levier financier : le ratio de levier financier représente l'endettement net divisé par la marge opérationnelle avant amortissement et dépréciation, ou EBO.

Résultat opérationnel : le résultat opérationnel comprend le résultat net avant charge d'impôt courant et impôt différé, résultat financier, quote-part du résultat net des entreprises associées et résultat des activités abandonnées.

Flux de trésorerie opérationnel : flux de trésorerie provenant de l'exploitation, il correspond à la différence entre l'Excédent Brut Opérationnel, les investissements opérationnels nets et la variation du besoin en fonds de roulement.

Endettement net : l'endettement net est constitué du total des emprunts (obligations, prêts bancaires à court et long termes, titrisation et autres passifs financiers), des actifs financiers à court terme et des passifs porteurs d'intérêt à échéance de moins d'un an, moins la trésorerie et équivalents de trésorerie nets. Les dettes de location et la composante dérivé des instruments de dettes échangeables sont exclues de l'endettement net.

Flux net de trésorerie : variation de l'endettement net ou de la trésorerie nette.

Flux de trésorerie disponible : le flux de trésorerie disponible représente la variation de trésorerie nette ou d'endettement financier net corrigée des variations de capital, des dividendes versés aux actionnaires et participations ne donnant pas le contrôle, des acquisitions et cessions d'activités de la période et des plans de rémunérations en actions.

RNPA (Résultat Net Par Action) : le RNPA est le résultat net divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le RNPA dilué est le résultat net divisé par le nombre moyen dilué pondéré d'actions ordinaires sur la période (nombre d'actions en circulation + instruments dilutifs avec effet dilutif). Le RNPA normalisé est basé sur le résultat net normalisé.

Résultat net normalisé : le résultat net normalisé est le résultat net attribuable aux propriétaires de la Société Mère avant les Autres produits et charges opérationnels, variation de juste valeur de la composante dérivé des instruments de dettes échangeables, net d'impôts.

Résultat par action normalisé (BPA normalisé) : Le résultat par action normalisé est calculé en divisant le résultat net normalisé (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, hors actions propres.

9.4.2 Termes et indicateurs clés de performance : Activité

9.4.2.1 Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires externe : le chiffre d'affaires externe représente les ventes d'Atos à des tiers externes (hors TVA et chiffre d'affaires d'achat-revente sans marge).

TCV (Total Contract Value ou valeur contractuelle totale) : la TCV représente la valeur totale d'un contrat à la signature (prévue ou estimée) sur sa durée totale. Elle représente la commande ferme et la valeur contractuelle du contrat en dehors de toute clause activée du fait du client, telle que la clause de résiliation anticipée, ou toute option sur des prestations complémentaires ou tout renouvellement.

Volumes de prises de commandes/commandes enregistrées : la TCV, commandes ou avenants conclus sur une période définie. Lorsqu'une proposition commerciale est gagnée (engagement contractuel signé par le client), la prise de commande est constatée et TCV est ajoutée au carnet de commandes.

Prises de commandes sur facturation : il s'agit du rapport, exprimé en pourcentage, entre le volume de prises de commandes sur une période, divisé par le chiffre d'affaires réalisé sur la même période.

Carnet de commandes/couverture des commandes : ce rapport correspond à la valeur des contrats, commandes et avenants signés qui restent à reconnaître en chiffre d'affaires sur leur durée de vie résiduelle.

Propositions commerciales : cet indicateur correspond à la valeur du chiffre d'affaires potentiel à tirer des propositions commerciales en cours faites à des clients. Les propositions commerciales qualifiées appliquent une probabilité estimée du succès de la proposition, sous forme d'un pourcentage.

9.4.2.2 Ressources Humaines

Effectif légal : l'effectif légal représente le nombre total de salariés enregistrés dans les effectifs d'Atos à la clôture de la période. L'effectif légal inclut les salariés en longue maladie ou en longue indisponibilité, les étudiants en cours de qualification, les stagiaires, les congés maternité, mais ne comprend pas les sous-traitants et le personnel intérimaire.

Equivalent Temps Plein (ETP) : l'équivalent Temps Plein représente le nombre total de salariés calculé en fonction des informations reprises des feuilles horaires sur la base du temps de travail effectif, divisé par le temps de travail contractuel standard par salarié. En général, une personne qui a un contrat de travail à temps plein est considérée comme un ETP, alors qu'une personne qui travaille à temps partiel sera considérée comme représentant moins qu'un ETP.

Les calculs sont effectués sur la base de la durée de travail fixée par la législation en vigueur (hors heures supplémentaires et congés sans solde), le temps de travail potentiel (en heures ou jours) étant égal au temps nominal + le solde d'heures supplémentaires – les congés sans soldes. Pour les sous-traitants et le personnel intérimaire, les heures de travail potentielles sont fonction du nombre d'heures facturées par le fournisseur à Atos.

Sous-traitants : les sous-traitants externes sont des fournisseurs tiers externes. Les activités externalisées (activités d'impression ou de centre d'appels, par exemple) et la sous-traitance sur la base d'un montant forfaitaire sont exclues de la comptabilisation des sous-traitants ou intérimaires.

Personnel intérimaire : il correspond au personnel d'une agence de travail temporaire. Il est habituellement fait recours aux intérimaires pour couvrir les pics d'activité saisonniers ou dans des circonstances exigeant du personnel sur une courte période.

Effectif direct : l'effectif direct (appelés aussi productifs) inclut les effectifs permanents (en contrat à durée indéterminée) et les sous-traitants dont le travail peut être facturé à un tiers.

Effectif indirect : l'effectif indirect inclut les effectifs permanents (en contrat à durée indéterminée) et les sous-traitants dont le travail ne peut pas être facturé à un tiers. Les effectifs indirects ne sont pas directement impliqués dans la production des produits et/ou services vendus aux clients.

Effectif permanent : il s'agit des effectifs en contrat à durée indéterminée.

Effectifs temporaires : il s'agit des effectifs en contrat à durée déterminée.

Taux de rotation du personnel et taux de départs volontaires (pour l'effectif légal) : le taux de rotation du personnel et le taux de départs volontaires mesurent la part de l'effectif légal ayant quitté la Société (de manière volontaire ou non) sur une période définie :

- le taux de rotation du personnel mesure le pourcentage de l'effectif légal ayant quitté l'entreprise sur une période donnée ;
- le taux de départs volontaires mesure le pourcentage d'effectifs permanents ayant volontairement quitté l'entreprise sur une période donnée. Le taux de départs volontaires est un rapport entre le total des départs volontaires sur une période annuelle divisé par les effectifs moyens en contrat à durée indéterminée sur cette période.

Taux d'utilisation et taux de non-utilisation : le taux d'utilisation mesure la part du temps de travail potentiel (en heures ou jours) pour les ETP directs-productifs (salariés en propre hors sous-traitants) facturable au client. Ce rapport s'exprime sous la forme d'un pourcentage, basé sur les heures facturables (effectivement produites) divisées par le temps de travail potentiel hors congés. Le taux de non-utilisation mesure le temps de travail potentiel (en heures ou jours) pour les ETP directs productifs (salariés en propre hors sous-traitants) qui n'est pas facturé au client. Le taux d'utilisation + le taux de non-utilisation = 100% du temps de travail potentiel des ETP directs productifs, hors congés légaux, congés de longue maladie, congés sabbatiques de longue durée et congés parentaux. Le temps de travail potentiel se compose du temps facturable, de l'inactivité pouvant être facturée mais non facturée (congés exceptionnels, maladie, disponibilité entre deux missions appelée temps d'inter-contrats, autre inactivité comme la délégation) et le temps non facturable (avant-vente, formation, réunions d'encadrement, Recherche et Développement, déplacements).

9.4.3 Termes relatifs à l'activité

BPO (Business Process Outsourcing ou externalisation des processus) : le BPO correspond à l'externalisation d'un certain nombre de fonctions ou procédures de l'entreprise, notamment des fonctions administratives, telles que la comptabilité, la gestion des ressources humaines, les centres d'appels, etc.

CRM (Customer Relationship Management ou gestion de la relation client) : la gestion de la relation client (service après-vente, conseil à l'achat, conseil d'utilisation, fidélisation de la clientèle) est devenue un axe stratégique de la réussite d'une entreprise. Non seulement la gestion de la relation client favorise la rentabilité, mais elle conduit également à une augmentation du chiffre d'affaires grâce à son action sur la fidélisation de la clientèle.

ERP (Entreprise Resource Planning ou planification des ressources d'entreprise) : un système ERP est un progiciel de gestion intégré conçu sous la forme de modules, capable d'intégrer les systèmes de ventes, de production, d'achat, de comptabilité et de ressources humaines en un vaste système de gestion de l'information, à l'échelle de l'entreprise tout entière.

WAN (Wide Area Network ou réseau longue distance) : un réseau WAN est un réseau longue distance généralement composé de plusieurs réseaux locaux (LAN), qui couvre une zone géographique étendue.

9.4.4 Termes relatifs au marché boursier

Consensus : le consensus reprend l'opinion qui ressort de la communauté financière au sein de laquelle les analystes financiers jouent un rôle prédominant. Le consensus peut avoir trait aux perspectives de résultats (consensus sur un titre donné) ou à un groupe de sociétés appartenant au même secteur d'activité (consensus de marché).

Instruments dilutifs : les instruments dilutifs sont des instruments financiers (obligations, bons de souscription d'actions, options de souscription d'actions, actions de performance) qui peuvent être convertis en actions et qui ont donc un impact dilutif potentiel sur le capital social.

Dividendes : les dividendes représentent la part des bénéfices d'une entreprise distribuée aux actionnaires sous la forme de liquidités ou d'actions.

Valeur d'entreprise (Enterprise Value ou EV) : elle représente la capitalisation boursière d'une entreprise plus son endettement.

Flottant : le flottant représente la proportion du capital social effectivement échangé sur le marché. Il exclut les actions des six catégories présentées ci-dessous (source Euronext) :

- auto-détention : actions de la Société cotée détenues par des sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce. Les actions auto-détenues (actions détenues en propre par la société cotée) ne sont pas comprises dans le calcul ;
- actions détenues par des fondateurs : actions détenues directement ou indirectement par les fondateurs (personnes physiques ou groupes familiaux), lesdits fondateurs exerçant

une influence sur la gestion ou le contrôle de la Société (dirigeants, contrôle en droit de vote, influence notoire...) ;

- participations détenues par l'Etat : il s'agit des participations directes mais aussi des participations via des collectivités publiques et des participations détenues par des sociétés elles-mêmes contrôlées par l'Etat ;
- actions liées par un pacte d'actionnaires : actions comprises dans le champ d'un pacte d'actionnaires au sens de l'articles L.233-10 et L.233-11 du Code de commerce en dehors des actions détenues par les fondateurs ou l'Etat ;
- bloc contrôlant : actions détenues par des personnes morales (hors fondateurs et Etat) qui exercent un contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce ;
- participations analysées comme stables : participations supérieures à 5% et qui n'ont pas évolué de manière significative à la baisse (-1% hors dilution) depuis trois ans. Sont inclus des actionnaires qui, parallèlement ou conjointement au lien capitalistique, ont, avec la Société cotée, des accords industriels ou stratégiques sur une période récente.

Capitalisation boursière : elle représente le cours de l'action d'une société multiplié par le nombre d'actions émises.

PER (Price Earnings Ratio ou rapport capitalisation boursière/bénéfices) : il représente la capitalisation boursière d'une entreprise divisée par ses bénéfices après impôt sur une période suivie (ou à terme) de douze mois.

Volatilité : elle représente la fluctuation du cours d'une action, mesurée par l'écart type du rapport entre deux cours successifs.

9.5 Table de concordance AMF

9.5.1 Table de concordance du Document d'Enregistrement Universel

Le présent Document d'Enregistrement Universel (URD) a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 7 avril 2021, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et il engage la responsabilité de ses signataires.

La table de correspondance ci-après permet d'identifier les informations requises par les annexes 1 et 2 du règlement délégué (CE) no 2019/980 du 14 mars 2019 conformément au schéma de l'URD.

N°	Annexes 1 et 2 du règlement délégué (CE) no 2019/980 du 14 mars 2019	Sections du Document d'Enregistrement Universel 2020
1.	Personnes responsables, information provenant de tiers, rapport d'experts et approbation de l'autorité compétente	
1.1.	Identité des personnes responsables	9.1.1
1.2.	Déclaration des personnes responsables	9.1.2
1.3.	Nom, adresse, qualifications et intérêts potentiels des personnes intervenant en qualité d'experts	N/A
1.4.	Attestation relative aux informations provenant d'un tiers	N/A
1.5.	Déclaration sans approbation préalable de l'autorité compétente	N/A
2.	Contrôleurs légaux des comptes	
2.1.	Identité des contrôleurs légaux	9.1.3
2.2.	Changement éventuel	N/A
3.	Facteurs de risques	7.2
4.	Information concernant l'émetteur	
4.1.	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	4.1.2
4.2.	Lieu, numéro d'enregistrement et LEI de l'émetteur	4.1.2
4.3.	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	4.1.2
4.4.	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire, site web avec un avertissement	4.1.1 ; 4.1.2 ; 9.2
5.	Aperçu des activités	
5.1.	Principales activités	
5.1.1.	Nature des opérations	1. « Profil d'Atos » ; 3.1 ; 2
5.1.2.	Nouveaux produits et services importants	2
5.2.	Principaux marchés	1. « Profil d'Atos » ; 1. « Taille de marché et environnement concurrentiel »
5.3.	Événements importants	1. « Principales réalisations en 2020 » ; 1. « L'histoire d'Atos » ; 8.8.5
5.4.	Stratégie et objectifs	Vision, ambition et stratégie ; 3.2
5.5.	Dépendance de l'émetteur à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	7.2.4.2 ;
5.6.	Déclaration sur la position concurrentielle	1. « Taille de marché et environnement concurrentiel »
5.7.	Investissements	
5.7.1.	Investissements importants réalisés	1. « Modèle économique » ; 6.1.7.5 – Note 1
5.7.2.	Principaux investissements en cours ou que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes et méthodes de financement	N/A
5.7.3.	Co-entreprises et engagements pour lesquels l'émetteur détient une proportion significative du capital	N/A
5.7.4.	Questions environnementales	5.2

N°	Annexes 1 et 2 du règlement délégué (CE) no 2019/980 du 14 mars 2019	Sections du Document d'Enregistrement Universel 2020
6.	Structure organisationnelle	
6.1.	Description sommaire du Groupe	1. « Profil d'Atos » ; 1. « L'histoire d'Atos » ;
6.2.	Liste des filiales importantes	6.1.7.5 – Note 18
7.	Examen de la situation financière et du résultat	
7.1.	Situation financière	
7.1.1.	Evolution des résultats et de la situation financière comportant des indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant, extra-financière	3.1 ; 3.3 ; 6.1
7.1.2.	Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement	2.4
7.2.	Résultats d'exploitation	3.1 ; 3.3 ; 6.1
7.2.1.	Facteurs importants, événements inhabituels, peu fréquents ou nouveaux développements	1 « Principales réalisations en 2020 ». ; 2 ; 3.1 ; 8.8.5
7.2.2.	Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	1. « Taille de marché et environnement concurrentiel » ; 2 ; 3.1
8.	Trésorerie et capitaux	
8.1.	Information sur les capitaux	6.1 ; 8
8.2.	Flux de trésorerie	3.3.2
8.3.	Besoins de financement et structure de financement	3.3.3.1
8.4.	Restrictions à l'utilisation des capitaux	N/A
8.5.	Sources de financement attendues	N/A
9.	Environnement réglementaire	
9.1.	Description de l'environnement réglementaire et toute mesure ou facteur de nature administrative, économique, budgétaire, monétaire ou politique	5
10.	Informations sur les tendances	
10.1.	Description des principales tendances et de tout changement significatif de performance financière du Groupe depuis la fin du dernier exercice	1. « Tendances de marché » ; 2 ; 3.1
10.2.	Événement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives	1. « Tendances de marché » ; 2 ; 3.1
11.	Prévisions ou estimations du bénéfice	
11.1.	Prévisions ou estimations de bénéfice publiées	3.2 ; 3.3
11.2.	Déclaration énonçant les principales hypothèses de prévisions	3.2 ; 3.3
11.3.	Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité des méthodes comptables	6.1.7.2
12.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
12.1.	Informations concernant les membres	
	Nom, adresse professionnelle et fonction	1. « Conseil d'Administration », ; 1. « Comité de Direction Générale (GMC) » ; 4.2.3.1
	Nature de tout lien familial existant	4.2.3.7
	Expertise et expérience	4.2.3.1
	Déclaration de non condamnation	4.2.3.6
12.2.	Conflits d'intérêts	4.2.3.7
13.	Rémunération et avantages	
13.1.	Rémunération versée et avantages en nature	4.3
13.2.	Provisions pour pensions et retraites	4.3
14.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
14.1.	Date d'expiration des mandats	4.2.3.1
14.2.	Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur	4.2.3.7
14.3.	Informations sur les Comités d'Audit et le Comité de Rémunération	4.2.4.3 ; 4.2.4.4 ; 4.2.4.6
14.4.	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	4.2.1
14.5.	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	4.2.2
15.	Salariés	
15.1.	Nombre de salariés	5.3 ; 3.1.6

N°	Annexes 1 et 2 du règlement délégué (CE) no 2019/980 du 14 mars 2019	Sections du Document d'Enregistrement Universel 2020
15.2.	Participations et stock-options	4.3.3
15.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	5.3.7 ; 8.7.5
16.	Principaux actionnaires	
16.1.	Actionnaires détenant plus de 5% du capital à la date du Document d'Enregistrement	6.1.7.5 – Note 6 ; 8.2
16.2.	Existence de droits de vote différents	4.1.3.2; 8.7.4
16.3.	Contrôle direct ou indirect	8.1.1.2 ; 8.2 ; 8.7
16.4.	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	4.1
17.	Transactions avec des parties liées	6.1.7.5- Note 17 ; 6.1.7.5- Note 19
18.	Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
18.1.	Informations financières historiques	
18.1.1.	Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices et le rapport d'audit	6.2 ; 9.6.2
18.1.2.	Changement de date de référence comptable	N/A
18.1.3.	Normes comptables	6.1.7.2
18.1.4.	Changement de référentiel comptable	6.1.7.2
18.1.5.	Informations financières en normes comptables françaises	6.1
18.1.6.	Etats financiers consolidés	6.1
18.1.7.	Date des dernières informations financières	6.1
18.2.	Informations financières intermédiaires et autres	
18.2.1.	Informations financières trimestrielles ou semestrielles	N/A
18.3.	Audit des informations financières annuelles historiques	
18.3.1.	Audit indépendant des informations financières annuelles historiques	6.1.1
18.3.2.	Autres informations auditées	N/A
18.3.3.	Sources et raisons pour lesquelles des informations n'ont pas été auditées	N/A
18.4.	Informations financières pro forma	3.1
18.5.	Politique de distribution de dividendes	
18.5.1.	Description de la politique de distribution de dividendes et de toute restriction applicable	8.3
18.5.2.	Montant du dividende par action	8.3
18.6.	Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage	7.3.3
18.7.	Changement significatif de la situation financière	6.1.7.5– Note 19
19.	Informations complémentaires	
19.1.	Capital social	
19.1.1.	Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises et totalement libérées et valeur nominale par action, nombre d'actions autorisées	8.1.1.2 ; 8.2 ; 8.7 ; 8.7.7
19.1.2.	Informations relatives aux actions non représentatives du capital	N/A
19.1.3.	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur	8.7.6
19.1.4.	Informations relatives aux valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	8.7.7
19.1.5.	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	8.7.7
19.1.6.	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options	N/A
19.1.7.	Historique du capital social	8.7.2
19.2.	Acte constitutif et statuts	
19.2.1.	Registre et objet social	4.1.2
19.2.2.	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	4.1.3.2
19.2.3.	Disposition ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	4.1.3.2
20.	Contrats importants	6.2
21.	Documents disponibles	4.1 ; 8.4

9.5.2 Table de concordance du rapport financier annuel

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent Document d'Enregistrement Universel, les informations qui

constituent le rapport financier annuel devant être publié par les sociétés cotées conformément aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du règlement général de l'AMF.

Informations	Sections
Comptes annuels de la Société	6.2
Comptes consolidés du Groupe	6.1
Rapport de gestion	1. « Modèle économique » ; 1. « Taille de marché et environnement concurrentiel » ; 2.4 ; 3.1 ; 3.3 ; 5 ; 6.1.7.5- Note 19 ; 6.1.7.5- Note 2 ; 6.2.5 ; 6.2.6 ; 7 ; 4.
Attestation du responsable du Document d'Enregistrement Universel et contenant le rapport financier annuel	9.1.2
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	6.2.1
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	6.1.1
Honoraires des Commissaires aux comptes	6.1.7.5 – Note 20
Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise	4.2.6
Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise	6.2.1

En application de l'article 19 du Règlement Prospectus (EU) 2017/1129, les éléments suivants sont incorporés par référence :

- les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 établis selon les normes IFRS, le rapport des Commissaires aux comptes sur ces états financiers et le rapport de gestion du Groupe présentés dans le Document d'Enregistrement Universel n° D.20-0096 déposé auprès de l'AMF le 3 mars 2020, disponible sur le site internet de la société sous le lien suivant :
<https://atos.net/content/investors-documents/2019/atos-documents/enregistrement-universel-2019.pdf> ;

- les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 établis selon les normes IFRS, le rapport des Commissaires aux comptes sur ces états financiers et le rapport de gestion du Groupe présentés dans le Document de Référence n° D.19-0072 déposé auprès de l'AMF le 22 février 2019 disponible sur le site internet de la société sous le lien suivant :
<https://atos.net/wp-content/uploads/2019/04/atos-document-de-reference2018.pdf>

Les autres informations intégrées dans ces deux documents de référence ont été remplacées et/ou mises à jour, le cas échéant par les informations contenues dans ce Document d'Enregistrement Universel.

9.6 Table des matières détaillée

1		3
Profil du Groupe		
Entretien du Président		4
Entretien avec le Directeur Général		5
Introduction à la raison d'être d'Atos		6
Profil d'Atos		11
Conseil d'Administration		13
Comité de Direction Générale		15
Performance financière : Une année de prise de commandes record		17
Tableau de bord intégré de suivi de la performance		19
Principales réalisations en 2020		20
L'histoire d'Atos		24
Tendances de Marché		25
Taille de Marché et environnement concurrentiel		26
Modèle économique		29
Vision, ambition et stratégie		31
La stratégie RSE d'Atos		33
Matrice de matérialité d'Atos		35
Les défis en matière de RSE et indicateurs de progrès		36
Gestion des risques		39
2		41
Ventes et développement commercial		
2.1	Atos, une organisation sectorielle pour renforcer l'engagement client	42
2.1.1	L'engagement client au cœur de la démarche Atos	42
2.1.2	Le modèle d'exploitation d'Atos au service d'une organisation Sectorielle	42
2.1.3	L'approche commerciale et de mise sur le marché d'Atos	44
2.2	Offres sectorielles	45
2.2.1	Industries	45
2.2.2	Services Financiers & Assurance	46
2.2.3	Secteur Public & Défense	48
2.2.4	Télécommunications, Médias & Technologies	49
2.2.5	Ressources & Services	51
2.2.6	Santé & Sciences de la Vie	52
2.3	Offres horizontales	55
2.3.1	Atos OneCloud	55
2.3.2	Applications critiques	56
2.3.3	Plateformes numériques	57
2.3.4	Expérience Client	58
2.3.5	Expérience des salariés	59
2.3.6	Sécurité numérique	60
2.3.7	Décarbonation	62
2.4	Innovation et partenariats	64
2.4.1	Recherche et Développement	65
2.4.2	Un écosystème unique de partenaires	66
2.4.3	Atos Scaler, The Accelerator, la valeur de l'innovation ouverte et sectorielle	66

3		67
Performance de l'entreprise & Revue financière		
31	Revue opérationnelle	68
311	Réconciliation du chiffre d'affaires et de la marge opérationnelle à périmètre et taux de change constants	68
312	Performance par secteur	70
313	Performance par Entité Régionale Opérationnelle	73
314	Performance par Division	77
315	Prise de commandes	79
316	Ressources Humaines	80
32	Objectifs 2021	82
33	Revue financière	83
331	Compte de résultat	84
332	Tableau de flux de trésorerie	88
333	Politique de financement	89
4		91
Gouvernance d'entreprise		
41	Information juridique	92
411	Forme sociale	92
412	Objet social et autres informations	92
413	Dispositions statutaires	93
42	Gouvernance d'Entreprise	96
421	Conformité au Code AFEP-MEDEF - Référentiel en matière de gouvernance d'entreprise	96
422	Mode de direction	96
423	Composition et principes d'organisation du Conseil d'Administration	98
424	Fonctionnement du Conseil d'Administration et des comités	118
425	Evaluation des travaux du Conseil d'Administration	125
426	Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise	126
43	Rémunérations et actionnariat des mandataires sociaux	129
431	Politique de rémunération des mandataires sociaux	129
432	Eléments de la rémunération due ou attribué au titre de l'exercice 2020 aux mandataires sociaux de la Société, soumis au vote des actionnaires	137
433	Plans d'options de souscription d'actions et plans d'attribution d'actions de performance	145

5		153
Responsabilité Sociale d'Entreprise		
5.1	Responsabilité Sociale d'Entreprise	154
5.1.1	Vision	154
5.1.2	Stratégie	155
5.1.3	L'approche et l'engagement d'Atos envers ses parties prenantes	157
5.1.4	Défis et Matrice de matérialité	158
5.2	Environnement	161
5.2.1	Performance environnementale extra-financière	161
5.2.2	Gouvernance environnementale	164
5.2.3	Risques et opportunités liés à l'environnement	166
5.2.4	Le Numérique au service de la décarbonation pour relever les défis des clients (IT for Green)	170
5.2.5	Empreinte carbone et efficacité énergétique des opérations d'Atos	173
5.2.6	Solutions numériques décarbonées (Green IT)	178
5.2.7	Autres enjeux environnementaux	180
5.3	Social	183
5.3.1	Performance sociale extra-financière	183
5.3.2	Santé et sécurité du personnel	185
5.3.3	Gestion et développement des compétences	186
5.3.4	Attirer et retenir des collaborateurs clés	189
5.3.5	Diversité	192
5.3.6	Inclusion numérique	194
5.3.7	Reconnaissance et fidélisation	196
5.3.8	Programme « We are Atos »	198
5.3.9	Evaluation de la performance RSE des fournisseurs	201
5.3.10	Contribution sociale/Investissements communautaires (valeur économique distribuée)	203
5.4	Gouvernance	205
5.4.1	Performance de gouvernance extra-financière	205
5.4.2	Satisfaction client et livraison	206
5.4.3	Recherche et innovation	209
5.4.4	Sécurité et protection des données	212
5.4.5	Gestion éthique des données	216
5.4.6	Ethique et Compliance	219
5.4.7	Plan de Vigilance	223
5.4.8	Droits Humains	232
5.4.9	Respect des lois et réglementations	232
5.4.10	Stratégie fiscale	233
5.4.11	Politique d'influence	233
5.5	Indicateurs de performance extra-financiers	234
5.6	Déclaration de performance extra-financière	247
5.7	Information sur le rapport	251
5.7.1	Périmètre du rapport	251
5.7.2	Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2020	256

6		259
Etats financiers		
6.1	Etats financiers consolidés	260
6.1.1	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020	260
6.1.2	Compte de résultat consolidé	266
6.1.3	Etat du résultat global	267
6.1.4	Etats consolidés de la situation financière	268
6.1.5	Tableau de flux de trésorerie consolidé	269
6.1.6	Variation des capitaux propres consolidés	270
6.1.7	Annexe aux comptes consolidés	272
	Note 1 Variation de périmètre	278
	Note 2 Information sectorielle	281
	Note 3 Chiffre d'affaires, créances clients, actifs et coûts de contrats	285
	Note 4 Données opérationnelles	288
	Note 5 Autres produits et charges opérationnels	290
	Note 6 Actifs et passifs financiers et résultat financier	294
	Note 7 Charge d'impôt	300
	Note 8 Goodwill et actifs immobilisés	303
	Note 9 Contrats de location	309
	Note 10 Participations dans les entreprises mises en équivalence	311
	Note 11 Engagement de retraite et autres avantages à long terme	312
	Note 12 Provisions	317
	Note 13 Instruments financiers	318
	Note 14 Capitaux propres	322
	Note 15 Engagements hors bilan	324
	Note 16 Litiges	325
	Note 17 Parties liées	325
	Note 18 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2020 – principales sociétés	327
	Note 19 Evénements postérieurs à la date de clôture	333
	Note 20 Honoraires des Commissaires aux comptes	333
6.2	Comptes sociaux de la Société Mère	334
6.2.1	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020	334
6.2.2	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementés - Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020	338
6.2.3	Comptes sociaux d'Atos SE	340
6.2.4	Annexes aux comptes d'Atos SE	342
	Note 1 Immobilisations incorporelles	344
	Note 2 Immobilisations financières	345
	Note 3 Clients, comptes rattachés et autres créances	347
	Note 4 Trésorerie et valeurs mobilières de placement	348
	Note 5 Comptes de régularisation	348
	Note 6 Capitaux propres	349
	Note 7 Provisions	352
	Note 8 Emprunts	353
	Note 9 Dettes, paiements et autres charges	353
	Note 10 Comptes de régularisation passif	354
	Note 11 Chiffre d'affaires	354
	Note 12 Autres charges	355
	Note 13 Résultat financier	355
	Note 14 Résultat exceptionnel	356
	Note 15 Impôt	356
	Note 16 Engagements hors-bilan	357
	Note 17 Analyse des risques	358
	Note 18 Parties liées	359
	Note 19 Evénements post-clôture	359
6.2.5	Résultat des cinq derniers exercices clos d'Atos SE	360
6.2.6	Echéancier des dettes fournisseurs et créances clients	360

7		361
7	Analyse des risques	
7.1	Les activités de gestion des risques	362
7.1.1	Enterprise Risk Management (ERM)	362
7.1.2	L'évaluation et la gestion des risques liés à l'activité	363
7.1.3	Assurances	364
7.2	Les facteurs de risques	365
7.2.1	Risques liés aux collaborateurs : Bien-être et Santé des collaborateurs, Fidélisation et acquisition des collaborateurs clés, Amélioration des compétences et de la performance	367
7.2.2	Risques de sécurité : Cyber-attaques, Sécurité des systèmes et Protection des données	368
7.2.3	Risques opérationnels : qualité fournie, relations clients et risque de crédit / créances	369
7.2.4	Risques liés à la commercialisation des services et produits : environnement de marché, innovation et transformation numérique des clients	371
7.2.5	Risques croissants	372
7.2.6	Risques liés à la réserve pour limitation de travaux émise par les Commissaires aux comptes portant sur deux filiales américaines	373
7.3	Litiges et réclamations	374
7.3.1	Risques liés à la pandémie Covid-19	374
7.3.2	Litiges en matière fiscale	374
7.3.3	Litiges en matière commerciale	375
7.3.4	Litiges en matière sociale	375
7.3.5	Garanties de passif	375
7.3.6	Autres	375
7.4	Le contrôle interne	376
7.4.1	Définition du contrôle interne et objectifs	376
7.4.2	Les acteurs du contrôle interne	376
7.4.3	Composantes du dispositif de Contrôle Interne	377
7.4.4	Dispositif de contrôle interne relatif à l'information comptable et financière	379
7.4.5	Perspectives et nouvelles procédures connexes à mettre en œuvre	380

8		381
Evolution du capital et performance boursière		
8.1	Informations de base	382
8.1.1	Transactions des titres	382
8.1.2	Evolution du flottant	382
8.2	Répartition du capital	383
8.3	Dividendes	383
8.4	Documentation	384
8.5	Calendrier financier	384
8.6	Contacts	384
8.7	Capital	384
8.7.1	Capital au 31 décembre 2020	384
8.7.2	Evolution du capital depuis cinq ans	385
8.7.3	Franchissements de seuil	385
8.7.4	Droits de vote	385
8.7.5	Pacte d'actionnaires	385
8.7.6	Auto-détention et contrat de liquidité	386
8.7.7	Effet potentiel futur sur le capital	389
8.8	Performance boursière	391
8.8.1	Informations boursières	391
8.8.2	Chiffres clés	391
8.8.3	Capitalisation boursière	392
8.8.4	Volume de transaction	392
8.8.5	Principaux événements boursiers de l'année 2020 et post-clôtures	393
9		397
Autres informations		
9.1	Personnes responsables	398
9.1.1	Nom et fonction de la personne responsable du Document d'Enregistrement Universel	398
9.1.2	Attestation de la personne responsable du Document d'Enregistrement Universel	398
9.1.3	Responsables du contrôle des comptes	398
9.2	Contacts	399
9.2.1	Siège social	399
9.2.2	Organisation mondiale	399
9.2.3	Fonctions Groupe	399
9.2.4	Relations Investisseurs	400
9.3	Implantations	401
9.4	Glossaire	402
9.4.1	Termes et indicateurs clés de performance : Finance	403
9.4.2	Termes et indicateurs clés de performance : Activité	404
9.4.3	Termes relatifs à l'activité	405
9.4.4	Termes relatifs au marché boursier	406
9.5	Table de concordance AMF	407
9.5.1	Table de concordance du Document d'Enregistrement Universel	407
9.5.2	Table de concordance du rapport financier annuel	410
9.6	Table des matières détaillée	411

Document d'Enregistrement Universel 2020

Le document d'enregistrement universel a été déposé le 7 avril 2021 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Ce Document d'Enregistrement Universel est disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de l'émetteur (www.atos.net).

Réalisation : Atos - Equipe Relation Investisseurs / Conception & réalisation  LABRADOR +33 (0)1 53 06 30 80
INFORMATION DESIGN

Crédits photo : Médiathèque Atos, tous droits réservés

Atos, le logo Atos et Atos|Syntel sont des marques déposées d'Atos groupe. Avril 2021 © 2021 Atos

Atos